

**PROVINCE DU LUXEMBOURG**  
**COMMUNE DE VAUX-SUR-SÛRE**



**PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL /**  
**AGENDA 21 LOCAL**

**Volume A**

**PRESENTATION SUCCINCTE**

**VERSION**  
**Approuvée par la CLDR du 18 novembre 2014**

---

**sprl LACASSE-MONFORT**  
**Ingénieur Conseil**  
Thier del Preux 1 - 4990 Lierneux  
Tél. 080/418.681



**Carine MARQUET**  
**Valentin LABOREY,**  
Auteurs de Programme



## Présentation succincte de Vaux-sur-Sûre

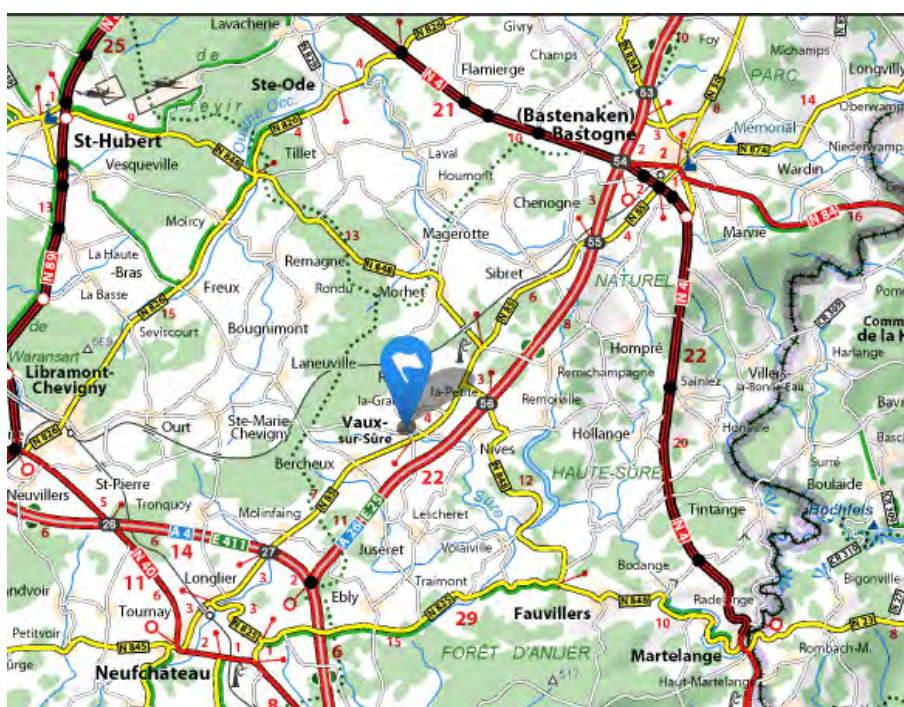
Nous reprendrons à titre de présentation succincte principalement les synthèses qui ont été rédigées dans la partie 1 du PCDR.

### 1. Caractéristiques géographiques

#### *Situation géographique*

La Commune de Vaux-sur-Sûre se situe au Sud de l'Arrondissement de Bastogne, dans la Province du Luxembourg, en Ardenne.

Elle est délimitée par plusieurs communes : au Nord par Bertogne, au Nord-est par Bastogne, Sud-est par Fauvillers, au Sud par Léglise, au Sud-ouest par Neufchâteau, à l'Ouest par Libramont-Chevigny et au Nord-ouest par Sainte-Ode.



Le territoire communal de Vaux-sur-Sûre s'articule autour de trois axes majeurs qui structurent la commune et fondent son identité : la route régionale 85, la route régionale 848 et l'Autoroute E25.

Au niveau hydrographique, la crête de partage des eaux entre les bassins de l'Ourthe et de la Moselle traverse du Sud-ouest au Nord-Est la Commune de Vaux-sur-Sûre, au niveau du tracé de la ligne de chemin de fer. Une petite centaine d'hectares se situe sur le bassin de la Semois-Chiers.

La Sûre prend sa source au cœur de la Commune de Vaux-sur-Sûre, au milieu de la forêt d'épicéas à une altitude de 520 mètres. Après un parcours belge de 31 km, elle forme une frontière naturelle de 12 km avec le Grand-Duché du Luxembourg qu'elle traverse d'Ouest en Est avant de se jeter dans la Moselle, affluent du Rhin, à la frontière allemande.

## Accessibilité

Le territoire de Vaux-sur-Sûre est traversé par trois voiries de grande communication, la route régionale 85 reliant Neufchâteau à Bastogne, la route régionale 848 reliant Saint-Hubert à Martelange et l'Autoroute E25 reliant Liège à Arlon. La Nationale 4 longe la commune à l'extrémité Est. La commune est donc facilement accessible par la route et distante de 158 km de Bruxelles, 48 km d'Arlon, 98 km de Namur, 104 km de Liège et 72 km de Luxembourg-Ville.

## Affectation du sol

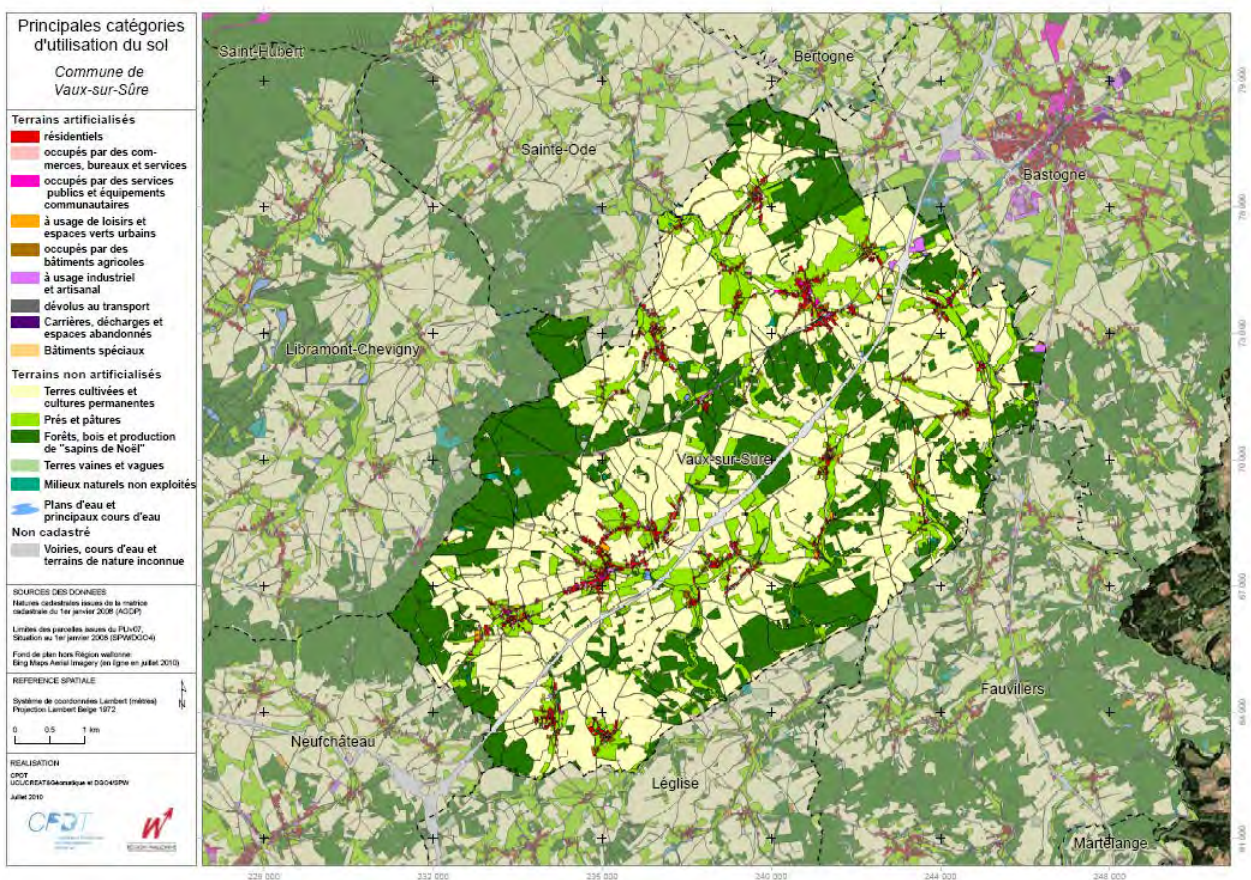
Le territoire de la Commune de Vaux-sur-Sûre s'étend sur 13.587 ha.

Vaux-sur-Sûre est une commune verte plus champêtre que forestière et qui a connu une augmentation de sa surface bâtie de près de 25 % entre 2000 et 2013.

Entre 2000 et 2013, environ 78 hectares ont été affectés à la construction de nouveaux immeubles, de voiries ou de nouvelles infrastructures dans la Commune de Vaux-sur-Sûre.

L'évolution de la superficie résidentielle moyenne par habitant permet de constater que Vaux-sur-Sûre a du mal à limiter la consommation d'espace résidentiel.

93 % de ce territoire se trouvent en zone non-urbanisable au plan de secteur et environ 26 % de cette surface sont affectées à la forêt. C'est ce qui, en plus d'une densité de population très peu élevée (39,5 hab/km<sup>2</sup>), confère à Vaux-sur-Sûre son caractère rural.



## **Paysages**

Le territoire de Vaux-sur-Sûre présente deux types différenciés de paysage : un paysage ouvert de haut plateau de l'Ardenne centrale et un paysage plus incliné au niveau des creusements de la Haute-Sûre. Plusieurs zones ont été identifiées comme paysages très remarquables (vallée au paysage agricole ouvert au Sud de Lescheret et paysage forestier au Nord-ouest de Rosières).

Les enjeux principaux au niveau paysager sont :

- les impacts de l'évolution de l'agriculture (occupation du sol et constructions) ;
- l'évolution des zones boisées ;
- le maintien ou la reconstitution des haies, alignements d'arbres et arbres isolés ;
- l'accompagnement du développement des villages, des activités, des infrastructures et des équipements ;
- la valorisation touristique.

## **2. Démographie**

### **Population**

Au 1er janvier 2014, la population de la Commune de Vaux sur-Sûre est de 5.369 habitants. On constate également une densité de population peu élevée (39,5 habitants / km<sup>2</sup>).

Elle a connu une forte croissance démographique sur ces 30 dernières années, avec une augmentation moyenne annuelle de 1,33 % (soit un gain moyen de 49 habitants par année).

Cette évolution résulte de trois éléments :

- L'amélioration de la N4 mais surtout la proximité de l'E411 et la traversée de l'E25 sur la plus grande longueur du territoire communal ont sorti les villages de leur isolement.
- La proximité du Grand-Duché du Luxembourg constitue un pôle économique régional dont la zone d'influence déborde largement du côté belge. En effet, l'activité économique au Grand-Duché attire de nombreux travailleurs et une population croissante, qui cherche à se loger dans un périmètre étendu et notamment dans les communes situées du côté belge de la frontière où les conditions de logement sont plus avantageuses.
- Les mouvements naturels et migratoires sont positifs.

Au niveau des classes d'âge, Vaux-sur-Sûre présente, actuellement, une structure de population différente à celles de l'arrondissement de Bastogne et de la Région wallonne avec une part plus importante de jeunes (moins de 20 ans) et une évolution croissante de la part des actifs (20 à 64 ans).

En janvier 2014, la population se répartit dans les entités de la manière suivante :

- Sibret avec 1.376 habitants soit 25,6 % de la population totale ;
- Hompré avec 909 habitants soit 16,9 % de la population totale ;
- Morhet avec 907 habitants soit 16,9 % de la population totale ;
- Vaux-sur-Sûre avec 869 habitants soit 16,2 % de la population totale ;
- Juseret avec 834 habitants soit 15,5 % de la population totale ;
- Nives avec 472 habitants soit 8,8 % de la population totale.

La commune compte 111 personnes d'origine étrangère en 2012, essentiellement des Français.

### **Les ménages**

On comptabilise, en 2011, 1.864 ménages privés. Entre 1991 et 2011, on constate une augmentation de 8 % des petits ménages (de 1 ou 2 personnes) passant de 45 % en 1991 à 53 % en 2011.

Enfin, le constat du projet de schéma de structure en matière démographique est de gérer le développement démographique en harmonie avec son caractère rural. Il convient d'intégrer à la réflexion :

- la production d'une offre en logements adaptée et diversifiée ;
- la mise en œuvre et la pérennisation des services ;
- la création d'équipements communautaires.

L'indice de richesse des habitants de Vaux-sur-Sûre est moyen avec 92, mais il faut souligner une formidable et rapide mutation et croissance du « niveau de vie » dans la commune.

### **La population scolaire**

La commune possède 3 directions communales fondamentales (maternelle et primaire) avec 8 implantations scolaires. Les 8 implantations sont situées dans les villages de Bercheux, Juseret, Morhet, Nives, Remichampagne, Rosières, Sibret et Vaux-sur-Sûre.

Notons aussi la présence de l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles implantée à Sibret.

En 2013-2014, on dénombre 630 élèves dans les écoles communales de Vaux-sur-Sûre. Le nombre d'élèves en maternelle et en primaire est en augmentation relativement constante. En effet, malgré trois années où l'on note une perte, en 2003-2004, 2005-2006 et 2009-2010, en 14 ans, le nombre d'élèves est passé de 325 à 399 en primaire et de 168 à 231 en maternelle.

La Commune de Vaux-sur-Sûre a fait de l'enseignement sa priorité.

Il n'y a pas d'écoles secondaires à Vaux-sur-Sûre ce qui implique que les étudiants doivent poursuivre leurs études à l'extérieur de la commune et essentiellement à Bastogne.

## **3. Services**

En plus des services communaux, les services publics sur la commune sont un bureau de poste, un parc à conteneurs et les TEC.

Le bureau de police de Vaux-sur-Sûre fait partie de la Zone de Police Centre Ardenne. Vaux-sur-Sûre dépend des Services Régionaux d'Incendie de Bastogne et de Neufchâteau.

Le service communal ALE est actif dans le domaine du jardinage et de l'aide aux personnes âgées.

Au niveau social, le CPAS est l'acteur important de la commune. Il a mis en place de nombreux services à la population en plus de ceux qui lui sont habituellement attribués, à savoir la location de matériel médical, la collecte des déchets pour les personnes domiciliées sur la commune, l'organisation de certains événements intergénérationnels, le goûter des 3 x 20, les bourses aux vêtements et le service de mobilité « A Vaux Services ».

L'Administration communale a complété ses services en mettant en place un éco-passeur et un conseiller en mobilité et en sécurité routière.

Vaux-sur-Sûre ne dispose pas d'antenne médicale, mais de nombreux indépendants exercent dans le domaine médical et paramédical.

La commune s'investit dans le domaine des personnes âgées : Vaux-sur-Sûre propose sept logements communaux « seniors » et le club de jour « Cap Bonne Humeur ». De plus, elle a acheté, en avril 2011, l'ancienne maison de repos de Bercheux pour en faire une maison des générations utilisée pour les aînés et pour l'accueil extrascolaire.

« Le Chemin des Mimosas » propose une maison de repos et de soins de haut standing. La maison de soins et de repos « En Famille » accueille les personnes invalides, semi valides, valides, souffrant d'Alzheimer, de parkinson ou de démence.

En matière d'accueil d'enfants, il existe la crèche communale et les accueillantes conventionnées du baby-service.

Concernant l'accueil extrascolaire, il est assuré par la Commune de Vaux-sur-Sûre dans les écoles de la commune pour les enfants fréquentant l'enseignement maternel et primaire. Une garderie existe également à l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Sibret. La commune en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'asbl « Une école pour Tous » organise les plaines de vacances quatre semaines en été et une à Pâques.

La commune est classée par l'étude « CAPRU » parmi les communes à accessibilité facilitée aux services.

## 4. Economie / Emploi

### **La population active et son taux d'activité**

Au 30/06/2012, l'IWEPS calculait pour Vaux-sur-Sûre un taux d'activité de 75 %, ce qui place la commune légèrement au-dessus de la moyenne de la microrégion (73 %).

Cela dit, avec 2.540 personnes actives, on constate que le nombre de personnes actives est relativement élevé en comparaison avec les autres communes de la microrégion.

### **Les indépendants**

Quant aux indépendants, ils sont nombreux sur la commune et se répartissent comme suit au 31/12/2012 :

- Secteur primaire	227	38 %
- industrie et artisanat	122	21 %
- commerce	98	17 %
- professions libérales	91	15 %
- services et divers	50	9 %
<b>TOTAL</b>	<b>588</b>	<b>100 %</b>

### **Les salariés**

En 2012, le nombre de salariés assujettis à l'ONSS est 794 ce qui représente donc près d'un tiers des emplois de la commune. De ces 794 salariés, 79 % sont engagés dans le secteur privé et 21 % dans le secteur public.

Selon l'ONSS, au 4ème trimestre 2012, les salariés sur la commune (privé et public confondus) se répartissent comme suit :

- Secteur primaire	7	1 %
- Secteur secondaire	232	29 %
- Secteur tertiaire marchand	275	35 %
- Secteur tertiaire non marchand	280	35 %
<b>TOTAL</b>	<b>794</b>	<b>100 %</b>

L'emploi salarié se concentre surtout dans le secteur tertiaire, plus particulièrement dans le commerce, l'enseignement, l'administration publique et les organisations associatives.

Vaux-sur-Sûre est sous l'influence des pôles économiques du Grand-Duché du Luxembourg et de Bastogne. L'influence des autres pôles du Centre Ardenne (Neufchâteau et Libramont) est peu marquée.

### ***L'emploi frontalier***

L'impact des transfrontaliers sur la Commune de Vaux-sur-Sûre n'est pas négligeable puisqu'en 2012, 621 transfrontaliers, soit 24,5 % de la population active, travaillent quotidiennement au Grand-duché du Luxembourg et que ce nombre est en augmentation de 17,8 % depuis 2007.

### ***Le développement économique***

Au niveau du commerce, cette influence est aussi bien marquée pour les achats semi-courants mais également pour les autres achats. Sur la Commune de Vaux-sur-Sûre, on constate néanmoins la présence particulière, pour une commune rurale, de commerces répartis dans trois villages : Vaux-sur-Sûre, Bercheux et Sibret. Notons également la présence du Smatch à La Barrière qui profite aux achats quotidiens des habitants de Vaux-sur-Sûre.

Il existe deux parcs d'activités économiques gérés par IDELUX sur le territoire de la commune :

- Le Parc d'Activités Economiques de Villeroux, situé au carrefour de l'autoroute E25 et de la route régionale 85. En août 2014, le parc est complet et la situation y est donc assez stable depuis 2012.
- Le Parc d'Activités Economiques de Nives, situé au Poteau de Morhet. En 2012, l'ensemble du parc a été vendu pour un projet d'implantation d'un Data Center de BNP Paribas. En août 2014, les travaux d'implantation sont en cours de réalisation.

La Commune de Vaux-sur-Sûre est également partenaire du Parc d'Activités Economiques Ardenne Logistics, situé à Neufchâteau, à la croisée des autoroutes E411 et E25, à proximité immédiate de l'axe ferré Athus-Meuse. Le parc Ardenne Logistics est une plate-forme 100 % logistique d'une superficie totale de 86 hectares qui accueille, en 2014, cinq entreprises et deux hall-relais.

En 2007, on recense 486 entreprises actives à Vaux-sur-Sûre, soit 12 % des entreprises de la microrégion. On constate un taux net de création généralement positif et 1 faillite en 2013.

### ***La demande d'emploi***

Selon le Forem, en janvier 2014, on recensait 175 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) domiciliés sur la Commune de Vaux-sur-sûre, chiffre en décroissance de 0,57 % depuis 2010. Parmi les 175 DEI, 29 % avaient moins de 25 ans et 28 % plus de 40 ans.

Si l'on regarde le niveau de formation des demandeurs d'emploi, on remarque que près de 15% des DEI ont un diplôme du supérieur.

Vaux-sur-Sûre possède, en janvier 2012, un taux de demande d'emploi faible pour la microrégion. Quant au taux de chômage, le constat est le même : il est de 6,93 % en janvier 2014 pour Vaux-sur-Sûre.

Au 31/12/2013, le CPAS comptait 18 dossiers de revenus d'insertion sociale, chiffre en relative augmentation ces cinq dernières années.



## 5. Territoire et environnement bâti

### ***Les outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme***

Vaux-sur-Sûre se situe sur les plans de secteur de Bastogne et de Bertrix-Libramont-Neufchâteau.

L'arrêté du 30/11/1951 a approuvé le plan particulier n°1 de Nives – « Quartier des Ecoles », ainsi que ses prescriptions urbanistiques.

Des remembrements ont été réalisés à Nives, Vaux-lez-Rosières et Juseret. Ils sont tous terminés.

Le 16 avril 2009, une réunion d'information à la population a été organisée afin de présenter la partie 1 du schéma de structure communal, à savoir la situation existante. Le Collège communal a stoppé le projet d'élaboration du schéma de structure communal sur la commune en novembre 2010. En effet, les options qui avaient été dégagées dans ce projet ne correspondaient nullement aux attentes communales et de la population.

La confrontation entre la situation de fait et la situation de droit permet de constater que de nombreux terrains repris en zone forestière ont été déboisés et sont actuellement destinés à l'agriculture (285,7 ha). Le phénomène inverse est également rencontré (zone agricole boisée) mais de manière légèrement moins importante (201,2 ha).

Environ 2.191 parcelles pourraient théoriquement être construites sur la Commune de Vaux-sur-Sûre en zone d'habitat à caractère rural. Pour les ZACC, il y aurait un potentiel constructible maximal de 174 parcelles.

On a pu constater un patrimoine bâti fort important en nombre et en qualité, avec 4 monuments et sites classés, pas moins de septante bâtiments repris à l'IPMB et un petit patrimoine social et religieux dont un recensement a débuté en 2013.

### ***Structure urbanistique des villages***

#### *Assenois*

Le village est implanté en fond de versant et sur le versant. Les terrains autour d'Assenois sont encore aujourd'hui utilisés par des prairies. Le noyau traditionnel compte quelques habitations mitoyennes autour de voiries formant un triangle. Les extensions les plus significatives ont néanmoins pris la forme de développement linéaire le long des voiries. La salle « Au Tram » et la plaine de jeux sont les seuls espaces centralisateurs dans le village.

Les enjeux de développement sont :

- la gestion du développement tentaculaire vers Bastogne ;
- l'urbanisation linéaire le long de la route Assenois-Bastogne ;
- les urbanisations linéaires vers Sibret, Clochimont et Salvacourt ;
- l'accompagnement de l'urbanisation du noyau et de ses extensions (le village a plus ou moins une forte pression urbanistique) ;
- le maintien de zones de respiration à l'intérieur du village.

#### *Le hameau de Belleau*

Belleau est un hameau dispersé le long de la route régionale 85. Les terrains autour du hameau sont à moitié utilisés par des prairies et par la forêt. L'habitat est peu dense et localisé le long de la nationale. Les volumes sont essentiellement non mitoyens. On note une seule extension vers Jodenville. Il n'y a pas d'élément centralisateur dans le hameau.

### *Bercheux*

Bercheux est implanté en versant de vallée et est scindé en deux par la Nationale 85. Les terrains autour sont encore utilisés pour l'agriculture. Le noyau traditionnel se développe autour de l'église. Les extensions contemporaines sont implantées le long de la nationale et aux entrées du village. La plaine de jeux, l'aire multisports et le local du Patro Saint Martin sont les éléments centralisateurs du village.

Les enjeux de développement sont :

- l'urbanisation des deux poches non équipées ;
- la gestion de l'urbanisation le long de la route de Neufchâteau ;
- la zone d'habitat au Sud du village n'est pas saturée. Son urbanisation devra tenir compte du relief et de l'impact paysager produit par les futures constructions. Elle nécessitera sans doute la création de voiries. En ce sens, la réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement pourrait être utile.

### *Chaumont et Grandru*

Grandru est implanté en versant de vallée et s'est développé le long de deux voiries, principalement à proximité du carrefour des quatre bras. Le bâti est essentiellement constitué de volumes agricoles. Les extensions sont linéaires aux sorties de village. Les terrains autour de Grandru sont utilisés par de la prairie.

Chaumont est implanté en versant de vallée et se développe le long d'une route principale. Une seule nouvelle construction est venue densifier le noyau central. La Place du Général Irzyk, le monument de Chaumont et la stèle du Colonel Harold Cohen sont les éléments centralisateurs à Chaumont. Les terrains autour sont à moitié occupés par de la forêt et par l'agriculture.

Les enjeux de développement pour Chaumont sont :

- le maintien d'une zone de transition entre Chaumont et Grandru ;
- l'intégration des nouveaux bâtiments agricoles ;
- l'intégration de nouveau bâti au sein du noyau plus ancien et dans un paysage intéressant.

Les enjeux de développement pour Grandru sont :

- le maintien d'une zone de transition entre Grandru et Chaumont ;
- la gestion de l'urbanisation linéaire vers Remichampagne et Chaumont ;
- définir les prescriptions pour la mise en œuvre de la ZACC: elles pourront également être appliquées aux terrains situés en zone d'habitat à caractère rural et aux terrains actuellement non bâtis.

### *Chenogne et Mande-Sainte-Marie*

Chenogne est un village vert, implanté en versant de vallée qui se développe en étoile. Mande-Sainte-Marie est implanté en crête du côté Sud-ouest de Chenogne. Les terrains autour sont encore utilisés aujourd'hui par de l'agriculture. Chenogne s'organise de manière très lâche, l'implantation des constructions étant dépendante du relief. Mande-Sainte-Marie a son habitat peu dense et localisé le long d'une seule route. Aujourd'hui, on assiste à un développement en ruban de l'habitat avec une fusion entre Chenogne et Mande-Sainte-Marie ainsi qu'une urbanisation le long de la route de Sibret. La plaine de jeux est l'élément centralisateur dans ces deux villages.

Les enjeux de développement sont :

- la gestion du développement tentaculaire du village ;
- le maintien de zones de respiration dans le village ;
- l'intégration du nouveau bâti sur les extensions ou le noyau ;
- quelques extensions sont difficilement urbanisables du fait du relief marqué.

### *Clochimont*

Le hameau est implanté en tête de vallée. Les terrains autour sont utilisés par de l'agriculture et de la prairie. En 1780, Clochimont ne comptait qu'une seule construction. Dans les années 1960, le hameau a pratiquement doublé avec l'implantation de nouvelles constructions sans réelle organisation. Aujourd'hui, Clochimont ne compte que quelques nouvelles constructions par rapport à la situation de 1960. Il n'y a pas d'élément centralisateur dans ce hameau.

Les enjeux de développement sont :

- le maintien d'une densité faible ;
- l'urbanisation de la poche non équipée ;
- la densification préalable du noyau bâti de l'impasse Clochimont-Salvacourt ;
- la densification préalable au niveau de la route Assenois-Clochimont ;
- des zones urbanisables très ouvertes subsistent et leur urbanisation modifiera considérablement le village mais pourrait apporter une certaine homogénéité.

### *Hompré*

Hompré est implanté en versant de vallée et s'étire le long de deux voiries. Il constitue un hameau isolé à l'Est de la commune. Les terrains autour sont occupés par de l'agriculture. Le noyau traditionnel est concentré et dense. Aujourd'hui, Hompré ne compte que quelques nouvelles constructions. Le Foyer Saint Hubert, la plaine de jeux, l'église Saint Hubert et la mare didactique aux libellules sont les éléments centralisateurs du village.

Les enjeux de développement sont :

- la gestion du développement tentaculaire ;
- l'urbanisation linéaire le long de la route Salvacourt-Grandru ;
- la gestion de l'urbanisation à l'Est du village ;
- assurer la qualité des nouveaux bâtiments agricoles (implantations et matériaux) ;
- définir des prescriptions destinées aux zones urbanisées, principalement l'axe situé à l'Ouest, en raison du relief ; intégration au paysage via l'intégration au relief, choix des matériaux adaptés et aménagement des abords.

### *Jodenville*

Jodenville est implanté en versant de vallée et est assez étiré. Les terrains autour sont utilisés pour l'agriculture. Le noyau traditionnel est très lâche et s'implante de manière linéaire le long d'une seule voirie. Aujourd'hui, le village se développe également le long de la voirie vers Poisson-Moulin avec quelques nouvelles constructions qui se sont généralement implantées en rapport avec le noyau original. Il n'y a pas d'élément centralisateur.

Les enjeux de développement sont :

- l'urbanisation linéaire le long des quatre bras et la gestion des contraintes paysagères ;
- l'encadrement de l'urbanisation de la zone Sud et de l'accès Est (vers Sibret) par la définition de prescriptions appropriées ;
- prévoir des prescriptions pour les nouveaux bâtiments agricoles (exemple des nouveaux bâtiments dans le centre du village).

### *Juseret*

Le village est implanté en versant de vallée. Les terrains autour sont encore utilisés pour l'agriculture. Le noyau traditionnel est implanté sur la rive droite du ruisseau de Juseret. Les extensions sont visibles aux entrées du village. La plaine de jeux, la place non aménagée et la ferme du Monceau sont les éléments centralisateurs du village.

Les enjeux de développement sont :

- l'urbanisation cohérente de la poche non équipée ;
- la gestion de l'urbanisation linéaire le long des voiries aux entrées du village ;
- la gestion de l'urbanisation au niveau des crêtes ;
- le relief marqué (noyau encaissé) : l'urbanisation de l'accès Est de la zone Ouest devra tenir compte du relief ;
- la vue sur la Ferme du Monceau est intéressante à maintenir lors de l'urbanisation de l'extension Est ;
- un plan communal d'aménagement pourrait permettre une urbanisation non linéaire de la zone Ouest et éviter le développement du bâti le long des voiries existantes uniquement.

#### *Lavaselle*

Lavaselle est un village vert, en versant de vallée et se développant en village-rue sur deux versants. Les terrains autour sont utilisés pour l'agriculture. Le noyau traditionnel est composé d'une dizaine d'habitations organisées le long de deux voiries perpendiculaires. Quelques rares extensions sont présentes aux entrées du village. La plaine de jeux et un petit aménagement avec un abribus et une table sont les éléments centralisateurs.

Les enjeux de développement sont :

- le déclassement de la zone au Nord ;
- la zone située à l'Ouest ;
- l'urbanisation linéaire le long des routes d'accès au village ;
- l'urbanisation le long de la rue de Jodenville devra tenir compte du relief et les matériaux devront être adaptés ;
- l'intégration des nouveaux bâtiments agricoles.

#### *Lescheret*

Lescheret est implanté en tête de vallée et se développe avec un noyau central prolongé par trois branches. Les terrains autour sont utilisés par l'agriculture. Le noyau central apparaît comme assez lâche mais se développe tout de même autour de son église. Quelques rares extensions se sont localisées le long des voies d'accès. La salle de village, la plaine de jeux et la place publique sont les éléments centralisateurs du village.

Les enjeux de développement sont :

- l'urbanisation de la poche à l'Ouest qui comporte des contraintes écologiques et topographiques (attention à l'intégration au relief et au paysage du bâti) ;
- l'urbanisation linéaire le long des voiries d'entrée du village ;
- l'urbanisation de la branche Nord-ouest pourra être accompagnée de végétation ;
- le village est agricole: des prescriptions pour la construction des nouveaux bâtiments agricoles pourraient être définies.

#### *Les hameaux de Lionfaing et Planchipont*

Lionfaing est implanté en zone agricole. Seulement trois habitations s'y sont développées. Les terrains autour sont utilisés pour l'agriculture.

Planchipont est implanté dans une zone forestière. On y trouve un ancien château et sa ferme. Les terrains autour sont utilisés par de la forêt.

#### *Le hameau de Mesy*

Mesy est implanté dans le bois de Fragotte. Deux habitations sont construites en zone forestière.

### *Morhet*

Morhet est implanté en versant de vallée et se développe en étoile avec une longue extension le long de la route régionale 848. Les terrains autour sont utilisés par l'agriculture. Le noyau central est composé d'habitations traditionnelles non mitoyennes. Les extensions sont installées le long de la voirie vers Morhet-Station et aux accès du village. La salle de village « Les Coccinelles », la plaine de jeux et l'école sont les éléments fédérateurs.

Les enjeux de développement sont :

- la restructuration du développement tentaculaire le long de la N848 ;
- l'urbanisation de la poche centrale ;
- l'urbanisation linéaire le long des routes menant vers le village. ;
- l'accompagnement de l'urbanisation de quelques extensions, actuellement non urbanisées et situées sur les versants ;
- proposer un programme de « reconstruction » du paysage de la N848 ;
- l'adoption de prescriptions relatives aux matériaux applicables sur tout le village.

### *Les hameaux de Morhet-Station et de Grand-Pré*

Grand-Pré est implanté entre le village de Morhet-Station et La Barrière. Il est composé de deux fermes. Les terrains autour de Grand-Pré sont encore utilisés pour l'agriculture.

Morhet-Station se localise au Sud de Morhet. Le développement est concentré autour de l'ancienne gare et aux entrées du hameau. Les terrains autour de Morhet-Station sont utilisés par la forêt. La ZAE du Poteau de Nives est en cours de construction. La zone de la ZACC de Morhet-Station est déjà partiellement occupée et un peu moins de sept hectares sont disponibles à cet endroit. Il n'y a aucun élément centralisateur.

Les enjeux de développement sont :

- la mise en œuvre de la ZACC située à Morhet-Station.

### *Nives, Cobreville et Sûre*

Nives est implanté en versant de vallée et s'est développé le long d'une voirie. Le noyau ancien est composé d'habitations traditionnelles présentant d'importants volumes. Les extensions sont en direction de l'autoroute et des villages de Sûre et Cobreville. Le village de Nives est concerné par un plan communal d'aménagement approuvé par l'arrêté du 30/11/1951. Les terrains autour sont utilisés par l'agriculture. L'aire en tarmac et enherbée devant l'église, et l'école sont les éléments centralisateurs du village de Nives.

Cobreville est implanté en versant de vallée et s'étire le long de la route régionale 848 et sur deux voiries intérieures. Le village de Cobreville s'étend de manière assez compacte autour de son ancien château. Les habitations sont principalement des bâtiments agricoles. Les extensions s'opèrent le long de du chemin de Martelage. Les terrains autour sont utilisés par l'agriculture. Les éléments centralisateurs sont la plaine de jeux, les installations du terrain de football et l'espace public constitué d'un panneau d'information, d'un abribus et d'un bac à eau remis en l'état.

Sûre est implanté en versant de vallée. Le centre ancien de Sûre s'est développé sur la rive droite de la Sûre et aujourd'hui, il n'y a pratiquement aucune nouvelle construction. Les terrains autour sont utilisés par l'agriculture. Un espace public aménagé sur la rive Ouest de la Sûre avec une table, des bancs, un abribus et un tableau d'affichage sont les éléments centralisateurs du village.

L'enjeu de développement pour Nives est :

- la restructuration des noyaux villageois indépendants ;
- la zone de loisirs située au Nord-est du village devra faire l'objet d'une intégration paysagère selon les aménagements qui y seront prévus ;
- il reste une zone non urbanisée entre les villages de Nives et Sûre. Sur le terrain, la transition entre les deux villages pourrait donc être marquée ;
- le village comprend encore une activité agricole assez importante. De nouveaux bâtiments agricoles ont été construits : outre leur implantation et leur intégration au relief, l'utilisation de matériaux adéquats est importante. Des propositions de matériaux et teintes à utiliser pourraient être formulées de manière à uniformiser les bâtiments, au sein d'une même exploitation et sur le village.

Les enjeux de développement pour Cobreville sont :

- la restructuration des noyaux villageois indépendants ;
- la voirie reliant Cobreville Nord et Sud ;
- la gestion paysagère le long de la route régionale 848 ;
- l'enjeu paysager pour les habitations situées sur les points hauts du village. Un programme de plantations et un suivi des aménagements devront être envisagés.

L'enjeu de développement pour Sûre est :

- deux branches de la zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur ne sont pas encore comblées: risque d'urbanisation linéaire ;
- la transition entre les villages de Nives et Sûre : maintien d'une zone non urbanisée ;
- des prescriptions pour les bâtiments agricoles pourraient être définies.

#### *Poisson-Moulin*

Le village est implanté en versant de vallée et se développe en étoile. Les terrains autour sont encore utilisés pour l'agriculture. Le centre du village est composé d'habitations traditionnelles. Les extensions en quatre façades se sont implantées aux entrées du village. Un terrain enherbé avec un abribus et un banc est l'élément centralisateur.

Les enjeux de développement sont :

- le maintien d'une faible densité ;
- éviter l'urbanisation linéaire des bras de la zone d'habitat ;
- éviter la multiplication des matériaux dans les nouveaux lotissements ;
- la sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs).

#### *Remoiville*

Remoiville est implanté en versant de vallée et s'étend le long d'une route principale. Les terrains autour sont encore utilisés pour moitié par l'agriculture et la forêt. Le centre du village est composé d'habitations traditionnelles. Quelques rares extensions contemporaines se sont implantées au Nord vers Remichampagne. La chapelle Sainte Larme ainsi que deux petits aménagements dans la partie Nord du village et près de l'église sont les éléments centralisateurs du village.

Les enjeux de développement sont :

- le déclassement de la zone vers Chaumont ou la gestion de son urbanisation linéaire ;
- la limitation de l'urbanisation des extrémités de la zone d'habitat à caractère rural et la création d'une zone compacte autour du noyau ancien existant ;
- plusieurs terrains sont repris dans la zone d'habitation à caractère rural en réalité non urbanisée à cause de la présence de l'eau et/ ou du relief. Si les terrains localisés au-delà de ces zones sont urbanisés, il faut prévoir un mécanisme de liaison entre ceux-ci et le noyau.

#### *Remichampagne*

Le village est implanté en versant de vallée et présente une structure en étoile. Les terrains autour sont encore utilisés par l'agriculture. Le noyau ancien assez dense s'étend de manière linéaire le long d'une route principale. Les extensions se sont implantées aux accès du village. La plaine de jeux, la station d'épuration didactique avec des panneaux explicatifs sur le site de l'école sont les éléments centralisateurs du village.

Les enjeux de développement sont :

- l'accompagnement de l'urbanisation d'une zone à l'Ouest située sur le versant et d'une zone à l'Est (fond de vallée) : implantations, intégrations au relief, matériaux adaptés ;
- la gestion de l'urbanisation linéaire au niveau des entrées du village.

#### *Le hameau de Remience*

Remience est implanté en versant de vallée et s'étire le long de deux voiries. Les terrains autour sont encore utilisés par l'agriculture. Remience apparaît comme un hameau fort lâche avec des constructions dont plusieurs fermes agricoles, réparties de part et d'autre du ruisseau de Magerotte tout en évitant les terrains inondables. Les habitations contemporaines se sont développées en direction de Morhet. L'aménagement autour de la chapelle avec un banc est l'élément centralisateur du village.

Les enjeux de développement sont :

- la gestion du développement tentaculaire vers Morhet ;
- l'urbanisation linéaire le long de la route Morhet-Remience ;
- proposer des mesures d'aménagement de l'entrée de village (vers Morhet) ;
- intégrer au paysage les futures constructions sur les terrains situés sur un point haut.

#### *Rosière-la-Petite, Rosière-la-Grande et le hameau de La Barrière*

Rosière-la-Petite est implanté en versant de vallée et se développe le long de la route régionale. Les terrains autour sont encore utilisés par l'agriculture. Le noyau central de Rosière-la-Petite s'organise le long d'une rue principale avec comme point polarisant l'église au Nord du village. Les extensions s'organisent surtout le long de la Nationale 85. La plaine de jeux est l'élément centralisateur du village.

Rosière-la-Grande est implanté à l'Ouest de Rosière-la-Petite. Les terrains autour sont encore utilisés par l'agriculture. Le noyau central de Rosière-la-Grande est organisé autour de deux routes perpendiculaires.

Le hameau de La Barrière s'est développé au carrefour entre deux routes dans le prolongement de Rosière-la-Petite.

Les enjeux de développement sont pour Rosière-la-Petite:

- la gestion de l'urbanisation linéaire le long de la nationale et au niveau du carrefour ;
- le village est étiré, faisant craindre une urbanisation linéaire ;
- l'urbanisation non linéaire le long des voiries non encore urbanisées ;
- la sensibilisation de la population à la mise en œuvre de matériaux et de couleurs adaptés pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs).

Les enjeux de développement sont pour Rosière-la-Grande:

- l'urbanisation non linéaire le long des voiries non encore urbanisées ;
- la gestion de l'urbanisation au niveau de l'extension Ouest vers la Fagne-Wéry ;
- la sensibilisation de la population à la mise en œuvre de matériaux et de couleurs adaptés pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs).

L'enjeu pour La Barrière est une réflexion qui devrait être menée sur l'affectation de la zone de Nives, vu sa situation en contact mais en dehors du noyau d'habitat et à proximité de l'autoroute E25.

#### *Salvacourt et le hameau de Losange*

Salvacourt est implanté en versant de vallée et se développe en étoile. Le centre est composé d'habitations traditionnelles. Plusieurs extensions contemporaines ont vu le jour sur la crête en direction de Losange et d'Hompré. Les terrains autour sont encore utilisés pour l'agriculture.

Losange s'est développé le long d'une voirie rejoignant la Nationale 4. Son noyau traditionnel est composé d'habitations en quatre façades. Une extension en direction de Salvacourt est composée d'une seule habitation. Les terrains aux alentours sont utilisés à moitié par la forêt et par l'agriculture. La ZAE à Losange se trouve à proximité du village et est actuellement inoccupée.

Les enjeux de développement sont :

- la gestion de l'urbanisation de l'autre côté du ruisseau ;
- l'urbanisation linéaire le long de la route Assenois-Hompré ;
- l'urbanisation linéaire sur différentes portions des extensions ;
- accompagner l'urbanisation des extensions pour limiter l'aspect linéaire, améliorer l'intégration paysagère et limiter l'hétérogénéité des matériaux.

#### *Sibret*

Sibret est implanté sur un plateau et s'étend le long de la route reliant Neufchâteau à Bastogne et perpendiculairement à celle-ci. Les terrains autour sont encore utilisés par l'agriculture. Le noyau central est implanté autour d'un quadrilatère et de manière concentrique autour du cimetière aujourd'hui classé. Les extensions sont linéaires aux accès du village. Quelques placettes aménagées, la plaine de jeux, le Centre Culturel, la salle « Les Berges du Bî » et l'aire multisports sont les éléments centralisateurs du village.

Les enjeux de développement sont :

- la gestion des trois poches reprises dans les trois ZACC ; leur mise en œuvre modifiera la silhouette du village. Elle devra être accompagnée de prescriptions relatives à l'intégration au relief (particulièrement certaines d'entre elles), à l'implantation (importance du tracé des voiries à créer), aux matériaux et aux aménagements (végétalisation) ;
- la gestion de la traversée de la route régionale 85 ;
- les poches non urbanisées au niveau du centre du village et du Chemin des Monts.



### *Vaux-sur-Sûre*

Vaux-sur-Sûre est implanté en versant de vallée et se développe en étoile. Les terrains autour sont encore utilisés pour l'agriculture. Le noyau ancien est assez dense et concentré. Il s'est développé des deux côtés de la Sûre. Les extensions se sont installées le long de la nationale et des axes d'entrées au village. La salle « Le Bar à Thym », quelques placettes aménagées, la plaine de jeux et l'aire multisports sont les éléments centralisateurs du village. Notons également la présence d'un arboretum public.

Les enjeux de développement sont :

- la gestion de la traversée de la Nationale 85 ;
- les poches d'habitat des rues du Moulin, du Manège et de la rue de Marche ;
- l'implantation des bâtiments sur les versants nécessite de travailler l'intégration au relief et paysagère ;
- le renforcement du pôle de Vaux-sur-Sûre par rapport aux autres villages en lui offrant des possibilités de développement cohérentes et adaptées.

### *Villeroux*

Villeroux est un village assez compact, implanté en tête de vallée. Les terrains autour sont utilisés pour l'agriculture. Le noyau traditionnel s'est développé autour de la chapelle. Les habitations contemporaines se sont implantées aux accès du village. La ZAE est complète et implantée de l'autre côté de l'autoroute E25.

Les enjeux de développement sont :

- l'urbanisation de la poche non équipée ;
- l'urbanisation linéaire le long des routes d'entrée au village ;
- l'intégration des bâtiments agricoles ;
- maintenir une densité peu élevée sur le versant Sud ;
- maintenir la végétation.

## **6. Logement / Pression foncière**

### ***Logement***

En matière de logement, le recensement décennal de 2001 comptabilisait 1.388 logements privés. Une majorité des logements est du type maison unifamiliale individuelle, d'une superficie comprise entre 35 et 105 m<sup>2</sup>, d'une certaine qualité (chauffage central, salle de bain, isolation) et occupées par leurs propriétaires.

Quant aux logements proposés aux personnes plus démunies, on recense, deux logements de transit, une maison d'habitation à Morhet, sept maisons en bois pour personnes de plus de 60 ans ou handicapées. On compte également deux logements dans le cadre de l'ILA, situés à Vaux-sur-Sûre et à Bercheux, pouvant accueillir chacun six personnes.

En outre, la commune prévoit d'inclure, en plus des dix logements publics la construction d'au moins 3 nouveaux logements dans le cadre du programme communal d'actions en matière de logement 2012-2013 et 4 projets d'acquisition dans le cadre du programme 2014-2015.

Si l'on considère les perspectives d'accroissement de la population, la commune prévoit un accroissement pour atteindre 6.650 habitants à l'horizon 2025. Cette hypothèse imposera la création de quelques 838 logements supplémentaires.

### **Le programme communal d'actions en matière de logement (2014-2016)**

Le programme 2014-2016 prévoit la construction d'au moins 9 nouveaux logements :

L'ancrage communal 2014 – 2016 vise d'une part, l'acquisition de bâtiments et de terrains en vue d'y créer des logements type sociaux, et d'autre part, l'acquisition de terrains en vue de les équiper et les revendre aux jeunes ménages de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

- Projet éventuel d'acquisition de 4 bâtiments dits « maisons de gendarmes » à Vaux-sur-Sûre.
- Projet d'acquisition de deux ensembles de terrains à lotir à Morhet et à Chenogne + autres propositions à analyser.
- Projet d'acquisition d'un terrain à bâtir à Vaux-sur-Sûre.

### **L'immobilier**

En moyenne, en 2013, une maison d'habitation coûtait à Vaux-sur-Sûre 150.209 €, prix équivalent à celui pratiqué en Région wallonne. Un m<sup>2</sup> de terrain à bâtir se vendait 37,18 €, alors qu'il se vend à 51,05 € en Région wallonne (chiffres INS).

Enfin, l'analyse du nombre de permis d'urbanisme indique que l'on délivre en moyenne moins de permis pour des rénovations que pour des nouvelles constructions.

## **7. Agriculture / Sylviculture**

### **Agriculture**

Dans la Commune de Vaux-sur-Sûre, le secteur agricole constitue un pôle économique de première importance.

En effet, le territoire s'étend sur une surface de 13.587 hectares sur laquelle l'activité agricole occupe 8.234,40 hectares (SAU, 2007). Avec ses 155 exploitations, ce secteur essentiel du point de vue social, économique et environnemental, s'éteint peu à peu.

Un tiers des exploitants a plus de 55 ans, ce qui est inférieur à la région agricole Ardenne (39,35 %) et à la Région wallonne (39,13 %). « Seulement » 20,21 % de la SAU totale ont un avenir incertain car leurs exploitants, de plus de 55 ans, n'ont pas de succession assurée.

Près de 61 % de la SAU sont toujours couvertes d'herbe. Vaux-sur-Sûre est donc une région d'élevage et de culture fourragère. Le bovin est présent dans 147 exploitations où il est élevé pour la viande et le lait.

Une spécificité de la Commune de Vaux-sur-Sûre est qu'elle est propriétaire de 210 hectares de terres agricoles qu'elle met en location (sur les villages de Nives, Vaux, Juseret, Rosières, Bercheux et 50 ares à Villeroux).

La diversification commence à Vaux-sur-Sûre. Quelques exemples de fermes qui se sont diversifiées : les fermes biologiques de Poisson-Moulin, Remichampagne, Chenogne, Lescheret, la ferme de Belleau pour l'élevage de cochons. L'éleveur de chevaux de traits, le maréchal-ferrant, l'hébergement équestre et l'écurie du Tilleul sont d'autres exemples de diversification.

Avec environ 40 % de l'emploi d'indépendants qui lui sont dévolus, l'agriculture est une activité très importante au niveau de la Commune de Vaux-sur-Sûre. Il faut donc se donner les moyens de maintenir l'activité agricole et de sauvegarder des zones agricoles prioritaires. La cohabitation entre les fonctions résidentielles et agricoles du territoire est souvent à l'origine de nombreux débats. Il ne faut pas oublier que l'agriculteur est le jardinier de nos paysages. Pourtant, il faut veiller à la bonne intégration paysagère des bâtiments agricoles modernes.

## Sylviculture

Quant à la forêt, elle s'étend sur **3.483** hectares, soit **25,4 %** du territoire.

Les bois communaux soumis au régime forestier représentent **943,95 ha** de forêt sur le territoire communal. C'est le Cantonnement de Neufchâteau qui gère l'entièreté des bois communaux présents sur le territoire de Vaux-sur-Sûre.

Les bois communaux sont constitués d'une majorité de 81 % de peuplements résineux (épicéas, douglas) et de 18 % de feuillus (hêtres). La surface restante est composée de milieux ouverts.

La fonction économique de la forêt est représentée par les locations de chasses et la vente de bois est organisée une fois par an pour les marchands et une fois par an pour les particuliers sur la commune

La fonction sociale et récréative est importante avec le réseau des 16 circuits balisés représentant 150 km, dont une majorité parcourant la forêt.

La fonction écologique est prise en compte dans les actions particulières appliquées suivant les dispositions du Code Forestier concernant l'article 71, les arbres morts, la Réserve Intégrale et la charte PEFC.

Enfin, la filière bois est très peu représentée à Vaux-sur-Sûre avec 2 scieries (1 à Vaux-sur-Sûre et 1 à Bercheux), 3 menuiseries (1 à Hompré, 1 à Sibret et 1 à Rosière-la-Petite) ainsi que des petits indépendants.

## 8. Tourisme

Les promenades balisées de la commune constituent le principal attrait de Vaux-sur-Sûre. Le patrimoine de mémoire de première importance permet le développement d'un tourisme vert, basé sur les activités de plein air et la découverte de la nature.

Vaux-sur-Sûre fait partie de la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne et le Syndicat d'initiative de Vaux-sur-Sûre s'occupe, entre autre, des seize promenades balisées, des balades nature et contées, du weekend des artistes et des artisans, du weekend des paysages, de la journée des églises ouvertes...

A Vaux-sur-Sûre, on peut visiter la tannerie, l'arboretum, le château-ferme du Monceau, les églises, les chapelles, la grotte Notre Dame de Lourdes et son chemin de croix, l'ancien cimetière de Sibret et la fontaine Sainte Larme...

La Commune de Vaux-sur-Sûre compte 2 hôtels, 23 gîtes, 1 camping, 10 chambres d'hôtes et 1 hébergement équestre. A côté de ces structures d'accueil, on recense également 36 résidences secondaires en 2013. Avec une pression touristique de 0,12 lit par habitant le tourisme à Vaux-sur-Sûre est qualifié de tourisme diffus.

Vaux-sur-Sûre est une entité très animée par le folklore et les traditions avec les pièces de théâtre de Bercheux, de Rosières et de Sibret, les kermesses, Halloween, la cérémonie du Relais sacré et la Saint-Nicolas.

On recense sur la commune 2 restaurants, 1 frieterie et 3 cafés. Mais aussi les produits du terroir tels que le jambon « Délice de la Sûre », le « Miel de la Haute-Sûre » et « La Trouffette ».

Un label « Régals de nos Terroirs » a été créé en faveur des producteurs des Parcs naturels de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier et Vallée d'Attert.

La commune reçoit un subside pour l'embellissement des cimetières et mène une politique pour l'embellissement de Vaux-sur-Sûre via notamment l'octroi de subsides à des quartiers de villages.

On note de nombreux artisans locaux sur la commune dans des domaines très différents.

Vaux-sur-Sûre est jumelée avec la ville française de Vaux située en Auvergne et la ville de Crowley située en Louisiane (Etats-Unis).

Enfin, Vaux-sur-Sûre participe au projet de massif pour la Grande Forêt d'Anlier porté par le Parc Naturel de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

## 9. Environnement

### *Environnement naturel*

La richesse du patrimoine naturel et du patrimoine paysager de la Commune de Vaux-sur-Sûre est remarquable avec :

- 13 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB);
- 9 réserves naturelles;
- 2 sites Natura 2000 (soit  $\pm$  8 % du territoire communal);
- 73 % du territoire en site Ramsar (zones humides d'importance internationale);
- une liste de 14 sites d'arbres et haies remarquables.

D'une manière générale, ce sont surtout les zones humides, en moindre mesure les bois de feuillus, qui représentent les milieux naturels les plus intéressants d'un point de vue écologique.

La mise en œuvre du réseau Natura 2000 constitue une opportunité unique de gestion et de restauration de milieux écologiques intéressants. Il convient également de préserver les unités écologiques de grande valeur présentes sur le territoire communal et en particulier les zones humides et les forêts feuillues.

### *Les outils de gestion de l'environnement*

Vaux-sur-Sûre fait partie du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier depuis 2001 et elle participe également, depuis 2006, au Contrat de rivière Haute-Sûre dont la particularité est d'être transfrontalier avec le Grand-Duché du Luxembourg. Ces deux structures sont gérées par les équipes du parc naturel. La commune participe à un autre Contrat de rivière, celui de l'Ourthe et affluents.

Il faut noter que Vaux-sur-Sûre a une convention « Bords de Routes » depuis 2001, avec la Région wallonne, ainsi qu'une convention « Combles et Clochers ». En 2011, elle a également choisi d'adhérer au plan Maya.

Depuis 2001, le Conseil Communal des Enfants organise l'opération « Un enfant, un arbre ».

La Commune de Vaux-sur-Sûre n'a pas souscrit à un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) mais elle a inscrit la mise en place d'un groupe nature dans son programme communal de développement rural pour les dix années à venir.

### *Assainissement*

Concernant l'épuration des eaux, Vaux-sur-Sûre est concernée essentiellement par deux PASH : celui de la Moselle et celui de l'Ourthe. Actuellement, une station d'épuration est en fonction à Vaux-sur-Sûre alors que deux stations supplémentaires sont prévues à Sibret et Rosières. A terme, l'assainissement collectif couvrira 37,6 % de la population. Ce faible pourcentage explique pourquoi la plupart des demandes de permis d'environnement concerne l'installation d'une unité d'épuration individuelle. Depuis 2013 une modification du PASH prévoit une réorientation vers l'assainissement collectif des villages de Bercheux, Juseret et Lescheret.

### **Déchets**

En termes de collecte de déchets, les habitants ont à leur disposition des duo-bacs, un parc à conteneurs sur le territoire communal et les principaux villages sont pourvus de bulles à verre. En 2013, la production totale de déchets, avec 517 kg/EH/an, est en diminution de 6 %. La situation est qualifiée de relativement bonne à Vaux-sur-Sûre. Soulignons pour terminer l'action « La nature propre, j'adhère » menée en 2012 par la classe maternelle de Vaux-sur-Sûre.

## **10. Infrastructures et équipements publics**

Au niveau de la consommation d'énergie traditionnelle, le secteur des transports utilise la part la plus importante de la consommation énergétique communale, avec 64 %, suivie du secteur résidentiel et du secteur industriel.

Le réseau routier est important avec le réseau régional, le réseau provincial et les 407 kilomètres de voiries communales.

Au niveau de la sécurité routière, on constate une stagnation à neuf accidents avec blessés depuis 2009. Les Nationales 85 et 848 restent prédominantes au niveau des accidents. Il a été comptabilisé quarante-huit accidents en 2011 dont quarante-deux avec dégâts matériels, cinq accidents avec blessés et un accident mortel.

La Commune de Vaux-sur-Sûre est traversée par 12 lignes de bus et plusieurs initiatives locales de mobilité sont proposées aux habitants (A Vaux Services, CSD Transports Bénévoles, SOS Médical Meuse ASBL, la Croix-Rouge...).

Dans la Commune de Vaux-sur-Sûre, deux lignes de Pré-RAVeL existent, à savoir la ligne 618 Bastogne – Martelange et la ligne 163 Bastogne – Libramont (en partie Pré-RAVeL). En décembre 2013, le conseil communal a approuvé la convention pluricommunale relative au projet de « Création d'un RAVEl sur les lignes 163 Libramont - Bastogne et 618 Bastogne – Martelange » : le SPW DG 01 a comme projet la création d'un RAVEl sur les deux lignes, dans l'optique d'un projet transfrontalier avec le Grand-Duché de Luxembourg.

Vaux-sur-Sûre n'est pas en manque de projets d'infrastructures. Nous ne ferons que reprendre les plus importants et signaler que la plupart des projets de la commune profite de l'un ou l'autre subside pour leur réalisation.

- le plan d'investissement des travaux (PIC) pour la période 2013 – 2016.
- Le plan triennal 2007-2009.
- Le plan triennal 2010-2012.
- Les voiries diverses.
- Les travaux de voiries effectués dans le cadre de programmes spéciaux.
- L'amélioration des voiries agricoles.
- Les voiries créées dans le cadre de nouveaux lotissements.
- Les infrastructures sportives.
- Les bâtiments scolaires.
- Les bâtiments et salles de village.
- Les projets spécifiques.
- Les acquisitions diverses.
- Les bâtiments divers.

La Commune a également lancé une étude pour la création d'une Régie Communale Autonome. L'enjeu est de professionnaliser la gestion des activités et projets et de réaliser diverses optimisations en matière fiscale, managériale, économique et financière

## 11. Culture / Sport / Monde associatif

Six petites infrastructures sociales de quartier (PISQ), quatre salles et cinq salles des clubs de football sont à la disposition des associations et des habitants.

Il n'y a pas de bibliothèque sur le territoire communal de Vaux-sur-Sûre. Le bibliobus s'arrête toutes les semaines sur la commune et les ateliers sont organisés une fois par mois par la ludothèque.

On dénombre sur la Commune de Vaux-sur-Sûre quarante-cinq associations culturelles dont les clubs de jeunes dans la plupart des villages, le cercle culturel de Sibret, Les Explorateurs et les scouts.

On dénombre également sur la Commune de Vaux-sur-Sûre vingt associations sportives.

Les infrastructures sportives publiques proposées à Vaux-sur-Sûre sont les deux terrains de tennis, les terrains de football des cinq clubs, les deux parcours Vitae, les promenades balisées, les deux salles de gymnastique des écoles communales, les treize petites infrastructures sportives de quartier, l'aire de jeux de La Boîte à Couleurs et les quatre zones multisports.

Huit projets d'infrastructures sportives existent sur la commune tels que :

- La création d'une zone multisports à Cobreville. Elle comprend trois espaces de jeu: un petit terrain de football voué aux diabolins, un espace multisports traditionnel et une aire de jeux.
- Six plaines de jeux à Grandru, Jodenville, Poisson-Moulin, Remience, Salvacourt et Sûre.
- La création d'un hall sportif.

La commune aide les associations du territoire dans leur fonctionnement, l'embellissement des villages et l'achat de matériel.

Des événements jalonnent l'année et leur agenda est disponible sur le site internet communal, dans le bulletin communal « Vivre à Vaux-sur-Sûre » et en toutes boîtes lors d'événements importants.

En avril 2014, l'IWEPS publie l'indice des conditions de bien être pour l'ensemble des communes de la Région wallonne. Vaux-sur-Sûre s'est classé huitième commune wallonne et première commune de la Province de Luxembourg.

## 12. Citoyenneté

La commune dispose d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés, d'un Conseil Communal des Enfants, d'un Conseil de l'Action Sociale, d'une Commission Communale de l'Accueil et d'une Commission Locale de Développement Rural.

## 13. Transcommunal

La Commune de Vaux-sur-Sûre entretient des relations transcommunales avec les communes voisines depuis de nombreuses années. La commune fait partie du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, du GAL Haute-Sûre Forêt d'Anlier et de l'ADL transcommunal dont l'agrément a été reçu en 2014.

## 14. Solidarité et rapport Nord / Sud

Le thème de la solidarité internationale est mis à l'avant-plan essentiellement par l'asbl « Faso-Lux: aidons l'Afrique ensemble » et l'asbl « Enfants étrangers en vacances ». D'autres associations de solidarité existent à Vaux-sur-Sûre, telle que « L'Autrement Dit »...

**PROVINCE DU LUXEMBOURG**  
**COMMUNE DE VAUX-SUR-SÛRE**



**PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL /**  
**AGENDA 21 LOCAL**

**Volume A**

**PARTIE I.**

**DESCRIPTION des CARACTERISTIQUES**  
**SOCIO-ECONOMIQUES de la COMMUNE**

**VERSION**  
***Approuvée par la CLDR du 18 novembre 2014***

---

**sprl LACASSE-MONFORT**  
**Ingénieur Conseil**  
Thier del Preux 1 - 4990 Lierneux  
Tél. 080/418.681



**Carine MARQUET**  
**Valentin LABOREY,**  
Auteurs de Programme





# COMMUNE DE VAUX-SUR-SURE

## PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL

### VOLUME A – PARTIE I :

### Description des caractéristiques socio-économiques de la Commune

#### Table des matières

<b>PRESENTATION GENERALE DE VAUX-SUR-SURE .....</b>	<b>1</b>
VAUX-SUR-SÛRE DANS LA RÉGION WALLONNE.....	2
VAUX-SUR- SÛRE DANS LA PROVINCE DU LUXEMBOURG .....	2
CARTE ROUTIERE DE LA COMMUNE.....	3
<b>1 L'HISTOIRE .....</b>	<b>5</b>
1.1 LA FUSION DES COMMUNES.....	5
1.2 L'ARCHEOLOGIE .....	6
1.3 APPERÇU HISTORIQUE DES DIFFERENTES ENTITES .....	6
1.4 LA BATAILLE DES ARDENNES .....	13
1.5 LA CEREMONIE DU RELAIS SACRE.....	14
1.6 SYNTHESE .....	14
<b>2 LA MONOGRAPHIE DU MILIEU PHYSIQUE.....</b>	<b>16</b>
2.1 GEOLOGIE .....	16
2.1.1 <i>Description du système géologique</i> .....	16
2.1.2 <i>Exploitation du sous-sol</i> .....	16
2.1.3 <i>Risques géotechniques</i> .....	16
2.2 HYDROGEOLOGIE .....	18
2.3 HYDROGRAPHIE .....	19
2.3.1 <i>Description du réseau hydrographique</i> .....	19
2.3.2 <i>Statut juridique des cours d'eau</i> .....	20
2.3.3 <i>Qualité des cours d'eau</i> .....	21
2.3.4 <i>Zone inondable</i> .....	21
2.4 PEDOLOGIE.....	23
2.4.1 <i>Description générale des sols</i> .....	23
2.4.2 <i>Aptitude agricole et sylvicole des sols</i> .....	25
2.5 RELIEF .....	27
2.5.1 <i>Description géomorphologique</i> .....	27
2.5.2 <i>Stabilité des sols</i> .....	28
2.6 CONTRAINTES ET POTENTIALITES .....	28
2.6.1 <i>Eaux de surface et souterraines</i> .....	28
2.6.2 <i>Agriculture et sylviculture</i> .....	28
2.6.3 <i>Aptitude à la construction</i> .....	29
2.7 SYNTHESE .....	30

<b>3 LA NATURE .....</b>	<b>32</b>
3.1 LE MILIEU NATUREL .....	32
3.1.1 <i>Les Sites de Grand Intérêt Biologiques (SGIB)</i> .....	32
3.1.2 <i>Les réserves naturelles agréées</i> .....	32
3.1.3 <i>Les sites NATURA 2000</i> .....	33
3.1.4 <i>Ramsar</i> .....	33
3.1.5 <i>Les sites classés</i> .....	33
3.1.6 <i>La liste des arbres et haies remarquables</i> .....	33
3.1.7 <i>Le réseau écologique</i> .....	33
3.1.8 <i>Contraintes et potentialités</i> .....	34
3.2 LE MILIEU PAYSAGER .....	35
3.2.1 <i>Description des paysages</i> .....	35
3.2.2 <i>Evolution du paysage</i> .....	36
3.2.3 <i>Evaluation du paysage</i> .....	38
3.2.4 <i>Contraintes et potentialités</i> .....	39
3.3 SYNTHÈSE .....	40
<b>4 LES OUTILS DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>42</b>
4.1 PARC NATUREL .....	42
4.2 LE CONTRAT DE RIVIERE HAUTE-SURE .....	44
4.3 LE CONTRAT DE RIVIERE OURTHE ET AFFLUENTS .....	45
4.4 LE PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE (P.C.D.N.) .....	46
4.5 LA CONVENTION "BORDS DE ROUTES" .....	46
4.6 LA CONVENTION "COMBLES ET CLOCHERS" .....	47
4.7 LE PLAN MAYA .....	47
4.8 OPERATION "UN ENFANT, UN ARBRE" .....	48
4.9 LE PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H) .....	48
4.10 LA GESTION DES DECHETS .....	49
4.11 PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET SITES A REHABILITER.....	50
4.12 SYNTHÈSE .....	51
<b>5 TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT BATI.....</b>	<b>52</b>
5.1 LES PLANS REGLEMENTAIRES ET LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT .....	52
5.1.1 <i>Le plan de secteur</i> .....	52
5.1.1.1 <i>Analyse générale</i>	
5.1.1.2 <i>Lecture détaillée du plan de secteur</i>	
5.1.1.3 <i>Confrontation entre plan de secteur et occupation du sol</i>	
5.1.2 <i>Le Plan Communal d'Aménagement de Nives</i> .....	56
5.1.3 <i>Le Schéma de Structure Communal</i> .....	56
5.1.4 <i>Le remembrement</i> .....	57
5.2 L'OCCUPATION DES SOLS .....	57
5.2.1 <i>Répartition générale</i> .....	57
5.2.2 <i>Les lotissements</i> .....	60
5.2.3 <i>Le potentiel foncier</i> .....	60

5.3 L'ENVIRONNEMENT BATI.....	61
5.3.1 Caractéristiques urbanistiques et architecturales générales .....	61
5.3.1.1 Implantation des villages	
5.3.1.2 Implantation des constructions	
5.3.1.3 L'habitat traditionnel	
5.3.1.4 Evolution contemporaine de l'habitat	
5.3.1.5 Le développement actuel des villages et les enjeux	
5.3.2 Typologie, structure bâtie et enjeux par village .....	65
5.4 LE PATRIMOINE BATI .....	72
5.4.1 Le patrimoine monumental de Belgique.....	72
5.4.2 Les sites classés .....	72
5.4.3 Le petit patrimoine .....	72
5.5 SYNTHÈSE .....	73
5.6 GLOSSAIRE.....	74
<b>6 DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES.....</b>	<b>75</b>
6.1 LA DEMOGRAPHIE.....	75
6.1.1 Densité de la population .....	75
6.1.2 Evolution démographique .....	75
6.1.3 Les mouvements de la population .....	76
6.1.4 Structure de la population.....	78
6.1.5 Synthèse .....	88
6.1.6 Glossaire .....	88
6.2 LES INDICATEURS SOCIAUX .....	89
6.2.1 La population active sur Vaux-sur-Sûre .....	89
6.2.1.1 Population active	
6.2.1.2 Les indépendants	
6.2.1.3 Les salariés	
6.2.1.4 Le taux d'emploi local	
6.2.1.5 L'emploi frontalier	
6.2.2 Accessibilité aux pôles.....	96
6.2.2.1 Distance aux pôles	
6.2.2.2 Distance aux services	
6.2.3 Le développement économique.....	97
6.2.3.1 Le contexte	
6.2.3.2 Les entreprises	
6.2.3.3 Les parcs d'activités économiques	
6.2.3.4 L'intercommunale de développement	
6.2.3.5 GAL	
6.2.3.6 L'Agence de Développement Local transcommunale (ADL)	
6.2.4 Le chômage.....	103
6.2.4.1 Le nombre de demandeurs d'emploi	
6.2.4.2 Le niveau de formation des demandeurs d'emploi	
6.2.4.3 Le taux de demande d'emploi et de chômage	
6.2.4.4 Les revenus d'intégration sociale (RIS)	
6.2.5 Les revenus.....	106
6.2.6 Le logement.....	108
6.2.6.1 Les caractéristiques du logement	
6.2.6.2 Les problématiques du logement	
6.2.6.3 Le Programme Communal d'actions en matière de logement	
6.2.6.4 Les besoins en logement à l'horizon 2025	
6.2.7 L'immobilier .....	111
6.2.8 L'indice de cohésion sociale .....	116
6.2.9 L'indice de condition de bien être.....	118
6.2.10 Synthèse .....	119
6.2.11 Glossaire .....	121

6.3 L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE .....	122
6.3.1 L'agriculture .....	122
6.3.1.1 Données agricoles de Vaux-sur-Sûre	
6.3.1.2 Associations agricoles	
6.3.1.3 La diversification agricole	
6.3.1.4 Les contraintes et potentialités en matière agricole	
6.3.2 la Sylviculture .....	128
6.3.2.1 Généralités	
6.3.2.2 La forêt communale	
6.3.2.3 La filière bois	
6.3.3 Synthèse .....	130
6.4 LE TOURISME .....	132
6.4.1 Les acteurs du tourisme .....	132
6.4.2 La fréquentation touristique .....	133
6.4.3 Horeca.....	134
6.4.4 Attractions touristiques .....	138
6.4.5 Les jumelages .....	141
6.4.6 Le Projet de Massif : La Grande Forêt d'Anlier .....	141
6.4.6 Synthèse .....	143
7 LES SERVICES .....	144
7.1 LES SERVICES COMMUNAUX.....	144
7.1.1 La maison communale.....	144
7.1.2 Les services communaux .....	144
7.2 LES SERVICES DE SECURITE.....	144
7.2.1 La zone de police .....	144
7.2.2 Le commissaire voyer.....	145
7.2.3 Le Service Régional d'Incendie (SRI) .....	145
7.3 LES SERVICES PUBLICS.....	145
7.3.1 La poste.....	145
7.3.2 Le parc à conteneurs.....	145
7.3.3 Les TEC .....	145
7.3.4 La SNCB .....	146
7.4 LES SERVICES ECONOMIQUES .....	146
7.4.1 L'Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.).....	146
7.4.2 L'asbl Promemploi, service « Accueil Assistance ».....	146
7.5 LES SERVICES SOCIAUX.....	146
7.5.1 Le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) .....	146
7.5.2 Le label Handicity .....	148
7.5.3 La ferme du Monceau.....	148
7.5.4 L'association Carrefour Hépatites Aide et Contact.....	149
7.6 LES SERVICES DE SANTE .....	149
7.6.1 Hôpitaux .....	149
7.6.2 La maison de garde médicale Ardenne Nord de Bastogne .....	149
7.6.3 Docteurs en médecine.....	149
7.6.4 Dentistes .....	149
7.6.5 Logopèdes.....	149
7.6.6 Kinésithérapeutes.....	150
7.6.7 Infirmiers – soins à domicile.....	150
7.6.8 Psychologue.....	150
7.6.9 Pharmacies.....	150
7.7 LES AINES .....	150

7.7.1 Les logements communaux « séniors » .....	151
7.7.2 Le club de jour « Cap Bonne Humeur » .....	151
7.7.3 La maison de repos et de soins « En Famille » .....	151
7.7.4 La maison de repos et de soins « Le Chemin des Mimosas » .....	151
7.7.5 Offre de soins .....	151
7.7.6 La « Maison des générations » .....	153
7.8 LES SERVICES DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE .....	154
7.8.1 La crèche communale « De Câlines à canailles » .....	154
7.8.2 L'accueil extrascolaire .....	154
7.8.3 Les Explorateurs asbl .....	155
7.8.4 Le service d'accueillantes conventionnées « Baby-service » .....	156
7.8.5 Les accueillantes indépendantes, conventionnées ONE.....	156
7.9 L'ENSEIGNEMENT .....	156
7.9.1 L'enseignement communal.....	156
7.9.2 L'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.....	158
7.9.3 L'enseignement secondaire et supérieur .....	158
7.10 SYNTHÈSE .....	158
<b>8 LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE.....</b>	<b>160</b>
8.1 LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE.....	160
8.1.1 Les infrastructures culturelles .....	160
8.1.2 Les infrastructures de culte.....	160
8.1.3 Les associations culturelles .....	161
8.2 LA VIE SPORTIVE .....	163
8.2.1 Les infrastructures sportives.....	163
8.2.2 Les associations sportives.....	163
8.2.3 Les événements sportifs.....	163
8.3 LES SUBVENTIONS COMMUNALES .....	163
8.4 LES MANIFESTATIONS .....	165
8.5 NORD-SUD ET SOLIDARITE.....	165
8.6 SYNTHESE .....	166
<b>9 INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS PUBLICS .....</b>	<b>168</b>
9.1 L'ENERGIE .....	168
9.1.1 Les énergies traditionnelles .....	168
9.1.2 Les énergies renouvelables.....	169
9.1.3 Les actions de la commune en matière d'énergie .....	169
9.1.3.1 L'éolien	
9.1.3.2 Les audits énergétiques	
9.1.3.3 L'étude de pertinence d'une cogénération	
9.2 LE RESEAU D'ADDUCTION D'EAU .....	170
9.2.1 Préliminaires.....	170
9.2.2 Situation actuelle .....	170
9.3 L'EGOUTTAGE .....	171
9.4 LE RESEAU D'ELECTRICITE .....	171
9.5 LE RESEAU DE TELEPHONIE.....	172
9.5.1 La téléphonie fixe .....	172
9.5.2 La téléphonie mobile.....	173

9.6 LE RESEAU DE GAZ .....	173
9.7 LE RESEAU ROUTIER.....	173
9.7.1 Les voies de transit.....	173
9.7.2 Les voies de liaison .....	175
9.7.3 Les voies de distribution .....	174
9.7.4 Les voies de circulation locale .....	174
9.7.5 Les déplacements utilitaires.....	175
9.7.6 La sécurité routière.....	177
9.7.7 Les enjeux en matière de déplacements automobile sur la commune .....	178
9.8 LES TRANSPORTS EN COMMUN.....	178
9.9 LES INITIATIVES LOCALES DE MOBILITE.....	179
9.10 LES INITIATIVES LOCALES DE COVOITURAGE .....	180
9.11 LA MOBILITE DOUCE.....	180
9.12 LE CONSEILLER EN MOBILITE .....	180
9.13 L'INVENTAIRE DES PROPRIETES COMMUNALES, DU CPAS ET DES FABRIQUES D'EGLISE	181
9.14 PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS .....	181
9.14.1 Le plan triennal 2010-2012 .....	181
9.14.2 Le plan triennal 2007-2009 .....	181
9.14.3 Le plan d'investissement communal (PIC).....	181
9.14.4 Les voiries diverses (dossiers non subsidiés).....	182
9.14.5 Les travaux de voiries effectués dans le cadre de programme spéciaux.....	182
9.14.6 L'amélioration des voiries agricoles .....	183
9.14.7 Les voiries créées dans le cadre de nouveaux lotissements.....	183
9.14.8 Les infrastructures sportives.....	183
9.14.9 Les bâtiments scolaires .....	184
9.14.10 Les bâtiments – salles de village .....	184
9.14.11 Les projets spécifiques .....	184
9.14.12 Les acquisitions diverses.....	185
9.14.13 Les bâtiments divers.....	185
9.14.14 Le programme communal d'actions en matière de logement 2014 et 2016.....	185
9.15 LES AUTRES PROJETS CONSEQUENTS MENES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL .....	185
9.16 SYNTHESE .....	186
<b>10 LA GESTION COMMUNALE .....</b>	<b>188</b>
10.1 LA PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES MOYENS HUMAINS .....	188
10.1.1 Le Collège communal.....	188
10.1.2 Le Conseil Communal .....	190
10.1.3 Le personnel communal.....	191
10.1.4 Ma mise en œuvre d'une Régie Communale Autonome .....	193
10.1.5 Les autres commissions et conseils.....	193
10.2 LA PRESENTATION DES MOYENS FINANCIERS.....	194
10.2.1 Les affiliations de la commune.....	194
10.2.2 Les taxes .....	195
10.2.3 Les primes communales.....	195
10.2.4 Les règlements communaux.....	195
10.2.5 Le budget et le pouvoir d'emprunt.....	196
10.3 L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL .....	198
10.4 LES RELATIONS TRANSCOMMUNALES.....	199
10.5 SYNTHESE .....	199

## Quelques acronymes

ADL : Agence de Développement Local

AFSCA : Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

AIS : Agence Immobilière Sociale

AIVE : Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau

ALE : Agence Locale pour l'Emploi

AMO : Aide en Milieu Ouvert

ARPI : Action Régionale de Prévention Intégrée

ASBL : Association Sans But Lucratif

ATL : Accueil du Temps Libre

CAPRU : Cap Ruralité

CCA : Commission Communale d'Accueil

CCATM : Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

CCCA : Commission Communale Consultative des Aînés

CCE : Conseil Communal des Enfants

CCJ : Conseil Communal des Jeunes

CDJ : Club des Jeunes

CJ : Centre De Jeunes

CJ : Centre de Jeunes = le secteur regroupant 3 sous-secteurs suivants :

MJ : Maison des Jeunes

IJ : Information Jeunesse (Infor-jeunes, Siep,...)

CRH : Centre de Rencontre et d'Hébergement (auberge de jeunesse,...)

CGT : Commissariat Général au Tourisme

CLDR : Commission Locale de Développement Rural

CLE (programme) : Coordination Locale de l'Enfance

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial

CRAT : Commission Régionale d'Aménagement du Territoire

CSIS : Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique

CSWAAA : Conseil Supérieur Wallon de l'Agriculture de l'Agro-alimentaire et de l'Alimentation

CWATUPE : Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie

Acronymes

DE : Demandeur d'Emploi

DEI : Demandeur d'Emploi Inoccupés

DGOARNE : Direction Générale Opérationnelle, Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement

DGOATLP : Direction Générale Opérationnelle, Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine

DGO : Direction Générale Opérationnelle

DNF : Département de la Nature et des Forêts

FE : Fabrique d'Eglise

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

FEAGA : Fond Européen Agricole de Garantie

FTLB : Fédération Touristique du Luxembourg Belge

FWA : Fédération Wallonne de l'Agriculture

GAL : Groupe d'Action Local

GAPPER : Groupement d'Acteurs Provinciaux de Planification des Energies Renouvelables

GAS : Groupe d'Action Sociale

HSL : Habitation Sud-Luxembourg

HoReCa : Hôtels Restaurants Cafés

HP (plan) : Habitat Permanent

IDELUX : Intercommunale pour le Développement Economique du Luxembourg belge

IGN : Institut Géographique National

ILA : Initiative Locale d'Accueil

INASTI : Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants

INS : Institut National de Statistique

IPMB : Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique

IPP : Impôts sur les Personnes Physiques

IWEPS : Institut Wallon de l'Evaluation de la Prospective et de la Statistique

MAE : Mesure Agro-Environnementale

MB : Moniteur Belge

MCAE : Maison Communale d'Accueil de l'Enfance

Acronymes



MR : Maison de Repos

MRS : Maison de Repos et de Soins

MURLA : Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne

ODR : Opération de Développement Rural

OFFH : Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

OMB : Ordures Ménagères Brutes

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance

ONSS : Office National de Sécurité Sociale

OWS : Observatoire Wallon de la Santé

PAC : Politique Agricole Commune

PAE : Parc d'Activités Economiques

PASH : Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique

PCA : Plan Communal d'Aménagement

PCAD : Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire

PCDN : Plan Communal de Développement de la Nature

PCDR : Programme Communal de Développement Rural

PCGE : Plan Communal Général d'Egouttage

PCM : Plan Communal de Mobilité

PDS : Plan de Développement Stratégique

PICM : Plan Intercommunal de Mobilité

PLI : Plan de Localisation Informatique

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PPP : Partenariat Public-Privé

PPPW : Petit Patrimoine Populaire Wallon

PSSP : Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

PST : Programme Stratégique Transversal Communal

PU : Permis d'Urbanisme

PwDR : Programme wallon de Développement Rural

Acronymes

RAVeL : Réseau Autonome de Voies Lentes

RCU : Règlement Communal d'Urbanisme

REAL : Réseau d'Etudes et d'Analyses de la Province du Luxembourg

RGBSR : Règlement Général sur les Bâtisses en Sites Rural

RIS : Revenus d'Intégration Sociale

RNOB : Réserves Naturelles Ornithologiques de Belgique

RUE : Rapport Urbanistique et Environnemental

RW : Région wallonne

RwDR : Réseau wallon de Développement Rural

SAR : Site à Réaménager

SAU : Surface Agricole Utile

SDER : Schéma de Développement de l'Espace Régional

SGIB : Site de Grand Intérêt Biologique

SGR : Sentier de Grande Randonnée

SNCB : Société Nationale des Chemins de fer Belge

SPF : Service Public de Wallonie

SRI : Service Régional d'Incendie

SSC : Schéma de Structure Communal

SWDE : Société Wallonne Des Eaux

TEC : Transports En Commun

URE : Utilisation Rationnelle de l'Energie

UVCW : Union des Villes et Communes de Wallonie

ZACC : Zone d'Aménagement Communal Concerté

ZAE : Zone d'Activité Economiques

ZAEM : Zone d'Activité Economiques Mixtes

ZHCR : Zone d'Habitat à Caractère Rural

ZHIB : Zone Humide d'Intérêt Biologique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Acronymes

## Préambule

Les informations socio-économiques de la Commune de Vaux-sur-Sûre sont confrontées à des pôles de référence constitués par la Région wallonne et la microrégion qui comprend outre Vaux-sur-Sûre, les communes de Fauvillers, Bastogne, Sainte-Ode, Léglise, Neufchâteau et Libramont..

En matière agricole, le pôle de référence est l'Ardenne, dont fait partie la Commune de Vaux-sur-Sûre.

**En 2014, les données actualisées ont été insérées directement dans l'étude. Elles sont reprises en caractères grisés dans le document.**

## CHAPITRE 0 – Présentation générale de Vaux-sur-Sûre

La Commune de Vaux-sur-Sûre est située au Sud de l'arrondissement de Bastogne, dans la Province du Luxembourg. Elle se situe à mi-chemin entre les pôles de Bastogne et Neufchâteau.

Les communes voisines de Vaux-sur-Sûre sont :

- au Nord : Bertogne ;
- au Nord-est : Bastogne ;
- au Sud-est : Fauvillers ;
- au Sud : Léglise ;
- au Sud-ouest : Neufchâteau;
- à l'Ouest : Libramont-Chevigny ;
- au Nord-ouest : Sainte-Ode.

Vaux-sur-Sûre compte, au 01/01/2012, 5.241 habitants<sup>1</sup>.

Au plan de secteur, son territoire couvre une superficie de 13.587 hectares répartis succinctement en :

- 8.819,36 hectares agricoles ;
- 3.557,52 hectares de bois ;
- 1.210,12 hectares bâtis et infrastructures diverses.

La commune est traversée par des voiries de grandes communications :

- l'E25 Liège-Arlon ;
- la route régionale 85 Carignan-Bastogne ;
- la N4 Bastogne-Arlon (à proximité) ;
- la route régionale 848 Saint-Hubert – Martelange.

La commune occupe donc une position stratégique par rapport aux axes autoroutiers. Elle est aussi facilement accessible par les nationales et distante de Bruxelles de 158 km, de Namur de 98 km, de Liège de 104 km et de Luxembourg-Ville de 72 km. Notons que l'E25 et la route régionale 85 coupent le territoire communal en deux.

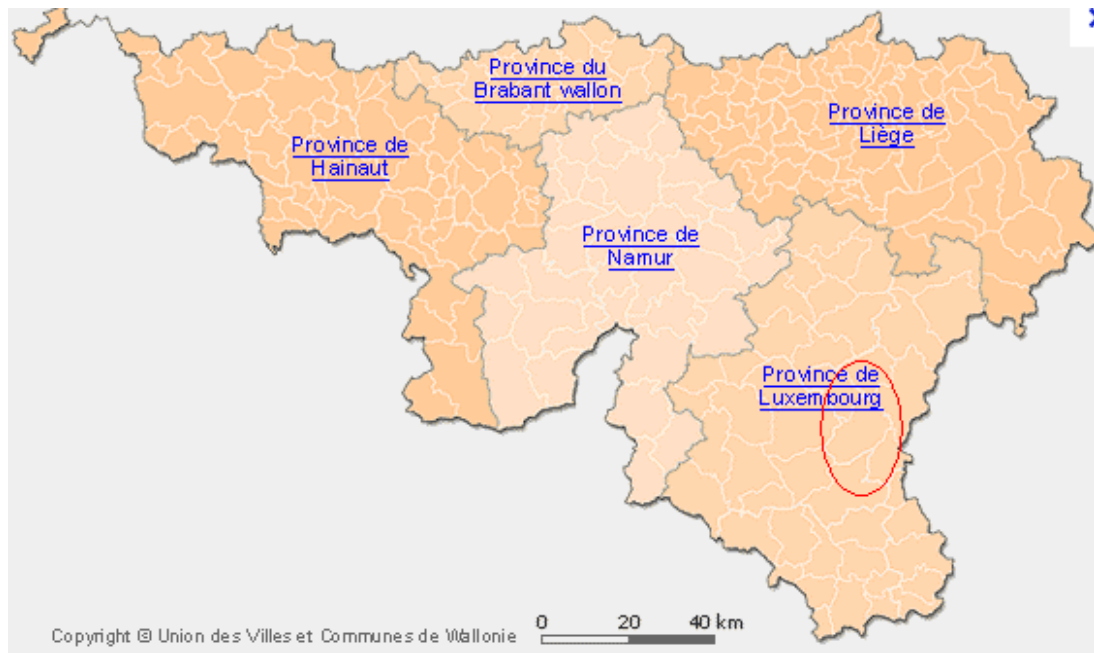
*(Extrait du site internet du Syndicat d'initiative de Vaux-sur-Sûre) :*

La région de la Sûre se situe en plein cœur de l'Ardenne dans le triangle Bastogne – Neufchâteau – Martelange. Région calme et de détente. Les amateurs de pêche peuvent s'adonner à leur sport favori le long des berges de la Sûre et ses nombreux affluents. Les amateurs de promenades pourront apprécier le calme et la beauté de ses paysages en parcourant ses vingt-huit villages et hameaux typiques.

---

<sup>1</sup> L'Administration Communale renseigne 5.367 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014

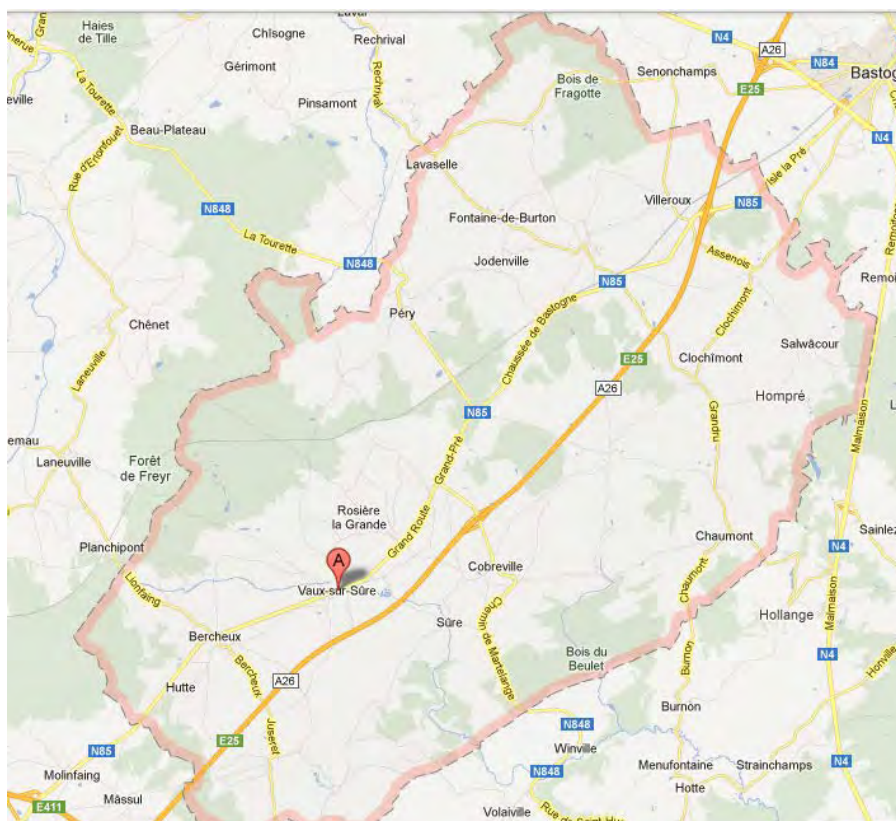
### Vaux-sur-Sûre dans la Région wallonne



### Vaux-sur-Sûre dans la Province du Luxembourg



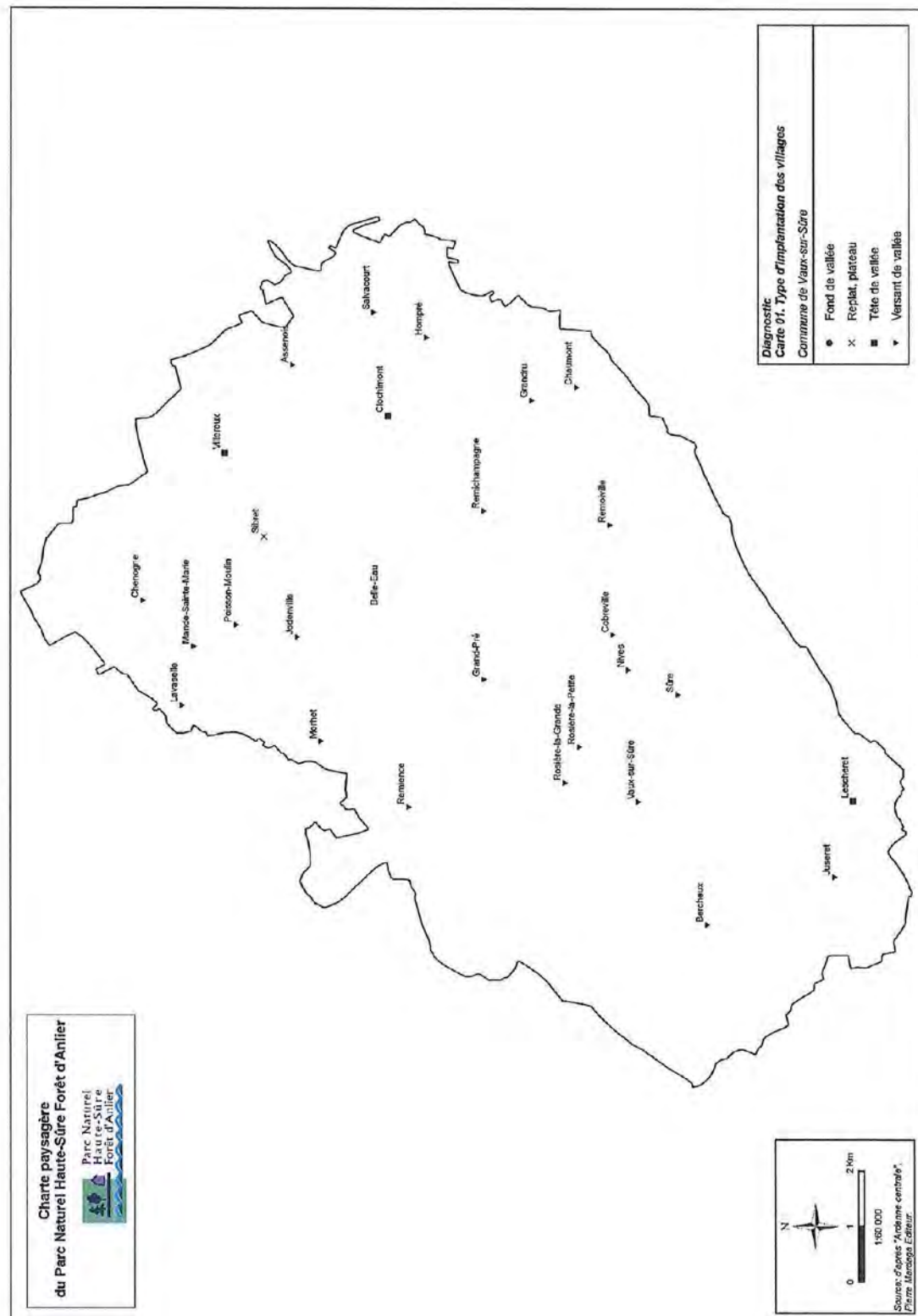
**Carte routière de la commune**



Source, Google Maps.

Vaux-sur-Sûre compte 35 villages et hameaux répartis dans 6 anciennes communes :

Entités	Juseret	Vaux-sur-Sûre	Morhet	Nives	Hompré	Sibret
Villages	Juseret Lescheret Bercheux	Vaux-sur-Sûre	Morhet Remience Rosière-la-Grande et Rosière-la-Petite La Barrière	Nives Cobreville Sûre Morhet-Station	Hompré Remoiville Remichampagne Chaumont Grandru Salvacourt Assenois	Sibret Villeroux Mande-Sainte-Marie Chenogne Lavaselle Poisson-Moulin Jodenville
Hameaux	Lionfaing Planchipont	Fagne-Wéry Bois de Waffe		Grand-Pré	Clochimont Losange	Belleau Mesy







## CHAPITRE 1 – L'histoire

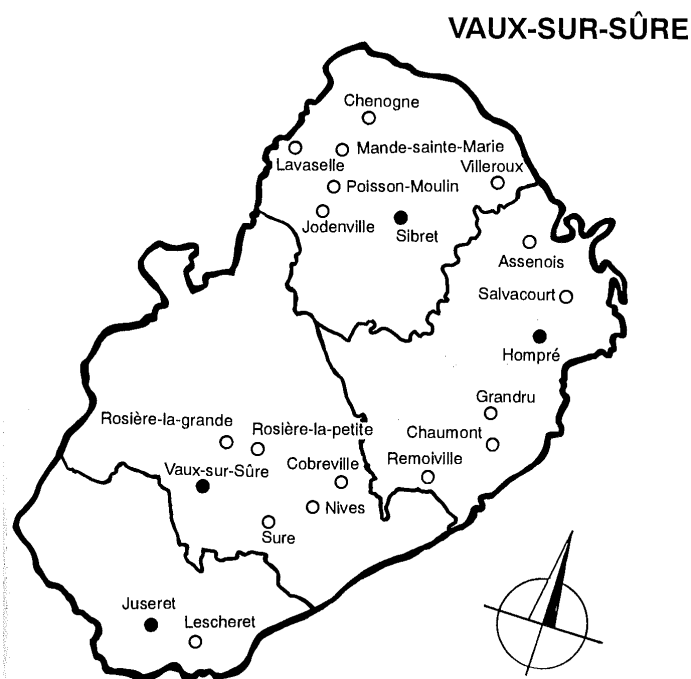
### 1.1 La fusion des communes

L'actuelle Commune de **VAUX-SUR-SÛRE** résulte de deux fusions.

*La première fusion fut volontaire.*

Durant la législation 1964-1970, les Bourgmestres des Communes de Vaux-lez-Rosières, Morhet et Nives portent à la réflexion de leurs conseils communaux respectifs, un projet de fusion des trois communes. Après de nombreuses négociations, menées par les Bourgmestres et le Secrétaire commun (le secrétaire communal de l'époque exerçait ses fonctions en cumul dans chacune des 3 anciennes communes), les conseils communaux s'accordent sur quatre grandes décisions :

- fusionner les trois entités ;
- installer le centre administratif dans la Commune de Vaux-lez-Rosières ;
- construire une nouvelle maison communale ;
- dénommer la nouvelle entité : « Commune de Vaux-sur-Sûre ».



Cette fusion spontanée fut officialisée par l'arrêté royal du 20 juin 1970 et fut effective à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1971.

*La deuxième fusion fut obligatoire.*

Par arrêté royal du 17 septembre 1975 et à l'initiative de M. Joseph Michel, Ministre de l'Intérieur à l'époque, sont fusionnées les communes de Vaux-sur-Sûre, Hompré, Juseret et Sibret (en partie). En effet, pour ce qui est de la Commune de Sibret, il y a eu une rectification des limites du territoire en ce qui concerne les sections de Senonchamps et d'Isle-le-Pré qui furent rattachées à la Ville de Bastogne.

La nouvelle entité ainsi formée conservera le nom de Vaux-sur-Sûre, et devint effective à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1977.

**Annexe n° 0** : Chaque village fait l'objet d'une présentation générale, historique, patrimoniale...

## 1.2 L'archéologie

Le zonage archéologique de la Commune de Vaux-sur-Sûre est un document qui ne sera finalisé qu'en 2015. Néanmoins, le Service de l'Archéologie de la Province du Luxembourg nous a fait parvenir un bilan de l'état des connaissances actuelles.

« Le Patrimoine archéologique recensé actuellement comporte une cinquantaine de sites.

La préhistoire est illustrée par le ramassage en surface de silex remontant à l'époque néolithique. Deux stations ont été découvertes.

La protohistoire, et plus précisément le second Age du Fer appelé « La Tène », est représentée par 15 sites funéraires. A cette époque, la construction des tertres ou tombelles est la coutume. Malgré l'érosion due à l'agriculture, ces vestiges sont repérables en prospection pédestre. Concernant cette période, le Musée des Celtes de Libramont rassemble les données récoltées dans la province. Deux groupes de nécropoles ont été repérés en Luxembourg. Les tombelles de Vaux-sur-Sûre font partie de celles du groupe Sud.

Comme ailleurs, c'est l'époque gallo-romaine qui est la mieux représentée avec 31 sites. Les traces d'habitat ou de construction ont été repérées à 15 reprises. Une dizaine de sites funéraires sont signalés. Ce chiffre est à relativiser puisque plusieurs d'entre eux ont été considérés anciennement comme des tumulus alors que ces structures pourraient être attribuées au second Age de Fer.

Enfin, un village disparu et son ancien château sont à signaler sur le territoire de Juseret. »

## 1.3 Aperçu historique des différentes entités

Des suppléments détachables ont été édités dans le bulletin communal et le Journal du Parc Naturel présente tous les mois un « zoom sur un village du Parc ». Ils présentent l'historique de certains villages de chacune des anciennes entités de la Commune de Vaux-sur-Sûre. Nous en présenterons ici de brefs résumés.

### Assenois

Dès ses origines, Assenois fut dénommée la « *tenure des hêtres* ».

Durant la période romaine, la petite localité d'Assenois abrita de nombreuses et paisibles générations de *paysans* : ils étaient bergers, cultivateurs, bûcherons, artisans du bois. Le vestige le plus remarquable de cette époque est sans conteste le tronçon de *chaussée romaine* qui longe le village.

Le Saint Patron de l'église d'Assenois n'est autre que *Saint Martin*, ce qui attesterait de sa grande ancienneté, car ce Saint Martin de Tours était vénéré dès l'époque gallo-romaine.

Au Moyen-Age, il n'y eut pas de rupture brutale entre la civilisation romaine et la civilisation mérovingienne. La *clairière d'Assenois s'agrandit*, au point de rejoindre d'autres clairières, d'autres villages. Au fil des décennies, la forêt protectrice, exploitée pour le charbon et les besoins domestiques, est défrichée pour nourrir la population existante.

Du XIII au XVIIIème siècle, *guerres, famines, épidémies et mortalité* ravagèrent de long en large nos contrées. Assenois fut détruit plus souvent qu'à son tour, pour renaître à chaque fois de ses cendres. La proximité de Bastogne, place forte assiégée à maintes reprises, ne lui apporta que razzia et vengeances des ennemis. On retiendra qu'Assenois fut brûlé de fond en comble en 1602 par les Hollandais et que 1636 fut marqué par une terrible peste.

Durant les époques troublées, les *Seigneurs d'Assenois* n'eurent cure que de tirer parti des situations difficiles pour amasser de grandes fortunes (Lambertus, « miles » de Hastenoit au XIIIème siècle, le lignage des Goosse de Chaumont Estenoy au XVème, Jean de Baclain au XVIème ou encore Jean Dutrux au XVIIème). Aux XVIII et XIXèmes siècles, les seigneurs d'Assenois se ruinent peu à peu au cours d'interminables procès de succession. Quelques vestiges témoignent de leur puissance : épitaphes en l'église, monuments funéraires, pierres tombales.

Jusqu'en 1815, Assenois fit partie de la *mairie de Chaumont*. Ensuite, il fut rattaché à la *Commune de Hompré*, puis rentra dans la grande entité de *Vaux-sur-Sûre*, lors de la fusion en 1976.

Ces vingt dernières années, *Assenois s'est agrandi de manière spectaculaire*, en raison de la proximité du pôle d'emplois qu'est devenu le Grand-Duché de Luxembourg. Un autre atout majeur attire de nouveaux résidents : le voisinage de grandes voies de communication. En 2012, Assenois est davantage un « village des routes » qu'un « village des hêtres ».

### **Bercheux**

On retrouve la plus ancienne trace écrite d'un « Bercheu » sans « x » dans des archives du diocèse de Liège, datant du XI<sup>ème</sup> siècle. Bercheux signifierait « *Village des hommes libres* ». Notons que l'aubépine est l'arbre emblématique du village.

Des tombelles, datant des V et VI<sup>èmes</sup> siècles avant JC, sont dispersées entre le hameau de Lionfaing, le plateau de la « Fluscha » et un point culminant appelé « Tainière ». Des fouilles archéologiques réalisées sur le site de Lionfaing ont permis la découverte d'un torque, sorte de bijou ouvragé à partir de brins de métal entrelacés et torsadés. Composé de deux bracelets de bronze et d'un anneau de fer, *le torque de Lionfaing* a orné le bras d'une femme au statut élevé.

Durant la période gallo-romaine, Bercheux se situait aux confins des villas Caviniacum (Sainte-Marie Chevigny), Longlare (Longlier) et Nervia (Nives). Il dépendait de la dernière nommée. Cette situation excentrée par rapport aux sièges de pouvoir a peut-être donné à ses habitants *une sensation de liberté, une identité forte*.

Au Moyen-Age, les paroisses catholiques prennent leur identité définitive et les églises-mères sont fondées. En raison de sa position aux confins de grands domaines, Bercheux reste pendant longtemps *une quartes-chapelle* (quarta capella) dédiée à Saint Martin, dépendant de l'église-mère de Nives.

La forêt part peu à peu en lambeaux et, dès 1400, les campagnes sont fortement dénudées. Pour Bercheux, la situation devient difficile, en raison de sa position géographique en limite de la mairie de Chaumont. Ses habitants doivent aller chercher leur usage en forêt d'Anlier. Faute de bois, il faut se chauffer au genêt, ou grappiller des ramilles sur les territoires voisins. *Les « bribeux » de Bercheux* se heurtent aux « rawiès » de Vaux-lez-Rosières ; ce dernier surnom survivra.

Le début du XVI<sup>ème</sup> siècle semble à nouveau sourire aux Bercheutois. Hélas, en 1527, alors que la guerre reprend entre François I<sup>er</sup> et Charles-Quint, Bercheux est pillé et mis à sac par les Français. Les décennies suivantes sont catastrophiques pour les habitants, continuellement exposés aux passages des gens de guerre. Mais ils restent solidaires dans l'adversité, égaux et libres de leurs destins. A la fin de la « Longue Guerre de France », *Bercheux est littéralement laminé par un siècle de misère*.

Débrouillards et résolus, les Bercheutois n'en font qu'à leur tête. En 1626, le souverain, afin de remplir ses caisses vidées par la Guerre de Trente Ans, engage à des particuliers sa fonction judiciaire, en échange de belle monnaie sonnante et trébuchante. Pour 1700 florins, Robert du Monceau (Juseret) obtient juridiction sur Lescheret, Juseret et Bercheux. Réaction éblouissante de fierté et d'indépendance, les manants de ces trois villages, Bercheux en tête, rembourse le vil opportuniste. Ils n'auront dès lors *de comptes à rendre qu'à la justice de Sa Majesté*.

Suit la peste de 1656. Mais les Bercheutois savent que seule *la fuite permet d'éviter la contagion*. Par petits groupes, ils se réfugient en forêt dans des cabanes sur fourches, et viennent, matin et soir, soigner le bétail laissé au village (cf. le lieu-dit « Les Huttes »).

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les biens communaux apportent un certain confort de vie, jalouxé par beaucoup d'étrangers. Mais les Bercheutois repoussent sans ménagements des « illégaux sans-papiers » venus s'installer chez eux dans des cabanes de fortune. *Un esprit de clocher s'installe de manière durable*.

Sous Napoléon, Bercheux, Juseret et Lescheret, curé, vicaire et agents municipaux en tête, manifestent une opposition irréductible à la France.

Le village connaîtra *une fulgurante progression démographique* avec les progrès de l'agriculture.

Bercheux fera partie de la *Commune de Juseret* de 1823 jusqu'à la fusion des communes.

### **Cobreville**

Au pays de Haute-Sûre s'étire une chaîne de villages aux patronymes flanqués d'une terminaison en « -ville » : Volaville, Winville, Irville (ancien nom de Grand'Ru), Remoiville et Cobreville. Aux premiers siècles de notre ère, ces implantations dépendaient d'une *vaste villa romaine située à Remoiville*, l'Hermeivillae.

Sur le site de Cobreville était établie *la chèvrerie*, ou « caprile villae » ; son existence passée est avérée. En 1857, lorsque fut rasé le château seigneurial en ruine au profit d'un corps de ferme, les terrassiers mirent à jour une longue série de fours en briques, probablement les hypocaustes de l'antique habitation romaine. Vers 1880, des fouilles archéologiques réalisées dans un champ tout proche amenèrent la découverte d'urnes funéraires de l'époque gallo-romaine et du bas Moyen-Age.

Les quatre premiers siècles de notre ère virent les Gallo-Romains développer notre région dans un contexte de paix durable. L'arrivée des Francs se traduisit par le démembrement des immenses domaines agricoles. Du Vème au XIIIème siècle, Cobreville dépendit de la Villa Nervia, située sur le site actuel de Nives. Cette entité englobait l'équivalent de la Mairie de Chaumont sous l'Ancien Régime, groupement de villages précurseur de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

La vie s'écoula paisiblement en Haute-Sûre sous les Mérovingiens et les Carolingiens. Par contre, au partage de l'Empire de Charlemagne en 843, la région fut morcelée et la féodalité vécut ses sombres heures de gloire. Le régime féodal fut un infernal mélange d'asservissement des paysans, de brutalité guerrière et de religiosité exacerbée.

Vers 1225, la *Comtesse Ermesinde réorganisa le Duché de Luxembourg*. La Villa Nervia entra dans son giron en 1242 et fut morcelée en fiefs attribués à des différents seigneurs. La Cour de Nives fut circonscrite aux villages de Sûre, Cobreville, Nives et Remichampagne, tandis que Rosières et Morhet furent attribués à l'Abbaye de Saint Hubert.

En 1293, la *Maison de Cobreville* était un franc-alleu, dont l'occupant était seul maître après Dieu. Lambins de Cobreville était un franc-homme de haut lignage. Sous le titre d'Escuyer, il siégeait à la Salle de Bastogne, sorte de Sénat mis en place par Ermesinde dans les prévôtés de son Duché de Luxembourg.

Lignacer de petite noblesse, le gentilhomme de Cobreville possédait ses *armoiries lesquelles attestaient des services guerriers rendus par ses ancêtres*. Les francs-hommes de Cobreville et des seigneuries voisines disposaient dès lors d'importantes ressources humaines parmi leurs sujets, par ailleurs taillables et corvéables à merci. Contraints de laisser derrière eux leurs propres foyers sans défense, les soldats de la Haute-Sûre accompagnèrent les troupes du Comte de Luxembourg, allié au Saint-Empire germanique, un peu partout en Europe. Ils ont guerroyé face aux Ducs de Brabant, aux milices flamandes, aux troupes du Roi de France... Ils ont aussi et surtout participé aux Croisades, lesquelles eurent lieu de 1095 à 1292.

*Le blason de Cobreville*, évoquant un village et son passé glorieux et représentant les valeurs morales de la chrétienté, est devenu *l'emblème de la Commune de Vaux-sur-Sûre*.



*D'or, à la fasce d'azur chargée du champ de trois coquilles d'or, accompagné en chef de trois merlettes rangées de sable, et en pointe de deux couleuvres entortillées de sable, posée en sautoir et adossées.*

### Juseret

Lors du chasse-ménages (recensement) de 1469, on découvre dans la Mairie de Chaumont la localité de « Juserain ». Etymologiquement, Juseret signifierait le « *village en contrebas* », sans doute en contrebas du Monceau.

Les communautés de Juseret, Bercheux et Lescheret eurent beaucoup à souffrir des armées françaises au cours des XVI et XVIIèmes siècles. La période autrichienne apporta paix et prospérité ; puis Napoléon soumit la région à son autorité, fin du XVIIIème siècle, ravivant de douloureux souvenirs.

Curé et vicaires en tête, les villageois opposèrent *une résistance silencieuse aux occupants*. Les prêtres qui avaient refusé la Constitution Civile du clergé purent se cacher et célébrer des offices clandestins dans la chapelle castrale du Monceau. Cette dernière, très bien conservée, existe encore aujourd'hui.

En 1823, Juseret devint *le centre d'une vaste commune* de 4.184 hectares, laquelle comprenait six dépendances : Bercheux, Lescheret, Ebly, Chêne, Vaux-lez-Chêne et Maisoncelle. Ces quatre derniers villages furent détachés de Juseret le 1<sup>er</sup> juillet 1893 et formèrent la Commune d'Ebly. Le 1<sup>er</sup> janvier 1977, les trois villages de la Commune de Juseret furent englobés dans l'entité de Vaux-sur-Sûre.

La *chapelle Saint Joseph*, édifice néo-gothique, fut bâtie en 1906. Juseret fait partie de la paroisse de Bercheux. Sa population a évolué lentement au fil des siècles. C'est un village agréable, étalé « *en contrebas* » *du château-ferme du Monceau...*

Notons que les ancêtres de Paul Verlaine vécurent à la ferme de la « Boîte à Couleurs ».

### Le Monceau

Etymologiquement, Monceau pourrait être « *oratoire sur le mont* ».

La combe au pied du Monceau est exceptionnelle : elle offre un abri naturel aux vents froids ; un ruisseau sourd en son flanc, tandis que son sol pierreux surélevé reste relativement sec. Elle fut sans doute habitée par les premiers habitants de la région, hommes du Néolithique ou Celtes...

*Siège d'une maison-forte* sous l'époque franque et au Moyen-Age, elle devint *seigneurie « du Monceau »* au début du XVIIème siècle.

Cette famille de petite noblesse est originaire d'un lieu appelé autrefois « Monseaux » ou « Monsel », situé entre Villeroux et Senonchamps, en bordure de l'antique chaussée romaine venant de Mesy. Là existait un château, isolé au milieu de la campagne. Il fut abandonné au XVIème siècle et les « du Monseaux » s'installèrent à Strainchamps.

A l'occasion du mariage de Robert-Joseph du Monceau en 1603, il fit construire *un château au Monceau*. La seigneurie du Monceau-Juseret était née, issue de l'ancienne vouerie de Lescheret et Ebly. Ce « glorieux et brillant » Robert du Monceau fut difficilement accepté par les communautés villageoises de Juseret, Bercheux et Lescheret, éprises d'indépendance (cf. Bercheux ci-dessus).

Les seigneurs du Monceau semblent avoir traversé sans faiblir les terribles épreuves de la Guerre de France et de la Guerre de Trente Ans. En 1670, le maître des lieux accéda à la fonction excessivement rémunératrice de lieutenant-prévôt de Bastogne, ce qui lui permit sans doute de construire *le château-ferme actuel*.

Le prestige de la famille du Monceau atteignit son sommet lorsque l'un de ces membres obtint en 1736 le titre de comte, sous l'empereur autrichien Charles VI. La famille quitta ensuite la ferme du Monceau pour aller s'établir au Chêne dans un château plus confortable.

*Reste aujourd'hui le château-ferme de Juseret, formidable témoin du XVIIème siècle*. Il étonne par la solidité de ses murs et de ses charpentes. Ses murailles quadrangulaires ouvrent les bras vers le Sud et la campagne ; sa masse imposante s'étale à flanc de colline et tourne le dos au village. Deux tours trapues aux chapeaux ardoisés montent le guet ; de l'extérieur, elles donnent à l'ensemble l'aspect d'un manoir médiéval, sombre et secret. En avril 1990 s'ouvrit la première partie de l'hébergement de la Ferme d'Animation du Monceau.

## Morhet

Morhet existait déjà au XIV<sup>ème</sup> siècle ; il se composait de 4 ou 5 maisons bâties sur le versant d'une colline nommée « Mör-Heyd » (Thiers aux Bruyères).

A l'origine, Morhet était une tenure (dépendance) de la villa de Loupville-Rechrival. Il faisait partie de la paroisse de Mande-Sainte-Marie. Le « *village des bruyères* » ne disposait pas d'un lieu de culte, et ses paroissiens devaient donc se rendre jadis à Mande pour assister aux offices et y enterrer leurs défunts. Quelques habitants de Mor-Haye élevèrent un oratoire, lequel fut successivement transformé en chapelle, puis en église paroissiale.

Le village avait son *manoir*, appelé joliment « Château des Bruyères », construit en 1590 par Jean de Cobreville pour son gendre Reiffenberg, premier seigneur de Morhet. L'histoire de la dynastie de ce dernier est intimement liée à celle des seigneurs de Cobreville, suite à des alliances, mariages et autres arrangements dignes d'une saga télévisée. En 1632, Christophe de Reiffenberg, un personnage aussi ambitieux que violent, vit tous ses biens confisqués par le roi à la suite de l'homicide perpétré contre son frère Jean au lendemain du mariage de celui-ci. Par la « grâce » de cette saisie publique, un croquis du château fut dressé. Il s'agit là du dernier vestige, si ce n'est quelque fantôme hantant le Thiers aux Bruyères redevenu prairie...

La *gare de Morhet* est l'une des cinq gares (avec Bernimont, Wideumont, Sibret et Bastogne-Sud) situées sur l'ancienne ligne 163 « Libramont-Bastogne », appelée également « Ligne des Crêtes » et inaugurée en 1869. Cette gare avait son importance à l'époque, car juste en face se tenait un hôtel aux belles dimensions ainsi qu'un bâtiment, aujourd'hui en ruines, servant à la gendarmerie à cheval. Les arrêts de la ligne furent supprimés en 1984. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la ligne de chemin de fer révolutionna l'économie de notre région et surtout son agriculture, car elle permit l'acheminement en grande quantité d'un engrais aussi bon marché que providentiel pour les terres acides de l'Ardenne : les scories. En retour, la gare de Morhet assurait le transport des produits agricoles et forestiers vers les centres urbains, sans oublier les voyageurs, susceptibles dès lors de parcourir le vaste monde !

## Nives

Nives était probablement une *dépendance agricole* de la villa « Hermès » de Remoiville, doublée d'un lieu de culte dédié à Minerve. Cependant, la tradition populaire affirme que « Nives » doit son nom à son lit de pierres blanches comme neige.

Au VII<sup>ème</sup> siècle, la villa Nervia de Nives prit de l'importance : elle devint *un riche domaine mérovingien* et sa crête de cailloux blancs fut peu à peu arasée pour subvenir aux besoins des habitants. L'église de Nives fut probablement fondée à cette époque. C'était une *église-mère dédiée à Saint Martin*, une « *integra ecclesia* » qui dépendait directement des autorités épiscopales. Selon la tradition populaire, une relique de la sainte Cape de Saint Martin serait conservée sous l'autel.

Au début, les prédicateurs-soldats édifièrent un simple oratoire en bois sur la crête des cailloux blancs, celle-ci fut aplanie et le modeste autel fut remplacé par un bâtiment en pierre flanqué d'une énorme tour. Les défunts étaient enterrés aux pieds des murs consacrés et le site devint dès lors un lieu de rassemblement des villageois : on y tenait marchés et réunions ; la tour servait de refuge contre les bandes armées en quête de rapines. La communauté des vivants et des morts restait très soudée ; fêtes et rassemblements se tenaient parmi les tombes.

A l'époque de l'Ancien Régime, *l'agriculture pastorale* constituait l'activité pilote de la société d'alors. Il existait trois sortes de gens : ceux qui travaillent, ceux qui font la guerre et ceux qui prient. La paysannerie constituait la toute grande majorité de la population, croulant sous les corvées et accablée de nombreuses taxes, bref exploitée par la noblesse et le clergé.

Les seigneurs de Cobreville s'étaient imposés comme maîtres de Nives. Au début du XV<sup>ème</sup> siècle, Henry de Cobreville exigea d'être inhumé en l'église de Nives, ainsi que ses descendants. Fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, Jean de Cobreville, Seigneur très puissant en Ardenne, décida de construire un tombeau digne de sa noble lignée.

*L'histoire de Nives épouse les contours du destin de ses édifices religieux.* Les bâtiments successifs construits sur le site du cimetière ont considérablement rehaussé le niveau de celui-ci. Les vitraux de l'église actuelle sont les témoins du passé du village : chacun d'entre eux raconte une histoire et regorge de symboles.

### **Rosières**

Aux alentours de l'an mil est mentionnée une localité répondant au nom de « Rivière », dénomination qui restera dans le langage populaire, jusqu'à l'époque autrichienne au XVIIIème siècle, pour désigner Rosières. Officiellement, dans le recensement de 1469 et lors des suivants, *le village est dédoublé* sous les noms de « La Petite Rosière » et « La Grande Rosière ».

Il faut remonter au XIème siècle pour comprendre ce changement de patronyme. A cette époque, les domaines ecclésiastiques étaient très vastes et jouaient un rôle considérable sur l'échiquier du morcellement féodal. En 1049, « Rivière » était rattaché à la Villa Nervia, laquelle dépendait de l'abbaye des Bénédictines de Saint Maur à Verdun. C'était le siècle des grands défrichages, et les religieux de cette congrégation mettaient en pratique la devise de leur ordre : « prie et travaille ». Ainsi, les célèbres moines blancs sont probablement venus vers les XI et XIIèmes siècles et ont rebaptisé « Rivière » en « Grande Rosèiras » et « Petite Rosèiras ». *La grande rosèiras abritait les nombreux travailleurs agricoles* employés au défrichage, tandis que la *petite rosèiras était réservé aux Frères « convers »* (ou « lais »), religieux peu instruits destinés aux durs travaux et moins astreints aux prières et cérémonies pieuses. Un oratoire, ébauche de la future chapelle, était dressé dans la petite rosièiras.

Entre 1129 et 1139, l'abbaye Saint Pierre en Ardenne de Saint Hubert reçut des Bénédictines de Saint Maur la collation (gestion) de l'église de Rosières et obtint la dîme dite « d'Almoines ». En 1242, dans le cadre de sa politique d'unification du Luxembourg, la Comtesse Ermesinde acheta les derniers droits de la Villa Nervia aux Bénédictines mais rétrocéda Rosières à l'Abbaye de Saint Hubert. Confortablement blotti dans le giron hubertin, Rosières bénéficia alors du statut enviable de *Terre d'Eglise*. Ses habitants obtinrent droit d'usage dans la forêt d'Oyvre (Waffe actuel), ainsi qu'une grande surface de terres d'aisances, réservées à leur communauté.

Abrité sous la cape de Saint Hubert, Rosières coula des jours paisibles durant plus de trois siècles. Vers 1570, les moines érigèrent une église, dédiée à Saint Lambert. La bonne fortune du village attisait des convoitises au sein des communautés voisines. Confinés en lisière de l'Abbaye, les Seigneurs de Cobreville bavaient d'envie devant leurs privilèges et rêvaient de s'octroyer ses dîmes alléchantes. Dans la seconde moitié du XVIème siècle, Jean de Cobreville entreprit sa « conquête ». En 1592, il annexe les cours de Rosières et Morhet.

Le XVIIème siècle fut un siècle de malheurs avec *la Guerre de Trente Ans et la peste*. Cette dernière emporta la quasi-totalité des habitants de Rosières ; seules deux personnes échappèrent à l'épidémie.

Au siècle suivant, le village s'était repeuplé peu à peu, sous la houlette de deux maîtres : *le Seigneur de Cobreville et l'Abbaye de Saint Hubert*. En 1730, les moines entreprirent l'agrandissement et l'embellissement de l'église. Aujourd'hui et à jamais, l'église et les sept chapelles de Rosières respirent une foi et une piété robustes, campagnardes et inspirées à la fois.

La Révolution Française de 1789 sonna le glas de l'Ancien Régime et des grands domaines ecclésiastiques. Durant l'époque napoléonienne, *Rosières fut accolé à Morhet et Remience*. En 1823, sous le régime Hollandais, les trois villages constituèrent la Commune de Morhet.

Le 21 janvier 1896, le curé Hallet fonda *la laiterie Saint-Eloi à Rosières*, coopérative chargée de récolter la crème de huit succursales où était écrémé le lait.

*En 1914*, les deux villages hébergeaient les uhlands du 8° Dragons et du 1° Cuirassiers. Le soir du 10 août, une sentinelle ivre tira un coup de feu par mégarde et blessa un officier. *L'horreur se déclencha aussitôt*. Rosière-la-Petite et Rosière-la-grande étaient dans la trajectoire du cyclone barbare. La chapelle Monaville, dédiée à Notre-Dame du Mont Carmel, rappelle ces douloureux

souvenirs ; elle fut construite à Rosière-la-Petite en 1921. Une chapelle de Notre Dame de Lourdes ainsi qu'une statue de la Vierge, évoquent à Rosière-la-Grande la destruction du village en août 1914.

Aujourd'hui, Rosière-la-Petite et Rosière-la-Grande ont gardé leur cachet particulier. Eglise et chapelles se dressent humblement aux quatre coins de la localité. Situé d'une manière idéale dans l'axe de la grand-route Bastogne-Neufchâteau, le village bicéphale s'agrandit de manière irrésistible.

### Sûre

Sûre est un village agricole ardennais avec en son centre une maison bourgeoise. Il tire son nom de la rivière que le traverse et qui signifie [eau] sale, boueuse. Associé à la paroisse de Nives dès 1472, les deux villages sont intimement liés. En 1795 Sûre, Nives et Cobreville sont érigés en commune. Amputés de Vaux-lez-Rosières en 1906, ils rejoindront la commune de Vaux-sur-Sûre en 1970. L'âme du vieux moulin, de l'ancienne épicerie chez Angéline et de la maison Lambin bercent encore la mémoire des anciens du village.

Ce petit hameau d'Ardenne a toujours été *un village intimement lié à l'agriculture*. Autrefois, le village était composé de quelques grosses fermes et chaque maison avait une activité agricole. Avec le temps et l'amélioration de la qualité de la vie, les petites exploitations familiales ont peu à peu disparu. La vie agricole du village se concentre aujourd'hui autour de trois fermes dont l'activité principale est l'élevage viandeux de Blanc Bleu Belge (BBB). Les agriculteurs du village assurent également aussi l'entretien du paysage et de son caractère rural.

### Villeroux

L'étymologie de Villeroux est sans équivoque : « *ferme de défrichement* ».

Villeroux et sa chapelle virent le jour au XIII<sup>ème</sup> siècle, à la faveur d'une expansion démographique qui engendra par ailleurs d'autres villages conquis sur les friches.

En novembre 1602, l'ennemi hollandais, excédé de n'avoir pu investir Bastogne et sa place forte, se vengea et *réduisit en cendres le village de Villeroux*. Le XVII<sup>ème</sup> siècle continua avec son lot de malheurs : la guerre, la famine et la peste.

Le village recèle *bon nombre d'histoires* : la ferme Lutgen à l'entrée de laquelle le dernier loup de Villeroux fut tué ; la ferme Piron qui accueillit un Père de l'Abbaye d'Orval durant la Révolution Française.

Nous terminerons cet aperçu historique par deux éléments à retenir pour Vaux-sur-Sûre :

### Les voies de communication

Ainsi, si on examine la création des chemins par ordre chronologique, on peut citer tout d'abord *la chaussée romaine*, dont l'importance n'est plus à démontrer. Ensuite, dès le Haut Moyen-Age, on retrouve *l'ancienne route Neufchâteau-Bastogne* qui passait par Bercheux, Rosières, Cobreville, Remichampagne, Clochimont et Assenois. Il s'agit là de la Voie de la Liberté, mondialement célèbre, celle-là même qu'empruntèrent les chars de Patton pour libérer Bastogne lors de l'Offensive des Ardennes. Autre voie de communication très ancienne : Fauvillers-Sibret. Plus près de nous, *la grand-route Neufchâteau-Bastogne* fut construite au XIX<sup>ème</sup> siècle. En 1904 entra en fonction *la voie vicinale Arlon à Bastogne*. Aujourd'hui désaffectée, elle est un pré-RAVeL.



### Agriculture et forêt

(Extrait de « A la découverte de mon village : Vaux-sur-Sûre », Miguel LAMOLINE)

Si à l'heure actuelle la terre n'est travaillée que par quelques agriculteurs, il n'y a pas si longtemps, ceux-ci étaient encore nombreux. Jusqu'à la guerre 40-45, pratiquement *tous les villageois étaient agriculteurs* : ils avaient tous quelques bêtes et quelques champs. Mais cela leur permettait bien souvent de « survivre », c'est-à-dire que cela leur permettait de manger et d'avoir quelques biens, mais la rentrée d'argent était bien maigre. C'est pourquoi, on envoyait souvent ses enfants travailler à l'extérieur, pour quelque patron ou d'autres agriculteurs. Il s'agissait souvent de travail à la journée. Celui-ci consistait à aller planter et ramasser des pommes de terre, planter des sapins, aller ramasser le foin, l'avoine. Pour ces tâches, on engageait aussi bien les garçons que les filles.

Une autre tâche, celle-là plus difficile et demandant plus d'effort, était réservée aux jeunes hommes : c'était *le travail de bûcheron*. Dès qu'un patron (très souvent l'administration communale) lançait un appel de main-d'œuvre, de nombreux hommes y répondaient. Pour ce travail, la durée variait selon la proportion de bois à couper. Le paiement se faisait à la corde de bois. Les plus rapides gagnaient donc plus d'argent. (...)

## 1.4 La Bataille des Ardennes

### Le village de Chenogne

Chenogne est un paisible village agricole. Situé à six kilomètres au Sud-ouest de Bastogne, il ne compte que 32 foyers qui sont autant de fermes et fermettes. En ce 16 décembre 1944 – jour désormais historique –, personne ne se doute de rien. La guerre est loin et chacun vaque à ses occupations habituelles. Pourtant le destin de ce village et de ses habitants va basculer dans l'horreur (Source texte : Robert Marquet / Du sang, des ruines et des larmes – Chenogne 1944-1945).

Selon les spécialistes de la bataille des Ardennes, Chenogne a été le hameau le plus marqué dans le périmètre bastognard. Il a été complètement anéanti : il ne restait rien des 29 maisons et 23 des 130 habitants avaient été tués.

### Le village d'Assenois

Alors que, sur le front de la Moselle, le Général Patton, avec sa 3e Armée, se prépare à lancer une offensive de grande envergure vers les défenses de la ligne Siegfried, le 19 décembre 1944 le haut commandement américain lui demande de faire mouvement et de diriger ses divisions vers Bastogne, soit effectuer un quart de tour. Mais les conditions atmosphériques défavorables, l'état des routes et le harcèlement des unités allemandes vont rendre la progression des troupes du Général Patton pénible. Les hommes sont épuisés et transis de froid. Finalement, le ciel se dégage et permet la reprise des opérations de l'aviation alliée ainsi que le ravitaillement des assiégés de Bastogne par parachutages et de plus facilite la progression des troupes de Patton. Dans l'après-midi du 26 décembre, sous l'impulsion de Patton, les blindés du 37th Tank Battalion, commandé par le Lt. Ch. Boggess, foncent vers Assenois et réussissent à briser l'encerclement de Bastogne en faisant la jonction avec le 326th Engineer Battalion de la 101st Airborne. Immédiatement, un convoi d'ambulances emprunte le « couloir d'Assenois » vers Bastogne et en revient avec des blessés pour les amener dans les hôpitaux de campagne. Les jours suivants, les troupes américaines mettent tout en œuvre pour maintenir et surtout pour élargir le « couloir » malgré les nombreuses tentatives allemandes pour refermer la brèche. (Source texte : Guy Blockmans / OPT).

### **Les reconstitutions historiques à Vaux-sur-Sûre**

En décembre 2007 et 2008, le groupe militaire de Reconstitution historique militaire 40/45 et la Commune de Vaux-sur-Sûre ont proposé un spectacle historique pour commémorer la Bataille des Ardennes à travers un ensemble de scènes qui évoquent les combats de l'hiver 44.

Lors du 65<sup>ème</sup> anniversaire de la Bataille des Ardennes (12 et 13 décembre 2009), c'est le Historical Military Remember Association qui organisa une reconstitution à Vaux-sur-Sûre. Elle fut d'abord nocturne (spectacle sons et lumières) puis diurne le lendemain après-midi avec véhicules et fantassins.

### **Chaumont, village du souvenir**

Dans le cadre du 65<sup>ème</sup> anniversaire de la Bataille des Ardennes, la Commune de Vaux-sur-Sûre a décidé de mettre à l'honneur ses libérateurs américains lors d'une cérémonie du souvenir qui s'est déroulée le 12 septembre 2009 dans le village de Chaumont. Retenons principalement lors de cette manifestation, l'inauguration de panneaux retraçant quelques points forts de la Bataille de Chaumont et Grandru en décembre 1944, ainsi que deux plaques commémoratives, l'une portant sur la création d'une « Rue du Colonel H. COHEN » et la seconde sur la création d'une « Place du Général IRZYK ».

### **8<sup>ème</sup> Périple de la Mémoire – le 11 mai 2012**

Le groupe COBRA, aidé par la Ville de Bastogne, organise pour la huitième fois, son Périple de la Mémoire. Cette manifestation qui se veut à la fois sportive et historique consiste en une marche d'environ 12 km, avec des arrêts explicatifs et commémoratifs à des endroits particuliers. Elle est avant tout destinée aux élèves des écoles primaires (degré supérieur) de tous les réseaux mais elle est également ouverte à toute personne adulte qui souhaiterait les accompagner.

En 2012, le rassemblement avant le départ se fait Place du Tram à Chenogne. Les points de passage prévus sont : Chenogne – Poisson-Moulin – Carrefour de Mesy – Parc Visart – Spâgnemâ – Isle-le-Pré – Villeroux – Ancien chemin de fer – Garde du Sud Bastogne – Avenue de la Gare – route d'Assenois – Place Général Patton (anciennement Merceny).

## **1.5 La Cérémonie du Relais Sacré**

Le Comité F.N.C. (Fédération Nationale des Combattants) Section de Sibret ainsi que le Collège communal de Vaux-sur-Sûre organisent chaque année, aux alentours du 11 novembre, la Cérémonie du Relais Sacré et l'office en mémoire des victimes militaires et civiles des guerres 14-18 et 40-45. La Cérémonie du Relais Sacré se déroule au Monument aux Morts des deux Guerres à Sibret-centre mais aussi devant les autres Monuments aux Morts de la Commune (Clochimont, Nives, Lescheret, Bercheux, Vaux-sur-Sûre, Rosières, Morhet et Sibret).

## **1.6 Synthèse**

L'actuelle Commune de Vaux-sur-Sûre résulte de deux fusions. La première fut volontaire et fusionna les communes de Vaux-lez-Rosières, Morhet et Nives en la nouvelle Commune de Vaux-sur-Sûre. La seconde fut obligatoire et rattacha Vaux-sur-Sûre, Hompré, Juseret et Sibret (en partie).

D'une manière générale, la période romaine fut un âge d'or pour la région de la Haute-Sûre. La Pax Romana apporta sécurité et civilisation. Les Celtes Segni, devenus gallo-romains, avaient gardé leurs croyances religieuses ancestrales. Le christianisme se répandit sous l'empire romain à partir du III<sup>ème</sup> siècle. L'évangélisation arriva chez nous sur le tard et les disciples de Saint Martin de Tours en furent les principaux artisans. En 400 arrivèrent les Francs : la transition entre époque romaine et franque se fit en douceur sur les hauts plateaux ardennais.

Par contre, l'Ancien Régime réserva peste, famine et guerre sur les villages. Les guerres de 1914-1918 et 1940-1945 n'épargnèrent également pas certains villages de Vaux-sur-Sûre.

Nous reprendrons à titre de résumé les caractéristiques historiques de certains villages en quelques mots :







- Assenois : la « tenure des hêtres » ; village de paysans qui fut détruit à maintes reprises durant le Moyen-Age, mais qui renaquit à chaque fois de ces cendres malgré les Seigneurs d'Assenois n'ayant cure que d'amasser de grandes fortunes.
- Bercheux : le « village des hommes libres » ; continuellement exposé aux passages des gens de guerre ; des habitants fiers et indépendants.
- Cobreville : son blason atteste des services guerriers rendus et évoque un village et son passé glorieux et représente les valeurs morales de la chrétienté.
- Juseret, village en contrebas du Monceau qui fut le siège d'une maison-forte sous l'époque franque et au Moyen-Age avant de devenir au XVIIème siècle, la seigneurie « du Monceau », dont l'actuelle château-ferme est un véritable témoin de ce siècle.
- Morhet : « village des bruyères » avec sa gare de l'ancienne ligne 163 « Libramont-Bastogne ».
- Nives : riche domaine mérovingien et dont les vitraux de l'église actuelle sont les témoins du passé du village.
- Sûre : village agricole ardennais avec en son centre une maison bourgeoise.
- Villeroux : ferme de défrichement.
- Rosières : village dédoublé sous les noms de Rosière-la-Petite et Rosière-la-Grande, il fit partie d'un domaine ecclésiastique.

Deux éléments à retenir dans l'histoire de Vaux-sur-Sûre : les voies de communication et le travail de l'agriculture et de la forêt.

Enfin, la proximité de Vaux-sur-Sûre de Bastogne amena destruction et mort dans certains villages lors de l'Offensive des Ardennes en décembre 1944 : Chenogne fut complètement anéanti ; le « couloir d'Assenois » vers Bastogne permit le rapatriement des blessés dans les hôpitaux de campagne et quant à Chaumont, il est devenu le village du souvenir. N'oublions pas la Cérémonie du Relais Sacré qui, chaque année, rend hommage aux victimes militaires et civiles des guerres 14-18 et 40-45.

---

### SOURCE DE DONNEES :

-  Données communales et bulletins communaux
-  Service de l'Archéologie de Namur, SPW
-  "A la découverte de mon village: Vaux-sur-Sûre", Miguel LAMOLINE
-  "Du sang, des ruines et des larmes – Chenogne 1944 – 1945", Robert MARQUET
-  Site internet de la Fédération Touristique du Luxembourg Belge (FTLB)
-  Articles divers de presse



## CHAPITRE 2 – La monographie du milieu physique

*(Extraits du projet de Schéma de Structure Communal de Vaux-sur-Sûre, partie 1 – Situation existante, document provisoire de juin 2009)*

*Remarque : Le Schéma de Structure Communal n'a jamais été approuvé par les autorités communales. Les extraits ci-après sont repris à titre informatif.*

### 2.1 Géologie

#### 2.1.1 Description du système géologique

Le pays wallon appartient à l'ensemble tectonique formé par le Massif schisteux rhéan. L'Ardenne a émergé au milieu de l'ère primaire, suite au plissement Calédonien. De nombreuses transformations (plissement hercynien, pénéplanation, transgressions marines et soulèvement alpin) ont conduit à la morphologie actuelle.

Le sous-sol de la Commune de Vaux-sur-Sûre est principalement constitué de roches de l'ère primaire, plus précisément du Dévonien.

Du Nord au Sud, on distingue trois unités d'âges différents :

- Dévonien supérieur – Faciès de Neufchâteau : composé de phyllades régulièrement feuilletées, parfois ardoisier bleu-noir devenant gris clair par altération. Ce faciès ne serait pas fort étendu.
- Dévonien moyen – Faciès de Longlier : composé de quartzophyllades souvent gréseuses, schiste bleu-noir, schiste quartzeux et quartzites.
- Dévonien inférieur – Faciès d'Anlier : alternance de phyllades et de schiste bleu foncé avec quartzophyllade.

Des dépôts d'alluvions du quaternaire occupent le fond des vallées.

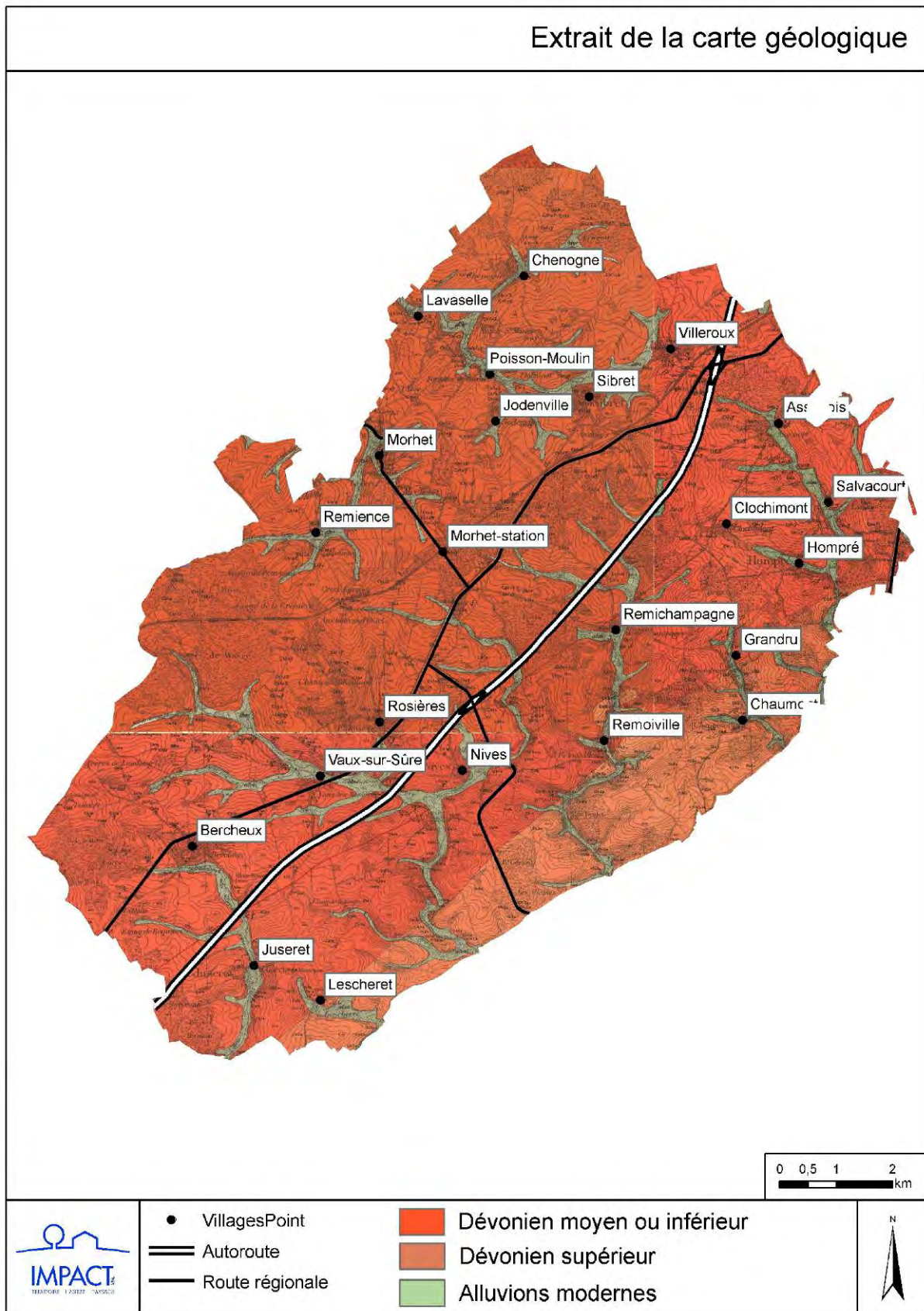
#### 2.1.2 Exploitation du sous-sol

Les matériaux exploitables sont à mettre en rapport, en ordre principal, avec les roches ; roches schisteuses (ardoisières) et roches gréseuses ou schisto-gréseuses en ce qui concerne les matériaux de construction, d'empierrement.

On ne recense toutefois pas de carrière en activité sur le territoire communal. Il n'y a d'ailleurs pas de zones d'extraction reprises au plan de secteur.

#### 2.1.3 Risques géotechniques

Le sous-sol de la région de Vaux-sur-Sûre ne présente pas de particularités risquant d'entraîner des risques géotechniques majeurs.



## 2.2 Hydrogéologie

Sur les terrains primaires et schisteux ou quartzitiques et imperméables, l'infiltration est réduite. Le ruissellement est donc important. Sur les plateaux, l'infiltration est localisée dans les limons. L'eau stockée dans ces zones superficielles alimente de nombreuses sources dont le débit reste généralement faible. Ces nappes d'eau superficielles ne présentent pas de réserves suffisantes et, lors de sécheresses estivales, le débit des cours d'eau baisse de façon importante. Il augmente par contre rapidement en automne ou à l'occasion de grosses pluies d'orage. Les débits sont particulièrement élevés en fin d'hiver avec des crues prononcées.

Au niveau de Vaux-sur-Sûre, l'aquifère concerné fait partie du massif schisto-gréseux de l'Ardenne. Il couvre une grande partie de la Région wallonne, mais il possède une faible capacité et peut même s'assécher par endroit en été. Les nappes phréatiques contenues dans les couches superficielles, altérées et fissurées, sont captées par drains et par galeries. Cet aquifère est une ressource précieuse pour les régions isolées de l'Ardenne. On n'y retrouve pas de prises d'eau importantes, mais un grand nombre de petites prises d'eau pour l'alimentation locale en milieu rural. Ces aquifères sont généralement peu productifs. L'eau est souvent captée à proximité de la surface, soit à l'émergence, soit par drains ou encore dans des puits peu profonds.

Les mesures de la qualité physico-chimique des eaux souterraines permettent de calculer les concentrations en nitrate en mg/l dans les eaux souterraines. Les données présentées sont les classes de qualité SEQ établie à partir des moyennes de concentration mesurées entre 2004 et 2007 et en 2008.

La Commune de Vaux-sur-Sûre se situe au droit d'une masse d'eau souterraine qui ne présente aucun risque de non atteinte du bon état quantitatif des masses d'eau souterraine en 2015, en respect à la directive cadre sur l'eau.

Pour les captages où les données sont disponibles, on constate que la qualité physico-chimique des eaux souterraines est très variable. Pour le captage Puits Philipin, une diminution de la qualité est constatée au contraire du captage Vivier Perau dont la qualité s'améliore.

Nom/localisation de la prise d'eau	Qualité 2000-2003	Qualité 2004-2007	Qualité 2008
PUITS PHILIPIN 50M	Indisponible	Médiocre	Mauvaise
VIVIER PERAU	Bonne	Moyenne	Bonne

## 2.3 Hydrographie

### 2.3.1 Description du réseau hydrographique

La crête de partage des eaux entre les bassins de l'Ourthe et de la Moselle traverse, du Sud-Ouest au Nord-Est, la Commune de Vaux-sur-Sûre, presque en suivant le tracé de la ligne de chemin de fer. Une petite centaine d'hectares, à l'extrémité Ouest de la commune, à hauteur de Bercheux, se situe sur le bassin de la Semois-Chiers.

Le territoire communal peut être scindé en sept sous-bassins hydrographiques :

- Pour le bassin hydrographique de l'Ourthe :
  - Le ruisseau de Rahimont
  - Le ruisseau de Laval
  - L'Ourthe occidentale en amont du confluent avec le ruisseau de Freux
- Pour le bassin hydrographique de la Moselle :
  - La Wiltz
  - La Sûre
  - La Géronne
- Pour le bassin hydrographique de la Semois-Chiers :
  - Le ruisseau de Neufchâteau

#### **Bassin de l'Ourthe**

L'Ourthe est classée en cours d'eau navigable de première catégorie. Le Nord de la commune se situe en tête du bassin versant de l'Ourthe, la rivière ne coule pas directement sur le territoire communal mais bien plusieurs de ses affluents.

##### Sous-bassin du ruisseau de Rahimont

Petit sous-bassin, d'une superficie de 83,6 km<sup>2</sup> dont le ruisseau présente une pente forte et dont la masse d'eau est caractérisée comme naturelle. Ce ruisseau présente une qualité biologique excellente.

##### Sous-bassin du ruisseau de Laval

Sous-bassin de taille moyenne, d'une superficie de 114,8 km<sup>2</sup> dont le ruisseau présente une pente forte et dont la masse d'eau est caractérisée comme naturelle. Ce ruisseau présente une qualité chimique moyenne (entre 20 et 35 mg NO<sub>3</sub>/l) mais une qualité biologique excellente.

##### Sous-bassin de l'Ourthe occidentale en amont du confluent avec le ruisseau de Freux

Sous-bassin de taille moyenne, d'une superficie de 97,4 km<sup>2</sup> dont la rivière présente une pente moyenne et dont la masse d'eau est caractérisée comme naturelle.

#### **Bassin de la Moselle**

La Moselle ne coule pas en Belgique mais une partie de son bassin versant couvre l'Est de la province du Luxembourg et le Sud-est de la province de Liège. Ses principaux affluents sont l'Our, la Sûre et la Wiltz. Seule la Sûre traverse le territoire communal sur une distance de 11,6 km.

##### Sous-bassin de la Wiltz

Petit sous-bassin, d'une superficie de 23,6 km<sup>2</sup> dont le cours d'eau présente une pente forte et dont la masse d'eau est caractérisée comme naturelle, est transfrontalière avec le Luxembourg. Les valeurs d'indice basées sur les macro-invertébrés et les diatomées indiquent des valeurs moyennes.



Sous-bassin de la Sûre

La Sûre prend sa source au cœur de la Commune de Vaux-sur-Sûre, au milieu de la forêt d'épicéas à une altitude de 520 mètres. Après un parcours belge de 31 km, elle forme une frontière naturelle de 12 km avec le Grand-Duché du Luxembourg qu'elle traverse d'Ouest en Est avant de se jeter dans la Moselle, affluent du Rhin, à la frontière allemande.

Sous-bassin de taille moyenne, d'une superficie de 115,6 km<sup>2</sup> dont le ruisseau présente une pente forte et dont la masse d'eau est caractérisée comme naturelle.

Sous-bassin de la Géronne

La Géronne prend sa source entre les villages de Massul et d'Ebly. Ses eaux se gonflent rapidement de celles des ruisseaux de Juseret et de Lescheret. Elle arrive alors à une altitude de 415 mètres, aux abords du Grand Moulin de Volaville. Quelques centaines de mètres plus loin, elle se jettera dans la Sûre qui rejoindra à son tour la Moselle qui s'écoulera vers le Rhin.

**Bassin de la Semois**

La Semois est classée en cours d'eau navigable de première catégorie. Située en tête de bassin versant, la Semois ne coule donc pas sur le territoire communal.

Sous-bassin du ruisseau de Neufchâteau

Petit sous-bassin, d'une superficie de 68,9 km<sup>2</sup> dont le ruisseau présente une pente forte et dont la masse d'eau est caractérisée comme naturelle.

**2.3.2 Statut juridique des cours d'eau**

La Commune de Vaux-sur-Sûre est donc parcourue par de nombreux cours d'eau dont le plus connu est la Sûre :

- Aucun cours d'eau navigable et de première catégorie.
- 22 cours d'eau de deuxième catégorie.
- 19 cours d'eau de troisième catégorie.
- Nombreux cours d'eau non classés.

Catégorie	Dénomination	Longueur (m)
Catégorie 2	La Sûre	11634
	Ruisseau de Remichampagne	7776
	La Strange	7577
	Ruisseau de Magerotte	6327
	Ruisseau de Lionfaing	4033
	Ruisseau de Dessous-la-Courée	3452
	Ruisseau de la Fange du Loup	3247
	Ruisseau de Dessus Wavre	3068
	Ruisseau du Beulet	3057
	Ruisseau de Dri Bart	2760
	Ruisseau de Grandru	2623
	Ruisseau de Juseret	2598
	Ruisseau Fontaine de Hazy	2534
	Ruisseau de Planchipont	1987
	Ruisseau de Molinfaing	1814
	Ruisseau de Dessus-le-Brulard	1792
	Ruisseau de Laidruelle	1507
	Ruisseau de la Fontaine Chena	582
	Ruisseau des Fays	340
	Ruisseau de Laval	264
	La Géronne	61
	Ruisseau de Lypre	6

Catégorie	Dénomination	Longueur (m)
Catégorie 3	Ruisseau de Brul	8791
	Ruisseau de Gorgipont	8075
	Ruisseau de Chenogne	4859
	Ruisseau au Dessous de Bercheux	4386
	Ruisseau de Clochimont	4274
	Ruisseau de Froide Fontaine	4204
	Ruisseau de Rosière	3884
	Ruisseau de Morhet	3442
	Ruisseau du Wez	2820
	Ruisseau de Lescheret	2336
	Ruisseau de Menubois	2303
	Ruisseau le Butai	1973
	Ruisseau de la Fange de Lescheret	1674
	Ruisseau des Hargeai	1630
	Ruisseau de Sale	1565
	Ruisseau de Ville Bilenne	1557
	Ruisseau de Chaumont	1215
	Ruisseau de Sibret	920
	Ruisseau de Milliaumont	246
NC	Autres ruisseaux	

### 2.3.3 Qualité des cours d'eau

Aucune station de mesure n'est localisée sur la commune, en ce qui concerne les mesures de qualité physico-chimique des cours d'eau. Les dernières données disponibles datent de 2006. Toutefois, les stations de mesure situées plus en aval sur les cours d'eau qui coulent sur la commune présentent des caractéristiques bonnes à excellentes.

### 2.3.4 Zone inondable

La Région wallonne possède une cartographie des zones d'aléa d'inondation.

L'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau.

La carte de l'aléa d'inondation représente donc des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais.

Cette carte ne concerne pas les inondations trouvant leur origine dans du ruissellement, du refoulement d'égouts, de la remontée de la nappe phréatique ou de phénomènes apparentés. Il n'est ici question que des problèmes d'inondations trouvant leur origine dans le débordement de cours d'eau.

La carte délimite des zones caractérisées par une valeur d'aléa. Trois valeurs sont possibles : faible, moyenne et élevée.

(...)

L'analyse de la cartographie de l'aléa d'inondation sur la Commune de Vaux-sur-Sûre s'intéresse donc principalement à l'aléa élevé mais également à l'aléa moyen. De manière générale, une zone d'aléa faible est associée à chaque ruisseau quelque soit son importance.

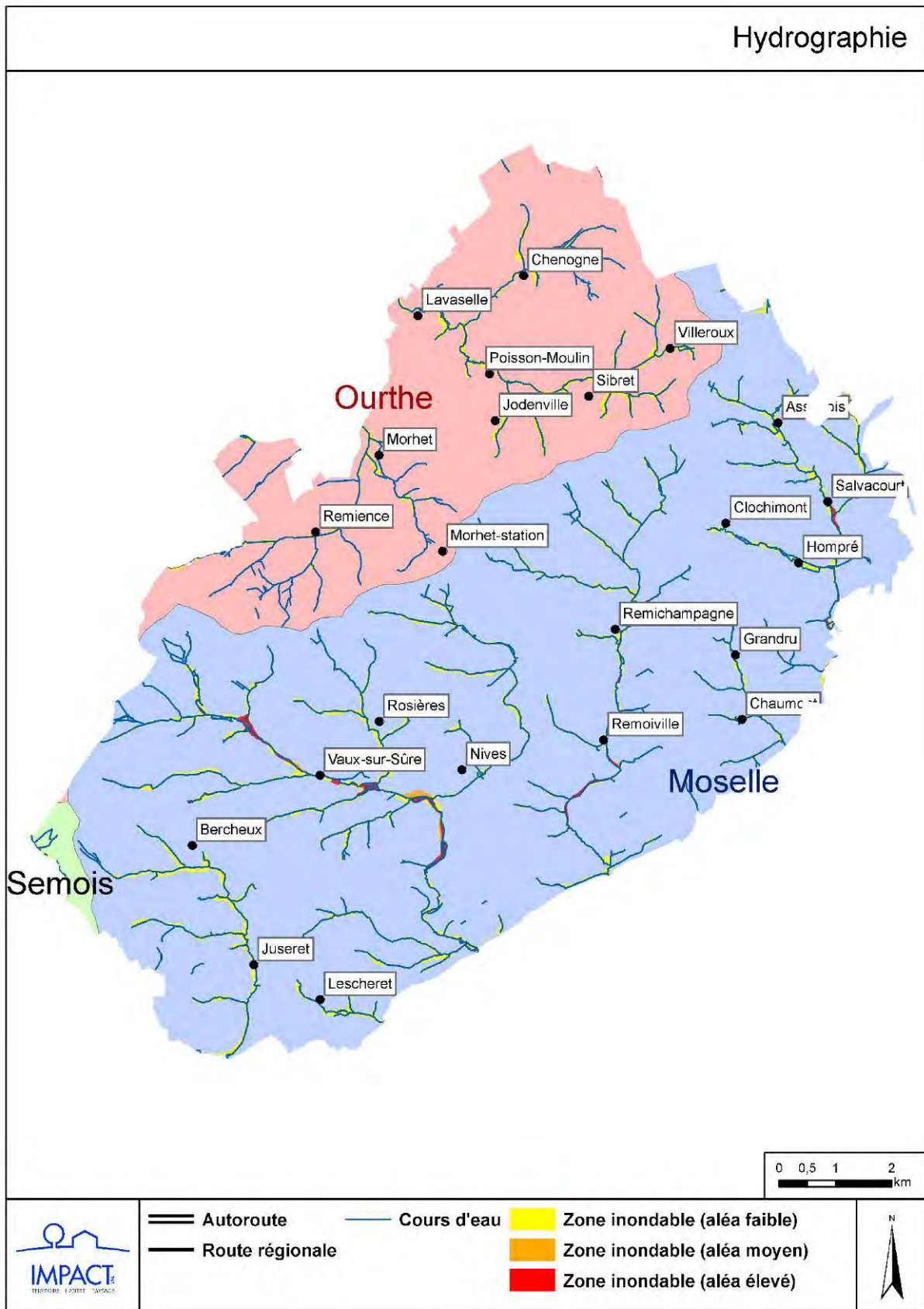
De manière synthétique, sur la Commune de Vaux-sur-Sûre, les zones d'aléa d'inondation représentent :

- Aléa faible : 669,5 ha
- Aléa moyen : 7,5 ha
- Aléa élevé : 47,0 ha
- Aléas moyen et élevé en zone urbanisable : 6,7 ha

Jusqu'à l'heure actuelle, l'urbanisation s'est réalisée en dehors des zones d'aléa élevé.

Les principales zones d'aléa élevé se situent au niveau des villages de Vaux-sur-Sûre et de Nives avec le passage de la Sûre. On ne recense aucune zone d'aléa élevé dans la partie de la commune située sur le bassin de l'Ourthe. Elles sont exclusivement localisées dans le bassin de la Moselle. D'Ouest en Est, les éléments suivants peuvent être mis en évidence :

- La Sûre de la zone de loisirs au lieu-dit « La Fagne-Wéry » à Vaux-sur-Sûre est reprise en aléa élevé sur 0,5 ha.
- A hauteur de Nives, seule une petite partie de la zone (1,7 ha) se situe en zone urbanisable, le reste est situé en zone agricole.
- La partie aval du hameau de Remoiville ainsi qu'une partie de la zone d'habitat à caractère rural sont reprises en zone d'aléa élevé. Il en va de même pour le tronçon entre Remoiville et Remichampagne.
- La Strange engendre une zone d'aléa élevé en aval du hameau de Salvacourt. Un hectare de la zone d'habitat à caractère rural est concerné par cette zone, le reste en zone agricole.



## 2.4 Pédologie

### 2.4.1 Description générale des sols

Plus de 93 % des sols de la commune sont des sols limono-caillouteux. Moins de 2 % des sols présentent une texture limoneuse. Seul 0,2 % de la superficie du territoire communal est couvert par des sols tourbeux, dans quelques fonds de vallons, il s'agit d'une tourbe noirâtre assez hétérogène et acide.

Le reste n'ayant pas fait l'objet de sondages en raison du caractère urbanisé des zones, nous ne disposons pas d'information sur les 5 % restant.

#### Sols des plateaux et des pentes

Les deux types de sols les plus répandus sont les sols des séries :

- Gbbfi : Sols limono-caillouteux à charge schisto-phylloideuse, à horizon B structural, profonds à peu profonds.
- Gbb : Sols limoneux peu caillouteux à horizon B structural profonds ou moyennement profonds, reposant ou non sur des limons d'altération.

Les sols de la série Gbbfi occupent une bonne partie des terrains sur versants et même sur certains plateaux. Gbbfi2 est la plus répandue. La charge schisto-phylloideuse apparaît entre 40 et 60 cm de profondeur. Il se limite là où le relief est un peu plus accentué. Gbbfi0\_1, dont la charge apparaît entre 80 et 125 cm de profondeur est également très répandu, en particulier sur les plateaux.

Les sols Gbb ont presque tous été cultivés ou essartés. Malgré sa bonne valeur agricole, il n'est pas rare de voir ce sol remis sous forêt. Les sols peu profonds sont rares et limités à quelques taches de faible superficie. Ces sols disposent d'un drainage favorable. Ils appartiennent au groupe des sols bruns acides. Il s'agit des sols ardennais classiques qui conviennent aux cultures, aux prairies ainsi qu'à la forêt (résineuse et feuillue). La lutte contre l'acidité par l'utilisation d'amendements calcaires est préconisée afin d'améliorer les rendements.

#### Sols des vallées et des dépressions

Les sols des vallées et des dépressions comprennent les colluvions et alluvions, c'est-à-dire les sols qui ont au moins 50 cm de dépôt récent et qui n'ont pas manifesté de développement de profil. Ils sont localisés dans les dépressions, les vallées et en amont d'obstacles ou en aval d'anciens fossés d'irrigation.

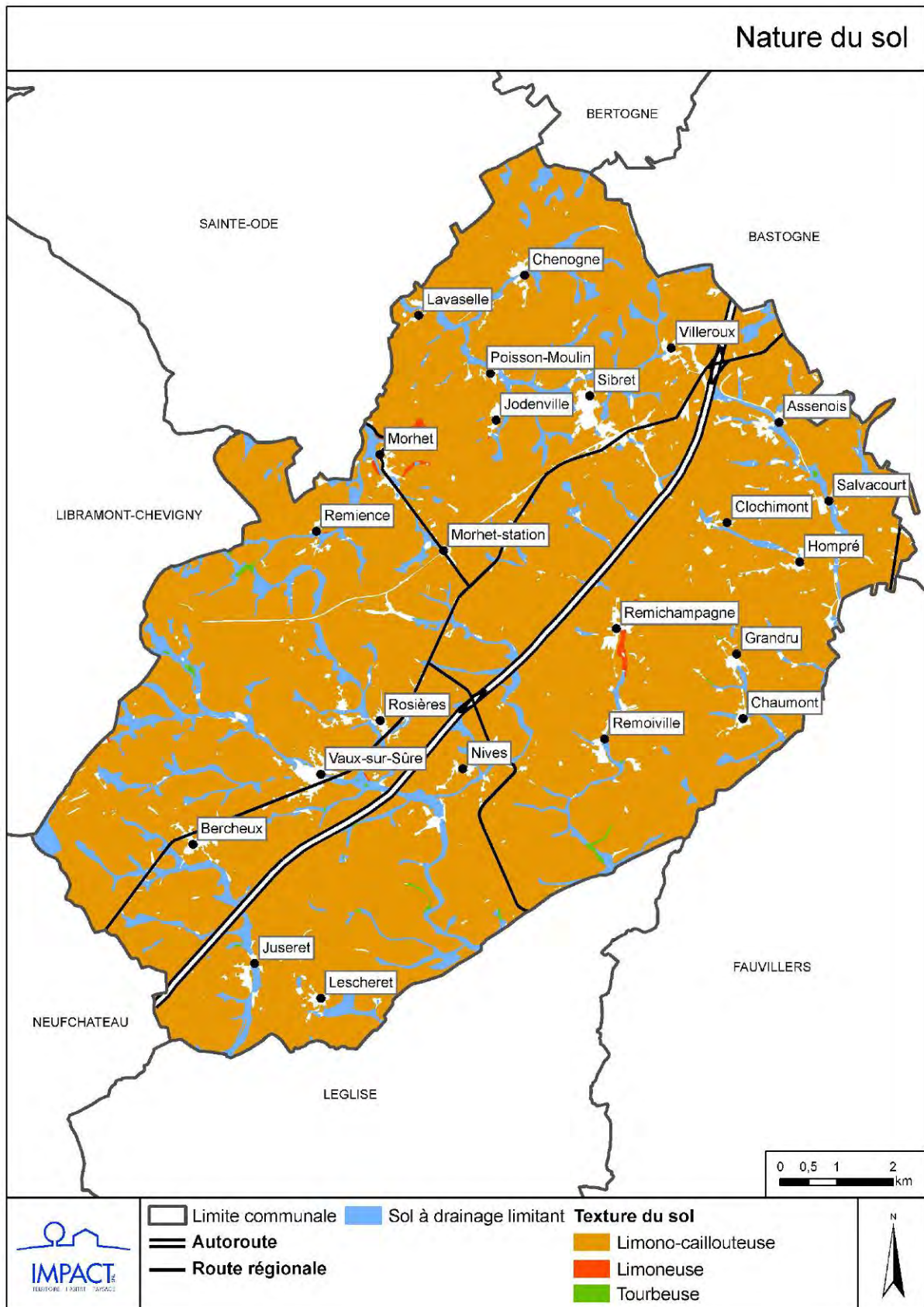
En tête de vallée et dans les dépressions des plateaux, on retrouve principalement des sols à drainage favorable, sans développement de profil, de type :

- Sols sur matériaux limono-caillouteux à phase peu caillouteuse (Gbp ou (G)bp).
- Sols faiblement ou modérément gleyifiés (Gcp, Gdp).

Dans l'axe des fonds de vallée, le drainage devient largement déficient et on répertorie principalement des complexes de sols fortement ou très fortement gleyifiés sur matériaux limono-caillouteux ((G)hp, GFp, Glp). Signalons enfin la présence de quelques plages de sols sur matériaux tourbeux.

Les sols des fonds de vallées présentent des limites dues au drainage défavorable, à la pente ou à la présence d'affleurements rocheux. Ils peuvent former de petites plaines alluviales souvent colonisées par l'épicéa. Il est regrettable que de tels sols à faible aptitude (même lorsqu'ils ont été drainés par le passé) n'aient pu conserver leur végétation spontanée.

Présents en nombre dans la vallée de la Sûre, les sols de type Afp souffrent d'un excès permanent d'humidité. Ces sols, froids, ne sont pas aptes à l'agriculture.



## 2.4.2 Aptitude agricole et sylvicole des sols

### Généralités

Une cartographie de l'aptitude agricole et sylvicole des sols a été réalisée sur base des classes d'aptitude définies par le livret explicatif de la carte des sols de la Belgique :

- Classe 1 – Sols très aptes : rendements régulièrement élevés.
- Classe 2 – Sols aptes : rendements régulièrement élevés, mais travaux plus importants ou précautions spéciales.
- Classe 3 – Sols assez aptes : en année normale, des rendements moyens, souvent influencés par les conditions climatiques.
- Classe 4 – Sols peu aptes : rendements faibles.
- Classe 5 – Sols inaptes : la spéculation envisagée est à déconseiller.

Des facteurs extrinsèques aux types de sols peuvent faire varier l'aptitude. Par exemple, une pente assez forte diminue l'aptitude particulièrement pour la culture ; l'exposition pour les terrains en pente joue également un rôle non négligeable ; les différences d'altitude et la variation de climat induite font aussi varier l'aptitude.

De manière générale, les sols de la Commune de Vaux-sur-Sûre, comme la plupart des sols ardennais, sont acides (désaturés) et pauvres en éléments fertilisants. Afin de donner de bons rendements, des apports continus d'amendements calcaires (chaux) et d'engrais (fumure) sont nécessaires. Par ailleurs, lorsque la charge caillouteuse est assez importante (présence de gros cailloux), les travaux aratoires peuvent être rendus difficiles.

### Sols aptes à l'agriculture et à la sylviculture

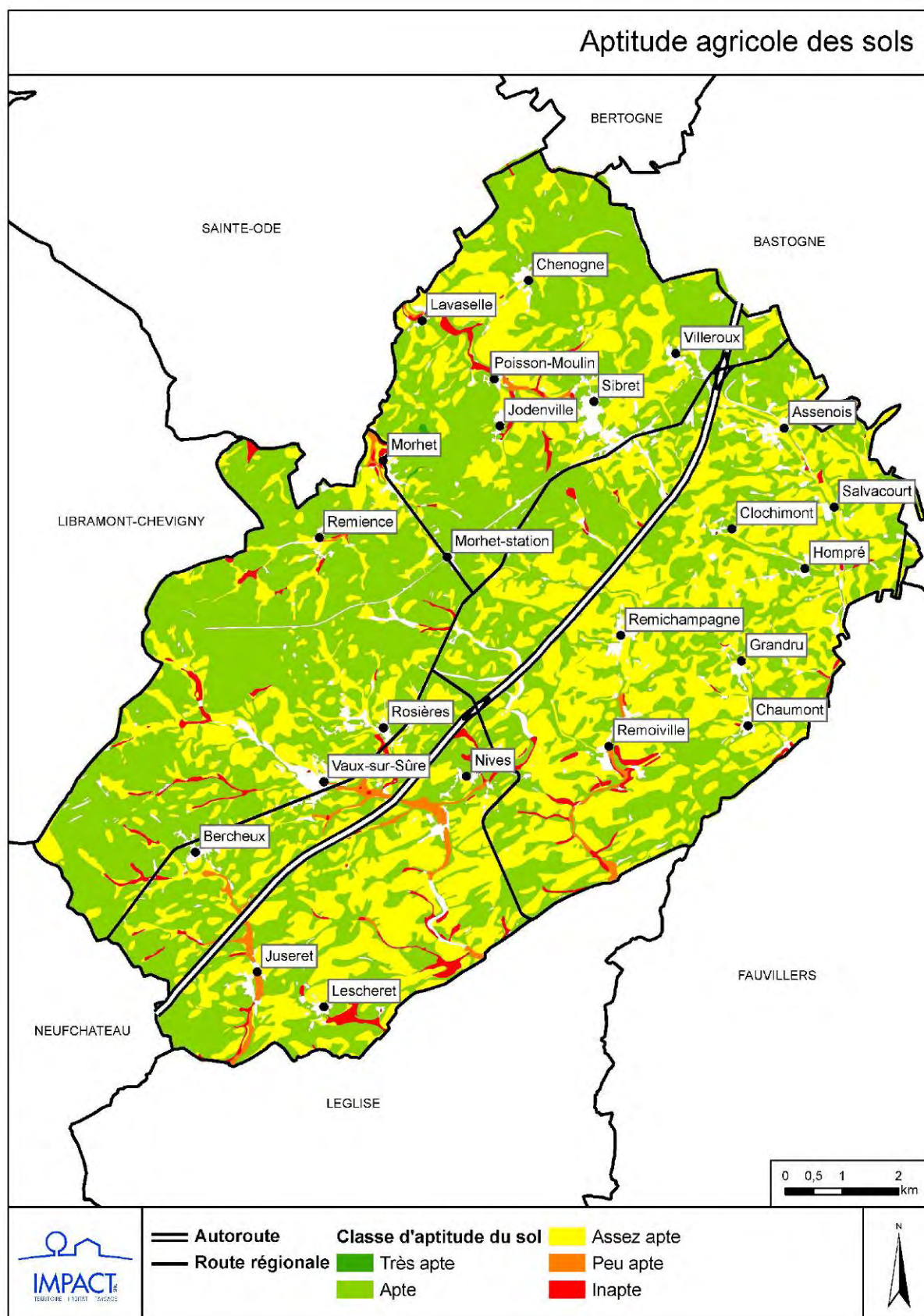
Les sols les plus aptes à la culture se caractérisent par une bonne rétention en eau et accessoirement en éléments minéraux. Ils ne présentent pas de phénomène de stagnation d'eau ou d'engorgement et résistent donc bien aux périodes de sécheresse.

Les sols les plus répandus, c'est-à-dire de type Gbb ou Gbbfi, conviennent bien à l'agriculture. Toutefois, à certains endroits où la pierrosité est plus importante et où ces sols sont moins profonds, leur valeur agricole diminue.

Certains sols des vallées et des dépressions tels que les séries Abp et Gbp possèdent de bonnes caractéristiques agronomiques qui en font des sols intéressants pour l'agriculture.

Dans la partie Sud de la commune, la profondeur des sols limono-caillouteux tend à se réduire très fortement. C'est pourquoi on y observe des plages plus importantes, en nombre et en superficie, présentant des valeurs agricoles plus faibles, leur valeur agricole régresse très rapidement lorsqu'ils sont associés à des pentes fortes.

De manière générale, les meilleurs sols agricoles sont également les meilleurs sols pour la sylviculture et donnent de bons rendements de production que ce soit en feuillus ou en résineux.



### **Sols inaptes à l'agriculture et à la sylviculture**

Les sols inaptes à la culture présentent généralement un degré d'hydromorphie assez important dû à un drainage naturel fort pauvre. Il y a donc généralement une saturation en eau (engorgement) qui rend impossible les pratiques culturales. Pour certains sols, une couche tourbeuse ou paratourbeuse peut être rencontrée. Il s'agit donc d'un horizon réduit présentant un milieu asphyxique dans lequel le système racinaire ne peut se développer. Ils sont généralement couverts par une végétation hygrophile et constituent donc un milieu écologique intéressant pour la faune et la flore aquatique. Un retour à la végétation spontanée ne peut être que préconisé lorsque ces sols sont plantés d'épicéas par exemple.

Dans une moindre mesure, les sols peuvent être tellement acides ou pauvres en éléments fertilisants qu'ils ne sont pas aptes à l'agriculture.

De manière générale, les sols inaptes à l'agriculture ne couvrent que des superficies assez restreintes. Ils sont généralement associés aux zones humides bordant les cours d'eau et sont également situés sur des pentes très fortes. Pour la Commune de Vaux-sur-Sûre, on recense  $\pm 138$  ha de sols peu aptes à l'agriculture et  $\pm 262$  ha de sols inaptes soit près de 400 ha au total soit moins de 3 % de la superficie communale.

Les sols inaptes à l'agriculture sont également inaptes pour mettre en place une gestion sylvicole orientée vers la production que ce soit pour les essences feuillues ou résineuses.

## **2.5 Relief**

### **2.5.1 Description géomorphologique**

Le relief de la commune est axé sur la ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Ourthe au Nord-Ouest et de la Moselle au Sud-Est. Cette ligne de partage des eaux correspond grossièrement au tracé de la ligne de chemin de fer. Elle s'étire du Sud-Ouest au Nord-est et passe par Morhet-Station, au Sud de Sibret, au Sud de Villeroux qu'elle contourne par l'Est.

Géographiquement et topographiquement, la Commune de Vaux-sur-Sûre appartient à l'ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale. Toutefois en termes de relief, une distinction peut être faite entre la partie Nord de la commune et une bande de 3 kms de largeur au Sud parallèle à la ligne de partage des eaux.

Au Nord, le haut plateau de l'Ardenne centrale est caractérisé par un relief peu accentué couvert de prairies que complètent quelques étendues de cultures fourragères.

L'altitude varie, en moyenne, entre 425, dans la vallée de la Sûre et celle du ruisseau de Remichampagne, à 550 m. Les points culminants de la commune se situent à l'Ouest de Bercheux au lieu-dit La Tainière et sur le plateau au Nord de Villeroux.

Au Sud, les vallées de la Haute Sûre impriment au plateau centre-ardennais des creusements qui deviennent profonds. Ils sont particulièrement marqués sur la commune dans la vallée de la Sûre et dans celle du ruisseau de Remichampagne. L'altitude varie entre 410 et 510 m. L'altitude est minimale à la sortie du territoire communal des deux ruisseaux cités ci-dessus.

C'est une zone boisée sur les versants et qui abrite des prairies sur les lambeaux de plateaux.



## 2.5.2 Stabilité des sols

De manière générale, les sols de la commune présentent une bonne stabilité. Aucun versant présentant un risque d'instabilité n'a été recensé sur le territoire communal.

Sur la majeure partie de la commune, les pentes sont globalement faibles (situation sur un haut-plateau). Toutefois, localement, le relief peut être plus accidenté et engendrer des pentes ou ruptures de pente (talus) plus importantes, ce qui peut constituer une contrainte en termes d'urbanisation.

Dans la partie Sud de la commune (creusements de la Haute-Sûre), le relief devient plus abrupt et l'on recense des versants de vallées avec des pentes de plus de 25 %. Ces dernières se concentrent principalement au Sud de Remoiville et de Nives.

## 2.6 Contraintes et potentialités

### 2.6.1 Eaux de surface et souterraines

Le réseau hydrographique de la Commune de Vaux-sur-Sûre est assez riche avec comme élément principal la Sûre traversant le Sud de la commune.

La plupart des villages sont donc traversés par un ou plusieurs ruisseaux, leur conférant une qualité paysagère toute particulière.

Outre le fait qu'il convient d'être particulièrement attentif à la protection de la qualité des eaux de surface et souterraines (agriculture et urbanisation), la principale problématique réside dans la gestion de la zone inondable.

La vallée de la Sûre, c'est-à-dire les villages de Vaux-sur-Sûre et de Nives sont les plus touchés par cette problématique. Il s'agit principalement d'une partie d'une zone de loisirs implantée le long de la Sûre au Nord de Vaux et des zones d'habitat à caractère rural dans les deux villages précités.

Quelques terrains à bâtir sont également situés en zone inondable. Pour l'aléa élevé, ces terrains ne pourront être bâtis tandis que, pour l'aléa moyen, des mesures particulières devront être prises.

Enfin, il y a lieu de prendre des mesures préventives pour réduire le risque d'inondation telles que la préservation des zones inondables naturelles ou encore de limiter les superficies imperméabilisées.

### 2.6.2 Agriculture et sylviculture

De manière générale, il convient de préserver les meilleurs sols (sols les plus aptes) pour l'agriculture afin de garantir des rendements suffisants. Le maintien de l'activité agricole est également le garant de la gestion paysagère continue d'une partie non négligeable du territoire.

De même, au sein de la zone forestière, il est adéquat (conformément au plan de gestion de la Division Nature et Forêt) de favoriser une sylviculture productive sur les meilleurs sols.

Pour les sols inaptes, un retour à une végétation spontanée et naturelle doit être envisagé mais cela demande une gestion particulière et des moyens financiers spécifiques.

### 2.6.3 Aptitude à la construction

L'aptitude des sols à la construction est assez délicate à extrapoler. Cependant, certains éléments méritent d'être mentionnés. La problématique de la zone inondable a déjà été évoquée.

Les problèmes liés aux fortes pentes sont assez limités. En effet, la majeure partie Nord du territoire est caractérisée par un relief de plateau. Seules les vallées (principalement du Sud) présentent un relief plus accidenté. Toutefois, aucun risque d'instabilité des versants n'a été mis en évidence.

Cependant, des contraintes topographiques ont été déterminées pour les zones urbanisables. La construction sur ce type de terrain est à déconseiller pour des raisons économiques et de sécurité. Si malgré tout un permis d'urbanisme est délivré à l'intérieur de ces zones, il est impératif de prendre toutes les précautions d'usage pour assurer un bon ancrage dans la roche en place, pour ne pas perturber les paramètres hydrologiques pouvant entraîner une variation des paramètres mécaniques et provoquer des glissements ou des tassements de terrain et enfin pour limiter les impacts de perception paysagère (déblais et remblais minimalisés).

D'autres éléments peuvent être mentionnés. Les dépôts d'alluvions sont généralement importants le long des vallées des différents cours d'eau et il se peut que ces alluvions soient constitués de sols de qualité médiocre qui peuvent être relativement compressibles. Les fondations établies pour la construction de bâtiments dans les alluvions pourraient donc devoir descendre relativement profondément pour pouvoir atteindre un substrat de qualité suffisante (pouvoir portant...).

Ensuite, les terrains marécageux posent problèmes pour y édifier des constructions car ces terrains ont de faibles qualités portantes. L'établissement d'une construction sur ce genre de site devrait être accompagné d'un assèchement du terrain, qui est à déconseiller voire à proscrire au niveau écologique et économique. Dans le même ordre d'idée, les terrains fortement gleyifiés indiquent la présence de nappes aquifères près de la surface pendant une certaine partie de l'année. La construction sur ces terrains sans prescriptions adaptées est également à déconseiller pour diverses raisons (inondation des caves...).

Enfin, les zones de remblais, de terrains remaniés et les fosses d'extraction sont des éléments à prendre en considération avant de débiter des travaux de construction. En effet, ces terrains sont généralement constitués de matériaux les plus divers (meubles, inertes, organiques...) mis en place sans précaution particulière. On risque donc de trouver à l'emplacement de ces zones des sols hétérogènes de qualité médiocre.

Contrainte	Nombre de zones	Superficie (ha)	Zones urbanisables concernées	Remarque
Alluvions	411	219,7	Toutes	Bercheux (44 %)
Terrains marécageux	3	0,9	Remoiville, Jodenville, Clochimont	
Terrains engorgés	38	23,2	Poisson-Moulin, Jodenville, Morhet (Nord), Vaux, Rosière, Nives, Cobreville, Remoiville	
Terrains artificiels	85	24,3	Toutes	Petites zones éparses, généralement en périphérie des villages

## 2.7 Synthèse

### **Géologie**

Le sous-sol de la Commune de Vaux-sur-Sûre est principalement constitué de roches de l'ère primaire, plus précisément du Dévonien. Du Nord au Sud, on distingue trois unités d'âges différents : Dévonien supérieur (faciès de Neufchâteau), Dévonien moyen (faciès de Longlier) et Dévonien inférieur (faciès d'Anlier). Des alluvions du quaternaire occupent le fond des vallées. Il n'y a pas d'exploitation du sous-sol de Vaux-sur-Sûre et aucun risque géotechnique majeur n'a été détecté.

Le type de sous-sol entraîne une infiltration réduite. On remarque que le débit des cours d'eau est fortement variable en fonction des saisons. A Vaux-sur-Sûre, l'aquifère concerné fait partie du massif schisto-gréseux de l'Ardenne : il possède une faible capacité et peut même s'assécher par endroit en été mais il reste une ressource précieuse. Enfin, la qualité physico-chimique des eaux souterraines est très variable, allant de médiocre à bonne.

### **Hydrographie**

Au niveau hydrographique, la crête de partage des eaux entre les bassins de l'Ourthe et de la Moselle traverse du Sud-Ouest au Nord-Est la Commune de Vaux-sur-Sûre, presque en suivant le tracé de la ligne de chemin de fer. Une petite centaine d'hectares, à l'extrémité Ouest de la commune, à hauteur de Bercheux, se situe sur le bassin de la Semois-Chiers.

La Sûre prend sa source au cœur de la Commune de Vaux-sur-Sûre, au milieu de la forêt d'épicéas à une altitude de 520 mètres. Après un parcours belge de 31 km, elle forme une frontière naturelle de 12 km avec le Grand-Duché du Luxembourg qu'elle traverse d'Ouest en Est avant de se jeter dans la Moselle, affluent du Rhin, à la frontière allemande.

Les zones d'aléa d'inondation représentent, à Vaux-sur-Sûre, 669,5 ha en aléa faible (le long de chaque ruisseau quelque soit son importance), 7,5 ha en aléa moyen et 47 ha en aléa élevé. Les aléas moyen et élevé en zone urbanisable concernent 6,7 ha, bien qu'à l'heure actuelle, l'urbanisation s'est réalisée en dehors des zones d'aléa élevé. Les principales zones d'aléa élevé se situent au niveau des villages de Vaux-sur-Sûre et de Nives avec le passage de la Sûre (avec en partie la zone de loisirs « La Fagne-Wéry » et quelques petites zones d'habitat à caractère rural).

### **Pédologie**

Plus de 93 % des sols de la commune sont des sols limono-caillouteux. Moins de 2 % des sols présentent une texture limoneuse. Seul 0,2 % de la superficie du territoire communal est couvert par des sols tourbeux, dans quelques fonds de vallons, il s'agit d'une tourbe noirâtre assez hétérogène et acide. Le reste n'ayant pas fait l'objet de sondages en raison du caractère urbanisé des zones, il n'existe pas d'information sur les 5 % restant.

De manière générale, les sols de la Commune de Vaux-sur-Sûre, comme la plupart des sols ardennais, sont acides (désaturés) et pauvres en éléments fertilisants. Afin de donner de bons rendements agricoles et sylvicoles, des apports continus d'amendements calcaires (chaux) et d'engrais (fumure) sont nécessaires. Par ailleurs, lorsque la charge caillouteuse est assez importante (présence de gros cailloux), les travaux aratoires peuvent être rendus difficiles.

A Vaux-sur-Sûre, les sols inaptes à l'agriculture ne couvrent que des superficies assez restreintes. Ils sont généralement associés aux zones humides bordant les cours d'eau et sont également situés sur des pentes très fortes. Pour la Commune de Vaux-sur-Sûre, on recense  $\pm$  138 ha de sols peu aptes à l'agriculture et  $\pm$  262 ha de sols inaptes soit près de 400 ha au total soit moins de 3 % de la superficie communale.

### **Relief**

Le relief de la commune est axé sur la ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Ourthe au Nord-Ouest et de la Moselle au Sud-Est.

Au Nord, le haut plateau de l'Ardenne centrale est caractérisé par un relief peu accentué couvert de prairies que complètent quelques étendues de cultures fourragères.

L'altitude varie, en moyenne, entre 425, dans la vallée de la Sûre et celle du ruisseau de Remichampagne, à 550 m. Les points culminants de la commune se situent à l'Ouest de Bercheux au lieu-dit La Tainière et sur le plateau au Nord de Villeroux.

Au Sud, les vallées de la Haute-Sûre impriment au plateau centre-ardennais des creusements qui deviennent profonds. Ils sont particulièrement marqués sur la commune dans la vallée de la Sûre et dans celle du ruisseau de Remichampagne. L'altitude varie entre 410 et 510 m. L'altitude est minimale à la sortie du territoire communal des deux ruisseaux cités ci-dessus. C'est une zone boisée sur les versants et qui abrite des prairies sur les lambeaux de plateaux.

### **Contraintes et potentialités**

En ce qui concerne les eaux de surface et souterraines, on pointera les éléments suivants :

- un réseau hydrographique assez riche avec comme élément principal la Sûre traversant le Sud de la commune ;
- une qualité paysagère toute particulière conférée par les innombrables ruisseaux sillonnant la commune ;
- une attention particulière à apporter à la protection de la qualité des eaux de surface et souterraines (agriculture et urbanisation) ;
- la problématique de la gestion de la zone inondable : il y a donc lieu de prendre des mesures préventives pour réduire le risque d'inondation telles que la préservation des zones inondables naturelles ou encore de limiter les superficies imperméabilisées.

Dans le domaine agricole et sylvicole, nous retiendrons :

- la préservation des meilleurs sols (sols plus aptes) pour l'agriculture afin de garantir des rendements suffisants ;
- le maintien de l'activité agricole, garant de la gestion paysagère continue d'une partie non négligeable du territoire ;
- le développement d'une sylviculture productive sur les meilleurs sols (conformément au plan de gestion de la Division Nature et Forêt) ;
- un retour à une végétation spontanée et naturelle pour les sols inaptes.

Enfin, au niveau de l'aptitude à la construction, nous noterons :

- des problèmes liés aux fortes pentes assez limités ;
- des contraintes topographiques déterminées pour les zones urbanisables où la construction est à déconseiller ;
- l'importance des dépôts d'alluvions le long des vallées des différents cours d'eau ;
- les faibles qualités portantes des terrains marécageux ;
- la présence de zones de remblais, de terrains remaniés et de fosses d'extraction.

---

### **SOURCE DE DONNEES**



Schéma de Structure Communal de Vaux-sur-Sûre, Partie 1 : situation existante (rapport provisoire, juin 2009, IMPACT sprl)

---

## CHAPITRE 3 – La nature et le paysage

**Annexe n° 3.0** : *Préliminaire au chapitre et définitions.*

### 3.1 Le milieu naturel

#### 3.1.1 Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

Le territoire de Vaux-sur-Sûre compte 13 Sites de Grand Intérêt Biologique à la date du **7 août 2014**, à savoir :

1. *Beraumont - Nord*;
2. *Beulet - Nord*;
3. *Beulet – Sud* ;
4. *Géronne* ;
5. *Gorgipont* ;
6. *Juseret* ;
7. *Nives* ;
8. *Sûre* ;
9. *Fagne Wéry* ;
10. *Lavaselle* ;
11. *Grands Prés* ;
12. *Rosière* ;
13. *Lionfaing*.

**Annexe n° 3.1** : *Description plus détaillée des SGIB sur le territoire de Vaux-sur-Sûre.*

#### 3.1.2 Les réserves naturelles agréées

Le territoire de Vaux-sur-Sûre compte 9 réserves naturelles agréées, à savoir :

1. *Géronne – RNOB* ;
2. *Juseret – RNOB* ;
3. *Sûre – RNOB* ;
4. *Fagne Wéry – RNOB* ;
5. *Lavaselle – RNOB* ;
6. *Grands Prés- RNOB* ;
7. *Rosière – RNOB* ;
8. *Lionfaing – RNOB* ;
9. *Beulet – RNOB*.

**Annexe n° 3.2** : *Description plus détaillée des réserves naturelles sur le territoire de Vaux-sur-Sûre.*

### 3.1.3 Les sites NATURA 2000

Les sites Natura 2000 s'étendent à Vaux-sur-Sûre sur 1.078 hectares et représentent 8 % du territoire:

- Haute-Sûre (1.004 ha) ;
- Bassin moyen de l'Ourthe occidentale (74 ha).

**Annexe n° 3.3** : Description plus détaillée des sites Natura 2000 sur le territoire de Vaux-sur-Sûre.

### 3.1.4 Ramsar

Plus de 73 % du territoire de la Commune de Vaux-sur-Sûre, au Sud de la ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Ourthe et de la Moselle, sont repris dans le périmètre d'un site Ramsar.

En effet, le 23 janvier 2003, le Gouvernement wallon désignait le bassin de la Sûre comme site Ramsar (zones humides d'importance internationale). Avec une superficie totale de 28.630 hectares, il est le plus vaste site existant en Région wallonne. En plus de couvrir une partie de la Commune de Vaux-sur-Sûre, il couvre les Communes de Bastogne, Fauvillers, Léglise et Martelange. Seules quelques sources se situent sur les Communes de Neufchâteau et Libramont à l'ouest du territoire.

La Convention de Ramsar n'est pas un dispositif légalement contraignant. Elle implique toutefois la mise en place d'un comité de gestion et la mise en œuvre d'un plan de gestion. C'est l'équipe du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier qui est en charge de cette mission.

### 3.1.5 Les sites classés

Il n'y a pas de sites naturels classés sur la Commune de Vaux-sur-Sûre.

### 3.1.6 La liste des arbres et haies remarquables

En 2014, la dernière liste établie pour Vaux-sur-Sûre date du 01/06/2007. Pour résumer, il s'agit de 14 sites répertoriés avec un ou plusieurs sujets d'arbres ou de haies remarquables.

**Annexe n° 3.4** : Liste des arbres et haies remarquables de Vaux-sur-Sûre.

### 3.1.7 Le réseau écologique

*(Extrait du projet de schéma de structure communal de Vaux-sur-Sûre)*

La végétation rencontrée sur le territoire communal a été fortement influencée par l'activité humaine. Seuls quelques fragments de forêts feuillues ont conservé un caractère naturel. Les autres zones forestières sont pour la plupart des plantations de résineux, où l'épicéa occupe une place prédominante.

A côté de la sylviculture, l'activité agricole principale a profondément modifié le paysage. Les pâtures et les cultures ont progressivement atteint une étendue maximale, surtout au détriment des petits éléments naturels tels que les bosquets, les bandes boisées, les haies et les talus.

Les différents groupements végétaux les plus représentés sur la Commune de Vaux-sur-Sûre sont :

- **La forêt feuillue et éléments de grande valeur biologique :**

Les forêts feuillues sur la Commune de Vaux-sur-Sûre sont devenues assez rares. Elles sont essentiellement localisées au Nord-ouest du village de Vaux-sur-Sûre et le hêtre est l'essence dominante.

- **La forêt résineuse :**

L'épicéa commun dont l'importance est justifiée d'une part par la vague d'enrésinement qui s'est produite au début du siècle et d'autre part par des conditions stationnelles favorables est l'essence résineuse la plus courante.

- **Les zones humides de grand intérêt biologique :**

Ces zones humides situées dans les fonds de vallée sont formées par des groupements de prairies humides et des fourrés. On y recense une faune et une flore diversifiées. Les zones humides parmi les plus remarquables sont :

- Le fond de vallée du ruisseau de Brul depuis Sibret jusqu'à Lavaselle.
- Le fond de vallée de la Strange aux environs de Salvacourt et Hompré.
- La vallée du ruisseau de Harje.
- La vallée du ruisseau de Beulet en aval de Remoiville.
- Le fond humide au lieu-dit « Le grand pré » au Nord de Rosières.
- La Fagne Wéry.
- Les fonds humides de la vallée de la Sûre.
- Le fond de vallée du ruisseau de Lescheret en aval du village.
- Le fond de vallée du ruisseau de Juseret en amont et à hauteur du village.

- **Les zones de relations de grand intérêt biologique :**

La présence d'un réseau de milieux naturels est un élément essentiel pour l'équilibre écologique au sein du territoire. Parmi les ensembles de grand intérêt biologique présents sur le territoire de Vaux-sur-Sûre, on peut signaler ceux qui regroupent les zones humides localisées précédemment ainsi que les bocages de Morhet et de Vaux et les étangs de la lune près d'Assenois et de Belle Eau.

D'une manière générale, ce sont surtout les zones humides, en moindre mesure les bois de feuillus, qui représentent les milieux naturels les plus intéressants d'un point de vue écologique.

### 3.1.8 Contraintes et potentialités

*(Extrait du projet de schéma de structure communal de Vaux-sur-Sûre)*

#### **Natura 2000 et zones d'intérêt biologique**

Le réseau Natura 2000 couvre 7,5 % du territoire communal. Il s'agit principalement d'habitats naturels forestiers et/ou alluviaux mais aussi de milieux ouverts (prairies de fauche).

Force est de constater que le territoire concerné par Natura est peu important par rapport à d'autres communes voisines : Léglise (37,4 %) ou Sainte-Ode (18 %).

La mise en œuvre du réseau Natura 2000 constitue une opportunité unique de gestion et de restauration de milieux écologiques intéressants. Pour les zones Natura 2000 situées en zone agricole, il est important que les pratiques adoptées par les agriculteurs soient respectueuses des milieux présents. Les mesures et aides agri-environnementales sont des incitants non négligeables. En zone forestière qui comprend la plus grande partie des sites Natura 2000, les plans d'aménagement élaborés par les services de la Division Nature et Forêt (DNF) doivent participer au maintien des habitats repris en Natura 2000.

Il n'y a pas d'incompatibilité notoire entre une affectation urbanisable au plan de secteur et un site Natura 2000.

La majorité des sites présentant un intérêt biologique (SGIB) recensés sur la commune ont été intégrés au réseau Natura 2000, ce qui devrait garantir une gestion adaptées pour ces sites. De plus, certains d'entre eux possèdent un statut de protection légale (réserve naturelle). Au niveau du plan de secteur, la majorité des SGIB se situent en zone naturelle ou à défaut en zone forestière ou agricole.

### **Réseau écologique**

Il convient de préserver les unités écologiques de grande valeur présentes sur le territoire communal et en particulier les zones humides et les forêts feuillues. Il convient donc d'y réserver une affectation adéquate mais également d'y adopter un mode de gestion adaptée.

La majorité des unités de valeur élevées sont constitués d'écotopes forestiers. Ces zones sont donc principalement situées en zone forestière au plan de secteur, garantissant ainsi leur pérennité. Les plans d'aménagement de la DNF devraient favoriser une gestion adaptée à la conservation de ces milieux écologiquement intéressants. Le même type de gestion devrait également être adopté par les propriétaires privés.

Les zones ouvertes à valeur élevée sont généralement situées en zone agricole. Dès lors, des pratiques agricoles adaptées à ce type de milieux devront être appliquées. Les mesures agri-environnementales doivent favoriser de telles pratiques.

Certaines zones potentiellement intéressantes ont été dégradées par l'urbanisation (plus particulièrement par des infrastructures touristiques). D'autres zones, peut-être un peu moins intéressantes, devront toutefois faire l'objet d'une attention particulière si elles sont situées en zone urbanisable. De même, il faudra autant que possible veiller à préserver les différents arbres et haies remarquables ainsi que d'autres éléments structurant le maillage écologique.

## **3.2 Le milieu paysager**

*(Extrait du projet de schéma de structure communal de Vaux-sur-Sûre)*

### **3.2.1 Description des paysages**

Vaux-sur-Sûre propose des paysages en fonction de sa situation :

- sur l'ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale :
  - Le **faciès oriental herbager**. La partie orientale du haut plateau de l'Ardenne centrale est dominée par des prairies qui complètent quelques étendues de cultures fourragères. Les creusements des têtes de cours d'eau comme les sommets d'interfluves s'identifient par leur boisement. Hormis les petites villes de Neufchâteau, Libramont, Saint-Hubert et Bastogne, l'habitat est groupé en villages et hameaux relativement lâches.
  - Les **creusements de la Haute-Sûre**. La Haute-Sûre imprime au plateau centre-ardennais des creusements qui deviennent profonds (supérieurs à 100 m) à la frontière luxembourgeoise. Les paysages résultants sont partagés entre boisements sur les pentes et prairies, quelques labours subsistant sur les lambeaux de plateau. L'habitat de ce territoire est groupé en villages et hameaux lâches. On retrouve ces paysages au Sud de la commune.



### 3.2.2 Evolution du paysage

#### *Faciès oriental herbager*

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la majeure partie du territoire est occupée par des landes à bruyères. Celles-ci sont pâturées par le bétail, essentiellement des ovins. Ces zones ont été utilisées jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les terres cultivées se situent essentiellement autour des villages. Les fonds de vallées, les bas de versants, les zones humides marécageuses sont consacrées à la récolte de foin (essentiellement pour la production ovine).

La carte de Ferraris (1775) confirme que les bois constituent alors une occupation du sol minoritaire, présents sous forme de bosquets répartis sur le territoire. La forêt primitive a progressivement disparu suite au développement des industries locales et au besoin croissant en bois de chauffage. Les haies délimitent les jardins et vergers, voire les champs. Ailleurs, le territoire est occupé par des essarts et des cultures.

Au cours du temps, la superficie boisée augmente via la création de nouveaux bois ou l'extension de bois existants. Ces reboisements sont favorisés par la crise agricole qui sévit au XIX<sup>ème</sup> siècle. La carte de ICM (1880) montre l'apparition des résineux à l'intérieur des forêts, notamment en remplacement des taillis de chênes. Des bois s'étendent jusqu'à former des lisières ; ailleurs, les cultures s'étendent sur l'espace forestier.

Cette évolution peut sans doute être en partie expliquée par la loi du 25 mars 1847 relative au défrichement des terres incultes : des cultures sont implantées sur les bonnes terres tandis que les premières plantations de résineux remplacent progressivement les terres moins intéressantes. Ce mouvement s'est poursuivi jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle et a conduit à la disparition presque totale des landes. L'élevage ovin disparaîtra également rapidement faute de pâturage.

A partir de l'entre-deux-guerres, les pratiques agricoles se tournent essentiellement vers l'élevage bovin et s'intensifient : les surfaces consacrées au pâturage augmentent tout comme l'enrésinement. Le paysage subit diverses modifications, voire une banalisation. Sur les plateaux ardennais, de nombreuses haies, de nombreux bosquets ont été supprimés tandis que le tracé des chemins a été rectifié.

#### *Creusements de la Haute-Sûre*

La forêt primitive était sans doute une chênaie mixte avec le chêne rouvre comme essence dominante. Sur les versants frais se trouvait une hêtraie assez homogène. Les terres les plus pauvres devaient porter des bouleaux. Le long des cours d'eau se développait une forêt alluviale dominée par l'aulne.

Cette forêt va fortement régresser à cause des pratiques agricoles (essartage...) et du besoin de bois pour les fonderies. Les landes obtenues suite aux régimes culturaux imposés sont pâturées par les ovins. Comme pour les plateaux ardennais, ce n'est que vers 1870 que le déclin des forêts cesse.

En effet, la crise agricole du XIX<sup>ème</sup> siècle favorise le maintien et même l'accroissement des surfaces forestières. Sur l'ancienne forêt de chênes et de hêtres mélangés sont plantés des chênes pédonculés.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les landes à genêts et à bruyères occupaient également une plus grande superficie que maintenant. La chênaie de plateau sur sols pauvres était déjà transformée en chênaie acidophile, courant de nos jours. La forêt mélangée sur sol profond, par suite de l'essartage et du pâturage sous couvert, s'était transformée en landes, tout comme pour toutes les zones trop étrepées.

Après la première guerre mondiale, l'enrésinement monospécifique en épicéas devint général. Les landes seront en partie plantées de même que les zones humides. Si on consulte la carte de Ferraris (1771-1778), par comparaison, on observe actuellement une augmentation des surfaces boisées et le remplacement du feuillu par l'épicéa. Les cultures de faible importance occupaient les alentours des villages. De larges étendues étaient recouvertes par les landes à bruyères et à genêts (le lieu-dit « Bruyère-Buisson-Hortal » au Sud de Vaux-sur-Sûre). Ces zones sont actuellement vouées à l'agriculture avec quelques parcelles enrésinées.

### **Fonds de vallée**

En moins de 100 ans, de nombreuses prairies humides de fond de vallée ont été enrésinées. Parmi les multiples raisons figure la possibilité de tirer un revenu de terres peu propices à l'agriculture pour la plantation d'une essence assez plastique et peu exigeante.

Cette pratique a occasionné d'une part la fermeture du paysage et la disparition de la vue des ruisseaux, et d'autre part, la disparition des prairies humides et de la flore adaptée à ces milieux.

### **Vecteur de modification : évolution du bâti**

Le développement des infrastructures de communication ainsi qu'une élévation générale du niveau de vie ont permis l'urbanisation de zones restées plus isolées. Par ailleurs, la vocation agricole des villages va progressivement évoluer vers une vocation résidentielle, les centres d'emploi étant souvent localisés hors de ceux-ci.

L'attrait nouveau ou renouvelé pour certains villages et la diminution de la fonction agricole a deux conséquences : d'une part, la modification du bâti existant et d'autre part, l'urbanisation de nouveaux terrains.

A l'intérieur des villages, on observe de nombreuses transformations du patrimoine bâti. Elles concernent aussi bien les dépendances agricoles inutilisées que les corps de logis. La pression foncière conduit à la réaffectation de plusieurs bâtiments et à leur transformation en appartements. D'autres bâtiments sont transformés en logement unifamilial. Si des exemples intéressants de transformation peuvent être observés, certaines d'entre elles peuvent s'accompagner d'une perte de lisibilité des façades (modification des ouvertures) ou d'une perte des caractéristiques agro-géographiques (décapage d'un enduit ou d'un badigeon, teinte d'enduit ou de badigeon inadaptée...).

L'évolution des villages se traduit également par la construction de nouveaux bâtiments et n'est pas sans répercussion sur la qualité du cadre de vie. En effet, l'urbanisation résidentielle récente s'est révélée très grande consommatrice d'espace. Cette urbanisation s'implante essentiellement en extension des noyaux traditionnels et s'organise souvent en ruban le long de voiries existantes, modifiant la silhouette des villages voire portant préjudice au paysage. Ainsi, plusieurs villages présentent au moins une extension linéaire, rompant ainsi avec le caractère compact du noyau : Chenogne, Assenois, Hompré, Cobreville, Morhet... Cela concerne également les villages traversés par la route qui relie Bastogne à Neufchâteau : Bercheux, Vaux-sur-Sûre et Sibret. De plus, plusieurs villages voisins sont contigus impliquant une lecture impossible des noyaux villageois.

### **Vecteur de modification : équipements**

Le paysage sur la Commune de Vaux-sur-Sûre a connu et connaît une évolution suite à l'implantation de grandes infrastructures : routes, pylônes de télécommunication, des infrastructures de transport d'énergie et éoliennes.

### **Réseau routier**

Si la plupart des routes et ponts s'intègrent dans le paysage, l'autoroute E25 et la Nationale 4 (dans une moindre mesure, du moins sur la Commune de Vaux-sur-Sûre) ainsi que les infrastructures associées ont un impact paysager important.

Au niveau paysager, elles offrent à la vue les territoires qu'elles traversent. Dans leur axe et au niveau des infrastructures telles que les aires de repos, les autoroutes créent de larges ruptures dans le paysage.

### **Pylônes de télécommunication et de transport d'énergie**

Au cours des dix dernières années, beaucoup de pylônes supportant des antennes de communication GSM ont été implantés sur le territoire communal. D'une hauteur variable, ces pylônes sont généralement de couleur grise ou verte (couleur neutre). Ils sont implantés de préférence sur des points culminants, à proximité des zones à couvrir.

Les lignes à haute-tension constituent également un élément peu esthétique dans le paysage. A ces lignes, sont associés des centres techniques (transformateur...), comme à Villeroux.

L'impact visuel des pylônes est variable, selon le type de paysage dans lequel il s'intègre : paysage ouvert non urbanisé, paysage fermé non urbanisé, paysage urbanisé, présence d'un autre point d'appel à proximité. Par ailleurs, il ne faut pas négliger l'impact des constructions annexes (local technique, chemin d'accès...).

### **Eoliennes**

Récemment, les éoliennes marquent le paysage de la commune (de manière positive ou négative selon le regard de chacun). Six éoliennes ont été construites à côté du site de transformation de Villeroux (dont 4 sur la Commune de Vaux-sur-Sûre. Notons également que les éoliennes de Sainte-Ode sont visibles depuis la commune (Morhet notamment).

## **3.2.3 Evaluation du paysage**

L'évaluation de la qualité paysagère tient compte de plusieurs critères (géomorphologique, écologique, urbanistique, patrimonial, composition du paysage...). La délimitation des zones de qualité se base sur des contours déjà établis ou sur des limites visuelles. L'analyse est extraite du projet de **charte paysagère du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier** réalisée par le Parc Naturel du même nom.

### **Paysages très remarquables**

Ces paysages, peu répandus sur le territoire de la commune, présentent pour chacun des critères et des caractéristiques très intéressantes. Ils sont très identitaires et ont un atout touristique. Ils nécessitent une protection accrue et une gestion des sites (éviter les fermetures de points de vue...).

Les zones d'intérêt paysager recensées s'intègrent dans des ensembles plus vastes s'étendant à l'extérieur des frontières communales. On les retrouve au Sud de Lescheret (vallée au paysage agricole ouvert) et au Nord-ouest de Rosières (paysage forestier).

### ***Paysage remarquable***

Les paysages de qualité remarquable sont également des paysages identitaires à l'échelle de la commune. Leur qualité est jugée très bonne et ils possèdent des caractéristiques géomorphologiques, biologiques, paysagères, urbanistiques, historiques et patrimoniales très intéressantes. Ces paysages nécessitent d'être protégés.

On les retrouve de manière plus disséminée sur l'ensemble du territoire communal. Il s'agit généralement de zones situées sur les sommets offrant des vues longues.

### ***Paysage de bonne qualité***

Les paysages de bonne qualité sont le type de paysage le plus fréquent sur le territoire communal. Leur qualité est globalement satisfaisante : ils présentent des caractéristiques géomorphologiques, biologiques, paysagères, urbanistiques, historiques ou patrimoniales intéressantes. Ils peuvent néanmoins localement présenter des caractéristiques peu satisfaisantes.

Ces paysages méritent d'être conservés voire d'être améliorés. Certains d'entre eux sont susceptibles d'évoluer rapidement avec des répercussions sur leur qualité.

### ***Paysage à restructurer***

La commune est traversée par l'autoroute E25 qui constitue une rupture très peu identitaire par rapport au paysage environnant.

## **3.2.4 Contraintes et potentialités**

Le territoire de Vaux-sur-Sûre présente deux types différenciés de paysage : un paysage ouvert de haut plateau de l'Ardenne centrale et un paysage plus incliné au niveau des creusements de la Haute-Sûre.

Au niveau du plan de secteur, seules quelques portions du territoire sont reprises en périmètres d'intérêt paysager. Ceux-ci se situent dans la partie Sud de la commune (creusements de la Haute-Sûre) et englobent plusieurs vallées de ruisseau.

Plusieurs zones ont été identifiées comme paysages très remarquables. Elles doivent être considérées comme des zones d'intérêt paysager et méritent donc une attention particulière en termes de préservation, de restauration et de mise en valeur. Il s'agit de zones sanctuaires.

Les points et lignes de vues remarquables doivent faire l'objet d'une gestion appropriée pour maintenir leur caractère particulier. Idéalement, ceux-ci devraient être intégrés à un réseau global. Il y a également lieu de préserver les portions de territoire visibles depuis ces points de vue (généralement des zones d'intérêt paysager).

Pour les vallées, il faut veiller à préserver le paysage ouvert et une occupation en prairie de fauche au niveau de la plaine alluviale. En ce qui concerne les massifs forestiers, peu de remarques peuvent être formulées si ce n'est celle de continuer la gestion raisonnée de la forêt en évitant des mises à blanc trop importantes, en choisissant des essences en adéquation avec leur milieu...

Pour résumer, au niveau paysager, les enjeux principaux associés sont les suivants :

- **Impacts de l'évolution de l'agriculture (occupation du sol et constructions).** Vu l'importance de cette activité en terme d'occupation du sol, l'évolution de l'agriculture se répercutera assez fortement sur le paysage. Une attention particulière devra également être apportée à l'intégration des nouveaux bâtiments agricoles dans et en dehors des noyaux bâtis.

- **Evolution des zones boisées.** Si les noyaux forestiers jouent un rôle généralement moins important sur le paysage, les lisières par contre contribuent à le structurer et lui apportent de la diversité. La disparition ou création de zones boisées et la gestion sylvicole qui y est pratiquée a donc une influence à court ou moyen terme sur le paysage. De manière générale, il convient d'éviter les fermetures paysagères mais plutôt d'ouvrir les perspectives.
- **Maintien ou reconstitution des haies, alignements d'arbres et arbres isolés.** Ces éléments soulignent le relief, apportent de la variété au paysage et contribuent à en améliorer sa valeur. Par endroits, ces éléments ont disparu ou tendent à disparaître, ce qui contribue à banaliser le paysage.
- **Accompagnement du développement des villages.** Des réserves foncières généralement importantes existent sur l'ensemble des villages. Une réflexion globale sur ces zones, à mener préalablement à leur urbanisation pour éviter une occupation au cas par cas et/ou peu parcimonieuse, ainsi qu'un phasage de leur développement permettrait d'intégrer le nouveau bâti au village et au paysage. Le relief est généralement calme mais l'ouverture du paysage, voire de légers mouvements du relief accentuent la visibilité potentielle de certaines zones. Au niveau du territoire des creusements de la Haute-Sûre, le relief est plus marqué et la gestion du développement du bâti sur les lignes de crêtes constitue dès lors un enjeu important dans ce territoire paysager.
- **Accompagnement du développement des activités, des infrastructures et des équipements.** Les axes routiers principaux très fréquentés constituent une porte d'entrée sur le territoire. Il s'agit donc d'y créer des conditions favorables à une mise en valeur paysagère du territoire. Le développement d'équipements doit obligatoirement être accompagné de mesures d'intégration paysagère.
- **Réflexion autour du développement éolien.** Le plateau est un site intéressant au niveau du potentiel éolien. Une réflexion globale sur l'implantation des projets est nécessaire. Le développement d'un schéma éolien transcommunal (plateau de Bastogne) pourrait constituer une aide efficace pour la prise de décision.
- **Valorisation touristique.** Il existe plusieurs chemins de promenades balisés permettant de découvrir des paysages typiques et intéressants. Une meilleure exploitation de ceux-ci et des aménagements spécifiques d'information sont utiles pour valoriser les paysages auprès des habitants ou auprès des touristes, notamment pour les sites emblématiques.

Le paysage est donc complexe tant dans sa perception et sa compréhension que dans sa composition et son évolution et il convient d'y être particulièrement attentif lors de tout acte d'aménagement.

### 3.3 Synthèse

La richesse du patrimoine naturel et du patrimoine paysager de la Commune de Vaux-sur-Sûre est remarquable avec

- 13 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) ;
- 9 réserves naturelles;
- 2 sites Natura 2000 (soit ± 8 % du territoire communal) ;
- 73 % du territoire en site Ramsar (zones humides d'importance internationale);
- une liste de 14 sites d'arbres et haies remarquables.

D'une manière générale, ce sont surtout les zones humides, en moindre mesure les bois de feuillus, qui représentent les milieux naturels les plus intéressants d'un point de vue écologique.

La mise en œuvre du réseau Natura 2000 constitue une opportunité unique de gestion et de restauration de milieux écologiques intéressants. Il convient également de préserver les unités écologiques de grande valeur présentes sur le territoire communal et en particulier les zones humides et les forêts feuillues.

Le territoire de Vaux-sur-Sûre présente deux types différenciés de paysage : un paysage ouvert de haut plateau de l'Ardenne centrale et un paysage plus incliné au niveau des creusements de la Haute-Sûre. Plusieurs zones ont été identifiées comme paysages très remarquables (vallée au paysage agricole ouvert au sud de Lescheret et paysage forestier au Nord-ouest de Rosières).






Les enjeux principaux au niveau paysager sont :

- les impacts de l'évolution de l'agriculture (occupation du sol et constructions) ;
- l'évolution des zones boisées ;
- le maintien ou la reconstitution des haies, alignements d'arbres et arbres isolés ;
- l'accompagnement du développement des villages, des activités, des infrastructures et des équipements ;
- la réflexion autour du développement éolien ;
- la valorisation touristique.

Le chapitre suivant sera en étroite relation avec ce qui vient d'être présenté puisque nous aborderons les outils de développement de l'environnement mis à disposition de la commune.

---

#### SOURCE DE DONNEES

-  Schéma de Structure Communal de Vaux-sur-Sûre, Partie 1 : situation existante (rapport provisoire, juin 2009, IMPACT sprl)
  -  Site internet « La biodiversité en Wallonie »
  -  Listing des arbres et haies remarquables de Wallonie
  -  Listing des sites classés de la Région wallonne
  -  Les territoires paysagers de Wallonie (CPDT 4)
-

## CHAPITRE 4 – Les outils de gestion de l'environnement

### 4.1 Parc Naturel

La Commune de Vaux-sur-Sûre fait partie du **Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier** depuis sa création le 12 juillet 2001.



#### Coordonnées

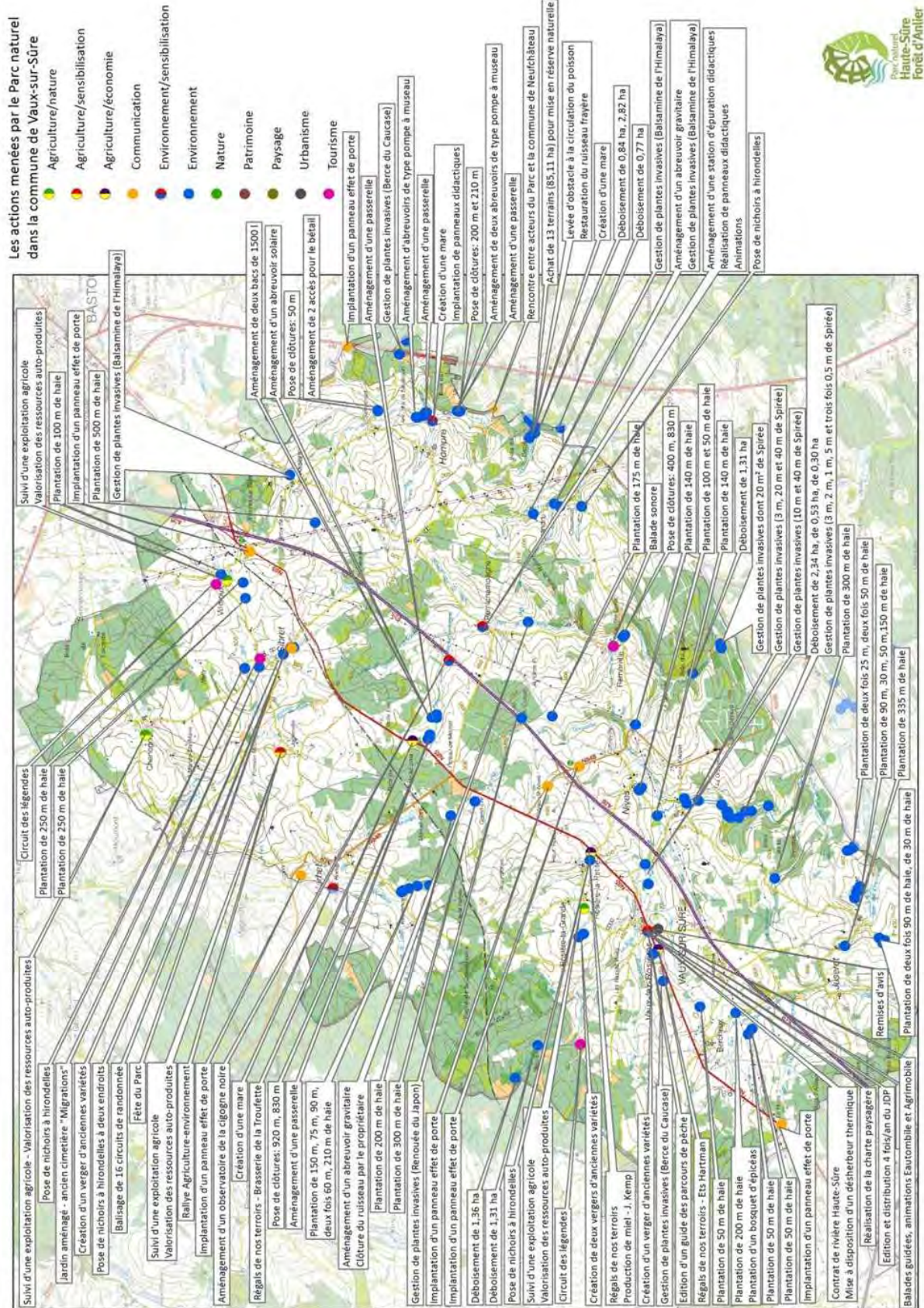
Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier  
Chemin du Moulin 2 à 6630 Martelange  
Tél : 063/45.74.77  
[www.parcnaturel.be](http://www.parcnaturel.be)

Au cours de la période 2002-2012, des projets ont été initiés par le Parc, à savoir :

- ❖ le circuit des légendes (cf. arboretum de Vaux-sur-Sûre);
- ❖ le projet LIFE Loutre;
- ❖ le projet LIFE Cigogne noire ;
- ❖ le projet qualité de l'eau;
- ❖ le contrat de rivière Haute-Sûre (et Wiltz);
- ❖ l'Eautomobile et l'Agrimobile;
- ❖ le site RAMSAR de la Haute-Sûre;
- ❖ la charte paysagère ;
- ❖ des mares (cf. mare didactique pour libellules à Hompré) ;
- ❖ des stations d'épuration didactiques ;
- ❖ les balades sonores (cf. à Remoiville) ;
- ❖ la valorisation touristique de la Grande Forêt d'Anlier ;
- ❖ la rénovation du petit patrimoine wallon ;
- ❖ la charte de la ruralité ;
- ❖ les fermes en valorisation et les fermes sociales ;
- ❖ le journal du parc ;
- ❖ ...

Le début de l'année 2012 a vu l'inauguration de la nouvelle Maison du Parc, équipée d'une scénographie d'accueil et d'information du public en rapport au territoire et aux projets du Parc naturel.

Les projets mis en place par le Parc Naturel sur le territoire de la Commune de Vaux-sur-Sûre sont repris sur la carte suivante :





Le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier se veut être un outil d'approche territoriale intégrée dans un souci de développement durable, basé sur les nombreuses potentialités de la région couverte. Ainsi, le nouveau plan de gestion 2013-2023 détermine les 6 axes de base suivants :

- ❖ protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel ;
- ❖ patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire ;
- ❖ développement rural et économique ;
- ❖ innovation et expérimentation ;
- ❖ partenariat et coopération ;
- ❖ accueil, sensibilisation et éducation du public.

**Annexe n° 4.1** : Plan de gestion 2013-2023 du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

## 4.2 Le Contrat de rivière Haute-Sûre

La Commune de Vaux-sur-Sûre participe au Contrat de rivière Haute-Sûre, depuis 2006. Du côté belge, il concerne toutes les communes du parc naturel sauf Habay.



### Coordonnées

Opérateurs du projet – Contrat de rivière Haute-Sûre

Parc Naturel de la Haute-Sûre (L)  
15, route de Lultzhausen à L-9650 Esch-sur-Sûre  
Tél : 00352/89.93.31-221  
[www.naturpark-sure.lu](http://www.naturpark-sure.lu)

Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (B)  
Chemin du Moulin 2 à 6630 Martelange  
Tél : 063/45.74.77  
[www.parcnaturel.be](http://www.parcnaturel.be)

La particularité de ce contrat de rivière réside dans le fait qu'il met en présence des territoires de deux pays limitrophes, à savoir la Belgique et le Grand-Duché du Luxembourg.

Le programme d'actions 2008-2011 a défini 6 thèmes :

- ❖ concertation, sensibilisation, information, responsabilisation et construction d'une identité;
- ❖ promotion du patrimoine culturel de la vallée et d'activités touristiques et de loisirs intégrant le respect de l'eau;
- ❖ amélioration de la qualité morphologique des cours d'eau;
- ❖ contrôle et amélioration de la qualité physico-chimique et biologique de l'eau;
- ❖ promotion d'une agriculture et d'une sylviculture intégrant le respect de l'eau;
- ❖ gestion intégrée, protection et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager des fonds de vallées.

Le programme d'actions commençant en 2012 s'intitule « Fonds Européen pour la pêche ». Il constitue un outil du contrat de rivière mais pas un contrat de rivière. En effet, les communes ne souhaitent pas créer une nouvelle ASBL « Contrat de rivière » à côté de l'ASBL du Parc Naturel. Ce programme travaillera activement sur la problématique de l'eau.

**Le contrat de rivière Haute-Sûre est en stand-by depuis la publication du nouveau décret, qui prévoit la création d'une asbl unique « Moselle ». Une proposition a été adressée à l'administration à l'initiative des 3 Parcs naturels concernés (Hautes-Fagnes pour le morceau vallée de l'Our, Attert pour le CR Attert et le Parc Naturel pour le CR Haute-Sûre).**

**Annexe n° 4.2** : Présentation du Contrat de rivière Haute-Sûre.

### 4.3 Le Contrat de rivière OURTHE et affluents



#### Coordonnées

Cellule de coordination – Contrat de rivière Ourthe  
Rue de la Laiterie 5 à 6941 Tohogne  
Tél : 086/21.08.44  
info@cr-ourthe.net  
<http://users.skynet.be/cr.ourthe/>

Les différents programmes d'actions visent 7 objectifs :

- ❖ Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages ;
- ❖ Déterminer un ensemble de mesures afin de diminuer les dégâts dus aux phénomènes d'inondations ;
- ❖ Développer les activités économiques et le tourisme dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau ;
- ❖ Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel ;
- ❖ Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau ;
- ❖ Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière ;
- ❖ Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le suivi du Contrat de rivière.

Pratiquement, Vaux-sur-Sûre a vu les projets suivants menés sur son territoire :

- ❖ organiser une découverte de la rivière et une expo « eau » avec le Conseil Communal des Enfants ;
- ❖ proposer des animations « Eautomobile » pendant les plaines de vacances ;
- ❖ nettoyer les cours d'eau qui le nécessitent (déchets anthropiques) dans le cadre de l'opération « Commune et rivière propres » ;
- ❖ Promouvoir la clôture des cours d'eau et la pose d'abreuvoirs afin de limiter l'apport des matières en suspension dans les cours d'eau ;
- ❖ Créer des circuits de promenade balisés et placer des panneaux didactiques en divers points de ces circuits ;
- ❖ Informer la population de ses obligations en matière d'épuration des eaux via un article dans le bulletin communal.

Le programme d'actions 2011-2013 concerne également Vaux-sur-Sûre via les projets suivants :

- ❖ Rechercher une solution pour diminuer l'impact des rejets d'eaux usées domestiques à Remience, Morhet, Jodenville, Chenogne ;
- ❖ Organiser la gestion différenciée des espaces verts communaux dans le but de limiter l'emploi d'herbicides ;
- ❖ Participer à l'opération « Commune et rivière propres » pour débarrasser les cours d'eau des déchets anthropiques ;
- ❖ (Faire) Enlever le tuyau en travers attaché au pont de Sibret, sur le ruisseau de Brul (3ème catégorie) afin d'éviter la formation d'entrave et l'inondation de la voirie ;
- ❖ Participer à la gestion coordonnée organisée pour lutter contre le développement des plantes invasives en bord de cours d'eau ;
- ❖ Aménager la fontaine de Chenogne pour rendre le site plus convivial ;
- ❖ Inciter les exploitants agricoles à clôturer les pâtures en bordure du cours d'eau à Morhet.

Le programme d'actions 2014-2016, signé le 09 mai 2014, concerne Vaux-sur-Sûre via les projets suivants :

- ❖ Inciter les habitants en zone d'assainissement autonome à faire le nécessaire pour rejeter des eaux de meilleure qualité ;
- ❖ Poursuivre l'organisation de la gestion différenciée des espaces verts communaux ;
- ❖ Participer à l'opération « Communes et rivières propres » pour débarrasser les cours d'eau des déchets anthropiques ;
- ❖ Utiliser le système des amendes administratives pour éviter les rejets d'exploitations agricoles dans les cours d'eau et filets d'eau ;
- ❖ Organiser une réunion d'information pour les membres des wateringues afin de leur présenter les systèmes d'abreuvement du bétail hors cours d'eau ;
- ❖ Participer à la gestion coordonnée organisée pour lutter contre le développement des plantes invasives en bords de cours d'eau ;
- ❖ Faire de la publicité sur la possibilité pour la population d'emprunter le désherbeur thermique communal ;
- ❖ Sensibiliser les riverains à l'impact négatif de l'emploi d'herbicides sur les filets d'eau, les berges ou dans les cours d'eau ;
- ❖ Sensibiliser les riverains à l'impact négatif du dépôt de déchets organiques sur les berges ou dans les cours d'eau.

Depuis avril 2011, la Commune de Vaux-sur-Sûre a signé une convention avec le Contrat de rivière Ourthe afin de réaliser divers chantiers pour l'amélioration de la propreté et de la qualité faunistique, floristique des cours d'eau, des zones humides dans le bassin de l'Ourthe et l'amélioration du petit patrimoine lié à l'eau. Ainsi, dans le courant du mois de novembre 2011, les **trois ouvriers wallo'nets**, engagés par l'asbl Contrat de rivière Ourthe, ont effectué le ramassage des déchets sur l'ensemble des cours d'eau de la commune dans le sous-bassin hydrographique de l'Ourthe et le nettoyage des parapets du pont à Poisson-Moulin. En mai 2012, les ouvriers sont revenus sur la commune pour un autre chantier.

La convention passée en 2011 est arrivée à terme en avril 2013 : le contrat de rivière ne dispose plus d'ouvriers. Pour pallier ce manque, le contrat de rivière a passé un marché de service avec des entreprises de formation par le travail afin de pouvoir tout de même apporter une aide aux communes. Dans ce cadre, en 2014, la restauration de la fontaine de Chenogne et le ramassage de déchets sur certains cours d'eau seront pris en charge.

Annexe n° 4.2 : *Présentation du Contrat de rivière Ourthe et affluents.*

#### 4.4 Le Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.)

La Commune de Vaux-sur-Sûre n'a pas souscrit à un Plan Communal de Développement de la Nature. En 2014, la commune et la CLDR ont inscrit la réalisation d'un PCDN dans leur programme communal de développement rural.

#### 4.5 La convention « Bords de routes »

En date du 08/06/2001, la Commune de Vaux-sur-Sûre a signé une convention avec la Région wallonne dans le cadre de la campagne de fauchage tardif des bords de routes. Pour Vaux-sur-Sûre, environ 400 kilomètres de bords de routes sont concernés par le fauchage tardif.

Notons que la Commune de Vaux-sur-Sûre a signé une convention avec une entreprise privée depuis 2009 afin que celle-ci assure l'entretien des haies et bords de route sur le territoire communal, et ce pour le compte des agriculteurs de la commune. La convention a été prolongée jusqu'en 2015.

**Annexe n° 4.3** : Convention « Bords de routes » : présentation.

#### 4.6 La convention « Combles et Clochers »

Suite à l'opération «Combles et Clochers» lancée par la Région Wallonne au cours de l'année 2009 et à laquelle la Commune de Vaux-sur-Sûre a souhaité participer, le Conseil Communal a approuvé, lors de sa séance du 11 février 2011, le cahier des charges afin d'aménager les combles et clochers des églises de Juseret, Remoiville, Morhet, Assenois, Hompré, Bercheux et Grandru.

Ces travaux, estimés à 7.030,00 euros TVA comprise, ont entièrement été financé par la Région wallonne.

#### 4.7 Le plan Maya



C'est un plan pour sauvegarder les populations d'abeilles en Région wallonne d'une durée de trois ans. Ce plan se décline en 5 actions concrètes :

- accroître les ressources alimentaires des abeilles;
- soutenir les jeunes apiculteurs;
- accentuer la recherche;
- lancer les communes « Maya »;
- imposer des mesures le long des routes régionales.

La Commune de Vaux-sur-Sûre a choisi d'adhérer au plan Maya en 2011.

Par ce plan, la commune s'engage à

- réaliser, chaque année, un ou plusieurs projets de plantation de végétaux mellifères sur le territoire communal;
- à sensibiliser les enfants et les adultes :
  - chaque année, la commune organise une campagne de sensibilisation ;
  - la commune publie un article au minimum une fois par semestre soit en toutes boîtes soit par le bulletin communal ;
  - la commune organise une fois tous les trois ans une « semaine des abeilles ».
- organiser une rencontre annuelle;
- établir un rapport tous les ans.

La deuxième année la commune s'engage à enrichir le fleurissement, inventorier les sites communaux et à mettre en œuvre une convention « bords de routes-fauchage tardif ».

La troisième année, la commune s'engage à adopter un plan de réduction des pesticides et à établir un plan de gestion différencié des espaces verts.

Notons que suite au projet-découverte du monde des abeilles, les élèves du maternel de l'école communale de Sibret ont eu la visite d'une apicultrice de Rosières (fin 2011).

Quelques actions ont été décidées pour mieux faire connaître l'apiculture sur la commune.

En 2013, une première mobilisation s'est organisée lors du WE Wallonie Bienvenue à la ferme du Monceau. Quelques apiculteurs étaient présents pour partager leur passion.

#### 4.8 Opération « Un enfant, un arbre »

Depuis 2001, le Conseil Communal des Enfants organise l'opération « Un enfant, un arbre » ayant pour but de mettre à l'honneur les naissances de l'année. Ainsi, chaque année, pas moins de quatre-vingts arbres sont plantés sur le territoire communal avec une plaquette au nom de l'enfant.

En 2013, l'opération «Un enfant, un arbre» s'est déroulée au mois de novembre. Plus de 70 nouveau-nés de cette année ont reçu un diplôme de parrainage d'un arbre planté en leur honneur.

#### 4.9 Le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.)

Le Conseil communal a adopté le Plan Communal Général d'Egouttage le 25/02/2000, lequel définissait les zones d'assainissement sur le territoire de Vaux-sur-Sûre. Celui-ci a été d'application jusqu'à l'adoption par la Région wallonne des nouveaux plans d'assainissement dits Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.).

Vaux-sur-Sûre est concerné essentiellement par deux P.A.S.H. :

- le P.A.S.H. du Sous-Bassin de la Moselle, entré en vigueur le 02/12/2005 ;
- le P.A.S.H. du Sous-Bassin de l'Ourthe, entré en vigueur le 02/12/2005.

Notons qu'une petite partie au Sud du territoire est concernée par le PASH de la Semois-Chiers (hors zone d'habitat).

Une station d'épuration de 700 EH a été construite en 1996 à Vaux-sur-Sûre. Deux autres stations supplémentaires sont prévues à savoir une à Rosières (300 EH) et une à Sibret (1.000 EH).

L'assainissement collectif, à terme, couvrira donc la commune,

- au niveau du sous-bassin de la Moselle, 33,8 % de sa population et comprendra 13 km d'égouts (dont 2,6 restent à réaliser) ;
- au niveau du sous-bassin de l'Ourthe, 45,2 % de sa population et comprendra 7,9 km d'égouts (dont 1,8 restent à réaliser).

En 2010, sur la commune, 1.752 habitants sont placés en régime d'assainissement collectif (soit 38 % de la population totale de Vaux-sur-Sûre).

Pour résumer, seuls les villages de Vaux-sur-Sûre, de Rosières et de Sibret sont repris en zone d'assainissement collectif. Toutefois, pour ces villages, certaines rues sont reprises en zone d'assainissement autonome (fin des rues de Nives et de Rosière-la-Grande pour Rosières ; rue du Fortin et fin de la rue Dry-Bar pour Sibret ; fin de la rue du Wez pour Vaux-sur-Sûre).

##### La modification du PASH du 19 novembre 2013

La dernière étape du processus de révision du PASH, approuvée par le Gouvernement a été publiée au Moniteur belge le 19 novembre 2013 (approbation de l'avant-projet). Les données les plus récentes qui se rapportent à ce sous-bassin sont donc celles qui sont issues de l'avant-projet de révision.

Pour Vaux-sur-Sûre, les demandes introduites ayant reçu un avis positif de la SPGE concerne :

- La réorientation vers l'assainissement collectif du village de Bercheux

Une étude de zone réalisée sur la masse d'eau ML08R (Natura 2000), propose de réorienter vers l'assainissement collectif 111 habitations du village de Bercheux. Le raccordement à l'égout étant existant pour la majorité des habitations (60% des habitations raccordées), les contraintes liées à l'installation de SEI pour plus de 60% des habitations ainsi que l'existence d'une analyse financière favorable justifient pleinement cette réorientation vers le régime collectif.

- La réorientation vers l'assainissement collectif du village de Juseret  
Suite à la réalisation d'une étude de zone sur la masse d'eau ML08R (Natura 2000), il est proposé de réorienter vers l'assainissement collectif 93 habitations du village de Juseret. Le raccordement à l'égout étant existant pour la majorité des habitations (60% des habitations raccordées), les contraintes liées à l'installation de SEI pour 55% des habitations ainsi que l'existence d'une analyse financière favorable rendent possible cette réorientation vers le régime collectif.
- La réorientation vers l'assainissement collectif du village de Lescheret  
Une étude de zone réalisée sur la masse d'eau ML08R (Natura 2000), propose de réorienter vers l'assainissement collectif 35 habitations du village de Lescheret. Le raccordement à l'égout étant existant pour la majorité des habitations (65% des habitations raccordées) ainsi que l'existence d'une analyse financière favorable permettent cette réorientation vers le régime collectif.

#### Annexe n° 4.4 : Avant-projet de modification du Plan d'assainissement à Vaux-sur-Sûre

### 4.10 La gestion des déchets

La politique participative de collecte des immondices à Vaux-sur-Sûre peut se résumer de la manière suivante :

1. 1 x par semaine, le ramassage des duo-bacs pour les déchets ménagers, en porte-à-porte;
2. 6 x par an, le ramassage des papiers-cartons en porte-à-porte;
3. Apports volontaires des déchets, principalement recyclables, par les producteurs au parc à conteneurs qui se situe au lieu-dit « Derrière le Faignoul » à Vaux-sur-Sûre ;
4. 2 x par an, collecte en porte-à-porte des encombrants non valorisables (sur demande uniquement);
5. Réseau de bulles à verre disséminées sur le territoire communal;
6. 2 x par an, une collecte des bâches agricoles au parc à conteneurs.

La collecte des duo-bacs est organisée par la société Remondis.

La levée des quantités prélevées dans le duo-bac est possible grâce à la puce électronique. Le parc à conteneurs fonctionne avec une carte de fidélité incitant les habitants à s'y rendre.

*(Extrait de l'analyse des résultats d'exploitation des collectes organisées sur la Commune de Vaux-sur-Sûre – Année 2010)*

Une production totale de déchets en diminution :

VAUX-SUR-SURE	2012	2013	Evolution 2012/2013	Moyenne AIVE 2013	Evolution moyenne AIVE 2012/2013	Comparaison Commune/AIVE
Production totale	551 kg/EH/an	517 kg/EH/an	-6%	582 kg/EH/an	-4%	- 11 %
1. Déchets recyclés/valorisés	230 kg/EH/an	207 kg/EH/an	- 10 %	267 kg/EH/an	-5%	- 23 %
2. Matière organique issue des collectes sélectives valorisée (Energie + compost)	61 kg/EH/an	58 kg/EH/an	- 5 %	39 kg/EH/an	-1%	+ 47 %
3. Déchets verts compostés	111 kg/EH/an	101 kg/EH/an	- 9 %	101 kg/EH/an	-6%	+ 1 %
4. Fraction résiduelle et encombrants valorisés en combustible de substitution	130 kg/EH/an	138 kg/EH/an	+ 6 %	160 kg/EH/an	3%	- 14 %
5. Elimination en centre d'enfouissement technique (CET)	19 kg/EH/an	12 kg/EH/an	- 35 %	14 kg/EH/an	-37%	- 14 %

En 2013, la production totale de déchets a diminué de 6 %, soit une diminution de 34 kg/EH par rapport à 2002.

Etablie à 517 kg/EH en 2013, elle se situe bien en dessous de la moyenne observée sur l'ensemble de la zone d'action de l'AIVE (582 kg/EH/an, déchets inertes compris).

Globalement, en 2013, 67 % de la production totale de déchets de Vaux-sur-Sûre ont été dirigés vers les filières de recyclage/valorisation, 31 % ont été valorisés par compostage, tandis que les 2 % restant ont été déposés en CET.

La situation de la Commune de Vaux-sur-Sûre peut être **qualifiée de relativement bonne**.

Dans le cadre du tri à l'école, signalons plusieurs actions par laquelle les élèves de la Commune de Vaux-sur-Sûre ont été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets lors d'une animation directement réalisée en classe maternelle par un conseiller en environnement de l'AIVE.

En 2010, 11 camps de vacances se sont installés sur le territoire de Vaux-sur-Sûre. Seulement quatre d'entre eux ont fréquenté le parc à conteneurs.

Pour la Commune de Vaux-sur-Sûre, 150 bénévoles ont participé à l'opération « Communes et rivières propres » en 2010 et ont ramassé quelques 1.196 kg de déchets sauvages.

Aucun organisateur d'événements n'a fait appel aux services d'IDELUX pour gérer ses déchets.

On note que très peu de dépôts sauvages ont lieu. Malgré cela, un système de verbalisation est prévu.

#### **La nature propre, j'adhère**

La classe maternelle de Vaux-sur-Sûre en ce début d'année 2012 s'est fixé un objectif bien précis... Ne plus jeter de déchets dans la nature ! Les enfants ont entrepris d'aller ramasser les déchets aux alentours de leur école. Afin d'élargir l'action, les parents ont été conviés à y participer. Dans le but de sensibiliser le plus de personnes possibles, un badge a été créé reprenant la devise « La nature propre, j'adhère ».

**Annexe n° 4.5** : *Analyse des résultats d'exploitation des collectes organisées sur la Commune de Vaux-sur-Sûre (année 2013) - IDELUX.*

### **4.11 Permis d'environnement et sites à réaménager**

Au **deuxième trimestre 2014**, la commune dénombrait **5 permis d'environnement** et **460 permis uniques**. La plupart concerne l'installation d'une unité d'épuration individuelle.

**Annexe n° 4.6** : *Liste des permis d'environnement*

## 4.12 Synthèse

Vaux-sur-Sûre fait partie du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier depuis 2001 et elle participe également, depuis 2006, au Contrat de rivière Haute-Sûre dont la particularité est d'être transfrontalier avec le Grand-Duché du Luxembourg. Ces deux structures sont gérées par les équipes du parc naturel. La commune participe à un autre Contrat de rivière, celui de l'Ourthe et affluents.

Il faut noter que Vaux-sur-Sûre a une convention « Bords de Routes » depuis 2001, avec la Région wallonne, ainsi qu'une convention « Combles et Clochers ». En 2011, elle a également choisi d'adhérer au plan Maya.

La Commune de Vaux-sur-Sûre n'a pas souscrit à un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) mais elle a **inscrit sa réalisation dans son programme communal de développement rural pour les dix années à venir.**










Depuis 2001, le Conseil Communal des Enfants organise l'opération « Un enfant, un arbre ».

Concernant l'épuration des eaux, Vaux-sur-Sûre est concernée essentiellement par deux PASH : celui de la Moselle et celui de l'Ourthe. Actuellement, une station d'épuration est en fonction à Vaux-sur-Sûre alors que deux stations supplémentaires sont prévues à Sibret et Rosières. A terme, l'assainissement collectif couvrira 37,6 % de la population. Ce faible pourcentage explique pourquoi la plupart des demandes de permis d'environnement concerne l'installation d'une unité d'épuration individuelle. **Depuis 2013 une modification du PASH prévoit une réorientation vers l'assainissement collectif des villages de Bercheux, Juseret et Lescheret.**

En termes de collecte de déchets, les habitants ont à leur disposition des duo-bacs, un parc à conteneurs sur le territoire communal et les principaux villages sont pourvus de bulles à verre. En 2013, la production totale de déchets, avec **517 kg/EH/an**, est en diminution de **6 %**. La situation est qualifiée de relativement bonne à Vaux-sur-Sûre. Soulignons pour terminer l'action « La nature propre, j'adhère » menée en 2012 par la classe maternelle de Vaux-sur-Sûre.

---

### SOURCE DE DONNEES

-  Le site de la commune [www.vaux-sur-sure.be](http://www.vaux-sur-sure.be)
-  Données communales
-  Le site internet du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier et entretien avec Monsieur Donatien LIESSE, Directeur du Parc
-  Le site du Contrat de rivière Haute-Sûre et éléments du coordinateur de projet belge
-  Le site du Contrat de rivière Ourthe et affluents
-  [http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/liste\\_communes\\_bords\\_route.pdf](http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/liste_communes_bords_route.pdf)
-  Le site <http://environnement.wallonie.be/dnf/semarbre/maya.html>
-  Le site internet <http://www.spge.be>
-  L'analyse des résultats d'exploitation des collectes organisées sur la commune de Vaux-sur-Sûre (année 2010) – IDELUX



## CHAPITRE 5 – Territoire et environnement bâti

### 5.1 Les plans réglementaires et les schémas d'aménagement

#### 5.1.1 Le Plan de Secteur

*Le plan de secteur de la Commune de Vaux-sur-Sûre fait l'objet de la carte 1/6.*

Vaux-sur-Sûre se situe aux Plans de Secteur de Bastogne, approuvé par Arrêté royal du 05/09/1980, et de Bertrix-Libramont-Neufchâteau, approuvé par Arrêté royal du 05/12/1984.

Deux modifications partielles du plan de secteur ont été adoptées concernant Vaux-sur-Sûre:

- Arrêté du 10/08/1988 : inscription du tracé de la ligne électrique à haute tension 380 kv Villeroux-Aubange.
- Arrêté du 29/07/1993 : inscription d'une zone artisanale ou de P.M.E à Vaux-sur-Sûre (Villeroux).

##### 5.1.1.1 Analyse générale

Répartition et superficie des différentes zones reprises au plan de secteur.

	Superficie (hectare)	% du territoire
Zone d'habitat à caractère rural	809,40	5,95
Zone de services publics et d'équipements communautaires	4,51	0,03
Zone de loisirs	35,29	0,26
Zone d'activité économique mixte	36,94	0,27
Total des zones urbanisables	886,14	6,52
Zone d'aménagement communal concerté	45,10	0,33
Zone blanche	56,93	0,41
Zone agricole	8.819,36	64,91
Zone forestière	3.557,52	26,18
Zone d'espaces verts	155,31	1,14
Zone naturelle	45,06	0,33
Zone de parc	0	0
Plan d'eau (à titre indicatif)	13,92	0,10
Total des zones non urbanisables	12.648,1	93,07

*Source : Les plans de secteur*

(Extrait de la situation existante de droit du projet de schéma de structure communal).  
Remarque : Le Schéma de Structure Communal n'a jamais été approuvé par les autorités communales.  
Les extraits ci-après sont repris à titre informatif.

### Zones non urbanisables

Les zones non urbanisables dominent très largement. En effet, pratiquement 93 % du territoire reçoivent une affectation non urbanisable. La zone agricole représente à elle seule quasi les deux tiers de la superficie communale, Vaux-sur-Sûre se caractérisant par la présence d'un vaste plateau agricole.

La zone forestière représente quant à elle 26,2 % de la superficie communale. Elle reprend plusieurs massifs forestiers dont l'importance est fortement variable, les plus importants étant situés aux limites communales.

Les zones d'espaces verts sont relativement importantes (1,2 % de la superficie communale) et la principale englobe la vallée du ruisseau de Brül. Au contraire, les zones naturelles et de parc sont plus limitées.

### Zones urbanisables

Les différents villages et hameaux de l'entité sont repris en zone d'habitat à caractère rural. Les vingt-deux zones sont de taille très variable et leur superficie totale s'élève à 809 ha (6 % du territoire communal).

Les autres zones urbanisables sont réparties comme suit :

- zone de services publics et d'équipements communautaires (0,4 % du territoire communal) ;
- zone de loisirs (0,3 % du territoire communal) ;
- zone d'activité économique mixte (0,3 % du territoire communal).

#### 5.1.1.2 Lecture détaillée du plan de secteur

A la lecture du plan de secteur, on remarque :

- **22 zones d'habitat à caractère rural** pour un total d'environ 809,42 ha
  - 1 à Chenogne et Mandé-Sainte-Marie de 48,12 ha ;
  - 1 à Villeroux de 18,64 ha ;
  - 2 à Lavaselle de 7,64 ha et 1,92 ha ;
  - 1 à Poisson-Moulin de 20,75 ha ;
  - 1 à Assenois de 33,34 ha ;
  - 1 à Sibret de 65,20 ha ;
  - 1 à Jodenville de 20,98 ha ;
  - 1 à Morhet de 79,30 ha ;
  - 1 à Remience de 17,69 ha ;
  - 1 à Bercheux de 64,73 ha ;
  - 1 à Vaux-sur-Sûre de 134,45 ha ;
  - 1 à Clochimont de 14,77 ha ;
  - 1 à Salvacourt de 25,11 ha ;
  - 2 à Hompré de 13,40 ha et 5,54 ha ;
  - 1 à Remichampagne de 30,19 ha ;
  - 1 à Remoiville de 34,69 ha ;
  - 1 à Chaumont et Grandru de 31,13 ha ;
  - 1 à Nives, Sûre et Cobreville de 67,45 ha ;
  - 1 à Lescheret de 27,13 ha ;
  - 1 à Juseret de 47,16 ha.

– **5 zones d'aménagement communal concerté** pour un total de 45,10 ha :

- Sibret « Nord » de 10,55 ha ;
- Sibret « Terrains de football » de 9,50 ha ;
- Sibret « Sud » de 12,69 ha ;
- Morhet-Station de 8,24 ha ;
- Grandru de 4,11 ha.

Les ZACC représentent seulement 5,5 % de la superficie cumulée des zones d'habitat à caractère rural et 4,7 % de la superficie totale des zones urbanisables.

Juridiquement, aucune de ces zones n'est mise en œuvre bien que les ZACC de Sibret sont partiellement construites: elles étaient en extension d'habitat avant d'être classées Zone d'Aménagement Communal Concerté.

*Extrait du projet de schéma de structure communal en 2009*

*Remarque : Le Schéma de Structure Communal n'a jamais été approuvé par les autorités communales. Les extraits ci-après sont repris à titre informatif.*

La Commune de Vaux-sur-Sûre compte cinq zones d'aménagement communal concerté (ZACC) dont trois sur le village de Sibret. Elles représentent une superficie totale de 45 ha.

Notons directement que juridiquement aucune de ces zones n'est mise en œuvre et que les terrains disponibles à l'intérieur de ces zones devront quasi obligatoirement être équipés (viabilisés) avant de pouvoir être urbanisés.

Au total, une superficie de 8,86 ha est disponible et déjà équipée (existence de voiries) auxquels s'ajoutent 22,16 ha disponibles mais non équipés, soit une réserve foncière de 31,02 ha. Les superficies disponibles à long terme sont négligeables.

La zone de Morhet-Station est déjà partiellement occupée et un peu moins de 7 ha est disponible à cet endroit. Cependant, sa localisation ne permet pas de renforcer la structure locale.

Les zones les plus intéressantes se situent sur le village de Sibret. La zone située au Nord du village est déjà urbanisée sur son pourtour. Les disponibilités se cantonnent dans les espaces interstitiels ou à l'intérieur. Un ruisseau traverse cependant la zone et engendre une contrainte écologique sur 1,44 ha.

La deuxième comprend les terrains de football de Sibret. Plus ou moins 6 ha sont disponibles et une réflexion sur la localisation et le devenir des installations sportives doit être envisagée. Une petite partie de ces terrains est également soumise à une contrainte écologique.

Enfin, la dernière zone se situe vers l'ancienne ligne de chemin de fer. Elle est partiellement occupée par une propriété entourée d'un vaste parc et est traversée par un chemin empierré.

Au total, sur Sibret, plus de 20 ha sont disponibles à l'intérieur des zones d'aménagement communal concerté.

- 
- **5 zones d'activité économique mixte** pour un total de 36,94 ha :
    - 1 à Villeroux de 13,95 ha (complet avec Aldi, Belardenne, Valfrais, Pâque Yvon et Monsieur Mignon (forestier) et un magasin d'art asiatique) ;
    - 1 au Poteau de Nives à La Barrière est privée, avec le Smatch et la friterie « Chez Coluche », elle est incomplète (projet de créer six ou sept commerces tels qu'un salon de coiffure, une brasserie de luxe, une chocolaterie et une résidence services...), de 5,49 ha ;
    - 1 au Poteau de Morhet à Morhet gérée par Idelux (l'ensemble a été vendu pour l'implantation d'un Data Center de BNP Paribas), de 12,22 ha ;
    - 1 à Remichampagne (aire de repos de l'autoroute E25), de 4,43 ha ;
    - 1 à Losange disponible de 0,84 ha.
  
  - **5 zones de loisirs** pour un total de 35,29 ha :
    - 1 à Morhet-Station de 8,24 ha (présence d'un étang sans infrastructure particulière) ;
    - 1 à Nives-Cobreville de 1,32 ha (présence d'un étang sans infrastructure particulière) ;
    - 1 à Lescheret de 3,05 ha (occupée par le Camping « Aux Sources de Lescheret ») ;
    - 1 à Fagne-Wéry de 22,28 ha est complètement vide ;
    - 1 à Salvacourt de 0,40 (toute petite et en partie avec Bastogne).
  
  - **3 zones de services et d'équipements publics** pour un total de 4,51 ha :
    - 1 à Villeroux de 1,56 ha (centrale ORES) ;
    - 1 à Bercheux de 0,33 ha (cimetière) ;
    - 1 au Poteau de Morhet de 2,61 ha (une antenne GSM).
  
  - **10 zones d'espaces verts** pour un total de 155,31 ha :
    - 1 à Villeroux de 6,87 ha (entrées et sorties E25) ;
    - 1 à Hompré de 10,46 ha ;
    - 1 à Grandru (prairies) de 13,32 ha ;
    - 1 à Remoiville de 24,18 ha ;
    - 1 à Sûre de 3,49 ha ;
    - 1 à Fagne-Wéry de 2,75 ha ;
    - 1 à Morhet-Station de 2,60 ha ;
    - 1 à Lavaselle de 41,68 ha ;
    - 1 à Poisson-Moulin de 21,78 ha ;
    - 1 à Jodenville de 28,07 ha.
  
  - **3 zones naturelles** pour un total de 45,06 ha :
    - 1 à Assenois de 9,19 ha ;
    - 1 à Sûre de 31,93 ha ;
    - 1 à Morhet de 3,93 ha.
  
  - **3 zones blanches au plan de secteur** :
    - 1 à Morhet-station (ancien vicinal) ;
    - 1 à Sibret (ancien vicinal) ;
    - 1 tout le long de l'E25.
-

67,49 hectares sont repris en périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique (centres anciens des villages de Lavaselle, Morhet, Remience, Vaux-sur-Sûre, Rosières, Cobreville, Nives, Remoiville et Remichampagne).

300,67 hectares sont repris en périmètre d'intérêt paysager et sont recensés au Sud de la commune (vallées de petits ruisseaux).

### **5.1.1.3 Confrontation entre plan de secteur et occupation du sol**

La carte de superposition du plan de secteur avec l'occupation du sol permet de visualiser les différences ou plutôt les contradictions entre ces deux éléments.

Les contradictions suivantes ont été repérées :

- l'habitat en zone non urbanisable ;
- l'équipement de loisirs en zone non urbanisable ;
- l'activité industrielle, artisanale ou commerciale en zone non urbanisable ;
- le boisement en zone agricole ;
- le déboisement en zone forestière.

De manière générale, les contradictions qui concernent l'urbanisation en zones non urbanisables sont peu nombreuses. Il s'agit pour la plupart de constructions existantes avant le plan de secteur, d'habitations d'agriculteurs, d'extensions de cours et jardins en zone agricole, d'équipements communautaires (terrains de football...) mais aussi de quelques activités économiques.

Par contre, ce qui est particulièrement frappant, ce sont les contradictions entre zone agricole et zone forestière. En effet, de nombreux terrains repris en zone agricole ont été boisés. Cette superficie est considérable (201,2 ha) et le phénomène touche l'ensemble du territoire mais plus spécialement le plateau agricole entre Vaux-sur-Sûre, Nives et Juseret (partie Sud-ouest de la commune) ainsi que le plateau agricole entre Morhet et Chenogne (partie Nord-est de la commune). Outre le fait de réduire la superficie disponible pour l'agriculture, les problématiques des boisements en zone agricole sont principalement d'ordre paysager : mitage de l'espace, fermeture des paysages, resserrement du noyau bâti, élimination de vues longues... Ils ont également un impact agronomique indirect : réduction de la productivité des parcelles voisines (ombre portée)...

A contrario, le déboisement (retour en zone agricole) de parcelles situées en zone forestière est également constaté mais de manière plus importante (285,7 ha). Cette situation entraîne une problématique principalement juridique.

### **5.1.2 Le Plan Communal d'Aménagement de Nives**

L'arrêté du 30/11/1951 a approuvé le plan particulier n°1 de Nives – « Quartier des Ecoles », ainsi que ses prescriptions urbanistiques. En date du 13 mai 2014, le conseil communal a décidé de solliciter auprès du Gouvernement la décision d'abrogation du Plan Particulier d'Aménagement n°1 de Nives. Les raisons invoquées sont l'antériorité de ce plan avec le plan de secteur et l'obsolescence des prescriptions urbanistiques engendrant de nombreuses dérogations.

### **5.1.3 Le Schéma de Structure Communal**

Le 16 avril 2009, une réunion d'information à la population a été organisée afin de présenter la partie 1 du schéma de structure communal, à savoir la situation existante.

Le Collège communal a stoppé le projet d'élaboration du schéma de structure communal en novembre 2010. En effet, les options qui avaient été dégagées dans ce projet ne correspondaient nullement aux attentes communales et de la population.

### 5.1.4 Le remembrement

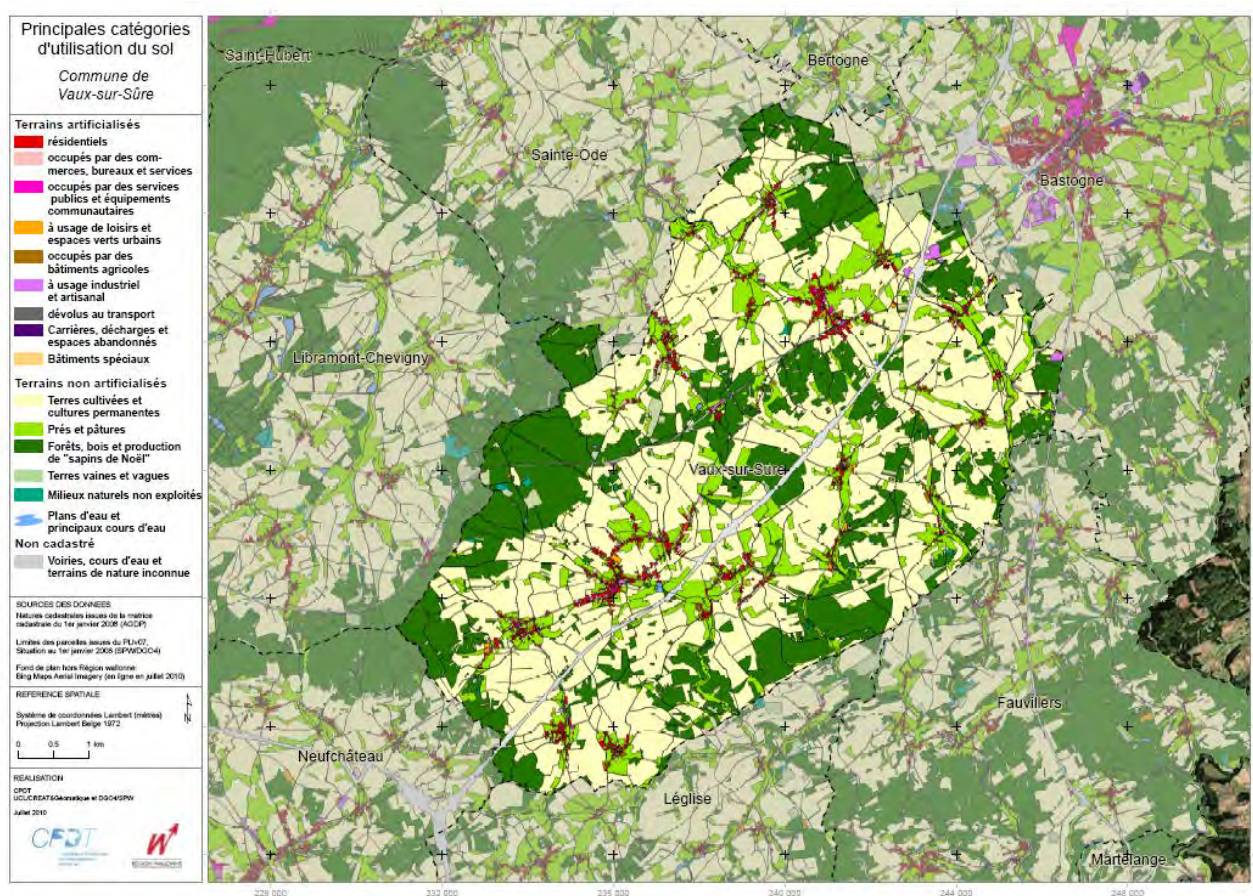
Des remembrements ont été réalisés sur les anciennes entités de Nives, Vaux-lez-Rosières et Juseret. Ils sont tous terminés.

## 5.2 L'occupation des sols

Les statistiques cadastrales d'occupation du sol sont associées à leur exploitation fiscale, ce qui peut, à l'occasion, engendrer quelques inexactitudes. De plus, il semble que leur mise à jour ne soit pas systématique. La lecture de ces statistiques requiert donc une certaine prudence.

Remarquons que ce chapitre propose des chiffres sur base de données cadastrales. Cela explique les différences rencontrées avec les chiffres précédemment cités sur base des plans de secteur.

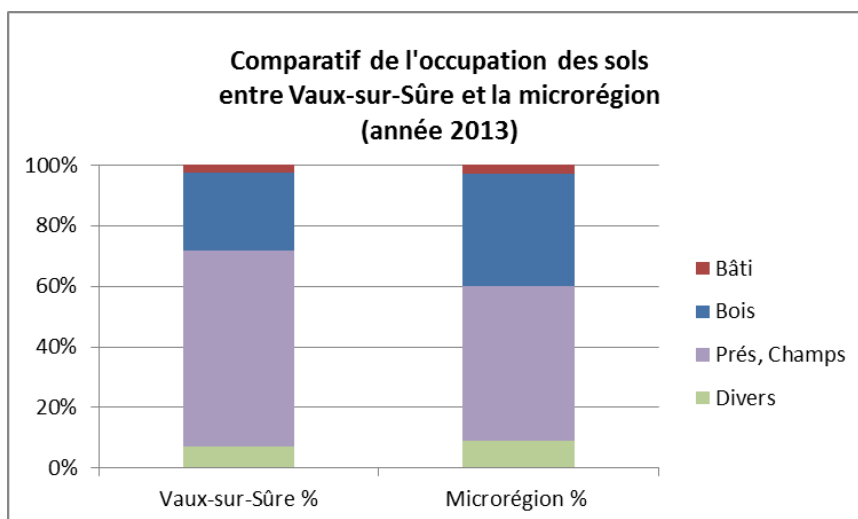
Nous reprendrons ci-après la carte d'utilisation du sol 2008 de Vaux-sur-Sûre, éditée par le CPDT :



### 5.2.1 Répartition générale

Pour rappel, Vaux-sur-Sûre s'étend sur **13.587 hectares**.

En 2013, avec **8.775 hectares** de champs et prairies (soit **64,57 %** du territoire) et avec **3.483,11 hectares** de forêts (soit **25,64 %** du territoire), Vaux-sur-Sûre est une commune verte avec un paysage plus champêtre que forestier. A noter que le paysage de la microrégion est constitué de moins de prairies et champs mais de plus de forêts.



Source : SPF économie - Cadastre

En **2013**, la proportion de surfaces bâties est de **359,23 hectares**, soit **2,58 %** du territoire de la commune. Ce pourcentage est légèrement en dessous de celui de la microrégion (**2,64 %**) et largement en dessous de celui de la Région wallonne qui compte **8,11 %** de surfaces bâties.

Ces dernières années, on voit une progression de la superficie bâtie à Vaux-sur-Sûre (voir tableau ci-après).

Elle est passée de 281,20 hectares en 2000 à **359,23 hectares** en **2013**. Cette augmentation (**27,75 %**) est supérieure à celle de la microrégion (**26,83 %**) et nettement plus forte que l'augmentation constatée en Région wallonne (**16,59**). La grande différence entre Vaux-sur-Sûre et la Région wallonne s'explique par le développement des infrastructures de communication qui facilitent l'accessibilité aux pôles comme Bastogne, Libramont-Chevigny et Neufchâteau, la proximité du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'une élévation générale du niveau de vie. Par ailleurs, la vocation agricole des villages va progressivement évoluer vers une vocation résidentielle, les centres d'emplois étant souvent localisés hors de ceux-ci.

<b>Evolution indiciaire de la surface bâtie entre 2000 à 2013 (2000 = 100)</b>			
	Vaux-sur-Sûre	Microrégion	Wallonie
2000	100	100	100
2003	106,75	106,55	104,39
2005	110,90	110,45	106,77
2008	119,99	117,26	110,79
2011	124,89	123,25	114,52
<b>2013</b>	<b>127,75</b>	<b>126,83</b>	<b>116,59</b>

Source : SPF économie - Cadastre

Entre 2011 et **2013**, environ **79 hectares** ont été affectés à la construction de nouveaux immeubles, de voiries ou de nouvelles infrastructures dans la Commune de Vaux-sur-Sûre.

D'un autre côté, **106 hectares** ont été retirés du domaine agricole.

En ce qui concerne la surface boisée, une diminution d'environ **39 hectares** est constatée (le solde, soit 12 ha étant retiré des divers).

En 2013, l'IWEPS a mis en place l'indicateur statique de la *superficie résidentielle moyenne par habitant*. Cet indicateur s'obtient en rapportant la superficie totale des terrains résidentiels d'une entité au nombre d'habitants de l'entité. Il donne une information sur la consommation en sol des habitants d'une entité et sur son évolution.

Superficie résidentielle moyenne par habitant			
	2003 (m <sup>2</sup> /hab.)	2013 (m <sup>2</sup> /hab.)	évolution (%)
<b>Vaux-sur-Sûre</b>	403,4	434,7	7,76
Bastogne	280,7	309,3	10,02
Fauvillers	449,2	484,4	10,19
Léglise	364,7	403,8	7,84
Libramont	327,1	359,7	10,72
Neufchâteau	295,2	332,5	9,96
Sainte-Ode	433,9	485,8	12,64
Microrégion	364,9	401,5	11,96

Source : IWEPS

L'évolution positive de la superficie résidentielle moyenne par habitant permet de mettre en évidence le desserrement des espaces résidentiels.

La Commune de Vaux-sur-Sûre a vu un desserrement résidentiel relativement prononcé bien qu'inférieur à celui de la microrégion. Cela signifie que Vaux-sur-Sûre a du mal à limiter la consommation d'espaces résidentiels par rapport à une commune comme Fauvillers.

Il existe 8 **wateringues** sur le territoire de la Commune de Vaux-sur-Sûre à savoir :

- la wateringue de Bercheux, datant de 1929, n'est pas en activité ;
- la wateringue du ruisseau de Beulet sur les territoires de Remichampagne et Remoiville, datant de 1906, est en activité ;
- la wateringue de Morhet, datant de 1911, est en activité ;
- la wateringue de Rosières, datant de 1928, n'est pas en activité ;
- la wateringue de Senonchamps, datant de 1945, n'est pas en activité ;
- la wateringue du ruisseau de Villeroux, datant de 1911, n'est pas en activité ;
- La wateringue de Chisogne, datant de 1905, n'est pas en activité ;
- La wateringue de Magerotte, datant de 1919, n'est pas en activité.



### 5.2.2 Les lotissements

(Extrait de la situation existante du document provisoire du schéma de structure communal).  
Remarque : Le Schéma de Structure Communal n'a jamais été approuvé par les autorités communales.  
Les extraits ci-après sont repris à titre informatif.

Au total, en juin 2009, cent soixante-cinq lotissements ont été délivrés par l'administration communale. Ils offrent sept cent soixante-quatre parcelles bâtissables dont deux cent cinquante-cinq sont encore disponibles. Soixante-deux parcelles sont retirées de l'offre car elles sont occupées comme jardin.

En 2014, 7 permis de lotir supplémentaires ont été autorisés (5 permis de lotir et 2 permis d'urbanisation) pour un total de 46 lots. 172 lotissements ont donc été délivrés par Vaux-sur-Sûre soit 810 parcelles bâtissables.

On note que dans les villages de Vaux-sur-Sûre, Rosières, Chenogne et Morhet, les parcelles disponibles loties sont les plus nombreuses. On constate également une raréfaction des terrains lotis disponibles à Sibret.

Village	Nombre de lotissements	Nombre de parcelles	Nombre de parcelles disponibles	Nombre de parcelles disponibles à long terme	Nombre de parcelles non équipées	Nombre de parcelles bâties
Vaux-sur-Sûre - Rosières	43	216	56	21	0	139
Sibret	22	114	14	15	0	85
Morhet	20	99	49	3	0	47
Cobreville - Nives	15	52	25	6	0	21
Remichampagne	13	42	9	5	0	28
Chenogne	11	64	37	3	0	24
Bercheux	8	33	10	2	3	18
Assenois	7	42	10	4	0	28
Juseret	7	23	8	0	0	15
Villeroux	4	15	2	0	0	13
Grandru - Chaumont	3	10	9	0	0	1
Poisson-Moulin	3	16	5	1	0	10
Salvacourt	3	8	3	0	0	5
Lescheret	2	5	1	1	0	3
Remience	2	15	12	0	0	3
Hompré	1	4	2	1	0	1
Remoiville	1	6	3	0	0	3
<b>Total</b>	<b>165</b>	<b>764</b>	<b>255</b>	<b>62</b>	<b>3</b>	<b>444</b>

### 5.2.3 Le potentiel foncier

Lorsque l'on réalise la comparaison entre la situation réelle (ce qui est construit) et la situation de fait (le plan de secteur), tout en prenant compte de certaines contraintes physiques (relief, déclivité, zone inondable...) qui rend difficile toute construction, on remarque qu'il resterait, dans les zones d'habitat à caractère rural, encore

- 53.167 mct de fronts de bâtisse potentiellement constructibles, soit quelque **2.126 parcelles** si l'on considère qu'une parcelle a un front de bâtisse de 25 mct ;
- 77.680 m<sup>2</sup> de surfaces non bâties potentiellement constructibles, soit quelque **65 parcelles** si l'on considère qu'une parcelle représente 1.200 m<sup>2</sup>. Notons que pour ces zones, les infrastructures sont à prévoir.

Pour résumer, environ **2.191 parcelles** pourraient théoriquement être construites sur la Commune de Vaux-sur-Sûre en **zone d'habitat à caractère rural**.

**Pour les ZACC**, il y aurait un potentiel constructible maximal de **174 parcelles** (2.380 mct de front de bâtisse et 94.661 m<sup>2</sup>) de surface non bâtie potentiellement constructible. Nous en reprendrons le détail par ZACC :

- 3 à Sibret 123 parcelles;
- 1 à Morhet-Station 51 parcelles ;
- 1 à Grandru 0 parcelle.

L'étude détaillée de la répartition du potentiel constructible théorique par village indique que les villages disposant du plus grand nombre de parcelles potentiellement constructibles sont :

- Morhet 321 parcelles ;
- Sibret 228 parcelles ;
- Vaux-sur-Sûre (dont Rosières) 227 parcelles ;
- Nives, Cobreville et Sûre 189 parcelles ;
- Chenogne, Mande-Sainte-Marie 167 parcelles ;
- Bercheux 159 parcelles ;
- Remoiville 132 parcelles ;
- Salvacourt 110 parcelles ;
- Juseret 106 parcelles ;
- Assenois 98 parcelles ;
- Chaumont et Grandru 92 parcelles ;
- Jodenville 84 parcelles ;
- Poisson-Moulin 77 parcelles ;
- Remichampagne 73 parcelles ;
- Lescheret 62 parcelles ;
- Hompré 60 parcelles ;
- Clochimont 57 parcelles ;
- Remience 52 parcelles ;
- Lavaselle 38 parcelles ;
- Villeroux 33 parcelles.

Les chiffres donnés ici ont le mérite de donner un ordre de grandeur des potentialités foncières de la commune. Ils ne constituent nullement un modèle d'urbanisation qui serait soutenable quantitativement ou qualitativement. La question de la densité et du choix des modèles urbanistiques à privilégier reste donc ouverte.

### 5.3 L'environnement bâti

Différents plans par village sont disponibles en annexe 5.1 pour faciliter la compréhension.

**Annexe n° 5.1** : *Le descriptif détaillé des villages de la Commune de Vaux-sur-Sûre.*

#### 5.3.1 Caractéristiques urbanistiques et architecturales générales

*(Extraits du Schéma de Structure Communal de Vaux-sur-Sûre, partie 1 – Situation existante, document provisoire de juin 2009). Remarque : Le Schéma de Structure Communal n'a jamais été approuvé par les autorités communales. Les extraits ci-après sont repris à titre informatif.*

### 5.3.1.1 Implantation des villages

Deux critères ont conditionné l'implantation des villages : la protection contre les vents froids et la proximité d'un point d'eau. Ainsi, on note peu de villages implantés sur les replats ou les plateaux. Par ailleurs, les caractéristiques physiques du territoire ont également influencé la distribution des villages. Sur la Commune de Vaux-sur-Sûre, les villages se sont essentiellement implantés sur les versants de vallée. Seul le village de Sibret s'étend sur un plateau.

En Ardenne, les villages se sont développés sans plan précis mais plutôt par rapport au réseau routier existant ou par rapport à un cours d'eau. Notons que généralement, l'implantation à proximité d'un cours d'eau secondaire a été favorisée sans doute pour éviter les inondations des cours d'eau principaux. Sur le territoire de Vaux-sur-Sûre, les villages se sont implantés essentiellement sur les versants de vallée et aucun village ne s'est implanté en fond de vallée. Seuls les villages de Villeroix, Lescheret et Clochimont se sont développés en tête de vallée. Dans la vallée de la Sûre, le nombre de villages est moindre particulièrement où le relief est plus disséqué et la distance qui les sépare augmente. On rencontre plus rarement des noyaux d'habitats à plan quelconque, indépendant du réseau routier.

### 5.3.1.2 Implantation des constructions

L'implantation des volumes ne répond à aucun plan précis et semble avoir été influencé par un relief et le réseau routier. Les volumes sont isolés mais implantés sur une limite parcellaire (soit l'alignement, soit une des limites parcellaires latérales) et les espaces entre les maisons sont occupés par des jardins et des vergers. Ces implantations témoignent d'une volonté d'indépendance mais permet aussi de tirer bénéfice de la vie en commun.

Si les villages se sont implantés en fonction du relief, l'implantation des maisons tient également compte de la topographie locale (accès en relation directe avec la rue, pignon ou façade arrière partiellement enterrée...) permettant une facilité d'exploitation et une protection contre le climat. L'espace-rue est ponctué d'aménagements liés à la topographie (murs de soutènement...).

Pour des raisons d'organisation des activités agricoles ou pour mieux tenir compte du relief, les volumes secondaires sont parfois implantés perpendiculairement au volume principal. Ces enchaînements permettent de varier l'espace-rue.

### 5.3.1.3 L'habitat traditionnel



## Typologie

Le type initial de la ferme ardennaise est la ferme tricellulaire que l'on peut classer dans la catégorie des « maisons-blocs » regroupant sous une même toiture les trois fonctions de logis, d'étable et de grange. Chacune de ces travées est perpendiculaire à la façade principale, les prises de lumière pour le logis se faisant préférentiellement en pignon. L'accès se fait également parfois en pignon.

Il s'agit d'une maison trapue, étalée au sol, avec un développement en profondeur sous un grand toit à faible inclinaison.

A partir de la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, on assiste à une verticalisation des volumes et un second niveau d'ouvertures est alors visible en façade. Le plan de base et l'allure générale restent cependant assez semblables. On trouve de tels exemples un peu partout dans la commune.

Une autre modification est l'hypertrophie du logis par surélévation de celui-ci par rapport aux dépendances, les faîtes de toiture formant alors un « T ». L'accès se fait généralement par le pignon.

Une modification plus tardive de ces modèles intervient à partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle avec la ferme étalée en longueur, peu profonde et coiffée d'une courte bâtière.

## Matériaux

L'homme s'est surtout servi des matériaux disponibles dans son environnement immédiat pour bâtir sa maison. Au niveau des murs, on trouve des maçonneries de schiste ou de schiste et de grès, parfois chaulées ou enduites. Aujourd'hui et de plus en plus, la pierre est laissée apparente. Pourtant à l'époque de la conception de ces bâtiments, un chaulage était systématiquement prévu pour augmenter l'étanchéité des murs. Beaucoup de façades ou de pignons exposés à la pluie sont bardés d'ardoises naturelles ou artificielles.

Les encadrements de portes et de fenêtres sont parfois en bois (surtout au niveau des dépendances). On trouve également la pierre taillée (calcaire) ou plus récemment la brique.

Les couvertures d'ardoises naturelles d'extraction et de fabrication locale ont parfois laissé la place, en faveur d'un remplacement, à l'ardoise d'importation, à l'ardoise artificielle ou encore à la tôle ondulée pour les dépendances mais jamais à la tuile, ce qui donne notamment cette belle homogénéité des silhouettes lointaines dans le paysage.

## Caractéristiques des bâtisses

Les modifications et/ou les évolutions apportées au modèle originel de la ferme ardennaise au cours des XVIII<sup>ème</sup>, XIX<sup>ème</sup> et début du XX<sup>ème</sup> siècle ont conduit à construire progressivement l'allure générale des villages de la commune.

Les bâtisses sont principalement caractérisées par :

- une allure générale de fermes à large pignon sous une toiture assez peu inclinée donnant à l'habitat une allure massive bien ancrée au sol,
- une toiture d'ardoises non débordante sur le volume (auvent excepté dans certains cas), parfois terminée par des croupettes, avec l'absence d'éléments saillants de type lucarnes,
- la lisibilité de la façade grâce à la correspondance d'une cellule avec sa porte d'accès,
- des ouvertures caractérisées par une certaine verticalité et cernées par des encadrements non saillants,
- l'aspect bien particulier des maçonneries, soit laissées apparentes, soit chaulées.

A partir de la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, certaines des caractéristiques énoncées ci-avant ont été altérées par des modifications hygiénistes (élargissement des baies, revêtement en lattes PVC...) et plus tard « rustiques » (encadrements saillants en bois, lucarnes de toitures, clôtures en bois et haies de résineux...).

### **Autres caractéristiques**

Ponctuellement, on note d'autres types de volumes comme des propriétés implantées de manière à former une cour (exemple de la ferme de Juseret ou du Monceau).

### **5.3.1.4 Evolution contemporaine de l'habitat**

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, se développe, dans certaines localités, un habitat s'approchant du style urbain : parcellaire plus étroit, maisons assez hautes, matériaux et typologie exogènes. Ce bâti n'est plus lié à l'activité agricole mais à l'arrivée ou à l'installation d'un nouveau type d'habitants ainsi qu'à l'émergence de nouvelles techniques, de nouveaux matériaux et à l'influence de modèles extérieurs. A cette époque, son développement est favorisée par la présence de gares.

### **La Bataille des Ardennes**



La Bataille des Ardennes ou l'Offensive Von Rundstedt (du 16/12/1944 au 28/01/1945) visait à traverser l'Ardenne et franchir la Meuse pour reprendre les infrastructures du port d'Anvers afin d'éviter l'acheminement du ravitaillement et des renforts, couper et isoler les armées américaine et britannique pour les contraindre à capituler et à obtenir la paix sur le front de l'Ouest. La région sera le théâtre d'après combats entre les troupes allemandes et américaines. De nombreuses constructions furent détruites pendant cette période tandis qu'ont été érigés de nombreux monuments à la mémoire de personnes ou d'évènements liés à la seconde guerre mondiale.

L'habitat reconstruit a bénéficié de techniques plus modernes et a été adapté aux modes de travail de l'époque. Ainsi, la ferme en long a servi de modèle en de nombreux endroits. Par ailleurs, la pierre utilisée pour ériger les murs est de meilleure qualité et ne nécessite plus d'être obligatoirement couverte d'un enduit de protection. Les encadrements sont réalisés en briques ou en pierres tandis que la toiture est couverte d'ardoises.

### **L'habitat des années 1960 à 1990**

Dans l'après-guerre, un nouveau type d'habitat voit le jour. Il s'agit de villas dont les matériaux, les gabarits, la volumétrie et l'implantation sont en rupture avec l'habitat traditionnel. Ils contribuent ainsi à une perte d'identité du territoire ardennais.

Construites à l'extérieur des noyaux villageois anciens, les villas quatre façades sont entourées d'un jardin. Les voiries le long desquelles s'implante ce type d'habitat sont rarement en relation avec l'organisation du noyau ancien. La mise en place du système de lotissement contribuera à accroître cette dissemblance entre ancienne et nouvelle urbanisation.

Certaines villas ressortent d'un style néo-rustique. Assemblage d'éléments empruntés (et modifiés légèrement) à l'habitat traditionnel et d'éléments exogènes, ces constructions et les ensembles qu'elles forment apparaissent peu cohérents, apportent également peu de contribution à une architecture contemporaine de qualité et ne constituent pas une architecture d'intégration dans le contexte local et leur environnement. Elles peuvent être une illustration de l'expression de l'individualisme à tout prix, un besoin de singulariser son habitation et de s'exprimer librement au détriment de l'endroit.

### L'habitat des années 1990 à 2000

Le développement de l'habitat en ruban dans des extensions de la zone d'habitat qui ne tiennent pas compte de la structure initiale du village, contribue à la dégradation de la qualité des villages. La poursuite de l'urbanisation par lotissements standardisés dans lesquels la dérogation devient la règle renforce le caractère hétérogène et peu cohérent de l'urbanisation récente.

Toutefois, quelques exemples d'architecture d'intégration réussie sont visibles sur le territoire communal. Avec une implantation judicieuse, une bonne intégration au terrain, un volume et des matériaux adaptés au village, ces volumes s'inscrivent dans le paysage et peuvent renforcer la structure villageoise.



### 5.3.2 Typologie, structure du bâti et enjeux par village

Il s'agit ici d'un résumé par village de nos constatations sur terrain (Cf. annexe 5.1).

#### Le village d'Assenois

Le village est implanté en fond de versant et sur le versant. Les terrains autour d'Assenois sont encore aujourd'hui utilisés par des prairies. Le noyau traditionnel compte quelques habitations mitoyennes autour de voiries formant un triangle. Les extensions les plus significatives ont néanmoins pris la forme de développement linéaire le long des voiries. La salle « Au Tram » et la plaine de jeux sont les seuls espaces centralisateurs dans le village.

*Les enjeux pour Assenois sont la gestion du développement tentaculaire : l'urbanisation linéaire le long de la route Assenois-Bastogne, vers Villeroux, Sibret, Clochimont et Salvacourt, et le maintien de zones de respiration à l'intérieur du village.*

#### Le hameau de Belleau

Belleau est un hameau dispersé le long de la route régionale 85. Les terrains autour du hameau sont à moitié utilisés par des prairies et par la forêt. L'habitat est peu dense et localisé le long de la route régionale. Les volumes sont essentiellement non mitoyens. On note une seule extension vers Jodenville. Il n'y a pas d'élément centralisateur dans le hameau.

### **Le village de Bercheux**

Bercheux est implanté en versant de vallée et est scindé en deux par la route régionale 85. Les terrains autour sont encore utilisés pour l'agriculture. Le noyau traditionnel se développe autour de l'église. Les extensions contemporaines sont implantées le long de la route régionale et aux entrées du village. La plaine de jeux, l'aire multisports et le local du Patro Saint Martin sont les éléments centralisateurs du village.

*Les enjeux sont l'urbanisation des deux poches non équipées autour du centre, la gestion de l'urbanisation le long de la route de Neufchâteau et l'urbanisation de la zone d'habitat au Sud du village.*

### **Les villages de Chaumont et Grandru**

Grandru est implanté en versant de vallée et s'est développé le long de deux voiries, principalement à proximité du carrefour des quatre bras. Le bâti est essentiellement constitué de volumes agricoles. Les extensions sont linéaires aux sorties de village. Les terrains autour de Grandru sont utilisés par de la prairie.

Chaumont est implanté en versant de vallée et se développe le long d'une route principale. Une seule nouvelle construction est venue densifier le noyau central. La Place du Général Irzyk et la stèle du Colonel Harold Cohen sont les éléments centralisateurs à Chaumont. Les terrains autour sont à moitié occupés par de la forêt et par l'agriculture.

*Les enjeux pour Chaumont sont le maintien d'une zone de transition entre Chaumont et Grandru, l'intégration des nouveaux bâtiments agricoles et l'intégration de nouveau bâti au sein du noyau plus ancien et dans un paysage intéressant.*

*Les enjeux pour Grandru sont le maintien de zone de transition entre Grandru et Chaumont, la gestion de l'urbanisation linéaire vers Remichampagne et Chaumont et la définition des prescriptions pour la mise en œuvre de la ZACC.*

### **Les villages de Chenogne et Mande-Sainte-Marie**

Chenogne est un village vert, implanté en versant de vallée qui se développe en étoile. Mande-Sainte-Marie est implanté en crête du côté Sud-ouest de Chenogne. Les terrains autour sont encore utilisés aujourd'hui par de l'agriculture. Chenogne s'organise de manière très lâche, l'implantation des constructions étant dépendante du relief. Mande-Sainte-Marie a son habitat peu dense et localisé le long d'une seule route. Aujourd'hui, on assiste à un développement en ruban de l'habitat avec une fusion entre Chenogne et Mande-Sainte-Marie ainsi qu'une urbanisation le long de la route de Sibret. La plaine de jeux est l'élément centralisateur dans ces deux villages.

*Les enjeux sont la gestion du développement tentaculaire du village, le maintien de zones de respiration dans le hameau, l'intégration du nouveau bâti sur les extensions ou le noyau et quelques extensions sont difficilement urbanisables du fait du relief marqué.*

### **Le hameau de Clochimont**

Le hameau est implanté en tête de vallée. Les terrains autour sont utilisés par de l'agriculture et de la prairie. En 1780, Clochimont ne comptait qu'une seule construction. Dans les années 1960, le hameau a pratiquement doublé avec l'implantation de nouvelles constructions sans réelle organisation. Aujourd'hui, Clochimont ne compte que quelques nouvelles constructions par rapport à la situation de 1960. Il n'y a pas d'élément centralisateur dans ce hameau.

*Les enjeux sont le maintien d'une densité faible, l'urbanisation de la poche non équipée, la densification préalable du noyau bâti de l'impasse Clochimont-Salvacourt et la densification préalable au niveau de la route Assenois-Clochimont.*

### **Le village d'Hompré**

Hompré est implanté en versant de vallée et s'étire le long de deux voiries. Il constitue un hameau isolé à l'Est de la commune. Les terrains autour sont occupés par de l'agriculture. Le noyau traditionnel est concentré et dense. Aujourd'hui, Hompré ne compte que quelques nouvelles constructions. Le Foyer Saint Hubert, la plaine de jeux, l'église Saint Hubert et la mare didactique aux libellules sont les éléments centralisateurs du village.

*Les enjeux sont la gestion du développement tentaculaire, l'urbanisation linéaire le long de la route Salvacourt-Grandru, la gestion de l'urbanisation à l'Est du village, l'assurance de la qualité des nouveaux bâtiments agricoles et la définition des prescriptions destinées aux zones urbanisées.*

### **Le village de Jodenville**

Jodenville est implanté en versant de vallée et est assez étiré. Les terrains autour sont utilisés pour l'agriculture. Le noyau traditionnel est très lâche et s'implante de manière linéaire le long d'une seule voirie. Aujourd'hui, le village se développe également le long de la voirie vers Poisson-Moulin avec quelques nouvelles constructions qui se sont généralement implantées en rapport avec le noyau original. Il n'y a pas d'élément centralisateur.

*Les enjeux sont l'urbanisation linéaire le long des quatre bras et la gestion des contraintes paysagères de cette zone, l'encadrement de l'urbanisation de la zone Sud et de l'accès Est par la définition de prescriptions appropriées et la prévision des prescriptions pour les nouveaux bâtiments agricoles.*

### **Le village de Juseret**

Le village est implanté en versant de vallée. Les terrains autour sont encore utilisés pour l'agriculture. Le noyau traditionnel est implanté sur la rive droite du ruisseau de Juseret. Les extensions sont visibles aux entrées du village. La plaine de jeux, la place non aménagée et la ferme du Monceau sont les éléments centralisateurs du village.

*Les enjeux sont l'urbanisation cohérente de la poche non équipée, la gestion de l'urbanisation linéaire le long des voiries aux entrées du village, la gestion de l'urbanisation au niveau des crêtes et le maintien de la vue sur la Ferme du Monceau.*

### **Le village de Lavaselle**

Lavaselle est un village vert, en versant de vallée et se développant en village-rue sur deux versants. Les terrains autour sont utilisés pour l'agriculture. Le noyau traditionnel est composé d'une dizaine d'habitations organisées le long de deux voiries perpendiculaires. Quelques rares extensions sont présentes aux entrées du village. La plaine de jeux et un petit aménagement avec un abribus et une table sont les éléments centralisateurs.

*Les enjeux sont le déclassement de la zone au Nord, la gestion de la zone située à l'Ouest, l'urbanisation linéaire le long des routes d'accès au village, l'urbanisation le long de la rue de Jodenville devra tenir compte du relief et les matériaux devront être adaptés, et l'intégration des nouveaux bâtiments agricoles.*



### **Le village de Lescheret**

Lescheret est implanté en tête de vallée et se développe avec un noyau central prolongé par trois branches. Les terrains autour sont utilisés par l'agriculture. Le noyau central apparaît comme assez lâche mais se développe tout de même autour de son église. Quelques rares extensions se sont localisées le long des voies d'accès. La salle de village, la plaine de jeux et la place publique sont les éléments centralisateurs du village.

*Les enjeux sont l'urbanisation de la poche à l'Ouest du village qui comporte des contraintes écologiques et topographiques, l'urbanisation linéaire le long des voiries d'entrées du village, l'urbanisation de la branche Nord-ouest pourra être accompagnée de végétation et la mise en place de prescriptions pour la construction des nouveaux bâtiments agricoles.*

### **Les hameaux de Lionfaing et de Planchipont**

Lionfaing est implanté en zone agricole. Seulement trois habitations s'y sont développées. Les terrains autour sont utilisés pour l'agriculture.

Planchipont est implanté dans une zone forestière. On y trouve un ancien château et sa ferme. Les terrains autour sont utilisés par de la forêt.

### **Le hameau de Mesy**

Mesy est implanté dans le bois de Fragotte. Deux habitations sont construites en zone forestière.

### **Le village de Morhet**

Morhet est implanté en versant de vallée et se développe en étoile avec une longue extension le long de la route régionale 848. Les terrains autour sont utilisés par l'agriculture. Le noyau central est composé d'habitations traditionnelles non mitoyennes. Les extensions sont installées le long de la voirie vers Morhet-Station et aux accès du village. La salle de village « Les Coccinelles », la plaine de jeux et l'école sont les éléments fédérateurs.

*Les enjeux sont la restructuration du développement tentaculaire le long de la route régionale 848, l'urbanisation de la poche centrale, l'urbanisation linéaire le long des routes menant vers le village, l'accompagnement de l'urbanisation de quelques extensions, actuellement non urbanisées et situées sur les versants, la proposition d'un programme de « reconstruction » du paysage de la route régionale 848 et l'adoption de prescriptions relatives aux matériaux applicables sur tout le village.*

### **Les hameaux de Morhet-Station et de Grand-Pré**

Grand-Pré est implanté entre le village de Morhet-Station et La Barrière. Il est composé de deux fermes. Les terrains autour de Grand-Pré sont encore utilisés pour l'agriculture.

Morhet-Station se localise au Sud de Morhet. Le développement est concentré autour de l'ancienne gare et aux entrées du hameau. Les terrains autour de Morhet-Station sont utilisés par la forêt. La ZAE du Poteau de Nives est en cours de construction. La zone de la ZACC de Morhet-Station est déjà partiellement occupée et un peu moins de sept hectares sont disponibles à cet endroit. Il n'y a aucun élément centralisateur.

*L'enjeu est la mise en œuvre de la ZACC.*

### **Les villages de Nives, Cobreville et le hameau de Sûre**

Nives est implanté en versant de vallée et s'est développé le long d'une voirie. Le noyau ancien est composé d'habitations traditionnelles présentant d'importants volumes. Les extensions sont en direction de l'autoroute et des villages de Sûre et Cobreville. Le village de Nives est concerné par un plan communal d'aménagement approuvé par l'arrêté du 30/11/1951. Les terrains autour sont utilisés par l'agriculture. L'aire en tarmac et enherbée devant l'église, et l'école sont les éléments centralisateurs du village de Nives.

Cobreville est implanté en versant de vallée et s'étire le long de la route régionale 848 et sur deux voiries intérieures. Le village de Cobreville s'étend de manière assez compacte autour de son ancien château. Les habitations sont principalement des bâtiments agricoles. Les extensions s'opèrent le long du chemin de Martelange. Les terrains autour sont utilisés par l'agriculture. Les éléments centralisateurs sont la plaine de jeux, les installations du terrain de football et l'espace public constitué d'un panneau d'information, d'un abribus et d'un bac à eau remis en l'état.

Sûre est implanté en versant de vallée. Le centre ancien de Sûre s'est développé sur la rive droite de la Sûre et aujourd'hui, il n'y a pratiquement aucune nouvelle construction. Les terrains autour sont utilisés par l'agriculture. Un espace public aménagé sur la rive Ouest de la Sûre avec une table, des bancs, un abribus et un tableau d'affichage sont les éléments centralisateurs du village.

*Les enjeux pour Cobreville sont la restructuration des noyaux villageois indépendants, la voirie reliant Cobreville Nord et Sud et la gestion paysagère le long de la N848. Pour Nives, les enjeux sont la restructuration des noyaux villageois indépendants, l'intégration paysagère de la zone de loisirs située au Nord-est, la proposition d'une uniformisation des matériaux utilisés pour les nouvelles constructions agricoles. Les enjeux pour Sûre sont le risque de l'urbanisation linéaire des deux branches de la zone d'habitat à caractère rural, la transition entre les villages de Nives et de Sûre, la définition de prescriptions pour les bâtiments agricoles.*

### **Le village de Poisson-Moulin**

Le village est implanté en versant de vallée et se développe en étoile. Les terrains autour sont encore utilisés pour l'agriculture. Le centre du village est composé d'habitations traditionnelles. Les extensions en quatre façades se sont implantées aux entrées du village. Un terrain enherbé avec un abribus et un banc est l'élément centralisateur.

*Les enjeux sont le maintien d'une faible densité, la non urbanisation linéaire des bras de la zone d'habitat, l'uniformisation des matériaux dans les nouveaux lotissements et la sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades.*

### **Le village de Remoiville**

Remoiville est implanté en versant de vallée et s'étend le long d'une route principale. Les terrains autour sont encore utilisés pour moitié par l'agriculture et la forêt. Le centre du village est composé d'habitations traditionnelles. Quelques rares extensions contemporaines se sont implantées au Nord vers Remichampagne. La chapelle Sainte Larme ainsi que deux petits aménagements dans la partie Nord du village et près de l'église sont les éléments centralisateurs du village.

*Les enjeux sont le déclassement de la zone vers Chaumont ou la gestion de son urbanisation linéaire, la limitation de l'urbanisation des extrémités de la zone d'habitat à caractère rural et la création d'une zone compacte autour du noyau ancien existant.*

### **Le village de Remichampagne**

Le village est implanté en versant de vallée et présente une structure en étoile. Les terrains autour sont encore utilisés par l'agriculture. Le noyau ancien assez dense s'étend de manière linéaire le long d'une route principale. Les extensions se sont implantées aux accès du village. La plaine de jeux, la station d'épuration didactique avec des panneaux explicatifs sur le site de l'école sont les éléments centralisateurs du village.

*Les enjeux sont l'accompagnement de l'urbanisation de la zone à l'Ouest située sur le versant et de la zone à l'Est et la gestion de l'urbanisation linéaire au niveau des entrées du village.*

### **Le hameau de Remience**

Remience est implanté en versant de vallée et s'étire le long de deux voiries. Les terrains autour sont encore utilisés par l'agriculture. Remience apparaît comme un hameau fort lâche avec des constructions dont plusieurs fermes agricoles, réparties de part et d'autre du ruisseau de Magerotte tout en évitant les terrains inondables. Les habitations contemporaines se sont développées en direction de Morhet. L'aménagement autour de la chapelle avec un banc est l'élément centralisateur du village.

*Les enjeux sont la gestion du développement tentaculaire vers Morhet, l'urbanisation le long de la route Morhet-Remience, la proposition de mesures d'aménagement des entrées de village et l'intégration au paysage des futures constructions sur les terrains situés sur un point haut.*

### **Les villages de Rosière-la-Petite, Rosière-la-Grande et le hameau de La Barrière**

Rosière-la-Petite est implanté en versant de vallée et se développe le long de la route régionale. Les terrains autour sont encore utilisés par l'agriculture. Le noyau central de Rosière-la-Petite s'organise le long d'une rue principale avec comme point polarisant l'église au Nord du village. Les extensions s'organisent surtout le long de la route régionale 85. La plaine de jeux est l'élément centralisateur du village.

Rosière-la-Grande est implanté à l'Ouest de Rosière-la-Petite. Les terrains autour sont encore utilisés par l'agriculture. Le noyau central de Rosière-la-Grande est organisé autour de deux routes perpendiculaires.

Le hameau de La Barrière s'est développé au carrefour entre deux routes dans le prolongement de Rosière-la-Petite.

*Les enjeux pour Rosière-la-Grande sont l'urbanisation linéaire le long des voiries non encore urbanisées, la gestion de l'urbanisation au niveau de l'extension Ouest vers la Fagne-Wéry et la sensibilisation de la population à la mise en œuvre de matériaux et de couleurs adaptés pour les façades. Pour Rosière-la-Petite, il s'agit de la gestion de l'urbanisation linéaire le long de la route régionale et au niveau du carrefour avec la route régionale 85. Les autres enjeux concernent l'urbanisation non linéaire le long des voiries non encore urbanisées et la sensibilisation de la population à la mise en œuvre de matériaux et de couleurs adaptés pour les façades. Pour La Barrière, une réflexion devrait être menée sur l'affectation de la zone de Nives, vu sa situation en contact mais en dehors du noyau d'habitat et à proximité de l'autoroute E25.*

### **Le village de Salvacourt et le hameau de Losange**

Salvacourt est implanté en versant de vallée et se développe en étoile. Le centre est composé d'habitations traditionnelles. Plusieurs extensions contemporaines ont vu le jour sur la crête en direction de Losange et d'Hompré. Les terrains autour sont encore utilisés pour l'agriculture.

Losange s'est développé le long d'une voirie rejoignant la Nationale 4. Son noyau traditionnel est composé d'habitations en quatre façades. Une extension en direction de Salvacourt est composée d'une seule habitation. Les terrains aux alentours sont utilisés à moitié par la forêt et par l'agriculture. La ZAE de Losange se trouve à proximité du village et est actuellement inoccupée.

*Les enjeux pour Salvacourt sont la gestion de l'urbanisation de l'autre côté du ruisseau, l'urbanisation linéaire le long de la route Assenois-Hompré, l'urbanisation linéaire sur différentes portions des extensions et l'accompagnement de l'urbanisation des extensions pour limiter l'aspect linéaire, améliorer l'intégration paysagère et limiter l'hétérogénéité des matériaux.*

### **Le village de Sibret**

Sibret est implanté sur un plateau et s'étend le long de la route reliant Neufchâteau à Bastogne et perpendiculairement à celle-ci. Les terrains autour sont encore utilisés par l'agriculture. Le noyau central est implanté autour d'un quadrilatère et de manière concentrique autour du cimetière aujourd'hui classé. Les extensions sont linéaires aux accès du village. Quelques placettes aménagées, la plaine de jeux, le Centre Culturel, la salle « Les Berges du Bî » et l'aire multisports sont les éléments centralisateurs du village.

*Les enjeux sont la gestion des trois poches que constituent les trois ZACC, la gestion de la traversée de la N85 et la gestion des poches non urbanisées au niveau du centre du village et du Chemin des Monts.*

### **Le village de Vaux-sur-Sûre**

Vaux-sur-Sûre est implanté en versant de vallée et se développe en étoile. Les terrains autour sont encore utilisés pour l'agriculture. Le noyau ancien est assez dense et concentré. Il s'est développé des deux côtés de la Sûre. Les extensions se sont installées le long de la route régionale et des axes d'entrées au village. La salle « Le Bar à Thym », quelques placettes aménagées, la plaine de jeux et l'aire multisports sont les éléments centralisateurs du village. Notons également la présence d'un arboretum public.

*Les enjeux de développement pour le village de Vaux-sur-Sûre sont la gestion de la traversée de la route régionale 85, les poches d'habitat des rues du Moulin, du Manège et de la rue de Marche ; l'implantation des bâtiments sur les versants nécessite de travailler l'intégration au relief et paysagère et le renforcement du pôle de Vaux-sur-Sûre par rapport aux autres villages en lui offrant des possibilités de développement cohérentes et adaptées.*

### **Le village de Villeroux**

Villeroux est un village assez compact, implanté en tête de vallée. Les terrains autour sont utilisés pour l'agriculture. Le noyau traditionnel s'est développé autour de la chapelle. Les habitations contemporaines se sont implantées aux accès du village. La ZAE est complète et implantée de l'autre côté de l'autoroute E25.

*Les enjeux sont l'urbanisation de la poche non équipée, l'urbanisation linéaire le long des routes d'entrées au village, l'intégration des bâtiments agricoles, le maintien d'une densité peu élevée sur le versant Sud et le maintien de la végétation.*

## 5.4 Le patrimoine bâti

### 5.4.1. Le patrimoine monumental de Belgique

Près de 70 bâtiments du territoire de Vaux-sur-Sûre sont repris à l'Inventaire du Patrimoine monumental de Belgique. Toutefois, l'importance du patrimoine bâti ancien pour la commune ne doit certainement pas être réduite à cette liste qui est loin de reprendre tout le patrimoine remarquable de Vaux-sur-Sûre.

Pour résumer, on retrouve sur l'ensemble de la commune :

- 39 fermes,
- 11 chapelles,
- 9 églises paroissiales,
- 2 moulins,
- 1 ancien cimetière,
- 1 ancien bâtiment de gendarmerie,
- 1 château,
- 1 grotte,
- 1 sépulture,
- 1 école,
- 1 dépendance isolée,
- 1 habitation et meunerie,
- 1 ensemble de constructions.

**Annexe n° 5.2** : *Inventaire du Patrimoine monumental de Belgique - Commune de Vaux-sur-Sûre (avec photos récentes).*

### 5.4.2. Les sites classés

La Commune de Vaux-sur-Sûre compte quatre monuments et sites bâtis classés.

Village	Date de classement	Description
Juseret	17/11/1989	Château-ferme du Monceau et ensemble formé par cette ferme et les terrains environnants.
Juseret	01/09/1997	Les caves découvertes sous l'aile disparue du château-ferme du Monceau.
Sibret	25/02/1950	Ancien Cimetière de Sibret.
Villeroux	04/11/1986	Chapelle Notre Dame dans sa totalité, avec le mur d'enceinte du cimetière et les pierres et croix tombales intéressantes ainsi que l'ensemble formé par la chapelle et le cimetière.

### 5.4.3 Le petit patrimoine

Le territoire de Vaux-sur-Sûre recèle bon nombre de témoignages de la vie sociale et religieuse d'antan : croix, calvaires et petites chapelles...

En 2013, un relevé a été dressé des croix, petites chapelles, potales,... qui jalonnent les villages, routes et chemins.

Grâce à ce cadastre, établi par village, les premiers travaux d'entretien, de nettoyage et de restauration ont débuté au printemps 2014.

## 5.5 Synthèse

Vaux-sur-Sûre se situe sur les plans de secteur de Bastogne et de Bertrix-Libramont-Neufchâteau. Ceux-ci renseignent quelques caractéristiques :

- 22 zones d'habitat à caractère rural pour une superficie totale de 809,42 ha ;
- 5 ZACC pour une superficie totale de 45,10 ha ;
- 5 zones d'activités économiques mixtes pour une superficie de 36,94 ha;
- 3 zones de services publics et d'équipements communautaires pour une superficie totale de 4,51 ha;
- 10 zones d'espaces verts pour une superficie totale de 155,31 ha;
- 5 zones de loisirs pour une superficie totale de 35,29 ha;
- 3 zones naturelles pour une superficie totale de 45,06 ha;
- 3 zones blanches.

Le plan de secteur a inscrit plusieurs noyaux villageois en périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique.

La confrontation entre la situation de fait et la situation de droit permet de constater que de nombreux terrains repris en zone forestière ont été déboisés et sont actuellement destinés à l'agriculture (285,7 ha). Le phénomène inverse est également rencontré (zone agricole boisée) mais de manière légèrement moins importante (201,2 ha). Un enjeu est de réorganiser l'agencement spatial entre zones agricole et forestière en intégrant les contraintes agronomiques, sylvicoles et paysagères.

Le village de Nives dispose depuis 1951 d'un plan particulier (« Quartier des Ecoles ») et la commune a pu bénéficier de plusieurs remembrements, actuellement terminés.

Le 16 avril 2009, une réunion d'information à la population a été organisée afin de présenter la partie 1 du schéma de structure communal, à savoir la situation existante. Le Collège communal a stoppé le projet d'élaboration du schéma de structure communal sur la commune en novembre 2010. En effet, les options qui avaient été dégagées dans ce projet ne correspondaient nullement aux attentes communales et de la population.

Vaux-sur-Sûre est une commune verte plus champêtre que forestière et qui a connu une augmentation de sa surface bâtie de près de 25 % entre 2000 et 2013. L'évolution de la superficie résidentielle moyenne par habitant permet de constater que Vaux-sur-Sûre a du mal à limiter la consommation d'espaces résidentiels.

De nombreux lotissements ont été délivrés sur l'ensemble des villages. On constate que les terrains disponibles à l'intérieur de ceux-ci sont encore nombreux mais qu'une partie non négligeable est utilisée comme jardin pour les constructions voisines.

Environ 2.191 parcelles pourraient théoriquement être construites sur la Commune de Vaux-sur-Sûre, en zone d'habitat à caractère rural. Pour les ZACC, il y aurait un potentiel constructible maximal de 174 parcelles.

Deux critères ont conditionné l'implantation des villages : la protection contre les vents froids et la proximité d'un point d'eau. L'implantation des maisons tient également compte de la topographie locale permettant une facilité d'exploitation et une protection contre le climat. L'espace-rue est ponctué d'aménagements liés à la topographie.

Le village de Vaux-sur-Sûre, centre administratif de la commune, ne dispose pas de réel potentiel de développement hors des terrains disponibles le long des voiries.

Le village de Sibret connaît une attractivité importante. De plus, il présente un niveau de services satisfaisant. Il convient donc également de favoriser son développement par la mise en place d'une politique foncière dynamique.

Au contraire, sur les autres villages, il s'agit plutôt de programmer la mise en œuvre des différents terrains disponibles tout en veillant à respecter la structure urbanistique (densité, implantation, etc.).

---

Dans le futur, il convient d'intégrer les spécificités du bâti (implantation, structure, espace-rue, matériaux, etc.) dans tout acte d'aménagement afin de respecter le génie du lieu. Une réflexion profonde sur la gestion adéquate de l'urbanisation doit être menée. Cette réflexion doit également déterminer quels seront les outils d'aménagements les plus appropriés à son contexte et ses spécificités.






Les villages se caractérisent par la présence d'un patrimoine de qualité qu'il soit bâti ou non. Or, très peu d'éléments sont classés alors qu'ils mériteraient certainement cette reconnaissance. Une septantaine de bâtiments sont repris à l'Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique dont 39 fermes et 11 chapelles. En plus, il y a quatre monuments et sites bâtis classés. **En 2013, un relevé a été dressé des croix, petites chapelles, potales,... qui jalonnent les villages, routes et chemins.**

## 5.6 Glossaire

**Annexe n° 5.3** : *Glossaire du chapitre 5 – Territoire et environnement bâti.*

---

### SOURCE DE DONNEES

-  Schéma de structure communal, situation de fait proposée en Juin 2009
  -  Relevés de terrain
  -  Inventaire du Patrimoine monumental de Belgique
  -  Listing des sites classés
  -  IWEPS, Discussions Papers : « L'évolution de la superficie résidentielle moyenne par habitant : un indicateur de développement territorial durable ? », janvier 2010
-





## CHAPITRE 6 – Données socio-économiques

### 6.1 La démographie

Remarques préliminaires :

- Nous reprendrons l'analyse démographique réalisée dans le cadre du schéma de structure communal de Vaux-sur-Sûre (Impact – partie 1, situation existante, document provisoire – pages 149 à 166). Nous en avons actualisé les chiffres et quelques données complémentaires y ont été ajoutées.
- Les 7 communes composant la microrégion sont : Vaux-sur-Sûre, Bastogne, Fauvillers, Léglise, Libramont, Neufchâteau et Sainte-Ode.

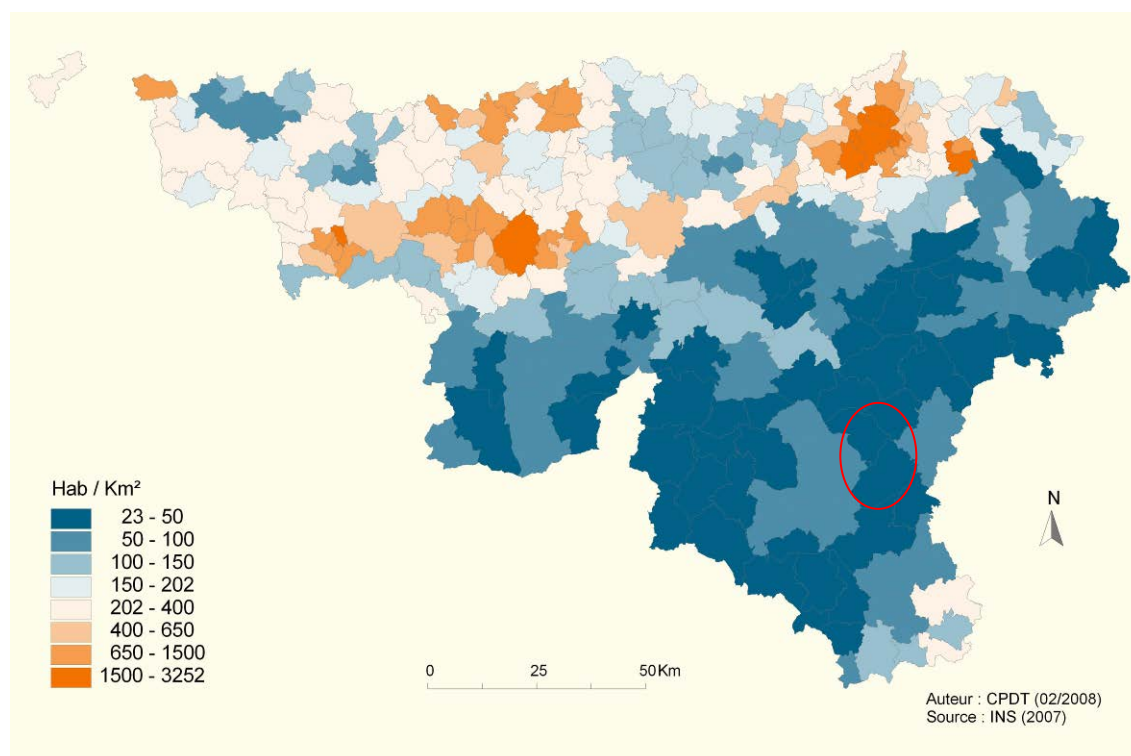
#### 6.1.1 Densité de la population

La Commune de Vaux-sur-Sûre comptait **5.369 habitants au 1er janvier 2014** (SPF Finances).

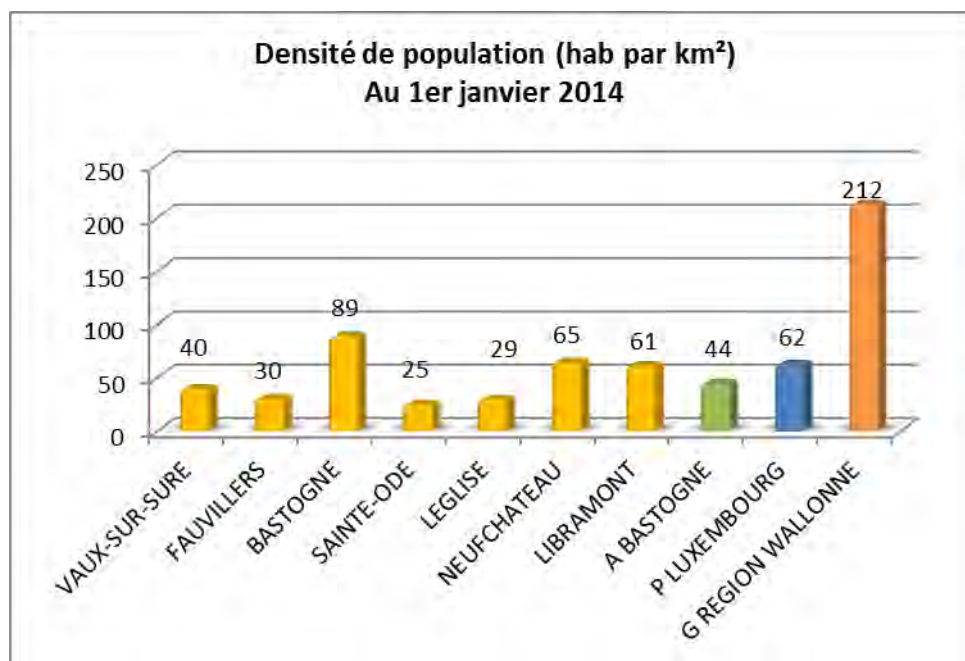
Avec une superficie de 135,87 km<sup>2</sup>, elle présente une densité de population de **+/- 39,50 habitants au km<sup>2</sup>, au 1er janvier 2014**.

Vaux-sur-Sûre présente une densité relativement comparable à celle de l'arrondissement de Bastogne.

Par rapport à la microrégion, la Commune de Vaux-sur-Sûre présente une densité de population moyenne. Elle est inférieure aux pôles de Bastogne, Neufchâteau et Libramont qui présentent chacun un centre urbain. Elle est également légèrement inférieure à la moyenne de l'arrondissement de Bastogne mais correspond aux densités des communes rurales qui l'entourent.



Source : CPDT, atlas des dynamiques territoriales, 2008.



Source : SPE, Economie, PME, classes moyennes et énergie.

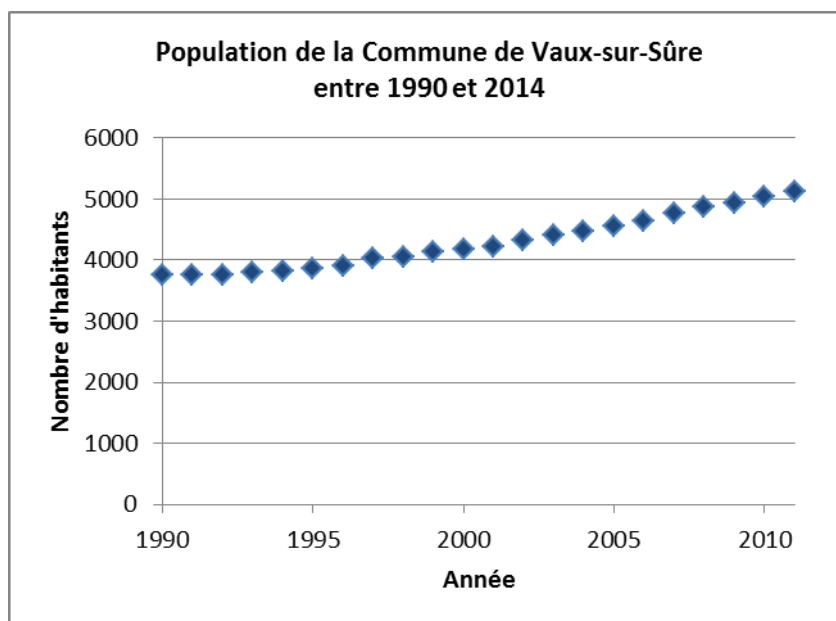
### 6.1.2 Evolution démographique

Au 1er janvier 2014, la Commune de Vaux-sur-Sûre comptait **5.369 habitants** (chiffre du S.P.F. Finances)

La population de la commune augmente de manière régulière : de 3.661 habitants en 1981 à **5.369 habitants** en 2014, dont 2.687 hommes et 2.682 femmes. Cette commune rurale a donc connu une hausse de population de **46,65 %** en l'espace de **33 ans**, alors que la microrégion dans laquelle elle se trouve a vu, quant à elle, sa population augmenter de **35,61 %**, passant de 35.824 en 1981 à **48.582** en 2014.

Population	Vaux-sur-Sûre	Microrégion	Province de Luxembourg	Région wallonne
1981	3.661	35.824	221.926	3.229.001
1990	3.753	37.320	230.827	3.243.661
2000	4.176	40.731	246.820	3.339.516
<b>2011</b>	<b>5.125</b>	<b>47.112</b>	<b>271.352</b>	<b>3.525.540</b>
<b>2014</b>	<b>5.369</b>	<b>45.582</b>	<b>276.846</b>	<b>3.576.325</b>
<i>Evolution sur 33 ans</i>	<b>46,65%</b>	<b>35,61%</b>	<b>24,75%</b>	<b>10,76%</b>

Source : S.P.F. économie.



Source : ECODATA, S.P.F. économie.

Par rapport aux communes de la microrégion, on note qu'en **2014**, Vaux-sur-Sûre est, après Fauvillers, Sainte-Ode et Léglise, la commune la moins peuplée des communes de la microrégion.

Population des communes de la microrégion	1981	1990	2000	2011	2014	Taux de variation 1981-2014
<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>3.661</b>	<b>3.753</b>	<b>4.176</b>	<b>5.125</b>	<b>5.369</b>	<b>46,65%</b>
Fauvillers	1.571	1.642	1.838	2.230	2.227	41,76%
Bastogne	11.386	12.007	13.391	15.051	15.303	34,40%
Sainte-Ode	1.960	2.069	2.181	2.427	2.432	24,08%
Léglise	3.348	3.369	3.701	4.730	5.039	50,51%
Neufchâteau	6.039	5.973	6.167	7.090	7.343	21,59%
Libramont	7.859	8.507	9.277	10.459	10.869	38,30%

Source : S.P.F. économie.

Grâce à ce tableau, on remarque que la Commune de Vaux-sur-Sûre possède un taux de variation entre 1981 et **2014** très élevé, eu égard aux autres communes de la microrégion. En effet, la population de Vaux-sur-Sûre augmente fortement sur ces **33 années**, avec une augmentation moyenne annuelle de **1,41 %** (soit un gain moyen de **52 habitants** par année). Bien qu'elles connaissent également une croissance de leur population, mise à part Fauvillers (**41,76 %**) et Léglise (**50,51 %**), aucune des autres communes ne connaît une croissance relative aussi importante.

De plus, le détail de ce tableau nous montre que cette forte augmentation est le fait d'une croissance particulièrement importante entre 2000 et 2011 (2,51 % pour 1981-1990 ; 11,27 % pour 1990-2000 et **28,57 %** pour 2000-2014).

Cette évolution résulte de trois éléments :

- L'amélioration de la N4 mais surtout la proximité de l'E411 et la traversée de l'E25 sur la plus grande longueur du territoire communal ont sorti les villages de leur isolement.
- La proximité du Grand-Duché du Luxembourg qui constitue un pôle économique régional dont la zone d'influence déborde largement du côté belge. En effet, l'activité économique au Grand-Duché attire de nombreux travailleurs et une population croissante, qui cherche à se loger dans un périmètre étendu et notamment dans les communes situées du côté belge de la frontière où les conditions de logement sont plus avantageuses.
- Des mouvements naturels et migratoires positifs (voir § 6.1.3 les mouvements démographiques).

### 6.1.3 Les mouvements de la population

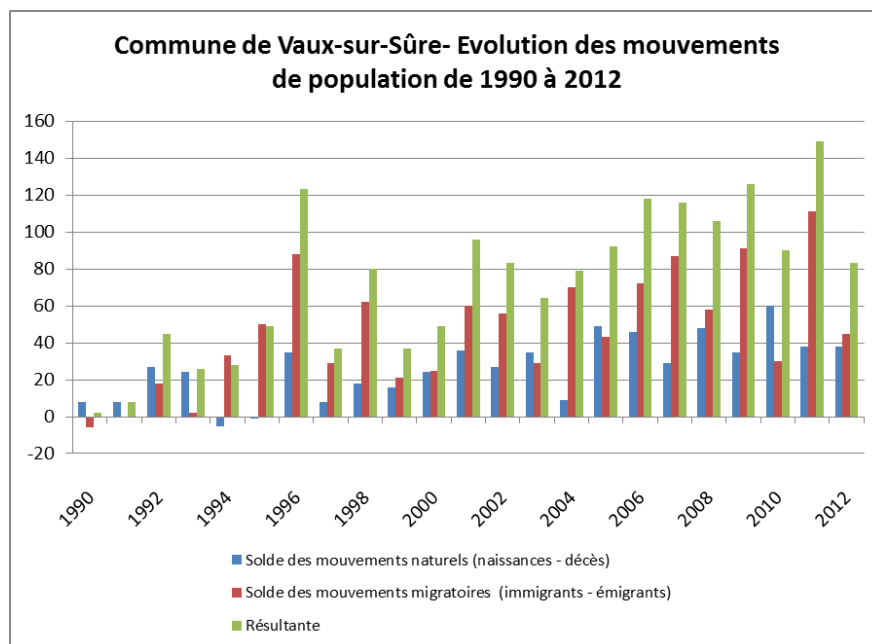
Les mouvements de population se décomposent en mouvements migratoires (immigrants et émigrants) et en mouvements naturels (naissances et décès). Le solde de chaque type de mouvement peut être positif ou négatif. La somme de ces deux soldes de mouvements donne le sens et l'intensité d'évolution de la population.

Un graphique reprenant l'évolution des mouvements de la population et les différentes composantes de ces mouvements est présenté ci-après (solde des mouvements naturels et des mouvements migratoires). Ce tableau ne reprend pas des taux d'évolution mais bien des chiffres bruts.

On constate que le solde des mouvements naturels de la population est toujours positif de 1990 jusqu'en 2012 (excepté pour les années 1994 et 1995). Ce qui veut dire qu'à Vaux-sur-Sûre, il y a plus de naissances que de décès.

On constate d'autre part que le solde des mouvements migratoires est fluctuant mais généralement supérieur en valeur absolue à celui des mouvements naturels : il y a donc plus de mouvements de migration que de mouvements naturels.

En conclusion, on constate que la croissance de la population à Vaux-sur-Sûre résulte aussi bien d'une croissance de la composante naturelle que de la composante migratoire et que les mouvements migratoires sont le facteur le plus important de l'évolution de la commune.



Source : S.P.F. économie.

### 6.1.4 Structure de la population

#### Composition de la population par âge

La structure de la population permet notamment de caractériser la dynamique démographique potentielle de la commune. L'analyse de la répartition par groupes d'âge nous informe également sur les besoins actuels de la population et permet d'estimer ses besoins futurs.

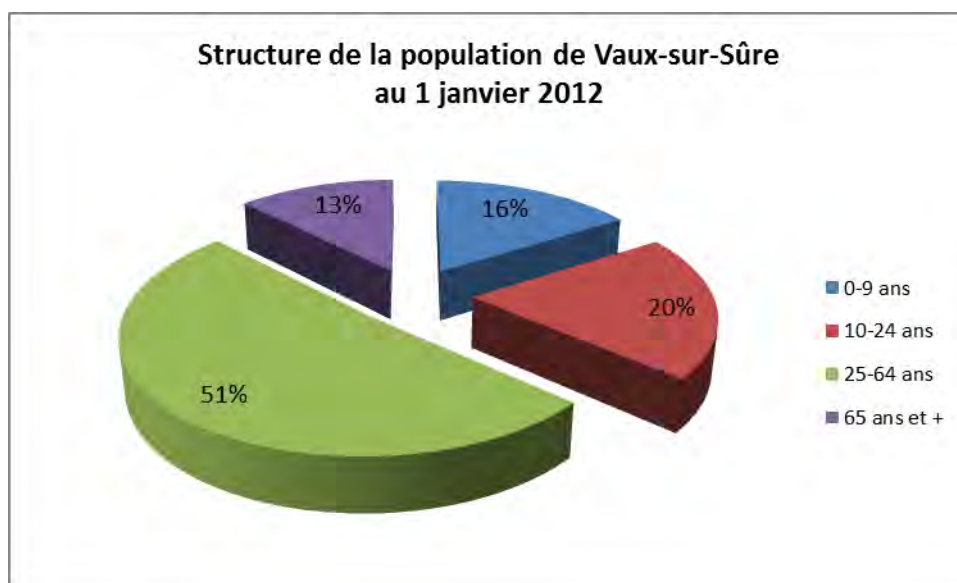
Cette division permet d'associer aux tranches d'âge des besoins et des activités spécifiques.

- Pour les enfants de moins de 9 ans : crèches, écoles, activités et infrastructures adaptées;
- Pour les « jeunes » de 10 à 24 ans : enseignement (de base et supérieur), activités sportives et culturelles, clubs de jeunes;
- Pour les adultes de 25 à 64 ans : activités professionnelles, sportives, récréatives, culturelles... ;
- Pour les personnes plus âgées (plus de 65 ans) : aides spécifiques (assistance et santé), activités récréatives et culturelles...

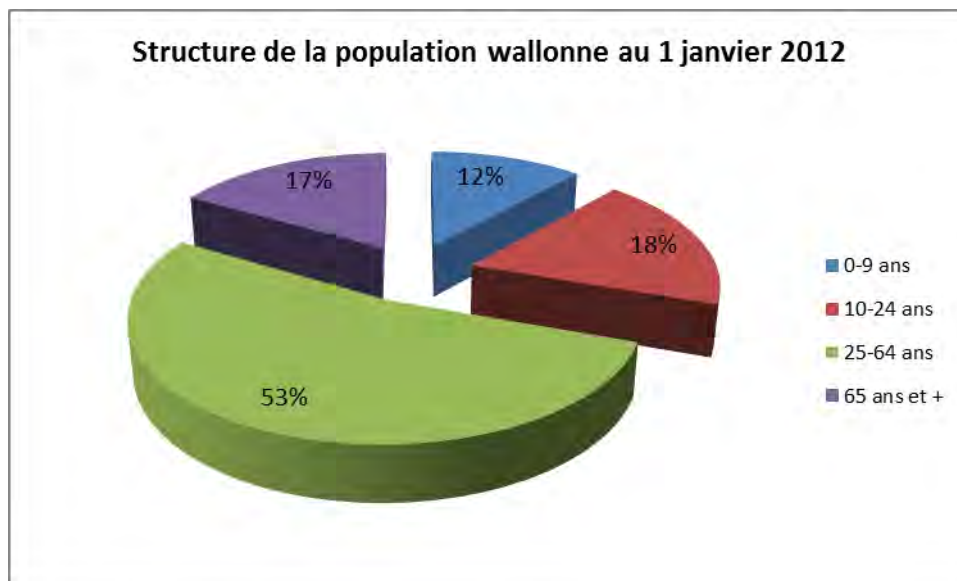
Le graphique ci-après présente la répartition de la population en fonction de ces classes d'âge.

On constate principalement que la proportion de la tranche la plus jeune de la population est relativement élevée. On s'aperçoit également que plus de 35 % de la population a moins de 25 ans.

Par contre, la proportion des personnes actives (âgées entre 25 et 64 ans) est très importante puisque plus de 50 % de la population est dans ce cas.



Source : S.P.F. économie.



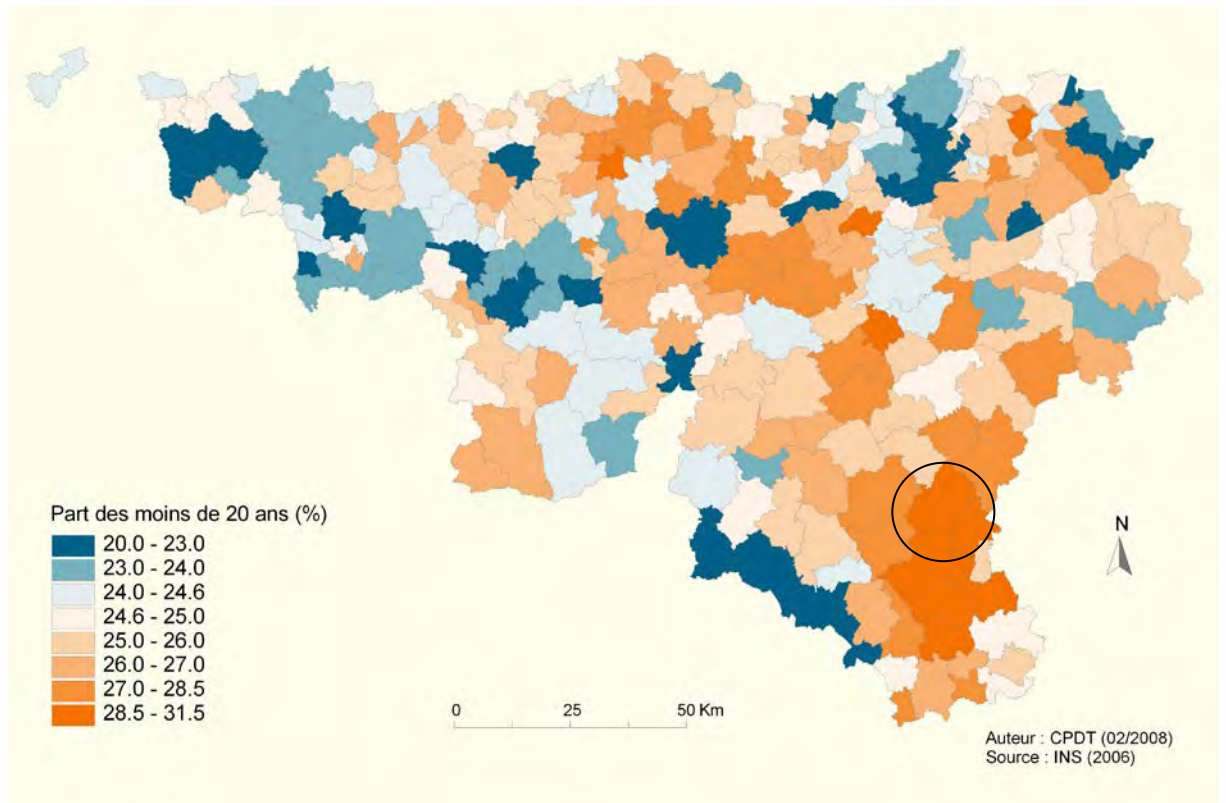
Source : S.P.F. économie.

A la lecture des deux graphiques ci-dessus, on constate que les structures des populations de Vaux-sur-Sûre et wallonne sont différentes.

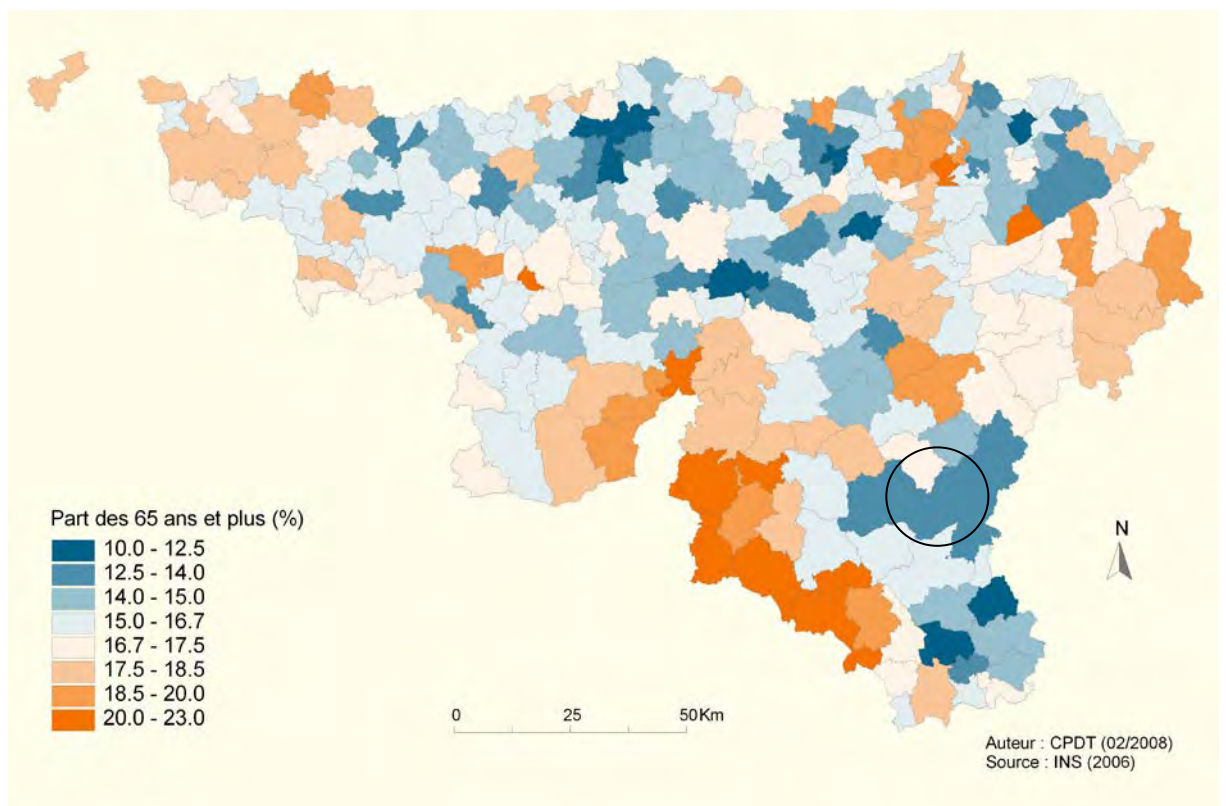
La population de Vaux-sur-Sûre présente 6% supplémentaires d'individus entre 0 et 24 ans par rapport à la population wallonne. Par contre, les individus de 65 ans et plus sont relativement moins présents.

Par ailleurs, les deux cartes de structure d'âge établies pour l'année 2006 présentées ci-après indiquent la proportion des moins de 20 ans et la proportion des plus de 60 ans pour l'entièreté de la Région wallonne.

On constate en ce qui concerne Vaux-sur-Sûre et sa région que la proportion des moins de 20 ans est très importante au niveau de « l'arc limitrophe » des communes situées à la frontière avec le Grand-Duché du Luxembourg. La proportion des plus de 65 ans est similaire aux communes voisines.



Source : CPDT, atlas des dynamiques territoriales, 2008.

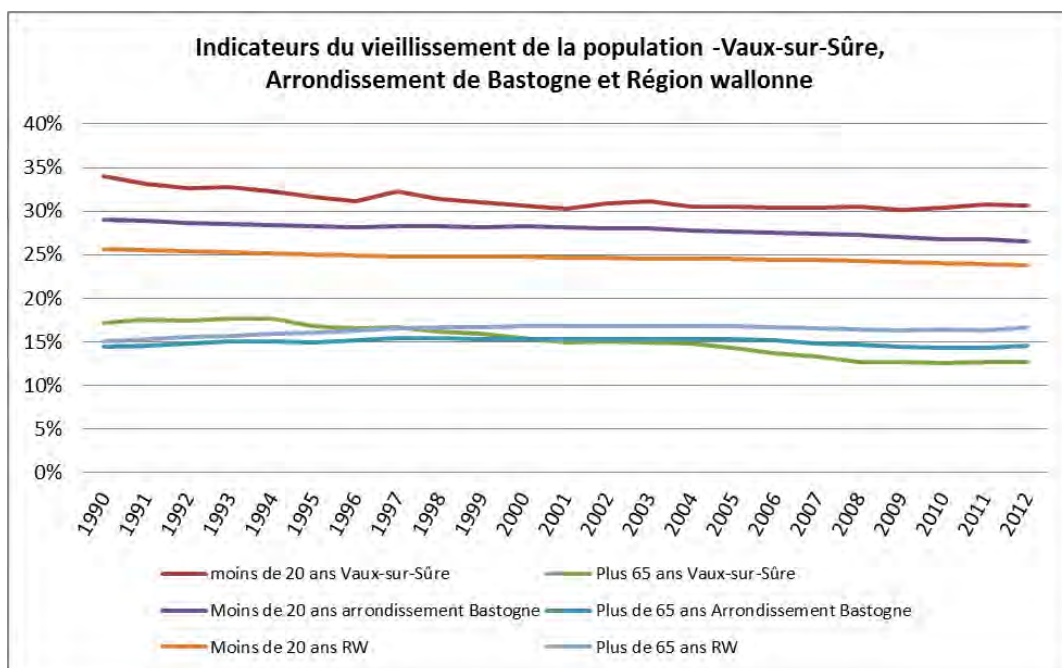


Source : CPDT, atlas des dynamiques territoriales, 2008.

L'évolution des structures d'âges entre 1991 et 2012 concernant les moins de 20 ans et les plus de 65 ans, nous indique que Vaux-sur-Sûre présente une augmentation de la part des actifs, c'est-à-dire les 20 à 64 ans, au sein de sa population depuis 20 ans : d'une part, l'évolution des moins de 20 ans est en diminution et, d'autre part, la population des plus de 65 ans régresse de l'ordre de 4%.

Le graphique ci-contre indique que si l'évolution décroissante de la part des moins de 20 ans est sensiblement parallèle, leur proportion est moins importante en Région wallonne et dans l'arrondissement de Bastogne. D'autre part, on constate que la part des plus de 65 ans est moins importante dans la Commune de Vaux-sur-Sûre et qu'elle est la conséquence d'une nette décroissance en 20 ans.

Vaux-sur-Sûre présente donc, actuellement, une structure de population différente de celles de l'arrondissement de Bastogne et de la Région wallonne avec une part plus importante de jeunes (moins de 20 ans) et une évolution croissante de la part des actifs (20 à 64 ans).



Source : S.P.F. économie.

### Composition de la population par village

Au 1er janvier 2014, 1.376 personnes se concentrent sur l'ancienne entité de Sibret, soit près de 25,6 % de la population communale. Suivent ensuite les anciennes entités de Hompré (909 habitants soit 16,9%), de Morhet (907 habitants soit 16,9 %), de Vaux-sur-Sûre (869 habitants soit 16,2 %), de Juseret (834 habitants soit 15,5 %) et de Nives (472 habitants soit 8,8 %).

Vaux-sur-Sûre est l'entité qui s'est le plus développée entre 1991 et 2014 avec + 53,81 %.

Les villages qui ont connu les croissances les plus importantes, entre 1991 et 2014, sont Poisson-Moulin (+107,7%), Salvacourt (+92,4 %), Juseret (+70,3 %), Cobreville (+67,8 %), Rosières (+67,5 %), Grandru (+65,1 %) et le village de Vaux-sur-Sûre (+53,5 %).

Quelques villages ont connu une décroissance : Lavaselle (-20,0 %), Chaumont (-8,5 %) et Clochimont (-2,3 %).



Nombre d'habitants par entité (= ancienne commune)		1991	2001	2014
Entité de <b>Juseret</b>	Juseret	195	229	332
	Lescheret	90	84	109
	Bercheux	318	344	385
	Lionfaing	/	8	7
	Planchipont	/	/	1
Entité de <b>Vaux-sur-Sûre</b>	Vaux-sur-Sûre	565	683	867
	Bois de Waffe	/	/	2
Entité de <b>Morhet</b>	Morhet	290	340	423
	Morhet-Station	18	16	18
	Remience	41	34	59
	Rosières	243	290	407
Entité de <b>Nives</b>	Nives	123	109	125
	Cobreville	152	168	255
	Sûre	47	46	48
	Grand-Pré	/	9	7
	La-Barrière	/	31	37
Entité de <b>Hompré</b>	Hompré	70	98	100
	Remoiville	97	104	100
	Remichampagne	146	149	185
	Chaumont	47	32	43
	Grandru	43	49	71
	Salvacourt	66	69	127
	Assenois	128	160	226
	Clochimont	43	41	42
	Losange	/	20	15
Entité de <b>Sibret</b>	Sibret	659	720	800
	Villeroux	81	75	108
	Chenogne	132	145	143
	Mande-Sainte-Marie	0		88
	Lavaselle	45	34	36
	Poisson-Moulin	39	45	81
	Jodenville	63	59	83
	Belleau	/	30	30
	Mesy	/	/	7

Source : Administration communale de Vaux-sur-Sûre pour les chiffres 2001 et 2014 et INS pour les recensements décennaux de 1991.

### Composition de la population par nationalité

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 2,2 % de la population de Vaux-sur-Sûre est d'origine étrangère (contre 4,4 % pour la microrégion et 10,8 % pour la Région wallonne). Cela représente 111 personnes.

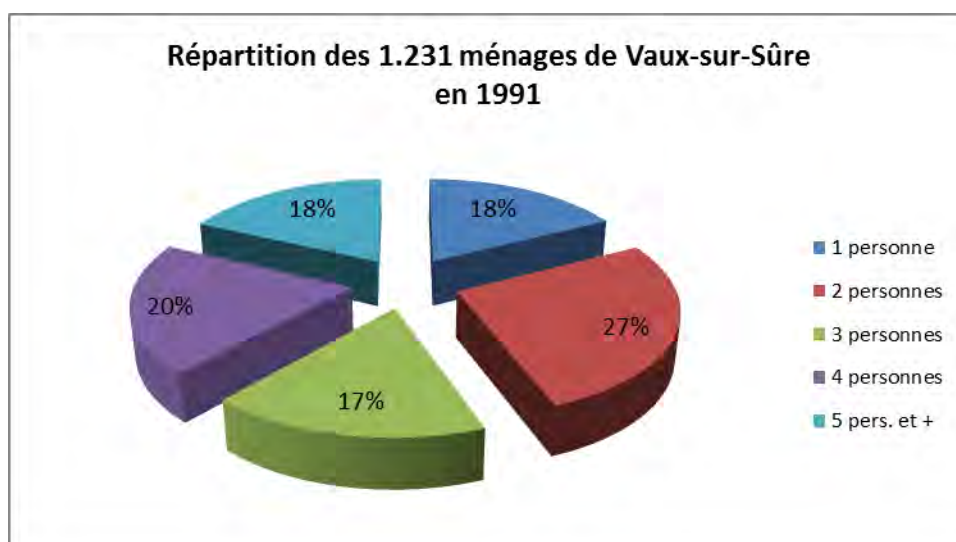
Les habitants de nationalité étrangère les plus représentés dans la commune sont les Français, au nombre de 46. Suivent ensuite les habitants des Pays-Bas avec 12 représentants, les Portugais (10) et les Luxembourgeois (10).

### Par la taille des ménages

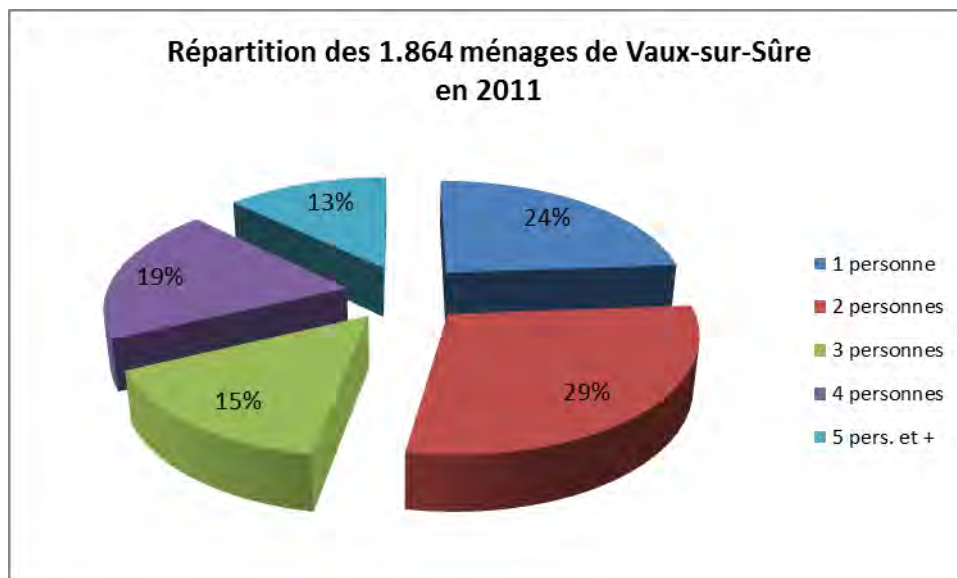
Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Commune de Vaux-sur-Sûre comptait 1.864 ménages.

Notons que sur une période de 20 ans (1991-2011), la taille des ménages a évolué de la façon suivante :

- 1 personne : + 6 %
- 2 personnes : + 2 %
- 3 personnes : - 2 %
- 4 personnes : - 1 %
- 5 personnes et plus : - 5 %

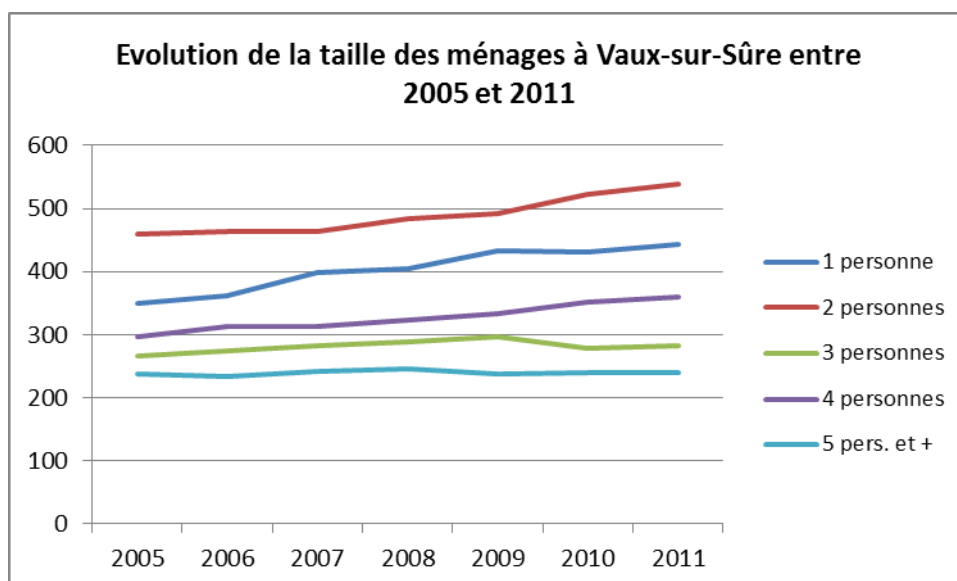


Source : SPF économie.



Source : SPF économie.

Si l'on reprend le graphique illustrant l'évolution de la taille des ménages entre 2005 et 2011, on comprend que globalement, seuls les nombres de ménages « 1 personne », « 2 personnes » et « 4 personnes » ont augmenté sensiblement en 5 ans.

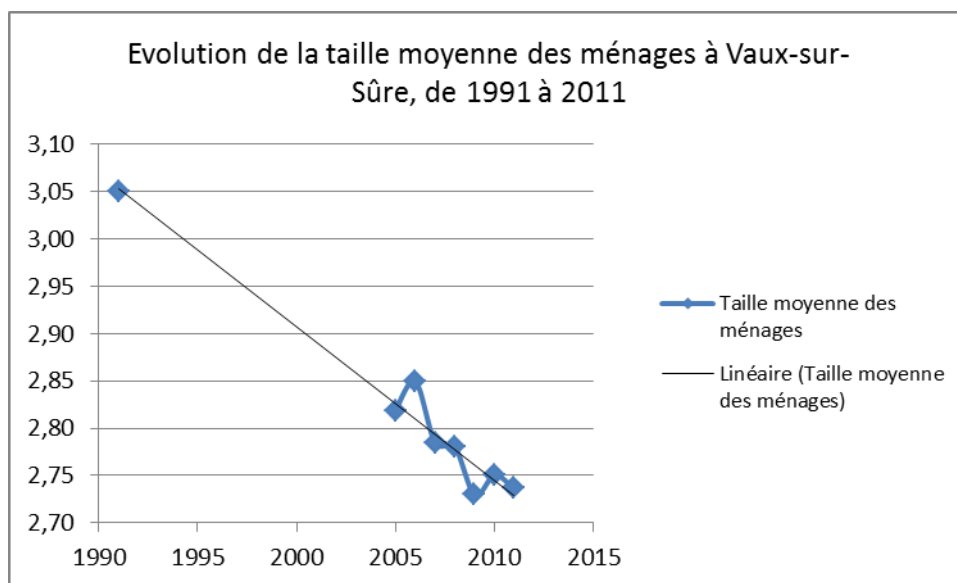


Source : SPF économie.

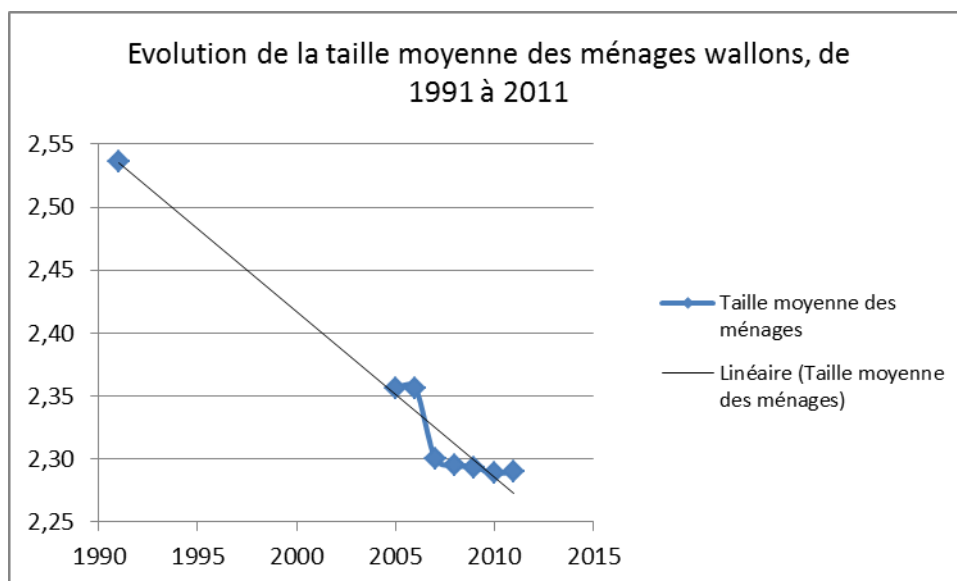
On peut conclure que l'augmentation du nombre absolu de ménages est essentiellement

- le fruit de l'augmentation de la population;
- l'augmentation du nombre de petits ménages, elle-même issue des comportements sociologiques actuels : le divorce et la décohabitation, et dans une moindre mesure, le retardement de l'entrée des « jeunes » dans la vie active puis dans leur « mise en ménage ».

Dans ce cas sociologique, la taille des ménages diminue, passant d'une moyenne de 3,05 en 1991 à 2,74 en 2011.



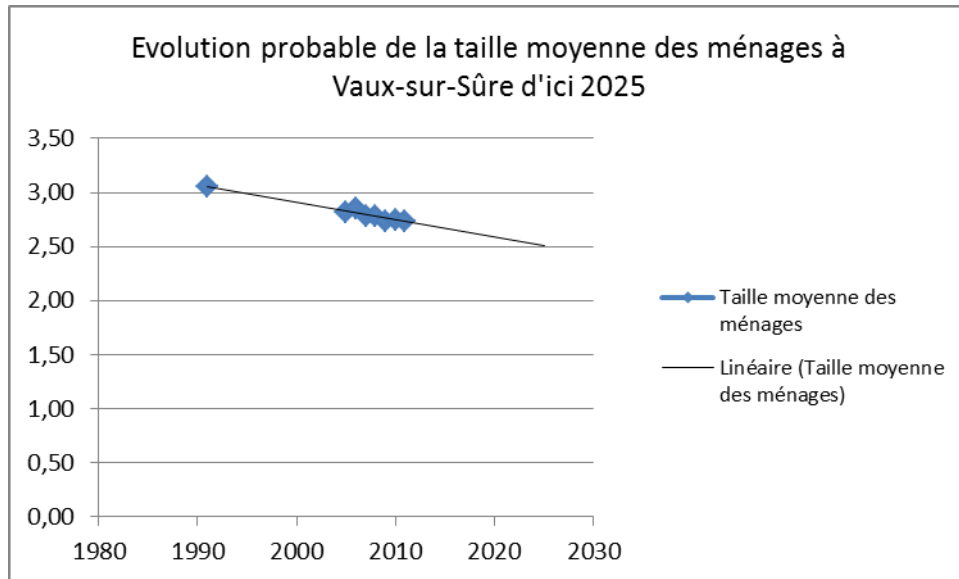
Source : SPF économie.



Source : SPF économie.

Vaux-sur-Sûre suit la tendance générale observée en Région wallonne. En supposant que la taille des ménages continue à baisser de manière aussi régulière, la taille des ménages pourrait atteindre 2,5 personnes/ménage à l'horizon 2025.

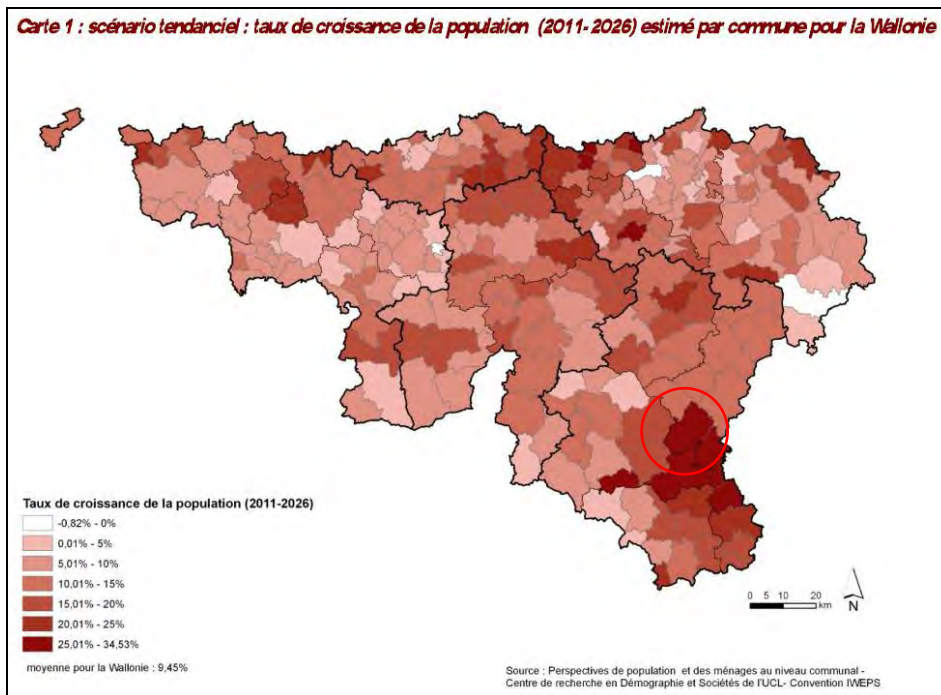
Le nombre de ménages connaîtrait donc dans l'avenir une forte croissance que le parc immobilier devra accompagner.



Source : SPF économie.

Parallèlement, nous présentons les résultats de « Perspectives de population et de ménages pour les communes wallonnes : scénario tendanciel », travail réalisé par le Centre de recherche en Démographie et Sociétés de l'UCL à la demande de l'IWEPS.

Comme le montre la carte ci-après, la Commune de Vaux-sur-Sûre connaîtrait une croissance de sa population parmi les plus fortes de la Région wallonne (entre 25,01 et 34,53 %) soit une population comprise entre 6.406 et 6.895 habitants à l'horizon 2025.



Source : I.W.E.P.S.

La mise en relation de la taille des ménages (2,5 personnes par ménages, en 2025) et de la population (6.650 habitants en 2025) permet d'évaluer un nombre de 2.660 ménages à l'horizon 2025 soit près de 838 ménages supplémentaires (Cf. 6.2 logement).

Ceci a une incidence évidente sur la croissance grandissante en logements mais également sur les infrastructures (écoles, commerces, aides à la personne...) et sur l'intégration, le sentiment d'appartenance ou le dynamisme associatif de la commune.

### 6.1.5 Synthèse

Au **1er janvier 2014**, la population officielle de la Commune de Vaux sur-Sûre est de **5.367 habitants**. On constate également une densité de population peu élevée (**39,5 habitants / km<sup>2</sup>**).

Elle a connu une forte croissance démographique sur ces **33 dernières années**, avec une augmentation moyenne annuelle de **1,41 %** (soit un gain moyen de **52 habitants par année**).

Cette évolution résulte de trois éléments :

- L'amélioration de la N4 mais surtout la proximité de l'E411 et la traversée de l'E25 sur la plus grande longueur du territoire communal ont sorti les villages de leur isolement.
- La proximité du Grand-Duché du Luxembourg qui constitue un pôle économique régional dont la zone d'influence déborde largement du côté belge. En effet, l'activité économique au Grand-Duché attire de nombreux travailleurs et une population croissante, qui cherche à se loger dans un périmètre étendu et notamment dans les communes situées du côté belge de la frontière où les conditions de logement sont plus avantageuses.
- Des mouvements naturels et migratoires positifs.

Au niveau des classes d'âge, Vaux-sur-Sûre présente, actuellement, une structure de population différente à celles de l'arrondissement de Bastogne et de la Région wallonne avec une part plus importante de jeunes (moins de 20 ans) et une évolution croissante de la part des actifs (20 à 64 ans).

En janvier **2014**, la population se répartit dans les entités de la manière suivante :

- Sibret avec **1.376** habitants soit **25,6 %** de la population totale ;
- Hompré avec **909** habitants soit **16,9 %** de la population totale ;
- Morhet avec **907** habitants soit **16,9 %** de la population totale ;
- Vaux-sur-Sûre avec **869** habitants soit **16,2 %** de la population totale ;
- Juseret avec **834** habitants soit **15,5 %** de la population totale ;
- Nives avec **472** habitants soit **8,8 %** de la population totale.

La commune compte **111** personnes d'origine étrangère en **2012**, essentiellement des Français.

On comptabilise, en **2011**, **1.864** ménages privés. Entre 1991 et 2011, on constate une augmentation de **8 %** des petits ménages (de 1 ou 2 personnes) passant de **45 %** en 1991 à **53 %** en **2011**.

Vaux-sur-Sûre suit la tendance générale observée en Région wallonne. En supposant que la taille des ménages continue à baisser de manière aussi régulière, elle pourrait atteindre **2,5** personnes par ménage à l'horizon **2025**.

La mise en relation de la taille des ménages (**2,5** personnes par ménages, en **2025**) et de la population (**6.650** habitants en **2025**) permet d'évaluer un nombre de **2.660** ménages à l'horizon **2025** soit près de **838** ménages supplémentaires (Cf. 6.2 logement).

Enfin, le constat du schéma de structure en matière démographique est de gérer le développement démographique en harmonie avec son caractère rural. Il convient d'intégrer à la réflexion :

- la production d'une offre en logements adaptée et diversifiée ;
- la mise en œuvre et la pérennisation des services ;
- la création d'équipements communautaires.

### 6.1.6 Glossaire

**Annexe n° 6.0** : *Glossaire du chapitre 6 – Données socio-économiques.*

## 6.2 Les indicateurs sociaux

**Annexe n° 6.1** : Extrait de l'ouvrage « Votre Commune à la Loupe », édité par IDELux en 2009, concernant Vaux-sur-Sûre.

### 6.2.1 La population active sur Vaux-sur-Sûre

#### 6.2.1.1. Population active

Sur la population totale, la Commune de Vaux-sur-Sûre comptabilise, au **30 juin 2012**, **3.399 personnes en âge de travailler** (personnes entre 15 et 64 ans) et **2.540 actifs**, ce qui signifie que **858 personnes** qui sont en âge de travailler sont inactives, soit **25 %**.

Sur les **2.540 personnes actives**, **2.375** sont occupées, soit **93 %**. La commune compte donc **165 personnes actives inoccupées** (chômeurs DEI).

2012, 30 juin	Population en âge de travailler	Population active			
		Population active occupée	Population active inoccupée	Total population active	Population active occupée (%)
<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>3 399</b>	<b>2 375</b>	<b>165</b>	<b>2 540</b>	<b>93%</b>
Fauvillers	1 447	921	94	1 015	91%
Bastogne	10 217	6 489	813	7 301	89%
Sainte-Ode	1 536	992	114	1 106	90%
Léglise	3 119	2 142	135	2 277	94%
Neufchâteau	4 738	3 036	351	3 388	90%
Libramont	7 107	4 834	454	5 288	91%
Microrégion	31 561	20 789	2 127	22 916	91%

Source : Steunpunt w.s.e., validée par l'IWEPS.

On constate que Vaux-sur-Sûre, avec la Commune de Léglise, a le pourcentage de population active occupée le plus élevé des communes de la microrégion.

2012, 30 juin	Taux d'activité	Taux d'emploi
<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>74,7%</b>	<b>69,9%</b>
Fauvillers	70,1%	63,6%
Bastogne	71,5%	63,5%
Sainte-Ode	72,0%	64,6%
Léglise	73,0%	68,7%
Neufchâteau	71,5%	64,1%
Libramont	74,4%	68,0%
Microrégion	72,5%	66,1%

Source : Steunpunt w.s.e., validée par l'IWEPS

Si on s'attarde sur les taux, et non plus sur les chiffres bruts, on constate qu'en **2012**, Vaux-sur-Sûre a un taux d'activité de **74,7 %** et un taux d'emploi de **69,9 %**. Le rapport entre les habitants de Vaux-sur-Sûre effectivement présents sur le marché du travail (occupés et inoccupés) et la population en âge de travailler est donc élevé (taux d'activité) et l'on constate une forte participation des actifs occupés, au sein de la population qui pourrait potentiellement travailler (taux d'emploi).

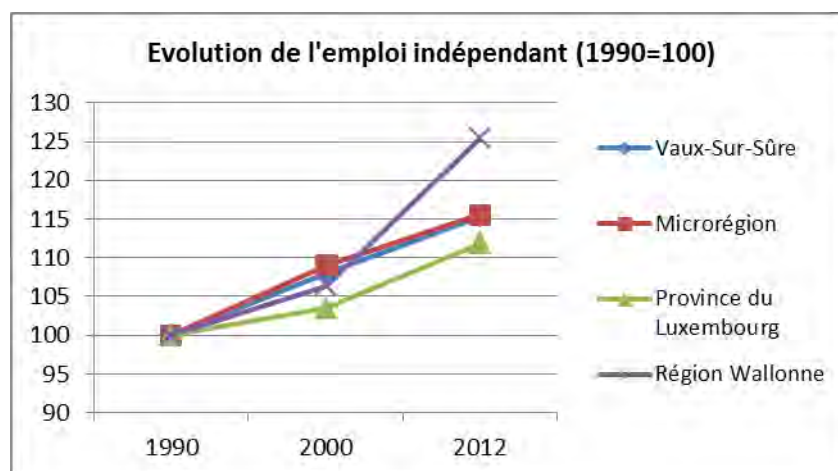
2012, 30 juin 15-24 ans	Population en âge de travailler	Population active			Taux d'emploi
		Population active occupée	Population active inoccupée	Total population active	
<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>710</b>	<b>231</b>	<b>48</b>	<b>279</b>	<b>32,56</b>
Fauvillers	300	86	27	113	28,77
Bastogne	2 172	646	218	863	29,73
Sainte-Ode	296	84	32	116	28,38
Léglise	572	158	36	194	27,63
Neufchâteau	964	290	105	395	30,09
Libramont	1 452	440	126	566	30,33
Microrégion	6 463	1 935	591	2 526	29,94

Source : Steunpunt w.s.e., validée par l'IWEPS.

Par ailleurs, si on regarde la tranche d'âge 15-24 ans, on constate qu'il y a **279 jeunes** actifs sur la Commune de Vaux-sur-Sûre. En plus de ces jeunes actifs, on compte **431 étudiants**. Quant au taux d'emploi des jeunes de Vaux-sur-Sûre, le constat est le même que pour l'ensemble de la population active, il est le plus important de la microrégion.

### 6.2.1.2. Les indépendants

A Vaux-sur-Sûre, on recense, au **31/12/2012**, **588 indépendants** toutes catégories confondues (activité principale, activité complémentaire et actifs après l'âge de la pension), contre 551 en 2000, ce qui représente une augmentation de **6,7 % en douze ans**. En 2012, les indépendants de Vaux-sur-Sûre représentent **2,78 %** des indépendants de la Province du Luxembourg, qui en comptabilise **21.135**. Ils représentent **12,38 %** des indépendants de la microrégion.



Source : INASTI



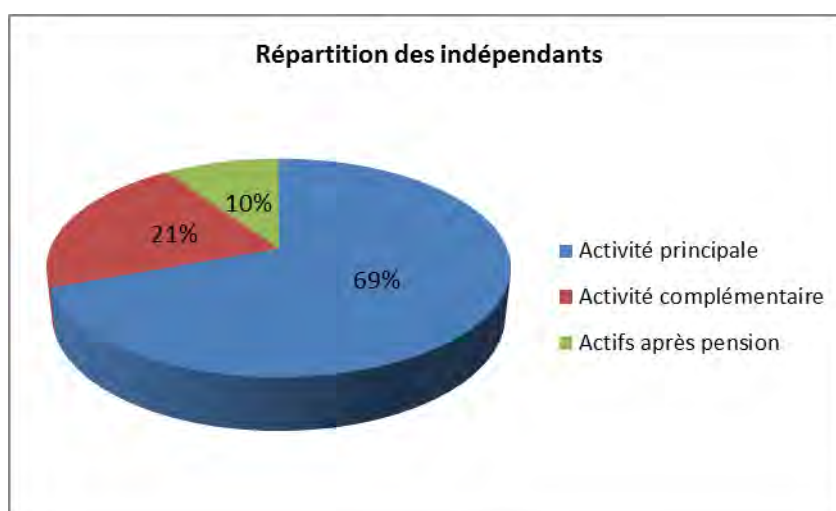
La Commune de Vaux-sur-Sûre, comme on le constate sur le graphique précédent, **suit jusqu'en en 2012 la moyenne de la microrégion** avec une courbe qui semble accentuer sa croissance depuis 2000. De plus, l'augmentation des indépendants de Vaux-sur-Sûre entre 1990 et 2012 a été plus marquée que celle de la Province du Luxembourg et moins soutenue que celle de la Région wallonne.

Indépendants au 30/12/2012	Vaux-sur-Sûre		MICROREGION	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Activité principale	408	69%	3 084	65%
Activité complémentaire	124	21%	1 147	24%
Actifs après pension	56	10%	518	11%
Total	588	100%	4 749	100%
Agriculture-sylviculture et pêche	227	38%	1 381	29%
Industrie-Artisanat	122	21%	1 045	22%
Commerces	98	17%	1 058	22%
Professions libérales	91	15%	858	18%
Services	50	9%	407	9%

Source : INASTI

Parmi les 588 indépendants, 408, soit 69 %, le sont en activité principale, 124, soit 21 %, en activité complémentaire et 56, soit les 10 % restants, sont des actifs après l'âge de la pension. Cette répartition est similaire pour l'ensemble de la microrégion.

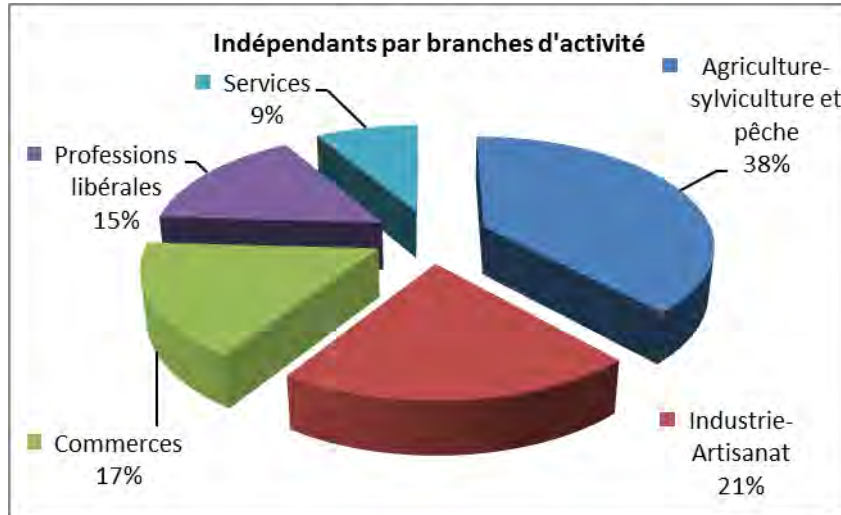
Sur les 588 indépendants, on compte 194 femmes, soit 33 % du total. Le pourcentage d'indépendants sur l'emploi total est d'environ 25 % en 2012.



Source : INASTI

Les secteurs les mieux représentés par les indépendants de Vaux-sur-Sûre sont, en 2012, d'abord le secteur agricole (38 %, dont 93 % de cultivateurs et 7 % par les autres types

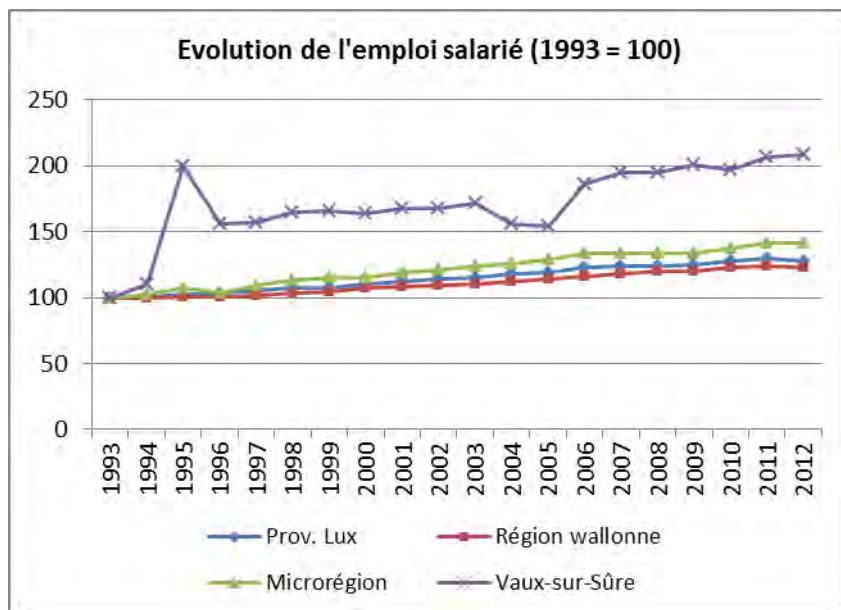
d'activités), les personnes travaillant dans l'artisanat (21 %), les commerces (17 %), les professions libérales (15 %) puis viennent ensuite et enfin les indépendants travaillant dans les services (9 %). Notons cependant que la part du secteur agricole est plus importante que la moyenne de la microrégion et que celle du commerce est proportionnellement moins importante.



Source : INASTI

**6.2.1.3. Les salariés**

En 2012 (4ème trimestre), le nombre de travailleurs assujettis à l'ONSS est de 794 ; les salariés représentent donc près d'un tiers des emplois de la commune. Lorsque l'on compare la courbe de l'emploi salarié de la commune, il apparaît qu'entre 1993 et 2012 le nombre d'emplois progresse de façon discontinue dans la Commune de Vaux-sur-Sûre mais à un rythme particulièrement plus soutenu que celui de la Province du Luxembourg, de la Région wallonne et de la microrégion.



Source : ONSS

Le détail des statistiques nous montre que le pic de croissance constatée en 1995 et la décroissance constatée entre 2003 et 2005 résultent essentiellement de fluctuations temporaires dans le secteur du commerce de détail.

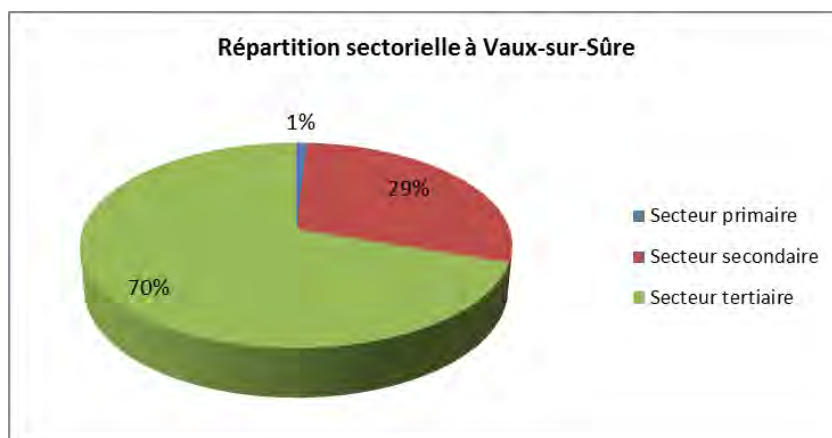
De ces 794 travailleurs assujettis à l'ONSS, 626, soit 79 %, sont engagés dans le secteur privé, et 168, soit 21 %, dans le secteur public.

Travailleurs assujettis à l'ONSS au 4 T 2012 Vaux-sur-Sûre	Nombre d'emplois		Pourcentage		Nombre d'établissements	
Secteur primaire		7		1%		3
Culture et élevage	2		29%		2	
Sylviculture	5		71%		1	
Secteur secondaire		232		29%		43
Alimentaire	45		19%		4	
Construction	167		72%		38	
Distribution d'électricité	20		9%		1	
Secteur tertiaire marchand		275		35%		28
Services automobiles	12		4%		1	
Commerce	239		87%		14	
Hébergement/restauration	-		0%		1	
Services financiers et/ou immobilier	5		2%		3	
Activité juridique	7		3%		3	
Activités de services personnels	11		4%		5	
Poste	1		0%		1	
Secteur tertiaire non-marchand		280		35%		28
Administration publique / action sociale	78		28%		2	
Enseignement	88		31%		4	
Santé	61		22%		7	
Organisations associatives	53		19%		15	
<b>TOTAL</b>	<b>794</b>	<b>794</b>		<b>100%</b>	<b>102</b>	<b>102</b>

Source : ONSS.

A Fauvillers et à Libramont, autres communes de la microrégion, on compte, la même année, respectivement 195 et 6.255 travailleurs soumis à l'ONSS, contre, rappelons-le, 794 à Vaux-sur-Sûre. Il s'agit des deux communes comptant respectivement le moins et le plus de salariés de la microrégion.

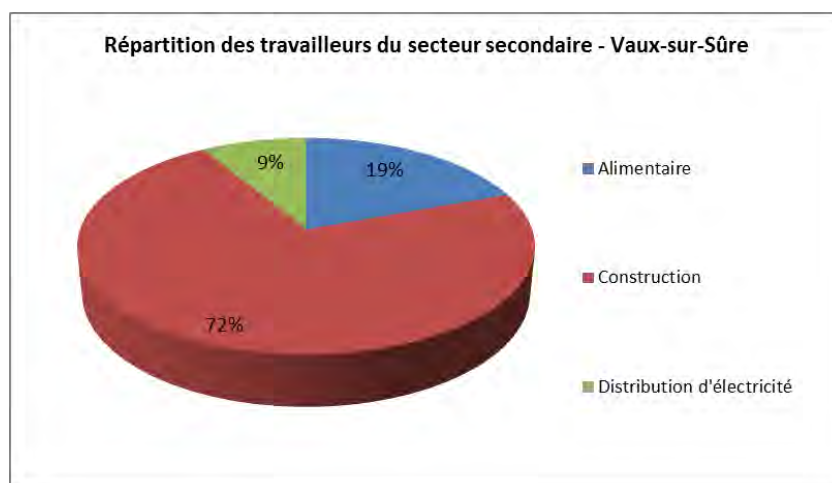
Si on s'attarde aux secteurs d'activités (privé et public confondus) de Vaux-sur-Sûre, 7 salariés, soit 1 % du total, sont employés dans le secteur primaire, 232 (soit 29 % du total) dans le secteur secondaire et 555 (soit 70 % du total) dans le secteur tertiaire (dont 275 pour le marchand et 280 pour le non-marchand).



Source : ONSS.

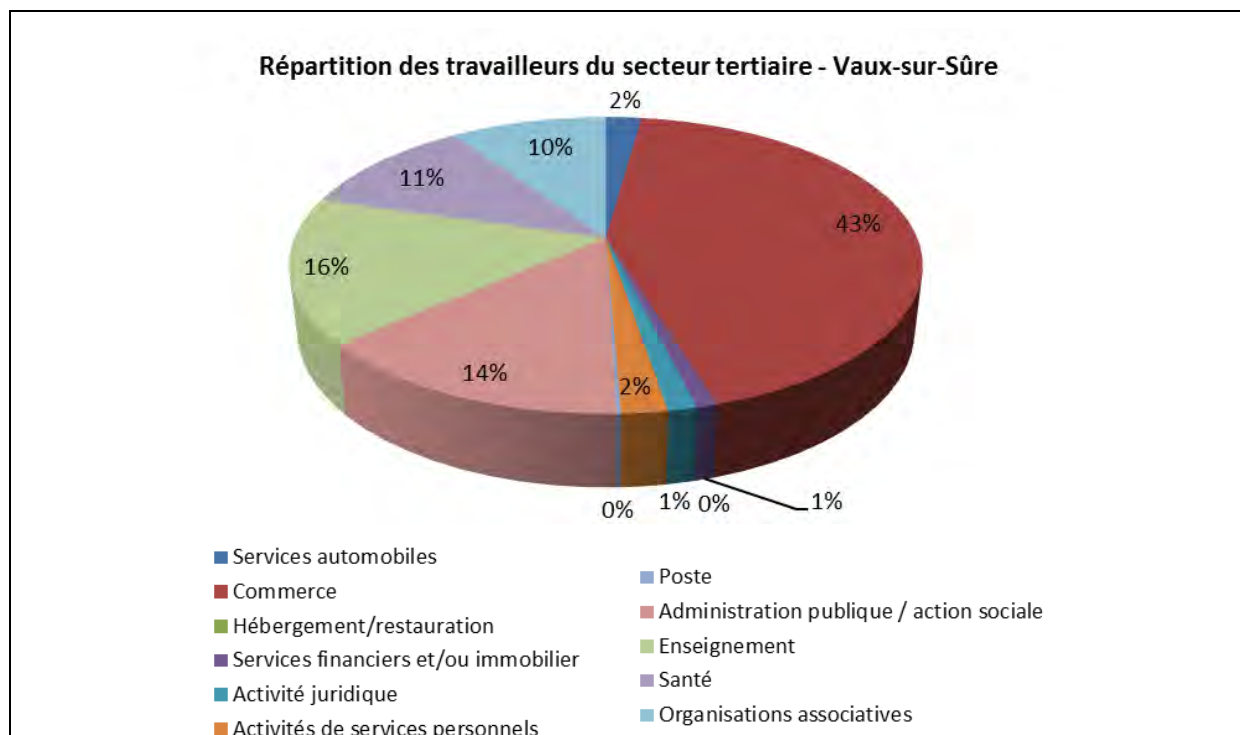
Sur les 7 travailleurs du secteur primaire, 2 sont employés dans le secteur agricole et 5 dans le secteur de la sylviculture, ce qui représente une proportion 29 % - 81 % au sein du secteur primaire.

Les 275 travailleurs du secteur secondaire se répartissent principalement dans trois domaines : la construction avec 167 personnes (soit 72 % du secteur secondaire), l'alimentation avec 45 travailleurs (soit 19 %) et la distribution d'électricité avec 20 personnes (soit 9 %).



Source : ONSS.

Le secteur tertiaire, qui représente 67 % des travailleurs de Vaux-sur-Sûre, se découpe en grandes catégories : le commerce (239 salariés), l'enseignement (88), l'administration publique (78) et les organisations associatives (53).



Source : ONSS.

L'emploi salarié se concentre surtout dans le secteur tertiaire, plus particulièrement dans le commerce, l'enseignement, l'administration publique et les organisations associatives.

#### 6.2.1.4. Le taux d'emploi local

Evolution du taux d'emploi local dans la microrégion		
	2000	2012
<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>54,47%</b>	<b>40,22%</b>
Fauvillers	38,61%	28,89%
Bastogne	78,11%	61,77%
Sainte-Ode	56,72%	64,19%
Léglise	39,91%	27,00%
Neufchâteau	57,92%	46,59%
Libramont	119,08%	96,07%

Source : ONSS – INASTI

Le taux d'emploi local est calculé en rapportant les assujettis à l'ONSS et à l'INASTI présents sur le territoire communal au total des habitants de la commune qui sont en âge de travailler (15-64 ans).

En clair et pour Vaux-sur-Sûre, cela signifie que **40 %** des habitants de Vaux-sur-Sûre en âge de travailler peuvent trouver un emploi sur le territoire communal. Cet indice est tout à fait théorique :

1. Tous les emplois disponibles à Vaux-sur-Sûre ne sont évidemment pas occupés par des habitants de Vaux-sur-Sûre.
2. L'emploi indépendant est parfois hors commune. Il s'agit donc d'une estimation plutôt grossière.

Quoi qu'il en soit, nous constatons un réel manque d'emplois sur le territoire communal ce qui oblige les habitants de Vaux-sur-Sûre en âge de travailler :

- soit à aller travailler ailleurs,
- soit à rester au foyer,
- soit à s'inscrire au chômage.

Cet indicateur est très intéressant pour établir une comparaison avec les communes proches. Nous constatons que le taux d'emploi local est relativement moyen à Vaux-sur-Sûre, en comparaison avec les communes de la microrégion. Notons également que la tendance générale de ce taux est plutôt à la décroissance.

Le dynamisme économique de Vaux-sur-Sûre est faible. Le manque d'emploi local amène les habitants de Vaux-sur-Sûre à sortir de la commune pour se rendre au travail ce qui risque d'entraîner un phénomène de village-dortoir à Vaux-sur-Sûre.

#### 6.2.1.5. L'emploi frontalier

L'impact de l'économie grand-ducale sur la Commune de Vaux-sur-Sûre n'est pas négligeable puisqu'en 2012, près d'un quart de sa population active y travaille quotidiennement. Bien que la commune ne soit pas directement frontalière, elle profite d'une certaine proximité, ce qui explique que près de **24,5 %** de sa population active passe quotidiennement la frontière.

	Travailleurs frontaliers	% population active
2007	527	24,9 %
2008	574	25,9 %
2009	574	25,6 %
2010	595	25,8 %
<b>2012</b>	<b>621</b>	<b>24,5 %</b>

Source : EURES Luxembourg

Le nombre de travailleurs frontaliers a augmenté de **17,8 %** entre 2007 et 2012.

### 6.2.2 Accessibilité aux pôles

Les données suivantes sont issues de l'Etude CAPRU 2007 : « De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne ».

#### 6.2.2.1 Distance aux pôles

La distance aux pôles est la distance-temps séparant une commune de son pôle d'influence. La CPDT dans son atlas "Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie" définit que Vaux-sur-Sûre se trouve dans la zone d'influence du pôle de Bastogne. Ainsi, en 2007 :

Distance temps au pôle d'influence (minutes)	14
--	----

Source CAPRU

### 6.2.2.2 Distance aux services

La distance aux services reprend la distance temps à un hypermarché ou un supermarché de plus de 1.500m<sup>2</sup>, la distance temps à une gare générant des flux de plus de 1.170 voyageurs, la distance temps à un hôpital général et la distance temps à une école d'enseignement secondaire.

Pour Vaux-sur-Sûre, en 2009

Distance temps à un hypermarché ou un supermarché de plus de 1500m <sup>2</sup> (minutes)	14
Distance temps à une gare générant des flux de plus de 1170 voyageurs (minutes)	16
Distance temps à un hôpital général (minutes)	14
Distance temps à une école d'enseignement secondaire (minutes)	14

Source CAPRU

L'ensemble de ces données a permis de classer la Commune de Vaux-sur-Sûre parmi les communes à accessibilité facilitée aux services.

## 6.2.3 Le développement économique

### 6.2.3.1 Contexte

Vaux-sur-Sûre est sous l'influence, d'une part, du pôle économique du Grand-Duché du Luxembourg et, d'autre part, du pôle de Bastogne. L'influence des autres pôles du Centre Ardenne (Neufchâteau et Libramont) est peu marquée.

Cette influence est aussi bien marquée pour les achats semi-courants (vêtements, chaussures, articles de ménages...) mais également pour les autres achats. Sur la Commune de Vaux-sur-Sûre, on constate néanmoins la présence particulière, pour une commune rurale, de commerces répartis principalement dans trois villages : Vaux-sur-Sûre (banques, café, scierie, coiffeur, esthéticienne, boulangerie et boucherie) ; Bercheux (vente de meubles, pompes funèbres, bricolage) et Sibret (cuisines équipées, Baby Pékus, **coiffeur**, boulangerie et distributeur de pain). Notons également la présence du Smatch à La Barrière qui profite aux achats quotidiens des habitants de Vaux-sur-Sûre.

Au niveau économique, il convient de mener des actions pour développer l'emploi local pour tenter de réduire la dépendance aux pôles voisins (et donc la fragilité économique). Pour favoriser cette croissance économique endogène, plusieurs possibilités doivent être étudiées : valorisation des ressources locales, développement des PME et TPE, amplification de l'activité touristique.

### 6.2.3.2 Les entreprises

**Annexe n° 6.2 :** Liste des indépendants et sociétés de la commune.

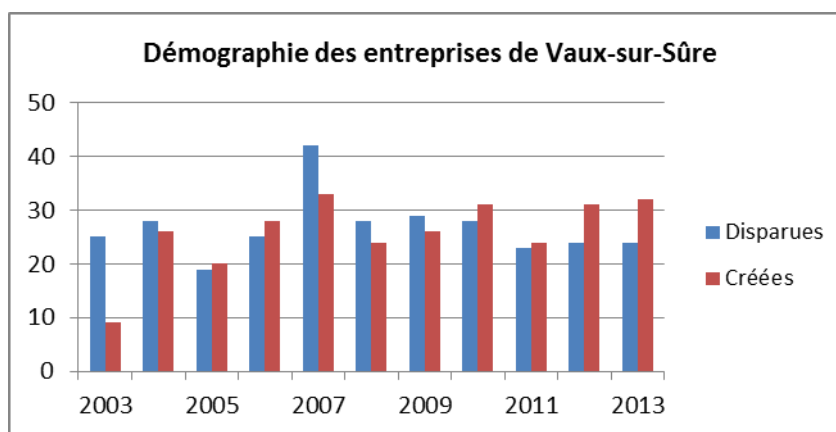
#### Le nombre d'entreprises

En 2013, le nombre d'entreprises recensées à Vaux-sur-Sûre s'élève à 486.

Démographie des entreprises						
Années	Vaux-sur-Sûre			Microrégion		
	Actives	Disparues	Créées	Actives	Disparues	Créées
2003	469	25	9	3.994	237	201
2004	464	28	26	3.980	261	247
2005	464	19	20	3.962	259	232
2006	473	25	28	3.900	266	221
2007	453	42	33	3.848	331	276
<b>2013</b>	<b>486</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>3.927</b>	<b>256</b>	<b>277</b>

Source : S.P.F. économie

Entre 2003 et 2013, le nombre d'entreprises actives est passé de 469 à 486, Vaux-sur-Sûre a donc connu **une augmentation de 3,62 %**. Par ailleurs, en **2013**, on note **24 créations** d'entreprises pour **32 disparues**, ce qui donne un taux net de création d'entreprises de **-8**. Comme on peut le constater sur le graphique suivant, entre 2003 et **2013**, le taux net de création d'entreprises sur la Commune de Vaux-sur-Sûre est, chaque année positif, mis à part en 2003, 2004, 2007, 2008 et 2009.



Source : S.P.F. économie



Les entreprises de la Commune de Vaux-sur-Sûre représentent **12,38 %** du total des entreprises de la microrégion en **2013**. Toutes les communes de la microrégion, mis à part Libramont, ont diminué leur nombre d'entreprises entre 2003 et **2013**.

Entreprises actives	2003	2013	Variation
Vaux-sur-Sûre	469	486	3,62%
Fauvillers	186	171	-8,06%
Bastogne	1 198	1 125	-6,09%
Sainte-Ode	232	221	-4,74%
Léglise	377	374	-0,80%
Neufchâteau	606	589	-2,81%
Libramont	926	961	3,78%

Source : S.P.F. économie

Les principales entreprises pourvoyeuses d'emplois sur la commune sont : ALDI et le producteur de charcuterie Detry (« Bel'Ardennes »), sur le parc d'activités économiques de Villeroux, la centrale de transformation électrique et l'Administration communale (et ses écoles).

### Les faillites

	Faillites Vaux-sur- Sûre
2001	3
2004	2
2005	1
2006	1
2007	1
2009	2
2011	4
2012	2
2013	1

Source : S.P.F. économie

Entre 2001 et **2013**, le nombre de faillites à Vaux-sur-Sûre reste stable d'année en année avec, une moyenne de 2 faillites par an entre 2001 et **2013**.

### 6.2.3.3 Les parcs d'activités économiques

#### Le Parc d'Activités Economiques de Villeroux

Situé au carrefour de l'autoroute E25 et de la route régionale 85, le Parc d'Activités Economiques de Villeroux s'étend sur une superficie totale de 13,46 hectares. En avril 2012, on y compte 5 implantations pour 194 emplois.

A Villeroux, le parc est complet et la situation y est donc assez stable depuis 2012.



**Annexe n° 6.3 :** *Le Parc d'Activités Economiques de Villeroux*

#### Le Parc d'Activités Economiques de Nives

Situé au Poteau de Morhet à Morhet, le Parc d'Activités Economiques de Nives s'étend sur une superficie totale de 9.570 ares. En 2012, l'ensemble du parc a été vendu pour un projet d'implantation d'un Data Center de BNP Paribas.

Les travaux d'implantation du data center de BNP Paribas Fortis sont en cours de réalisation en août 2014.

Le premier bâtiment de 6.000 m<sup>2</sup> et le bâtiment administratif devraient être opérationnels en 2015 et deux autres bâtiments de 6.000 m<sup>2</sup> chacun devraient suivre en 2020 et 2025 en fonction de l'évolution des marchés. Cela représenterait, à terme, un emploi d'environ 45 personnes sur ce site.



**Annexe n° 6.4 :** *Le Parc d'Activités Economiques de Nives avant les travaux du data center*

#### **Le Parc d'Activités Economiques Ardenne Logistics**

Situé à Neufchâteau, à la croisée des autoroutes E411 et E25, à proximité immédiate de l'axe ferré Bruxelles – Luxembourg, le Parc Ardenne Logistics est une plate-forme 100 % logistique réalisée par un partenariat entre les Communes de Léglise, Neufchâteau et Vaux-sur-Sûre. D'une superficie totale de 86 hectares, le PAE Ardenne Logistics accueille, en 2012, quatre entreprises et un vaste hall relais.

Un bâtiment de 21.000 m<sup>2</sup> est actuellement occupé par les entreprises Charlier Logitics et Transports Pierret pour la partie stockage et par le Forem Formation pour la partie administrative. Le Forem dispose également d'une aire de manœuvre juste à côté de ce bâtiment.

La garage MAN ATE y développe aussi ses activités depuis quelques années.

Idelux a également construit 2 halls relais (dont un modulable en 2 unités). Ces halls sont actuellement occupés par la société Fabricom/ GDF/Suez active dans l'équipement électrique, par la firme Europa Belgium spécialisée dans la logistique "petits colis" et par l'entreprise Q- Groupe active dans la logistique "agroalimentaire".

Il est à noter que les entreprises Charlier Logistics et Q-Groupe sont en phase de construction de nouvelles unités sur le site.

#### **6.2.3.4 L'intercommunale de développement**

Idelux est un groupe qui est constitué de trois intercommunales, à savoir :

- Idelux, l'intercommunale pour le développement économique du Luxembourg belge ;
- AIVE, l'association intercommunale pour la valorisation de l'eau ;
- Idelux Finances pour le financement de l'immobilier d'entreprises.

Elle bénéficie d'un réseau de partenaires – publics et privés – sur l'ensemble de son territoire.

Les activités du groupe Idelux sur la commune sont :

- au Poteau de Morhet,
- au Poteau de Villeroux (complet).

Pour Vaux-sur-Sûre, elle gère principalement le projet de BNP Paribas au niveau du Poteau de Morhet. Un autre projet concerne l'implantation d'un hall relais sur la Commune courant 2014-2015 (toujours en cours d'examen en août 2014).

### 6.2.3.5 GAL

La Commune de Vaux-sur-Sûre adhère au Groupe d'Action Locale (G.A.L.) « Haute-Sûre Forêt d'Anlier » dans le cadre du programme Leader.

#### Coordonnées

Groupe d'Action Locale Haute-Sûre Forêt d'Anlier  
Chemin du Moulin, 2 à 6630 Martelange  
Tél : 063/45.74.77

La programmation 2007–2013 propose 6 axes :

- la promotion de nouveaux événements touristiques;
- la mise en œuvre d'un portail de promotion touristique;
- la promotion de la Maison Ardennaise des Légendes (Musée Piconrue);
- le cabaret de la Haute-Sûre (Centre culturel de Bastogne);
- les fermes d'insertion sociale **et les fermes en valorisation agricole** ;
- le projet de valorisation des engrais et des aliments agricoles dans 15 exploitations pilotes du Parc Naturel.

Sur la Commune de Vaux-sur-Sûre les actions du GAL par le biais des programmes Leader ont permis de :

- développer la marque « Régals de nos terroirs » ;
- permettre le suivi en valorisation économique de 4 exploitations agricoles ;
- former des guides de terroir ;
- réaliser les circuits balisés ;
- proposer la balade sonore de Remoiville ;
- réaliser des panneaux effet de porte « Bienvenue dans le Parc naturel » ;
- **mettre en place le plan de gestion différenciée de la Commune de Vaux-sur-Sûre : ce plan a été réalisé entre fin mars et début juillet 2013 par un étudiant français en stage durant 3 mois au sein du GAL ; le Plan de Gestion a été présenté au Collège échevinal le 25 juin et approuvé unanimement pour la qualité du travail réalisé ;**
- **proposer une formation qui s'est tenue le 6/11/2013 en matinée dans le verger communal de Rosières : à la demande de la Commune de Vaux-sur-Sûre, une formation à la taille des arbres fruitiers a été organisée à l'attention des ouvriers communaux des communes du GAL ;**
- **mettre en place des potagers dans les écoles ;**
- **créer d'une roseraie à Bercheux ;**
- **créer un circuit cyclo-légende.**

Deux nouveaux projets de coopération avec d'autres GAL wallons ou étrangers sont également initiés afin de promouvoir les jardins naturels d'une part et de concevoir un système d'information géographique venant compléter le portail d'autre part.

**Le GAL est en attente de la Région wallonne pour débiter la programmation 2014-2020. Un premier contact a déjà été pris avec l'ensemble des communes du GAL.**

### 6.2.3.6 L'Agence de Développement Local transcommunale (ADL)

**Les Communes de Martelange, Fauvillers, Léglise et Vaux-sur-Sûre ont reçu en date du 4/7/2014 l'agrément pour la mise en place d'une ADL transcommunale sur leurs territoires. Cette structure, travaillera sur trois priorités :**

- L'attractivité du territoire ;
- L'accompagnement des acteurs économiques locaux ;
- La stimulation des activités économiques locales.

## 6.2.4 Le chômage

### 6.2.4.1. Le nombre de demandeurs d'emploi

En **janvier 2014**, on recensait **175** demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) domiciliés sur la Commune de Vaux-sur-Sûre. En **2010**, ils étaient **174** et en **2012**, **139**. Ces chiffres marquent une légère croissance de **0,57 %** entre **2010** et **2014**, **croissance variable** puisque l'on constate une forte chute en 2011. En **2014**, ces **175** demandeurs d'emploi se répartissent en **51 %** d'hommes et **49 %** de femmes.

Demandeur d'emploi inoccupé	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13	janv-14
Vaux-sur-Sûre	174	149	139	174	175

Source : Le Forem

En janvier **2014**, la microrégion comptabilise quant à elle **1.929** demandeurs d'emploi, pour **2.064** en **2010**, ce qui marque une décroissance de **6,54 %**. La Commune de Vaux-sur-Sûre représente donc, en **2014**, **9,1 %** des demandeurs d'emploi de la microrégion.

Lorsque l'on compare Vaux-sur-Sûre avec les communes de la microrégion, on constate qu'au niveau des demandeurs d'emploi, elle en compte un nombre relativement faible. En matière de variation entre janvier **2010** et janvier **2014**, la microrégion connaît une **variation négative**. Néanmoins, on constate qu'avec **0,57 %** d'augmentation, la Commune de Vaux-sur-Sûre connaît une **relative stagnation** du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés.

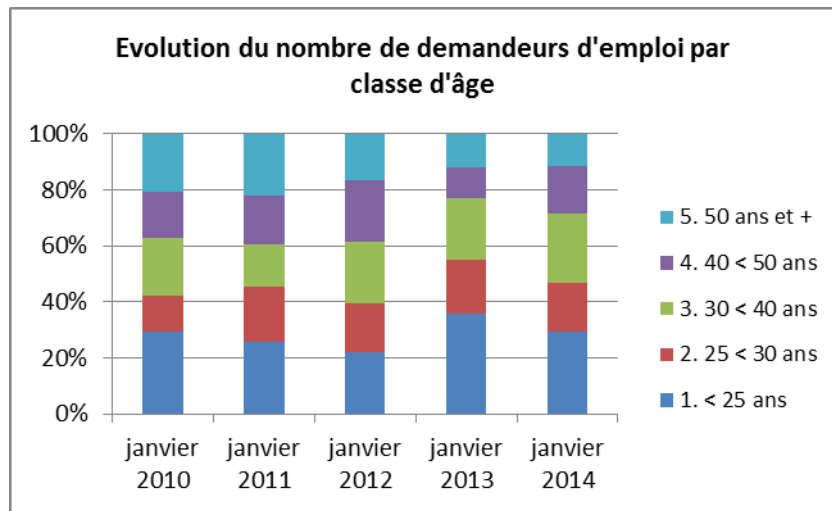
Demandeurs d'emploi inoccupés	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13	janv-14	Variation 2010-2014
Vaux-sur-Sûre	174	149	139	174	175	0,57%
Fauvillers	86	71	68	83	75	-12,79%
Bastogne	770	744	761	773	706	-8,31%
Sainte-Ode	106	109	109	120	114	7,55%
Léglise	154	144	136	139	132	-14,29%
Neufchâteau	355	328	333	309	330	-7,04%
Libramont	419	387	375	400	397	-5,25%
Microrégion	2 064	1 932	1 921	1 998	1 929	-6,54%

Source : Le Forem

janvier 2014	Demandeurs d'emploi inoccupés				
	< 25 ans	25 à 30	30 à 40	40 à 50	50 +
Vaux-sur-Sûre	57	34	48	33	22
	29,38%	17,53%	24,74%	17,01%	11,34%
Microrégion	617	350	487	370	395
	27,81%	15,77%	21,95%	16,67%	17,80%

Source : Le Forem

En janvier 2014, sur les 174 demandeurs d'emploi inoccupés, 29 % avaient moins de 25 ans et 28 % plus de 40 ans. Cette tendance est plus marquée en microrégion puisque parmi les demandeurs d'emploi inoccupés, 27 % avaient moins de 25 ans et 34 % plus de 40.



Source : Le Forem

Le graphique ci-dessus nous montre que si les demandeurs d'emploi de plus de 40 ans tendent à diminuer ces 5 dernières années, on constate une croissance importante des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

#### 6.2.4.2. Le niveau de formation des demandeurs d'emploi

Si l'on regarde le niveau de formation des demandeurs d'emploi de Vaux-sur-Sûre, on remarque, pour janvier 2014, que 15 % des DEI ont un diplôme du supérieur (soit 29 personnes). Ce pourcentage est élevé alors qu'il est de 13,6 % en Province du Luxembourg et de 13,49 % dans l'Arrondissement de Bastogne.



Source : Le Forem

### 6.2.4.3. Le taux de demande d'emploi et de chômage

Le taux de demande d'emploi est le rapport entre la population active totale et le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (bénéficiant ou pas des allocations de chômage).

Le taux de chômage est le rapport entre la population active totale et le nombre total de demandeurs d'emploi indemnisés : chômeurs complets indemnisés, les jeunes inscrits après leurs études en stage d'attente et les demandeurs d'emploi indemnisés sur base volontaire d'un travail à temps réduit.

En janvier 2014, le taux de demande d'emploi de la Commune de Vaux-sur-Sûre est de 7,68 %. Si on regarde une évolution sur les cinq dernières années (avec pour référence le mois de janvier), on note que le taux de demande d'emploi tend globalement à la stagnation.

Taux de demande d'emploi	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13	janv-14
Vaux-sur-Sûre	7,56%	6,33%	6,49%	7,40%	7,68%

Source : Le Forem

Lorsque l'on compare le taux de demande d'emploi de la commune, en janvier 2014, (7,93 %) avec celui de la province (12,14 %), on constate que Vaux-sur-Sûre est nettement sous la moyenne provinciale.

Par rapport aux communes de la microrégion, Vaux-sur-Sûre possède, en janvier 2014, un taux de demande d'emploi bas, avec 7,68 %. Quant au taux de chômage, le constat est le même : il est de 6,93 % en janvier 2014 pour Vaux-sur-Sûre.

janvier 2014	Taux de demande d'emploi	Taux de chômage
<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>7,68%</b>	<b>6,93%</b>
Fauvillers	8,71%	7,34%
Bastogne	11,13%	9,69%
Sainte-Ode	12,09%	10,29%
Léglise	6,68%	5,92%
Neufchâteau	11,24%	9,92%
Libramont	8,98%	7,62%
Microrégion	9,50%	8,24%

## 6.2.4.4. Les revenus d'intégration sociale (RIS)

Evolution du nombre de RIS à Vaux-sur-Sûre							
	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2012	31/12/2013
Homme	5	5	9	10	6	10	9
Femme	8	9	8	8	10	6	9
<b>Bénéficiaires du RIS</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>18</b>
Nb de personnes cohabitantes	10	8	8	9	10	11	4
Nb de personnes isolées	2	4	7	7	3	5	9
Nb de personnes avec famille à charge	1	2	2	2	3	0	5

Source : CPAS de Vaux-sur-Sûre

En 2013, le C.P.A.S. de Vaux-sur-Sûre dénombre 18 revenus d'intégration sociale (RIS) dont 4 cohabitants, 9 isolés et 4 personnes avec famille à charge. Les 18 RIS se répartissent également en 9 hommes et 9 femmes. On constate une hausse du nombre de RIS depuis 2006.

## 6.2.5 Les revenus

Le revenu total net imposable moyen par déclarant n'a cessé d'augmenter dans la Commune de Vaux-sur-Sûre, passant de 8.068,94 € en 1980 à 13.463,10 € en 1990 et à 19.405,11 € en 2000 : il a plus que doublé en vingt ans. Par ailleurs, alors qu'en 1980 et 1990, la tranche la plus importante était celle comprise entre 6.197,34 € et 12.394,68 € (entre 250.000 et 500.000 FB), cette catégorie s'est réduite au profit de celle de plus de 24.789,35 €, soit plus d'un ancien million de FB. Néanmoins, ces chiffres sont à prendre avec précaution car ils cachent des disparités importantes au sein de la population.

Revenu net imposable par déclarant	Vaux-sur-Sûre			Microrégion
	1980	1990	2000	2000
Déclarations inférieures à 2.478,94€	9,88%	6,40%	5,30%	3,68%
Déclarations entre 2.478,94€ et 6.197,34€	34,71%	10,25%	7,27%	6,64%
Déclarations entre 6.197,34€ et 12.394,68€	39,23%	36,85%	25,35%	25,04%
Déclarations entre 12.394,68€ et 17.352,55€	10,91%	21,37%	16,25%	17,02%
Déclarations entre 17.352,55€ et 24.789,35€	3,48%	15,19%	18,71%	19,23%
Déclarations de plus de 24.789,35€	1,79%	9,96%	27,12%	28,39%
Moyenne en euros	8.068,94	13.463,10	19.405,11	20.511,78

Source : S.P.F. économie



Pour l'exercice 2012, avec un revenu moyen par déclarant de 23.183 €, Vaux-sur-Sûre se situe au-dessus de la moyenne de la microrégion, qui s'élève à 22.392 €

<b>Pourcentage de déclarations, en fonction de leurs montants (revenu de l'année 2011 – exercice 2012)</b>		
	<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>Microrégion</b>
inférieur à 10.000 €	15%	16%
De 10.001 à 20.000 €	28%	28%
De 20.001 à 30.000 €	20%	20%
De 30.001 à 40.000 €	12%	12%
De 40.001 à 50.000 €	9%	8%
Supérieur à 50.000 €	16%	15%
Moyenne en euros	23 183	22 392

Source : S.P.F. économie

En 2012, les revenus de l'année 2011 se répartissent de façon équivalente à Vaux-sur-Sûre et dans la microrégion.

En 2011, l'indice de richesse à Vaux-sur-Sûre est de 92,47. Il reste inférieur à la moyenne des communes de la microrégion.

<b>2012 (revenu 2011)</b>	<b>Indice de richesse (Belgique = 100)</b>
<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>92</b>
Bastogne	91
Fauvillers	96
Sainte-Ode	89
Léglise	96
Neufchâteau	91
Libramont	98
Microrégion	93,39

Source : S.P.F. économie

En conclusion, le niveau de vie à Vaux-sur-Sûre est moyen.

Pour résumer, voici une quinzaine d'années, le classement provincial selon le revenu moyen par habitant classait Vaux-sur-Sûre en 43ème position sur 44 communes (devant Bertogne). Aujourd'hui, le chômage est sous les moyennes provinciale, belge et a fortiori wallonne, l'emploi salarié et le « niveau de vie » sont en pleine croissance. Les statistiques ne recouvrent sans doute pas toutes les réalités mais elles n'en sont pas moins éloquentes d'une formidable et rapide mutation.

Enfin, pour parer à l'inévitable dualisation sociale (salaires doubles ou triples au Grand-Duché du Luxembourg), la Commune de Vaux-sur-Sûre a participé au combat pour réclamer une rétrocession financière d'une partie de l'impôt sur le travail, perçu au Luxembourg. Depuis 2002, c'est chose faite : une manne globale qui représente pas moins de 700 millions d'euros pour l'ensemble des communes de la province concernée (près de 225.000 € pour l'exercice 2010 du budget de la Commune de Vaux-sur-Sûre).

## 6.2.6 Le logement

### 6.2.6.1 Les caractéristiques du logement

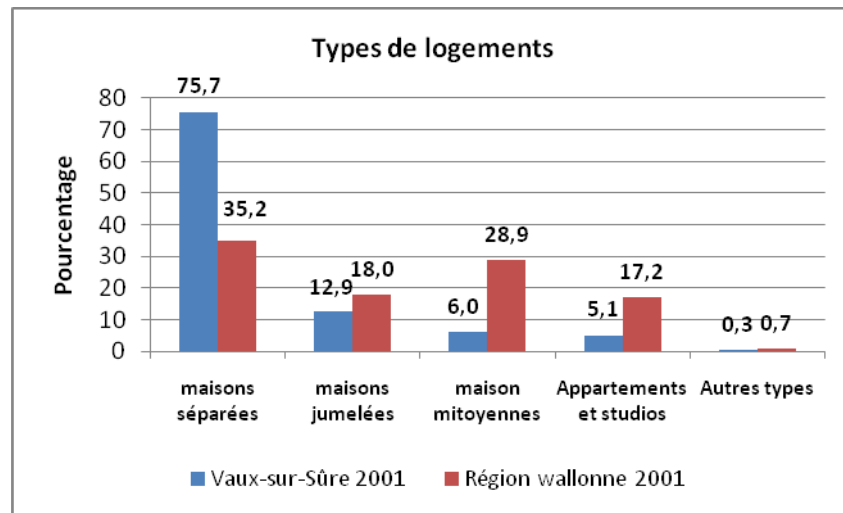
Toutes les statistiques présentées pour le logement datent de 2001, dernier recensement décennal disponible. Ainsi, les chiffres présentés ci-après en terme de statut d'occupation, de type de logement et d'âge des logements ne sont plus d'actualité au vu de la vague importante de constructions que Vaux-sur-Sûre a connu cette dernière décennie. Les autres données proviennent du Programme communal d'actions en matière de logement 2012-2013.

#### ► Statut d'occupation

Sur la Commune de Vaux-sur-Sûre, on dénombre 1.388 logements, dont 84 % sont occupés par leur propriétaire ; il y a donc peu de logements locatifs. 79,6 % des logements ont un jardin.

#### ► Type de logement

En ce qui concerne la nature de l'habitat, Vaux-sur-Sûre est une commune rurale comportant beaucoup de villages, avec un habitat unifamilial ; la proportion de maisons isolées est importante (94,6 %) et le nombre d'appartements (5 %) est inférieur à la moyenne wallonne.



Source : Cytise Wallonie

De plus, au sein de l'habitat unifamilial, ce tableau fait apparaître une grande part de logements séparés (75,7 %) et une faible part des logements jumelés (12,9 %) et mitoyens (6,0 %), par rapport à la Wallonie. Ce constat va à l'encontre de la volonté actuelle de densification de l'habitat en milieu rural, prônée par les autorités politiques régionales.

#### ► L'âge des logements

En ce qui concerne l'âge des logements, 41 % d'entre eux datent d'avant 1946 et 33% d'après 1991.

Ancienneté des logements en 2001	Avant 1919	1919 - 1945	1945 - 1960	1961 - 1970	1971 - 1980	1980 - 1990	Après 1991
	33,11%	14,94%	11,78%	3,15%	11,78%	9,54%	15,68%

Source : Cytise Wallonie

Le logement est légèrement moins récent à Vaux-sur-Sûre qu'en Région wallonne.

45 % des logements en Région wallonne datent d'avant 1945 pour 48 % à Vaux-sur-Sûre. Sur le territoire de Vaux-sur-Sûre, 16 % des logements datent d'après 1990 pour 10 % en Région wallonne.

► *Le logement social*

Au mois d'**août 2014**, la Commune de Vaux-sur-Sûre compte dix logements publics et deux logements dans le cadre de l'Initiative Locale d'Accueil (ILA) :

- Un logement de transit, situé Place du Marché à Vaux-sur-Sûre.
- Un logement de transit, à Lescheret.
- Une maison d'habitation à Morhet.
- Sept maisons en bois pour personnes de plus de 60 ans ou handicapées, le long de la Chaussée de Neufchâteau à Vaux-sur-Sûre.
- Le logement dans le cadre de l'ILA, situé à Vaux-sur-Sûre, peut accueillir six personnes.
- Le logement dans le cadre de l'ILA, situé à Bercheux, peut accueillir six personnes.

Au niveau du logement social, le CPAS de Vaux-sur-Sûre est le principal opérateur présent sur la commune. Ceci étant, Vaux-sur-Sûre fait partie de la « Société de logements publics de la Haute Ardenne SCRL » et adhère à l'ASBL « Agence Immobilière Sociale Nord Luxembourg ». Aucun logement n'est géré par ces deux partenaires sur la Commune de Vaux-sur-Sûre.

### 6.2.6.2 Les problématiques du logement

*Extrait du programme communal d'actions en matière de logement 2014-2016 :*

*La politique du logement menée par la Commune de Vaux-sur-Sûre se veut avant tout être une politique de proximité menée en vue de rencontrer les besoins diversifiés rencontrés dans la commune, et notamment pour répondre aux souhaits et aux nombreuses interrogations et questions issues des réunions organisées dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural :*

- *L'augmentation de la population au sein de nos entités : manque flagrant de logements pour les jeunes ménages. L'acquisition de terrains à lotir permettrait à ces jeunes d'acquérir une parcelle à bâtir à un prix plus raisonnable.*
- *La précarité d'une partie de la population wallonne : l'acquisition de logements appartenant à l'Etat belge (logements dits « maisons de gendarmes »), permettrait la mise à disposition de logements publics pour tenir compte de nouvelles précarités et d'une nécessaire et inévitable mixité sociale. Ces logements existants sont parfaitement décents et pourraient être rénovés pour devenir des logements faiblement consommateurs d'énergie. Une attention particulière en matière d'isolation sera envisagée et concrétisée.*

### 6.2.6.3 Le Programme Communal d'actions en matière de logement

Le programme 2012-2013 prévoit la construction d'au moins 9 nouveaux logements :

- Un nouveau logement d'insertion à Vaux-sur-Sûre : **ce projet a été abandonné car il y a la volonté d'y installer une épicerie d'économie sociale ainsi qu'une vestiboutique. L'agencement des locaux de cet ancien bâtiment, qui occupe déjà le service « Le Fer Bien », serait entièrement remanié.**
- Trois logements à Juseret : **la Commune de Vaux-sur-Sûre avait acquis voici bientôt quatre ans une ancienne ferme afin de créer, lors d'une première phase, une salle de village dans la partie ferme et grange (les travaux sont terminés et la salle est opérationnelle) et lors de la seconde phase, trois logements distincts dans le corps de logis proprement dit. Le Conseil communal, lors de sa séance du 28 octobre 2013, a été invité à se prononcer sur le projet de création de 3 logements**

sociaux, avec 4 chambres pour chaque logement, l'un pouvant accueillir jusqu'à 7 personnes maximum et les deux autres jusqu'à 5 personnes maximum. Suite à l'obtention d'une promesse ferme de subsides le projet a été attribué.

- Des logements à Rosières : le projet a été abandonné. Les travaux étant trop importants et trop onéreux, le bâtiment a été vendu le 22 octobre 2013. Le produit de cette vente servira à alimenter un fonds en vue d'acquérir un logement ou un terrain à bâtir.
- Un logement à Sibret à l'ancien presbytère de Sibret ; le projet, également beaucoup trop onéreux, a été abandonné. Ce bâtiment, qui appartenait à la Fabrique d'Eglise de Sibret, a été vendu au début du mois d'octobre 2013.
- Un logement situé au-dessus du Cercle Culturel de Sibret : le projet a été abandonné. Ce bâtiment, qui appartenait à la Fabrique d'Eglise de Sibret, a été vendu au début du mois d'octobre 2013.
- Quatre appartements à Nives : le projet, non retenu par la Région wallonne dans l'ancrage, a complètement été abandonné.

L'ancrage communal 2014 – 2016 vise d'une part, l'acquisition de bâtiments et de terrains en vue d'y créer des logements type sociaux, et d'autre part, l'acquisition de terrains en vue de les équiper et les revendre aux jeunes et aux ménages de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

Il prévoit la construction d'au moins 9 nouveaux logements :

- Projet éventuel d'acquisition de 4 bâtiments dits « maisons de gendarmes » à Vaux-sur-Sûre.
- Projet d'acquisition de deux ensembles de terrains à lotir à Morhet et à Chenogne + autres propositions à analyser.
- Projet d'acquisition d'un terrain à bâtir à Vaux-sur-Sûre.

#### 6.2.6.4 Les besoins en logement à l'horizon 2025

En 2025, la taille moyenne d'un ménage devrait être de 2,5 personnes (Cf. 6.1.4 Structure de la population). Dans ces conditions, le seul maintien de la population actuelle engendrerait une demande de logements supplémentaires mais relativement faible.

Si l'on considérerait les perspectives d'accroissement de la population, on prévoirait un accroissement pour atteindre 6.650 habitants à l'horizon 2025. Cette hypothèse imposerait la création de quelque 838 logements supplémentaires (le nombre de ménages passerait de 1.822 en 2010 à 2.660 en 2025).

L'objectif, à l'horizon 2025, serait donc de créer 838 logements supplémentaires, ce qui représenterait la création de 55 logements par an, en moyenne.

Cet objectif ne pourrait être atteint qu'en combinant différentes actions : densification des noyaux bâtis, mise en œuvre des zones d'habitat encore disponibles, modification des zones d'habitat ne pouvant être urbanisées et création de nouvelles zones d'habitat mieux situées...

Toutes ces actions devraient être intégrées dans une politique de logement cohérente, visant à renforcer la structure du territoire communal.

Vaux-sur-Sûre compte, en 2010, 291 hectares de zone d'habitat déjà urbanisée. La commune présente un caractère rural et la densité du bâti est de l'ordre de 6,2 logements/ hectare<sup>1</sup>.

La réserve foncière stratégique encore disponible - c'est-à-dire l'ensemble des terrains urbanisables en zone d'habitat – représente quelque 220 hectares. Sur base de la densité bâtie actuelle, cette réserve permettrait la création d'environ 1.364 logements supplémentaires, à

<sup>1</sup> Nombre de logements en 2007 (Source : Cap Ruralité) / nombre d'hectares en zones d'habitat déjà urbanisées (Source : Fiche environnementale 2110). Soit 1.801 log / 291 ha = 6,19 log/ha.

condition que des mesures soient prises pour éviter la rétention foncière et garantir la mise en œuvre de ces zones.

A l'heure actuelle, Vaux-sur-Sûre dispose donc d'un potentiel foncier suffisant pour répondre à ces objectifs de développement démographique. L'équilibre du territoire pourra être conservé.

Néanmoins, l'évolution de la structure des ménages appellerait une diversification du type de logements afin de répondre aux besoins futurs de la population.

Aujourd'hui, le parc de logements de Vaux-sur-Sûre comprend essentiellement des habitations unifamiliales (maisons et villas), sur de grandes parcelles, mais à l'avenir, une demande de plus en plus forte concernera des logements de taille plus petite, mais jouissant d'une bonne localisation à proximité des commerces et services.

C'est notamment le cas pour les personnes seules et les personnes âgées, les jeunes couples autochtones ou les ménages monoparentaux.

A côté des villas unifamiliales traditionnelles, la création d'autres types de logements devrait être favorisée : petites habitations au centre des villages, logements groupés ou appartements.

L'évolution de la société montrerait par ailleurs que ce type de logement ne serait plus réservé au milieu urbain, mais trouverait également sa place dans les noyaux ruraux.

Une diversité de logements, et donc de prix, répondrait au principe d'égalité des chances et permettrait d'accueillir une mixité sociale (et essentiellement des jeunes de la commune désirant s'installer sur la commune), élément dynamique dans un milieu de vie.

### 6.2.7 L'immobilier

*Les données disponibles au S.P.F. économie concernant les ventes immobilières sont très lacunaires pour Vaux-sur-Sûre. A titre d'information, les tableaux ci-dessous reprennent l'ensemble des données collectées.*

Sur douze ans, de 2002 à 2013, 209 maisons ordinaires et 65 villas, bungalows et maisons de campagne ont été vendues sur la Commune de Vaux-sur-Sûre. Durant cette période, le prix moyen d'une maison s'élevait à 124.200 €. Ce prix était équivalent à la moyenne wallonne. Quant au prix moyen d'une villa, il atteignait 224.910 €, prix inférieur à la moyenne régionale.

#### ► *Les maisons et villas*

Maisons vendues entre 2002 et 2013	Nombre total de maisons vendues	Prix moyen sur 10 ans (2002-2013)	Indice RW = 100
Vaux-sur-Sûre	209	124 200 €	103,79

Villas vendues entre 2002 et 2013	Nombre total de villas vendues	Prix moyen sur 10 ans (2002-2011)	Indice RW = 100
Vaux-sur-Sûre	65	224 910 €	91,21

Source : S.P.F. économie

Lorsque l'on prend 2013 comme année de référence, on remarque qu'à Vaux-sur-Sûre, 16 maisons et 5 villas ont été vendues ; une maison valait en moyenne un peu moins de 150.209 € (147.816 € en Région wallonne).

Immobilier 2013	Maisons d'habitations ordinaires		Villas, bungalows, maisons de campagne	
	Nombre	Prix moyen bâtiment (€)	Nombre	Prix moyen bâtiment (€)
<b>Vaux-sur-Sûre</b>	16	150 209	5	0
Fauvillers	11	145 000	4	0
Bastogne	57	150 706	24	238 250
Sainte-Ode	9	126 833	7	207 143
Léglise	15	187 733	9	232 158
Neufchâteau	42	130 476	16	246 219
Libramont	25	164 988	9	229 278
Microrégion	175	150 849	74	164 721

Source : S.P.F. économie

Si on compare Vaux-sur-Sûre aux communes de la microrégion, on constate que le nombre de ventes de maisons et les prix qui y sont pratiqués sont moyens.

► Les terrains à bâtir

Quant au prix moyen au m<sup>2</sup> d'un terrain à bâtir à Vaux-sur-Sûre, il est nettement inférieur à la moyenne wallonne.

Terrains à bâtir vendus entre 2002 et 2013	Prix moyen du m <sup>2</sup> sur 10 ans (2001-2013)	Indice RW = 100
Vaux-sur-Sûre	19,58 €	50,78

Source : S.P.F. économie

Lorsque l'on prend 2013 comme année de référence, on remarque qu'à Vaux-sur-Sûre, 22 parcelles à bâtir ont été vendues ; un terrain faisant en moyenne 1.422 m<sup>2</sup> pour un prix moyen de près de 52.871 €, soit au moins 37,18 €/m<sup>2</sup> (51,05 € en Région wallonne).

Terrains à bâtir 2013	Nombre de parcelles	Superficie moyenne par parcelle (m <sup>2</sup> )	Prix moyen par parcelle (€)	Prix moyen par m <sup>2</sup> (€)
<b>Vaux-sur-Sûre</b>	22	1 422,09	52 871	37,18
Fauvillers	11	1 408,64	54 409	38,63
Bastogne	42	1 794,00	61 025	34,02
Sainte-Ode	16	1 322,31	37 880	28,65
Léglise	29	1 459,76	52 288	35,82
Neufchâteau	24	1 339,33	40 672	30,37
Libramont	62	1 521,06	51 513	33,87
Microrégion	206	1 466,74	50 094	34,07

Source : S.P.F. économie

Si on compare aux communes de la microrégion, on constate que le nombre de parcelles à bâtir vendues en **2013** varie fortement d'une commune à l'autre. Le prix moyen au m<sup>2</sup> pratiqué dans la Commune de Vaux-sur-Sûre reste supérieur à la moyenne de la microrégion. Cette situation défavorable de l'immobilier de Vaux-sur-Sûre s'explique, en partie, par l'augmentation de la demande, consécutive à la forte croissance de sa population ces dix dernières années.

Au niveau de la superficie des terrains vendus, on constate que les terrains vendus à Vaux-sur-Sûre, comme dans le reste de la microrégion, sont relativement élevés. En terme de gestion durable du territoire, cette situation pose la question de l'utilisation rationnelle du sol de la commune (voir chapitre 5, § 5.2.1).

► Les appartements

Sur dix ans, de 2001 à **2013**, **32** appartements, flats et studios ont été vendus sur la Commune de Vaux-sur-Sûre. Durant cette période, le prix moyen d'un appartement s'élevait à **109.702 €**. Ce prix, supérieur à la moyenne wallonne, est à prendre avec précaution car, sur les **12** années prises en compte, seules deux ont enregistré des ventes d'appartements à Vaux-sur-Sûre (2003 et 2010).

Appartements vendus entre 2002 et 2013	Nombre total d'appartements, flats et studios vendus	Prix moyen sur 10 ans (2002-2011)	Indice RW = 100
Vaux-sur-Sûre	32	109 702 €	86,81

Source : S.P.F. économie

Appartements, flats et studios 2013	Nombre	Prix moyen (€)
<b>Vaux-sur-Sûre</b>	2	/
Fauvillers	0	/
Bastogne	45	190 629
Sainte-Ode	0	/
Léglise	2	/
Neufchâteau	8	138 306
Libramont	19	138 868
Microrégion	76	155 935

Source : S.P.F. économie

En **2013**, **2** appartements, flat ou studio ont été vendus à Vaux-sur-Sûre. Mis à part à **Fauvillers** et à **Sainte-Ode**, il a été vendu plus d'appartements dans le reste des communes de la microrégion.

► L'Echo d'avril 2012

L'Echo a édité en avril 2012 un numéro spécial « Le guide immobilier 2012 ». Nous reprendrons les chiffres pour Vaux-sur-Sûre et l'arrondissement de Bastogne.

VILLAS & MAISONS														
	Prix moyen 2011	% 1 an	Tendance 1er trim '12	% depuis fin 2000	< 300 m <sup>2</sup>		300-600 m <sup>2</sup>		600-1.000 m <sup>2</sup>		1.000-1.500 m <sup>2</sup>		> 1.500 m <sup>2</sup>	
					Prix moyen 2011	% 1 an	Prix moyen 2011	% 1 an	Prix moyen 2011	% 1 an	Prix moyen 2011	% 1 an	Prix moyen 2011	% 1 an
<b>ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE</b>	<b>168.073</b>	<b>-0,4</b>	<b>→</b>	<b>115,8</b>	<b>107.516</b>	<b>-12,6</b>	<b>152.434</b>	<b>17,1</b>	<b>142.610</b>	<b>-6,8</b>	<b>178.730</b>	<b>-7,9</b>	<b>214.386</b>	<b>9,2</b>
BASTOGNE	193.105	11,0	↓	146,1	126.806	-11,6	177.000	13,0	195.240	11,1	212.893	-3,1	256.500	24,5
BERTOGNE	169.265	-20,6	↓	165,5	-	-	171.667	-	-	-	-	-	-	-
FAUVILLERS	117.788	-	→	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GOUVY	142.202	-16,8	↑	112,5	-	-	110.417	-	119.167	-	-	-	163.714	-16,2
HOUFFALIZE	179.656	4,6	↑	144,7	-	-	-	-	105.833	-	212.500	-	234.594	20,5
SAINTE-ODE	124.944	-8,6	↓	84,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VAUX-SUR-SÛRE	137.082	-15,6	↓	89,2	-	-	-	-	-	-	-	-	158.317	-13,3
VIELSALM	147.327	3,9	↑	130,1	86.875	-14,5	136.378	13,1	107.565	-13,0	150.235	-	210.263	26,0

APPARTEMENTS				TERRAINS À BÂTIR				LOYERS				
Prix moyen 2011	% 1 an	Tendance 1er trim '12	% depuis fin 2000	Prix moyen 2011 (par m <sup>2</sup> )	% 1 an	Tendance 1er trim '12	% depuis fin 2000	Maisons		Appartements		
								Prix moyen <sup>h</sup>	% 1 an	Prix moyen <sup>g</sup>	% 1 an	
166.692	18,2	↓	283,7	27	-0,4	→	218,1	721,1	2,6%	542,6	2,0%	<b>ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE</b>
164.204	9,9	→	222,0	25	-23,9	→	137,7	771,9	1,6%	547,4	-0,7%	BASTOGNE
-	-	→	-	28	0,2	↓	430,4	710,7	3,2%	485,0	-4,2%	BERTOGNE
-	-	→	-	39	14,3	→	332,3	642,5	-22,8%	513,1	3,8%	FAUVILLERS
-	-	→	-	28	-	→	286,5	751,7	14,2%	490,0	-5,3%	GOUVY
-	-	→	-	26	14,5	→	252,3	592,0	1,6%	496,9	-0,6%	HOUFFALIZE
-	-	→	-	28	3,9	→	286,2	647,5	-2,8%	730,0	-	SAINTE-ODE
149.419	-	→	-	29	4,8	↓	313,3	790,0	15,0%	566,7	0,7%	VAUX-SUR-SÛRE
192.948	43,3	↓	560,4	23	-13,1	↑	134,5	724,4	3,6%	608,6	29,1%	VIELSALM

« Votre Commune à la Loupe 2009 », d'Idelux

Les statistiques de la publication « Votre Commune à la Loupe » d'Idelux nous renseignent sur le coût de l'immobilier, à Vaux-sur-Sûre, en juin 2009 :

- Maison : 153.000 €
- Villas : 233.750 €
- Appartements : -
- Terrains à bâtir : 32 €



► Les permis d'urbanisme à Vaux-sur-Sûre

Evolution du nombre de permis d'urbanisme			
Années	Constructions neuves	Rénovations	TOTAL
1996	21	14	35
1997	35	23	58
1998	33	25	58
1999	31	18	49
2000	43	24	67
2001	49	22	71
2002	30	15	45
2003	48	19	67
2004	38	27	65
2005	57	29	86
2006	54	22	76
2007	41	28	69
2008	44	30	74
2009	33	29	62
2010	38	19	57
2011	42	16	58
2012	39	23	62
2013	34	24	58

Source : S.P.F. économie

Relation entre les ventes et les permis d'urbanisme				
Années	PU octroyés pour constructions	Terrains vendus	PU octroyés pour rénovations	Maisons vendues
1996	21	10	14	20
1997	35	15	23	14
1998	33	18	25	19
1999	31	16	18	15
2000	43	51	24	25
2001	49	52	22	15
2002	30	50	15	21
2003	48	45	19	22
2004	38	30	27	28
2005	57	26	29	17
2006	54	39	22	22
2007	41	63	28	24
2008	44	39	30	25
2009	33	25	29	30
2010	38	37	19	17
2011	42	37	16	21
2012	39	26	23	26
2013	34	22	24	21

Source : S.P.F. économie

On remarque que les terrains à bâtir vendus sont effectivement construits probablement dans les deux ans qui suivent la vente.

Par contre, cela semble moins simple à vérifier pour les maisons car certaines sont habitables sans nécessiter de transformations. Enfin, l'analyse du nombre de permis d'urbanisme indique que l'on délivre en moyenne moins de permis pour des rénovations que pour des nouvelles constructions.

### 6.2.8 L'indice de cohésion sociale

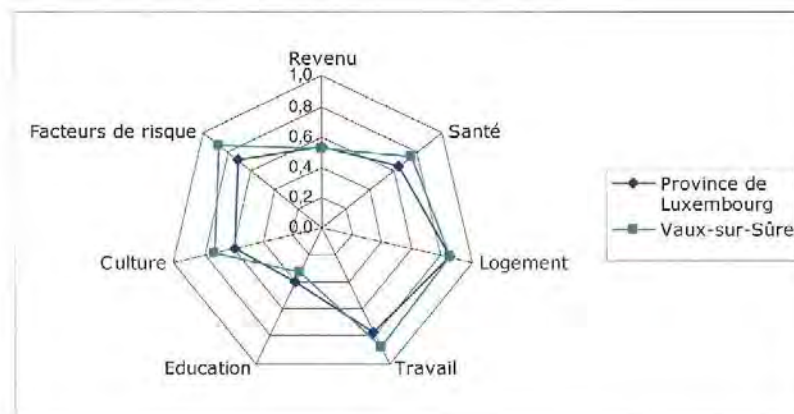
*(Extrait du profil local de santé de la Commune de Vaux-sur-Sûre, de l'Observatoire Wallon de la Santé)*

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) reflète l'accès de la population de chaque commune wallonne aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune.

Les droits fondamentaux sont déclinés selon six dimensions : le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, le droit à un logement décent et à un environnement sain, le droit au travail, le droit à la formation et enfin le droit à l'épanouissement culturel et social. Le facteur de risque prend en considération trois publics cibles : les ménages monoparentaux, les personnes isolées âgées de 65 ans et plus et les demandeurs d'asile.

Afin de permettre à chaque commune de visualiser aisément sa position par rapport aux droits fondamentaux et au facteur de risques dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, l'IWEPS a élaboré des polygones appelés « radars » sur la base des indicateurs de chaque commune. Plus la surface est étendue, mieux la situation est.

Radar en matière d'ISADF, Province du Luxembourg – Commune de Vaux-sur-Sûre :



Source : IWEPS

Remarque : Pour construire ces données, chacun des six droits ainsi que le facteur de risque sont approchés par une sélection d'indicateurs choisis pour leur existence, leur représentativité, leur pertinence et leur disponibilité à l'échelle communale. Au total, 24 indicateurs sont pris en compte. Cependant, certaines données notamment en matière de logement et formation proviennent de l'enquête socio-économique réalisée par le SPF-Economie. Cette enquête date de 2001.

Les indicateurs *revenu* et *logement* sont fort semblables entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et la Province du Luxembourg. Par contre, ceux concernant la *santé*, le *travail*, la *culture* et les *facteurs de risque* sont plus élevés à Vaux-sur-Sûre qu'en Province du Luxembourg. L'éducation est quant à elle inférieure au niveau communal.

Si on classe les communes de la Province du Luxembourg par rapport à ces indicateurs, Vaux-sur-Sûre arrive en septième position sur quarante-quatre.

### 6.2.9 L'indice des conditions de bien-être

En avril 2014, l'IWEPS publie l'indice des conditions de bien-être pour l'ensemble des communes de la Région wallonne. Cet indice n'ayant pas été disponible lors de l'élaboration du PCDR, nous en présenterons, à titre indicatif, les résultats ainsi que la comparaison avec la Région wallonne.

communes	Indice des conditions de bien-être	Santé et soins	Logement	Enseignement, formation, éducation	Emploi, travail
MOYENNE RW	0,55	0,5	0,65	0,56	0,61
<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>0,62</b>	<b>0,6</b>	<b>0,88</b>	<b>0,75</b>	<b>0,88</b>
communes	Revenu et pouvoir d'achat	Mobilité	Qualité du cadre de vie et environnement	Commerces et services de proximité	Sécurité du cadre de vie et de l'environnement
MOYENNE RW	0,56	0,39	0,62	0,37	0,78
<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>0,73</b>	<b>0,24</b>	<b>0,8</b>	<b>0,01</b>	<b>0,9</b>
communes	Communication	Fonctionnement institutions et gestion publique	Décisions politiques et processus démocratique	Relations conjugales, familiales et intergénérationnelles	Accès de tous à la santé
MOYENNE RW	0,67	0,46	0,54	0,48	0,58
<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>0,68</b>	<b>0,27</b>	<b>0,64</b>	<b>0,9</b>	<b>0,61</b>
communes	Accès de tous à un emploi de qualité	Accès de tous à un revenu décent	Gestion du temps, équilibre des temps de vie	Sentiment d'être heureux <> malheureux	Engagement citoyen
MOYENNE RW	0,62	0,67	0,63	0,54	0,32
<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>0,8</b>	<b>0,54</b>	<b>0,7</b>	<b>0,68</b>	<b>0,17</b>

Source : IWEPS

Avec un indice des conditions de bien-être de 0,62, Vaux-sur-Sûre est classée huitième commune wallonne et première commune de la Province de Luxembourg.

### 6.2.10 Synthèse

Au **30/06/2012**, l'IWEPS calculait pour Vaux-sur-Sûre un taux d'activité de **75 %**, ce qui place la commune légèrement au-dessus de la moyenne de la microrégion (**73 %**).

Cela dit, avec **2.540** personnes actives, on constate que le nombre de personnes actives est relativement élevé en comparaison avec les autres communes de la microrégion.

Quant aux indépendants, ils sont nombreux sur la commune et se répartissent comme suit au **31/12/2012** :

- Secteur primaire	227	38 %
- industrie et artisanat	122	21 %
- commerce	98	17 %
- professions libérales	91	15 %
- services et divers	50	9 %
<b>TOTAL</b>	<b>588</b>	<b>100 %</b>

En **2012**, le nombre de salariés assujettis à l'ONSS est **794** ce qui représente donc près d'un tiers des emplois de la commune. De ces **794** salariés, **79 %** sont engagés dans le secteur privé et **21 %** dans le secteur public.

Selon l'ONSS, au 4ème trimestre **2012**, les salariés sur la commune (privé et public confondus) se répartissent comme suit :

- Secteur primaire	7	1 %
- Secteur secondaire	232	29 %
- Secteur tertiaire marchand	275	35 %
- Secteur tertiaire non marchand	280	35 %
<b>TOTAL</b>	<b>794</b>	<b>100 %</b>

L'emploi salarié se concentre surtout dans le secteur tertiaire, plus particulièrement dans le commerce, l'enseignement, l'administration publique et les organisations associatives.

L'impact des transfrontaliers sur la Commune de Vaux-sur-Sûre n'est pas négligeable puisqu'en **2012**, **621** transfrontaliers, soit **24,5 %** de la population active, travaillent quotidiennement au Grand-Duché du Luxembourg et que ce nombre est en augmentation de **17,8 %** depuis 2007.

La commune est classée par l'étude CAPRU parmi les communes à accessibilité facilitée aux services.

Vaux-sur-Sûre est sous l'influence des pôles économiques du Grand-Duché du Luxembourg et de Bastogne. L'influence des autres pôles du Centre Ardenne (Neufchâteau et Libramont) est peu marquée.

Au niveau du commerce, cette influence est aussi bien marquée pour les achats semi-courants mais également pour les autres achats. Sur la Commune de Vaux-sur-Sûre, on constate néanmoins la présence particulière, pour une commune rurale, de commerces répartis dans trois villages : Vaux-sur-Sûre, Bercheux et Sibret. Notons également la présence du Smatch à La Barrière qui profite aux achats quotidiens des habitants de Vaux-sur-Sûre.

En **2013**, on recense **486** entreprises actives à Vaux-sur-Sûre, soit **12 %** des entreprises de la microrégion. On constate un taux net de création généralement positif et **1** faillite en **2013**.

Il existe deux parcs d'activités économiques gérés par IDELUX sur le territoire de la commune :

- Le Parc d'Activités Economiques de Villeroux, situé au carrefour de l'autoroute E25 et de la Nationale 85. En août 2014, le parc est complet et la situation y est donc assez stable depuis 2012.
- Le Parc d'Activités Economiques de Nives, situé au Poteau de Morhet à Morhet. En 2012, l'ensemble du parc a été vendu pour un projet d'implantation d'un Data Center de BNP Paribas. En août 2014, les travaux d'implantation sont en cours de réalisation.

La Commune de Vaux-sur-Sûre est également partenaire du Parc d'Activités Economiques Ardenne Logistics, situé à Neufchâteau, à la croisée des autoroutes E411 et E25, à proximité immédiate de l'axe ferré Athus-Meuse. Le parc Ardenne Logistics est une plate-forme 100 % logistique d'une superficie totale de 86 hectares qui accueille, **en 2014, cinq entreprises et deux hall-relais.**

Selon le Forem, en janvier 2014, on recensait 175 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) domiciliés sur la Commune de Vaux-sur-sûre, chiffre en décroissance de 0,57 % depuis 2010. Parmi les 175 DEI, 29 % avaient moins de 25 ans et 28 % plus de 40 ans.

Si l'on regarde le niveau de formation des demandeurs d'emploi, on remarque que près de 15% des DEI ont un diplôme du supérieur.

Vaux-sur-Sûre possède, en janvier 2012, un taux de demande d'emploi faible pour la microrégion. Quant au taux de chômage, le constat est le même : il est de 6,93 % en janvier 2014 pour Vaux-sur-Sûre.

Au 31/12/2013, le CPAS comptait 18 dossiers de revenus d'insertion sociale, chiffre en relative augmentation ces cinq dernières années.

L'indice de richesse des habitants de Vaux-sur-Sûre est moyen avec 92, mais il faut souligner une formidable et rapide mutation et croissance du « niveau de vie » dans la commune.

La Commune de Vaux-sur-Sûre adhère au Groupe d'Action Locale (G.A.L.) « Haute-Sûre Forêt d'Anlier ». La programmation 2007-2013 a permis de réaliser de nombreux projets sur le territoire de la Commune. **Le GAL est en attente de la Région wallonne pour débiter la programmation 2014-2020.**

**Les Communes de Martelange, Fauvillers, Léglise et Vaux-sur-Sûre ont reçu en date du 4/7/2014 l'agrément pour la mise en place d'une ADL transcommunale sur leurs territoires.**

En matière de logement, le recensement décennal de 2001 comptabilisait 1.388 logements privés. Une majorité des logements sont du type maisons unifamiliales individuelles, d'une superficie comprise entre 35 et 105 m<sup>2</sup>, d'une certaine qualité (chauffage central, salle de bain, isolation) et occupées par leurs propriétaires.

Quant aux logements proposés aux personnes plus démunies, on recense, deux logements de transit, une maison d'habitation à Morhet, sept maisons en bois pour personnes de plus de 60 ans ou handicapées. On compte également deux logements dans le cadre de l'ILA, situés à Vaux-sur-Sûre et à Bercheux, pouvant accueillir chacun six personnes.

**En outre, la commune prévoit d'inclure, en plus des dix logements publics, la construction d'au moins 3 nouveaux logements dans le cadre du programme communal d'actions en matière de logement 2012-2013 et 4 projets d'acquisition dans le cadre du programme 2014-2015.**

Si l'on considère les prospectives d'accroissement de la population, la commune prévoit un accroissement pour atteindre 6.650 habitants à l'horizon 2025. Cette hypothèse imposera la création de quelque 838 logements supplémentaires.

Terminons avec les prix de l'immobilier. En moyenne, en 2013, une maison d'habitation coûtait à Vaux-sur-Sûre 150.209 €, prix équivalent à celui pratiqué en Région wallonne. Un m<sup>2</sup> de terrain à bâtir se vendait 37,18 € alors qu'il se vend à 51,05 € en Région wallonne (chiffres INS).

Enfin, l'analyse du nombre de permis d'urbanisme indique que l'on délivre en moyenne moins de permis pour des rénovations que pour des nouvelles constructions.


















**En avril 2014, l'IWEPS publie l'indice des conditions de bien-être pour l'ensemble des communes de la Région wallonne. Vaux-sur-Sûre est classée huitième commune wallonne et première commune de la Province de Luxembourg.**

## 6.2.11 Glossaire

**Annexe n° 6.0** : *Glossaire du chapitre 6 – Données socio-économiques.*

---

### SOURCE DE DONNEES

-  Données de l'Administration communale de Vaux-sur-Sûre
  -  SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie : [www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)
  -  Steunpunt WSE, statistiques validée par l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) : [www.steunpuntwse.be](http://www.steunpuntwse.be)
  -  INASTI (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants) : <http://www.rsvz.be/fr/index.htm>
  -  ONSS (Office national de sécurité sociale) : [www.onss.fgov.be/fr/home.html](http://www.onss.fgov.be/fr/home.html)
  -  « Le travail frontalier belgo-luxembourgeois » - Cahier EURES N°2/2009
  -  Le FOREM (service public wallon de l'emploi et de la formation) : [www.forem.be](http://www.forem.be)
  -  Notes de Recherche : « Le Sud-est de la province du Luxembourg », Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) Région wallonne Numéro 9 • Août 2009
  -  Idelux, [www.idelux.be](http://www.idelux.be)
  -  Cap Ruralité : <http://capru.fsagx.ac.be>
  -  Etude CAPRU 2007 : « De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne »
  -  « Votre commune à la loupe 2009 », Idelux
  -  La base de données statistique CYTISE WEB développée par le GéDAP de l'université catholique de Louvain : <http://cytise262.gedap.be>
  -  Numéro spécial « mon argent » ; L'écho, avril 2012
  -  « Perspectives de population et de ménages pour les communes wallonnes : scénario tendanciel », IWEPS – mars 2012
  -  Programme communal d'actions en matière de logement de la Commune de Vaux-sur-Sûre 2011-2012
  -  Profil local de santé, Commune de Vaux-sur-Sûre, Observatoire Wallon de la Santé
-

## 6.3 L'agriculture et la sylviculture

### Avertissement

Dans ce chapitre, le référentiel sera la région agricole Ardenne dont fait partie la Commune de Vaux-sur-Sûre.

L'abréviation SAU fait référence à la Surface Agricole Utile.

Les recensements agricoles de 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 n'étant que des « enquêtes », les données qu'elles contiennent sont réduites. Nous présenterons donc notre analyse sur base du recensement de 2007.

### 6.3.1 L'agriculture

#### 6.3.1.1 Données agricoles de Vaux-sur-Sûre

S'étendant sur 8.819,36 hectares, les terres agricoles représentent 64,91 % du territoire de Vaux-sur-Sûre.

L'agriculture sur la commune est une agriculture d'élevage et de culture fourragère ; la plupart des exploitations sont tournées vers la production de viande. Les exploitations sont composées pour plus de 60 % de prairies ; il y a un peu de céréales. La superficie agricole utile a augmenté de 275,75 hectares entre 1990 et 2007 et la commune a connu une forte diminution des agriculteurs sur la même période. Le nombre d'exploitations diminue mais leur superficie augmente.

Statistiques des exploitations à titre principal et secondaire								
	1990	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nbre d'exploitations	311	193	184	182	176	169	160	155
Nbre ha SAU	7.958,65	8.331,99	8.268,77	8.411,24	8.321,35	8.298,82	8.269,30	8.234,40
Ha/moyenne par expl.	25,6	43,2	44,9	46,2	47,2	49,1	51,68	53,1

Source : INS – recensements agricoles 2007

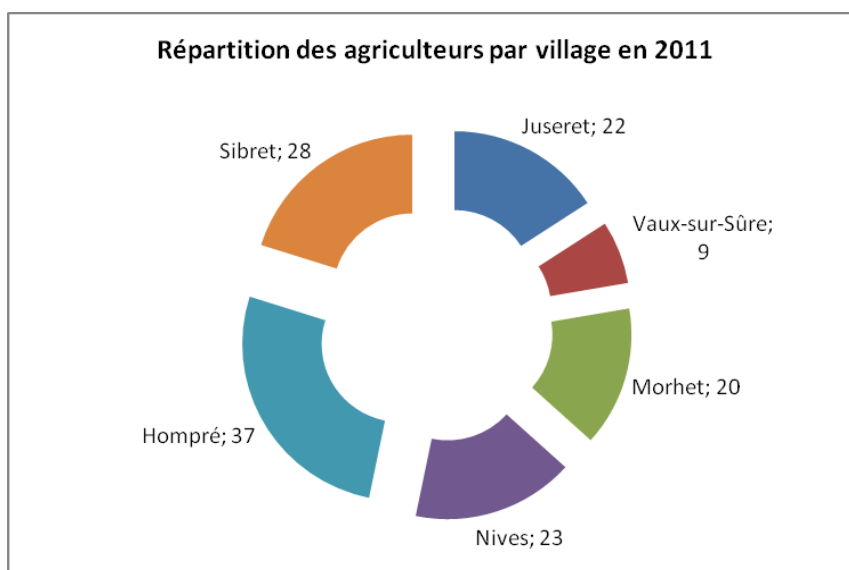
L'augmentation de la SAU est un phénomène assez généralisé en Région wallonne. Ce phénomène peut être mis en relation avec la Politique Agricole Commune qui renforce jusqu'ici le lien entre la production agricole et le sol via notamment la limitation des aides aux bovins mâles, aux vaches allaitantes et aux ovins à une charge maximale par hectare de superficie fourragère et également via les aides compensatoires aux cultures arables.

En 2007, Vaux-sur-Sûre compte 155 exploitations agricoles, contre 311 en 1990, soit une baisse d'environ 50 %. Ce nombre encore très important témoigne de l'importance de l'agriculture sur la commune et ses implications au niveau de la vie rurale. Ces 155 fermes représentent 6,4 % des exploitations de la région agricole Ardenne, qui en comptabilise en 2007, 2.406.

Cette réduction du nombre d'exploitations est de nouveau un phénomène général. Elle est due au passage de plus en plus prononcé vers une agriculture « entrepreneuriale ». La quasi-totalité de la production de l'exploitation est vendue directement ou indirectement. Grâce à la mécanisation, la productivité a fortement augmenté. La recherche scientifique ainsi que le développement de l'utilisation d'intrants ont aussi augmenté considérablement les rendements. La capacité de gestion des chefs d'exploitation a été améliorée par la formation et la vulgarisation. De tout ceci, découle le fait suivant : il faut de moins en moins d'agriculteurs et d'exploitations agricoles pour assurer l'approvisionnement de la population.



En 2011, il reste 139 exploitations réparties comme suit sur le territoire communal :



Source : Enquête agricole 2011 et données communales

**Annexe n° 6.1** : Listing des exploitations agricoles en 2011

<b>Agriculture en 2007</b>	<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>R.A. Ardenne</b>
Nombre d'exploitations agricoles	155	2.406
- avec exploitation à temps plein	127	1.770
- avec un chef d'exploitation âgé de plus de 55 ans	50	947
- de plus de 30 ha de terres	104	1.380
- avec une comptabilité	83	1.068

Source : INS – recensements agricoles 2007

Parmi les exploitants, 50 ont plus de 55 ans, soit un tiers ; 104 ( $\pm$  67 %) possèdent plus de trente hectares de terre et 83 (un peu plus de la moitié) ont une comptabilité. 43 exploitants de plus de 50 ans n'ont pas connaissance de successeur ce qui représente 1.664,58 hectares (soit près de 20 % de la SAU totale). Il s'agit surtout de petites exploitations, sans doute moins viables dans les conditions actuelles.

<b>Agriculture en 2007</b>	<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>R.A. Ardenne</b>
Succession des exploitants de plus de 50 ans	69	2.315
- avec connaissance d'un successeur	12	267
- sans successeur	43	1.286
- ne sachant pas si un successeur se présenterait	14	762

Source : INS – recensements agricoles 2007

Les agriculteurs de Vaux-sur-Sûre sont plus jeunes que dans la région agricole et dans la région wallonne. Un autre constat est la part de SAU qui devrait changer de mains dans les prochaines décennies : en effet, les agriculteurs de plus de 55 ans sans successeur représentent 20,2 % de la SAU totale, taux similaire à celui de la région agricole Ardenne avec 20,7 %.

En 2007, la superficie agricole utile est de 8.234,4 hectares soit une moyenne de 53,1 hectares par exploitation, ce qui est plus que la moyenne de la région agricole Ardenne (45,38 ha). Cette superficie se subdivise en deux catégories pour Vaux-sur-Sûre : les terres arables et la superficie toujours couverte d'herbe. Elles se répartissent avec 61 % pour l'herbe et 39 % pour les terres arables, ce qui présente quelques nuances par rapport à la moyenne de la région agricole (76 % pour l'herbe et 24% pour les terres arables). 85 % des terres arables sont dédiés au fourrage, 14 % aux cultures de céréales pour le grain et 1 % à la culture de la pomme de terre.

Entre 1996 et 2006, les évolutions suivantes sont constatées :

- Les céréales pour le grain sont en forte régression. On note une régression importante de la culture de l'avoine et de l'orge. L'épeautre est la seule à être cultivée en 2007 par rapport à 1997.
- Le fourrage des terres arables est globalement en diminution. On assiste à un recours beaucoup moins systématique à la prairie temporaire mais à un développement de la culture du maïs fourrager.
- Ces diminutions se répercutent sur les superficies toujours couvertes d'herbe qui enregistrent une belle augmentation.

Il faut encore signaler qu'il y a une pression des agriculteurs luxembourgeois sur les terres agricoles de Vaux-sur-Sûre mises en vente.

De plus, seulement 40 % des terres agricoles sont exploitées en propriété, la superficie restante étant exploitée en location. Cette proportion est stable par rapport à la situation de 1997.

La Commune de Vaux-sur-Sûre dispose de 210 hectares de terres mises en location. Un cahier des charges relatif à la location des terres communales a été adopté par le Conseil communal lors de la séance du 11 février 2011. Il détermine, pour les terrains d'affouage ou d'aisance, les personnes domiciliées à Vaux-sur-Sûre comme prioritaires pour la location de ces terres, les droits réservés aux agriculteurs locataires et la redevance annuelle. Ces terres se situent sur les villages de Nives, Vaux, Juseret, Rosières, Bercheux et 50 ares à Villeroux.

<b>Agriculture en 2007</b>	<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>R.A. Ardenne</b>
<i>Superficie agricole utile (SAU) (ha)</i>	8.234,40	109.191,76
- superficie utilisée pour les terres arables	3.210,85	26.075,22
- superficie utilisée pour les cultures permanentes	-	111,40
- superficie toujours verte	5.023,55	83.002,67

Source : INS – recensements agricoles 2007

Remarque : il n'y a pas de cultures permanentes à Vaux-sur-Sûre.

La Commune de Vaux-sur-Sûre compte également en 2007, 26.477 bovins, soit plus de 8 % du cheptel de la région agricole. Parmi eux, on recense 10.909 vaches dont 809 laitières (7,4 %) et 10.100 allaitantes (92,6%). L'agriculture de Vaux-sur-Sûre est donc beaucoup plus spécialisée dans l'élevage viandeux que dans les vaches laitières, et ce comme dans l'ensemble de la région agricole Ardenne. Avec 5,3 bovins par hectare de prés et prairies, Vaux-sur-Sûre connaît un élevage plus intensif que la région agricole (3,66).

<b>Agriculture en 2007</b>	<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>R.A. Ardenne</b>
Nombre de bovins	26.477	304.075
- nombre de vaches laitières	809	22.555
- nombre de vaches allaitantes	10.100	101.239
Nombre de porcins	258	19.684
Nombre de volailles	5.200	622.302
Nombre de moutons	556	9.167

Source : INS – recensements agricoles 2007

Sur les 155 exploitations, 147 élèvent des bovins. A Vaux-sur-Sûre, on comptabilise également 258 porcs, 556 moutons et 5.200 têtes de volaille qui sont réparties dans les différentes exploitations de la commune. On ne répertorie pas d'exploitation industrielle.

<b>Agriculture en 2007</b>	<b>Vaux-sur-Sûre</b>	<b>R.A. Ardenne</b>
- avec bovins	147	2.139
- avec porcins	6	113
- avec volailles	-	353
- avec moutons	6	214

Source : INS – recensements agricoles 2007

Au niveau de l'agriculture biologique, on compte en 2007, 1 exploitation bio sur une superficie de 78,9 hectares. Remarquons que la superficie dédiée à l'agriculture biologique a fortement augmenté depuis 2006 avec la première installation biologique pour 22,8 hectares.

<b>Agriculture biologique</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Nombre d'exploitations	0	0	0	1	1
Superficie couverte	0	0	0	22,8	78,9

Source : Fiche « Etat de l'environnement » de la Commune de Vaux-sur-Sûre, Aspect socio-économique, DGO ARNE, édition 2010

Le nombre d'agriculteurs appliquant au moins une mesure agro-environnementale sur le territoire communal est de 90 en 2007.

### 6.3.1.2 Associations agricoles

- SCRL Agricole de JOSIPOIS SCRL. Elle est composée de dix-huit agriculteurs. La coopérative est située à Villeroux 10, 6640 Vaux-sur-Sûre. Ses missions sont l'achat de machines et de matériel en commun. Joseph Grogna, Echevin en est le Président.
- Un comice agricole qui regroupe des agriculteurs de Vaux-sur-Sûre, Fauvillers et Bastogne.
- Une association des éleveurs pour Vaux-sur-Sûre, Bastogne allant même jusqu'à Vielsalm. Elle organise des concours agricoles.
- De petits groupements de trois ou quatre personnes pour acheter du matériel.

### 6.3.1.3 La diversification agricole

La diversification agricole commence sur le territoire de Vaux-sur-Sûre. En voici quelques exemples :

*La Ferme implantée à Belleau élève des cochons en plein air.*

*La ferme de Monsieur Lequeux Willy au 24 à Remichampagne propose des produits biologiques. Il est classé producteur certifié en agriculture biologique.*

*La ferme de Monsieur De Lie Jean-Louis au 8 à Sûre. Il est classé producteur non certifié.*

*La ferme de Freddy Galasse située au 8 à Chenogne. Il est classé producteur certifié en agriculture biologique.*

*La ferme de Cedric Lequeux et Laurence Molitor implantée au 5 à Poisson-Moulin. La ferme est classée producteur certifié. Dans cette ferme, on ne travaille que de la volaille en bio.*

*La ferme de Didier Rothe située au 4 à Lescheret. Elle est classée producteur certifié pour l'herbe, le foin de prairie, les bovins, le lait et l'avoine.*

La classification biologique est déterminée par la société Certisys, implantée en Belgique. Elle donne la certification BE-BIO-01 pour la Belgique et LU-BIO-06 pour le Luxembourg.

Enfin, signalons la présence d'un éleveur de chevaux de traits sur Assenois, d'un maréchal-ferrant à Poisson-Moulin et d'un hébergement équestre « Repos du Cavalier » à Nives.

### 6.3.1.4 Les contraintes et potentialités en matière agricole

(Extrait du projet de schéma de structure communal de Vaux-sur-Sûre).

*Remarque : Le Schéma de Structure Communal n'a jamais été approuvé par les autorités communales. Les extraits ci-après sont repris à titre informatif.*

#### **Maintien de l'agriculture**

L'agriculture constitue donc une activité très importante au niveau de la Commune de Vaux-sur-Sûre. Certes, elle est devenue marginale en termes d'emplois (bien qu'elle représente près de 40 % de l'emploi indépendant) mais les agriculteurs constituent les principaux gestionnaires du territoire. Le maintien de l'agriculture est donc un enjeu agronomique, économique, social et environnemental.

Le maintien de l'agriculture passe obligatoirement par une diversification des activités et des productions. L'agriculture peut dès lors profiter du développement de l'activité touristique pour trouver de nouveaux débouchés. Les agriculteurs sont également amenés à jouer un rôle de plus en plus important au niveau de la gestion des paysages. Mais avant tout, l'agriculteur reste un producteur. C'est pourquoi, il est nécessaire de lui offrir des espaces pour poursuivre ses activités. La définition et la sauvegarde de zones agricoles prioritaires sur le territoire sont deux éléments importants. Il est cependant vrai que la politique communale n'a que très peu d'influence sur l'agriculture qui est en grande partie dépendante des orientations de la Politique Agricole Commune (PAC).

### **Agriculture et urbanisation**

La perte de terres agricoles est notamment due à la concurrence d'autres utilisations plus rentables du sol comme l'urbanisation. Encore aujourd'hui, de nombreux terrains agricoles sont situés au sein de zones urbanisables au plan de secteur. Cette situation est moins problématique, du moins pour l'agriculture, lorsque ces zones s'étendent en bandes de 50 mètres de large le long des voiries d'accès mais plus inquiétante lorsqu'il s'agit de plaques plus importantes.

La réduction du nombre d'exploitations et l'arrivée régulière de nouveaux résidents ne vont pas sans poser une série de problèmes de cohabitation liés à la circulation d'engins agricoles, de nuisances sonores, de nuisances nocturnes, d'épandage d'engrais... Les problèmes de voisinage risquent encore d'être plus aigus que de nombreuses fermes sont implantées dans les noyaux d'habitat ou à proximité de ceux-ci. Une réflexion doit être menée pour la localisation de nouvelles implantations et pour l'opportunité des extensions projetées en fonction du type d'activité développée.

### **Agriculture et environnement**

L'agriculture est généralement, à tort ou à raison, accusée d'être une des principales sources de pollution, notamment des eaux souterraines et de surface. La gestion des effluents résultant de ces élevages est assurément un des principaux enjeux environnementaux de l'agriculture. Il faudra veiller à garder une charge en bétail raisonnée et être attentif lors des demandes d'exploitations d'élevage intensif. La vocation essentiellement herbagère de l'espace agricole limite aussi d'autres sources de problèmes environnementaux telles que l'utilisation excessive de pesticides, l'érosion des sols...

Comme déjà mentionné, le rôle des agriculteurs dans la sauvegarde et l'entretien des paysages ruraux est fondamental. Les éléments paysagers ont progressivement été modifiés par les changements intervenus au niveau des pratiques agricoles. Les plantations d'épicéas ont progressivement colonisé les plateaux et les fonds de vallée. Le maintien de la culture du maïs fourrager à son niveau actuel et l'introduction de nouvelles cultures telles que le colza peuvent freiner la banalisation des paysages agricoles.

L'intégration des bâtiments agricoles récents mérite également une réflexion particulière que ce soit à l'extérieur des noyaux villageois ou à l'intérieur de ceux-ci.

Enfin, la participation aux mesures agro-environnementales est un incitant financier non négligeable permettant de rétribuer les agriculteurs pour leur participation à la gestion du territoire par l'adoption de certaines pratiques agricoles favorables à l'environnement.

## 6.3.2 La sylviculture

### 6.3.2.1 Généralités

En termes d'occupation du sol (surface cadastrée), la forêt s'étend sur **3.483 hectares** soit **25,4 %** du territoire. Aujourd'hui, la forêt est un espace multifonctionnel qui remplit une fonction économique avec la production de bois et les locations de chasse, une fonction sociale pour les activités de loisirs et de détente et une fonction écologique pour la biodiversité et la protection du sol et des eaux.

### 6.3.2.2 La forêt communale

La Commune de Vaux-sur-Sûre est concernée par **943,95** hectares de bois communaux soumis au régime forestier. C'est le Cantonement de Neufchâteau qui administre ces bois. La DNF gère ces bois suivant les dispositions du Code Forestier, des règlements et circulaires internes.

La commune est également propriétaire de bois et forêts sur SAINT-HUBERT.

Les données reprises ici proviennent essentiellement du courrier rédigé par le Cantonement de Neufchâteau en 2012 et son actualisation en 2014.

#### Les agents en charge de la forêt communale de Vaux-sur-Sûre

Le chef de la Brigade couvrant Vaux-sur-Sûre est Monsieur **Dominique Mouton**.

Les agents sont Messieurs Jean-Marc Dubuisson et **Jean Lambert**.

#### Description des peuplements :

Les bois communaux de Vaux-sur-Sûre sont constitués d'une majorité de 81 % de peuplements résineux (soit une étendue de **764,01** ha) et de 18 % de feuillus (soit une étendue de **172,97** ha). La surface restante est composée de milieux ouverts.

L'épicéa est l'essence la plus représentée avec **498,52** ha soit **53 %** du total des bois soumis au régime forestier. Le douglas est la deuxième essence résineuse en importance. Le mélèze et le blanc-étoilé sont présents en moindre quantité. Les autres résineux sont présents en plus petite quantité mais présentent une grande valeur en termes de biodiversité.

Les feuillus quant à eux sont assez faiblement représentés. L'essence principale est le hêtre avec une superficie de **127,72** ha soit **14 %** des bois communaux soumis au régime forestier. La deuxième essence est le chêne avec **26,24** ha, soit seulement **3 %** des bois.

Vaux-sur-Sûre a eu une parcelle forestière plantée en douglas parmi les premières en Belgique. La parcelle « Bodelet » (compartiment 21) est l'une des plus anciennes qui reste. Elle a été plantée en 1904.

<b>Répartition par essences</b>		
<b>Essence</b>	<b>Surface (ha)</b>	<b>Répartition (%)</b>
Chêne	26,24	2,78%
Hêtre	127,72	13,53%
Feuillus divers	8,41	0,89%
Autres	10,6	1,12%
<b>Total feuillus</b>	<b>172,97</b>	<b>18,32%</b>
Epicéa	498,52	52,81%
Douglas	139,88	14,82%
Mélèze	50,14	5,31%
Blanc-étoc	66,08	7,00%
Autres	9,43	1,00%
<b>Total résineux</b>	<b>764,05</b>	<b>80,94%</b>
<b>Non boisés</b>	<b>6,93</b>	<b>0,73%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>943,95</b>	<b>100,00%</b>

*Source : Cantonnement de Neufchâteau, septembre 2014*

772,12 hectares des bois communaux soumis au régime forestier sont des peuplements réguliers (soit 82 %). Seuls 164,89 ha des bois communaux sont des peuplements irréguliers. Parmi les peuplements réguliers, 759,23 ha, soit 98 %, sont des résineux.

Les dernières grandes catastrophes connues dans les bois communaux sont les tempêtes de février 1984, 1989 et 1999.

Il n'y a pas de module de recherche particulier sauf quelques placettes éventuelles (dont des placettes d'écorcement) et des placettes d'inventaire forestier wallon.

### **Certification forestière**

Au niveau européen, la filière bois dans son ensemble a décidé de constituer le PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) destiné à mettre à disposition des propriétaires et gestionnaires forestiers un système de certification adapté aux conditions européennes (notamment la structure morcelée des propriétés).

Le système qui fonctionne au niveau régional implique cependant que les propriétaires forestiers qui veulent bénéficier de la certification s'engagent à appliquer les principes d'une gestion durable à leurs forêts.

Deux forêts sur Vaux-sur-Sûre sont PEFC : celles de Gérard Paso et de Jeanne Zeler.

### **Les fonctions de la forêt**

D'après le cantonnement de Neufchâteau, il n'y a pas d'activités particulières dans les bois soumis au régime forestier, hormis un ensemble de 16 promenades balisées d'environ 150 km (Cf. chapitre 6.4 sur le tourisme).

La fonction écologique est prise en compte dans les actions particulières appliquées suivant les dispositions du Code Forestier concernant l'article 71, les arbres morts, la Réserve Intégrale et la charte PEFC.

La chasse et la vente constituent la fonction économique de la forêt. « Un avantage est donné aux chasseurs communaux concernant les terrains de chasse, si cela est possible » d'après l'Echevin en charge de la forêt. La vente de bois est organisée une fois par an pour les marchands et une fois par an pour les particuliers sur la commune.

#### **6.3.2.3 La filière bois**

La filière bois est représentée à Vaux-sur-Sûre par 2 scieries (1 à Vaux-sur-Sûre et 1 à Bercheux) et 3 menuiseries (1 à Hompré, 1 à Sibret et 1 à Rosière-la-Petite).

Deux agents communaux entretiennent les forêts en été. Ils sont trois en hiver.

#### **6.3.3 Synthèse**

Dans la Commune de Vaux-sur-Sûre, le secteur agricole constitue un pôle économique de première importance.

En effet, le territoire s'étend sur une surface de 13.587 hectares sur laquelle l'activité agricole occupe 8.234,40 hectares (SAU, 2007). Avec ses 155 exploitations, ce secteur essentiel du point de vue social, économique et environnemental, s'éteint peu à peu.

Un tiers des exploitants a plus de 55 ans, ce qui est inférieur à la région agricole Ardenne (39,35 %) et à la Région wallonne (39,13 %). Seuls 17 % des exploitants de plus de 50 ans ont une succession assurée.

Près de 61 % de la SAU est toujours couverte d'herbe. Vaux-sur-Sûre est donc une région d'élevage et de culture fourragère. Le bovin est présent dans 147 exploitations où il est élevé pour la viande et le lait.

Une spécificité de la Commune de Vaux-sur-Sûre est qu'elle est propriétaire de 210 hectares de terres agricoles qu'elle met en location (sur les villages de Nives, Vaux, Juseret, Bercheux, Rosières et 50 ares à Villeroux).

La diversification commence à Vaux-sur-Sûre. Quelques exemples de fermes qui se sont diversifiées : les fermes biologiques de Poisson-Moulin, Remichampagne, Chenogne, Lescheret, la ferme de Belleau pour l'élevage de cochons. L'éleveur de chevaux de traits, le maréchal-ferrant et l'hébergement équestre sont d'autres exemples de diversification.

Avec environ 40 % de l'emploi d'indépendant qui lui sont dévolus, l'agriculture est une activité très importante au niveau de la Commune de Vaux-sur-Sûre. Il faut donc se donner les moyens de maintenir l'activité agricole et de sauvegarder des zones agricoles prioritaires. La cohabitation entre les fonctions résidentielles et agricoles du territoire est souvent à l'origine de nombreux débats. Il ne faut pas oublier que l'agriculteur est le jardinier de nos paysages. Pourtant, il faut veiller à la bonne intégration paysagère des bâtiments agricoles modernes.



---

En termes d'occupation du sol (surface cadastrée), la forêt s'étend sur **3.483** hectares, soit **25,4 %** du territoire.

Les bois communaux soumis au régime forestier représentent **943,95 ha** de forêt sur le territoire communal. C'est le Cantonnement de Neufchâteau qui gère l'entièreté des bois communaux présents sur le territoire de Vaux-sur-Sûre.

Les bois communaux sur le territoire de Vaux-sur-Sûre sont constitués d'une majorité de 81 % de peuplements résineux (épicéas, douglas) et de 18 % de feuillus (hêtre). La surface restante est composée de milieux ouverts.

La fonction économique de la forêt est représentée par les locations de chasses et la vente de bois organisée une fois par an pour les marchands et une fois par an pour les particuliers sur la commune.






La fonction sociale et récréative est importante avec le réseau des 16 circuits balisés représentant 150 km.

La fonction écologique est prise en compte dans les actions particulières appliquées suivant les dispositions du Code Forestier concernant l'article 71, les arbres morts, la Réserve Intégrale et la charte PEFC.

Enfin, la filière bois est très peu représentée à Vaux-sur-Sûre avec 2 scieries (1 à Vaux-sur-Sûre et 1 à Bercheux), 3 menuiseries (1 à Hompré, 1 à Sibret et 1 à Rosière-la-Petite) ainsi que des petits indépendants.

---

#### SOURCE DE DONNEES :

-  Recensement agricole 2007, SPF économie
  -  La fiche environnementale de Vaux-sur-Sûre établie par la DGO ARNE – MRW, édition 2010
  -  Informations de la Commune de Vaux-sur-Sûre
  -  Le projet de schéma de structure communal de Vaux-sur-Sûre
  -  Informations de la D.N.F., Cantonnement de Neufchâteau
-

## 6.4 Le tourisme

(Extrait du site FTLB)

Vaux-sur-Sûre, composé d'une trentaine de petits hameaux dans le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, est un petit pays dont le cœur bat au rythme des saisons. Il est animé par une population rurale, un accueil simple, mais ô combien chaleureux. La salubrité de l'air, le calme des forêts, la paix des champs, le friselis d'un ruisseau éclatent dans une contrée rude, aux hivers propices aux passionnés des sports de neige. Une région qui séduira le promeneur solitaire, comblera les familles avides d'espaces et captivera les fervents de la gaule aussi bien que les disciples de Saint-Hubert. Une idée pour votre prochain week-end, la solution rêvée pour des vacances détendues, à deux pas de chez vous. Soyez donc les bienvenus chez eux.

**Remarque :** Les sites à découvrir sont décrits par village à l'annexe 0.

### 6.4.1 Les acteurs du tourisme

#### La Maison du Tourisme du Pays de Bastogne

La Maison du Tourisme du Pays de Bastogne est née en 1999. Elle fut choisie par la Région wallonne pour être l'une des Maisons du Tourisme pilotes de la Province du Luxembourg. Ses principaux objectifs sont l'information des touristes, la mise en valeur du patrimoine touristique des Communes de Bastogne, Bertogne, Fauvillers, Sainte-Ode et Vaux-sur-Sûre (le pays « cinq étoiles »), la création de produits touristiques, l'organisation de manifestations, de circuits et itinéraires, le développement et la promotion de l'hébergement touristique de son ressort en symbiose avec les Syndicats d'initiative partenaires.



Le bureau de la Maison du Tourisme se trouve au centre-ville de Bastogne, sur la Place Mc Auliffe. Il est ouvert du 15/06 au 14/09 de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 18h00 et du 15/09 au 14/06 de 9h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h30 (fermé uniquement le 25/12 et le 01/01).

La Maison du Tourisme accueille plus de 200.000 touristes par an (les Wallons, les Flamands et les Américains représentent à eux seuls 75 % des visiteurs).

#### Le Syndicat d'initiative de Vaux-sur-Sûre

Adresse : Rue Sous le Bî, 2 à 6640 Sibret

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi : de 8h à 17h. Le samedi et dimanche : de 13h à 17h (juillet et août)

Le Syndicat d'initiative a un bureau à Sibret et dispose d'un employé à temps plein qui assure les permanences.

Il s'occupe essentiellement :

- des promenades balisées,
- des balades nature,
- des balades contées,
- de l'archivage de tous les événements qui ont marqué Vaux-sur-Sûre,
- de la gestion de la salle de village (remise à la commune à partir du 1/1/2015),
- des ateliers d'art floral et d'aquarelle,
- du week-end des paysages,
- du week-end des artistes et des artisans,
- de la journée des églises ouvertes en juin,
- de la journée du patrimoine en septembre,
- de l'après-midi récréative à l'occasion d'Halloween.

## 6.4.2 La fréquentation touristique

### Remarque

Les statistiques reprises ci-après proviennent du S.P.F. économie et ne reprennent les arrivées et les nuitées de 2013 que de quelques infrastructures d'hébergement touristique. La prudence est donc de mise quant à la lecture de ces données.

### L'activité touristique en 2010

L'activité touristique de séjour est relativement faible. En 2013, Vaux-sur-Sûre compte **4.051 arrivées**, contre **21.595** à Bastogne et **6.122** à Libramont.

2013	Arrivées	Nuitées	Durée du séjour
R.W.	2 850 980	6 411 713	2,25
Province Luxembourg	748 946	2 067 215	2,76
Bastogne	21 595	35 205	1,63
Fauvillers	2 509	11 327	4,51
Léglise	1 428	3 298	2,31
Libramont	6 122	14 454	2,36
Neufchâteau	5 829	14 035	2,41
Sainte-Ode	4 501	17 914	3,98
Vaux-sur-Sûre	4 051	10 756	2,66
Microrégion	3 645 961	8 585 917	2,35

Source : S.P.F. économie.

(\*) Ces données sont confidentielles en raison du nombre insuffisant d'établissements touristiques sur le territoire de la commune concernée.

Au vu de ces chiffres, on peut dès lors conclure que Vaux-sur-Sûre n'est pas à proprement parler une commune touristique. La durée moyenne du séjour est courte (**2,66 jours**) et reste inférieure à la moyenne de la microrégion.

### L'origine des touristes

Vaux-sur-Sûre 2013	TOTAL	Touristes belges		Touristes étrangers	
Nbre d'arrivées	4 051	3 671	91%	380	9%
Nbre de nuitées	10 756	9 827	91%	929	9%

Source : S.P.F. économie.

Les touristes belges séjournent en moyenne **2,67 jours** sur la Commune de Vaux-sur-Sûre alors que les touristes étrangers y restent **2,44 jours**. Les touristes les plus représentés sont les touristes belges avec **91 %** des arrivées.

### Évolution de la fréquentation touristique

Evolution de 2004 à 2013											
Vaux-sur-Sûre	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution
Nbre d'arrivées	3516	3.936	5.167	4.525	4.879	5.029	4.852	5 223	5 386	4 051	15,22
Nbre de nuitées	10745	11.804	15.568	14.815	15.892	14.789	13.795	13 705	13 708	10 756	0,10
Durée du séjour	3,05	2,99	3,01	3,27	3,25	2,94	2,84	2,62	2,55	2,66	-12,95

Source : S.P.F. économie.

Depuis 2004, on constate une croissance du nombre d'arrivées avec deux décroissances, l'une en 2007, l'autre en 2010 et la dernière en 2013. La durée moyenne des séjours est en décroissance depuis 2008.

On peut donc résumer le tourisme de Vaux-sur-Sûre comme étant typiquement un tourisme de passage, principalement national, en augmentation relativement constante.

#### 6.4.3 Horeca

##### Le logement touristique

La Commune de Vaux-sur-Sûre compte deux hôtels, 23 gîtes, 10 chambres d'hôtes, un camping et un hébergement équestre. Il n'y a pas particulièrement de villages ou de zones plus touristiques que d'autres.

Les deux hôtels constituent de petites structures. L'hôtel «Grandru » se situe au 1 A à Chaumont. L'établissement trois étoiles, abrite un restaurant d'une capacité de vingt-cinq personnes, neuf chambres dont cinq chambres familiales de quatre personnes.

L'hôtel « Le Moulin de Godinval » se situe au 39 à Remoiville. L'établissement deux étoiles abrite vingt-cinq chambres dont six chambres familiales de quatre personnes, trois chambres doubles aménagées pour les personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée, une salle de séminaire pour cent cinquante personnes et un restaurant d'une capacité de soixante-cinq personnes.

On compte également un camping privé « Aux Sources de Lescheret », qui propose quelque 55 emplacements et une salle. On y trouve également plusieurs étangs.

En 2014, la capacité d'accueil journalière d'hébergement de l'ensemble des établissements s'élevait à seulement 354 personnes dont 15,5 % au niveau du camping.

Annexe n° 6.7 : Hébergements touristiques sur la commune

### La pression touristique de l'offre touristique sur la population

La pression touristique est le rapport de l'offre totale d'hébergement, le nombre de lits-personnes et le nombre d'habitants. Elle donne une indication sur l'impact que peuvent exercer les hébergements touristiques sur le cadre de vie de la population locale avec son lot d'avantages (maintien de certains services ou commerces, etc.) et d'inconvénients (inflation immobilière, etc.).

Tableau récapitulatif de l'offre en hébergements touristiques (lits-personnes), de la population (nombre d'habitants) et de la pression touristique par commune (2008)			
Communes	OFFRE TOTALE	population	pression T (nbr-lits/hab)
Vaux-sur-Sûre	571	4.876	0,12
Bastogne	897	14.577	0,06
Fauvillers	391	2.116	0,18
Léglise	499	4.341	0,11
Libramont	399	10.052	0,04
Neufchâteau	958	6.700	0,14
Sainte-Ode	1.021	2.345	0,43
Microrégion	4.736	45.007	0,10

Source: CGT-OTW et INS.

Avec une moyenne de 0,12 lit-habitant par habitant, le tourisme à Vaux-sur-Sûre est qualifié de tourisme diffus. La pression touristique à Vaux-sur-Sûre est similaire à la moyenne de la microrégion (0,10).

### Les résidences secondaires

A côté de ces structures d'accueil, on recense 36 résidences secondaires en 2013, nombre stable depuis 2009. La Commune de Vaux-sur-Sûre a adopté un arrêté concernant la taxe communale sur les secondes résidences. Cette taxe est perçue sur les personnes qui ont une habitation sur le territoire communal où il n'y a personne qui habite réellement. La taxe est fixée à 320,00 euros par an et par seconde résidence.

Evolution du nombre de résidences secondaires dans la Commune de Vaux-sur-Sûre				
2009	2010	2011	2012	2013
39	38	39	37	36

Source : Administration communale.

En 2013, la répartition des secondes résidences par ancienne commune est :

Vaux-Lez-Rosières	6	Nives	4	Sibret	8
Hompré	4	Morhet	8	Juseret	6

Source : Administration communale.

La comparaison entre le nombre de secondes résidences et le nombre d'habitants par ancienne commune est un indicateur permettant d'appréhender la pression des secondes résidences par centaine d'habitants.

Nombre de secondes résidences pour 100 habitants, par ancienne commune (2013)					
Vaux-Lez-Rosières	0,81	Nives	0,91	Sibret	0,67
Hompré	0,46	Morhet	1,06	Juseret	0,75

Les anciennes Communes d'Hompré et de Sibret sont les moins affectées avec respectivement **0,46** et **0,67** résidences secondaires par centaine d'habitants. Ces deux indices sont en dessous de la moyenne communale qui est de **0,76** secondes résidences par centaine d'habitants. Les anciennes Communes de Vaux-Lez-Rosières, Nives et Morhet sont au-dessus de la moyenne communale.

### Les camps

Une ordonnance régissant le « règlement relatif à l'établissement de camps de vacances » a été adopté en Conseil communal lors de la séance du 30 juin 2011. Elle définit les droits des bailleurs et des locataires, de l'agent constatateur et des agents de police. L'ordonnance précise aussi les lieux où les camps peuvent se tenir.

Le local des Scouts de Sibret peut être loué pour des camps. Il permet de loger vingt-cinq à trente personnes. Il dispose de trois dortoirs, sept pièces, deux douches, de la vaisselle, une cuisinière et un frigo.

### La restauration

On recense sur la commune trois restaurants. Le restaurant « Le Moulin de Godinval » propose de la cuisine saisonnière réalisée par la patronne, menu à la carte ou menu du jour.

Deux autres restaurants sont implantés sur le territoire communal, l'hôtel Grandru et Le Coqardi Grill. Le restaurant de l'hôtel Grandru, situé au 1 A à Chaumont, propose des séjours gastronomiques. « Le Coqardi Grill » situé au 7 à Lescheret est ouvert uniquement les weekends et sur réservation.

Le « Lac de la Strange », situé au 6 à Hompré, propose une confortable cafétéria avec terrasse, une petite restauration et un refuge pour barbecue. Le camping « Aux Sources de Lescheret » propose lui aussi une petite restauration.

On note aussi la présence d'une friterie située au niveau du Smatch à La Barrière « Chez Coluche » et d'une pizzeria à emporter à Vaux-sur-Sûre.

En plus des hôtels et restaurants, on relève **deux** cafés sur la commune. « **Flamant Robert** » à Morhet et « La Chapelle » à Vaux-sur-Sûre. « La Chapelle » est un ancien petit café de village.

### Les produits régionaux

On répertorie :

- les bières « La Trouffette »;
- le jambon « Le Délice de la Sûre »;
- le « Miel de la Haute-Sûre »;
- la volaille bio de la ferme de Poisson-Moulin.

La marque « Régals de nos Terroirs » est une marque collective territoriale créée en 2007. C'est-à-dire que les producteurs et les services qui y rentrent sont attachés à un terroir, en l'occurrence celui des Parcs Naturels Haute-Sûre Forêt d'Anlier et Vallée de l'Attert. Chaque producteur est soumis à un règlement d'utilisation de la marque et a rempli un cahier des charges par produit qui a été validé par la commission d'agrément de la marque composée de producteurs et de membres des deux parcs. Grâce à leur adhésion, ils bénéficient d'un encadrement de proximité en termes de promotion, d'aide technique à l'émergence de nouveaux produits et de soutien à la commercialisation de leur produit. Au **01/01/2014**, les producteurs suivants, de Vaux-sur-Sûre, ont adhéré à la marque :

- Jean-Pol Hartman avec le jambon « Le Délices de la Sûre »;
- Janique et Christian Kemp-Lambert avec « Miel toutes fleurs d'Ardenne »;
- La brasserie de Bastogne avec les « Bières artisanales ».

### Les artisans locaux

La commune a participé à l'événement « Wallonie Week-end Bienvenue » les 14 et 15 mai 2011. Ces deux journées d'animations ont été entièrement consacrées à la mise en valeur des richesses touristiques de la commune. Le week-end rencontra un véritable succès. Il a permis aux habitants de découvrir les artisans, les commerçants et les exposants installés à Vaux-sur-Sûre.

**Vaux-Sur-Sûre a ouvert ses portes le week-end des 25 et 26 mai 2013 dans le cadre de la seconde édition « Wallonie Week-end Bienvenue». En tout, ce sont près de 61 découvertes qui ont été proposées aux visiteurs.**

Notons que de nombreux artisans sont installés à Vaux-sur-Sûre, tels que :

- des collectionneurs,
- des créateurs d'encadrement,
- des créateurs de bijoux,
- des créateurs de dentelle,
- des créateurs de poteries,
- des exposants de photographies,
- des peintres,
- des restaurateurs d'objets d'art,
- des sculpteurs ...

**Annexe 6.6 : Liste des ambassadeurs de Vaux-sur-Sûre lors du « Wallonie Week-end Bienvenue » en 2013.**

#### 6.4.4 Attractions touristiques

##### Les équipements et attractions touristiques

Les principales attractions proposées aux touristes à Vaux-sur-Sûre sont les promenades:

- les seize promenades balisées du Syndicat d'initiative de Vaux-sur-Sûre;
- la balade sonore du Hibou à Remoiville;
- le circuit des légendes avec un guide touristique, un CD et une carte;
- la promenade de la Bataille des Ardennes à Assenois;
- le sentier nature de la ferme du Monceau;
- les deux Pré-RAVeL;
- les parcours vitae.

La promenade du Hibou à Remoiville appartient aux balades sonores du Parc Naturel. Elle est longue de 10,1 kilomètres à travers villages, bois et champs environnants. Son parcours passe par l'église de Remoiville, la chapelle Sainte Larme, la Tannerie, le lieu-dit « Au Dessus de la Drahutte », le village de Chaumont et la forêt.

Le circuit des légendes est un circuit transfrontalier axé sur le thème des légendes. Chaque site est équipé d'un panneau et d'une sculpture en acier forgé évoquant la légende du loup, qui est racontée en deux langues (français et allemand) sur un plexiglas transparent.

Le sentier nature du château-ferme du Monceau, avec des postes d'animations variés, permet de découvrir le patrimoine naturel et rural d'hier et d'aujourd'hui. Du matériel didactique complémentaire est fourni à la ferme.

Les principales attractions concernant les sites naturels sont :

- le jardin de Sibret près du vieux cimetière;
- les étangs de la Strange et la pêcherie;
- la tannerie à Cobreville;
- la mare didactique aux libellules d'Hompré;
- l'arboretum de Vaux-sur-Sûre;
- l'arbre de Forgiva de Lescheret;
- la source de la Sûre;
- les réserves naturelles.

La mare didactique aux libellules d'Hompré date de 2009. Elle a rapidement attiré de nombreux insectes et batraciens. Des animations à destination des enfants y sont réalisées afin de les sensibiliser à l'importance de créer et de protéger ces milieux.

Dans l'arboretum de Vaux-sur-Sûre, croissent septante espèces différentes. En un seul regard, découvrez ces arbres qui peuplent les forêts avoisinantes: le hêtre, l'érable, le sorbier, le noisetier... On peut aussi y découvrir l'espace Jean-Pierre Blanc, instigateur du jumelage avec Vaux-Allier (France). Quelques chênes de la forêt de Tronçais rappellent sa mémoire.

Les principales infrastructures de loisirs sont :

- les plaines de jeux;
- les zones multisports.

Idelux lance en 2012 une étude pour la valorisation du site des étangs de la Strange. La commune pourrait acheter le lieu. **Ce projet est abandonné car le site des étangs de la Strange a été vendu par le propriétaire actuel à un particulier.**



Le Syndicat d'initiative se trouve être porteur de projets du GAL Pays d'Anlier, de la Sûre et de l'Attert dans le cadre du programme européen Leader+. Le projet important pour la commune est le balisage de circuits de randonnée sur le vaste territoire tel que les seize promenades balisées du Syndicat d'initiative :

- la promenade de la Bécasse de 3,8 km ;
- la promenade du Bouvreuil de 8,4 km ;
- la promenade du Chevreuil de 8,4 km ;
- la promenade des Ecureuils de 12,4 km ;
- la promenade du Héron de 14,6 km ;
- la promenade du Hibou de 10,1 km ;
- la promenade des Hirondelles de 6,9 km ;
- la promenade du Lièvre de 7,6 km ;
- la promenade du Loup de 8,8 km ;
- la promenade des Mésanges de 8,0 km ;
- la promenade du Renard de 8,9 km ;
- la promenade du Renardeau de 7,6 km ;
- la promenade des Sangliers de 9,9 km ;
- la promenade des Sources de 9,1 km ;
- la promenade de la Truite de 3,2 km ;
- la promenade des Vanneaux de 11,6 km.

Cf. Chapitre 8.

Vaux-sur-Sûre propose également des hébergements et des salles pour séminaires et tourisme d'affaires, à savoir :

- Aux Prés de la Cure, hébergements et une salle de réunion à Mande-Sainte-Marie ;
- Au Moulin de Godinval, hébergements et une salle de réunion d'une capacité de 150 places.

Voici les principaux sites du patrimoine architectural et religieux à découvrir :

- le château-ferme du Monceau à Juseret,
- l'église Saint-Hubert d'Hompré,
- l'église Saint Martin de Nives,
- l'église Saint Maurice de Remoiville,
- l'église paroissiale Saint Martin de Bercheux,
- l'église paroissiale Saint Lambert de Rosière-la-Petite,
- la chapelle Saint Roch de Lescheret,
- la chapelle de Mande-Sainte-Marie,
- la chapelle Notre Dame de Villeroux,
- la grotte Notre Dame de Lourdes et son chemin de croix de la fabrique d'église,
- l'ancien cimetière de Sibret,
- le cimetière d'Assenois,
- la fontaine Sainte Larme à Remoiville,
- le moulin de Salvacourt.

Voici les principaux lieux de mémoire :

- les huit monuments aux morts,
- l'ancien cimetière de Sibret.

Au centre du noyau primitif du village, de forme triangulaire, l'ancien cimetière de Sibret est classé et se situe à l'emplacement de l'ancienne église. D'après un calcul portant sur un passé de dix siècles, on estime le nombre de défunts inhumés à cet endroit à huit mille.

Quant au folklore et aux traditions, ils sont essentiels pour tout habitant de Vaux-sur-Sûre. Les événements qui jalonnent l'année sont:

- le week-end des artistes et des artisans, organisé par le Syndicat d'initiative en février;
- le « vin en foire » en mars avec des dégustations de produits du terroir;
- le concours One Fly au Lac de la Strange à Pâques,
- la chasse aux œufs pour les enfants à Pâques,
- les kermesses des villages;
- la cérémonie du Te Deum le 21 juillet;
- le week-end des paysages en septembre;
- le festival rock de Chenogne en octobre;
- l'après-midi Halloween pour les enfants en octobre;
- le relais sacré en novembre;
- la Saint-Nicolas en décembre;
- le marché de Noël en décembre.

Le 21 juillet est organisée la cérémonie du Te Deum. Elle a lieu tous les ans dans un endroit différent et se déroule pour toutes les paroisses de la commune.

Le week-end des paysages est organisé par le Syndicat d'initiative de Vaux-sur-Sûre. La promenade guidée mêle le passé imaginaire et l'histoire vécue sur la commune. La promenade est accessible aux PMR et aux personnes marchant difficilement.

La cérémonie du Relais sacré est organisée par le Comité F.N.C Section de Sibret ainsi que le Collège communal. Elle a lieu tous les ans au monument aux morts à Bercheux, Clochimont, Lescheret, Morhet, Nives, Rosières, Sibret et Vaux-sur-Sûre. Y participent une délégation d'enfants des écoles, le porteur du flambeau, les porte-drapeaux des diverses associations patriotiques, les autorités civiles et militaires.

Le marché de Noël est organisé par l'association « Jumelage Vaux-sur-Sûre – Vaux Bourdonnais » et donne la priorité aux artisans de la commune.

Enfin, les légendes sont également essentielles pour tout habitant de Vaux-sur-Sûre. On retrouve:

- la légende du loup;
- la source du solitaire;
- les mangeurs du peuple;
- le mal qui répand la terreur;
- Jehan le charbonnier;
- la mort au village;
- la tisane du solitaire;
- la traque du solitaire;
- la source secrète.

### **L'embellissement des cimetières de la commune**

Sur la commune sont présentes des sépultures d'importance historique locale situées à Assenois, Bercheux, Morhet et Sibret.

Dans le cadre du subside « aménagement, mise en conformité et embellissement des cimetières wallons et mise en valeur du patrimoine funéraire d'importance historique locale en vue des commémorations 1914-1918 », la commune reçoit une aide financière.

La Commune de Vaux-sur-Sûre reçoit une subvention pour les volets « Cinéraire » et « Ossuaire » d'un maximum de 7.500 € pour un projet relatif à un cimetière plus 2.500 € maximum par cimetière supplémentaire avec un maximum de 15.000 €.

### **L'embellissement de la Commune**

La commune depuis de nombreuses années tente d'embellir ses quartiers, rues et villages. Le Collège souhaite renforcer cette dynamique de quartier et aller plus loin dans la participation des citoyens à la gestion de la commune. Dès lors et pour la deuxième année consécutive, le Conseil communal a approuvé, le 19 mars 2012, le règlement d'octroi de subsides dans le cadre de l'embellissement des villages selon certaines modalités. Les riverains sont invités à soumettre au Collège leur projet d'embellissement et d'aménagement de leur village.

Le but du projet est d'embellir, aménager et décorer une rue, un quartier, rendre sa rue, son village plus agréable, plus propre. Les conditions sont :

- l'aménagement doit être permanent et réutilisable chaque année;
- les riverains devront l'entretenir eux-mêmes;
- l'action se déroulera au minimum pendant les saisons de printemps et d'été;
- le nettoyage du matériel doit être fait impérativement par le quartier durant la période hivernale. S'il s'agit de fleurs, celles-ci doivent être enlevées durant cette période ou remplacées par des plantes vivaces.

La commune donne une somme de 500 euros par an, pour chaque projet rentré et accepté par le Collège. Vu le caractère innovant et expérimental du projet et vu le crédit maximum de 5.000,00 euros inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2012, le subside sera limité à dix demandes maximales. Dans ce cadre, il sera tenu compte d'une part, des premières demandes rentrées au Collège communal et d'autre part, d'une répartition géographique équitable.

**Le bilan de l'opération est positif et l'administration compte la renouveler dans les années suivantes. 7 subsides ont été octroyés en 2011, 5 en 2012 et 6 en 2013**

#### **6.4.5 Les jumelages**

Vaux-sur-Sûre est jumelée avec la ville française de Vaux située en Auvergne et avec la ville de Crowley à la Nouvelle Orléans.

Vaux est un petit village français, situé dans le département de l'Allier et la région Auvergne. La commune compte environ 983 habitants (en 2007).

Le jumelage date de juillet 1999 et est fort actif. Entre les deux communes, les activités et les projets principaux développés sont une pièce de théâtre lors de la venue à Vaux-sur-Sûre, une journée de visite d'un endroit typique de la région, une soirée d'amitié, la participation à des activités de la commune...

Crowley est une commune de Louisiane. Elle est le premier producteur mondial d'écrevisses.

Le jumelage date de juillet 1989. Le comité de jumelage et les habitants de la commune ont eu l'occasion de partir plusieurs fois, à la Nouvelle Orléans. Sur place, le voyage comprend une partie jumelage proprement dite et une partie touristique. Le jumelage permet de découvrir les produits régionaux, la musique, la danse, le folklore et d'approfondir, soit l'anglais, soit le français.

L'auteur Maurice Georges a publié une plaquette, un reportage « Dix jours en Louisiane », sur le séjour de plus de quatre-vingt résidents de Vaux-sur-Sûre lors du jumelage, en 1989, avec la cité de Crowley en Louisiane.

### 6.4.6 Projet de Massif : La Grande Forêt d'Anlier

Depuis octobre 2010, des pistes de valorisation touristique ont été proposées, analysées et structurées autour du concept FORET. Le but, aboutir à la définition d'une stratégie efficace pour le développement touristique de la forêt d'Anlier et sa région.

Aujourd'hui, c'est chose faite. Un document pose les jalons d'une nouvelle politique touristique, en phase avec les attentes des acteurs locaux du tourisme et celles du public étranger, à la recherche de calme, d'insolite et de nature.

Le Parc Naturel de la Haute Sûre et Forêt d'Anlier est porteuse du projet pour la Grande Forêt d'Anlier.

Nous présenterons ci-dessous le projet de valorisation touristique.

#### 1. Un concept innovant, accrocheur et à l'identité forte : le slow tourisme

Ce concept s'appuie sur un nouvel art de vie : voyager lentement. Il est également un gage de qualité et une tendance qui a le vent en poupe. La forêt d'Anlier rassemble les caractéristiques idéales pour la pratique du slow tourisme.

#### 2. Une image de qualité : un emblème et un slogan séduisants

L'emblème : *la cigogne noire*

Un slogan : « *Slow tourisme en Forêt d'Anlier, la forêt vous va si bien* »



#### 3. Un tourisme structuré

4 villes d'appui (Arlon, Bastogne, Habay-la-Neuve et Neufchâteau) et 6 portes d'accès pour accueillir les touristes (Martelange, Anlier, Attert, Fauvillers, Léglise et Marbehan).

Le vacancier y trouvera une structure touristique ouverte ou, à tout le moins, un panneau d'information qui le renseignera sur les possibilités d'activités au départ de la porte d'accès en question.

#### 4. Une série de produits touristiques en phase avec les attentes du public et des différents segments de clientèle.

- La brochure « J'adopte la slow attitude »
- Cinq grands équipements de référence :
  - Le bar perché dans les arbres (Léglise) ;
  - La tour panoramique (La tour Chevrival, en projet) ;
  - Le village Wellrest (en projet à Habbay-la-Neuve) ;
  - Le camping « nouvelle génération » (en réflexion entre Martelange et Radelange) ;
  - Le parc « Mini Forêts » (un appel à candidature sera lancé).
- Des produits touristiques organisés en dix grandes thématiques (destination randonnée, familles, bien-être, cheval, slow nature/slow culture, slow gastronomie, canopée, 100 % outdoor, entreprises et insolite).
- Une politique événementielle.
- 16 week-ends à thème au cours de l'année.

### 6.4.7 Synthèse

Les promenades balisées de la commune constituent le principal attrait de Vaux-sur-Sûre. Le patrimoine de mémoire de première importance permet le développement d'un tourisme vert, basé sur les activités de plein air et la découverte de la nature.

Vaux-sur-Sûre fait partie de la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne et le Syndicat d'initiative de Vaux-sur-Sûre s'occupe, entre autre, des seize promenades balisées, des balades nature et contées, du week-end des artistes et des artisans, du week-end des paysages, de la journée des églises ouvertes...

Actuellement, la principale infrastructure d'hébergement est le camping « Aux Sources de Lescheret ».

La Commune de Vaux-sur-Sûre compte 2 hôtels, 23 gîtes, 1 camping, 10 chambres d'hôtes et 1 hébergement équestre. A côté de ces structures d'accueil, on recense également 36 résidences secondaires en 2013. Avec une pression touristique de 0,12 lit par habitant le tourisme à Vaux-sur-Sûre est qualifié de tourisme diffus.

Un label « Régals de nos Terroirs » a été créé en faveur des producteurs des Parcs naturels de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier et Vallée d'Attert.

On note de nombreux artisans locaux sur la commune dans des domaines très différents.

On recense sur la commune 2 restaurants, 1 friagerie et 3 cafés.

Vaux-sur-Sûre propose de nombreuses attractions aux touristes avec des activités sportives, des sites naturels, architecturaux et religieux et des lieux de mémoire.

Vaux-sur-Sûre dispose également d'infrastructures de loisirs sportifs (équitation, pêche, tennis, tennis de table, vélo-VTT...) implantées dans les villages.

Vaux-sur-Sûre est une entité très animée par le folklore et les traditions avec les pièces de théâtre de Bercheux, de Rosières et de Sibret, les kermesses, Halloween, la cérémonie du relais sacré en novembre et la Saint-Nicolas...








La commune reçoit un subside pour l'embellissement des cimetières et mène une politique pour l'embellissement de Vaux-sur-Sûre via notamment l'octroi de subsides à des quartiers de villages.

Vaux-sur-Sûre est jumelée avec la ville française de Vaux située en Auvergne et la ville de Crowley située en Louisiane (Etats-Unis).

Enfin, Vaux-sur-Sûre participe au projet de massif pour la Grande Forêt d'Anlier porté par le Parc Naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier.

---

#### SOURCE DE DONNEES :

-  Les données de l'Administration communale
  -  « Le tourisme en Province du Luxembourg, chiffres et réalités 2009 », R.E.A.L.
  -  Site internet de la Commune de Vaux-sur-Sûre [www.vaux-sur-sure.be](http://www.vaux-sur-sure.be)
  -  Site internet de la Fédération touristique du Luxembourg Belge: [www.ftlb.be](http://www.ftlb.be)
  -  Site internet du Syndicat d'initiative de Vaux-sur-Sûre: <http://www.sivauxsursure.be>
  -  Site internet de la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne <http://www.paysdebastogne.be/>
  -  S.P.F. économie
-



## CHAPITRE 7 - Les services

### 7.1 Les services communaux

#### 7.1.1 La maison communale

*Adresse : Chaussée de Neufchâteau, 36 à 6640 VAUX-SUR-SÛRE*

*Heures d'ouverture de la maison communale :*

- Lundi, mercredi et jeudi de 8 h 00 à 12 h 00;
- mardi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 19 h 00;
- vendredi de 8 h 00 à 13 h 00.

#### 7.1.2 Les services communaux

- le secrétariat communal,
- le service de l'accueil extra-scolaire,
- le service de l'agriculture,
- le service de l'aide à l'enseignement,
- le service A.L.E,
- le service calamités,
- le service cimetières,
- le club « Cap Bonne Humeur »,
- le service communications
- le service de comptabilité et de finances,
- le service conseiller en prévention,
- le service état civil,
- le service étrangers,
- le service festivités,
- le service accueil - population,
- le service des taxes communales,
- le service urbanisme et environnement,
- le service des travaux,
- le CPAS,
- l'éco-passeur,
- le service cohésion sociale,
- le conseiller en mobilité et en sécurité routière.

### 7.2 Les services de sécurité

#### 7.2.1 La zone de police

La Commune de Vaux-sur-Sûre fait partie de la Zone de Police Centre Ardenne.

La zone de police regroupe donc huit communes (Bastogne, Bertogne, Fauvillers, Léglise, Libramont-Chevigny, Neufchâteau, Sainte-Ode et Vaux-sur-Sûre) situées au centre de la Province.

*Adresse du poste de Bastogne : rue de Marche, 69 à 6600 BASTOGNE*

Le chef de zone est l'Inspecteur principal André MATHIEU et l'agent de quartier pour les villages de la Commune de Vaux-sur-Sûre est l'inspecteur WILKIN.

*Heures d'accueil à Bastogne : 24 h / 24.*

### 7.2.2 Le commissaire voyer

Les commissaires voyers, répartis sur l'ensemble du territoire provincial, sont chargés de la police de la voirie vicinale. Le rôle de cette police consiste à veiller à l'observation des dispositions législatives et réglementaires qui tendent à prévenir la détérioration des chemins ou leur usurpation par les riverains.

Pour Vaux-sur-Sûre, le commissaire voyer est Monsieur Julien GASCARD.

### 7.2.3 Le Service Régional d'Incendie (SRI)

La Commune de Vaux-sur-Sûre dépend des SRI de Bastogne et de Neufchâteau (pour les habitants de l'ancienne Commune de Juseret).

Adresse :

- route de Wiltz, 11 C à 6600 BASTOGNE ;
- Chaussée d'Arlon, 36 à 6840 NEUFCHATEAU.

## 7.3 Les services publics

### 7.3.1 La poste

Adresse : Chaussée de Neufchâteau, 43 à 6640 VAUX-SUR-SURE.

Les heures d'ouverture du guichet :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
- mardi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

### 7.3.2 Le parc à conteneurs

La Commune de Vaux-sur-Sûre a à disposition un parc à conteneurs.

Adresse: route Vaux-sur-Sûre – Remience au lieu-dit « Derrière Le Faignoul ».

Les heures d'ouverture du parc à conteneurs :

- Été : du 01/05 au 31/10, du lundi au vendredi de 13 h à 19 h et le samedi de 9 h à 18 h.
- Hiver : du 1/11 au 30/04, du lundi au vendredi de 12 h à 18 h et le samedi de 9h à 18 h.

### 7.3.3 Les TEC

La société des TEC dessert la Commune de Vaux-sur-Sûre. (Cf. Chapitre 9.8).

La Commune de Vaux-sur-Sûre est desservie par les lignes suivantes :

- Ligne 1 : Marche-en-Famenne – Bastogne ;
- Ligne1/2 : Salle – Flamierge – Bastogne ;
- Ligne 2 : Bastogne – Martelange – Fauvillers ;
- Ligne 2/2 : Bastogne – Villers-la-bonne-Eau ;
- Ligne 53/1 : Saint-Hubert – Tillet – Amberloup ;
- Ligne 80 : Bastogne – Arlon – Luxembourg ;
- Ligne 413 : Bastogne – Neufchâteau ;
- Ligne 413/2 : Juseret – Traimont – Sibret – Bastogne ;
- Ligne 163b : Libramont – Bastogne ;
- Ligne 163b/3 : Bercheux – Remience – Sibret (circuit des écoles) ;
- Ligne 163c : Bastogne – Houffalize – Gouvy ;
- Ligne 1011 : Liège – Athus ;
- Le TELBUS.

**Carte 4D/5** : Réseau de transport en commun public.



### 7.3.4 La SNCB

Il n'y a pas de gare de chemin de fer sur l'entité communale. Les gares les plus proches sont Neufchâteau-Longlier (12 km) et Libramont (21 km).

## 7.4 Les services économiques

### 7.4.1 L'ALE

Le service communal « ALE » a été créé en 1995. Il est actif dans le domaine du jardinage, du bricolage et de l'aide aux personnes âgées.

Une permanence ALE est tenue un jour par semaine dans les bureaux de l'Administration communale.

L'ALE ne s'occupe pas des titres-services. Vaux-sur-Sûre dépend des titres-services des agences de Bastogne, Neufchâteau et Libramont.

### 7.4.2 L'asbl Promemploi, service « Accueil Assistance »

L'asbl propose un service de garde d'enfants malades à domicile, une veille d'enfants en milieu hospitalier et un remplacement en milieu d'accueil.

La Commune de Vaux-sur-Sûre a passé une convention avec Promemploi. Elle l'engage à informer régulièrement les habitants de l'existence du service « Accueil Assistance » et de l'avantage que ce dernier leur réserve ainsi qu'aux milieux d'accueil implantés sur son territoire.

Promemploi s'engage à constituer des rapports d'activités et financiers annuels et les tient à la disposition de la commune. L'asbl assure la visibilité du soutien que la commune apporte à « Accueil Assistance » et met à sa disposition du matériel d'information à l'attention des utilisateurs potentiels.

L'avenant (février 2011) à la convention de partenariat « Une ardeur d'enfance pour toutes et tous » lie la commune avec l'asbl. Elle est un des projets structurants dans le programme opérationnel intitulé « Compétitivité régionale et Emploi ».

## 7.5 Les services sociaux

### 7.5.1 Le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.)

Adresse : Chaussée de Neufchâteau, 34 A à 6640 VAUX-SUR-SURE

Le Centre Public d'Action Sociale est une institution publique présente dans chaque commune de Belgique. En remplaçant le mot « Aide » par « Action », l'accent est mis sur la participation active des personnes dans leur processus d'aide. On s'écarte dès lors de la notion d'assistance qui a longtemps suivi le C.P.A.S.

Afin de permettre à tout citoyen de Vaux-sur-Sûre de mener une vie conforme à la dignité humaine, le CPAS a mis en place divers services, car il faut savoir que le CPAS ne se contente pas d'octroyer le Revenu d'Intégration Sociale aux plus démunis.

« Le CPAS de Vaux-sur-Sûre gère:

- le service de mobilité « A Vaux Services »,
- le service handicontakt,
- l'allocation aux personnes handicapées,
- les permanences juridiques,
- le service de médiation de dettes,
- le plan d'action préventif en matière d'énergie,
- **les allocations de chauffage,**
- l'aide familiale : **le CPAS ne gère pas mais sert de « boîte aux lettres » avec l'ADMR de Bertrix, avec qui le CPAS a une convention,**
- le service de télévigilance avec le service Samaritel de Marche-en-Famenne,
- **l'atelier de repassage « Le Fer Bien ».**

Le CPAS s'occupe plus spécialement:

- des logements dans le cadre de l'Initiative Locale d'Accueil (ILA),
- des logements de transit,
- du service de location de matériel médical,
- du service de collecte des déchets pour les personnes domiciliées sur la commune,
- du goûter **et de l'excursion annuelle des 3 x 20,**
- de la bourse aux vêtements automne-hiver et celle du printemps, en collaboration avec la Ligue des Familles,
- du spectacle de la Saint-Nicolas.

*Les deux logements dans le cadre de l'ILA peuvent accueillir chacun six personnes.*

*Le service de location de matériel médical est ouvert à toute personne domiciliée sur la commune.*

*Le service de collecte des déchets récupère ceux recyclables à apporter au parc à conteneurs, à l'exclusion des encombrants déjà collectés à domicile.*

*Le CPAS organise tous les ans le goûter des 3 x 20 en hiver et leur excursion au mois de juin.*

*La Saint-Nicolas est organisée, par le CPAS, depuis 2008. Un spectacle est proposé aux petits comme aux grands. Cet événement a été mis en place avec le subside fédéral annuel pour « **encourager la participation et l'épanouissement social et culturel des usagers du CPAS** » et sur fonds propres de la commune.*

*Le CPAS dispose d'un service d'économie sociale depuis le 17 octobre 2011. Il s'agit de son atelier de repassage « Le Fer Bien » implanté dans les anciens locaux de la Poste, au 39 A, Chaussée de Neufchâteau à 6640 Vaux-sur-Sûre. Grâce à une collaboration avec le service de taxi social « A Vaux Services », le linge peut être retiré et livré aux domiciles des personnes. Un tarif préférentiel est d'ailleurs prévu pour les personnes âgées, handicapées ou bénéficiaires d'allocations sociales. A noter qu'une buanderie est aménagée dans les locaux. Dans un premier temps, elle sert uniquement pour le nettoyage du linge communal et de la crèche. »*

### 7.5.2 Le label Handicity

Handicity® est un label national qui vise à encourager les communes travaillant pour l'intégration des personnes handicapées dans les facettes de la vie communale. La Commune de Vaux-sur-Sûre s'est inscrite dans cette démarche en 2006.

Le label Handicity est un label « Qualité de vie, Commune et Handicap » décerné par l'Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH) dans le cadre d'une campagne de sensibilisation qui a été menée dans les communes wallonnes et bruxelloises. En amont de ce prix, il y a en 2001, la création de la Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée. Les communes signataires du texte ont été invitées à s'engager dans une démarche volontariste pour l'inclusion des personnes handicapées au sein de leur commune et à rendre compte des avancées faites via un processus d'évaluation. Le temps déterminé est celui de la législature communale.

Les actions mises en œuvre avec le label sont les ascenseurs dans les bâtiments publics (maison communale et crèche), la matérialisation des places de parking réservées aux personnes à mobilité réduite (près de la commune, du bâtiment de la poste et de la crèche).

**En 2014, un relevé des projets locaux en faveur de l'inclusion des personnes handicapées a été réalisé pour l'AWIPH.**

### 7.5.3 La ferme du Monceau

Fondée en 1979 par des bénévoles, le projet de l'asbl « La Boîte à Couleurs » a pu réellement se développer à partir de 1984 grâce à la mise à disposition d'un personnel temporaire. En 1990, l'association s'installe à la ferme du Monceau à Juseret pour mieux répondre aux besoins à rencontrer et à mettre la nature à la portée du plus grand nombre d'utilisateurs des services proposés. Le projet de restauration a permis de réaménager tous les locaux et le site pour diverses animations en les rendant accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Aujourd'hui toute une équipe pluridisciplinaire de vingt personnes (soit environ treize temps pleins) organise plus de 9.000 journées d'animations avec un accueil de plus de 60 % de groupes de personnes handicapées.

Une équipe pluridisciplinaire propose une pédagogie active et participative pour mettre le patrimoine rural à la portée de tous, valides et moins valides. Les lieux réaménagés permettent d'accueillir des enfants ou des adultes porteurs d'un handicap et qui entreprennent de mieux se connaître ou qui ont le souhait de s'épanouir au contact et au rythme de la nature. Mieux comprendre l'évolution du patrimoine et du monde rural en découvrant activement la ferme et l'origine des produits que l'on consomme est un véritable retour aux sources, une tentative pour retrouver concrètement ses racines. Les activités proposées sont des classes de campagne et de patrimoine, des séjours adaptés, des classes ou stages de vacances en intégration, des activités hebdomadaires ou saisonnières, du poney-club, de l'hippothérapie.

La ferme dispose d'un restaurant de soixante places et de cinquante-sept lits.

Cf. Chapitre 8.

### 7.5.4 L'association Carrefour Hépatites Aide et Contact

Le siège de l'association est situé à Poisson-Moulin, 3 à 6640 Vaux-sur-Sûre.

Les buts de l'association sont entre autres, l'aide et l'entraide, la prévention, le soutien des malades et de leur entourage, la défense des intérêts des personnes atteintes de l'hépatite.

## 7.6 Les services de santé

### 7.6.1 Hôpitaux

Vaux-sur-Sûre ne dispose pas d'hôpital. Les centres hospitaliers les plus proches sont situés dans un rayon d'environ 15 km avec l'IFAC – Famenne Ardenne Centre à Bastogne et 20 km pour le centre hospitalier de Haute-Ardenne à Libramont ?

Au niveau des soins de santé, la Commune de Vaux-sur-Sûre est située entre la zone d'influence de deux centres hospitaliers (Bastogne et Libramont-Chevigny). L'hôpital de Bastogne influence le plus la commune mais cette situation risque de s'inverser avec le développement du Centre Hospitalier de l'Ardenne à Libramont.

### 7.6.2 La maison de garde médicale Ardenne Nord de Bastogne

Adresse : Chaussée d'Houffalize, 1 bis à 6600 BASTOGNE

Elle a vu le jour en janvier 2010 pour contrer la diminution du nombre de médecins en zone rurale et Vaux-sur-Sûre y participe.



### 7.6.3 Docteurs en médecine

La Commune de Vaux-sur-Sûre dispose de plusieurs médecins :

- |                |                                   |
|----------------|-----------------------------------|
| - Dr ANNET M   | rue de Marche, 34 – Vaux-sur-Sûre |
| - Dr CALLANT L | rue du Centre, Sibret, 11         |
| - Dr LALOY V   | Bercheux, 85 B                    |
| - Dr RIGOT B   | rue du Wez, 10 – Vaux-sur-Sûre    |

### 7.6.4 Dentistes

- |             |                                       |
|-------------|---------------------------------------|
| - Dr BAI F  | rue de Laneuville, 13 – Vaux-sur-Sûre |
| - Dr GIRS C | Chemin des Monts, Sibret, 4           |

### 7.6.5 Logopèdes

- |                      |              |
|----------------------|--------------|
| - Madame BRABANTS H  | Chenogne, 27 |
| - Monsieur CORBIAU I | Chenogne, 12 |
| - Madame LHOAS M-P   | Morhet, 50   |
| - Madame PAQUAY F    | Nives, 15    |

### 7.6.6 Kinésithérapeutes

- |                          |                                  |
|--------------------------|----------------------------------|
| - Monsieur COLLARD J-M.  | rue de la Gare, Sibret, 10       |
| - Madame DEJACE I.       | Virée-du-Renard, Sibret, 21      |
| - Monsieur GODFRIND R.   | rue du Moulin, 8 – Vaux-sur-Sûre |
| - Monsieur GUEIBE L.     | rue du Moulin, 8 – Vaux-sur-Sûre |
| - Madame PIERRET P.      | rue du Moulin, 8 – Vaux-sur-Sûre |
| - Madame DEMOUSTIER M.P. | Virée-du-Renard, Sibret, 21      |
| - Monsieur MARON S.      | Grand-Route, Rosières, 82/C      |
| - Madame PIRON S.        | Morhet, 71 H                     |

### 7.6.7 Infirmiers – Soins à domicile

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| - CROIX JAUNE ET BLANCHE       | Dessous la Ville, Saint-Pierre, 56 B1 -<br>Libramont |
| - CENTRALE DE SOINS A DOMICILE | Place de la Mutualité, 1 – Saint-Hubert              |

### 7.6.8 Psychologue

- |                             |                             |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - Madame GIRS-VREBOS D      | Chemin des Monts, Sibret, 4 |
| - Madame MELCHIOR Gwénaëlle | Morhet, 98 D                |

### 7.6.9 Pharmacies

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| - Pharmacie BASTIN-JEANJOT SA | Chaussée de Neufchâteau, 15<br>Vaux-sur-Sûre |
| - Pharmacie RAHMANI-BAIJOT    | Chaussée de Bastogne, Sibret, 69             |

## 7.7 Les Aînés

### 7.7.1 Les logements communaux « seniors »

Sept logements communaux pour personnes âgées de plus de soixante ans ou handicapées ont été créés en 2006-2007 à Vaux-sur-Sûre. Ces « habitations en bois » permettent aux personnes du troisième âge de pouvoir vivre dans leur milieu villageois mais aussi dans une habitation souvent plus restreinte et adaptée à leurs besoins. Y sont acceptées, par le comité d'attribution et d'accompagnement des logements « seniors », les personnes âgées habitant la commune ou ayant un lien avec cette dernière. Le loyer est peu élevé pour leur permettre de rester sur le territoire communal. Les habitations sont toutes construites en plain-pied.

### 7.7.2 Le club de jour « Cap Bonne Humeur »

Le club de jour « Cap Bonne Humeur » a été mis sur pied en septembre 2008, en collaboration avec le CPAS et les autorités communales. L'objectif poursuivi était de recréer du lien social entre les habitants de la Commune de Vaux-sur-Sûre et plus particulièrement entre les aînés des différentes entités, un public souvent isolé et peu considéré.

C'est un lieu de rencontre, de partage, de réflexion mais aussi de découverte destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans et habitant la Commune de Vaux-sur-Sûre. Une occasion de faire connaissance avec soi et avec d'autres au travers d'activités tantôt créatives, tantôt sportives ou encore culturelles.

Ainsi, grâce au club de jour « Cap Bonne Humeur » plusieurs projets ont pu voir le jour:

- l'atelier d'art floral une fois par mois,
- les balades nature,
- les ateliers d'activités manuelles,
- les ateliers d'écritures,
- les cours de gymnastique douce et d'aquagym,
- les anniversaires sont fêtés une fois par mois,
- les activités intergénérationnelles avec l'école communale de Juseret...

La ludothèque communale, le club « Cap Bonne Humeur » et l'école communale de Juseret se sont associées dans le cadre d'un projet intergénérationnel autour d'une thématique phare: le « Jeu ». Ce projet a débouché sur la création d'une crèche du monde exposée à l'Administration communale, de décorations de sapin, de semi pour le potager de la cours de récréation de l'école... **Cette collaboration a pris fin en 2013.**

### **7.7.3 La maison de repos et de soins « En Famille »**

La maison de repos « En Famille » est située au 11 à Salvacourt.

Elle est aménagée dans une propriété de caractère qui accueille depuis 1987 une trentaine de résidents (des personnes invalides, semi valides, valides, souffrant d'Alzheimer, de Parkinson ou de démence) pour la plupart de la région.

### **7.7.4 La maison de repos et de soins « Le Chemin des Mimosas »**

La maison de repos « Le Chemin des Mimosas » est située au 28 à Cobreville.

Elle propose une maison de repos et de soins de haut standing. Cette résidence de 3.000 m<sup>2</sup>, répartie sur deux étages, dispose de cinquante lits et seulement quinze personnes y sont placées (**complet en 2014**). L'idée était de dessiner un village miniature, dont les chambres sont les maisons. Les couloirs sont des rues qui se croisent et donnent sur des espaces publics. Dans cette volonté de créer un village, la résidence dispose de son restaurant, d'un salon de coiffure, d'une bibliothèque, d'un cyberspace, d'un service de culte, d'un service multimédia et d'une chapelle. L'aspect intergénérationnel est également privilégié.

Actuellement, il y a un projet d'extension dans la ZAE où est implanté le Smatch (La Barrière).

### **7.7.5 Offre de soins**

Les établissements de soins (hôpital, maisons de repos, maisons de repos et de soins)

Depuis le 1er janvier 2009, en Province du Luxembourg, Vivalia regroupe en une intercommunale unique sept sites hospitaliers, une polyclinique, quatre Maisons de Repos (MR) et Maisons de Repos et de Soins (MRS) ainsi que des habitations protégées et une maison de soins psychiatriques.

L'hôpital Sainte-Thérèse se situe dans l'Arrondissement de Bastogne. Au 1er juillet 2010, celui-ci comprenait un total de 96 lits dont 36 en médecine, 36 en chirurgie et 24 en gériatrie. De manière générale, ceci représente une densité de 2,1 lits pour 1.000 habitants.

Nombre et densité des lits de maison de repos et de maison de repos et de soins, Province du Luxembourg – Arrondissement de Bastogne, situation au 08/06/2009

	Nombre de MR et MRS	Nombre de MRS (structures agréées en maison de repos et de soins)	Nombre total de lits uniquement MR	Nombre de lits agréés MRS	Densité de lits MR pour 1.000 habitants de 65 ans et plus	Densité de lits MRS pour 1.000 habitants de 65 ans et plus
Province du Luxembourg	50	28	1.998	1.020	48,6	24,8
Arrondissement de Bastogne	10	4	359	139	55,8	21,6
Vaux-sur-Sûre	2	0	41	0	65,6	0,0

Source : SPF Santé publique, situation juin 2009

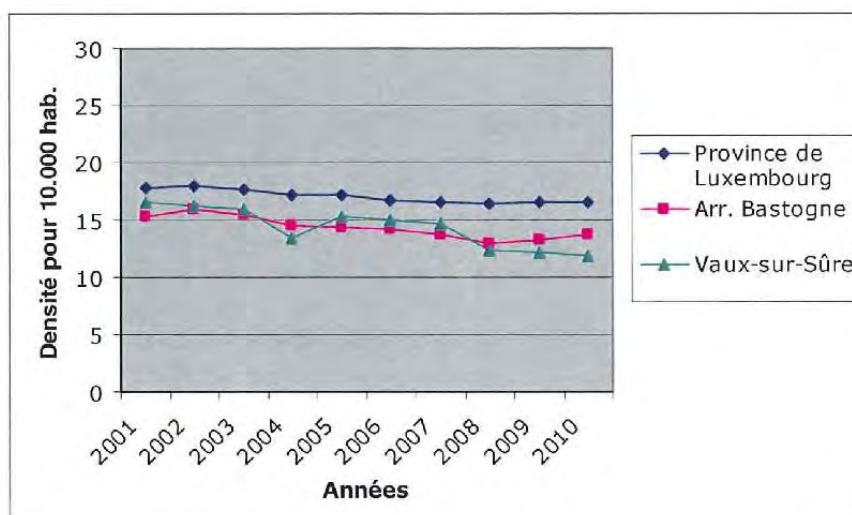
En 2009, l'Arrondissement de Bastogne comptait 6 MR et 4 MRS, soit un total de 10 institutions. Cela représente une densité de lits MR pour 1.000 habitants de 65 ans et plus, plus élevée qu'en Province du Luxembourg (55,8 contre 48,6). Concernant les lits MRS, ces propositions sont inversées.

Deux MR se situent sur la Commune de Vaux-sur-Sûre, ce qui représente une densité de lits MR plus importante que pour les autres niveaux territoriaux.

#### Les professionnels de la santé

La densité de médecins généralistes reprend le rapport entre le nombre de médecins répertoriés par l'INAMI (ayant un numéro INAMI et inscrit à l'ordre des médecins), selon le lieu de contact (lieu de résidence ou lieu d'exercice) et la population totale multiplié par 10.000.

Evolution de la densité de médecins généralistes pour 10.000 habitants, Province du Luxembourg – Arrondissement de Bastogne – Commune de Vaux-sur-Sûre, 2001-2011

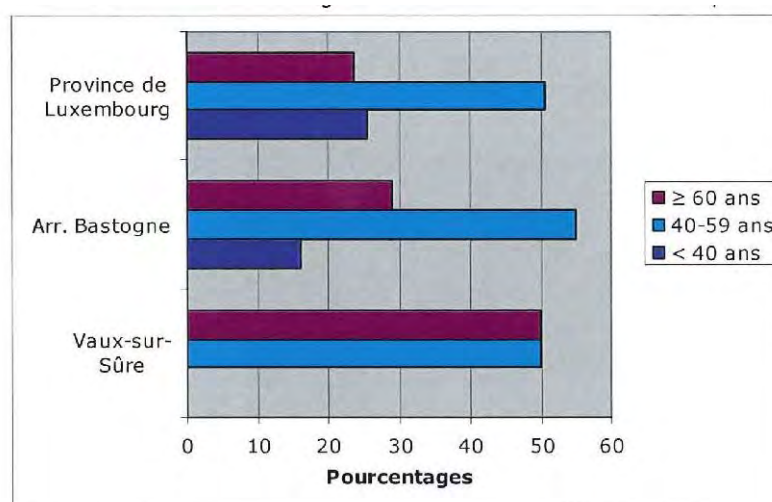


Source : INAMI

Remarque : Ces données sont à utiliser avec précaution. Une surestimation peut en effet être possible, puisque des médecins n'exerçant plus ou n'exerçant pas en tant que généralistes (médecin scolaire, du travail, enseignement...) peuvent être inscrits à l'ordre des médecins et répertoriés par l'INAMI. Cependant, l'évolution dans le temps reste intéressante.

A Vaux-sur-Sûre, la densité de médecins généralistes tend à diminuer entre 2001 et 2010, passant de 16,6 médecins pour 10.000 habitants en 2001 à 11,9 en 2010. Cette densité reste inférieure aux données provinciales (16,6 en 2010) au fil du temps.

Répartition des médecins généralistes par âge, Province du Luxembourg – Arrondissement de Bastogne, Commune de Vaux-sur-Sûre 2011



Source : INAMI

En 2010, à Vaux-sur-Sûre, il n'y a pas de médecins généralistes répertoriés par l'INAMI de moins de 40 ans. Les médecins de 40-59 ans sont aussi nombreux que ceux de 60 ans et plus. Pour les autres niveaux territoriaux, la catégorie la plus rencontrée concerne les 40-59 ans. Les plus jeunes médecins sont sous-représentés au niveau de l'Arrondissement de Bastogne (16,1 %).

### 7.7.6 La « maison des générations »

La commune a acheté l'ancienne maison de repos de Bercheux pour en faire une « maison des générations ». Le Conseil communal a approuvé le projet d'acte d'acquisition le 13 avril 2011. Le CPAS, quant à lui, a acquis en 2011, la partie « logement » du bâtiment pour y créer une seconde Initiative Locale d'Accueil (ILA). Ce projet, ouvert à compter de fin juin 2012, concerne un logement de six personnes.

Actuellement, la maison des générations est utilisée par 3 types de publics :

- Le club des aînés « Cap Bonne Humeur ».
  - Formation CEFOC (1x/mois) ;
  - Fête les aînés (après-midi festive et récréative durant lesquelles on fête les anniversaires) (1x/mois) ;
  - Art floral (1x/mois).
- L'accueil extrascolaire centralisé du mercredi après-midi.
- Les garderies du temps de midi (jusqu'en juin 2014).



La maison des générations accueille également la ludothèque communale et un local est loué à B-Post.

Des projets conjoints entre le club des aînés et l'accueil extrascolaire sont à l'étude et devront voir le jour durant l'année scolaire 2014-2015.

En outre, depuis septembre 2014, la maison des générations accueille un employé communal à mi-temps en charge de la cohésion sociale.

## **7.8 Les services de l'enfance et de la jeunesse**

### **7.8.1 La crèche communale « De Câlins à canailles »**

Adresse : rue du Wez, 4 A à 6640 VAUX-SUR-SÛRE

La crèche est ouverte depuis 2011. Elle peut accueillir 24 équivalents temps pleins subsidiés par le plan cigogne de l'ONE et quatre personnes non subsidiées depuis le quatrième trimestre de 2012. Le bâtiment est érigé à côté de l'implantation scolaire de Vaux-sur-Sûre.

La crèche emploie une directrice assistante-sociale à trois-quarts temps, une infirmière à mi-temps et six puéricultrices à temps partiel.

La crèche a reçu un subside de l'asbl Promemploi-FSE de 60.000 euros pour trois ans. Ce subside permet de financer les lits, les jouets, les modules de jeux, les tables, les chaises, la petite caméra, les fauteuils...

Des panneaux solaires sont installés sur le toit.

La commune attend le plan cigogne III suivant pour augmenter la capacité de la crèche, pouvant aller jusqu'à quarante-deux places.

Ainsi, elle pourrait obtenir 18 places supplémentaires : l'ouverture de l'étage de la crèche devrait effectivement avoir lieu dans le courant du 4ème trimestre 2014.

En avril 2014, la commune a reçu l'autorisation pour être agréé et subsidiée pour 24 places avec effet rétroactif à partir de janvier 2014.

### **7.8.2 L'accueil extrascolaire**

L'accueil extrascolaire est un accueil ouvert durant le temps libre des enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel et primaire (2,5 ans à 12 ans).

L'accueil extrascolaire, assuré par la commune, s'effectue dans les écoles de Bercheux, Juseret, Morhet, Nives, Remichampagne, Rosières, Sibret et Vaux-sur-Sûre. Une garderie existe également à l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Sibret. Le mercredi après-midi, il a lieu à la maison des générations à Bercheux.

Entre septembre 2011 et juin 2012, il y a eu 770 enfants inscrits à l'accueil extrascolaire, avec en moyenne 86 enfants aux garderies du soir. Notons que le nombre d'enfants inscrit est en augmentation constante au fil des années.

Heures d'ouverture :

- tous les matins de la semaine à partir de 7 h 00,
- tous les soirs jusqu'à 18 h 30,
- le mercredi après-midi à partir de 11 h 30.

L'accueil extrascolaire emploie entre 8 et 20 accueillantes en fonction des garderies du matin, du midi et du soir.

L'accueil extrascolaire permet d'offrir à toutes les familles un accueil de qualité, accessible financièrement et géographiquement, de développer une politique d'accueil conforme au code de qualité de l'ONE. L'accueil offre un cadre de vie favorable à l'épanouissement personnel et permettant de respecter les autres. L'accueil permet de développer les potentialités, l'autonomie de l'enfant et de privilégier la communication avec les parents. Ces objectifs sont repris dans le programme de Coordination Locale pour l'Enfance (programme CLE).

Le nombre d'enfants fréquentant l'accueil extrascolaire varie d'une implantation à une autre et d'un jour à l'autre. L'offre d'activités extrascolaires pour les enfants de 3 à 6 ans n'est pas très étoffée sur la commune.

Dans le cadre du renouvellement du Programme CLE, une enquête a été lancée en 2009 pour établir un état des lieux concernant l'accueil extrascolaire des enfants de 2,5 à 12 ans. Cette enquête a pour but, outre l'amélioration des différents services et animations proposées, d'actualiser les données de la commune afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des parents en matière d'accueil extrascolaire. **Une nouvelle enquête a été faite en mars 2014. Le nouveau Programme CLE sera proposé à la prochaine Commission Communale de l'Accueil de septembre et avalisé au Conseil communal suivant.**

Les plaines de vacances sont organisées, chaque année pendant les vacances de Pâques et d'été, en collaboration entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les plaines sont accessibles aux enfants de 3 à 12 ans.

Pendant ces plaines de vacances, les enfants sont accueillis chaque jour de 7 h 30 à 17 h 30 et les activités ont lieu de 9 h 00 à 16 h 30.

Des animateurs brevetés reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles prennent en charge les enfants pour des activités sportives, culturelles, manuelles et de découverte du milieu.

Pour les plus grands, la commune propose l'action « Été solidaire, je suis partenaire ».

### **7.8.3 Les Explorateurs asbl**

L'asbl Les Explorateurs, créée en 1996, propose des stages sportifs et culturels, aux enfants durant les vacances d'été et de Pâques avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'asbl est attentive à fournir aux enfants et aux jeunes une initiation autour de multiples centres d'intérêts. L'asbl vise à amener les enfants et les jeunes à choisir des activités qui leur conviennent tout en favorisant leur ouverture d'esprit et leur autonomie. En ce sens, Les Explorateurs cherchent également à encourager toutes les initiatives professionnelles qui poursuivent cet objectif.

L'asbl propose des activités sportives durant l'année scolaire telles que Hip-hop, Zumba et karaté.

Cf. Chapitre 8.

#### **7.8.4. Le service d'accueillantes conventionnées «Baby-service »**

L'asbl « Baby-service » est un service d'accueillantes d'enfants conventionnées créé en 1977 par Vie Féminine, les Mutualités Chrétiennes et le Mouvement Ouvrier Chrétien pour répondre à un besoin grandissant des familles en matière de garde d'enfants de 0 à 3 ans.

Notons que **neuf personnes** de la commune sont reprises sur la liste:

- Mme ANGE Martine,
- Mme **CHAUVAUX Mireille**,
- Mme COLLARD Rita,
- Mme DEFOSSE Valérie,
- Mme KINIQUE Valérie,
- Mme **LAYON Bénédicte**,
- Mme **LURKIN Ghislaine**,
- Mme **RENARD Isabelle**,
- Mme **WIRARD Evelyne**.

#### **7.8.5. Les accueillantes indépendantes, conventionnées ONE**

En août 2014, aucune accueillante indépendante conventionnée n'est recensée sur la commune.

### **7.9 L'enseignement**

#### **7.9.1 L'enseignement communal**

La commune possède trois écoles communales fondamentales (maternelle et primaire) avec huit implantations scolaires regroupant quelques **630 élèves (2013-2014)**.

L'école fondamentale de Vaux-sur-Sûre I avec les implantations de :

- Juseret,
- Rosières,
- Vaux-sur-Sûre.

L'école fondamentale de Vaux-sur-Sûre II avec les implantations de :

- Sibret.
- Nives,

L'école fondamentale de Vaux-sur-Sûre III avec les implantations de :

- Bercheux,
- Morhet,
- Remichampagne,

La commune a fait de l'enseignement sa priorité.

Un bus scolaire a été acquis, par la commune par emprunt, depuis le 1er septembre 2011. Il est utilisé pour le transport des enfants des écoles communales dans le cadre de trajets pour la gym et la piscine, des transports pour des activités régulières, des excursions scolaires ou des transports pour des activités telles que classes vertes, classes de découvertes...

Un repas chaud est proposé dans chaque école. Ce sont plus ou moins deux cent cinquante repas qui sont préparés à Vaux-sur-Sûre tous les jours. Ensuite, un personnel communal livre les repas dans les autres implantations. Une cuisine centralisée à Vaux-sur-Sûre a été construite pour les écoles communales.

La cantine, la surveillance du midi et les garderies du matin et du soir fonctionnent avec un système de cartes d'abonnement. Elles permettent à la surveillante de cocher les cases en fonction des services que l'enfant a utilisés.

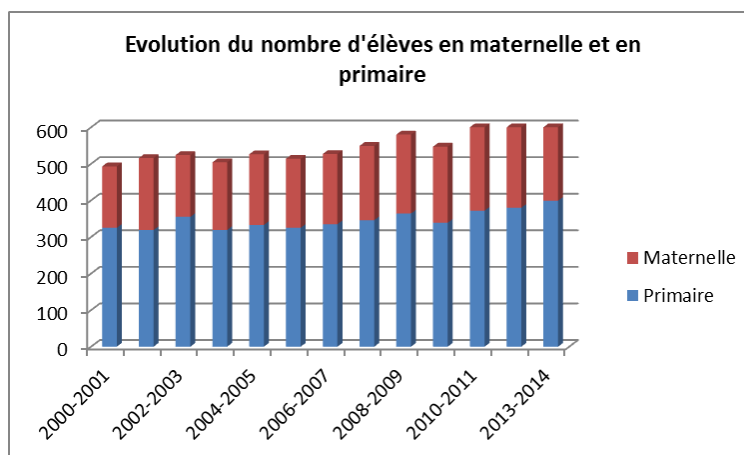
De nombreuses initiatives existent dans les écoles telles que :

- le projet « jeunesse musicale » avec dix séances d'éveil musical ;
- l'information sur la prévention routière ;
- la prévention concernant la transition entre l'école primaire et le secondaire ;
- l'opération fruits et légumes avec une distribution hebdomadaire ;
- l'animation sur le thème du tri des déchets dans toutes les écoles ;
- la station d'épuration de l'école de Remichampagne ;
- le projet-découverte du monde des abeilles : une apicultrice est venue dans toutes les écoles ;
- la visite du centre culturel de Bastogne, filmé et transmise dans « Le journal des Arsouilles » ;
- le programme pédagogique du PICONRUE pour l'année 2011-2012 et pour 2012-2013.

Les élèves des huit implantations scolaires ont des ordinateurs reliés à internet appelées Cyberclass.

Les écoles de Sibret et Vaux-sur-Sûre disposent d'une salle de gymnastique. Elles sont mises à disposition des clubs sportifs de la commune en soirée et les samedi. Les élèves vont une fois tous les quinze jours à la piscine de Bastogne.

	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2013 2014
Primaire	325	319	355	319	333	325	335	346	364	339	372	380	399
Maternel	168	197	169	185	193	189	192	203	216	208	239	233	231



Le nombre d'élèves en maternelle et en primaire est en augmentation relativement constante. En effet, malgré trois années où l'on note une perte, en 2003-2004, 2005-2006 et 2009-2010, en 14 ans, le nombre d'élèves est passé de 325 à 399 en primaire et de 168 à 231 en maternelle.

Il y a très peu d'enfants qui sortent de la commune pour leur enseignement.

### 7.9.2 L'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Une école de la Fédération Wallonie-Bruxelles est implantée à Sibret. Elle compte plus ou moins cinquante élèves. Il y a huit institutrices et instituteurs maternelles et primaires, cinq maîtres spéciaux et du personnel administratif, de cuisine, d'entretien et de garderie.

Deux lignes de bus desservent l'école et une animatrice accompagne les enfants pendant les trajets.

L'accueil des enfants est réalisé en collaboration avec l'asbl « Une école pour Tous ». Il est ouvert dès 6h45 et jusque 18h30. Le mercredi après-midi, l'accueil a lieu de 12h00 à 18h30.

L'action « Bouger, manger » en 2010 proposait des collations saines pour les élèves.

L'école en collaboration avec l'asbl « Une école pour Tous » organise chaque année des plaines de vacances pour Pâques et l'été. L'accueil a lieu de 6h45 à 17h30 et les activités de 9h00 à 16h00.

### 7.9.3 L'enseignement secondaire et supérieur

Concernant l'enseignement secondaire, l'atlas des dynamiques territoriales classe Vaux-sur-Sûre sous l'influence du pôle de Bastogne. Toutefois, la commune est également située à proximité des pôles d'enseignement de Neufchâteau et de Libramont-Chevigny.

Pour l'enseignement supérieur, c'est le pôle de Liège qui draine le plus d'étudiants de Vaux-sur-Sûre. Les autres pôles d'enseignement géographiquement les plus proches (Libramont-Chevigny et Arlon) ne sont pas prépondérants.

**Annexe n° 7.1** : *Données détaillées sur l'enseignement.*

## 7.10 Synthèse

En plus des services communaux, les services publics sur la commune sont un bureau de poste, un parc à conteneurs et les TEC. L'explosion démographique attendue engendrera une modification des services existants ou la création d'autres complémentaires. Commune rurale, Vaux-sur-Sûre ne peut assumer seule l'ensemble des services.

Le bureau de police de Vaux-sur-Sûre fait partie de la Zone de Police Centre Ardenne. Vaux-sur-Sûre dépend des Services Régionaux d'Incendie de Bastogne et de Neufchâteau.

L'ALE est active dans les domaines du jardinage et de l'aide aux personnes âgées.

Au niveau social, le CPAS est l'acteur important de la commune qui, en plus des services de base d'un CPAS, s'investit dans la location de matériel médical, la collecte des déchets pour les personnes domiciliées sur la commune, l'organisation de certains événements intergénérationnels tels que la Saint-Nicolas, le goûter des 3 x 20, les bourses aux vêtements... Le CPAS a une convention avec le service Samaritel dont les bureaux sont installés à Marche-en-Famenne. Mais surtout il dispose de deux logements de six personnes dans le cadre de l'Initiative Locale d'Accueil, de deux logements de transit.

**L'Administration communale a complété ses services en mettant en place un éco-passeur et un conseiller en mobilité et en sécurité routière.**

Vaux-sur-Sûre dispose de l'antenne médicale de la maison de garde médicale Ardenne Nord de Bastogne, et de nombreux indépendants exercent dans le domaine médical et paramédical.

Plusieurs asbl, telles que « Promemploi », « l'association Carrefour Hépatites Aide et Contact », existent sur le territoire pour venir en aide aux personnes malades. Notons aussi l'asbl « La Boîte à Couleurs » implantée dans le château-ferme du Monceau.

La commune s'investit dans le domaine des personnes âgées : Vaux-sur-Sûre propose sept logements communaux « seniors » et le club de jour « Cap Bonne Humeur ». De plus, elle a acheté, en avril 2011, l'ancienne maison de repos de Bercheux pour en faire une maison des générations utilisée pour les aînés et pour l'accueil extrascolaire.

« Le Chemin des Mimosas » de Vaux-sur-Sûre propose une maison de repos et de soins de haut standing. La maison de soins et de repos « En Famille » accueille les personnes invalides, semi valides, valides, souffrant d'Alzheimer, de parkinson ou de démence.

En matière d'accueil d'enfants, il existe la crèche, agréée et subsidiée pour 24 places depuis avril 2014 et les accueillantes conventionnées du baby-service.

Le nombre d'élèves en maternelle et en primaire est en augmentation relativement constante. En effet, malgré trois années où l'on note une perte en 14 ans, le nombre d'élèves est passé de 325 à 399 en primaire et de 168 à 231 en maternelle.







Concernant l'accueil extrascolaire, il est assuré par la Commune de Vaux-sur-Sûre dans les écoles communales pour les enfants fréquentant l'enseignement maternel et primaire. La commune, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, organise les plaines de vacances en été et à Pâques. Dans l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'accueil extrascolaire est assuré avec la collaboration de l'asbl « Une école pour Tous ». Cette école et l'asbl organisent aussi, des plaines de vacances en été et à Pâques.

L'asbl Les Explorateurs propose des stages, culturels et sportifs, aux enfants durant les vacances de Pâques et d'été. Elle propose aussi des activités durant l'année scolaire.

Il y a sur la commune trois directions avec huit écoles communales maternelles et primaires. Notons aussi la présence de l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Sibret. Les étudiants de Vaux-sur-Sûre suivent leur scolarité surtout à Bastogne et pour l'enseignement supérieur, ils se dirigent surtout vers le pôle de Liège.

---

## SOURCE DE DONNEES

-  Le site internet communal : [www.vaux-sur-sure.be](http://www.vaux-sur-sure.be)
-  Le site internet de la zone de police : <http://www.policecentreardenne.be>
-  Le site internet des TEC : [www.infotec.be](http://www.infotec.be)
-  Le site de l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Vaux-sur-Sûre: <http://www.ecoles.cfwb.be/sibret>
-  Le site internet de la maison de repos et de soins <http://www.lechemindesmimosas.be>.
-  Profil local de santé de la Commune de Vaux-sur-Sûre, L'Observatoire Wallon de la Santé

## CHAPITRE 8 – La vie associative, culturelle et sportive

### 8.1 La vie associative et culturelle

#### 8.1.1 Les infrastructures culturelles

##### ***Les petites infrastructures sociales de quartier (PISQ) et les salles de village***

Six petites infrastructures sociales de quartier (PISQ), quatre salles et cinq salles des clubs de football, réparties sur tout le territoire communal, sont à la disposition des associations et des habitants de Vaux-sur-Sûre.

Notons que la salle de village d'Assenois a été en partie rénovée par les villageois.

Les PISQ de Bercheux et de Rosières peuvent être modifiés pour accueillir les représentations des troupes théâtrales.

Remarquons qu'un chapiteau communal est mis à la disposition des associations communales et des habitants. Il est géré par un employé communal. La priorité est donnée aux fêtes annuelles des différents villages puis aux villages sans petite infrastructure sociale de quartier et, pour finir, aux premières demandes reçues par la commune.

##### **Annexe 8.1 : Liste des locaux de rencontre.**

##### ***Le bibliobus***

Le bibliobus de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ouvert à tous, s'arrête toutes les semaines à Vaux-sur-Sûre. Le lundi, une fois tous les quinze jours au niveau des écoles communales de Bercheux, Juseret, Remichampagne, Rosières et Vaux-sur-Sûre, à l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Sibret et dans le village de Morhet. Une fois tous les quinze jours à l'école communale de Nives.

La Croix-Rouge de Belgique – Maison Croix-Rouge de Bastogne propose un prêt de livres, à domicile, dans les cliniques et dans les maisons de repos. Ce service est ouvert aux habitants de la commune.

##### ***La ludothèque***

La ludothèque communale organise des « ateliers ludo » pour les enfants à partir de trois ans. Durant ces ateliers, ils vivent un moment convivial avec leurs parents, leurs frères et sœurs, leurs amis autour de jeux de société aussi variés que divertissants. Ces ateliers ont lieu une fois par mois à la salle « Le Bar à Thym » à Vaux-sur-Sûre. **La Ludothèque a été déplacée à Bercheux dans la maison des générations.**

Des jeux de société de la ludothèque provinciale de Marche-en-Famenne sont mis gratuitement à la disposition des habitants de la commune.

#### 8.1.2 Les infrastructures de culte

La commune a à sa charge, via les fabriques d'églises, les églises de la commune. Les différents villages possèdent leurs propres équipements de culte (églises, cimetières, chapelles). Des églises et des chapelles sont répertoriées à Assenois, Bercheux, Chenogne, Grandru, Hompré, Juseret, Lescheret, Morhet, Nives, Remichampagne, Remience, Remoiville, Rosières, Sibret et Vaux-sur-Sûre.

On dénombre de nombreuses chapelles et croix sur la commune.

On remarque l'action chrétienne rurale des femmes à Bercheux, Sibret et à Remoiville et le Centre d'Action Laïque (CAL) Luxembourg proposant des actions sur la commune.

### **8.1.3 Les associations culturelles**

De très nombreuses activités sont organisées par le monde associatif, celui-ci étant généralement bien structuré et actif. Nous pouvons notamment mentionner les clubs des villages et des jeunes, les cercles locaux et culturels, les associations des aînés, les groupements d'anciens combattants, les mouvements de jeunesse...

On dénombre sur la Commune de Vaux-sur-Sûre **quarante-cinq** associations culturelles dont diverses associations patriotiques et folkloriques. Nous détaillons ci-après quelques associations:

#### ***La ferme du Monceau – La Boîte à Couleurs asbl***

La ferme d'animation fait découvrir le patrimoine rural et donne aux enfants valides et handicapés l'occasion de mieux se connaître à travers des activités centrées sur la vie à la ferme, la nature et l'équitation. La ferme dispose de son propre site internet.

Cf. Chapitre 7.

#### ***Les Explorateurs***

L'asbl Les Explorateurs, créée en 1996, propose des stages sportifs et culturels, aux enfants durant les vacances d'été et de Pâques avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle propose des activités culturelles durant l'année scolaire telles que les ateliers-théâtre pour adultes et enfants. L'asbl dispose de son propre site internet.

Cf. Chapitre 7.

#### ***Le Cercle Culturel de Sibret***

Le principal objectif du cercle est la promotion et le développement d'activités à caractère culturel de la Commune de Vaux-sur-Sûre en général et du village de Sibret en particulier.

Parallèlement, le comité du Cercle Culturel est à la tête de l'organisation des différents spectacles proposés par la troupe « La Liberté ». C'est ainsi qu'il organise le spectacle de « La Passion », des pièces de théâtre, des spectacles cabaret... Pour assurer son objectif prioritaire, le Cercle Culturel dispose d'une salle qui comporte environ trois cents places assises.

Le Cercle a fêté ses cents ans en 2012. A cette occasion, une exposition a retracé les cents années d'existence de la troupe. De nombreux documents (courriers, anciens textes, photos, objets, vidéos, coupures de presse, ...) font découvrir l'univers de la troupe. Le Cercle dispose de son propre site internet.

#### ***Le théâtre de Rosières***

La troupe de théâtre « Les Djwayeux Capères » monte sur scène tous les ans en début d'année. Elle est fidèle à l'auteur dialectal Christian Derijke.

#### ***Le théâtre Patro Saint Martin de Bercheux***

La troupe de théâtre « Les Arlequins » a pour habitude de jouer une pièce en wallon.



### **Les clubs de jeunes**

On note la présence d'un club de jeunes dans la plupart des villages. Les clubs de jeunes organisent de nombreux événements dans la commune. Il s'agit des jeux intervillages, des carnivals, des bals, des grands feux, des kermesses.

### **Les scouts de Sibret**

L'unité scout Saint Exupéry de Sibret regroupe des baladins, des louveteaux, des éclaireurs et des pionniers. L'unité propose différentes actions telles que le souper de l'unité, la veillée de Noël, le barbecue de fin de camps... Ils disposent d'un local pouvant être loué. Il permet d'accueillir vingt-cinq personnes voir trente au maximum. Les scouts disposent de leur propre site internet ayant vocation à faire découvrir les nombreuses facettes de leur unité.

### **La décentralisation des cours de musique de l'Académie de Bastogne**

La formation musicale de l'Académie de Musique de Bastogne donne cours à Vaux-sur-Sûre. Ces cours se déroulent dans l'implantation communale de Vaux-sur-Sûre. Le droit d'inscription représente le minerval de l'Académie.

### **L'asbl Goodail**

L'asbl propose, à tous ceux qui le souhaitent, de découvrir ou redécouvrir autrement le monde grâce à un panel d'activités culturelles et environnementales. Les activités proposées sont des marches de nuit, des balades ornithologiques, des concerts, des stages nature...

La commune édite tous les ans la brochure « Ça bouge à Vaux-sur-Sûre » récapitulant les activités extrascolaires, sportives et culturelles proposées sur le territoire.

D'autres activités culturelles sont proposées à Vaux-sur-Sûre tels que les ateliers d'art floraux et d'aquarelle du Syndicat d'initiative, les formations musicales de l'Académie de Musique de Bastogne.

Pour l'organisation de festivités telles que les kermesses, les jeux intervillages, les bals, les brocantes, les grands-feux, le VTT, les rallyes pédestres..., une autorisation écrite détaillée doit être demandée au Collège communal.

La commune a la particularité d'avoir une radio libre locale « Radio S ».

Plusieurs jeunes ont la possibilité d'aller au Conseil provincial chaque année. Une jeune citoyenne de Vaux-sur-Sûre a été secrétaire du Conseil provincial des jeunes entre 2010 et 2012.

Le projet « Nos Mémoires Vives » a pour but de remettre en état les monuments de la guerre (le monument aux morts de Bercheux, le monument de la Victoire de Clochimont, le monument aux morts de Sibret, la stèle dressée à côté de l'Administration communale de Vaux-sur-Sûre, le monument aux morts de Lescheret, le monument du Sacré-Cœur de Morhet, la tombe du soldat Auguste-Joseph Conrard au cimetière de Morhet, le monument aux morts dans le cimetière de Nives et la stèle dite « Rosier » de Villeroux). Le projet a été subsidié par la Région wallonne à hauteur de 15.000 € en 2012.

### **Annexe 8.2 : Les associations culturelles.**

## 8.2 La vie sportive

### 8.2.1 Les infrastructures sportives

Les infrastructures sportives publiques proposées à Vaux-sur-Sûre sont deux terrains de tennis, deux parcours Vitae, les terrains de football des cinq clubs, deux salles de gymnastique des écoles de Sibret et Vaux-sur-Sûre, treize plaines de jeux, l'aire de jeux de la Boîte à couleurs et quatre zones multisports (Sibret, Morhet, Vaux-sur-Sûre et Bercheux).

Les enfants des écoles utilisent les infrastructures sportives des implantations communales de Sibret et Vaux-sur-Sûre.

De nombreuses promenades balisées existent sur le territoire communal (cf. Syndicat d'initiative).

Actuellement, plusieurs projets d'infrastructures sportives existent sur la commune:

- A Cobreville, la création d'une zone multisports. Elle comprend trois espaces de jeu: un petit terrain de football voué aux diabolins, un espace multisports traditionnel et une aire de jeux.
- La création de six plaines de jeux : Grandru, Jodenville, Poisson-Moulin, Remience, Salvacourt et Sûre.
- **La création d'un hall de sports, y compris un terrain synthétique au Poteau de Morhet. Une première phase consistera en la réalisation, sur fonds propres, d'une salle de gymnastique pouvant accueillir les élèves des implantations scolaires ainsi que le club de tennis de table. Une deuxième phase, plus importante et après sollicitation de subsides auprès d'Infrasports, verra le jour par la suite en grande infrastructure avec un terrain synthétique.**

### 8.2.2 Les associations sportives

On dénombre sur la Commune de Vaux-sur-Sûre **vingt** associations sportives.

Les associations sportives sur la commune sont les cinq clubs de football, les clubs de gymnastique, de karaté, de pêche, de tennis, de tennis de table, de vélo et d'auto-cross.

Notons que le club de football « Etoile Sportive » de Vaux-sur-Sûre a fêté ses cinquante ans en 2012. A cette occasion, plusieurs animations ont été proposées. **Le Wallonia Club Sibret en a fait autant en 2014.**

Le club de football de Bercheux a une équipe qui évolue en première division provinciale. **(deuxième division provinciale en 2014).**

**Annexe 8.3** : Les associations sportives.

### 8.2.3 Les événements sportifs

#### **Les trophées sportifs**

Afin de fêter les exploits sportifs de plusieurs citoyens ainsi que les équipes des clubs de Vaux-sur-Sûre, le Collège communal donne une réception en leur honneur.

#### **La journée sportive**

La journée sportive proposée par la commune permet d'initier les habitants de Vaux-sur-Sûre à différents sports. Les épreuves sont notées et des prix sont remis à la fin de la journée.

### **L'asbl Valfoot**

L'asbl Valfoot regroupe les clubs de football de Bercheux, Chaumont, Cobreville, Sibret et Vaux-sur-Sûre. L'asbl a été créée en 2012 pour pouvoir bénéficier des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'asbl organise une fois par an le tournoi de Valfoot qui se déroule courant mai dans les installations de l'Etoile Sportive de Vaux-sur-Sûre. Il est ouvert à toutes les équipes et pas uniquement aux clubs de la commune.

### **La Coca Cola Cup**

La Coca Cola Cup a été organisée en 2008 et 2011 à Vaux-sur-Sûre. Elle permet d'aborder la pratique du football d'une manière positive, en insistant sur l'aspect festif et récréatif et en y incluant les amis et la famille. La journée est organisée dans une commune différente de la province tous les ans.

### **Le Motocross de Bercheux**

A Bercheux a été organisé en septembre 2011 et 2012 le motocross de Bercheux qui prend la forme d'un circuit. Cette épreuve compte pour le championnat d'été.

### **L'action « Je cours pour ma forme »**

La Commune de Vaux-sur-Sûre a organisé, pour la première fois en 2012, l'opération « Je cours pour ma forme ». L'objectif est de faire prendre conscience à la population de la nécessité et du bienfait de la pratique du sport en général et du jogging en particulier.

### **L'opération « Chèque Sport et Culture Pass »**

La philosophie du « Chèque Sport et Culture Pass » est une initiative menée par le Collège communal. Elle a pour ambition de favoriser la pratique sportive des enfants. Le chèque permet une intervention dans le coût de l'affiliation à un club, l'inscription à une classe sportive, à une classe de neige ou encore l'achat de matériel.

## **8.3 Les subventions communales**

La commune a la volonté d'aider les clubs et les associations qui agissent pour la population de Vaux-sur-Sûre.

Elle octroie des subsides aux associations, soit pécuniaire, soit en leur mettant à disposition des salles. Les subsides pécuniaires servent aux associations pour bénéficier d'un embellissement des villages, acheter du matériel ....

- La commune donne un « chèque sport et culture pass » pour les enfants de la commune pratiquant une activité sportive ou culturelle.
- La commune donne un subside annuel à l'investissement aux clubs de football. Les subventions aux clubs de football sont définies dans un règlement communal.
- La commune met les terrains de football communaux à la disposition des associations.
- La commune met à disposition du club de tennis, deux terrains aménagés.
- La commune met à disposition de certains clubs de jeunes, un local.
- La commune verse 500 € par an, pour chaque projet rentré et accepté par le Collège, pour l'embellissement des villages.
- La commune verse un subside aux fabriques d'églises pour le fonctionnement et/ou l'investissement.
- La commune verse un subside à l'Action Luxembourg Enfance Maltraitée (ALEM).
- La commune verse un subside de 250 € à l'asbl Espaces de Rencontres Centre Ardenne.

L'asbl Espaces de Rencontres Centre Ardenne a pour objectif de maintenir ou restaurer le lien entre parent et enfant(s) en leur offrant un lieu de rencontre neutre, sécurisant et déculpabilisant. L'asbl est implantée à Neufchâteau.

## 8.4 Les manifestations

L'agenda des manifestations est disponible sur le site internet de la Commune de Vaux-sur-Sûre, dans le bulletin trimestriel d'information communale «Vivre à Vaux-sur-Sûre » et en toutes boîtes lors d'événements importants. Toutes les manifestations sont organisées en « interne »; on ne note aucune relation avec le centre culturel de Bastogne.

Les manifestations les plus importantes sont:

- les fêtes locales et les repas;
- les jeux intervillages d'Assenois, Grandru, Hompré, Morhet, Remichampagne, Sibret;
- les représentations théâtrales de Bercheux, Rosières et Sibret;
- la cérémonie des noces d'or (50 et 60 ans de mariage);
- la fête champêtre de Juseret;
- la marche Adeps;
- la vieille fête de Sibret;
- la marche gourmande de Chaumont;
- la randonnée tout terrain moto;
- les soirées « open air » à Bercheux, Sibret et Vaux-sur-Sûre;
- la marche promenade;
- **le Festival du Cerf-volant;**
- le festival rock de Chenogne;
- la journée « Place aux Enfants »;
- l'après-midi halloween;
- la cérémonie du relais sacré;
- le spectacle de la Saint-Nicolas;
- le marché de Noël organisé par le comité de jumelage.

La journée « Place aux Enfants » basée sur la citoyenneté a pour but de faire découvrir aux jeunes de 8 à 12 ans, le monde des adultes. Ils suivent des professionnels et découvrent leur métier.

Dans chaque bulletin communal, une large part est laissée à l'écho des associations et aux manifestations à venir.

## 8.5 Nord-Sud et solidarité

L'asbl « **Faso-Lux : aidons l'Afrique ensemble** » est née en 2009 et s'est donnée pour vocation de développer et mettre en œuvre des projets, en partenariat et/ ou en synergie avec d'autres associations ou des administrations, en faveur d'un développement durable au Burkina Faso, plus particulièrement avec l'Association Aidons l'Afrique Ensemble, son partenaire local. Des marches gourmandes sur la commune financent des projets de développement durable au Burkina Faso. **Trois** projets sont subsidiés par la Région wallonne, la commune et l'asbl: le projet muringa - arbre de vie, Tcherwe po Mogni et « **REPARE ET MAINTENANT** ». L'asbl est basée à Vaux-sur-Sûre.

L'asbl « **Enfants Etrangers en Vacances** » est entièrement indépendante de la commune et n'est pas subsidiée par celle-ci. L'association fonctionne uniquement grâce à des activités philanthropiques et à des dons de sympathisants de l'asbl.

C'est une formidable amitié belgo-roumaine construite au fil des ans depuis 1990, grâce à l'accueil dans des familles, chaque année durant l'été, d'enfants provenant du village roumain « Godinesti ». De nombreux panneaux illustrent l'accueil des enfants, l'aide apportée à Godinesti par l'asbl, les vues du village de Godinesti, les habitants, les coutumes, les occupations rurales et quelques sites touristiques.

L'**Autrement Dit** se situe au 91 Chaussée de Saint-Hubert à Morhet. Depuis 2007, l'association propose des ateliers qui visent à améliorer la communication adulte – enfant. Ils s'adressent à tout adulte qui vit ou travaille avec des enfants (parents, éducateurs, accueillantes d'enfants, enseignants, autres intervenants). Les participants apprennent de façon simple et ludique comment mettre en place la nouvelle approche de la communication adulte – enfant.

Le **Télévie** est organisé sur le territoire communal. En 2011, un week-end festif était organisé sur Chenogne et tous les bénéfices étaient reversés à l'opération Télévie. En 2013, le Conseil Communal des Aînés et les associations de la commune se sont associés pour récolter un maximum de fonds en faveur de l'opération de solidarité pour la lutte contre la leucémie et le cancer.

On note que des articles sur l'action Damien et l'Île de Paix paraissent régulièrement dans les bulletins communaux. Une action d'Oxfam Trailwalker a été publiée en avril 2010 dans le bulletin communal concernant une course de 100 kms dans les Fagnes, par équipe de quatre, ouverte à tous. La Terrienne du Luxembourg et Sésame agissent aussi à Vaux-sur-Sûre.

## 8.6 Synthèse

Quinze maisons de village ou salles privées sont à la disposition des associations et des habitants.

Il n'y a pas de bibliothèque sur le territoire communal de Vaux-sur-Sûre. Le bibliobus s'arrête toutes les semaines sur la commune et les ateliers ludo sont organisés une fois par mois par la ludothèque.

On dénombre sur la Commune de Vaux-sur-Sûre **quarante-cinq** associations culturelles dont les clubs de jeunes dans la plupart des villages, le cercle culturel de Sibret, Les Explorateurs et les scouts.

On dénombre également sur la Commune de Vaux-sur-Sûre **vingt** associations sportives.

Les infrastructures sportives publiques proposées à Vaux-sur-Sûre sont les deux terrains de tennis, les terrains de football des cinq clubs, les deux parcours Vitae, les promenades balisées, les deux salles de gymnastique des écoles communales, les treize plaines de jeux, l'aire de jeux de la Boîte à couleurs et les quatre zones multisports à Bercheux, à Morhet, à Sibret et à Vaux-sur-Sûre.

Huit projets d'infrastructures sportives existent sur la commune tels que :

- La création d'une zone multisports à Cobreville. Elle comprend trois espaces de jeu: un petit terrain de football voué aux diabolins, un espace multisports traditionnel et une aire de jeux.
- Six plaines de jeux à Grandru, Jodenville, Poisson-Moulin, Remience, Salvacourt et Sûre.
- La création d'un hall sportif.

La commune aide les associations du territoire dans leur fonctionnement, l'embellissement des villages et l'achat de matériel.

Des événements jalonnent l'année et leur agenda est disponible sur le site internet communal, dans le bulletin communal « Vivre à Vaux-sur-Sûre » et en toutes boîtes lors d'événements importants.

Le thème de la solidarité internationale est mis à l'avant-plan essentiellement par l'asbl « Faso-Lux: Aidons l'Afrique Ensemble », l'asbl « Enfants Etrangers en Vacances » ... D'autres associations de solidarité sont en places à Vaux-sur-Sûre, comme L'Autrement Dit...

---

### SOURCE DE DONNEES



Site internet de la commune



Autres données communales

---

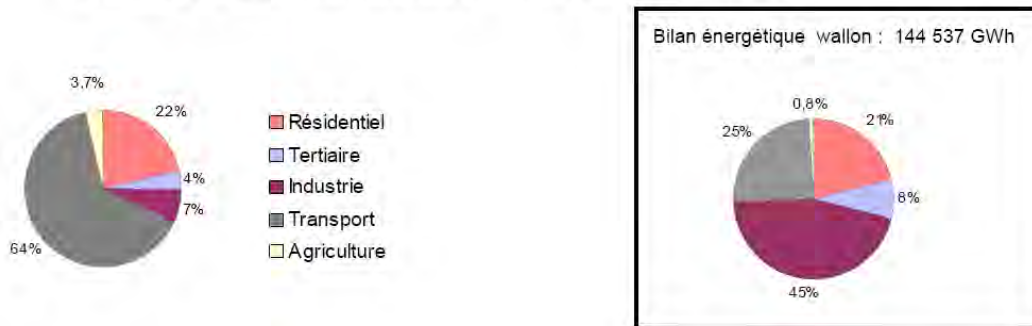
**CHAPITRE 9 – Infrastructures et équipements publics**

**9.1 L'énergie**

**9.1.1 Les énergies traditionnelles**

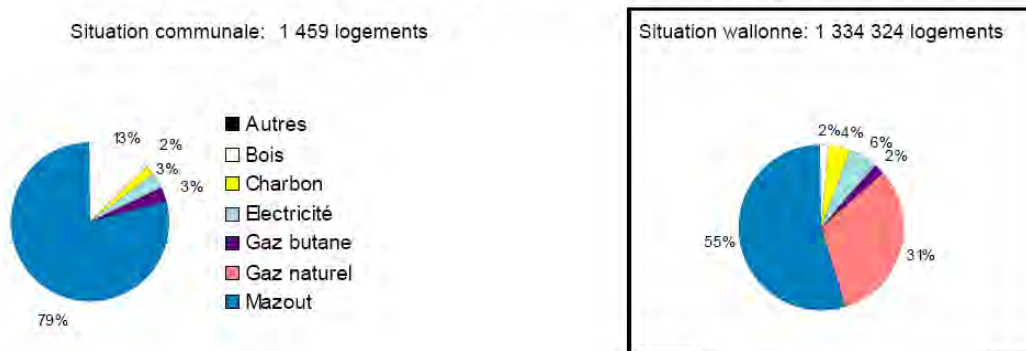
En 2007, le secteur des transports utilise la part la plus importante de la consommation énergétique communale, avec 64 %, suivie du secteur résidentiel avec 22 % et du secteur industriel avec 7 %. En comparant avec le bilan énergétique de la Région wallonne, on constate que la part du secteur résidentiel dans les consommations est équivalente dans la commune (21 %). Les divergences en termes d'industrie et de transport s'expliquent principalement par la faible part d'industrie dans la commune par rapport à la Région wallonne.

Répartition de la consommation énergétique communale selon le secteur (2007):



En 2001, la plupart des 1.459 logements utilisaient le mazout comme source d'énergie pour le chauffage résidentiel. Notons que le bois est utilisé par 13 % des ménages et le chauffage électrique par 3 %. D'où une sensibilité particulière de la commune dans la perspective d'une raréfaction, et donc d'un prix plus élevé, des énergies fossiles.

Proportion des logements selon la source d'énergie utilisée pour le chauffage résidentiel (2001):



Source : Fiche « Etat de l'environnement, édition 2010 » de la Commune de Vaux-sur-Sûre, DGO ARNE.

### 9.1.2 Les énergies renouvelables

Au niveau des énergies renouvelables, on compte plusieurs projets réalisés sur la Commune de Vaux-sur-Sûre:

- Les éoliennes du parc de Vaux-sur-Sûre - Bastogne implantées à Villeroux.
- La mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la crèche.
- Le changement de la chaufferie à Sibret (Ureba).
- La mise en place de nouveaux châssis à l'Administration communale (Ureba).
- La nouvelle école de Rosières selon les critères de bâtiment passif.

**Dossiers UREBA EXCEPTIONNEL 2013 :**

- Eglise de Juseret : dossier non retenu.
- Dossiers introduits pour la salle de village d'Assenois, la salle de football de Chaumont, le Cercle Culturel de Sibret et le PISQ d'Hompré : les promesses de subsides ont été reçues en septembre 2014.

Le CPAS de la commune organise des conférences sur l'énergie dans le cadre du plan d'action et de prévention en matière d'énergie (PAPE subsidié par la Région wallonne).

Un autre projet est à l'étude sur la commune:

- La mise en place d'un réseau de chaleur à Vaux-sur-Sûre avec un chauffage centralisé à pellets.

### 9.1.3 Les actions de la commune en matière d'énergie

#### 9.1.3.1 L'éolien

L'inauguration officielle du parc éolien de Vaux-sur-Sûre - Bastogne a eu lieu le 14 juin 2009. Ce parc de 6 éoliennes se situe à cheval sur les deux communes (2 éoliennes sur Bastogne et les 4 autres sur Vaux-sur-Sûre), entre les villages de Senonchamps et de Villeroux, à quelques encablures de la centrale électrique de Villeroux. Quelques chiffres: 21 millions d'euros d'investissement, 139 mètres de hauteur maximale des éoliennes, des turbines de 2 mégawatts, production minimale annuelle pour la consommation en électricité de 8.800 ménages, 12.500 tonnes de CO2 économisées annuellement.

Après l'installation des éoliennes de Villeroux, d'autres projets sont à l'étude sur le territoire de Vaux-sur-Sûre: à Jodenville, Juseret ou encore les 14 éoliennes de part et d'autre de l'autoroute entre les villages de Bercheux, Juseret et Nives. Le dernier en date visait l'implantation et l'exploitation d'un parc de 7 éoliennes à l'Est de l'E25 entre les villages d'Assenois et de Clochimont. **En 2014, tous les projets éoliens sont en stand-by.**

Actuellement, la Commune de Vaux-sur-Sûre ne dispose pas d'une cartographie de zones pouvant accueillir des éoliennes (au contraire de Bastogne qui a déterminé 5 zones potentielles). Il n'existe pas non plus de collaboration entre les Communes de Vaux-sur-Sûre, Bastogne et Sainte-Ode en matière d'implantation de parcs éoliens.

Lors de la séance du 23 avril 2013, le Conseil communal a décidé :

*« de refuser catégoriquement le cadre éolien et la cartographie et confirme le principe de l'autonomie communale qui doit prévaloir dans pareil cas. En effet, il serait inconcevable et plus qu'antidémocratique qu'un projet éolien puisse être autorisé par les autorités wallonnes malgré l'avis négatif de la commune et la mobilisation « anti-éolienne » de la population. Ce n'est pas parce que notre territoire est déjà fortement abîmé par des infrastructures telles que les lignes haute-tension, autoroutes, parc éolien de Villeroux, qu'il faut continuer à dégrader nos paysages. »*

La société Electrawinds a retiré (provisoirement) son projet de sept éoliennes près d'Assenois en avril 2012. En 2014, la société n'a toujours pas déposé de projet.



### **9.1.3.2 Les audits énergétiques**

La Commune de Vaux-sur-Sûre a réalisé deux audits énergétiques afin de réduire sa consommation d'énergie.

Le premier audit réalisé en septembre 2008, concerne l'Administration communale. Il préconisait de remplacer les châssis, d'isoler le grenier et les murs et de remplacer les radiateurs électriques par des chauffages au mazout.

Le second audit réalisé en octobre 2008, concerne le centre scolaire de Sibret. Il préconisait de changer les deux chaudières, de remplacer les deux chauffages de l'étage par deux ventilo-convecteurs et d'isoler l'ancien grenier. Quelques conseils pratiques proposent de couper le chauffage la nuit et le weekend, d'arrêter les circulateurs en quittant le bâtiment le soir mais aussi de couper les imprimantes et les ordinateurs en fin de journée.

### **9.1.3.3 L'étude de pertinence d'une cogénération**

Une étude de pertinence d'une cogénération a été réalisée sur la commune en 2006. Cette étude, suivie de l'étude de préfaisabilité, détermine si la commune peut mettre en place un système de chaudière biomasse à plaquettes ou à pellets.

La commune a comme projet de réaliser un réseau de chaleur avec une chaufferie centralisée à Vaux-sur-Sûre et une production d'électricité. Le projet concerne les bâtiments de l'Administration communale, de la crèche communale, de l'école, de la maison de village et de la poste. En 2012, les gaines pour le système de chauffage sont installées. **En 2014, Le projet, repris dans le cadre du PCDR et également soumis au FEDER dans le cadre de la programmation 2014-2024, a fait l'objet d'une étude de préfaisabilité par le facilitateur bois énergie.**

### **9.1.3.4 L'Écopasseur**

En 2014, l'Administration communale a mis en place le service « écopasseur » qui propose des conseils dans les domaines de l'énergie et du logement. L'écopasseur vise à la sensibilisation du citoyen à la rénovation durable et à la bonne mise en œuvre des politiques de l'énergie et du logement au niveau communal.

## **9.2 Le réseau d'adduction d'eau**

### **9.2.1 Préliminaires**

Le réseau de distribution d'eau a été repris par la Société Wallonne Des Eaux (SWDE) en 2004.

### **9.2.2 Situation actuelle**

#### L'alimentation en eau potable

Sur la commune, on note plusieurs sources d'alimentation :

- Le barrage de Nisramont pour les villages de Vaux-sur-Sûre (route de Neufchâteau), Assenois, Chaumont, Chenogne, Cobreville, Grandru, Hompré, Jodenville, Lavaselle, Morhet-Station, Nives, Poisson-Moulin, Remichampagne, Remoiville, Salvacourt, Sibret, Sûre et Villeroux.
- Le captage de Morhet pour les villages de Rosière-la-Grande, Morhet, Rosière-la-Petite, Remience et les points hauts de Vaux-sur-Sûre (route de Marche).
- Le captage de Vaux-sur-Sûre (sources de Laneuville et de Vaux-sur-Sûre) pour le centre du village de Vaux-sur-Sûre.
- Les captages de Bercheux (Vivier Perreau – Merlieu) pour Bercheux, Juseret et Lescheret.

Le captage de Vaux-sur-Sûre est suffisant. Lors des périodes de sécheresse, lorsque les débits sont insuffisants pour couvrir la demande dans les villages desservis par ces captages, les captages de Bercheux et de Morhet par le barrage de Nisramont servent d'appoint.

#### Les pertes d'eau entre les captages et les points de distribution d'eau potable

On peut considérer une perte d'environ 30 %, ce qui est normal pour ce type de réseau, depuis le réservoir jusqu'au robinet du consommateur.

#### La protection des captages de la commune

Les zones de protection de captages sont encore à l'étude en **2014**. Aucune zone n'est encore arrêtée pour la Commune de Vaux-sur-Sûre.

#### Le contrôle de la qualité de l'eau

Le service Qualité d'eau de la SWDE, via un plan d'échantillonnage déterminé selon les volumes de chaque captage, contrôle la qualité de l'eau.

#### La consommation globale annuelle en eau potable

La consommation globale annuelle est d'environ 220.000 m<sup>3</sup>/an. Il y a environ 2.400 raccordements en service pour cela.

#### L'état actuel du réseau

Le réseau actuel de distribution d'eau peut être qualifié de « moyen ». Des conduites originelles (1955) en fonte grise côtoient des conduites plus récentes (PVC) ou renouvelées (fonte ductile et PVC).

Il n'y a pas de grosse extension ou de grands travaux actuellement prévus sur Vaux-sur-Sûre pour le réseau de distribution. Pour la production, rien n'est encore arrêté pour les deux ans à venir. Le programme des travaux n'est pas encore défini officiellement.

### **9.3 L'égouttage**

Cf. chapitre 4.9.

### **9.4 Le réseau d'électricité**

Le réseau d'éclairage public de la Commune de Vaux-sur-Sûre répond aux demandes formulées par cette dernière. Si des modifications devaient être apportées, elle en informera les services d'Interlux pour la réalisation d'une étude.

Les réseaux d'électricité répondent à la demande, tant en terme de charge qu'en terme de couverture géographique. Si de nouveaux besoins devaient apparaître, les mesures nécessaires seront prises pour y répondre.

Un plan d'enfouissement, de lignes aériennes vétustes, étalées sur plusieurs années a été présenté à l'Administration communale.

*(Extrait de la situation existante de droit du projet de schéma de structure communal)*

Une importante centrale électrique est située à proximité du village de Villeroux. Plusieurs lignes à haute tension prennent leur point de départ à cet endroit et traversent la commune:

- Plusieurs lignes en direction de Bastogne.
- Une ligne en direction de Neufchâteau (en passant par Sibret, Remichampagne, Cobreville, Nives, Sûre et Bercheux).
- Une double ligne en direction de Martelange (en passant par Clochimont, Hompré, Grandru et Chaumont).

## 9.5 Le réseau de téléphonie

### 9.5.1 La téléphonie fixe

*(Source : Vincent DELVOSAL, BELGACOM)*

La Commune de Vaux-sur-Sûre est desservie par les réseaux de téléphonie suivants :

- « Sibret » ;
- « Wideumont ».

De manière globale, l'infrastructure téléphonique de base (téléphonie vocale) est disponible dans chaque village. Exceptionnellement, il est possible qu'en de rares endroits une nouvelle demande de ligne ne puisse être satisfaite directement si notre réseau cuivre s'y trouve à saturation (plus de connexions disponibles). Lorsque ce cas de figure se présente, une analyse de la situation est alors faite afin de proposer une solution au client dans les meilleurs délais.

Le taux de couverture national ADSL est de 99,85 % de la population. On peut considérer que l'ADSL est disponible dans toutes les communes. Au niveau de Vaux-sur-Sûre, l'ensemble des villages sont couverts mais il est toutefois possible que l'un ou l'autre client situé en fin de réseau ne puisse être desservi.

En matière de fibre optique concernant le réseau de Sibret :

Le réseau de Sibret (alimentant la majeure partie de la Commune de Vaux-sur-Sûre) a fait l'objet d'importants investissements en fibre optique : pose de fibre et placement d'armoires optiques desservant les clients de l'entité. Grâce à ces investissements, la plupart des clients de ce réseau disposent de la technologie VDSL2 offrant une bande passante largement supérieure à celle offerte par l'ADSL. De nouvelles applications et services sont dès lors disponibles grâce à cette technologie : exemple de la télévision haute définition.

Il est toutefois possible que certains clients se situent à une distance trop importante par rapport à la borne sur laquelle ils sont connectés et ne puissent donc disposer de cette technologie. Le VDSL2 est notamment disponible dans les villages de Vaux, Cobreville, Morhet, Rosières, Hompré, Grandru, Assenois, Remichampagne, Hollange.

En matière de fibre optique concernant le réseau de Wideumont :

Le réseau de Wideumont couvre une partie restreinte de la Commune de Vaux-sur-Sûre : Bercheux, Juseret, Lescheret.

Les bornes desservant les clients de ces villages n'ont pas encore été reliées au centre du réseau via la fibre optique. La technologie VDSL2 n'est donc pas encore disponible à l'heure actuelle sur cette partie de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

Des investissements sont toutefois programmés (fin 2013) afin d'installer une armoire optique à Juseret et une à Bercheux.

*(Extrait de la situation existante de droit du projet de schéma de structure communal)*

Le réseau de télédistribution est nouvellement géré par VOO. Celui-ci est assuré sur tout le territoire.

Le réseau téléphonique fixe est quant à lui géré par Belgacom et le service ADSL couvre l'essentiel du territoire communal.

### 9.5.2 La téléphonie mobile

Les opérateurs belges se partagent le réseau de téléphonie mobile sur Vaux-sur-Sûre.

10 sites d'antennes sont opérationnels:

- Bercheux;
- Chaussée de Bastogne à Vaux-sur-Sûre;
- Lieu-dit «Devant les Haies», Chaussée de Bastogne à Vaux-sur-Sûre;
- N85 au kilomètre 44,8 au niveau de la Chaussée de Bastogne à Vaux-sur-Sûre;
- La Barrière;
- N848 au niveau du pylône ALE à Morhet-Station;
- N4;
- Entreprise Lhermite, au niveau de la N4 à Losange;
- Remichampagne;
- 95,7 rue du Wez à Vaux-sur-Sûre.

*(Extrait de la situation existante de droit du projet de schéma de structure communal)*

On dénombre dix antennes GSM. La couverture de la commune est quasi complète, hormis quelques endroits trop reculés ou isolés où le réseau peut être médiocre.

## 9.6 Le réseau de gaz

*(Extrait de la situation existante de droit du projet de schéma de structure communal)*

La Commune de Vaux-sur-Sûre n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel. Notons que la commune voisine de Bastogne possède ce type d'infrastructure.

## 9.7 Le réseau routier

On distingue trois réseaux routiers:

- le réseau régional avec la route régionale 85 (route de Bastogne - Neufchâteau);
- le réseau provincial avec la route provinciale 848 (route de Saint-Hubert – Martelange), **route régionale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015**;
- et le réseau communal, quant à lui, compte 579 kms dont 54 kms de voiries de grande communication, 118 kms de petites vicinalités et 407 autres.

Sur la Commune de Vaux-sur-Sûre, le nombre de voitures par ménage est un peu plus important (1,29) que sur l'arrondissement de Bastogne (1,22). Ce nombre est bien supérieur à la moyenne régionale (1,04). Cette situation peut s'expliquer par la proportion importante de personnes actives travaillant à Bastogne ou au Grand-Duché du Luxembourg et la faiblesse des transports en commun.

### 9.7.1 Les voies de transit

*(Extrait de la situation existante de droit du projet de schéma de structure communal)*

Les voies de transit jouent un rôle structurant à l'échelle régionale ou inter-régionale et accueillent un trafic trouvant son origine et sa destination en dehors des communes.

Le réseau routier à Vaux-sur-Sûre est dominé par une voirie de transit rapide importante: l'autoroute E25 ou A26 (Liège – Bastogne – Neufchâteau). Cette voirie structure l'ensemble du réseau routier et traverse le territoire communal selon un axe Sud-ouest – Nord-est. Rappelons que l'autoroute E25 permet de rejoindre rapidement l'autoroute E411. Une voie de transit rapide est implantée à l'écart des zones urbanisées, et est généralement bien adaptée à un trafic important, tant du point de vue de son équipement que de son dimensionnement.

Remarquons également que la N4 longe l'extrémité Nord-Est de la commune sur seulement quelques kilomètres. Cette voirie, dans son tracé global, peut être qualifiée de voie de transit lotie.

Une voie de transit lotie est une voie ayant connu un développement latéral de bâti, posant des problèmes de nuisances et de sécurité. Ces voiries ont un caractère semi-urbanisé qui conditionne parfois la vitesse de circulation autorisée.

Une voie de transit en milieu urbanisé traverse les noyaux bâtis et accueillent des voies secondaires desservant les quartiers adjacents. Elle cumule plusieurs fonctions et est également utilisée comme voie de distribution et pour la circulation locale.

### 9.7.2 Les voies de liaison

*(Extrait de la situation existante de droit du projet de schéma de structure communal)*

Les voies de liaison jouent un rôle structurant à l'échelle communale ou intercommunale. Elles assurent les relations entre les différentes entités d'une commune ou entre communes voisines.

Les voies de liaison peuvent également assurer un rôle de manière directe, lorsqu'elles permettent de relier une entité à une voie de transit ou à une autre voie de liaison.

A l'instar des voies de transit, les voies de liaison peuvent être classées en trois types: les voies de liaison rapides, les voies de liaison loties et les voies de liaison en milieu urbanisé.

Les voies de liaison sont très nombreuses sur la Commune de Vaux-sur-Sûre. Elles permettent de lier les nombreux villages entre eux. Leurs caractéristiques ainsi que le trafic qu'elles reçoivent sont très fortement variables.

La plus importante est sans aucun doute la Route régionale 85 (Carigan – Florenville – Bastogne). Celle-ci traverse les villages de Bercheux, Vaux-sur-Sûre, Rosières et Sibret. Les traversées de ces villages présentent une très grande linéarité et peuvent poser des problèmes de sécurité routière. De plus, cette voirie présente un trafic automobile assez soutenu (en moyenne 3.250 véhicules par jour).

Des travaux d'aménagement et de sécurisation ont été réalisés à Vaux-sur-Sûre et Rosières, à Sibret ainsi que dans l'îlot à Bercheux, près de l'école.

### 9.7.3 Les voies de distribution

*(Extrait de la situation existante de droit du projet de schéma de structure communal)*

Les voies de distribution sont des voiries pour lesquelles la fonction de collecte et de répartition du flux de circulation prédomine par rapport à la fonction de liaison.

Les voies de distribution jouent un rôle structurant à l'échelle locale en assurant la distribution du trafic à l'intérieur des quartiers et des noyaux bâtis. Les voiries plus importantes peuvent également assurer des liaisons inter-quartiers.

De par leur nature, les voies de distribution sont situées en milieu urbanisé et dans les zones où la densité du réseau routier est grande.

Les voies de distribution sont nombreuses et leurs caractéristiques fortement variables.

#### **9.7.4 Les voies de circulation locale**

*(Extrait de la situation existante de droit du projet de schéma de structure communal)*

Les voies de circulation locales ou dessertes locales ne jouent pas de rôle structurant dans la trame routière et assurent un trafic exclusivement local.

Le déneigement de la voirie locale coûte cher mais il reste indispensable pour les navetteurs qui représentent 15 % des actifs. Les voiries sont praticables dès 4 ou 5 heures du matin.

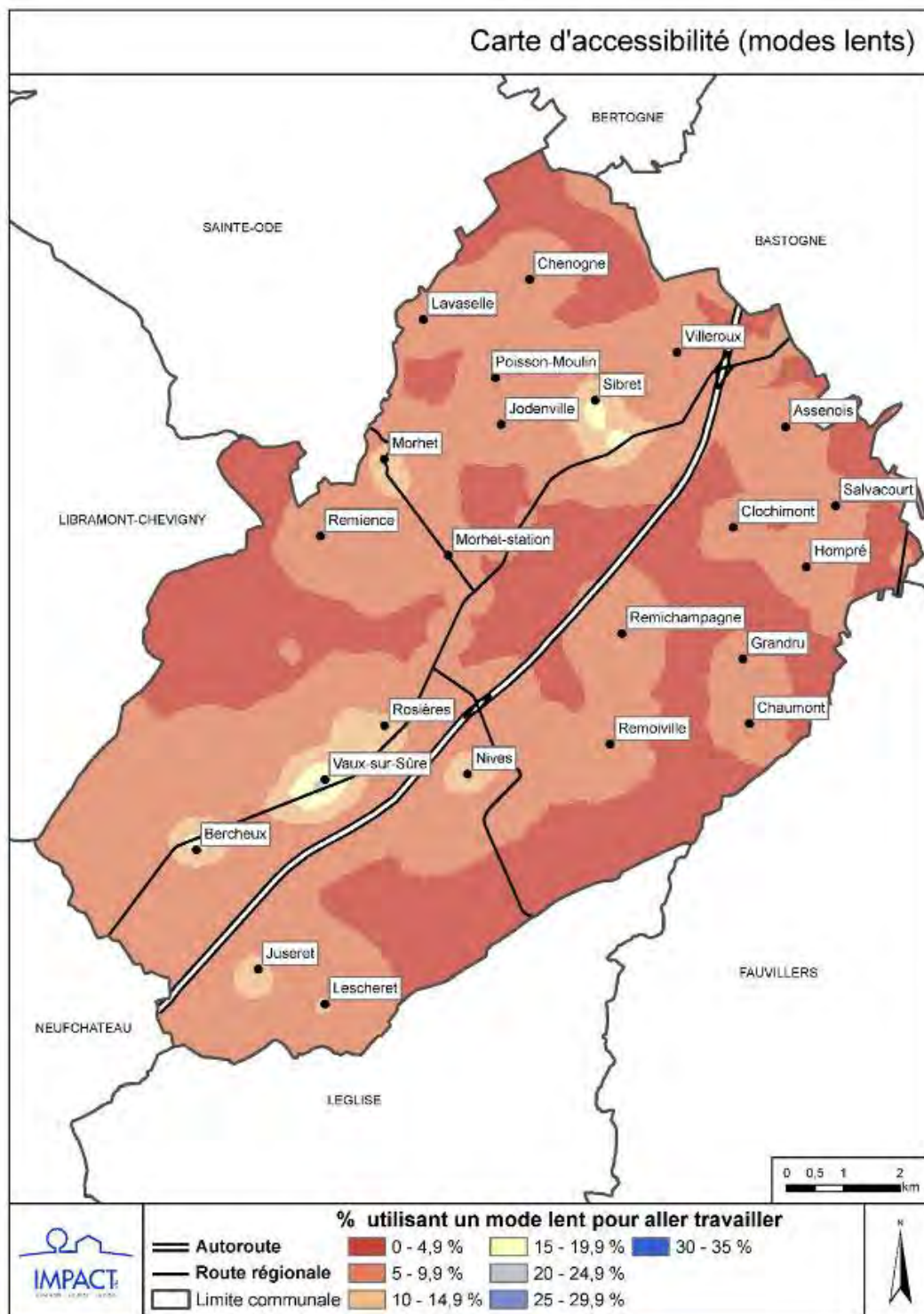
#### **9.7.5 Les déplacements utilitaires**

*(Extrait de la situation existante de droit du projet de schéma de structure communal)*

A l'intérieur de la commune, les déplacements utilitaires se concentrent essentiellement sur les villages de Vaux-sur-Sûre et de Sibret. En effet, ces deux villages possèdent et offrent le plus de services (commerces de proximité, administration, services publics, écoles...).

Rappelons que la traversée du village de Vaux-sur-Sûre par la route régionale 85 a été aménagée (trottoirs et pistes cyclables, sécurisation des traversées...).

Dans les autres villages, les déplacements utilitaires se résument aux écoles ou équipements communautaires (plaines de jeux, maisons de village et églises). Le trafic y est cependant moins soutenu et les déplacements lents y sont généralement plus sûrs.

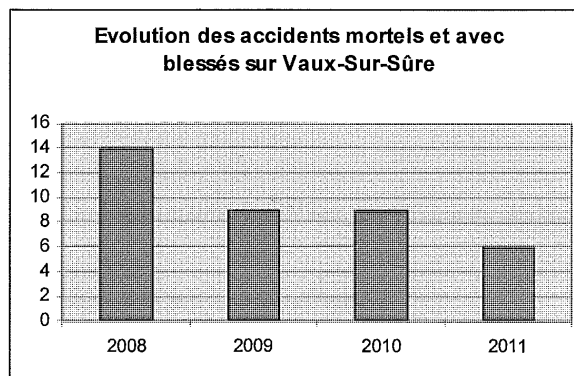


Source: Extrait de la situation existante de droit du projet de schéma de structure communal.

### 9.7.6 La sécurité routière

En matière de sécurité routière, d'après la zone de police Centre Ardenne, il a été comptabilisé, sur le territoire de Vaux-sur-Sûre, quarante-huit accidents en 2011 (au 11/10/2011) dont quarante-deux accidents avec dégâts matériels, cinq accidents avec blessés et un accident mortel.

En moyenne neuf accidents avec blessés se produisent chaque année sur la Commune de Vaux-sur-Sûre. Ainsi, comme le démontre le graphique ci-dessous, une diminution dans le nombre d'accidents avec blessés est apparue entre 2008 et 2009 avec néanmoins, une certaine stagnation à neuf accidents avec blessés depuis lors. Il est important de rappeler que l'année 2011 est encore incomplète mais démontre, cependant, déjà, la même tendance.



Au niveau de la localisation, on note sans surprise, la prédominance de la N85 et de la N848. Cela peut s'expliquer notamment par une présence importante de véhicules sur ces deux voiries prioritaires. Ainsi, la N85 sur l'ensemble du territoire de la commune, est concernée par des accidents avec blessés. Il s'avère intéressant de la tenir à l'œil sans pour autant en faire un point noir. Au vu du nombre et de la fréquence des accidents de circulation, la commune ne possède pas de points noirs spécifiques. Enfin, on souligne le fait que la zone de police Centre Ardenne ne recense pas les accidents se déroulant sur l'E25 (hormis ses entrées et sorties).

De nombreux dispositifs ralentisseurs tels que les chicanes, composées de bacs à fleurs ou de quilles flexibles, ont été implantés sur la commune afin de limiter la vitesse des automobilistes. De plus, tous les villages sont placés en zone 50 km/h sauf Rosières et les voiries régionales.

Une délibération du Conseil communal en date du 22 mai 2012 approuve l'achat de deux radars préventifs à charge de la Commune de Vaux-sur-Sûre. **4 radars en 2013 et 4 radars en 2014 ont été achetés par la Commune.**



### 9.7.7 Les enjeux en matière de déplacements automobiles sur la commune

(Extrait de la situation existante de droit du projet de schéma de structure communal)

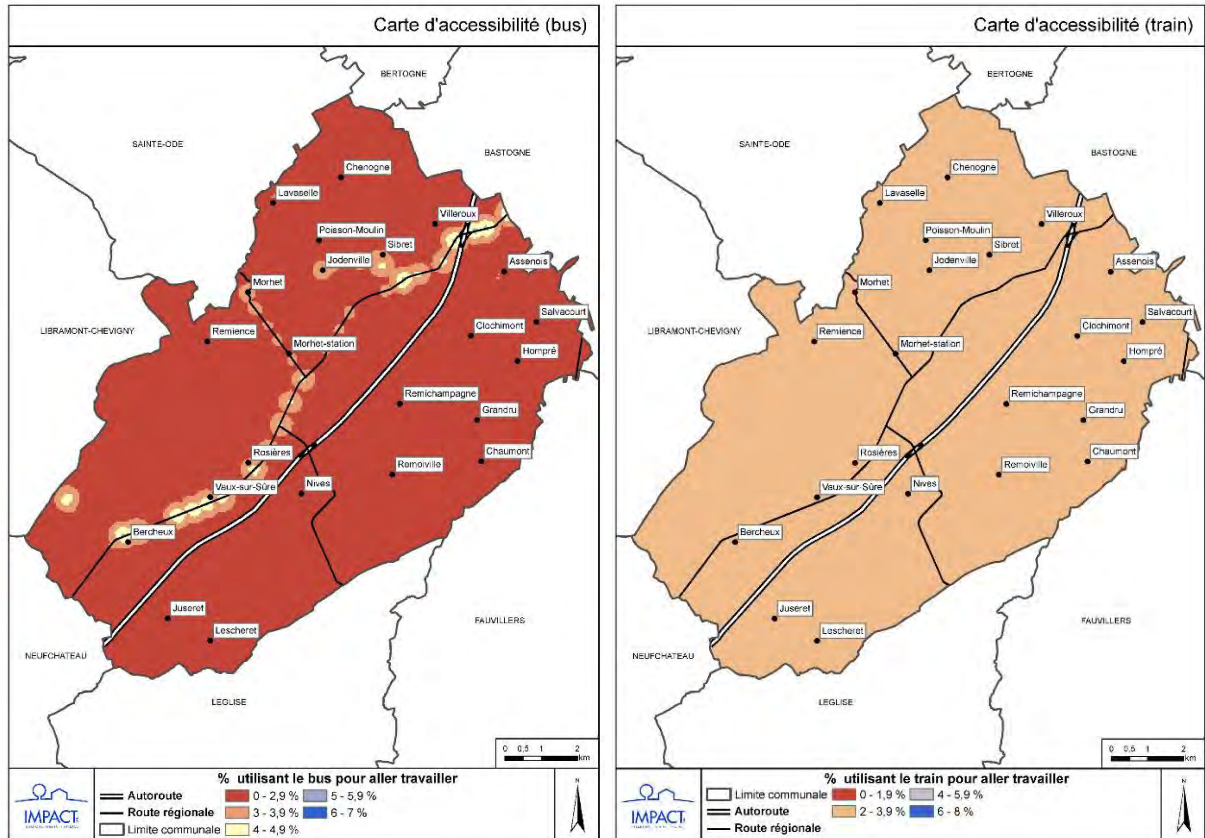
Les enjeux en matière de déplacements automobiles pour la Commune de Vaux-sur-Sûre sont les suivants:

- La commune bénéficie d'une très bonne accessibilité par rapport aux axes routiers (E25 et E411). Il résulte de la création de l'autoroute E25 que la N85 a perdu sa vocation initiale de voie de transit. Il s'agit maintenant d'une voie de liaison. Il est dès lors intéressant de se pencher sur le caractère à donner à cette voirie. Des aménagements sécuritaires ont déjà été réalisés et peuvent peut-être être accentués pour donner un statut plus local à la route régionale 85.
- Au niveau sécuritaire, des éléments spécifiques tels que la création d'effets de porte devront également être réfléchis.
- De manière générale, il convient de réduire la dépendance à l'automobile. Pour ce faire, au niveau de l'aménagement du territoire, il faut veiller à concentrer et à densifier l'habitat à proximité des éléments polarisateurs. Il s'agit, de manière générale, de créer une mixité des activités autour de lieux centraux.

### 9.8 Les transports en commun

La Commune de Vaux-sur-Sûre est traversée, par 12 lignes de bus en plus de la ligne du TELBUS, détaillées sur la carte 4D/5 et depuis septembre 2011, la commune dispose de son propre bus scolaire (pour les déplacements gym-piscine).

Globalement, la desserte en bus peut être qualifiée de bonne pour une commune rurale. Les différentes lignes s'orientent principalement vers le pôle de Bastogne mais également vers Libramont-Chevigny et Neufchâteau.



Source: Extrait de la situation existante de droit du projet de schéma de structure communal.

Il n'y a pas de gare de chemin de fer sur l'entité communale. Les gares les plus proches sont Neufchâteau (12 km) et Libramont (21 km).

Voir chapitre 7.3 pour plus de détails.

*(Extrait de la situation existante de droit du projet de schéma de structure communal)*

Par rapport aux transports en commun, la commune subit les « désagréments » d'une commune rurale (horaires et fréquences limités...). Toutefois, il existe des liaisons régulières vers les pôles voisins (principalement Bastogne) à partir des villages les plus importants. Des initiatives telles que les bus à la demande... devraient être approfondies pour développer une mobilité alternative, notamment pour les personnes non motorisées (personnes âgées, personnes à mobilité réduite...).

## 9.9 Les initiatives locales de mobilité

Le territoire de Vaux-sur-Sûre est couvert par les initiatives locales de mobilité suivantes:

### Pour le transport de personnes

- A Vaux Services, service de taxi social pour les habitants de la commune.
- Belle et Net asbl, transport de personnes valides et non valides, PMR.
- CSD Transports Bénévoles, transports avec chauffeurs bénévoles.

Service assuré par des chauffeurs bénévoles (véhicules non adaptés), pour tout habitant de la Province du Luxembourg, pour toutes raisons. Destinations possibles en et hors Province du Luxembourg.

- PARAMEDICAL TEAM, transport de personnes et PMR.
- Service transport de ALTEO, transports avec chauffeur bénévole.

### Pour le transport de personnes à mobilité réduite (personnes nécessitant une aide pour l'embarquement et le débarquement)

- A Vaux Services, service de taxi social pour les habitants de la commune.
- Belle et Net asbl, transport de personnes valides et non valides, PMR.
- CROIX-ROUGE: Activité VSL, zone 3, service de transport sanitaire.
- FORUM de la MOBILITE asbl, transport de PMR.
- La Métamorphose, transport de PMR.
- La Métamorphose Mobilité, transport de PMR.
- PARAMEDICAL TEAM, transport de personnes et PMR.
- Service transport de ALTEO, transport avec chauffeur bénévole.
- SOS Médical Meuse asbl, transport PMR pour raisons médicales.

### Transport médical (pour se rendre chez le médecin, dans un centre hospitalier ou de soins)

- CROIX-ROUGE, activité VSL, zone 3, service de transport sanitaire.
- PARAMEDICAL TEAM, transport de personnes et PMR.
- SOS Médical Meuse asbl, transport PMR pour raisons médicales.

## 9.10 Les initiatives locales de covoiturage

Un article sur la mise en place du site luxcovoiturage est repris sur le site de la commune. Il explique les droits de chacun en matière de covoiturage.

Notons l'existence du projet Carpool au niveau de la Province, mais la commune ne gère rien à son niveau.

## 9.11 La mobilité douce

### Les deux pré-RAVeLs

Pour rappel, un pré-RAVeL est un tronçon d'anciennes voies ferrées qui permet des promenades à pied, à cheval ou en vélo, mais qui n'est pas muni d'une surface bétonnée.

- La ligne 618 qui relie Bastogne à Martelange : La section Villeroux (Vaux-sur-Sûre) – Martelange, va de Hompré jusqu'à Martelange en suivant la plupart du temps la vallée de la Sûre. C'est ainsi que l'ancienne voie du tram entre Villeroux et Hompré, sur la Commune de Vaux-sur-Sûre, est devenue un pré-RAVeL avant de se voir prolonger jusqu'à Martelange en passant par Fauvillers.
- La ligne 163 Bastogne – Libramont : La ligne a été démontée en 2010 et est distante de 13.480 mètres. Le Conseil communal a approuvé, en mars 2011, la convention proposée par Infrabel portant sur l'occupation précaire de la ligne 163. Cette convention permet des aménagements sur ce tronçon. Cette ligne n'est reprise en pré-RAVeL qu'entre Villeroux et la limite communale de Bastogne.

L'objectif à terme est la création d'un RAVeL géré par la Région wallonne.

En décembre 2013, le Conseil communal a approuvé la convention pluricommunale relative au projet de « Création d'un RAVeL sur les lignes 163 Libramont - Bastogne et 618 Bastogne – Martelange ».

Le SPW DG 01 a comme projet la création d'un RAVeL sur la ligne 163 Libramont-Bastogne et sur la ligne 618 Bastogne – Martelange, dans l'optique d'un projet transfrontalier avec le Grand-Duché de Luxembourg.

Les services d'Idélux Projets publics ont été approchés par le SPW en vue d'une collaboration avec les communes concernées, à savoir Bastogne, Fauvillers, Libramont, Martelange et Vaux-sur-Sûre pour la création d'un RAVeL sur ces deux lignes.

Les missions d'Idélux Projets publics comporteront des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaires à celles effectuées par le SPW, la coordination entre les différentes communes concernées et tout autre partenaire, la recherche de subventions et leur gestion...

### Les sentiers

Un certain nombre de sentiers existent et parcourent la commune. Seize sentiers balisés sont également disponibles au Syndicat d'initiative.

Cf. Chapitre 6.4.4.

## 9.12 Le Conseiller en mobilité

En décembre 2013, la commune a recruté, dans le cadre d'un emploi à plein temps, un conseiller en mobilité.

Le conseiller en mobilité est un relais, un lien entre les acteurs concernés par la problématique de la mobilité (responsables politiques, services techniques, associations, usagers...) au sein de l'Administration communale de Vaux-sur-Sûre.

Notons qu'en août 2014, il a rédigé la candidature pour un Plan Communal de Mobilité. Cette étude permettra à la commune d'analyser et développer les thématiques de la mobilité (vélo, marche, voiture, covoiturage, signalisation, sécurité, routes, autoroutes, sentiers, pistes cyclables, RAVeL et pré RAVeL ....).

### 9.13 L'inventaire des propriétés communales, du CPAS et des Fabriques d'Eglise

La carte n° 5/5 présente toutes les propriétés publiques de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

Annexe 9.1 : Liste du patrimoine bâti de la commune.

### 9.14 Programmation des infrastructures et équipements

#### 9.14.1 Le plan triennal 2010-2012

- Année 2012.01 : l'amélioration par deux bandes de contrebutage de la route n°1 allant vers Remience à la sortie de Vaux-sur-Sûre, **s'est terminé en 2012.**
- La réfection du chemin de GC n°59 Sibret – Poisson-Moulin, **non retenu au Plan Triennal 2010 – 2012, a été reporté au PIC 2013 - 2016.**
- La rénovation de la ruelle des Gendarmes n°44, place du Marché n°3 et rue du Wez n°1 à Vaux-sur-Sûre : **n'a pas été retenu en voirie pour le Programme Triennal mais bien en égouttage par la SPGE via l'AIVE en 2012.03.**
- Année 2012.02 : la réfection de la route GC n°16 à Remichampagne, **a été terminée en 2013.**
- L'entretien du chemin n°14 de Jodenville vers la RN85, **non retenu au Plan Triennal 2010 – 2012, a été reporté au PIC 2013 - 2016.**

#### 9.14.2 Le plan triennal 2007-2009

- L'agrandissement de la maison communale, **terminé en 2012.**
- L'évacuation du déversoir d'orage rue de Marche à Vaux-sur-Sûre et égouttage exclusif rue de Laneuville à Vaux-sur-Sûre, **terminé en 2013.**
- L'égouttage exclusif rue de la Roye à Sibret, **non repris dans les priorités de la SPGE, en stand-by.**
- L'égouttage exclusif rue du Docteur Laurent à Sibret, **non repris dans les priorités de la SPGE, en stand-by.**

#### 9.14.3 le plan d'investissement communal (PIC) pour la période 2013 – 2016

##### ANNEE 2013

- NEANT

##### ANNEE 2014

- Entretien du chemin de GC n° 59 Sibret – Poisson-Moulin, en attente d'accord sur projet en 2014.
- Entretien du chemin n° 14 de Jodenville vers la RR 85, en attente d'accord sur projet en 2014.
- Entretien du chemin de GC n° 62 dans la traversée d'Assenois, en attente d'accord sur projet en 2014.
- Entretien des chemins n° 3007 et n° 3008 Liaison entre Rosières et Nives.

ANNEE 2015

- Entretien des chemins n° 11, n° 12 et n° 14 à Remichampagne.
- Entretien du chemin n° 9 à Morhet.
- Entretien du chemin n° 7 à Morhet.
- Entretien du chemin n° 82 à Juseret.

ANNEE 2016

- Entretien du chemin de GC n° 59 de la traversée de Sibret.
- Entretien du chemin n° 10 rue du Pont à Sibret.
- Entretien du chemin n° 10 à Morhet.
- Entretien du chemin n° 12 à Morhet.
- Entretien du chemin n° 39 à Chaumont.
- Entretien du chemin n° 3 à Morhet.

**9.14.4 Les voiries diverses (dossiers non subsidiés)**

- L'entretien extraordinaire de la voirie en 2011, terminé en 2011.
- L'entretien extraordinaire de la voirie 2010, terminé en 2011.
- L'entretien et le renouvellement des filets d'eau, **terminé**.
- La réalisation d'un chemin d'accès au Cercle Culturel de Sibret, terminé en 2010.
- L'entretien extraordinaire de voirie en 2012, **terminé**.
- Raccordement d'un aqueduc existant à un ruisseau (lotissement Aubry à Villeroux) : **terminé en 2014**.
- Entretien et pose de filets d'eau 2013 : **terminé en 2014**.
- Entretien extraordinaire de voirie 2013 : en cours en 2014 (fini cette année normalement).
- Entretien extraordinaire de voirie en 2014 : procédure d'adjudication avec ouverture des offres le 9 septembre 2014 mais sera réalisé en 2015.
- Aménagement du parking du Wallonia Club Sibret – Phase 1 : réalisé en 2013.
- Remplacement du pont n° XVIII Virée-du-Renard à Sibret : réalisé en 2013.
- Création d'un aqueduc à Remience : réalisé en 2013.
- Aménagement du parking près de l'église de Nives, en ce compris, la canalisation des descentes d'eau de l'église : réalisé en 2013.

**Cours d'eau :**

- Entretien des ruisseaux de Juseret et de la Laide Ruelle (Morhet) : réalisé en 2013.
- Curage des cours d'eau dans la wateringue de Morhet : réalisé en 2014.

**9.14.5 Les travaux de voiries effectués dans le cadre de programmes spéciaux**

- Le droit de tirage: entretien de la route de GS voirie Chenogne-Senonchamps, **terminé**.
- Le droit de tirage : entretien des chemins GC n° 59 à Sibret (rue Docteur Laurent) et chemin n° 43 à Lescheret : **terminé en 2013**.
- Les dégâts d'hiver 2008-2009: réparations diverses voiries, terminé en 2011.
- L'opération « entretien et aménagements de cheminements sécurisés 2008-2009 »: réfection de la voirie Sibret-Chenogne, terminé en 2010.
- Le plan mercure 2007-2008: entretien de la route Lavaselle-Chenogne, terminé.
- Plan trottoirs 2011 : création d'un trottoir le long de la RR 85 à Rosières : sera **terminé en 2014**.
- La mise en lumière du périmètre d'accès menant à la zone verte et de loisirs à Vaux-sur-Sûre, dans le cadre du Plan Air Climat, terminé en 2009 : **sans suite, le dossier n'a pas été retenu**.

#### 9.14.6 L'amélioration des voiries agricoles

- Les travaux d'amélioration des voiries agricoles (Version 2013) : à l'étude en 2014.
- Les travaux d'amélioration des voiries agricoles (Version 2011) à Cobreville, Sûre et Villeroix, en attente d'une promesse de subsides de la RW en 2014.
- Les travaux d'amélioration des voiries agricoles à Grandru, Hompré, Jodenville et Vaux-sur-Sûre, terminé en 2010.

#### 9.14.7 Les voiries créées dans le cadre de nouveaux lotissements

- Le premier dossier créé dans le cadre de nouveaux lotissements (Morhet et Bercheux), terminé en 2009.
- Le deuxième dossier créé dans le cadre de nouveaux lotissements (Sibret et Clochimont), travaux en cours de réalisation en 2014.
- Le troisième dossier créé dans le cadre de nouveaux lotissements : création d'une voirie et d'accessoires à Morhet : première phase réalisée en 2012).

#### 9.14.8 Les infrastructures sportives

- La création d'une zone multisports à Bercheux, terminé.
- Le projet de création d'une zone multisports à Cobreville, en attente d'une promesse de subsides de la Région wallonne.
- La couverture multisports à Sibret, terminé en 2011.
- L'ajout de jeux et la création de nouvelles plaines, terminé en 2010.
- Le projet de création de plaines de jeux à Remience Poisson-Moulin, Grandru, SûreJodenville et Salvacourt, en cours, en attente d'une promesse de subsides de la Région wallonne.
- La création d'un site sportif et touristique avec golf, en stand-by en 2014.
- Amélioration des installations des terrains de tennis à Vaux-sur-Sûre : aménagement en French Court : réalisé en 2013.
- Création d'un hall des sports, y compris un terrain synthétique : désignation d'un auteur de projet : marché effectué en 2013, projet à l'étude.

#### 9.14.9 Les bâtiments scolaires

- La construction d'une nouvelle école à Rosières, terminé en 2013.
- Le programme prioritaire pour l'école de Nives, terminé en 2011.
- Le projet programme prioritaire des travaux pour l'école de Morhet, projet à l'étude, en attente d'une promesse de principe de la Fédération Wallonie - Bruxelles.
- Le projet de création d'une infrastructure sportive à Rosières dans le cadre du programme prioritaire des travaux, en stand-by.
- L'efficacité énergétique – 2008-02 – renouvellement du système de chauffage (école de Sibret), terminé en 2012.
- UREBA, remplacement de menuiseries extérieures à Nives, terminé en 2011.
- UREBA, remplacement de la chaudière à Morhet, terminé en 2009.
- Le programme prioritaire des travaux à l'implantation scolaire de Vaux-sur-Sûre : création d'une classe supplémentaire, terminé en 2012.
- Construction de 2 préaux pour les implantations scolaires de Bercheux et Morhet : réalisé en 2014.
- Programme Prioritaire des Travaux- Implantation scolaire de Remichampagne : revêtement de la cour et remplacement châssis : à l'étude en 2014, il sera introduit auprès de la Fédération Wallonie – Bruxelles pour obtention d'une promesse de subsides.
- Programme Prioritaire des Travaux – Implantation scolaire de Bercheux : rénovation de la cour de récréation : procédure pour ouverture des offres en cours – il sera introduit auprès de la Fédération Wallonie – Bruxelles.

#### 9.14.10 Les bâtiments – salles de village

- Les travaux de bardage de la façade du Foyer Saint Hubert, terminé.
- L'aménagement d'une salle de village à Juseret, **terminé** en 2012.
- Le projet de rénovation de la salle de Chenogne, **terminé** en 2012.
- L'extension d'une salle polyvalente «Les Coccinelles » de Morhet, terminé.
- L'aménagement des abords de la salle PISQ de Vaux-sur-Sûre, terminé en 2011.
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur la crèche, **terminé** en 2012.
- **Création de 3 logements sociaux à Juseret : dossier attribué mais en attente d'une promesse de subsides de la RW.**
- **Acquisition de 2 ensembles de bâtiments cellulaires d'occasion pour le tennis de Vaux-sur-Sûre : réalisé en 2013.**
- **Travaux d'extension du garage communal, terminé en 2014.**
- **Renouvellement du tapis de sol du Cercle Culturel de Sibret, réalisé en 2013.**
- **Renouvellement des sièges de la salle du Cercle Culturel de Sibret, réalisé en 2013.**
- **Signalétique de la Maison communale, réalisé en 2013.**
- **Travaux d'extension de la salle PISQ de Sibret : en cours de réalisation en 2014.**
- **Travaux de petits aménagements à l'étage de la crèche : en cours de réalisation en 2014.**

#### 9.14.11 Les projets spécifiques

- L'opération Combles et Clochers, terminé en 2012.
- Le projet de biomasse (projet de chaufferie centralisée), à l'étude dans le cadre du PCDR.
- Le projet « Nos Mémoires Vives », **projet à l'étude en 2014.**
- Le projet d'acquisition d'une œuvre d'art pour la maison communale, terminé en 2012.
- L'opération funérailles et sépultures 2011, **terminé.**
- L'appel à projets, concernant « l'aménagement, la mise en conformité et l'embellissement des cimetières wallons et la mise en valeur du patrimoine funéraire d'importance historique locale en vue des commémorations de 1914-1918 », **création d'un cimetière cinéraire dans les cimetières de Nives et Rosières, projet en cours de procédure administrative.**
- **Le cheval de trait au service de la ruralité avec les Communes de Martelange et Fauvillers: en cours en 2014.**

#### 9.14.12 Les acquisitions diverses

- L'acquisition d'un autocar pour les transports scolaires, terminé en 2011.
- La digitalisation des cimetières.
- L'acquisition d'une statue La Pieta pour le vieux cimetière de Sibret, terminé en 2011.
- L'acquisition de matériel informatique dans les écoles, terminé.
- L'entretien des voiries communales, y compris les trottoirs et/ou les infrastructures sportives, **terminé.**
- L'acquisition d'un chapiteau, terminé.
- L'acquisition d'une cuisine équipée pour les cantines scolaires et pour la crèche communale, **terminé.**
- L'acquisition d'un petit véhicule de transport pour le service forestier, **terminé.**
- **L'acquisition de panneaux pour nouvelles rues : réalisé en 2014.**
- **Acquisition d'un module d'occasion pour le terrain de tennis : réalisé en 2013.**
- **Acquisition de radars préventifs : réalisé en 2012, 2013 et 2014.**
- **Acquisition d'un logiciel de gestion des courriers et des délibérations : réalisé en 2014.**
- **Acquisition d'un véhicule d'occasion pour le Service des Travaux : réalisé en 2013.**

- Acquisition d'une remorque porte-engins : réalisé en 2013.
- Acquisition d'une mini-pelle pour le Service des Travaux : réalisé en 2013.
- Acquisition d'un véhicule 8 places pour divers usages : réalisé en 2013.
- Acquisition de 3 défibrillateurs : en cours en 2014.
- Acquisition d'une balayeuse équipée d'une potence d'aspiration : en cours en 2014.
- Acquisition de mobilier et matériel pour l'étage de la crèche : en cours en 2014.

#### **9.14.13 Les bâtiments divers**

- La création d'une crèche communale à Vaux-sur-Sûre, terminé en 2011.
- L'agrandissement de la maison communale de Vaux-sur-Sûre, terminé en 2012.
- L'amélioration de la performance énergétique de la maison communale, terminé.
- L'acquisition d'une cuisine équipée pour le réfectoire de la maison communale, terminé en 2012.
- Travaux d'électricité, menuiseries extérieures, sanitaire et chauffage dans l'ancien home de Bercheux, devenu Maison des Générations : réalisés en terminés en 2013.

Un rond-point au poteau de Morhet est opérationnel depuis juin 2013 afin de sécuriser le carrefour avec la route régionale 85.

Notons que la commune a signé une convention avec le SPW DGO1 Routes et Bâtiments. Cette convention stipule que le SPW doit ajouter une clause particulière dans ses conventions permettant à la commune de bénéficier des mêmes conditions que la Région lors de l'achat de fourniture de matériel de bureau, mobilier, vêtements de travail et matériel de protection, véhicules de service et des fournitures diverses.

#### **9.14.14 Le programme communal d'actions en matière de logement pour 2014 et 2016**

L'ancrage communal 2014 – 2016 vise d'une part, l'acquisition de bâtiments et de terrains en vue d'y créer des logements type sociaux, et d'autre part, l'acquisition de terrains en vue de les équiper et les revendre aux jeunes et aux ménages de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

- Projet éventuel d'acquisition de 4 bâtiments dits « maisons de gendarmes » à Vaux-sur-Sûre.
- Projet d'acquisition de deux ensembles de terrains à lotir à Morhet et à Chenogne + autres propositions à analyser.
- Projet d'acquisition d'un terrain à bâtir à Vaux-sur-Sûre.

### **9.15 Les autres projets conséquents menés sur le territoire communal**

(Par l'Etat, la Région, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Province ou les Intercommunales)

On notera le projet d'implantation d'un Data Center de BNP Paribas au niveau du Poteau de Morhet et le projet de hall relais.

La zone d'activités économiques a été vendue pour l'implantation d'un Data Center de BNP Paribas. La commune cède gratuitement ses parcelles qui jouxtent celles d'Idelux afin que celui-ci puisse mettre en œuvre son projet global d'aménagement de la zone du poteau de Morhet et pour lequel il a obtenu les subsides de la Région wallonne. En échange, Idelux fait en sorte qu'un hall-relais soit construit sur la zone. Dans ce cadre un subside est octroyé à Idelux pour cette construction qui avoisine le million d'euros.

Une délibération du Conseil communal du 31 mai 2010 permet à la commune de recourir à la centrale de marché constituée par l'intercommunale Interlux pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux de pose d'installation d'éclairage public.



En 2014, le data center est en cours de réalisation. La fin de la première phase est prévue pour septembre 2014 (pour être opérationnel), la seconde phase est prévue pour 2020 et la dernière phase pour 2025. Le hall relais est toujours en attente. Le dossier est géré par Idelux.

Lors de sa séance du 22 mai 2012, le Conseil communal a décidé de confier à Idelux Projets Publics la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation du site des Etangs de la Strange. Cette mission consiste, dans un premier temps, en une évaluation des avantages et inconvénients d'une implication de la commune à la lumière des éléments urbanistiques et environnementaux, des comptes d'exploitation du site et des possibilités de dissociation de celui-ci et, dans un second temps, en une assistance à maîtrise d'ouvrage proprement dite concernant d'éventuelles infrastructures à développer. Il a également sollicité de l'Intercommunale Parc Naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier, l'accompagnement de celle-ci dans la mission confiée à Idelux Projets publics, et ce, en fonction de ses domaines de compétences et de l'intérêt que le Parc Naturel pourrait avoir également dans cette opération.

**Ce projet est abandonné car le site des étangs de la Strange a été vendu dernièrement à un particulier.**

## 9.16 Synthèse

Au niveau de la consommation d'énergie traditionnelle, le secteur des transports utilise la part la plus importante de la consommation énergétique communale, avec 64 %, suivie du secteur résidentiel et du secteur industriel.

Au niveau des énergies renouvelables, il existe les éoliennes du parc de Vaux-sur-Sûre – Bastogne.

La commune a réalisé deux audits énergétiques à savoir au niveau de l'Administration communale et de l'implantation scolaire de Sibret et une étude de pertinence d'une cogénération.

**En 2014, l'Administration communale a mis en place le service « écopasseur ».**

La distribution d'eau est assurée par la Société Wallonne des Eaux (SWDE) depuis 2004. En 2011, l'état du réseau de Vaux-sur-Sûre peut être qualifié de « moyen ».

De manière globale, l'infrastructure téléphonique de base est disponible dans chaque village. L'ensemble des villages sont couverts par l'ADSL. La technologie VDSL (fibre optique) est disponible dans les villages d'Assenois, Cobreville, Grandru, Hollange, Hompré, Morhet, Remichampagne, Rosières et Vaux. Des investissements sont toutefois programmés afin d'installer une armoire optique à Juseret et une à Bercheux.

Il existe 10 sites d'antennes pour la téléphonie mobile sur le territoire.

La commune ne dispose pas de conduite de gaz naturel.

Le réseau routier est important avec le réseau régional, le réseau provincial et les 407 kilomètres de voiries communales.

Au niveau de la sécurité routière, on constate une stagnation à neuf accidents avec blessés depuis 2009. Les routes régionales 85 et 848 restent prédominantes au niveau des accidents. Il a été comptabilisé quarante-huit accidents en 2011 dont quarante-deux avec dégâts matériels, cinq accidents avec blessés et un accident mortel.

La Commune de Vaux-sur-Sûre est traversée par 12 lignes de bus et plusieurs initiatives locales de mobilité sont proposées aux habitants (A Vaux Services, CSD Transports Bénévoles, SOS Médical Meuse ASBL, la Croix-Rouge, ...).

Dans la Commune de Vaux-sur-Sûre, deux lignes de Pré-RAVeL existent, à savoir la ligne 618 Bastogne – Martelange et la ligne 163 Bastogne – Libramont (seule une partie de l'itinéraire est repris en Pré-RAVeL). En décembre 2013, le conseil communal a approuvé la convention pluricommunale relative au projet de « Création d'un RAVeL sur les lignes 163 Libramont - Bastogne et 618 Bastogne – Martelange » : le SPW DG 01 a comme projet la création d'un RAVeL sur la ligne 163 Libramont-Bastogne et sur la ligne 618 Bastogne – Martelange, dans l'optique d'un projet transfrontalier avec le Grand-Duché de Luxembourg. De plus, on notera la présence de nombreux cheminements piétons.

En décembre 2013, la commune a recruté un conseiller en mobilité dont la première mission est de rédiger la candidature de la commune pour un Plan Communal de Mobilité.







La Commune de Vaux-sur-Sûre est propriétaire de 63 bâtiments construits dont 24 églises et chapelles. L'entretien de ce patrimoine demande donc des finances importantes.

Vaux-sur-Sûre n'est pas en manque de projets d'infrastructures. Nous ne ferons que signaler que la plupart des projets de la commune profite de l'un ou l'autre subside pour leur réalisation.

La commune dispose d'un programme communal d'actions en matière de logement pour 2014 et 2016.

---

#### SOURCE DE DONNEES :

-  Informations de la Commune de Vaux-sur-Sûre, de la SWDE et de Belgacom
  -  La fiche environnementale de Vaux-sur-Sûre établie par la DGO ARNE, édition 2010
  -  Le site [www.sites.bipt.be](http://www.sites.bipt.be) pour les antennes Gsm
  -  Les bulletins communaux
  -  Les matrices cadastrales communales
  -  Schéma de structure communal, situation de fait proposée en Juin 2009
-

## CHAPITRE 10 – La gestion communale

### 10.1 La présentation de la commune et de ses moyens humains

#### Administration communale de VAUX-SUR-SÛRE

Chaussée de Neufchâteau, 36 à 6640 Vaux-sur-Sûre

☎ : 061.25.00.00

Web: [www.vaux-sur-sure.be](http://www.vaux-sur-sure.be)

#### 10.1.1 Le Collège communal



BESSELING YVES – BOURGMESTRE

**COMPETENCES:**

ETAT CIVIL – POLICE – FINANCES – PCDR –  
PERSONNEL – RELATIONS PUBLIQUES ET  
INFORMATIONS COMMUNALES – MANIFESTATIONS  
PATRIOTIQUES.



NOTET PATRICK – PREMIER ECHEVIN

**COMPETENCES:**

ENSEIGNEMENT ET INFRASTRUCTURES SCOLAIRES  
– CAR SCOLAIRE – PETITE ENFANCE (CRECHE)  
– EXTRASCOLAIRE – JEUNESSE – SPORTS ET  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE VILLAGES ET  
DE CLUBS – VIE ASSOCIATIVE (SALLES DE  
VILLAGE, CHAPITEAU COMMUNAL).

MARS GUY– DEUXIEME ECHEVIN

**COMPETENCES:**

VOIRIES ET SERVICE DES TRAVAUX – SECURITE  
ROUTIERE – MOBILITE – ENVIRONNEMENT ET  
POLITIQUE DES DECHETS – CULTURE ET  
INFRASTRUCTURES CULTURELLES.



GROGNA JOSEPH – TROISIÈME ECHEVIN

**COMPÉTENCES:**

AGRICULTURE ET VOIRIES AGRICOLES – FORETS  
ET VOIRIES FORESTIERES – CULTES – GESTION  
DES CIMETIERES – COURS D'EAU.

REYTER RENÉ– QUATRIÈME ECHEVIN

**COMPÉTENCES:**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME –  
LOTISSEMENTS COMMUNAUX – PATRIMOINE –  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI –  
ENERGIE – TOURISME ET DEVELOPPEMENT  
TOURISTIQUE – MOBILITE LENTE (PRE RAVEL,  
RAVEL).

LHOAS VINCIANE– PRÉSIDENTE DU C.P.A.S.


**COMPÉTENCES:**

PRESIDENCE DU C.P.A.S – LOGEMENTS –  
SERVICE D'AIDE AUX PERSONNES – SERVICES  
D'AIDE AUX PERSONNES – SANTE ET POLITIQUE  
DES HANDICAPES – POLITIQUE DES AINES ET  
INTERGENERATIONNEL – CONSEIL COMMUNAL  
CONSULTATIF DES AINES – CLUB « CAP BONNE  
HUMEUR » – ATELIER DE REPASSAGE « LE FER  
BIEN » – PROJET D'EPICERIE SOCIALE ET  
PROJET DE VESTIBOUTIQUE.

GIERENS BERNARD

**COMPETENCES:**

DIRECTEUR GENERAL

 061/25.00.00

### 10.1.2 Le Conseil Communal

Le Conseil communal de Vaux-sur-Sûre est composé de 17 membres et un directeur général.

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Appart. politique</u>	<u>Coordonnées</u>
Besseling	Yves	Bourgmestre	Liste du bourgmestre (MR)	Hompré 8, 6640 Vaux-sur-Sûre Tél: 061/21.96.53 GSM: 0477/91.00.26
Notet	Patrick	Premier échevin	Liste du bourgmestre (MR)	rue du Moulin, 25 6640 Vaux-sur-Sûre Tél: 061/25.55.91 GSM: 0475/71.73.25
Mars	Guy	Deuxième échevin	Liste du bourgmestre (CDH)	Rue du Fortin, Sibret, 10 6640 Vaux-sur-Sûre Tél : 061/26.65.68 GSM : 0494/98.27.49
Grogna	Joseph	Troisième échevin	Liste du bourgmestre (MR)	Jodenville, 16 6640 Vaux-sur-Sûre Tél: 061/26.61.12 GSM: 0496/74.71.82
Reyter	René	Quatrième échevin	Liste du bourgmestre (CDH)	Morhet-Station, 14 6640 Vaux-sur-Sûre GSM : 0474/38.78.81
Lhoas-Louis	Vinciane	Présidente CPAS	Liste du bourgmestre	Chaussée de Saint Hubert, Morhet, 54 A 6640 Vaux-sur-Sûre Tél : 061/26.64.49 GSM : 0498/52.88.98
Pigeon	Etienne	Conseiller communal	Liste du bourgmestre (MR)	rue de Laneuville, 4a 6640 Vaux-sur-Sûre GSM: 0475/53.75.40
Burnon	Aline	Conseillère communale	Liste du bourgmestre	Remichampagne, 9 6640 Vaux-sur-Sûre GSM : 0498/85.33.54
Henkinet	François	Conseiller communal	Liste du bourgmestre (MR)	Lescheret, 28 6642 Vaux-sur-Sûre GSM : 0472/60.66.50
Lamoligne-Grégoire	Pascale	Conseillère communale	Liste du bourgmestre	route de Neufchâteau, Bercheux, 67 b, 6642 Vaux-sur-Sûre Tél: 061/25.59.69 GSM: 0494/44.67.07
Conrard	Cécile	Conseillère communale	Liste du bourgmestre (CDH)	Chemin de Martelange, Cobreville, 31 L 6640 Vaux-sur-Sûre GSM : 0474/22.15.81
Paul	Claude	Conseiller communal	Liste du bourgmestre (CDH)	Rue du Moulin, 6 6640 Vaux-sur-Sûre GSM : 0479/46.30.38

Arnould	Françoise	Conseillère communale	Liste du bourgmestre (CDH)	Rue de la Scierie, 11 6640 Vaux-sur-Sûre GSM : 0494/47.71.98
Sonnet	Malika	Conseillère communal	Re-Nous-Vaux (PS)	Rue du Manège, 7 6640 Vaux-sur-Sûre GSM : 0498/69.73.85
Mouton	Benoît	Conseiller communal	Re-Nous-Vaux (PS)	Rue de Sugy, 2 6640 Sibret GSM : 0475/47.77.35
Collard	Daniel	Conseiller communal	Re-Nous-Vaux (PS)	Rue de la Gare, 10 6640 Sibret GSM : 0475/82.89.14
Leyder	Olivier	Conseiller communal	Re-Nous-Vaux (PS)	Juseret, 36/B 6640 Vaux-sur-Sûre GSM : 0496/75.54.35

En janvier 2013, les Conseillers ont décidé de créer deux Commissions composées, chacune de sept membres du conseil communal, ayant pour mission de préparer les discussions lors de ses réunions ; les matières dont elles traitent se répartissent comme suit :

- La première commission a dans ses attributions tout ce qui a trait à la sécurité routière et à la mobilité routière.
- La deuxième a dans ses attributions tout ce qui a trait à la jeunesse et à la politique du sport.

### 10.1.3 Le personnel communal

- Le personnel (administratif, ouvrier et autre) :
  - Accueil – Population : Collignon Emilie, Maquet Laurence, **Bozet Martine** ;
  - Accueil extrascolaire: Calay Anne-Sophie ;
  - ADL : Dubois Emilie (avec Communes de Fauvillers, Martelange et Léglise) ;
  - Agent constatateur : Degehet Valérie (avec Communes de Neufchâteau, Fauvillers, Bertogne) ;
  - Aide technique aux écoles fondamentales : Léonard Olivier ;
  - Chauffeur autocar : François José ;
  - Club de jour: Creer Angélique;
  - Comptabilité: Clotuche Maryse, Lamoline Myriam;
  - **Conseiller en mobilité – sécurité : Annet Vicky ;**
  - Crèche: Clarenne Angélique, Debecker Danielle, Ferton Corinne, Goebel Stéphanie, Grandjean Laetitia, Guillaume Françoise, Jacob Marinette, Jansen Stéphanie, Maréchal Anaïs, Parache Suzanne, Ska Marie-Agnès, Weles Nathalie;
  - Directeur général : Gierens Bernard ;
  - Enseignants (payés par la commune pour les langues) : Delsaut Lorette, Kleijwegt Nel, Kelocom Joëlle ;
  - Eco-passeur : Guillaume Rita ;
  - Enseignement: Hallet Sabine;
  - Etat civil - étranger: Gillet Laurence, Goosse Mary-Paule;
  - Fêtes – Cimetières – Communications : Besseling Jocelyne;
  - Plan Cohésion Sociale : Dominique Nancy ;

- 
- *Secrétariat communal: Morsomme Anne ;*
  - *Syndicat d'initiative: Schlit Sabine ;*
  - *Travaux: Collignon Michel, Creppe Jean-Marie, Delignere Benoît, De Myttenaere Damien, Georges Stéphane, Lespagnard Joseph, Marechal Dominique, Matoug Yamina, Notet Germain, Paul Léon, Philippin Pierre (Awiph), Pierre Laurent, Rothe Olivier, Schoumaker Jean-Nicolas, Thiry Claudi, Van Daele Anthony;*
  - *Urbanisme: Pierret Michelle, Sibret Danièle.*
- 
- Personnel occupé dans les écoles :
    - *CALAY Valérie :Nettoyage*
    - *COP Angélique : Nettoyage + garderies*
    - *CREPPE Martine : Nettoyage + garderies*
    - *DENDAUW Monique : Nettoyage*
    - *DOMBIER Cindy :Garderies*
    - *FLAMANT Françoise : Garderies*
    - *GERARD An :Garderies*
    - *GERARD Marie-Elena : Garderies*
    - *GODFROID Christelle : Garderies*
    - *HENRARD Denise : Garderies*
    - *HENRARD Paulette: Nettoyage + cuisine*
    - *HUBERTY Michelle : Nettoyage*
    - *HUBERTY Odette : Cuisine*
    - *JACOB Marinette : Garderies*
    - *JEAN Cathy : Garderies*
    - *JOTTARD Audrey : Nettoyage + garderies*
    - *LALOUX Marie : Garderies*
    - *LEMAIRE Karin : Garderies*
    - *LOUIS Marie-Claire : Garderies + cuisine*
    - *LOUIS Murielle : Garderies*
    - *MAQUET Liliane : Nettoyage*
    - *MIGNON Bernadette : Nettoyage + garderies*
    - *MONFORT Lara : Garderies*
    - *SLACHMUYLDERS Chantal : Garderies*
    - *SLACHMUYLDERS Maria : Nettoyage*
    - *STORDEUR Camille : Garderies*
    - *STORDEUR Patricia : Nettoyage + garderies*
    - *THIRY Irène : Nettoyage*
    - *VANWARBEEK Myriam : Garderies*
    - *WINAND Delphine : Garderies*
    - *ZABUS Cécile : Garderies*
  
  - Personnel du CPAS
    - *Présidente : Lhoas Vinciane;*
    - *Secrétaire : Havart Marie-France;*
    - *Personnel du CPAS:*
      - *Assistante administrative: Maryse Bodelet;*
      - *2 assistantes sociales: Christine Colson et Séverine Craps ;*
      - *Mis à disposition du CPAS par la commune pour certaines tâches : Maréchal Albert.*

A titre de résumé, le personnel communal se compose de :

- 53 personnes employées à l'administration communale (population, finance, personnel, état civil, urbanisme, ouvriers communaux...).
- ± 31 personnes occupées dans les écoles
- ± 5 personnes au CPAS.
- 1 receveur régional (Directeur financier) le même pour les deux ressorts que sont la commune et le CPAS

#### 10.1.4 Mise en œuvre d'une Régie Communale Autonome

Le Conseil communal du 2 mai 2013 s'est prononcé sur la décision d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un « Auteur de projet pour assistance » dans le cadre de la mise en œuvre d'une Régie Communale Autonome.

L'enjeu est de professionnaliser la gestion des activités et projets et de réaliser diverses optimisations en matière fiscale, managériale, économique et financière.

La Régie Autonome aura notamment comme objectifs :

- de construire un hall des sports avec un terrain synthétique ;
- d'acquérir des terrains en zone d'habitat afin de les équiper et de les revendre aux jeunes et aux ménages de la commune ;
- d'analyser la faisabilité de développer la cuisine scolaire.

En septembre 2014, le projet en est à l'étude de faisabilité.

#### 10.1.5 Les autres commissions et conseils

##### ***Le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)***

Le conseil a été créé en décembre 2009. C'est un organe de consultation et de conseil, composé de quinze membres dynamiques et désireux de faire connaître les désirs, les aspirations et les droits des aînés de la commune.

En juillet 2011, le CCCA, soutenu par les autorités communales, a publié une enquête visant à connaître les attentes et les besoins des aînés de la Commune de Vaux-sur-Sûre. Mobilité, services, équipement ou encore loisirs sont autant de thèmes qui ont été passés au crible. Le premier bilan est celui du nombre de répondants avoisinant les cent trente. Cela équivaut à un taux de plus ou moins 12 %. La majorité des répondants (77 %) a déclaré ne pas rencontrer de difficultés lors de leurs déplacements, sans doute parce qu'une grande majorité des répondants dispose d'un moyen de transport (74 %). Seuls 16 % des répondants ont déclaré faire partie de l'une des associations d'aînés de la commune. Seuls 27 % des répondants bénéficient d'un service d'aide à domicile. Seuls 25 % bénéficient d'une autre aide et pour la majorité, cette aide émane de la famille (67,4 %), les amis et les voisins ne représentent que 32,6 %. Enfin, cette enquête a fait ressortir l'une des plus grandes inquiétudes des aînés: le manque de place en maison de repos et les prix inabordables de certaines infrastructures.

La commission « toponymie » regroupe une dizaine de personnes du CCCA. Elle travaille sur la nouvelle dénomination des rues de la Commune de Vaux-sur-Sûre. La commune ne compte pas moins de vingt-sept villages. Seuls deux d'entre eux possèdent des rues officiellement nommées. Les propositions sont soumises à la Commission royale de Toponymie et Dialectologie. L'achat de plaques de noms de rue est inscrit au budget pour l'année 2014.

Enfin, le CCCA travaille avec la commune sur le label « Communes à bras ouverts » subsidié par la commune.



### **Le Conseil Communal des Enfants (CCE)**

Le Conseil Communal des Enfants intègre les élèves des écoles communales et de l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a deux représentants par implantation scolaire dans le conseil.

Durant leur législature, les enfants doivent être à l'écoute des idées et propositions des enfants de leur école et les représenter, assurer la communication de ces idées auprès des élus adultes, proposer et réaliser des projets d'intérêt collectif.

Depuis 2001, le CCE organise l'opération « un enfant, un arbre » qui a pour but de mettre à l'honneur les naissances de l'année. Afin que le bébé devienne le parrain ou la marraine, les parents attachent une plaquette au nom de leur nouveau-né sur l'arbre. On note, que chaque année, ce sont environ quatre-vingt naissances qui sont fêtées dans la commune.

Depuis 2004, ils organisent la chasse aux œufs de Pâques. Le conseil participe aussi activement à chaque édition de la Cérémonie du Relais sacré et les enfants ont mis sur place l'exposition « Anne Franck » en 2011. Le CCE dispose de son propre site internet.

**La première réunion de l'année 2013-2014 s'est tenue le 22 novembre 2013. Elle a permis de préparer l'opération « un enfant, un arbre » (70 nouveaux nés ont reçu un diplôme de parrainage) et d'organiser la mise en place du site internet du Conseil des enfants.**

### **La Commission Communale de l'Accueil (CCA)**

Elle est composée de représentants du Conseil communal, des établissements scolaires, des opérateurs de l'accueil œuvrant sur la commune et déclarés à l'ONE, des personnes confiant leurs enfants et des représentants des services, associations ou institutions reconnues par l'ONE. En date du 26 avril 2007, les membres présents ont accepté à l'unanimité la composition de la CCA et du règlement d'ordre intérieur. Le programme CLE a été approuvé par la CCA le 1 décembre 2009. **Le nouveau programme CLE a été approuvé par la Conseil du 30/09/2014.** La commission s'occupe essentiellement de l'accueil extrascolaire.

### **Le Conseil de l'Action Sociale**

Le conseil est composé de la Présidente et de neuf membres effectifs dont sept de la liste du Bourgmestre et deux de la liste Re-Nous-Vaux. Le conseil assure une permanence le vendredi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous.

## **10.2 La présentation des moyens financiers**

### **10.2.1 Les affiliations de la commune**

La Commune de Vaux-sur-Sûre est affiliée à plusieurs assemblées (Intercommunales, ASBL, Comités, etc) :

- Agence Immobilière Sociale Nord - Luxembourg (A.I.S) ;
- Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement (AIVE), secteur valorisation et propreté ;
- BEP-crématorium ;
- Idelux ;
- Idelux-Finances ;
- Idelux-Projets-publics ;
- **Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (IMIO) ;**
- **Interlux devenu après fusion : ORES Assets ;**
- Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier ;
- Scrl Les Habitations Sociales de la région de et à Bastogne ;
- Sofilux ;
- Terrienne du Luxembourg Scrl ;
- Vivalia ;
- Agence locale pour l'Emploi (ALE) ;

- Commission communale de l'Accueil ;
- Comité d'attribution et d'accompagnement des logements « seniors » ;
- Comité de concertation commune – CPAS ;
- **Comité du Massif de la Forêt d'Anlier** ;
- Commission de gestion du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier ;
- Conseil d'administration de l'Intercommunale PNHSFA ;
- Contrat de Rivière Haute-Sûre ;
- Comité de Rivière Ourthe ;
- Groupe d'Action Locale Haute-Sûre Forêt d'Anlier ;
- Maison du Tourisme du pays de Bastogne ;
- Copaloc ;
- Comité de secteur du GIG de l'AIVE ;
- Société de logements publics de la Haute Ardenne ;
- Union des Villes et Communes de Wallonie.

### 10.2.2 Les taxes

Pour l'année **2014**, le précompte immobilier communal est de 3.000 centimes et l'impôt communal sur les personnes physiques de 7 %.

Quant aux taxes, elles sont au nombre de six sur: la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et des déchets ménagers assimilés, les pylônes de diffusion pour GSM (**pas d'enrôlement en 2013**), la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés, les secondes résidences, l'additionnelle à l'impôt des personnes physiques et l'additionnelle au précompte immobilier.

De plus, il y a **sept** redevances sur les concessions dans les cimetières communaux, **les concessions de sépulture en columbarium, les concessions de sépulture en cavurnes**, le ramassage extraordinaire des duo-bacs mal triés, le dépôt sauvage d'immondices, les columbariums et la location de terres.

### 10.2.3 Les primes communales

La commune délivre deux primes communales telles:

- la prime à l'installation solaire thermique ou photovoltaïque de 300 € minimum pour une surface allant jusqu'à 4 m<sup>2</sup> et 15 € par m<sup>2</sup> supplémentaire avec un plafond de 500 €;
- la prime à la construction de 500 €.

### 10.2.4 Les règlements communaux

Plusieurs règlements communaux sont d'application sur la Commune de Vaux-sur-Sûre, à savoir:

- le règlement communal indirect sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés,
- le règlement d'attribution des logements seniors,
- le règlement de police des cimetières,
- le règlement général de police,
- le règlement sur l'embellissement des villages,
- le règlement sur la mise à disposition du chapiteau,
- le règlement sur la prime à la construction,
- le règlement sur la prime énergie renouvelable,
- le règlement sur les chiens et animaux errants,
- le règlement sur les pylônes de diffusion pour GSM,
- **Le règlement de police des cimetières.**

### 10.2.5 Le budget et le pouvoir d'emprunt

(Extrait du rapport accompagnant le budget de l'exercice 2014)

#### Le budget communal du Service Ordinaire Exercice 2014 :

Recettes : 9.137.011,27 euros  
Dépenses : 7.891.952,68 euros  
Boni exercice propre : 414.552,75 euros  
Boni exercice global : 1.245.058,59 euros

#### Le budget communal du Service Extraordinaire Exercice 2014 :

Recettes : 4.294.738,82 euros  
Dépenses : 4.236.727,07 euros  
Boni exercice global : 58.011,75 euros

Le budget 2014 comprend de nouveau une série de projets et priorités repris dans la « Déclaration de politique générale » arrêtée en début de législature.

Ce budget présente comme le précédent de très bons chiffres au niveau des bonis ainsi que des fonds et provisions. Ceux-ci vont nous permettre la réalisation de toute une série de projets utiles et nécessaires au développement de notre commune et à ses nombreux habitants.

Au niveau de l'ordinaire, outre un très bon boni global, nous pouvons constater un très intéressant boni à l'exercice propre de plus de 420.000 €

#### Recettes

Précisons tout d'abord, et comme chaque année, la stabilité des divers taux d'imposition appliqués dans notre commune.

Quelques éléments à retenir en ce qui concerne les recettes : une nouvelle recette proposée par la circulaire budgétaire qui vise à tenir compte des dépenses non engagées durant l'exercice (il s'agit donc d'une recette « fictive », une légère hausse au niveau du fonds des frontaliers, une augmentation du fonds des communes (+ 88.000 €), une hausse (liée à l'augmentation de notre population) du produit des additionnels au précompte immobilier (+ 25.000 €) et des additionnels à l'IPP (+ 110.000 €), une augmentation importante au niveau de la prévision de vente de bois marchands.

Précisons aussi l'utilisation optimale des points APE octroyés par le FOREM à notre commune et au CPAS, principalement pour le personnel contractuel du service des travaux et des écoles communales ainsi que des points spécifiques pour l'Ecopasseur (+ quote-part de Libramont) et les subsides Maribel.

#### Dépenses

En ce qui concerne le personnel communal, précisons tout d'abord une augmentation globale des traitements suite aux prévisions d'indexation ainsi qu'aux évolutions de carrière de plusieurs agents. Il est à noter en particulier la revalorisation des traitements des grades légaux, le salaire des nouveaux agents (CEM, Ecopasseur, un agent ADL et un agent à mi-temps au niveau administratif, ...) ainsi que l'embauche d'un animateur pour le plan de cohésion sociale. Durant cette année, il sera également envisagé de nouvelles nominations définitives du personnel.

Quelques précisions quant à certaines dépenses de fonctionnement et de transfert : une augmentation de notre contribution au Service Régional d'Incendie, une augmentation plus importante de la contribution à la Zone de Police (impact de la réforme des pensions et augmentation volontaire de chaque entité afin d'améliorer la sécurité), une diminution des frais relatifs à l'entretien des espaces verts suite à l'arrêt d'un plan de gestion différenciée de ceux-ci, la prévision de travaux de reboisement, une légère hausse au niveau de l'intervention communale dans le CPAS et les soins de santé, les crédits nécessaires à la mise en œuvre du plan de cohésion sociale pour lequel on obtient un subside annuel de 25.000 €, une légère augmentation au niveau des frais des immondices et une prévision de retour à la normale en ce qui concerne les primes aux nouvelles énergies (après le rush de ces derniers mois). Notons, en parallèle, le financement d'une partie de ces dépenses via des provisions spécifiques pour risques et charges pour une somme de 183.000 €

Encore quelques éléments comme les nouveaux crédits nécessaires au jumelage avec une commune flamande et pour la première journée officielle d'accueil des nouveaux habitants de notre Commune.

Et enfin, vu les investissements passés, en cours et prévus, nous pouvons tout logiquement constater la hausse des crédits nécessaires à la prise en charge du remboursement des emprunts y afférents (amortissements et intérêts). Ceux-ci sont en majoration de plus de 100.000 € par rapport à l'exercice 2013.

#### Investissements et Extraordinaire

Notons tout d'abord un transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire pour une somme de 500.000 € afin de doter le fonds de réserve extraordinaire et d'assurer une partie du financement de dépenses d'investissements.

Suite aux dernières circulaires budgétaires de la Région wallonne, nous constatons un ralentissement imposé aux pouvoirs locaux dans leurs investissements. En effet, nous nous voyons obligés d'appliquer une limite au recours aux emprunts à concurrence de 180 €/habitant, totale absurdité alors que notre commune connaît une augmentation démographique et que des investissements sont plus que nécessaires.

Nous avons toutefois veillé à proposer un budget attrayant qui répond au mieux aux attentes de notre population, malheureusement sur du court et du moyen terme, mais avec des projets réalistes et concrets.

Pour ce qui est des investissements, retenons principalement les dossiers suivants :

- Au niveau des voiries communales : nous avons inscrit les dossiers de travaux prévus au programme d'investissement communal (PIC) pour l'année 2014, la réfection de voiries et d'égouts au centre du village de Vaux-sur-Sûre, un nouveau dossier d'entretien de voiries.
- Précisons également le dossier 2012 d'améliorations des voiries agricoles pour lequel nous devons approuver une nouvelle fois le cahier des charges afin de tenir compte de la nouvelle législation en matière de marchés publics (dossier pour lequel nous avons obtenu une promesse de subside de 100.000 €). Pour rappel, un nouveau dossier du même type est actuellement à l'étude avec le DST.

- Notons aussi, le crédit nécessaire à l'acquisition des panneaux pour la dénomination des nouvelles rues, avec dans un premier temps et vers la moitié de l'année 2014, le lancement de cette procédure ainsi que l'ensemble des mesures administratives sur l'ancienne Commune de Juseret.
- Au niveau de la sécurité et de la mobilité routières : suite à l'embauche de notre conseiller en mobilité, nous allons pouvoir nous atteler à la réalisation d'un diagnostic communal afin de pouvoir se doter d'un plan communal de mobilité et de sécurité routières. De nouveau, nous avons prévu de procéder à l'acquisition de 4 radars préventifs supplémentaires (pour arriver à un total de 10) ainsi que de nouveaux modules « sécurité ». Notons aussi une somme de 30.000 € afin de procéder à quelques aménagements durables de sécurité routière.
- Au niveau scolaire : rappelons tout d'abord le pré-dossier des travaux d'extension de l'école de Morhet dans le cadre d'une procédure traditionnelle de subsidiation qui a été introduite auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En ce qui concerne le Programme Prioritaire des Travaux, les 2 dossiers qui seront étudiés et arrêtés cette année sont relatifs à l'école de Remichampagne et de Bercheux. Nous prévoyons également de continuer l'installation de préaux dans d'autres implantations.
- Au niveau de la convivialité et des sports : le dossier d'aménagement d'un terrain multisports et de divers autres aménagements à Cobreville ainsi que le dossier de création de nouvelles plaines de jeux pour les villages de Remience, Salvacourt, Grandru, Poisson-Moulin, Jodenville, ... qui ont été réintroduits en vue d'une subsidiation auprès de la Région wallonne, les subsides annuels d'investissement aux clubs de football, l'achat de terrains pour des terrains de football supplémentaires (après Chaumont, il s'agit de s'occuper de Bercheux et Cobreville).
- Au niveau du hall des sports, l'auteur de projet va être désigné d'ici la fin de cette année. Celui-ci entamera son travail d'élaboration d'une esquisse et d'un devis estimatif durant l'année 2014.

**Annexe 10.1** : *Le pouvoir d'emprunt calculé par DEXIA.*

### 10.3 L'information sur le territoire communal

Les correspondants locaux de presse:

- ◆ Asbl TV-Lux de Libramont-Chevigny.
- ◆ La Lorgnette de Bastogne.
- ◆ **Monsieur Yvan MORMONT de Sainte-Ode (pour la Meuse)**
- ◆ Madame Catherine Duchateau (L'Avenir du Luxembourg) de Gesves.
- ◆ Madame Séverine Petit de Bastogne.
- ◆ Madame Sonia Boulanger (RTBF Luxembourg) d'Arlon.
- ◆ Monsieur Daniel Saute de Bastogne.
- ◆ Monsieur Eric Burgraff de Paliseul.
- ◆ Monsieur Francis Biette de Bastogne.
- ◆ Monsieur Marc Vandermeir d'Habay-la-Vieille.
- ◆ Monsieur Thierry Lefèvre de Sainte-Ode.
- ◆ S.A ARDENNE HEBDO de Libramont-Chevigny.
- ◆ Studio « S » asbl de Sibret.
- ◆ **Monsieur Xavier Créer (L'Avenir du Luxembourg) de Vaux-sur-Sûre**

Coordonnées de la télévision locale:

- ◆ Asbl TV-Lux de Libramont-Chevigny.

Coordonnées de la radio locale:

- ◆ Studio « S » de Sibret.

## 10.4 Les relations transcommunales

La Commune de Vaux-sur-Sûre fait partie de différentes structures transcommunales telles:

- le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier;
- le G.A.L « Haute Sûre Forêt d'Anlier »;
- le Contrat de Rivière Haute-Sûre;
- le Contrat de Rivière Ourthe et affluents;
- la ZAE de Molinfaing;
- les deux Pré-RAVeL;
- la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne;
- la zone de police Centre Ardenne;
- la zone d'incendie de Bastogne;
- la zone d'incendie de Neufchâteau.

## 10.5 Synthèse

Le personnel communal se compose de **cinquante-trois** personnes (employés et ouvriers) dans les différents services communaux ainsi que cinq personnes au CPAS et un receveur régional.

**La commune a lancé une étude pour la création d'une Régie Communale Autonome. L'enjeu est de professionnaliser la gestion des activités et projets et de réaliser diverses optimisations en matière fiscale, managériale, économique et financière.**

La commune dispose d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés, d'un Conseil Communal des Enfants, d'un Conseil de l'Action Sociale et d'une Commission Communale de l'Accueil.

Vaux-sur-Sûre est une commune qui présente de très bons chiffres. Au niveau de l'ordinaire, il peut encore être constaté un excellent boni global ainsi qu'un intéressant boni à l'exercice propre.

Les rentrées principales proviennent:



1. du fonds des communes,
2. de la taxe additionnelle au précompte immobilier,
3. de la taxe additionnelle à l'IPP,
4. de la vente de bois,
5. de la taxe à l'IPP frontaliers.

La commune édite un bulletin communal trimestriel « Vivre à Vaux-sur-Sûre » et dispose d'un site internet.

La Commune de Vaux-sur-Sûre entretient des relations transcommunales avec les communes voisines depuis de nombreuses années. La commune fait partie du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, du GAL Haute-Sûre Forêt d'Anlier...

---

### SOURCE DE DONNEES

-  Site internet de la Commune de Vaux-sur-Sûre
-  Autres données communales

**PROVINCE DU LUXEMBOURG**  
**COMMUNE DE VAUX-SUR-SÛRE**



**PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL /**  
**AGENDA 21 LOCAL**

**Volume A**

**PARTIE II.**

**DESCRIPTION des RESULTATS de la CONSULTATION de la POPULATION**

**VERSION**  
***Approuvée par la CLDR du 18 novembre 2014***

---

Fondation Rurale de Wallonie  
Equipe régionale Semois-Ardenne  
Rue de France, 19a - 6731 Tintigny  
Tél.: 063/44 02 02





# COMMUNE DE VAUX-SUR-SÛRE

## Programme Communal de Développement Rural et Agenda 21 Local



## Partie II

Résultats de l'information et de la consultation de la population

2014



---

## Sommaire

Les points clefs de la participation .....	3
1. L'ODR-A21L et la commune de Vaux-sur-Sûre .....	4
1.1. Les décisions officielles .....	4
1.2. Une commune motivée .....	4
1.3. Une Commission Locale de Développement Rural active .....	7
1.4. Un travail collectif : présentation des autres acteurs .....	10
2. Déroulement de la consultation citoyenne .....	13
2.1. Résumé .....	13
2.2. Préparation .....	15
2.3. Consultations villageoises .....	17
2.4. Consultations thématiques .....	21
2.5. Table ronde de la Santé .....	24
2.6. Groupes de travail thématiques .....	26
2.7. Elaboration de la stratégie .....	29
2.8. Travail sur les projets du lot 1 .....	32
2.9. Travail sur les projets du lot 2 et du lot 3 .....	35
2.10. Travail sur les projets immatériels et actions mises en œuvre pendant l'ODR .....	36
2.11. Finalisation du PCDR .....	38

---

## Les points clefs de la participation

### Une première ODR et un Agenda 21 Local

Pour sa première Opération de Développement Rural, la Commune de Vaux-sur-Sûre a souhaité lui donner un caractère durable en menant de front un Agenda 21 Local. Dans un souci de lisibilité et de simplification de la démarche menée par la Commune, il a été convenu d'utiliser la dénomination « ODR » pour désigner les deux démarches conjointes.

### A cheval sur 2 législatures

L'Opération a démarré en octobre 2011. En raison du scrutin communal d'octobre 2012, une trêve électorale a été respectée de juin 2012 à janvier 2013. Durant cette période aucune réunion publique n'a été organisée. La consultation a repris avec une nouvelle majorité communale pour se terminer en février 2013.

### Une population qui a répondu présent

Plus de 300 personnes différentes ont participé aux nombreuses réunions publiques. Tous les villages et toutes les catégories de population ont d'une manière ou d'une autre participé à la réalisation du PCDR.

### Une CLDR diversifiée et motivée

Mise en place très tôt dans le processus, la CLDR, composée de 32 personnes, a montré une motivation exemplaire. Celle-ci se manifeste notamment par son assiduité, soit une présence moyenne proche de 20 participants, mais également par un investissement personnel dans les nombreuses réflexions qui ont été menées. Notons également le soin apporté par le Collège pour faire de cette assemblée un échantillon le plus représentatif de la population.

### Le diagnostic comme fil conducteur

Tout au long du processus, le travail mené a toujours été guidé par le diagnostic. Appelé *pré-diagnostic* au début de l'ODR, il est devenu *diagnostic* suite à la consultation. Il sera qualifié de *diagnostic final* après un premier traitement de la CLDR. Mis à l'épreuve lors des groupes de travail, il sera enfin validé définitivement par la CLDR sous la dénomination de *diagnostic final partagé*. De là découleront la stratégie et les projets.

### Une dynamique aboutissant à des actions concrètes

Des projets et des actions en lien avec les demandes et les constats issus de l'ODR ont déjà vu le jour. Qu'il s'agisse d'initiatives communales ou d'opportunités telles que des appels à projet, la réactivité communale est en soi un indicateur de réussite.

Ex : PCS, ADL, crèche...

# 1 L'ODR-A21L et la commune de Vaux-sur-Sûre

## 1.1 Les décisions officielles

- 18/10/2010 : Décision de principe du Conseil Communal de Vaux-sur-Sûre de mener une Opération de Développement Rural en sollicitant l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie.
- Xx/xx/xx : Décision du Ministre Lutgen d'accorder l'accompagnement de la FRW
- 6/12/2011 : Décision de principe du Conseil Communal de Vaux-sur-Sûre de mener simultanément à l'Opération de Développement Rural un Agenda 21 Local en sollicitant l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie.
- 28/06/2011 : Désignation de l'auteur de programme, le Bureau Lacasse-Montfort
- 4/03/2013 : Approbation de la composition de la Commission Locale de Développement Rural de la Commune de Vaux-sur-Sûre.
- XX/XX/XX : Approbation de l'avant-projet de PCDR

## 1.2 Une commune motivée

La Commune de Vaux-sur-Sûre a souhaité mettre en place sa première opération de développement rural en 2010. Celle-ci sera réalisée dans la philosophie du développement durable tel que souhaité par le Conseil Communal. Dès l'accord du Ministre Lutgen, le Collège ne tardera pas à démarrer le processus. Les premières réunions de préparation avec le Collège ont eu lieu en septembre 2011.

Malgré l'approche des élections d'octobre 2012, la Commune a souhaité procéder aux consultations villageoises en avril et mai 2012. Les mandataires présents lors de ces réunions ont de commun accord adopté une position de retrait pour laisser la parole aux citoyens et permettre des débats sereins. Une pause a ensuite été organisée pour permettre le débat électoral.

Tout comme l'ancienne équipe, la nouvelle majorité en place s'est impliquée dans les différentes étapes de l'ODR. Remarquons une présence systématique de plusieurs membres du Collège à chaque réunion publique, réunion de coordination ou visite de terrain.

Le Collège s'est inscrit dans des démarches parallèles à son ODR pour partager et échanger avec d'autres Communes et d'autres élus engagés dans le développement rural. Ce fut notamment le cas lors des rencontres organisées dans le cadre du projet Habitreg senior ou des Rencontres de la Ruralité organisées sur le thème de la jeunesse en milieu rural.

Deux agents communaux ont été mis à disposition pour coordonner tant les aspects administratifs que les aspects logistiques.

Une consultation large a été recherchée au travers d'une communication permanente et variée. Une page consacrée à l'ODR a été ouverte sur le site communal, des articles du bulletin communal ont été publiés, des communiqués de presse ont été envoyés, des toutes boîtes ont été distribués, des panneaux ont été posés le long de la route, ... Notons également la transparence de la démarche permise par le blog interactif de l'opération sur lequel toutes les informations, les invitations et les comptes-rendus ont été rendus publics. (Adresse : <http://www.pcdr-vaux-sur-sure.be/> ).

Enfin, preuve de la volonté de la Commune de Vaux-sur-Sûre de tirer le meilleur de son ODR, plusieurs initiatives et projets en lien avec les demandes citoyennes et les enjeux pointés lors de la consultation ont été lancés au cours du processus.

### 1.2.1 Les réunions de coordination :

Différentes réunions de coordination avec le Collège ont eu lieu tout au long de l'élaboration du PCDR/A21L. Celles-ci ont réuni la Commune, l'Administration DGO3, l'Auteur de programme et la FRW

Les principales réunions de coordination :

Dates	Participants	Ordre du jour
17/01/2011	Commune, FRW	Organisation des réunions villageoises d'information-consultations
27/11/2012	Commune, FRW, bureau Lacasse-Monfort	Relecture de la Partie 1
11/12/2012	Commune, FRW	Organisation des consultations thématiques
19/02/2013	Commune, FRW	Mise en place de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
17/09/2013	Commune, FRW	Proposition de stratégie
28/01/2014	Commune, FRW, bureau Lacasse-Monfort	Priorisation des projets matériels
17/02/2014	Commune, FRW	Organisation des GT projets
13/03/2014	Commune, FRW, bureau Lacasse-Monfort, facilitateur Bois-Energie	Hall omnisports et réseau de chaleur
1/07/2014	Commune, FRW, bureau Lacasse-Monfort, DGO3, facilitateur Bois-Energie	Visite de terrain du lot 1 + réseau de chaleur
23/09/2014	Commune, FRW, DGO3	Modalités des demandes de convention et du passage en CRAT

### 1.2.2 Deux agents relais pour une coordination efficace

Deux agents communaux se sont vu confier un rôle spécifique de coordination de l'ODR.

La première, Maryse Clotuche, s'est occupée des aspects administratifs et du relais avec le Collège. Notons le rôle majeur qu'elle a joué entre les différents acteurs mobilisés pour l'élaboration du PCDR : le Collège, l'auteur, la FRW, les citoyens, les experts,...

Remarquons également l'implication particulière reflétée par sa présence à pratiquement toutes les réunions (62 !) tous genres confondus.

Cet investissement est, en soi, un gage de réussite pour la mise en œuvre des projets du PCDR.

La seconde, Angélique Créer, a géré les nombreux besoins logistiques inhérents à l'organisation des différents rassemblements.

### 1.2.3 Le PCDR et les agents communaux

Un autre type de coordination a été mis en place par l'organisation de permanences régulières des agents de la FRW au sein de l'administration communale. Une présence d'une demi-journée par semaine a permis d'établir un contact précieux avec les agents communaux.

Ces contacts ont été mis à profit, tout d'abord, pour informer le personnel communal sur la démarche complexe dans laquelle la commune se lançait afin d'en être les relais auprès de la population au travers de leurs fonctions respectives.

Par la suite, les compétences des uns et des autres ont été mises à contribution pour enrichir le PCDR. Dans certains cas, la démarche s'est même inversée. Ce fut notamment le cas dans le cadre

---

du Plan de Cohésion Sociale de la commune pour lequel les membres de la CLDR et les agents de la FRW ont été sollicités. Ce fut également le cas lors de l'appel à projet Biodibap 2014.

#### **1.2.4 Le PCDR et les initiatives communales**

La commune a lancé plusieurs initiatives qui répondaient aux enjeux dégagés tout au long de la consultation. On peut ainsi citer :

- La réflexion transcommunale autour de la création d'un home pour aînés (2013)
- La création d'un poste d'Ecopasseur (2014)
- La création d'un poste de conseiller en mobilité (fin 2013)
- La création d'une Agence de Développement Local transcommunale (2014)
- La création d'un chargé de mission pour le Plan de Cohésion Sociale (2014)
- L'étude d'un projet de construction d'un bâtiment sportif en prélude au projet de hall sportif (2014)
- L'augmentation du nombre de places à la crèche (2014)
- La réflexion sur la création d'une épicerie sociale (2014)
- ...

### 1.3 Une Commission Locale de Développement Rural active

La CLDR de Vaux-sur-Sûre a été mise en place en mars 2013.

Un large appel à candidats a été lancé au travers de différents canaux de communication :

- une double page dans le bulletin communal ;
- un mailing à l'ensemble des personnes ayant participé aux réunions d'infos-consultation ;
- la distribution d'un dépliant lors des trois groupes de travail thématiques de janvier 2013 ;
- ainsi que la publication sur le site communal et sur le blog de l'ODR.



#### Plusieurs critères ont guidé la composition de la CLDR :

Lors de la constitution de la CLDR, une attention particulière a été portée au respect de la représentation de la population en tenant compte principalement de quatre critères.

Le premier concerne la représentation des villages et plus spécifiquement des anciennes sections. En effet, étant donné le nombre conséquent de villages, c'est-à-dire 31, il est difficile de pouvoir désigner un représentant pour chacun d'entre eux. Néanmoins, l'équilibre qui a été trouvé est très satisfaisant. Ainsi, pratiquement tous les villages bénéficient d'un représentant et les villages plus importants tels que Morhet, Rosières, Sibret et Vaux-sur-Sûre bénéficient d'une représentation proportionnelle au nombre d'habitants.

#### Ancienne Commune de Hompré :

Villages	Habitants	Représenté par
Assenois	213	1. Brigitte MATHU
Clochimont	47	2. Sandrine COLOT
Grandru	74	3. Anne-Françoise BIHAIN
Hompré	101	4. Guy GODFRIND
Remichampagne	180	5. Aline BURNON
Remoiville	96	6. Yves BESSELING
Chaumont	34	
Salvacourt	106	
<b>TOTAL</b>	<b>851 habitants</b>	<b>représentation idéale = 5 personnes</b>

#### Ancienne Commune de Juseret :

Villages	Habitants	Représenté par
Bercheux	377	1. Sonia REYTER
		2. Luc LALOY
Juseret	327	3. Alin PIERRET
		4. Olivier LEYDER
Lescheret	98	5. Pascale LAMOLINE
<b>TOTAL</b>	<b>802 habitants</b>	<b>représentation idéale = 5 personnes</b>

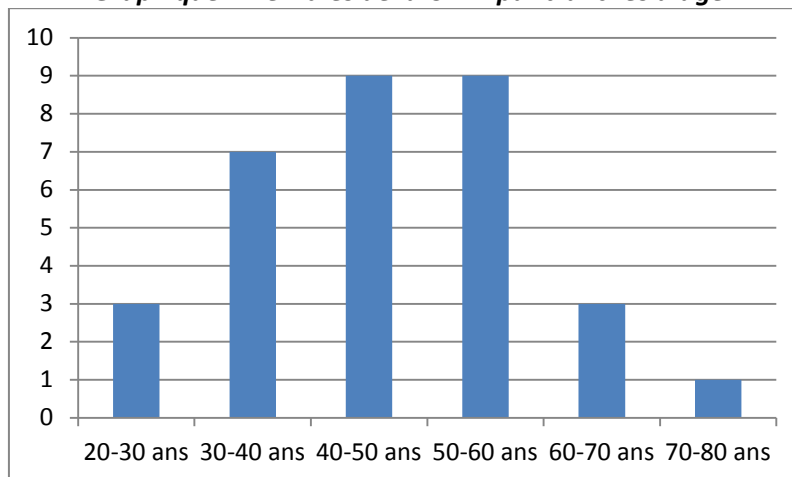
**Ancienne Commune de Sibret :**

Villages	Habitants	Représenté par
Assenois	142	1. Joseph WILLOT
Clochimont	59	2. Joseph GROGNA
Grandru	42	3. Martine DEWALQUE
Hompré	74	4. Marie-Noëlle NEVEN
Remichampagne	74	5. Gabrielle MAGIS
Sibret	805	6. Benoit STOFFEL
		7. Lucien DUFOUR
		8. Benoit MOUTON
Villeroux	102	9. André AUBRY
<b>TOTAL</b>	<b>1298 habitants</b>	<b>représentation idéale = 8 personnes</b>

**Ancienne Commune de Vaux-sur-Sûre :**

Villages	Habitants	Représenté par
Cobreville	242	10. Pierre NICOLAY
Sûre	51	11. Stéphane BELCHE
Morhet	514	12. Francis DECHAMBRE
		13. René REYTER
Nives	134	14. Anne LUC
Remience	61	15. Alexandra EVRARD
Rosières	384	16. Stéphanie THIRY
		17. Josette THIRY
		18. Henriette PIROTTE
Vaux-sur-Sûre	868	19. Michel DOURTE
		20. Christian HORNARD
La Barrière	31	21. Patrick NOTET
<b>TOTAL</b>	<b>2285 habitants</b>	<b>représentation idéale = 14 personnes</b>

Le second critère est celui de *l'âge*. L'objectif pour la commune étant d'assurer la présence autour de la table de toutes les générations. Le résultat est également satisfaisant. La moyenne d'âge est de 46 ans et malgré une présence massive des 40-60 ans, les jeunes et les aînés sont bien représentés.

**Graphique : membres de la CLDR par tranches d'âge**



Le troisième critère tient à la parité des genres. Celle-ci est presque atteinte, soit 14 femmes pour 18 hommes.

Enfin, le commune s'est attachée à varier les secteurs d'activités tant professionnels qu'associatifs. La CLDR est dès lors composée de représentants d'acteurs de secteurs aussi diversifiés que l'urbanisme, la fonction publique, l'aide sociale, la mécanique, la médecine vétérinaire, l'agriculture, le tourisme, la comptabilité, l'architecture, la coiffure, l'immobilier sans oublier la représentation des femmes au foyer et des retraités.

### Participation

La CLDR s'est montrée particulièrement assidue, en effet, la moyenne de fréquentation de la CLDR a été de 21,36 personnes par réunion (hors auteur, FRW et intervenants).

**La CLDR lors de sa mise en place le 18 mars 2013**



## 1.4 Un travail collectif : présentation des autres acteurs

### 1.4.1 La Fondation rurale de Wallonie

Etablissement d'utilité publique, la Fondation Rurale de Wallonie œuvre depuis 1979 à la reconnaissance et à l'application d'une politique de développement global, intégré et ascendant, spécifiquement adaptée aux zones rurales wallonnes.



Liée par une Convention-cadre à la Région Wallonne et dirigée par un Conseil d'Administration pluraliste, la Fondation Rurale de Wallonie est chargée de :

- Informer, conseiller et accompagner les communes menant des opérations de développement rural ;
- Jouer le rôle d'interface internationale pour faire connaître la réalité, le savoir-faire et les compétences wallonnes au travers d'échanges d'expériences et valoriser des savoir-faire européens au bénéfice des régions rurales wallonnes ;
- Être un centre de ressources et d'expertise spécialisé dans la collecte, le traitement et l'analyse des informations avec une approche globale et intégrée.
- Être facilitateur Plan Bois Énergie et Développement Rural (secteur public).

Elle a aussi un rôle dans l'accompagnement de terrain des PCDN et mène des expériences pilotes en matière d'Agenda 21 Local.

Au quotidien, la FRW a un rôle de relais, de conseil et de proposition, de dynamisation, d'expertise, auprès des habitants, de leurs associations, des pouvoirs locaux et des autres niveaux de pouvoir ou institutions (Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Union européenne).

A ce jour, 121 communes sont accompagnées par les agents de développement de la Fondation Rurale de Wallonie. Ceux-ci sont basés sur le terrain, en huit équipes pluridisciplinaires proches des habitants concernés.

Les agents du bureau Semois-Ardenne, situé à Tintigny, ont accompagné la Commune de Vaux-sur-Sûre dans l'élaboration de son PCDR-A21L, accompagnement qui sera poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

### 1.4.2 Le service d'Assistance Architecturale et Urbanistique de la FRW

Née à la fin des années 70 en Commune d'Attert (première entité à s'engager dans une opération de rénovation rurale), l'Assistance architecturale et urbanistique (AAU) s'est progressivement développée pour répondre, selon ses moyens, aux demandes de conseils de la population, des associations ou des mandataires locaux. Elle est au service des communes rurales wallonnes et plus particulièrement des communes en développement rural accompagnées par la Fondation rurale de Wallonie. Son objectif est de contribuer à la gestion qualitative du cadre de vie en milieu rural.

### 1.4.3 Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg

L'Observatoire de la Santé est un service spécialisé du Service provincial Social et Santé de la Province de Luxembourg. Il a principalement pour missions :

- la récolte de données de santé publique provenant des enquêtes, études, campagnes réalisées aux niveaux européen, national et provincial ;
- leur interprétation, afin d'identifier les problèmes de santé publique prioritaires ;
- leur diffusion vers les décideurs politiques, en vue d'aider à la prise de décision ;
- la sensibilisation des décideurs politiques, des professionnels de la santé et de la population à l'importance de la prévention ;

- la mise en place de programmes d'actions pertinents répondant aux besoins de la population luxembourgeoise.

Le profil local de Santé de la Commune de Vaux-sur-Sûre a été réalisé en 2012 par l'équipe de Marloie (CLPS) et coordonné par Monsieur Frédéric De Ceulaer.

#### **1.4.4 Le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier**

Le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier est une association de communes rurales qui, conscientes du grand intérêt biologique et patrimonial de leurs territoires, ont décidé de travailler ensemble dans une démarche coordonnée de conservation du patrimoine - au sens large - de développement des activités rurales et d'aménagement du territoire.

Créé le 12 juillet 2001, il regroupe les Communes de Bastogne, Fauvillers, Vaux-sur-Sûre, Martelange, Habay, Léglise et Neufchâteau, soit la quasi-totalité du bassin hydrographique de la Haute-Sûre, ainsi que l'ensemble du grand massif de la Forêt d'Anlier.

Le Parc se donne trois missions primordiales :

- la conservation et la valorisation du patrimoine naturel, culturel, bâti ;
- l'assurance d'un développement économique respectueux des richesses patrimoniales ;
- le développement d'activités d'accueil (tourisme) et d'éducation.

#### **1.4.5 L'Agence de Développement Local**

Cet organisme a pour but de soutenir l'économie et redynamiser l'emploi dans les Communes de Martelange, Léglise, Fauvillers et Vaux-sur-Sûre. L'ADL a été agréé le 4 juillet 2014.

L'objectif de l'ADL est de travailler au développement du territoire : valoriser ses atouts, en rechercher ou en créer de nouveaux, produire des valeurs ajoutées sur les plans économique, social, urbain, culturel, infrastructurel, financier, technologique, associatif, touristique, relationnel, humain, etc.

#### **1.4.6 Facilitateur bois énergie**

Les facilitateurs sont des opérateurs chargés, par la Région wallonne, de mener des actions d'information et de conseil pour aider au développement harmonieux des projets "biomasse-énergie", principalement dans les communes forestières et dans les industries du bois en Wallonie.

Concrètement, ils ont pour missions :

- d'identifier les obstacles techniques, administratifs et juridiques à l'implantation d'installations;
- d'informer et de conseiller tout porteur de projet qui le souhaite.

#### **1.4.7 Service d'accueil de jour de Neufchâteau**

Le service d'accueil et d'occupation pour personnes âgées ouvert en 2009 a pour missions de

- rompre la solitude et d'établir des contacts sociaux ;
- permettre l'accessibilité des activités aux aînés (coût, ouverture à tous,...) ;
- favoriser la participation des aînés dans le dynamisme local ;
- stimuler l'activité physique ?

Le service d'accueil de jour accueille trois fois par semaine pendant la journée les personnes âgées. Des bénévoles animent des ateliers de bricolage (peinture, aquarelle, fabrication de bijoux). Des repas sont préparés et partagés collectivement.

#### 1.4.8 Les acteurs de la santé et du bien-être locaux :

Un ensemble d'acteurs locaux s'est mobilisé autour des questions de santé et du bien-être. Il s'agit notamment de :

- L'ADMR : service d'aide et de soins à domicile
- L'ASD : service d'aide et de soins à domicile
- La CSD : centrale de services à domicile
- L'ONE : service public en charge de l'enfance et la petite enfance
- La crèche communale
- Les 4 directions des écoles primaires communales
- Le CPAS
- Le CCCA : Commission Consultative Communale des Aînés
- Quelques indépendants : médecins généralistes, infirmier, kiné et pharmacien

#### 1.4.9 L'Office du tourisme de Léglise

L'Office du tourisme de Léglise est une initiative communale récente (2012). Il fait partie de la Maison du Tourisme de Neufchâteau et est reconnu par la Commissariat Général au Tourisme. L'Office du Tourisme de Léglise est à la fois une infrastructure, une équipe et un programme d'activités touristiques et culturelles.

### 1.5. Vers un PCDR durable

Les PCDR et les A21L sont des démarches similaires : réalisation d'un diagnostic du territoire, organisation d'une participation citoyenne active, mise en place d'un partenariat local, définition d'une programmation stratégique, ...

Afin de ne pas épaissir le nombre d'outils stratégiques communaux, il est ainsi possible d'adapter les PCDR en cours d'élaboration aux prescriptions de l'A21L. Mais il s'agit de bien garder à l'esprit les spécificités des deux outils : le PCDR est le garant du développement rural, son étiquette A21L organise le développement durable de la commune.

Le PCDR/Agenda 21L implique la mise en œuvre des principes du développement durable dans la gestion courante de la commune. On visera par exemple un allègement de l'empreinte environnementale du fonctionnement des services communaux, ou encore, des retombées plus directes pour les entreprises locales.

Le PCDR/Agenda 21L doit prendre en compte des principes nouveaux : le principe de durabilité, le principe de solidarité et le principe de responsabilité. Le PCDR « classique » intègre déjà le principe de transversalité et le principe de participation.

L'opération de développement rural de Vaux-sur-Sûre a été mise en œuvre en ajoutant des éléments apportés par les A21L. Par exemple :

- Le diagnostic a été complété avec de nouvelles thématiques ;
- La consultation des citoyens prend en compte le développement durable tant du point de vue des thèmes que des publics ;
- Les projets sont envisagés selon les principes du développement durable (fiches-projets adaptées).

## 2 Déroulement de la consultation citoyenne

Aux lecteurs :

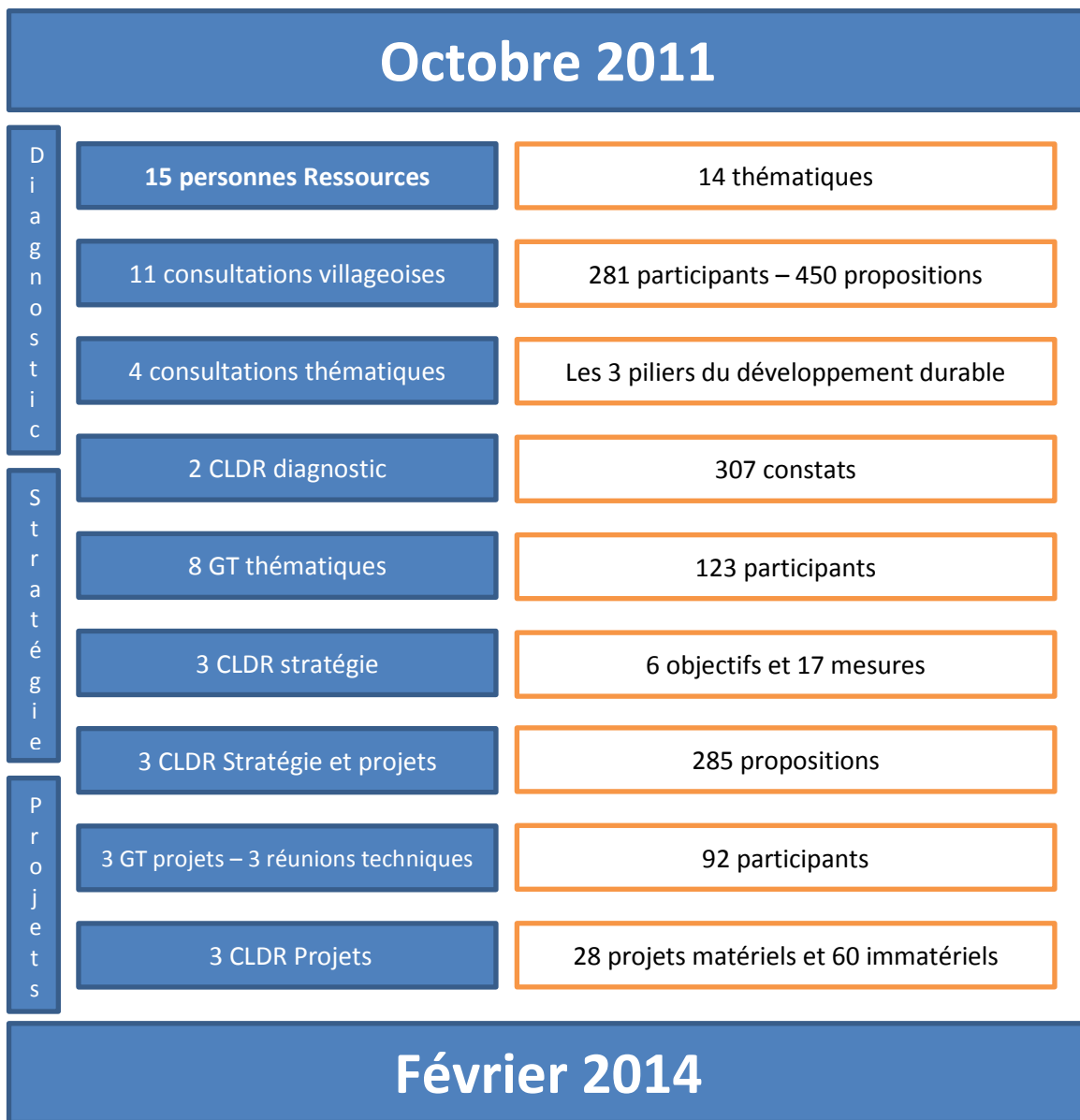
- Ce chapitre présentera le détail du déroulement de l'élaboration du PCDR avec les différents acteurs. Les résultats de ces travaux se trouvent dans la partie 3 qui présente la stratégie du PCDR de Vaux-sur-Sûre dans les 10 années à venir. En effet, la méthode utilisée a brassé beaucoup de matières et généré de nombreux aller-retour difficiles à présenter. Il a semblé plus pertinent de montrer la version finale et validée. Ceux qui souhaitent aller plus loin pourront consulter les comptes-rendus de réunions.
- La présentation de la consultation ci-dessous reprendra le déroulement logique suivi par la méthode (cf. schéma du déroulement de la consultation).
- La dynamique participative a aussi fait émerger des pistes qui ont été lancées ou mises en œuvre en parallèle du processus d'élaboration du PCDR. Celles-ci sont présentées dans la partie 2.10.

### 2.1 Résumé

L'élaboration du PCDR peut être synthétisée en trois étapes :

- **L'élaboration d'un diagnostic** : Un pré-diagnostic basé sur les données de l'analyse socioéconomique de la partie 1, sur des visites de terrain et sur la rencontre de personnes ressources du territoire est présenté à la population. Celui-ci ne cessera d'évoluer tout au long de la consultation.
- **La mise au point d'une stratégie** : La CLDR arrêtera une ultime version du diagnostic. Cette opération constituera la première étape de la définition de la stratégie. La CLDR structurera ensuite les grands enjeux identifiés en six objectifs et dix-sept mesures.
- **La sélection de projets** : Une fois la stratégie bien structurée, la CLDR sélectionnera les projets les plus pertinents pour atteindre les objectifs de développement. Des groupes de travail permettront à terme l'élaboration de fiches-projets les plus adaptées aux besoins réels.

## Schéma du déroulement de la consultation citoyenne



## 2.2 Préparation

Avant d'entamer la consultation citoyenne à proprement parler, plusieurs démarches préparatoires ont été nécessaires à l'auteur de programme ainsi qu'à l'organisme d'accompagnement pour réaliser un pré-diagnostic, préalable indispensable à la préparation des premières réunions.

### 2.2.1 Visites de terrain

Une journée entière a été consacrée à une visite de terrain au cours du mois d'octobre 2011. Celle-ci était organisée par le Collège de Vaux-sur-Sûre. La trentaine de villages de la commune a été traversée. De précieuses informations et de nombreux commentaires ont été délivrés par les élus et les agents-relais présents tout au long du chemin. Bon nombre d'infrastructures et de sites particuliers ont pu être visités.

*Visite de terrain (27/102011)*



Une seconde visite de terrain préparée par le service d'Assistance Architecturale et Urbanistique de la FRW a également eu lieu avant les premières réunions de consultation. Cette visite s'est particulièrement concentrée sur les spécificités et enjeux de l'aménagement du territoire communal.

Diverses visites ont également été réalisées en fonction d'opportunités liées aux réunions préparatoires.

Date	Participants	Objets
27/10/2011	Collège, agents-relais communaux, bureau Lacasse-Montfort, DGO3, FRW	Visite de terrain avec le Collège
04/09/2011	FRW	Visite de terrain
15/03/2012	FRW	Visite de terrain
10/04/2012	AAU, FRW	Visite de terrain avec l'AAU

### 2.2.2 Personnes ressources

Plusieurs personnes ressources choisies sur base d'un panel diversifié des secteurs d'activités de la commune ont été rencontrées. Durant l'entretien, des thématiques générales ainsi que spécifiques à leur domaine de compétences ont été abordées sous la forme de ressources et de problématiques du territoire communal.

Date	Personnes Ressources
24/10/2011	Collège communal
12/10/2011	Jean-Paul Rouhard, Président du Conseil Consultatif Communal des Aînés
13/10/2011	Arnaud Schmitz, animateur économique Idélux
19/10/2011	Michèle Pierret et Elodie Niset, service urbanisme communal
19/10/2011	Paulette Gérard, Enseignante à l'Athénée de Sibret
26/01/2012	Vincent Lefèvre, Journaliste
19/10/2011	Christophe Hinck, Président du Cercle Culturel de Sibret
19/10/2011	Florence Francard et Donatien Liesse, Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier
07/02/2012	Claire Blerot, Directrice de la Ferme du Monceau

### 2.2.3 Lectures

Un certain nombre de documents d'analyse du territoire ont fait l'objet d'une lecture attentive :

- Projet de Schéma de structure de la Commune de Vaux-sur-Sûre (2009) ;
- Plan de gestion du Parc Naturel-Haute Sûre Forêt d'Anlier 2013-2023 ;
- Charte paysagère du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier ;
- L'analyse des données socio-économiques (partie 1) fournie par l'auteur ;
- Profil Local de Santé de la Commune de Vaux-sur-Sûre ;
- Plan de gestion différenciée 2013 de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

### 2.2.4 Information du personnel communal

Peu avant le lancement des réunions d'informations-consultations, une rencontre avec le personnel communal a été organisée dans le but de les tenir informés sur les tenants et les aboutissants de l'opération de développement rural. Etant donné le large appel public qui allait bientôt suivre, il semblait opportun que le personnel communal puisse répondre aux questions éventuelles des citoyens.

Date	Participants	Objets
15/03/2013	Personnel communal, Collège, FRW	Information du personnel communal

**Information du personnel communal le 15 mars 2013**





### 2.3 Consultations villageoises

Afin de rencontrer le panel de population le plus large possible dans le processus de consultation, 11 réunions d'information-consultations ont été organisées au cours des mois d'avril et mai 2012 dans les différents villages de la commune



#### 2.3.1 Public et communication

Une importante campagne de communication a été menée pour toucher l'ensemble des publics représentant la population de Vaux-sur-Sûre.

- Une invitation toutes-boîtes « générale » a été envoyée sur toute la commune trois semaines avant la première réunion d'info-consultation, soit fin mars 2012. Celle-ci a été suivie par une invitation toutes-boîtes « de rappel » envoyée au moins une semaine avant la réunion de consultation dans les villages concernés.
- Un espace de 4 pages dans le bulletin communal (feuillelet central) a été consacré à une communication générale sur la consultation au sein des villages avant les premières réunions (mi-avril).
- La création d'une page dédiée à l'Opération de Développement Rural sur le site communal.
- La création d'un blog interactif ( <http://www.pcdr-vaux-sur-sure.be/> )
- Un article de presse a été publié dans l'Avenir du Luxembourg le 3 mars 2012

#### Feuillelet central du bulletin communal (avril 2012)

Notre commune se lance dans une Opération de Développement Rural

**Opération de Développement Rural**

Horizon 2020

Donner un avenir durable à notre commune rurale

Collecte de photos : Nous sommes à la recherche de photos caractérisant la vie à Vaux-sur-Sûre. Photos anciennes ou contemporaines, photos de la vie locale, des paysages, de personnes, photos agricoles ou techniques. Les photos seront publiées sur le blog tout au long de l'opération.

Contact : E. Dubois et S. Guibon (opérations@pcdr.be) 063 44 02 02

Visitez le Blog : [www.pcdr-vaux-sur-sure.be](http://www.pcdr-vaux-sur-sure.be)

PCDR de Vaux-sur-Sûre  
Partenariat au profit des habitants de votre commune

► Faire venir l'information aux différents niveaux.  
► Travailler dans les langues locales, le Français, les documents écrits dans des dialectes.  
► Recueillir aussi la tradition.  
► Visiter/Participer à notre collecte de photos.

Adresser à la commune de Vaux-sur-Sûre  
Opération de Développement Rural  
1000 route de St. Jean  
1401 Vaux-sur-Sûre

Partenaires locaux de référence  
Mairie de Vaux-sur-Sûre  
FRW  
Mairie de Vaux-sur-Sûre  
Mairie de Vaux-sur-Sûre  
Mairie de Vaux-sur-Sûre

**Quels avantages ?**

- Améliorer les conditions de vie des habitants dans tous les domaines : emploi local, logement, activités économiques, préservation de l'environnement, mobilité, énergie, culture, agriculture, tourisme, produits locaux, économie sociale, urbanisme, patrimoine, espaces publics, sécurité, multi-familles, paysages, forêt, culture, services à la population, aménagement, petite enfance, jeunesse, santé, qualité de vie, culture, vie associative, sport et loisir, lieux de rencontre, vie de quartier.
- Maintenir la dimension rurale de la commune : utilisation parcimonieuse de l'espace rural, maintien des paysages, soutien au secteur agricole et sylvicole, accès aux services, mobilité alternative...
- Donner des réponses locales aux grands enjeux planétaires : énergie renouvelable, lutte contre le réchauffement climatique, biodiversité, lutte contre la désertification, lutte contre le réchauffement climatique, solidarité...
- Associer les citoyens aux choix à opérer

**Le processus de travail**

Consultation de la population  
Mise en place de la Commission Rurale (CDR)  
Élaboration de l'Opération de Développement Rural (ODR)  
Groupe de travail  
Programme Communautaire de Développement Rural (PCDR)

Ensemble, nous réfléchissons sur les thèmes qui nous sont nécessaires à notre plan dans notre commune.

Un Programme Communautaire de Développement Rural conçu et établi dans le respect des principes de développement durable.

**Comment faire ?**

- Identifier les besoins et les attentes de la commune, de chaque village
- Filtrer ces besoins et les projets concrets à réaliser dans le cadre communautaire, social, économique, culturel, environnemental et éducatif
- Développer le dialogue entre citoyens, élus de toutes les communes concernées et autorités communales et provinciales
- Évaluer le succès de nos actes

**Envie de participer ?**

1. La première étape de l'opération consiste à vous informer et à vous consulter.

La consultation citoyenne à Vaux-sur-Sûre, cette première étape va se concrétiser durant les mois d'avril et mai 2012. Ces réunions d'information et de consultation Opération de Développement Rural ont lieu dans différents villages de la commune, pendant deux ou trois semaines.

Un calendrier de consultation sera présenté par les agents de la Fondation rurale de Vaux-sur-Sûre. Chaque habitant aura la possibilité de s'exprimer sur son regard personnel sur les thèmes de l'opération et sur les problèmes actuels, les besoins, les souhaits à réaliser, les pistes à explorer...

Date et heures	Villages concernés	Titulaire
Mardi 10/04/2012 19h00	Vaux-sur-Sûre et Chézeaux	Marie-Françoise B. & Jean
Mardi 17/04/2012 19h00	Wormes, Lutzerath, Lutzerath, Sion, Mels, Mels, Beldingen	Sylvie de St. Jean & Jean
Mardi 24/04/2012 19h00	Wormes, Lutzerath, Sion, Mels, Mels, Beldingen	Marie-Françoise B. & Jean
Mardi 01/05/2012 19h00	Wormes, Lutzerath, Sion, Mels, Mels, Beldingen	Marie-Françoise B. & Jean
Mardi 08/05/2012 19h00	Wormes, Lutzerath, Sion, Mels, Mels, Beldingen	Marie-Françoise B. & Jean
Mardi 15/05/2012 19h00	Wormes, Lutzerath, Sion, Mels, Mels, Beldingen	Marie-Françoise B. & Jean
Mardi 22/05/2012 19h00	Wormes, Lutzerath, Sion, Mels, Mels, Beldingen	Marie-Françoise B. & Jean
Mardi 29/05/2012 19h00	Wormes, Lutzerath, Sion, Mels, Mels, Beldingen	Marie-Françoise B. & Jean

En raison des élections communales, il y aura pas de réunions publiques de juillet à décembre 2012.

2. Réunion de synthèse de l'ensemble de la consultation : Janvier 2013

3. Mise en place de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) : 1er semestre 2013  
La CLDR est composée d'habitants de différents villages afin de représenter de la population et faire le lien entre les différents habitants de la commune.

4. Groupes de travail thématiques : 1er semestre 2013  
Les membres sont choisis par le CLDR. Ils se réunissent régulièrement pour discuter des différents thèmes et pour élaborer des propositions de projets de développement durable.

#### 2.3.2 Objectifs

Les objectifs de ces séances étaient :

- Informer les citoyens sur l'élaboration d'un PCDR, sur ses enjeux, ses apports pour le territoire et son déroulement ; ainsi que sur sa dimension A21L ;
- Dresser l'état de la situation pour aboutir à un diagnostic participatif de la commune ;
- Mener une réflexion citoyenne sur l'avenir de la Commune.

#### 2.3.3 Méthode

Le déroulement des réunions était organisé en deux temps :

##### ⇒ Première partie : l'information

- Accueil du Bourgmestre
- Présentation FRW, du Développement Rural et de l'Agenda 21 Local
- Présentation de la carte d'identité de la commune
  - Situation géographique
  - Environnement naturel

- Démographie
- Aménagement du territoire et logement
- Economie et emploi
- Tourisme
- Agriculture et forêt
- Mobilité
- Services
- Vie associative, sportive et culturelle

#### ⇒ Deuxième partie : la consultation

- Production en sous-groupes :

L'assemblée est divisée en petits groupes de +/- 6 personnes. A partir d'un document récapitulatif de la carte d'identité communale présentée en première partie, les citoyens sont amenés à formuler les ressources et les problèmes présents dans leur commune et dans leur village.

- Mise en commun :

Une mise en commun était organisée sous la forme d'un débat animé autour de la synthèse réalisée par les rapporteurs de chaque groupe. Les réactions étaient ensuite confrontées avec les résultats du pré-diagnostic. Des précisions étaient amenées par les mandataires communaux.

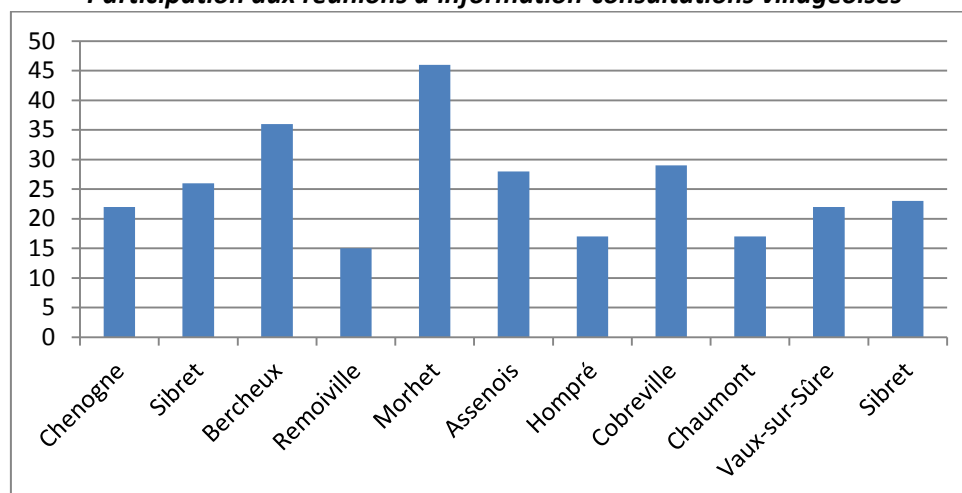
#### 2.3.4 Fréquentation et résultats

Date	Groupement de village	Participants*
19/04/2012	Mande-Sainte-Marie et Chenogne	22
26/04/2012	Poisson-Moulin, Lavaselle, Jodenville, Sibret, Mesy, Villeroux, Belleau.	26
2/05/2012	Lescheret, Juseret, Bercheux	36
3/05/2012	Remoiville, Remichampagne	15
8/05/2012	Morhet, Remience	46
10/05/2012	Clochimont, Assenois	28
15/05/2012	Hompré, Salvacourt, Losange	17
21/05/2012	Sûre, Nives, Cobreville	29
24/05/2012	Chaumont, Grandru	17
29/05/2012	Vaux-sur-Sûre, Fagne-Wéry	22
31/05/2012	Rosière-la-Grande, Rosière-la-Petite	23

\* hors participation de la FRW et de l'auteur de programme

Finalement, 281 personnes ont participé aux réunions d'informations-consultations, pour un total de 203 participants différents.

##### Participation aux réunions d'information-consultations villageoises



Si l'on compare le nombre d'habitants par rapport au nombre de participants, le taux de participation a été très différent d'une zone à l'autre. Sans surprise la représentation des villages importants comme Sibret et Vaux-sur-Sûre est faible. Les plus petits villages sont généralement bien représentés. Notons la bonne représentation des villages de Chenogne, Lescheret, Bercheux, Morhet, Assenois, Cobreville et Grandru.

Un grand nombre d'informations a pu être recueilli. Au final, près de 320 constats ont complété le pré-diagnostic. La récurrence de certains sujets annonçait déjà les thématiques à approfondir.

Un compte-rendu global a été rédigé pour les sept réunions d'information-consultations villageoises et a été envoyé par mail et/ou par courrier postal, selon le choix des participants.

### 2.3.5 La consultation en images

**Sibret**



**Sibret**



**Bercheux**



**Remoiville**



**Morhet**



**Assenois**



**Hompré**



**Cobreville**



**Chaumont**



**Vaux-sur-Sûre**



**Rosières**



### 2.3.6 Prolonger sa participation à l'ODR

A la fin de chaque séance, un dépliant d'inscription était distribué pour identifier les personnes intéressées à participer à d'autres réunions et également à préciser leurs centres d'intérêts. 70 personnes ont répondu à cet appel.

#### Dépliant d'inscription à l'ODR

VAUX-LEZ-ROSIÈRES. — Place du Marché.

**Administration communale de Vaux-sur-Sûre :**  
 Maryse Clotuche  
 Chaussée de Neufchâteau, 36 — 6640 Vaux-sur-Sûre  
 061/ 25 00 14  
 maryse.clotuche@commune-vaux-sur-sure.be



**Opération de Développement Rural**  
 Horizon 2024

**Fondation Rurale de Wallonie :**  
 Emilie Dubois et Stéphane Guében  
 Rue de France, 19A — 6730 Tintigny  
 063/ 44 02 02  
 s.gueben@frw.be ou e.dubois@frw.be



Donner un avenir durable à notre commune rurale

**A votre tour de créer le futur de Vaux-sur-Sûre !**

— Une initiative de la Commune de Vaux-sur-Sûre  
 en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie  
 dans le cadre de l'Opération de Développement Rural

[www.pcdr-vaux-sur-sure.be](http://www.pcdr-vaux-sur-sure.be)

## 2.4 Consultations thématiques



La présentation des résultats engrangés lors des séances d’information-consultations a été réalisée au cours de trois réunions structurées chacune autour des principaux piliers du développement durable, c’est-à-dire, l’environnement, le social et l’économique. Ces séances ont été mises à profit pour prolonger la réflexion en se focalisant sur les enjeux du futur Agenda 21 Local.

### 2.4.1 Public et communication

Un public large a été invité à ces réunions.

L’ensemble des participants ayant contribué aux réunions d’information-consultations a été invité soit par courrier, soit par courriel.

Le reste de la population a été invité via un feuillet central de quatre pages dans le bulletin communal présentant les premiers résultats et les réunions à venir. Des panneaux imprimés en quadrichromie ont été également placés en bord de route.

#### Feuillet central du bulletin communal de janvier 2013

**Calendrier**

**Janvier : premiers groupes de travail**

Jeudi 17 janvier : Vaux-sur-Sûre et son cadre vert - le volet environnemental  
 Jeudi 24 janvier : Vivre et habiter à Vaux-sur-Sûre - le volet social  
 Jeudi 31 janvier : Travailler à Vaux-sur-Sûre - le volet économique  
 Ces trois soirées auront lieu au Bar à Thym à 20h00 (dûes 2h maximum)

**Février : mise en place de la CLDR**

Vendredi 1<sup>er</sup> février : dernier délai pour poser sa candidature à la CLDR

**Fondation Rurale de Wallonie :**  
 Stéphane Guibien et Emile Dubois  
 Rue de France, 25A  
 6730 Tintigny  
 063/44.02.02  
[stg@frw.be](mailto:stg@frw.be) ou [edubois@frw.be](mailto:edubois@frw.be)

**Administration communale de Vaux-sur-Sûre :**  
 Maryse Göttsche  
 Chaussée de Neufchâteau 36  
 6640 Vaux-sur-Sûre  
 061/25.00.00  
[maryse.gottsche@comm.vaux-sur-sure.be](mailto:maryse.gottsche@comm.vaux-sur-sure.be)

**Opération de Développement Rural**  
 Vaux-sur-Sûre, Horizon 2024

**Appel aux candidats**  
 Devenez membre de la CLDR  
 (Commission Locale de Développement Rural)

**PAILLE À VENDRE**

**Tout savoir : le blog de l’opération !**

Les résultats de la 1ère consultation, le calendrier des réunions, les compte rendus des réunions, des exemples de projets, actions et bonnes pratiques d’autres communes, une analyse complète de la commune, le cadre légal du développement rural, des jeux interactifs on-line et citoyens... Une seule adresse : [www.pcdr-vaux-sur-sure.be](http://www.pcdr-vaux-sur-sure.be)

- Les Groupes de Travail thématiques
- La Commission Locale de Développement Rural

### Ca s'est passé près de chez vous...

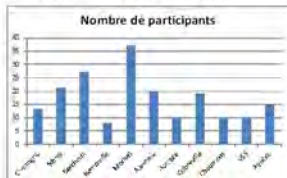
Envie de s'engager dans ma commune !

La commune de Vaux-sur-Sûre s'est lancée dans une Opération de Développement Rural dont l'objectif est d'élaborer un programme d'actions et de projets sur base d'une large consultation de la population.

les ressources et les faiblesses de la commune et de ses villages. La synthèse des débats et les photos de ces séances sont disponible en ligne sur le blog de l'opération ou sur simple demande à l'administration communale.

Pour mener à bien ce vaste chantier deux agents de développement de la **Fondation Rurale de Wallonie accompagnent** et animent chaque étapes.

11 réunions villageoises ont déjà été organisées réunissant près de **215 citoyens** âgés de 14 à 80 ans. Lors de ces soirées un premiers bilan de la commune a été dessiné en dégageant à la fois



# Appel aux candidats !

Devenez membre de la CLDR  
(Commission Locale de Développement Rural)

### La Commission Locale de Développement Rural

La CLDR jouera un rôle moteur dans l'opération puisque c'est elle qui soumettra au Conseil communal les objectifs à atteindre et les projets à mettre en œuvre pour le développement de la commune. A partir de sa création, elle est associée à toutes les phases d'élaboration du Programme Communal de Développement Rural.

#### Qui est membre de cette commission ?



- ➔ Cette commission est composée d'habitants des différents villages et se veut représentative de la population et des différents secteurs socio-économiques.
- ➔ Elle est composée pour un maximum d'1/4 de mandataires communaux et pour 3/4 d'habitants.
- ➔ La CLDR sera désignée par le Conseil Communal.

**Affaire de longue haleine, mais qui vaut la peine !**

### Les groupes de travail (GT) thématiques en 2013

Les groupes de travail sont organisés en fonction des résultats de la consultation de la population.

Pour chaque enjeux ou grand problème relevé, nous allons essayer de pousser la réflexion plus loin et de réfléchir à des pistes d'avenir pour la commune. L'originalité de la démarche réside dans sa vision d'un développement global, dans la philosophie d'un développement durable.

#### Qui participe à ces GT ?

- ➔ Tous les habitants de la commune intéressés par le sujet ;
- ➔ En fonction de leurs attributions, les mandataires communaux et le personnel communal ;
- ➔ Des personnes ressources .



**Réfléchir en groupe !**

Thématiques pressenties : gestion de l'énergie, biodiversité, cadre de vie (patrimoine, nature, paysage), mobilité, cohésion sociale, vie associative, culturelle et sportive, aménagement du territoire, logement, santé, sécurité routière, agriculture, commerce, économie, emploi, sylviculture.

### Formulaire de candidature à la Commission Locale de Développement Rural

➔ renvoyez le formulaire ci-dessous à l'administration communale: Maryse Clotuche, Chaussée de Neufchâteau, 36, 6640 Vaux-sur-Sûre

➔ ou remplissez le formulaire en ligne sur [www.pcdr-vaux-sur-sure.be](http://www.pcdr-vaux-sur-sure.be)

Nom : ..... Prénom : ..... Rue : ..... N° : ..... Village : ..... Email : ..... Téléphone : ..... Date de naissance : ..... Profession : ..... Décrivez brièvement vos motivations : ..... ..... .....	<b>Quels sont vos centres d'intérêts ?</b> <input type="checkbox"/> Environnement <input type="checkbox"/> Culture <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Sport <input type="checkbox"/> Patrimoine naturel <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Patrimoine bâti <input type="checkbox"/> Economie <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input type="checkbox"/> Tourisme <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Commerce <input type="checkbox"/> Cohésion sociale (logement, services, santé, solidarité inter-générationnelle) <input type="checkbox"/> Relations Nord-Sud <input type="checkbox"/> Participation citoyenne et associative <input type="checkbox"/> Coopération transfrontalière et trans-communale <input type="checkbox"/> Autres (précisez) : ..... ..... .....
Êtes-vous membre d'association(s) : Si oui, laquelle (lesquelles) : ..... ..... .....	

### Panneaux en bord de route



## 2.4.2 Objectifs

Les objectifs fixés pour ces trois réunions :

- Vérifier et enrichir le premier diagnostic – identifier les faiblesses et les atouts majeurs pour chaque thème ;
- Dégager des pistes d’actions pour résoudre les problématiques majeures et pour valoriser les ressources spécifiques ;
- Préparer le travail de la CLDR, à savoir formuler la stratégie de développement.

## 2.4.3 Méthode

- Des groupes sont formés et sont répartis autour de plusieurs tables thématiques :
  - o Un document synthétise les ressources et les faiblesses du territoire identifiées lors des information-consultations ;
  - o Des questions d’approfondissement ont été préparées ;
  - o Une carte vierge permet de localiser les éléments discutés.
- Toutes les 20 minutes, chaque groupe change de table ;
- Les propositions de projets sont inscrites sur des fiches « frigo ».

### *GT Pilier environnemental (17/01/2013)*



#### Réunion 1 : Pilier environnemental

- o Table 1 : cadre de vie
- o Table 2 : environnement
- o Table 3 : mobilité douce et alternative
- o Table 4 : énergie

### *GT Pilier social (24/01/2013)*



#### Réunion 2 : Pilier social

- o Table 1 : cohésion sociale
- o Table 2 : vie associative
- o Table 3 : logement
- o Table 4 : mobilité

Remarque : le service d’Assistance Architecturale et Urbanistique a participé à l’animation de cette réunion

### *GT Pilier économique (31/01/2013)*



#### Réunion 3 : Pilier économique

- o Table 1 : agriculture, sylviculture
- o Table 2 : économie, commerce et emploi
- o Table 3 : tourisme

## 2.4.4 Fréquentation et résultats

Date	Thématique	Participants*
17/01/2013	GT1 : Pilier environnemental	58 participants
24/01/2013	GT2 : Pilier social	46 participants
31/01/2013	GT3 : Pilier économique	34 participants

\* hors participation de la FRW et de l'auteur de programme

Les résultats ont permis la réalisation d'un tableau AFOM sur lequel ont pu démarrer les premières réflexions de la CLDR pour la mise au point de la stratégie du PCDR. Le choix des thématiques à approfondir en groupes de travail a largement été guidé par ce travail.

## 2.4.5 Comment devenir membre de la CLDR ? Appel à participation à la CLDR

En fin de séance, une fiche d'inscription a été distribuée pour poser sa candidature à la Commission Locale de Développement Rural.



## 2.5 Table ronde de la Santé

Suite à ces 14 réunions de consultation, la thématique en lien avec la santé est apparue comme importante aux yeux de la population.

L'opportunité d'approfondir cette thématique a donc été saisie en coordonnant la réalisation du Profil Local de Santé accompli par l'Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg au processus de consultation en cours.



Une table-ronde a ensuite été organisée avec les acteurs locaux de la santé.

### Profil Local de Santé

Le profil local de santé est un recueil de données présentant une première photographie de la santé de la population d'une commune.

L'objectif de cet outil est de susciter une réflexion autour de la santé globale des individus (identification de certains déterminants) et favoriser la participation à l'analyse de situation dans une démarche de projet à l'échelon communal. Il cible les décideurs politiques et les acteurs locaux en leur offrant un outil simple pour appréhender certaines caractéristiques de la population avec laquelle ils travaillent et les aider à orienter leur stratégie.





### 2.5.1 Public et communication

Médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, pharmaciens, aides familiales, assistants sociaux, responsables de CPAS, d'écoles, de crèche, d'associations d'aînés, ... ont été invités à réagir aux constats présentés au travers du Profil Local de Santé et de la synthèse des préoccupations de la population en matière de santé.

### 2.5.2 Objectifs

- Vérifier et enrichir le premier diagnostic – identifier les faiblesses et les atouts majeurs pour chaque thème ;
- Dégager des pistes d'actions pour résoudre les problématiques majeures et pour valoriser les ressources spécifiques ;
- Préparer le travail de la CLDR, à savoir formuler la stratégie de développement.

### 2.5.3 Méthode

La mise en contexte s'est effectuée par la présentation de l'Opération de Développement Rural directement suivie par celle du Profil Local de Santé.

Ensuite, les résultats de la consultation citoyenne en lien avec la santé ont été brossés.

Les participants ont été invités à réagir aux différentes données présentées.

Enfin, un débat en plénière a permis de dégager les problématiques les plus importantes.

### 2.5.4 Fréquentations et résultats

Date	Thématique	Participants*
25/02/2013	Table ronde de la santé et du bien-être	19 participants

Notons les points clés de la discussion : la disparition des médecins généralistes dans la commune et le vieillissement de la population.

Ces résultats des débats ont été rapportés en CLDR pour être intégrés dans le diagnostic.

**Table ronde de la santé – 25 février 2013**



## 2.6 Groupes de travail thématiques

### 2.6.1 Préparation

La CLDR a élaboré un premier diagnostic basé sur les données socioéconomiques fournies par l'auteur et les éléments recueillis lors des différentes rencontres organisées depuis le début du processus : les consultations villageoises, thématiques et la table-ronde de la santé.

Sur base de ce diagnostic, qualifié à ce stade de « final » en attendant d'être « partagé » (voir CLDR), huit thématiques ont été dégagées pour être approfondies en groupes de travail thématiques.



### Ambassadeurs thématiques

La CLDR a joué un rôle important dans la mise en place et le suivi des groupes de travail. Pour chaque thématique, quatre membres de la CLDR ont été désignés comme « ambassadeurs thématiques ».

Cette mission consistait à :

- Assurer une présence de la CLDR à chaque GT
- Garantir un bon relais entre la CLDR et les GT
- Valoriser les compétences spécifiques (ou diversifiées) des membres de la CLDR

### 2.6.2 Public et communication

Près de 200 personnes ont été invitées à participer à ces GT. Il s'agit notamment des personnes ayant marqué un intérêt pour continuer la réflexion au travers des bulletins d'inscriptions distribués lors de chaque réunion publique, de la CLDR, des mandataires publiques et d'acteurs de terrain ayant un lien particulier avec la thématique traitée.

### Infos GT et fiches thématiques

Pour chaque thématique, deux documents ont été réalisés par l'auteur pour permettre aux participants de préparer les futures séances. Ceux-ci ont été rendus disponibles via le blog plusieurs semaines avant chaque réunion.

**L'info GT :** c'est un fascicule d'information de 4 à 8 pages introduisant la thématique dans un contexte global (de quoi parle-t-on) mais aussi dans ses aspects locaux (constats du diagnostic). Ce document présente les grandes lignes des débats de la consultation ainsi que divers projets exemplaires.

**La fiche thématique :** c'est un livret très complet résumant l'ensemble des législations, institutions et organismes ayant un lien avec la thématique.

Ces deux précieux outils ont été transmis via le blog de l'ODR lors de chaque envoi d'invitation.

Une version papier était également disponible à l'administration communale.



### 2.6.3 Objectifs

- ✓ Valider globalement le diagnostic « final » proposé par la CLDR
  - ⇒ Tendre vers un diagnostic final partagé
- ✓ Définir des objectifs à atteindre pour la thématique du jour dans le cadre du PCDR
  - ⇒ Préparer le travail de la CLDR pour définir la stratégie de développement
- ✓ Proposer des pistes d'actions et de projets concrètes, réalistes et efficaces

### 2.6.4 Méthode

Après une présentation de l'Opération de Développement Rural de Vaux-sur-Sûre, les agents de la FRW présentaient un panorama des thématiques du soir.

Lors de certaines réunions, un intervenant extérieur commentait les informations présentées en fonction de son expérience particulière.

Ensuite, les participants ont été répartis en sous-groupes traitant chacun d'une thématique différente. A partir d'un document pré-rempli avec les éléments du diagnostic final présenté en première partie, le sous-groupe est amené à :

- **approfondir le diagnostic** : valider et compléter les ressources et problématiques ;
- **préparer la stratégie** : valider et compléter les objectifs à atteindre ;
- **proposer des pistes de projets** : valider/ proposer des pistes d'actions et de projets.

En fin de séance, une mise en commun a permis à chacun de compléter ou commenter les thématiques traitées par les autres groupes.

Exemple : (tous les tableaux se trouvent dans les comptes-rendus).

Groupe de travail GRANDIR ET S'EPANOUIR à Vaux-sur-Sûre			
Diagnostic		Stratégie	Projets
<b>Problématiques</b>	<b>Ressources</b>	<b>Vaux-sur -Sûre dans 10 ans, une commune ...</b>	<b>Idées de PROJETS émises en consultation Projets issus de la Déclaration de Politique Générale - Législature 2013 - 2018</b>
<b>Vie associative - activités</b>			
Manque d'organisation et conflits de calendrier entre les activités majoritairement d'initiatives privées (villages, asbl)	Nombreuses associations soutenues par la commune	<b>...qui :</b>  <b>- optimise le soutien communal</b>	. Agenda coordonné . Engager une personne relais communale pour les activités . Créer une association à vocation culturelle pour valoriser et fédérer ce qui existe.
Il y a trop d'activités (fêtes, théâtre, brocantes,...) dispersées dans les différents villages	La plupart des gens sont mobiles	<b>- favorise une communication efficace</b>	. Créer une zone d'affichage réservée aux associations . Créer de nouveaux supports pour informer les habitants des festivités : écran à l'entrée de la commune, newsletters, mailing,...
Manque de reconnaissance du travail des bénévoles		<b>- valorise les associations, leurs activités et leurs bénévoles</b>	. Valorisation des associations et des activités

### 2.6.5 Fréquentation et résultats

Date	Thématiques	Participants*
6/05/2013	GT Agriculture	15 participants
15/05/2013	GT Sécurité routière	15 participants
21/05/2013	GT Energie	17 participants
23/05/2013	GT Grandir et s'épanouir	12 participants
30/05/2013	GT Environnement	15 participants
05/06/2013	GT Cadre de vie	13 participants
13/06/2013	GT Economie	18 participants
20/06/2013	GT Vieillir et s'épanouir	18 participants

\* hors participation de la FRW et de l'auteur de programme

A l'instar des autres réunions, un compte-rendu des débats a été transmis aux participants ainsi qu'à toute personne intéressée via publication sur le blog de l'ODR.

#### *Participants au GT sécurité routière contactant d'autres habitants pour recueillir des informations complémentaires*



## 2.7 Elaboration de la stratégie

### 2.7.1 Public

La mise en place de la stratégie a été un processus long et complexe essentiellement porté par la CLDR.

### 2.7.2 Méthode

#### Première étape : la mise en place de la stratégie

La première partie du processus a consisté à finaliser un diagnostic, qui lors de cette étape a été qualifié de « **final et partagé** », permettant d'identifier les enjeux majeurs du territoire.

Ce processus a été alimenté par les résultats des débats des groupes de travail thématiques dans lesquels les « ambassadeurs thématiques » (voir 2.6.2) de la CLDR ont joué un rôle spécifique.

Au terme des 2 premières séances consacrées à la stratégie, la CLDR a défini les 17 mesures présentes dans le PCDR. Elle a ensuite donné une structure à la stratégie en rassemblant ces mesures derrière des mots-clés qui deviendront à terme les objectifs de développement.

Une fois l'ossature de la stratégie réalisée, les nombreuses propositions de projets citées tout au long de la consultation ont été rangées dans les cases ad hoc en établissant une distinction entre les projets matériels et les projets immatériels.

Exemple :

Objectif 1 : Les booms démographiques : cohésion sociale et épanouissement			
Diagnostic	Mesure	Projets immatériels	Projets matériels
Manque de place dans la crèche	<b>Mesure 1 : Améliorer l'accueil de l'enfance</b>	Création d'une commission « petite enfance »	Construction d'une crèche à Sibret
Pas de crèche à Sibret			
Manque de reconnaissance du métier de gardienne		Stimulation de la vocation de gardienne d'enfants	Mise à disposition d'un local adapté pour la garde des enfants
Il y a peu ou pas assez d'activités pour les 12-17 ans, surtout pendant les vacances.	<b>Mesure 2 : Garantir les meilleures conditions d'épanouissement des ados</b>	Création d'activités pendant les vacances	Adaptation des plaines de jeux
Plus de salle de bal sur le territoire		Développement de projets d'échanges de jeunes	Réaménagement de la salle de Chaumont (bal,...)
Plaines de jeux inadaptées à l'âge des enfants du village			



## Seconde étape : la mise en relation des projets et de la stratégie

Au cours de cette étape, la CLDR a mené un travail conjoint d'affinage de la stratégie et de définition des projets les mieux à même de réaliser les objectifs.

En effet, il est difficile de séparer ces deux démarches tant la réflexion collective autour d'un projet questionne sans cesse les choix de mots et le sens que le groupe a donné à chaque objectif et mesure. Il s'agit en quelque sorte d'une « mise au point » nécessaire.

Près de 285 propositions de projets ont été traitées, triées et finalement priorisées selon les critères suivants :

- Adéquation avec la stratégie
- Pertinence - importance
- Faisabilité : le projet est-il localisé, précis, concret ?
- Réalisable par la commune ou par d'autres opérateurs connus
- Variété

Volontairement un équilibre entre projets matériels et immatériels a été pratiqué.



## Troisième étape : finalisation de la stratégie

Le choix définitif des intitulés des objectifs de développement et des mesures qui les composent a eu lieu en fin de processus lorsque la liste complète des projets a été arrêtée et leur ordre de priorité défini par la mise en lots.

*CLDR d'élaboration de la stratégie*



### 2.7.3 Fréquentation et résultats

Date	Thématiques	Participants*
24/10/2013	CLDR : Diagnostic final partagé (1/2)	16 participants
12/11/2013	CLDR : Diagnostic final partagé (2/2)	19 participants
26/11/2013	CLDR : Mise en relation des projets et de la stratégie (1/2)	21 participants
9/12/2013	CLDR : Mise en relation des projets et de la stratégie (2/2)	22 participants
20/02/2014	CLDR : Stratégie et lots	22 participants
27/02/2014	CLDR : Finalisation de la stratégie	21 participants

\* hors participation de la FRW et de l'auteur de programme

## Stratégie adoptée le 27 février 2014

Des personnes	Un territoire	Des activités
Parions qu'en 2025, Vaux-sur-Sûre sera une commune d'épanouissement et de bien-être pour tous	Parions qu'en 2025, Vaux-sur-Sûre sera une commune qui maîtrise son développement	Parions qu'en 2025, Vaux-sur-Sûre sera une commune plus autonome
<u>Objectif 1</u> : Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne	<u>Objectif 3</u> : Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales	<u>Objectif 5</u> : Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux
<p><u>Mesure 1</u> : Améliorer l'accueil de l'enfance</p> <p><u>Mesure 2</u> : Créer les meilleures conditions d'épanouissement des jeunes</p> <p><u>Mesure 3</u> : Créer les meilleures conditions d'épanouissement des aînés et des personnes handicapées</p> <p><u>Mesure 4</u> : Faciliter le travail des acteurs de la santé et du bien-être</p>	<p><u>Mesure 7</u> : Améliorer le cadre de vie villageois en prenant en compte sa spécificité rurale</p> <p><u>Mesure 8</u> : Faciliter l'accès au logement pour tous</p> <p><u>Mesure 9</u> : Circuler mieux et en toute sécurité</p>	<p><u>Mesure 13</u> : Stimuler le dynamisme local</p> <p><u>Mesure 14</u> : Professionnaliser le tourisme</p> <p><u>Mesure 15</u> : Être attentif aux besoins du monde agricole local</p>
<u>Objectif 2</u> : Promouvoir un tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires	<u>Objectif 4</u> : Protéger les richesses du territoire pour les générations futures	<u>Objectif 6</u> : Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie
<p><u>Mesure 5</u> : Soutenir le sport et l'associatif</p> <p><u>Mesure 6</u> : Favoriser la solidarité et la culture</p>	<p><u>Mesure 10</u> : Préserver les ressources naturelles</p> <p><u>Mesure 11</u> : Sauvegarder la biodiversité</p> <p><u>Mesure 12</u> : Réduire les pollutions</p>	<p><u>Mesure 16</u> : Diminuer la consommation d'énergie</p> <p><u>Mesure 17</u> : Favoriser les énergies renouvelables en valorisant les ressources endogènes</p>

## 2.8 Travail sur les projets du lot 1

Les projets matériels à réaliser rapidement, c'est-à-dire les projets du lot 1 ont fait l'objet de **groupes de travail** projets afin d'élargir la réflexion avec les personnes concernées par ceux-ci.

En raison de sa spécificité technique, le projet de réseau de chaleur a fait l'objet d'un traitement différent. Le Collège a organisé deux réunions techniques avec le facilitateur bois-énergie, l'auteur et la FRW pour approfondir le sujet. D'autres réunions de coordination ont eu lieu avec l'ADL en vue de préparer un dossier FEDER/PWDR.

La CLDR a évidemment été informée de ces réunions et de ce qui s'y est dit.

### 2.8.1 Public et communication

Ont été invités à participer aux groupes de travail projets ; outre la CLDR et l'auteur :

#### Pour les maisons de villages :

- les représentants des associations, clubs et organismes susceptibles d'utiliser l'infrastructure,
- intervenant extérieur : bureau d'étude Lacasse-Montfort.

#### Pour la maison de la ruralité :

- les représentants du Syndicat d'Initiative, des associations culturelles et artistiques de la commune, du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, des artisans locaux ;
- intervenants extérieurs : M. Stéphane Gustin (Echevin de Léglise), Mme Florence Bouillon (Office du tourisme de Léglise) et Denis Amerlinck (Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier).

#### Pour le centre de jour :

- les représentants du Conseil Consultatif Communal de Aînés, du CPAS, du secteur des aides familiales, du plan de Cohésion Sociale,
- intervenant extérieur : Mme Catherine Adam (centre de jour de Neufchâteau).

#### Pour le hall sportif :

- les représentants des clubs sportifs, les professeurs de gymnastique,
- intervenant extérieur : bureau d'étude AW Architectes.

#### *Groupe de travail du 12 mars 2014*





### 2.8.2 Objectif

L'objectif de ces groupes de travail était de faire émerger le maximum d'éléments permettant de :

- Préciser le projet en termes de localisation, capacité, définition des activités, des besoins et de financement pour permettre à l'auteur de **réaliser une esquisse** et éventuellement **une estimation financière**.
- Compléter le dossier avec divers éléments tels que la situation actuelle (origine des besoins), les développements souhaités et la justification pour permettre à l'auteur de **rédiger la fiche-projet**.

### 2.8.3 Méthode :

De manière systématique, un rappel sur l'Opération de Développement Rural en cours et sur l'origine des projets a été effectué pour mettre l'ensemble des participants au même niveau.

Ensuite, vu la diversité des projets, les méthodes ont été adaptées en fonction des assemblées et des types de public.

#### Pour les maisons de villages de Chaumont et Cobreville

Un listing des activités actuelles et à venir a été réalisé ainsi qu'une réflexion sur les différentes fonctions auxquelles l'infrastructure devrait répondre. Les suggestions pour un fonctionnement optimal ont également été transmises à l'auteur.

#### Pour la maison de la ruralité

La réunion a débuté par la présentation d'une démarche similaire par la Commune de Léglise, suivie d'une intervention du responsable « produits du terroir » du PNHSFA.

Ensuite, une discussion entre les participants et les intervenants a permis de répondre aux questions suivantes :

- Quelles activités ?
- A quels besoins l'infrastructure doit-elle répondre ?
- Quelle localisation ?
- Quelles spécificités pour les produits de terroir ?
- Quelle dénomination ?

#### Pour le centre de jour pour aînés

Pour la première partie, Mme Catherine Adam du service d'accueil de jour de Neufchâteau a présenté l'origine et le fonctionnement du service mis en place à Neufchâteau.

La seconde partie a été consacrée à un débat en plénière et toujours en présence de l'intervenante.

Celui-ci s'est concentré autour des questions suivantes

- Quelles activités et quels publics ?
- Quelle localisation ?
- Les besoins en ressources humaines ?
- Les besoins en infrastructures ?

#### Pour le hall sportif :

En guise de préparation, un questionnaire a été envoyé à tous les clubs sportifs de la commune afin de faire un état des lieux de l'activité sportive.

Lors du groupe de travail, le bureau d'étude AW Architectes a présenté les plans réalisés lors d'un appel à projets lancé par la commune quelques mois plus tôt. Ces plans, bien qu'inadaptés au projet en question, ont permis aux auteurs de sensibiliser les participants aux principes de conception d'une infrastructure sportive.

---

Ensuite, au travers d'une animation « post-it », un inventaire a été réalisé pour répondre à ces questions :

- « Quels sont les besoins ? » : les souhaits particuliers, les bénéficiaires, les insatisfactions actuelles,...
- « Quelle organisation ? » : La gestion, coordination, dynamisation, ... ?
- « Quels impacts ? » : Les développements possibles, les impacts positifs, les valeurs défendues,

#### 2.8.4 Fréquentation et résultats

Date	Thématique	Participants*
12/03/2014	GT Maison de village de Cobreville et de Chaumont	32 participants
20/03/2014	GT Centre de jour et maison de la ruralité	26 participants
30/04/2013	GT Hall omnisports	14 participants

## 2.9 Travail sur les projets du lot 2 et du lot 3

### 2.9.1 Public

A l'instar de la stratégie, les projets matériels du lot 2, du lot 3 et les projets immatériels ont été traités en CLDR.

### 2.9.2 Objectif :

L'objectif de la réunion :

- Établir définitivement la liste des projets du lot 2 et du lot 3
- Préciser les projets du lot 2 de telle manière que l'auteur du PCDR puisse rédiger le plus précisément possible les fiches-projets.

### 2.9.3 Méthode :



Sur base d'une proposition martyre, la CLDR détermine au consensus une liste de projets pour le lot 2 et pour le lot 3.

Pour chaque projet du lot 2, les membres de la CLDR sont invités à apporter des éléments de précision sur des « post-it » de couleur.

Les couleurs correspondent à quatre questions :

- Quoi ? Où ? soit des éléments de description du projet
- Pour qui ? soit des éléments de description des publics, des bénéficiaires, des utilisateurs ou des intervenants
- Pourquoi ? soit des éléments de justification ou de motivation
- Quels liens avec le développement durable ? soit des éléments de justification ou de motivation

### 2.9.4 Fréquentation et résultats

Date	Thématique	Participants*
23/04/2013	CLDR : Les projets du lot 2	13 participants

Le lot est finalement constitué de 11 projets ainsi que le lot 3.

#### Précision des projets du lot 2



## 2.10 Travail sur les projets immatériels et actions mises en œuvre pendant l'ODR

### 2.10.1 Public et communication

La réflexion a été menée par la CLDR.

### 2.10.2 Objectif

L'objectif de la réunion :

- Établir définitivement la liste des projets immatériels
- Préciser les projets retenus de telle manière que l'auteur du PCDR puisse rédiger le plus précisément possible les fiches projets.

### 2.10.3 Méthode

Une rencontre préalable avec les membres du personnel communal ayant un lien avec les projets immatériels sélectionnés lors des réunions du 26/11/2013 et du 9/12/2013 a été organisée. L'objectif était de sonder l'intérêt des agents communaux pour ces projets dans le cadre de leurs missions respectives ainsi que d'envisager la possibilité d'en être le porteur.

Au cours de la CLDR, chaque projet est étudié l'un à la suite de l'autre :

- Dans un premier temps, les projets immatériels sont présentés en fonction de la mesure de la stratégie à laquelle ils correspondent le plus.
- Pour chaque projet, la CLDR est amenée à voter pour conserver ou non le projet.
- Pour les projets conservés, la CLDR réfléchit à l'opérateur le mieux adapté pour le réaliser. La CLDR est informée des projets pouvant être mis en œuvre directement par les agents communaux.

### 2.10.4 Fréquentation et résultats

Date	Thématique	Participants*
20/05/2014	Réunion de coordination avec le personnel communal	5 participants
27/05/2014	CLDR : Projets immatériels	15 participants

Plus de 60 projets immatériels ont été retenus. Étant donné le nombre important de projets, ceux-ci sont structurés de telle manière à favoriser leur mise en œuvre :

- Une attention particulière a été portée à la cohérence et la complémentarité entre les projets matériels et immatériels.
- Dans certains cas, la CLDR s'est proposée d'initier des projets en attendant leur évolution sous une forme plus autonome.
- Des porteurs de projets sont identifiés.

Exemple :

Projet matériel	Projets immatériels
<p><b>Lot 1 : Création d'une maison de la ruralité</b></p>	<p><b>CLDR :</b> Création d'un groupe de travail Culture ayant pour but la mise en place d'une Commission Culture et loisirs</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p><b>Commission Loisirs et Culture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion des activités locales</li> <li>• Organisation de journées à thème</li> <li>• Organisation d'une « journée des loisirs »</li> <li>• Valorisation de l'histoire des villages et transmission du savoir des aînés</li> <li>• Diffusion de spectacles avec le Cercle Culturel et les théâtres amateurs</li> </ul> <p style="text-align: center;">↓</p> <p><b>Employé de la Maison de la Ruralité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un agenda coordonné des activités (tous secteurs)</li> <li>• Assurer la présence d'une personne relais à la commune pour les activités associatives</li> <li>• Promotion, redynamisation du tourisme</li> <li>• Améliorer l'image du milieu agricole (ex. calendrier des activités agricoles,...)</li> </ul>

Trois types d'opérateurs sont apparus :

1. **La commune** elle-même ou des organismes qui en dépendent directement :
  - La Commission Communale de l'accueil
  - Le Plan de Cohésion Sociale
  - Conseiller en Mobilité
  - Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier
  - Agence de Développement Local
  - Ecopasseur
2. **Des opérateurs à créer :**
  - Commission loisirs et culture
  - Plan Communal de Développement de la Nature
  - Maison de la ruralité
3. **La CLDR** elle-même

En réalisant cette étape, il est apparu de manière assez claire que la mise en œuvre de l'Opération de Développement Rural était déjà en cours. En effet, la commune n'a pas attendu la fin de la période d'élaboration pour prendre un certain nombre d'initiatives directement reliées aux enjeux voire même aux projets du PCDR.

Il s'agit notamment de :

- La mise en place d'une Agence de Développement Local transcommunale
- La réflexion avec d'autres communes pour la création d'une maison de repos transcommunale
- Le recrutement d'un écopasseur
- Le recrutement d'un conseiller en mobilité

- La mise en place d'un Plan de Cohésion Sociale et le recrutement d'un chargé de mission
- La création d'une épicerie sociale
- L'engagement d'un auteur pour la création d'un local sportif (en attendant la création d'un hall omnisports)
- L'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche
- ...

## 2.11 Finalisation du PCDR

### 2.11.1 Public et communication

La réflexion a été menée par la CLDR.

La presse a été invitée. Une double page de l'Avenir du Luxembourg a été consacrée pour faire part à la population des choix principaux de la CLDR.

### 2.11.2 Objectifs

- Vérifier et compléter les fiches-projets du lot 1
- Déterminer un ordre de priorité pour projets DR du lot 1

### 2.11.3 Méthode

#### Projets du lot 1

- L'auteur a présenté les éléments principaux des fiches-projets du lot 1. Ceux-ci étaient accompagnés d'une esquisse et d'une estimation financière.
- Après les questions d'éclaircissement nécessaires, la CLDR a amendé puis validé le travail réalisé par l'auteur.

#### Programmation triennale

- L'auteur a présenté les fiches-projets du lot 1 actualisées.
- Le Bourgmestre a ensuite présenté la proposition de programmation triennale du Collège.
- Après un débat ouvert où chacun a pu faire valoir ses arguments, la CLDR a validé la proposition du Collège.
- Une évaluation du caractère durable des projets a ensuite été réalisée.

### 2.11.4 Fréquentation et résultats

Date	Thématique	Participants*
6/05/2014	CLDR : Présentation des esquisses	21 participants
05/06/2014	CLDR : Programmation triennale	20 participants

#### Programmation triennale :

1. Création d'une maison de village à Cobreville
2. Création d'une maison de la ruralité
3. Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre
4. Aménagement de la maison de village de Chaumont
5. Création d'un centre de jour pour aînés

Article de presse suite à la CLDR du 05/06/2014

# Voici les quatre projets prioritaires selon les citoyens

«L'objectif sera de jouer avec ces quatre dossiers durant les trois ans à venir. Même s'il n'est pas dans le Top 3, nous aurons à cœur de le réaliser.» Y. BESSILING

réunions, ont défini les priorités dans le cadre de l'élaboration de la CLDR.

Le rythme de la réunion a été défini par les citoyens. Les membres du conseil municipal de Vaux-sur-Sûre (PCDR) ont tenu quatre réunions pour définir les priorités de la CLDR. Vous avez dû entendre dire que c'est un travail de longue haleine. Les membres du conseil municipal de Vaux-sur-Sûre ont tenu quatre réunions pour définir les priorités de la CLDR. Vous avez dû entendre dire que c'est un travail de longue haleine.



Les membres de la PCDR sont satisfaits de leur travail. Ils récompensent les élus par un barbecue offert par la Commune.

Le hall multisport est rapidement retenu de la liste. «Le projet n'est pas repris dans le top 3, nous aurons à cœur de le réaliser.»

«L'ordre de priorité entre ces projets du lot 1 pourra être modifié chaque année si cela se justifie.»

«L'ordre de priorité entre ces projets du lot 1 pourra être modifié chaque année si cela se justifie.»

«L'ordre de priorité entre ces projets du lot 1 pourra être modifié chaque année si cela se justifie.»

**Tous les membres**  
Anick Aubry, Stéphane Belche, Yves Besseling, Anne-Françoise Bihari, Aline Barthon, Sandrine Colot, Francis Duchesne, Martine Dewolque, Michel Daurie, Alessandro Evrad, Guy Godfrin, Joseph Grogha, Christian Hornand, Luc Laloy, Pascale Lamoline-Grégoire, Philippe Lefevre, Olivier Lorette, Anne-Luc Gohardot.

**Hall multisport**  
N'ayant pu être financé par un autre organisme, le hall multisport est ainsi le projet le plus avancé. Situé au Potail de Morhet, il comporterait un terrain multisport, une cafétéria et des locaux pour différents cours, ainsi qu'un terrain synthétique à l'extérieur. Mais, engager obligé, un local pour le ping-pong (qui ser...

**1 LA MAISON DE LA RURALITÉ**

De tous, c'est le projet qui reçoit le plus de soutien. Cette Maison de la ruralité serait située à Vaux-sur-Sûre, dans le prolongement de la salle « Le Bar à l'Hydro », côté piscine. Elle réunit plusieurs enjeux. L'aspect économique avec un espace de co-working, l'aspect culturel avec une salle de réunion et accueilli des associations, ainsi que l'aspect touristique puisque le syndicat d'initiative démographique de Sûre pour y prendra place. L'aménagement des abords et des parkings est aussi prévu.

**COÛT : 993 500 €**

**2 MAISON DE VILLAGE DE CHAUMONT**

Le projet de maison de village à Chaumont est similaire à celui de Cobreville, sauf qu'il ne concerne pas les vestiaires. Ces derniers sont, tous remis, tout comme la buvette, puisque l'été ont été inaugurés l'année dernière. Le projet touche donc à la salle, devenue inutilisable. Il comporterait une grande salle polyvalente et un local pour les jeunes. Un comité de village se mettrait en place pour exploiter la salle, qui devrait sans doute faire l'objet de réparations pour en assurer l'utilisation d'ici la rénovation complète.

**COÛT : 679 000 €**

**3 LA MAISON DE VILLAGE DE COBREVILLE**

La maison de village de Cobreville comprendra une salle principale modulable, avec cuisine. Une maison qui comblerait un manque puisque les villages de Naves, Sures et Cobreville ne possèdent actuellement pas de lieu de réunion. Ce serait réalisé en parallèle avec un projet Infosport (idé la Région wallonne qui subsidie les projets sportifs) pour obtenir de nouveaux vestiaires et abords du site. « La Région wallonne essaye de financer les doubles projets comme ça », précise Fabienne Zvernen, de la Fondation rurale de Wallonie.

**COÛT : 605 500 €**

**4 CENTRE DE JOUR À BERCHEUX**

Le projet n'est pas repris dans les premières priorités du PCDR, mais pourrait être réalisé sur fonds propres. Le centre de jour à Bercheux comblerait les activités de la maison...

**PROVINCE DU LUXEMBOURG**  
**COMMUNE DE VAUX-SUR-SÛRE**



**PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL /**  
**AGENDA 21 LOCAL**

**Volume A**

**PARTIE III.**

**LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT**

**VERSION**

*Approuvée par la CLDR du 18 novembre 2014*

---

**sprl LACASSE-MONFORT**  
**Ingénieur Conseil**  
Thier del Preux 1 - 4990 Lierneux  
Tél. 080/418.681



**Carine MARQUET**  
**Valentin LABOREY,**  
Auteurs de Programme





## COMMUNE DE VAUX-SUR-SURE

### **PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL VOLUME A – PARTIE III**

#### **Table des matières**

<b>Chapitre 1 : La synthèse de l'analyse de la situation existante des forces et faiblesses croisée avec les desiderata de la population.....</b>	<b>2</b>
<b>Chapitre 2 : Les objectifs de développement proprement dits, leurs justifications, les effets multiplicateurs attendus et l'évaluation .....</b>	<b>26</b>
<b>Chapitre 3 : Analyse complémentaire des objectifs de développement.....</b>	<b>47</b>
<b>3.1. Mise en relation du diagnostic et des objectifs avec les piliers du développement durable</b>	
<b>3.2. Mise en relation des objectifs de développement et les orientations fixées dans les autres politiques communales et régionales</b>	
<b>3.3. Mise en perspective des objectifs de développement et des projets prioritaires</b>	

CHAPITRE 1

**LA SYNTHÈSE DE L'ANALYSE EXISTANTE DES  
FORCES ET FAIBLESSES CROISÉE AVEC LES  
DESIDERATA DE LA POPULATION**

DIAGNOSTIC PARTAGE

Ce chapitre dresse un panorama du territoire communal à travers l'analyse de ses forces ou ressources spécifiques et de ses faiblesses ou problèmes majeurs. Elle résulte notamment de la synthèse :

- du dossier des caractéristiques socio-économiques de la commune ;
- des informations recueillies auprès de la population et du pouvoir communal lors des consultations (réunions dans les villages ; approfondissement réalisé par les groupes de travail thématiques et au sein de la CLDR).

C'est donc un **diagnostic partagé**, qui a été peaufiné et validé par la CLDR.

Il a été choisi de structurer ce diagnostic en fonction des trois piliers du développement durable :

- volet social : des personnes;
- volet environnemental : un territoire ;
- volet économique : des activités.

Cette structure est cohérente avec l'approche proposée lors des différentes étapes de l'élaboration du programme (réunions villageoises, groupes de travail thématique).

## DES PERSONNES (aspect social)

### LES BOOMS DEMOGRAPHIQUES / FOCUS SUR LES JEUNES ET LES AINÉS / SERVICES

#### Diagnostic

##### Accueil de la petite enfance

###### Ressources :

Depuis 2014, la nouvelle crèche est agréée et subsidiée pour 24 places, sa capacité pouvant aller jusqu'à 42 places.

###### Problématiques :

L'offre reste insuffisante malgré la nouvelle crèche.

La garde des enfants malades pose question.

Les gardiennes ne reçoivent pas de subside communal particulier.

La garde des enfants en dehors des horaires classiques, fait débat.

##### Enseignement

###### Ressources :

Il existe une collaboration crèche-école mais uniquement à Vaux-Sur-Sûre en raison de la proximité des locaux.

Il faut noter la présence de nombreuses écoles: 8 écoles communales + 1 école de la FWB.

Réflexion à la création d'un poste supplémentaire permettant l'apprentissage des langues étrangères (il en existe déjà 1) pour les 3 et 4èmes primaires.

###### Problématiques :

La transition maternelle /primaire est parfois vécue comme un choc.

La rotation des instituteurs est soulignée.

Il y a peu d'apprentissage des langues étrangères en primaire (3ème).

Evolution des bâtiments scolaires: procédures compliquées.

Une difficulté rencontrée vient du fait qu'il existe 8 implantations scolaires communales.

##### Activités extrascolaires

###### Ressources

Il existe un accueil extrascolaire dans toutes les écoles communales.  
L'accueil extrascolaire (2,5 ans à 12 ans) est plutôt bien organisé; il y a beaucoup d'activités.  
Il existe des activités pour les moins de 12 ans. La commune propose des plaines de vacances durant les congés (Pâques et été).

La commune dispose d'un Conseil Communal des Enfants.

#### Problématiques

Les initiatives de l'association des parents manquent de mise en valeur (visibilité, sens à leurs actions,...).

#### **Plaine de jeux**

##### Ressources

Nombreuses plaines de jeux et espaces de jeux utilisés.

Les structures couvertes (zones multisports, clubs des jeunes) sont bien fréquentées.

##### Problématiques

Inégalité des plaines de jeux entre les villages au niveau de la taille et de la qualité.

Certaines plaines de jeux sont en inadéquation avec l'âge des enfants du village.

La localisation de certaines plaines de jeux n'est pas optimale (sécurité, excentrée...).

Certaines plaines de jeux manquent d'entretien: les espaces sont parfois dégradés et les restants du WE (emballages, bouteilles...) jonchent parfois le sol.

Les parents ont un sentiment d'insécurité et d'inquiétude (par rapport aux plaines de jeux).

#### **Jeunesse/adolescence**

##### Ressources

On note la présence d'un club des jeunes par village, dont la plupart dispose de locaux + scouts.

Il existe de nombreuses collaborations avec les clubs des jeunes: c'est une belle école de vie pour les jeunes.

Les activités pour les plus de 12 ans sont essentiellement sportives.

Les clubs des jeunes n'ayant pas encore de locaux pourront bénéficier des anciens pavillons scolaires (containers) qui se libèrent.

##### Problématiques

La pérennité des activités "jeunesse" est portée essentiellement par des individualités.

Il y a peu ou pas assez d'activités pour les 12-17 ans, surtout pendant les vacances.

Il n'y a pas assez d'opportunités de découvertes et d'ouvertures au monde pour les 12-17 ans.  
Il n'y a pas de salle de bal sur le territoire si ce n'est la salle de Chaumont qui est en mauvais état.

Les formations pour devenir animateur sont assez chères (remboursement communal).

#### **Ainés**

##### Ressources

Les seniors sont actifs et restent en bonne santé de plus en plus tard.

Il existe un Conseil Consultatif Communal des Aînés, le club "Cap Bonne Humeur est organisé par la commune en collaboration avec le CPAS et les aînés peuvent faire partie des 3x20.

L'augmentation démographique et, plus particulièrement, du nombre des seniors peut être une opportunité pour justifier un investissement, la mise en œuvre de nouvelles actions ou de développer de nouveaux projets.

Le lien familial joue un rôle clé dans le maintien à domicile des aînés.

Une Maison des Générations a été créée à Bercheux.

L'offre en services à domicile est considérée comme importante.

##### Problématiques

L'isolement des personnes âgées est un problème réel.

Les services d'accompagnement présentent un coût devenu prohibitif tant pour l'individu que pour la collectivité.

Les services à domicile ont des difficultés pour répondre aux demandes d'ainés en augmentation importante et dont l'âge est de plus en plus avancé. On constate encore une méconnaissance des services à destination des personnes âgées. Bien que le CCCA va éditer un livret d'informations contenant les coordonnées et informations utiles à l'usage des aînés.

#### **Services**

##### Ressources

La ferme du Monceau propose des activités au public handicapé (jeune et extérieur). Les habitants de Vaux-sur-Sûre peuvent se rendre à la Maison de garde médicale de Bastogne.

La Maison médicale de Bastogne répond particulièrement bien aux besoins des enfants (médecine aigüe et épidémique).

Il existe une navette pour atteindre la Maison médicale de Bastogne (coût raisonnable mais peu utilisée).

##### Problématiques

Les nombreux acteurs diffusent les informations (CPAS, services divers, CCCA...).

La raréfaction des services et/ou opportunités au sein des villages nécessitent des déplacements.

Manque de places d'accueil au sein des institutions pour personnes handicapées dans la commune et à proximité.

Il n'y a pas de véhicule adapté au transport des personnes en chaise roulante.

De manière générale, on constate la diminution du nombre de médecins généralistes.

Les aînés évitent la maison de garde médicale (prise de rendez-vous complexe, préférence pour son médecin traitant, capacité d'anticiper ses besoins...) et cela génère une surcharge pour les médecins de Vaux-sur-Sûre.

La recherche d'une qualité de vie par les jeunes médecins est peu compatible au milieu rural: isolement, horaires, charge de travail...

### **Ce que la population a dit...**

#### **ENFANCE**

Malgré l'initiative communale d'ouvrir une crèche, la population pointe toujours **la problématique du manque de places d'accueil pour la petite enfance**. De plus, rien n'est prévu pour les parents travaillant en horaire de pause.

Les activités extrascolaires sont, en grande partie portées par des privés à Vaux-sur-Sûre (ex. : Les Explorateurs). Mais la population s'inquiète de *la pérennité de leurs activités*. Elle souligne l'importance également de mieux coordonner les différentes activités entre elles, notamment via un agenda et surtout **d'informer le public sur l'ensemble de l'offre en matière d'accueil extrascolaire**. De son côté, l'association des parents, pourtant bien active, souhaite voir ses initiatives mieux mises en valeur.

La commune s'est pourvue de **nombreuses plaines de jeux**. Néanmoins, la population indique de *fortes inégalités* (taille, qualité des jeux, évolution en fonction des âges...) entre les aires disponibles dans les différents villages. Elles pourraient être aménagées de telle sorte qu'elles soient davantage *un lieu de rencontre avec les autres générations* (ex. : les aînés). Les participants regrettent enfin la localisation de certains espaces de jeux excentrés, le long d'une voirie...

#### **JEUNESSE**

Les habitants soulignent **le peu d'activités pour les 12-17 ans** et surtout pendant les vacances. Il y a également très peu d'opportunités culturelles (ex. : théâtre). De manière générale, la stimulation des jeunes à la découverte et à l'ouverture du monde est peu

développée, alors que c'est à cet âge que les jeunes doivent faire des choix importants dans leur orientation scolaire (et/ou professionnelle). Enfin, les participants mettent en avant les Scouts de Sibret pour la qualité de leurs activités.

Vaux-sur-Sûre dénombre beaucoup de jeunes, mais il n'y a pratiquement pas ou peu d'encadrement adulte. La population s'interroge sur **le type d'encadrement à mettre en place** pour respecter le besoin d'autonomie et de liberté de cette tranche d'âge « particulière ».

### AINES

La première question soulevée est le coût d'une maison de repos. La population estime que l'idéal serait de trouver une certaine indépendance communale pour la gestion des homes ou, au minimum d'un home à vocation sociale. Certains préconisent de s'associer à d'autres communes voisines pour trouver des solutions communes, voire créer **une maison de repos transcommunale**. Les participants de la table ronde de la santé précisent également la crainte de certaines personnes de se retrouver en maison de repos, un peu contre leur gré et parfois loin de chez eux.

**Le maintien à domicile** a été largement soulevé par les habitants. Mais dans ce cas, **la plus grande difficulté réside dans l'isolement**. Parfois, l'ainé n'a plus vraiment de lien avec sa famille. Il faut dès lors envisager d'autres liens tels des visites à domicile... La création de nouveaux services pour les aînés doit être réfléchie à Vaux-sur-Sûre.

L'établissement d'un cadastre des besoins est proposé, d'autant plus que l'offre en services est assez importante et qu'il faudrait **agir sur la méconnaissance des services existants** auprès des personnes concernées. La table ronde de la santé précise que le Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA) va prochainement éditer un livret d'information contenant les coordonnées et les informations utiles à l'usage des aînés de Vaux-sur-Sûre.

Des participants de la table ronde ont également exprimé une crainte : il est devenu courant que le premier contact avec les services à domicile survienne à l'âge de 80-85 ans. **Ce vieillissement entraîne un élargissement du public**. Or, il n'est déjà pas aisé pour les aides familiales de répondre aux nombreuses demandes actuelles... En effet, les demandes augmentent et les quotas d'heures attribués aux services stagnent. Lors d'un accident ou d'une difficulté nécessitant davantage d'encadrement, les services existants peuvent avoir des difficultés à assurer la transition qui permet au senior de rester à domicile. Dans ce cas, il peut arriver que cela précipite le placement en institution de manière précoce. Aussi **le soutien familial** est un élément dans la réussite du maintien à domicile des personnes âgées. La qualité de ce soutien semble d'ailleurs être un des points forts du territoire de Vaux-sur-Sûre.

**D'autres solutions alternatives** ont été également mises en avant par la table ronde. En effet, la vision de l'évolution du cadre de vie des personnes âgées est trop souvent réduite à une vision duale : domicile ou institution. Il existe d'autres solutions : les centres de jour, les maisons communautaires, les maisons « kangourou », les maisonnettes en bois comme à Vaux-sur-Sûre.

On note que les activités proposées dans les centres de jour répondent surtout aux aînés qui sont encore en forme. Mais quid de ceux qui le sont moins ? Il ne faut pas négliger **le grand potentiel de solidarité intra-générationnel**, c'est-à-dire entre les aînés en forme et les autres. Quant à la maison communautaire, elle offre plus d'activités. Elle aide à lutter contre l'isolement et à créer du lien social.

Enfin, **la mobilité des aînés** peut également représenter un frein.

Il y a beaucoup de jeunes et d'aînés à Vaux-sur-Sûre et la population estime qu'il faut exploiter cette richesse. Elle propose de créer de nouveaux quartiers: des petites maisons adaptées pour les aînés, des plus grandes pour les jeunes familles, des espaces collectifs pour se rencontrer (potagers collectifs, plaines de jeux « multigénérationnelles »...). De manière générale, il faut encourager **la solidarité intergénérationnelle**.

Et n'oublions pas de nous intéresser plus aux jeunes aînés avec toutes leurs compétences (bénévolat, aide aux devoirs des enfants...).

### SANTE

**Le pôle de Bastogne crée une concentration de services médicaux** que l'on ne retrouve évidemment pas à Vaux-sur-Sûre. La Maison médicale de Bastogne semble globalement positive pour les habitants de Vaux-sur-Sûre. Néanmoins, on signale que les aînés ont du mal à s'y adapter (difficulté d'aller vers un médecin inconnu, la procédure d'appel est un peu compliquée). Un service de navettes est organisé pour un prix raisonnable mais il est très peu utilisé. Par contre, la maison médicale est largement fréquentée par les enfants.

Vaux-sur-Sûre est également concernée par **la pénurie générale de médecins en milieu rural**. En effet, les jeunes médecins souhaitent une meilleure qualité de vie (horaire, charge de travail), ce qui ne correspond pas à la situation du médecin généraliste de campagne. Une réflexion avec les médecins locaux a déjà été entamée.

Durant la table ronde de la santé, plusieurs propositions ont été formulées. La première est la création d'une infrastructure, dans un cadre local, à l'échelle communale. La seconde est de mettre en place des solutions «évolutives» qui permettent aux différents médecins de trouver des réponses adaptées à leurs besoins spécifiques tout en gardant une certaine liberté (ex.: **une « permanence » médicale communale**).

### HANDICAP

Pour les personnes en situation d'handicap, tout le monde s'accorde à dire que la question fondamentale tourne autour de **leurs déplacements**.

A l'intérieur de la commune, le caractère rural fait que «tout est loin». De plus, le non-respect des places de parking réservées aux personnes handicapées pose problème.

Une solution à envisager est la mise sur pied d'un véhicule adapté parcourant un circuit intramuros.

## **VIVRE ENSEMBLE : ASSOCIATIF / SOLIDARITE**

### Diagnostic

#### **Associatif (loisirs, sport, culture, ...)**

##### Ressources

Il existe de nombreuses associations soutenues par la commune (vie de village, sport, culture, solidarité, aînés, jeunesse, tourisme, patriotisme...).

La proximité de Bastogne peut être identifiée comme ressource mais également comme faiblesse.

Le Cercle Culturel de Sibret propose des activités et des spectacles de qualité.

##### Problématiques

Le travail des bénévoles manque de reconnaissance: "C'est toujours les mêmes qui organisent et qui participent".

Les contraintes administratives doivent être gérées par les associations (autorisation Sabam, Afsca, rémunération équitable...).

Le Cercle Culturel de Sibret est méconnu des locaux alors que le public vient en nombre des communes voisines.

Il n'y a pas de lien avec le Centre Culturel de Bastogne.

Les infrastructures du Cercle Culturel de Sibret ne sont pas assez exploitées.

Il n'y a pas de bibliothèque à Vaux-sur-Sûre mais il y en a une à proximité (Bastogne), un club de lecture existe et le bibliobus passe dans la commune.

#### **Information /coordination**

##### Problématiques



Un manque d'information et de communication est mis en évidence. Pourtant, le bulletin communal et le site internet communal informent des activités culturelles et autres organisées sur le territoire.

Il y a un certain manque d'organisation et des conflits de calendrier entre les activités d'initiatives majoritairement privées bien qu'un contrôle existe déjà du fait de l'obligation de demander l'autorisation de la commune pour l'organisation de festivités.

Il existe un sentiment d'être peu mis en valeur par la Maison du Tourisme de Bastogne qui mise tout sur Bastogne (commerce, guerre).

Il manque un relevé de l'ensemble de l'offre en loisirs, activités sportives et culturelles.

### **Lien social et solidarité**

#### Ressources

De nombreux jeunes s'installent sur le territoire.

La solidarité entre habitants existe toujours dans les villages, bien qu'elle s'étiolle peu à peu.

Les initiatives de l'ASBL FASOLUX et des jumelages sont mis en avant.

#### Problématiques

Les habitants de Vaux-sur-Sûre ont une certaine crainte vis-à-vis du fait de devenir une cité dortoir.

Développer des liens avec les nouveaux habitants n'est pas toujours évident.

De manière générale, on constate un manque de civisme (parents et enfants).

Il manque une journée "loisirs" à l'échelle de la commune.

La population ne connaît pas vraiment les besoins des agriculteurs et de l'agriculture (sources de conflits).

### **Infrastructures**

#### Ressources

Vaux-sur-Sûre est doté de nombreuses salles et petites infrastructures de quartier.

La commune met à la disposition de la population un chapiteau.

Le cercle culturel est une infrastructure de qualité : 300 places assises dans une salle qui vient d'être rénovée.

Futur construction d'un hall sportif en connexion avec l'école de Rosière.

Il y a un projet privé de création d'un parcours et d'une académie de golf.

#### Problématiques

Difficulté d'entretenir et de rénover les infrastructures villageoises.

La salle de Chaumont disparaîtra prochainement.

Il manque d'une infrastructure sportive couverte.

Il manque une zone de baignade.

Il manque des espaces de convivialité (barbecue, bancs, tables...).

Il manque une "base de loisirs" (endroit de détente, promenade, pique-nique, barbecue...).

Le projet de golf ne fait pas l'unanimité.

### **Communication**

#### Ressources

Information: bulletin communal, site internet communal, Ça bouge à Vaux-sur-Sûre...

#### Problématiques

La communication des activités n'est pas optimale.

Une attention particulière doit être donnée à la coordination des dates d'activités des jeunes.

Il manque une coordination de l'agenda des activités.

## **Ce que la population a dit...**

### **VIE ASSOCIATIVE et LOISIRS**

De manière générale, la population souligne **le manque d'information et de communication sur l'offre en matière d'activités associatives** (le bulletin communal et le site internet ne sont pas suffisants). Le manque d'organisation au niveau des différentes activités et souvent des

conflits de calendrier proviennent du fait que la plupart des activités villageoises sont des initiatives de quartier (et donc privées).

Quant au **Centre culturel de Sibret**, il est reconnu comme atout pour la commune. Par contre, il n'est *pas assez connu par les locaux*, à contrario des gens de l'extérieur de la commune qui viennent de plus en plus nombreux aux activités organisées au cercle. Les participants regrettent enfin *une sous-exploitation de cet outil* qui vient d'être rénové et le manque de lien avec le Centre culturel de Bastogne.

Les *trois troupes de théâtre* sont ressenties comme une autre ressource de Vaux-sur-Sûre: elles pourraient devenir un élément fédérateur pour la commune.

**Le problème du bénévolat** est également abordé: les bénévoles ne sont pas assez reconnus, il manque de bénévoles et de coordination entre ceux-ci. De plus, les contraintes administratives envers les asbl rendent la gestion des associations de plus en plus difficile.

La population présente **le sport comme un très bon moyen pour favoriser les rencontres entre les jeunes** de la commune. Une structure couverte permettrait à davantage de clubs sportifs ou d'équipes sportives de réunir et fédérer les jeunes de la commune. Le projet de construction d'un hall sportif répondra à cette demande. Les participants soulignent *le bon exemple de la zone multisports couverte de Sibret* qui rencontre un beau succès de fréquentation.

Vaux-sur-Sûre est dotée d'un **réseau de promenades balisées**. Malheureusement, il semble que beaucoup de personnes ne savent pas que cela existe alors que de nouvelles promenades ont été balisées par le Syndicat d'initiative. De plus, le développement du RAveL est demandé.

La population regrette **le manque d'un endroit de détente**, de promenade, de barbecue, de pique-nique... sur le territoire communal. *Les étangs de la Strange* pourraient devenir cet endroit en conciliant nature, sport, promenade (proche du Pré-RAVeL), lieu d'événements... De manière générale, les habitants réclament plus d'espaces de convivialité dans les villages.

Enfin, il manque **une journée «loisirs»** à l'échelle de la commune.

### **SOLIDARITE**

Les participants précisent que **la solidarité entre les habitants existe toujours** dans les villages mais elle s'étiole peu à peu.

L'accent a également été mis sur *l'égoïsme des gens, leur manque de civisme ainsi que le manque d'éducation* tant des parents que des enfants.

## UN TERRITOIRE (aspect environnemental)

### CADRE DE VIE : VILLAGE, LOGEMENT, CIRCULATION

#### Accès au logement

##### Ressources

Pression immobilière modérée par rapport aux communes voisines.

La commune possède 7 maisonnettes en bois à destination des personnes âgées, 2 logement de transit et deux ILA.

A Salvacourt, le home "En Famille" propose ± 30 lits alors que le Home "Les Mimosas" en disposent de ± 50.

Le potentiel foncier reste un potentiel de développement de village important.

Présence de zones adaptées et équipées pour créer de grands lotissements.

##### Problématiques

Besoin croissant en logements pour répondre à l'augmentation de la population (nombreux jeunes et aînés) et la diversification des ménages (jeunes, familles monoparentales ou recomposées...).

L'accès à la propriété reste difficile : coût, peu de terrains disponibles (rétention foncière).

Les personnes à bas revenus ont des difficultés d'intégrer les homes du territoire (coût/place).

Il y a peu de diversité de logements : 94,6 % de maisons et 5,1 % d'appartements.

Il y a peu de logements publics sur la commune (Obligation légale = 10%).

On répertorie des logements inoccupés depuis plusieurs années.

Il existe peu d'initiatives communales, collectives ou des sociétés immobilières pour développer des projets novateurs en matière d'habitat et / ou de production d'énergie.

Les sociétés immobilières (achat des lotissements) ont fait flamber les prix.

#### Développement des villages

##### Ressources

Le caractère rural des villages est une spécificité à préserver.

La présence de services et surtout d'une école influence le choix d'installation des jeunes dans l'un ou l'autre village.

##### Problématiques

Il ne reste que peu ou pas de terrains disponibles dans les cœurs de village.

Pourtant, il reste des espaces à combler au sein des villages.

Le plan de secteur est verrouillé et cela entraîne des problèmes au niveau de la localisation (en pattes d'araignée VS cœur de villages) et de la taille des places à bâtir, et au niveau des surcoûts de mise en œuvre.

Beaucoup d'anciens bâtiments agricoles sont à requalifier au sein des villages.

Crainte de la population face à l'impact des immeubles à appartements (qu'ils soient à vocation touristique ou de logement).

On dénombre la présence de quelques "chancres" sur la commune.

Le devenir des bâtiments agricoles dans les villages pose problème.

Le développement le long de la N85 (VSS - Rosières - Sibret) provoque un sentiment partagé.

Les citoyens ont un sentiment d'incompréhension et de méfiance vis-à-vis des règles urbanistiques.

Il existe peu d'outils en matière d'aménagement du territoire: pas de CCATM ni de règlements spécifiques.

#### Parking et sécurité routière

##### Ressources

Une commission sécurité routière et mobilité vient d'être créée et est composée de membres du Conseil communal.

##### Problématiques

Le parking reste problématique dans certains villages: à Juseret (à la ferme du Monceau ou

lors des fêtes) et à Sibret (Virée du Renard).

Il manque de places de parking à proximité des écoles ou une meilleure organisation des flux de voitures le matin et le soir.

Le non-respect des places de parking réservées aux personnes handicapées est réel.

Souvent, les automobilistes se parquent sur les trottoirs ou sur les pistes cyclables.

### **Mobilité douce**

#### Ressources

Le RAVeL est exploitable pour établir des connexions vers les communes voisines.

Les aménagements récents le long de la N85 sont positifs.

La pratique du vélo sportif ou de loisirs, seul ou en club, connaît une croissance importante.

La Commune de Vaux-sur-Sûre dispose du label "Handy City".

Un conseiller en mobilité a été engagé en 2014 et a rédigé la candidature de la commune pour un Plan Communal de Mobilité.

#### Problématiques

Les nombreux chemins et autres RAVeL sont insuffisamment exploités.

On constate un manque d'entretien des chemins ainsi que la disparition de certains d'entre eux.

La mobilité est largement orientée au "tout à la voiture".

L'insécurité des usagers lents est un frein au développement d'une mobilité plus douce.

Manque d'aménagements de manière générale: trottoirs, pistes cyclables, éclairage, parking vélos, abris pour les vélos, cheminements piétons, RAVeL, chemins de liaison...

Les trottoirs sont parfois inexistantes ou peu praticables pour les PMR (personnes à mobilité réduite).

Le fauchage tardif génère beaucoup de plaintes lorsqu'il est trop près des villages: les piétons doivent marcher sur la voirie.

Il n'y a pas d'initiatives de ramassages scolaires groupés sur la commune (pédibus, vélibus...).

Il existe peu d'outils en matière de mobilité: pas de Plan Communal de Mobilité, pas de Plan de déplacement scolaire et d'entreprises, semaine de la mobilité...

Le relief vallonné de la commune ne facilite pas la pratique du vélo au quotidien ou pour un public familial.

### **Alternatives de mobilité**

#### Ressources

Excellente situation par rapport aux grands axes : E411, E25, N4, N85, N848...

Existence de Luxcovoiturage (site provincial).

La Commune de Vaux-sur-Sûre est couverte par le Telbus.

#### Problématiques

Le co-voiturage n'est pas organisé : manque d'encouragement, d'information, de coordination, site internet, aucunes initiatives des employeurs...

Manque d'infrastructures dédiées au co-voiturage telles parkings, panneaux, caméra...

Il manque de panneaux de signalisation, surtout vers les petits villages.

### **Patrimoine**

#### Ressources

Présence de nombreuses chapelles, potales, croix, fontaine Sainte Larme (Remoiville), anciens cimetières (Sibret et Assenois), Grotte ND de Lourdes..., ainsi que des moulins (Salvacourt), la tannerie, la ferme-château du Monceau, la maison Piron (Villeroux) et quelques bâtiments classés ou classables.

Il existe un patrimoine historique en lien avec les deux guerres

Des fiches de l'histoire des différents villages ont été réalisées il y a quelques années

Au niveau du patrimoine naturel, la présence de l'eau est valorisable. Vaux-sur-Sûre est le pays des milles sources.

Qualité du paysage, haut plateau ardennais et creusement de la Haute-Sûre.

On recense 21 arbres et 3 haies remarquables ainsi qu'un arboretum.

#### Problématiques

Le patrimoine de Vaux-sur-Sûre est peu diversifié et est surtout religieux.

D'une manière générale, le patrimoine est mal entretenu.

Il n'existe pas d'inventaire du patrimoine local à proprement parlé (un premier recensement du petit patrimoine a été réalisé en 2013).

Le patrimoine lié à la première guerre mondiale (14-18) est souvent occulté par l'importance de la seconde guerre (40-45) et la proximité de Bastogne.

Il manque des panneaux didactiques, des tables d'orientation, des moyens pour valoriser le patrimoine.

De manière générale, les citoyens connaissent peu le patrimoine local et estime qu'il n'y a rien de spectaculaire à voir.

### Ce que la population a dit...

#### DEVELOPPEMENT DES VILLAGES

Dans certains villages, le plan de secteur est «verrouillé». Cela représente un danger pour l'évolution des villages (localisation et taille des zones à bâtir...). Le plan de secteur a généré et génère encore un développement le long des voies d'accès aux villages. **Le développement en «pattes d'araignée» est perçu pour certains comme dommageable** (vie sociale, mobilité) et il coûte cher (équipements, électricité, égouttage, trottoirs, luminaires). La population préconise dès lors de commencer à combler les villages en construisant à proximité des centres.

Les participants estiment également que la route régionale 85 ne doit pas être le seul axe intéressant de la commune. Vaux-sur-Sûre n'est pas la route régionale 85! **Le potentiel foncier est un atout pour le développement des petits villages** (autres que Vaux-sur-Sûre et Sibret) qui jouissent par ailleurs d'une bonne accessibilité par la route. Cependant, il est demandé à **veiller à la préservation du caractère rural** des villages.

Certains estiment également que **les contraintes urbanistiques semblent incohérentes**, par manque de transparence, par absence de règles (ou trop au niveau notamment des matériaux), par dérogations.

D'autres regrettent le peu d'outils dont la commune dispose en matière d'aménagement du territoire: pas de CCATM, pas de règlements spécifiques...

#### PATRIMOINE

Vaux-sur-Sûre dispose de nombreux témoins de petit patrimoine bâti tels chapelles, églises, potales, croix, fontaines, anciens cimetières... La population regrette pourtant le peu de diversité de ce patrimoine quasiment totalement religieux. Néanmoins, certains bâtiments sont classés voire classables aux yeux des participants.

Le patrimoine historique lié à la première guerre mondiale (14-18) est souvent occulté par l'importance de la seconde guerre (40-45) et par la proximité de Bastogne. Un lien entre ces deux événements est demandé.

Les habitants souhaitent qu'**un travail d'identification et de recherche historique** soit effectué au même titre que **l'entretien du patrimoine bâti existant**. Ils soutiennent également l'importance de **la sensibilisation** en la matière via des brochures ou une journée du patrimoine.

Enfin, le patrimoine naturel n'a pas été oublié. En effet, Vaux-sur-Sûre est le pays des mille sources et la population estime que **l'eau n'est pas assez valorisée**. Il manque de panneaux didactiques, de tables d'orientation. La qualité des paysages (Haut plateau ardennais et creusement de la Haute-Sûre) fait également partie à part entière du patrimoine de Vaux-sur-Sûre.

## LOGEMENT

### Accès aux logements et aux terrains pour les jeunes

Le contexte socio-économique compliqué (chômage, coût de la vie...) rend l'acquisition d'un terrain ou d'un logement particulièrement difficile pour les nombreux jeunes de la commune.

Pourtant, la population insiste sur le fait que le potentiel de développement dans les villages est important: il reste beaucoup de places à bâtir, mais **la rétention foncière est une problématique**. En effet, de nombreux terrains à bâtir dans les villages ne sont pas à vendre.

De plus, les participants constatent **le peu de logements publics sur la commune**, les bâtiments inoccupés depuis des années et la tendance de «main mise» des sociétés immobilière sur le marché par rapport à l'accès au logement.

### Mixité sociale

Chacun estime qu'il y a de plus en plus besoin de diversité dans l'offre de logement. **Il faut des logements adaptés pour les aînés, les jeunes, les isolés, les familles monoparentales ou recomposées**. Des parcelles plus petites sont parfois mieux adaptées à ces différents types de ménages. Il y a également des besoins en appartements mais une attention toute particulière à leur bonne intégration au sein des villages devra être menée afin de conserver leur caractère rural (surtout pour les immeubles à appartements).

Enfin, les participants se sont attardés sur **les zones adaptées pour de grands lotissements** qui sont déjà équipées. Ces zones sont très intéressantes pour développer des projets permettant d'intégrer différents types de population. De plus, si ces lotissements sont bien équipés, ils peuvent avoir un intérêt écologique (ex.: assainissement des eaux, isolation, mitoyenneté).

### Projets novateurs

On regrette **le peu d'initiatives** communales, collectives ou des sociétés immobilières pour développer **des projets novateurs en matière d'habitat** (autres modèles d'habitat, groupes de maisons mitoyennes...) **et/ou de production d'énergie**.

### Logement et environnement

La population estime que certaines zones urbanisables sont en conflit avec la protection du milieu naturel comme, par exemple, l'urbanisation de terrains en zones Natura 2000.

Quant à la **requalification des anciens bâtiments agricoles**, cela représente un véritable challenge à Vaux-sur-Sûre au même titre que **l'isolation du bâti ancien** en général.

## MOBILITE

### Le «tout à la voiture»

La question se pose à Vaux-sur-Sûre comme dans beaucoup de communes rurales: «Que fait-on lorsque l'on n'a pas de voiture?». Tout le monde s'accorde à dire que ce n'est pas évident. Quelles sont les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle? Un changement de mentalité s'imposerait-il en matière de mobilité?

### Les transports publics

D'une manière générale, c'est **un sentiment d'insatisfaction** des habitants qui se **manifeste par rapport aux transports en commun**.

Les services TEC semblent insuffisants et/ou de plus en plus inadaptés au milieu rural. En effet, certains villages ne sont pas suffisamment desservis; par ailleurs, certains bus roulent à vide. Notons tout de même que des initiatives telles que le Telbus ou le ramassage scolaire du TEC vers l'école la plus proche sont appréciés par les habitants de Vaux-sur-Sûre. Mais peut-on réellement compter sur **une amélioration des TEC en milieu rural?**

Quant à l'offre ferroviaire, certains s'inquiètent face à sa diminution constante. Il n'y a pas de liaison directe vers Liège ce qui cause un handicap pour les travailleurs et les étudiants.

Pourtant, il ne faut pas négliger l'opportunité de la gare de Neufchâteau.

#### Accessibilité

**La mobilité des personnes âgées** est largement abordée. En effet, la raréfaction des services dans les villages fait naître le besoin d'un service de mobilité qui puisse être personnalisé pour aider les usagers précarisés. A Vaux-sur-Sûre, le système A-Vaux Service rencontre un vif succès auprès des personnes âgées, à tel point que l'idée d'étendre ce service à d'autres types de public apparaît. En effet, une initiative de type «taxi social» aussi bien pour les enfants, les jeunes ou encore les adultes pourrait s'envisager.

**La problématique de la proximité des soins de santé** est également une préoccupation importante pour les habitants de Vaux-sur-Sûre.

**L'organisation de services mobiles, de commerces ambulants, voire même de services décentralisés** a également été soulevée. Les services se déplaçant «vers la clientèle» fait souvent aujourd'hui partie du passé. Mais ces pratiques en perdition pourraient à nouveau être investiguées par les communes, avec évidemment quelques adaptations.

#### La mobilité scolaire

La problématique de la mobilité aux abords des écoles a été souvent citée autour de la table.

D'une manière générale, l'urbanisation croissante des villages implique beaucoup de trafic notamment autour des écoles.

La population estime qu'un **Plan de Déplacement Scolaire** serait un bon outil à investiguer. Plusieurs pistes sont déjà évoquées: un lieu de ramassage centralisé, une deuxième implantation de garderie, le système de «Pédibus» ou «Vélibus».

#### Le covoiturage

Le covoiturage a souvent été abordé également. Il existe à Vaux-sur-Sûre, mais pas de manière «organisée». Le covoiturage apparaît comme une solution intéressante car c'est un moyen de déplacement très flexible, facilement mis en œuvre, avec un faible coût d'organisation. Il crée de la convivialité en multipliant les contacts entre les habitants, et l'environnement et le portefeuille des usagers en sortent gagnants.

Il s'agirait donc de **mettre en place un système de covoiturage organisé**, à tout le moins la mise à disposition d'infrastructures de parkings (notamment à la sortie de Cobreville, près de l'autoroute), accompagné de campagnes de communication (site communal par exemple). Le système de covoiturage pourrait s'étendre au ramassage scolaire.

D'autres formules ont été abordées, comme la voiture partagée (carsharing), même si ce système semble être plus adapté au milieu urbain.

#### La solidarité organisée

Une solution aux problèmes de mobilité peut être tout simplement **l'entraide entre les mobiles et les moins mobiles**. La création d'un SEL (Système d'Echange Local) pourrait être une solution alternative, dans la mesure où toute une série de problématiques peut se régler sur base de l'échange de services.

#### La mobilité douce

Tout le monde s'accorde pour dire que **la mobilité douce doit être encouragée**.

La sécurisation des usagers lents semble être un des freins importants au développement de la mobilité douce. En effet, prendre son vélo ou aller à pied pour se rendre au commerce de proximité semblent être des choix modaux pertinents et attractifs, mais à condition d'être en sécurité maximale. **Le manque de trottoirs et le développement de pistes cyclables** apparaissent être les solutions incontournables, à condition que tout le monde joue le jeu. En effet, il n'est pas rare de voir des voitures garées sur les trottoirs ou même aux abords des écoles.

On pointe donc **un manque d'infrastructures**: pistes cyclables, parkings vélos, trottoirs, cheminements piétons, RAVeL et chemins de liaison aussi bien pour le quotidien que pour les loisirs. Des initiatives de ramassages scolaires groupés pourraient également s'envisager pour promouvoir la mobilité douce.

**La Commune** pourrait **montrer l'exemple et faire œuvre de pionnier** en encourageant son personnel à venir à vélo au travail, via une indemnisation par exemple. En poussant la réflexion à l'extrême, une image de marque pourrait être choisie: «Vaux-sur-Sûre, Commune vélo».

## ENVIRONNEMENT

### Diagnostic

#### L'eau

##### Ressources

L'eau est une richesse du territoire. Elle est répartie sur tout le territoire en quantité importante (Sûre, ruisseaux, sources, marais, zones humides).

Vaux-sur-Sûre fait partie des Contrats Rivière Ourthe et Haute-Sûre.

Il y a une station d'épuration active à Vaux-sur-Sûre et deux autres sont prévues à long terme à Rosières et à Sibret.

Le territoire de Vaux-sur-Sûre fait partie à 73 % du Programme Ramsar (zones humides).

Vaux-sur-Sûre dispose de plusieurs waterings qui permettent la réalisation et le maintien d'un régime des eaux favorables à l'agriculture et à l'hygiène.

La présence de la moule perlière sur Juseret démontre une certaine qualité de l'eau des rivières.

Certains bâtiments publics récupèrent l'eau de pluie, notamment le service des travaux (pour l'arrosage, la construction...), la crèche, l'école de Rosières. Une citerne d'eau est prévue lors de la construction d'un nouveau bâtiment communal.

Tous les bâtiments communaux disposent d'une station d'épuration individuelle.

##### Problématiques

Manque de coordination des différents acteurs en la matière (ex. : entre les waterings et la Province).

La majorité des villages sont en épuration individuelle.

Le village de Sibret pose un problème considérable. En effet, comme il est prévu d'y installer une station d'épuration, la grande majorité des habitations rejettent tout à l'égout sans la moindre épuration.

Manque d'information sur les waterings.

Il manque d'information sur les alternatives aux pesticides et fongicides pour les privés et pour les agriculteurs ainsi que sur la qualité réelle de l'eau.

Pollution organique modérée des ruisseaux (pression urbaine, agricole et enrésinement), plus spécifiquement dans la Sûre à partir de Vaux-sur-Sûre, dans la Géronne (à Lescheret) et dans la Strange.

Les sources sont insuffisamment protégées.

On déplore la présence de zones inondables constructibles.

#### Les paysages

##### Ressources

Le paysage de la commune est dominé par l'agriculture.

Le PNHSFA soutient la plantation des haies (uniquement pour les agriculteurs).

Il existe un contrat communal pour faciliter l'entretien des haies (uniquement pour les agriculteurs).

L'enterrement des lignes à haute tension est en cours notamment au niveau de Villeroux (uniquement raccordement BNP Paribas).

##### Problématiques

On constate des dégradations du paysage générées par les nouveaux équipements (ligne



HT, éoliennes, trackers, autoroutes...).

Des éléments structurant du paysage disparaissent tels que les haies, les bosquets et les arbres isolés.

Les agriculteurs mettent en évidence la difficulté d'entretien des haies et la perte de surface que cela génère.

Les forêts de feuillus sont plus attractives pour le tourisme mais leurs plantations ne sont rentables que sur plusieurs générations.

### **L'environnement**

#### Ressources

On trouve à Vaux-sur-Sûre: 2 sites Natura 2000 (7,5 % du territoire), 12 sites de grand intérêt biologique, 9 réserves naturelles, des zones humides (cf. programme Ramsar).

La commune fait partie du Plan Maya et de l'Opération Combles et Clochers...

De nombreux acteurs en environnement sont actifs sur la commune.

#### Problématiques

On remarque peu d'intérêt des citoyens pour l'environnement.

Vaux-sur-Sûre a le sentiment de profiter peu du PNHSFA.

Manque de coordination entre les acteurs.

Les activités du Crie se déroulent toujours à Anlier.

Il y a peu d'information sur les projets qui existent en matière d'environnement sur le territoire communal (ex.: jardin partagé scolaire).

L'intensification des pratiques agricoles ont un impact sur la qualité des sols.

Les agriculteurs grand-ducaux profitent des conditions moins contraignantes en matière de protection de l'environnement.

### **La biodiversité**

#### Ressources

Le nouveau Code Forestier a initié la forêt multifonctionnelle.

25 % de la superficie du territoire sont occupés par des forêts.

Les exigences de la DNF en matière de gestion de la forêt publique sont mises en avant (objectif: 20 % feuillus / 80 % résineux).

La commune se lance dans la gestion différenciée de ses espaces verts: un cadastre est réalisé par le PNHSFA.

L'application des MAE est considérée comme étant positive pour la faune comme pour la flore.

L'exploitation des sapins et des sapins de Noël propose une bonne rentabilité.

#### Problématiques

Comme partout, les espèces invasives représentent une menace.

La commune a peu de propriétés forestières (1000 ha).

Le déséquilibre des feuillus et des résineux est toujours problématique: les superficies feuillues sont en diminution et l'altitude de la commune leur est peu favorable.

La présence massive de sapins appauvrit le sol et la biodiversité de manière générale.

Le débardage mécanique et l'intensification des pratiques forestières posent des problèmes (principalement sur les voiries accédant aux parcelles forestières privées).

64 % de la superficie du territoire sont affectés à l'agriculture.

L'activité agricole est importante et particulièrement l'élevage bovin pour la viande.

Vaux-sur-Sûre est de plus en plus menacé par le rachat des terres par des propriétaires luxembourgeois.

La disparition des haies provoque l'érosion des sols, mais aussi la disparition de nombreuses espèces.

La fauche des chardons est peu respectée.

### **Les pollutions diverses**

#### Ressources

Les habitants disposent d'un parc à conteneurs central et du parc à conteneurs de Bastogne très proche.

Le choix des entreprises présentes dans les zonings est estimé comme positif en raison du peu de désagréments (bruits, fumées ou autres) qu'elles génèrent.

Problématiques

La quantité de déchets verts portés au parc à conteneurs est étonnante mais elle n'est pas actuellement valorisée.

On dénombre de nombreux déchets au bord de la route menant au parc à conteneurs (ex. : la route de Remience).

Le salage des routes est une source de pollution importante.

De manière générale, on retrouve de nombreux déchets au bord des routes et à l'entrée des bois dues à l'incivilité des gens.

L'aire autoroutière de Remichampagne est souvent très sale (nombreux déchets).

**Ce que la population a dit...**EAU

La population estime que **l'eau est une véritable richesse** pour la commune tant au niveau de sa quantité que de sa répartition sur tout le territoire.

Néanmoins, les participants déplorent le manque de protection des sources et captages, le manque d'information sur les wateringues ainsi qu'une méconnaissance de la qualité réelle de l'eau.

Ils proposent la récolte des eaux de pluie, l'utilisation des sources en cas de sécheresse, l'identification de toutes les sources et de tous les puits (afin de pouvoir mieux les protéger) et l'entretien des cours d'eau.

Enfin, il est rappelé que les eaux usées de Sibret et Juseret ne sont pas épurées. Le lagunage est une solution que la population souhaite que l'on étudie.

PAYSAGE

Les habitants de Vaux-sur-Sûre estiment que **les paysages sont des atouts à valoriser** pour le tourisme notamment.

Malheureusement, la présence de lignes à haute-tension (ex. Clochimont), d'éoliennes et de traceurs solaires dégrade de plus en plus le paysage.

Il est proposé de planter des feuillus et de promouvoir les haies d'espèces indigènes et les arbres fruitiers.

ENVIRONNEMENT

De nombreux acteurs de l'environnement travaillent sur le territoire de Vaux-sur-Sûre mais les participants soulignent le manque de coordination entre ceux-ci.

Ils regrettent également le manque d'intérêt des citoyens dû, sans doute, au manque d'information en général. Ils souhaitent ainsi **des efforts en matière d'information et de communication** (sur la faune, la flore, les zones protégées, les réserves naturelles, Natura 2000, les alternatives aux pesticides, le plan Maya, l'échardonnage...).

BIODIVERSITE

Le nouveau code forestier met en avant la multifonctionnalité de la forêt. Il souligne également l'importance de son développement durable qui implique, entre autre, un équilibre entre les peuplements résineux et les peuplements feuillus.

A Vaux-sur-Sûre, les habitants reconnaissent la rentabilité économique des résineux mais ils estiment que les feuillus signifient qualité, tourisme et biodiversité. Il s'agit de **trouver ici le bon équilibre**.

La population déplore également la disparition des haies, la menace des espèces invasives (coccinelles, plantes invasives...), l'érosion des sols et le non-respect de la fauche des chardons.

La question de la création d'un cercle horticole est posée.

#### **POLLUTIONS DIVERSES**

Diverses pollutions ont été pointées par les participants.

Pour commencer, il y a la pollution sonore causée par l'autoroute.

Ensuite, la pollution lumineuse ouvre le débat entre sécurité et économie d'énergie.

Enfin, **le salage des routes et la présence de nombreux déchets sur les bords de routes et à l'entrée des bois** (et particulièrement sur la route du parc à containers) sont des pollutions pour lesquelles la population souhaite des solutions (distribution de filets, prévention, répression, aménagements?).

## DES ACTIVITES (aspect économique)

### ECONOMIE / EMPLOI / TOURISME / AGRICULTURE

#### Diagnostic

##### **Economie/emploi**

###### Ressources

Vaux-sur-Sûre dispose d'une excellente accessibilité routière.

La commune est proche des pôles d'emplois et commerciaux (Bastogne, Luxembourg, Libramont).

Les zones d'activités économiques sont très actives.

L'installation du Data Center BNP Paribas Fortis au Poteau de Morhet est une véritable opportunité.

Il existe un projet de construction d'un hall relais Idelux.

Potentiel endogène : le tourisme, l'agriculture, la forêt (bois-énergie), les services à la personne.

Le zoning de Molinfaing est transcommunal.

###### Problématiques

Diminution de l'activité locale et dépendance de plus en plus importante des pôles d'emplois voisins (GDL, Bastogne...).

Difficultés d'installation pour les jeunes indépendants.

Le rôle de la Commune de Vaux-sur-Sûre dans la gestion du zoning de Molinfaing est moindre.

##### **Commerce / diversification**

###### Ressources

Il y a quelques initiatives de diversification: Délices de la Sûre, miel, Trouffette, agriculture biologique, élevage de cochons, bovins, volailles, pommes de terre...

Des aides sont proposées par le PNHSFA (ex. label "Regal de nos terroirs").

Quelques agriculteurs se diversifient dans les gîtes, le tourisme à la ferme...

###### Problématiques

Il existe peu de contacts entre les commerçants et il n'y a d'ailleurs pas d'association de commerçants.

On constate la diminution des commerces ambulants.

Il manque une foire aux "camelots" ou un marché local ou un marché de produits frais...

La production de produits de terroir (et Pays de Bastogne) reste marginale.

Il existe peu de centralisation et de vente de produits locaux.

Les circuits courts connaissent beaucoup de contraintes : normes AFSCA, démarches administratives lourdes...

##### **Tourisme**

###### Ressources

La Maison du Tourisme de Bastogne, le Syndicat d'Initiative et le Parc Naturel sont des acteurs importants.

Il y a des gîtes sur le territoire qui fonctionnent très bien: ce sont des exemples à exploiter.

Autres hébergements touristiques : le Camping de Lescheret (investissement récent), deux hôtels, 23 gîtes, 10 chambres d'hôtes et un hébergement équestre.

"Vaux-sur-Sûre, une commune proche de Bastogne".

Les nouvelles technologies de l'information (NTIC) portent de nouvelles possibilités (applications mobiles, QR code,...).

Le PNHSFA a réalisé une balade sonore et un circuit des légendes passant par Vaux-sur-Sûre.

Vaux-sur-Sûre est sillonnée par 16 promenades balisées (soit 177,4 kms).

###### Problématiques

Vaux-sur-Sûre souffre d'un manque cruel de visibilité au niveau touristique.

Il y a peu d'infrastructures d'hébergements touristiques.

Il manque d'informations sur les règles et les aides pour la création de gîtes.

Les gîtes manquent de visibilité au niveau de la publicité.  
 On dénombre peu de nuitées touristiques par rapport aux communes voisines.  
 Le tourisme est principalement géré par des initiatives privées non coordonnées.  
 Les panneaux disposés le long de la N85 renvoient les touristes à Bastogne.  
 Manque d'information sur les circuits de promenade.  
 Manque de détails sur la carte des promenades balisées.  
 Manque d'entretien des promenades balisées (balises, fléchage...).

### **Agriculture**

#### Ressources

L'agriculture est un pôle économique de première importance (23 % des exploitations agricoles du PNHSFA; 40% de l'emploi indépendant).

La commune et les fabriques d'églises mettent en location quelques 280 ha de terres agricoles.

Vaux-sur-Sûre est la commune qui élève le plus de Bleu Blanc Belge (réputation des agriculteurs sur le marché belge).

#### Problématiques

Comme partout, on constate une diminution du nombre des exploitations agricoles (-29% depuis 2000).

Le taux de reprise est faible (15 % ont un successeur; 60 % n'en ont pas et 25 % ne savent pas).

L'âge moyen des exploitants agricoles de Vaux-sur-Sûre est élevé.

La SAU moyenne par exploitation est en augmentation (x2 de 1990 à 2009).

Le Bleu Blanc Belge reste un marché de niche fort spécifique et essentiellement à destination de la Belgique.

On remarque le peu de participation des agriculteurs à l'ODR.

L'achat des terrains par les agriculteurs grand-ducaux pose problème.

Les superficies des terres agricoles communales mises en location ne sont pas suffisantes.

Les critères du cahier des charges communal ne font pas l'unanimité.

Natura 2000 : représente une contrainte + cartographie insatisfaisante (nombreux dossiers de contestation).

### **Sylviculture**

#### Problématiques

La filière bois est peu développée à Vaux-sur-Sûre.

## Ce que la population a dit...

### **ECONOMIE / EMPLOI**

#### L'importance de la place de l'économie

Tout le monde est d'accord pour dire qu'il convient de **soutenir la place de l'activité économique** dans la vie communale. Il s'agit avant tout d'une position politique. Cela passe par exemple par le fait de promouvoir les relations de bon voisinage entre acteurs économiques et citoyens.

#### Soutenir l'esprit d'entreprise

La population estime qu'il faut donner **le goût d'entreprendre**. Il s'agit ici d'une question d'éducation et de formation à l'esprit d'entreprendre. Il existe déjà à Vaux-sur-Sûre des initiatives du type «Journée Découverte Entreprise» pour les écoles primaires: celles-ci pourraient également s'étendre au 15-18 ans. Un Salon d'entreprise pour les jeunes pourrait également être organisé, avec présentation des différentes démarches à la création d'entreprises.

#### L'attractivité du territoire de Vaux-sur-Sûre

Les participants estiment que **la commune se doit d'aménager un cadre propice à l'accueil d'activités économiques**. Ils souhaitent que l'on trouve des moyens pour inciter les entreprises

à venir s'installer sur le territoire de Vaux-sur-Sûre plutôt qu'ailleurs. En matière de zones d'accueil spécifiques, il s'agit de réfléchir à garder des zones disponibles à l'implantation d'activités économiques, qui soient bien situées et bien équipées. Il conviendrait de notamment développer le zoning de la Barrière. En matière d'infrastructures, ce sont les projets du type atelier rural et/ou hall relais qui sont privilégiés.

#### Soutenir la création et la croissance des TPE et PME

Une question a fait le tour de la table: «Comment **apporter un soutien communal à la création et à la croissance des entreprises?**». Le débat est fondamental au vu des difficultés rencontrées par les jeunes indépendants. Une première piste est proposée et consiste à faciliter les démarches administratives, via par exemple la création d'un système de «parrainage» (réseau de contacts et d'information, explications sur les démarches administrative.). Une alternative est l'orientation vers les opérateurs de l'animation économique. D'autres aides pourraient s'organiser au niveau communal. Mais, pour certains, ce rôle de «guichet de 1er accueil» est le point de départ de la création d'une agence de développement local (ADL). Enfin, la population estime qu'il faut également **promouvoir les entreprises d'économie sociale** sur le territoire.

#### L'adéquation locale entre offre et demande d'emploi

**Le Data Center BNP Paribas** va accueillir environ 70 emplois, avec un certain taux d'emplois locaux espéré. Chacun est d'accord pour dire qu'il conviendra de **tirer parti de la venue d'une telle infrastructure** sur le territoire communal: le développement de services, de l'Horeca, des commerces. Une autre idée développée par les participants serait la création d'une banque de données «communales» reprenant les différentes compétences disponibles à Vaux-sur-Sûre («cadastre des qualifications»).

#### Favoriser les emplois difficilement délocalisables

Tout le monde est d'accord pour affirmer qu'il faut **favoriser les entreprises et les emplois ancrés sur le territoire**, et donc liés aux ressources du territoire telles les services aux personnes, l'agriculture (biométhanisation), la forêt (bois-énergie) et le tourisme.

#### «Faire connaître»

Le dernier point abordé concerne **l'information sur l'économie locale** de Vaux-sur-Sûre, notamment via internet (mais en veillant au référencement sur les moteurs de recherche) ou via un répertoire de tous les indépendants.

### TOURISME

#### Hébergement

En matière d'hébergement touristique, deux questions essentielles ont été posées. Quel est l'intérêt pour un privé d'investir dans le logement touristique? Doit-on miser sur un tourisme basé sur du logement (= séjour) ou sur du tourisme de proximité (= passage basé sur la présence d'activités)?

Pour les optimistes, il y a des gîtes qui fonctionnent bien (ex.: à Rosières) et ce sont des exemples à exploiter pour aider les privés qui souhaitent se lancer dans un tel projet. Les gîtes existants mériteraient plus de visibilité et les aides en la matière ne sont peut-être pas assez connues.

Les sceptiques, quant à eux, se posent de nombreuses questions. Investir dans un gîte n'est pas très intéressant pour un privé. Est-ce rentable? N'est-ce pas plus sûr de simplement louer? Finalement, quelle est la différence entre les besoins en logement pour le tourisme et le logement pour les habitants? Investir dans l'un n'est pas incompatible avec l'autre. Y a-t-il encore assez de bâtiments disponibles pour leur transformation en logements à caractère touristique avec la pression immobilière occasionnée par l'augmentation de la population?

Face à ces interrogations, tout le monde est d'accord pour dire que les touristes recherchent actuellement du confort avant tout. Jusqu'à présent, la plupart des visiteurs sont discrets. Cela n'empêche pas que les habitants souhaitent garder une certaine quiétude.

**Le tourisme de masse et l'installation de grosses infrastructures de logements dans les villages sont à proscrire.** De plus, lors des rénovations, une attention particulière est demandée pour la préservation d'un certain cachet dans les bâtiments et les villages. La piste d'une auberge de jeunesse est également soulevée.

Cependant, avant que de demander au privé d'investir dans le logement à vocation touristique, **il est primordial de se concentrer d'abord sur l'offre d'activités** afin d'attirer plus de touristes. C'est ici un effet boule de neige qui est escompté.

#### Activités

D'une manière générale, on a le sentiment qu'il y a trop d'activités (fêtes de village, théâtre, brocante...) à Vaux-sur-Sûre. Une amélioration peut être apportée dans **la coordination de l'agenda** et il conviendrait de faire mieux connaître les diverses organisations sur la commune et vers un public extérieur.

Bref, il n'y a rien de spectaculaire à voir à Vaux-sur-Sûre et les activités proposées sont à destination des habitants plutôt que des touristes.

Et pourtant, Vaux-sur-Sûre possède **un potentiel à développer** dans plusieurs domaines pour créer une offre de loisirs et de tourisme.

Vaux-sur-Sûre, c'est le «pays aux milles sources». Tout le monde constate que **le lac de la Strange** n'est pas du tout valorisé, alors qu'il y a là une véritable opportunité d'organiser des événements.

Il est rappelé que **le vélo** est un loisir qui a le vent en poupe partout en Ardenne et qu'il conviendrait de le développer à Vaux-sur-Sûre.

**Les promenades balisées** sont également un produit familial et touristique fondamental pour Vaux-sur-Sûre: le GR51 est officiellement balisé depuis 2013 et on promotionne la poursuite des aménagements du type RAVeL. Il est rappelé l'importance de pouvoir se balader en se sentant en complète sécurité.

**Le projet de golf** est ressenti comme une bonne idée et répond à la demande d'un certain public.

Enfin, **les nouvelles technologies** ne doivent pas être oubliées (balisage, chasse aux trésors, promenade racontée...).

Quant aux acteurs touristiques, on regrette que la Maison du Tourisme se concentre trop sur Bastogne. Par contre, **les forces vives** que sont le Syndicat d'Initiative, la Commune et ses ouvriers communaux, les citoyens et le Conseil Consultatif Communal des Aînés, **sont appréciés par la population**. Par contre, un bémol est soulevé avec le manque de bilinguisme du Syndicat d'Initiative et des opérateurs privés.

Bref, comme on a pu le constater, **le tourisme est un métier** et Vaux-sur-Sûre a besoin d'**une professionnalisation du secteur**.

#### Communication

Le tourisme est donc bel et bien un métier et plus de compétences professionnelles permettraient sans doute d'**améliorer la communication** des activités et entre les acteurs, **la qualité du bilinguisme** mais encore **la visibilité du Syndicat d'Initiative**. La question de l'emplacement de ce dernier à Sibret et non à Vaux-sur-Sûre a d'ailleurs fait l'objet d'un débat au même titre que l'opportunité de l'attractivité touristique de Bastogne.

A titre de conclusion, en matière touristique, il faudrait **un fil rouge, une thématique à exploiter** à Vaux-sur-Sûre: l'eau pure, les milles sources sont des pistes à creuser.

#### **AGRICULTURE**

De l'avis général, la population de Vaux-sur-Sûre ne connaît pas vraiment *les besoins des agriculteurs* et regrette leur quasi absence lors des réunions PCDR.

Néanmoins, de nombreux sujets ont pu être abordés.

Le premier souhait évoqué par la population et, sans doute le plus important, est **la conservation de la maîtrise foncière des terres agricoles** de Vaux-sur-Sûre. En effet, une partie du patrimoine agricole part avec la vente aux Grand-Ducaux. Cela implique que les Luxembourgeois empêchent ainsi les jeunes de s'installer et les exploitations de se développer.

A l'heure actuelle, les grosses exploitations agricoles ont besoin de plus en plus de terres et la Commune de Vaux-sur-Sûre tente d'y répondre en leur louant ses propriétés agricoles.

Le rôle de la commune en matière agricole est évidemment limité face aux directives européennes en la matière. Pourtant, *Vaux-sur-Sûre soutient ses agriculteurs* et, notamment leur diversification. A titre d'exemple, elle a proposé des produits laitiers dans toutes les écoles communales pendant la période de la crise du lait.

Cependant, la population demande *plus de proactivité* de la part de la commune. Elle propose la présence d'une personne-relais au sein de l'administration communale: elle pourrait guider l'agriculteur dans ses démarches de diversification, mettre en place des séances d'information ou des conférences ou encore aider les agriculteurs au niveau des permis d'exploiter ou de bâtir.

Un atout que la population a voulu mettre en avant est que le secteur agricole est *porteur de beaucoup de potentiel* bien qu'il soit souvent dénigré et sous-employé. L'agriculteur est de plus en plus spécialisé et il est devenu un chef d'entreprise dont la formation est essentielle. La population souhaite étudier les possibilités de coopérative agricole pour la reprise des fermes et notamment celles dont la succession n'est pas assurée. Elle demande également à ce que les petits éleveurs et agriculteurs ne soient pas oubliés.

Evidemment, la problématique de l'agriculture dépasse la commune (le secteur primaire contre l'industrie agro-alimentaire).

La population s'est enfin interrogée sur **la valorisation des productions locales**. Un bémol est soulevé avec les normes de l'AFSCA qui n'encouragent pas du tout la diversification des produits du terroir. Quelques idées ont pourtant pu émerger: un marché du terroir, un atelier rural avec une fonction agricole, un marché artisanal en été, une épicerie locale, le «WE Wallonie Bienvenue», l'ouverture de l'agriculture aux écoles, un jardin communautaire.

La question de *la diversification touristique* a également été abordée. Malheureusement, la demande en gîtes de plus en plus luxueux et les contraintes des différents labels en la matière freinent souvent les projets. Et puis: «Faire du gîte à la ferme, c'est un autre métier!»

Nous terminerons par **la piste du potentiel énergétique** lancée par la population: la biométhanisation en regroupant des agriculteurs, la biomasse comme alternative à la culture d'herbe ou encore le photovoltaïque sur les bâtiments agricoles sont des pistes à explorer.



**ENERGIE****Diagnostic****L'administration communale**Ressources

La commune est l'acteur majeur en matière d'énergie au niveau local.

La commune doit avoir un rôle d'exemple: si les bâtiments communaux ne sont pas équipés de panneaux photovoltaïques, pourquoi les citoyens le feraient-ils?

Il existe une prime communale pour les panneaux photovoltaïques.

Un écopasseur est en fonction à la commune depuis fin 2013.

Problématiques

Il n'y a pas de primes prévues pour l'isolation, le solaire, le thermique...

L'isolation est le point faible de nombreuses anciennes maisons, bâtiments communaux et églises.

L'éclairage public est allumé toute la nuit.

**Les ménages**Ressources

Il faut profiter des nouveaux bâtiments afin de présenter les nouvelles technologies aux citoyens.

Problématiques

L'isolation des vieilles maisons est très problématique.

Les mini-stations d'épuration individuelles consomment beaucoup d'énergie.

Il y a un manque d'information sur la valorisation des déchets (compostage...) et sur l'éco-consommation.

Il existe peu d'incitants et peu de sensibilisation pour consommer moins.

**Les énergies renouvelables**Ressources

Le centre de Vaux-sur-Sûre a un projet de chaufferie centralisée au bois pour une utilisation directe limitée aux bâtiments communaux.

On répertorie de nombreuses chaudières à bois privées dans la commune.

D'un point de vue éolien, le relief de Vaux-sur-Sûre est intéressant par rapport aux vents.

D'autres ressources sont largement disponibles sur le territoire: déchets agricoles, herbes de tonte...

Problématiques

Le bois énergie est une solution limitée: certains estiment qu'il n'y aura pas assez de bois si tout le monde le fait.

On redoute une absence de retour financier de l'éolien malgré les préjudices (vue, nuisance sonore, effets stroboscopiques...)

Le nouveau plan cadre permet l'installation d'une vingtaine d'éoliennes supplémentaires à Vaux-sur-Sûre: rejet du plan par la commune.

Il manque d'information sur le dossier des éoliennes à Vaux-sur-Sûre (études réelles, implications, frein communal ou citoyen...).

**Potentiel énergétique agricole**Ressources

Une alternative à la culture d'herbe est la biomasse.

Les surfaces importantes des toitures agricoles peuvent accueillir des panneaux photovoltaïques.

Art 35 du CWATUPE (version du 23/01/2013) : De la zone agricole ... Les modules de production d'électricité ou de chaleur, qui alimentent directement toute construction, installation ou tout bâtiment situé sur le même bien immobilier et dont la source d'énergie est exclusivement solaire, sont exceptionnellement admis pour autant qu'ils ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone (Décret du 22/05/2008, art. 1er, al.

1er)...

#### Problématiques

La valorisation des effluents d'élevage via la biométhanisation pourrait être une piste mais les exploitations sont trop petites pour un tel projet.

#### **Ce que la population a dit...**

Dans le domaine de l'énergie, la population estime que **la commune doit être l'acteur principal au niveau local**. Elle doit avoir avant tout un rôle d'exemple: pourquoi demanderait-on au citoyen d'équiper son habitation de panneaux photovoltaïques si les bâtiments communaux ne le sont pas?

Les habitants regrettent le manque de primes communales environnementales (isolation, solaire, thermique...). Ils accueillent favorablement l'engagement d'un écopasseur communal.

Elle soulève également la problématique de l'extinction de certains éclairages publics au niveau des plaines de jeux et des routes notamment.

Quant à *l'isolation*, tout le monde est conscient que c'est le point faible de nombreuses maisons, des bâtiments communaux ou encore des églises.

A côté des coûts liés à l'isolation, les habitants déplorent également *la consommation énergivore des mini-stations d'épuration* dont certains ont dû s'équiper. Les participants estiment qu'il serait possible de faire des économies en *collectivisant l'épuration* (épuration groupée ou par lagunage). Enfin, on pourrait également profiter des nouveaux bâtiments pour présenter *de nouvelles technologies* aux personnes intéressées.

Les participants soulignent le fait que de nombreuses chaudières à bois ont déjà été installées sur la commune. De plus, *le projet de chaufferie centralisée au bois* va permettre de chauffer les nombreux bâtiments publics situés au centre de Vaux-sur-Sûre. Reste la question d'y inclure ou non l'un ou l'autre riverain intéressé par le projet.

Dans le contexte actuel de l'éolien, les habitants sont particulièrement attentifs aux propositions du Collège. De toute évidence, autant le politique que le citoyen émettent **la plus grande prudence face au nouveau cadre éolien de la Région wallonne**. Néanmoins, la population ne rejette pas l'idée d'un projet communal et citoyen mais désapprouve un développement supplémentaire de l'éolien à Vaux-sur-Sûre par des promoteurs.

Pour terminer sur le thème de l'énergie, les participants ont mis en avant des ressources disponibles sur le territoire (déchets agricoles, herbes de tonte...) qui permettraient de **promouvoir la biométhanisation** (en lien avec la diversification agricole).

## CHAPITRE 2

<p><b>LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT PROPREMENT DITS, LEURS JUSTIFICATIONS, LES EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS ET L'EVALUATION</b></p>
---

## L'élaboration d'une stratégie....

### ... un travail participatif et structuré

Après la première phase de réunions dans les villages, des groupes de travail (par pilier du développement durable) ont été formés : ils ont permis de vérifier et d'enrichir le premier diagnostic (identification des faiblesses et des atouts majeurs).

Ensuite, des groupes de travail thématiques ont été organisés. Ils ont dégagé des pistes d'actions pour résoudre les problématiques majeures et pour valoriser les ressources spécifiques. Ils ont également, et surtout, préparé le travail de la CLDR, à savoir formuler la stratégie de développement.

Ce travail stratégique s'est ainsi organisé autour des préoccupations d'un développement durable de la commune. Ainsi, les défis sont fortement imprégnés des piliers social, économique et environnemental.

La C.L.D.R. a alors dégagé trois grands défis pour la Commune de Vaux-sur-Sûre ainsi que six objectifs de développement qui les concrétisent. Ils traduisent les besoins et les attentes de la population pour les dix ans à venir via la mise en œuvre de 17 mesures.

Précisons que tous les défis sont sur un pied d'égalité et interconnectés. Les objectifs sont organisés via un chiffre dans un souci de clarté pour le lecteur. Les chiffres ne sont donc pas à interpréter comme des « indicateurs de priorité ». La C.L.D.R. propose également une approche évaluative des différents objectifs de développement.

Le chapitre suivant présente les six objectifs en plusieurs temps :

- les mesures opérationnelles,
- les effets multiplicateurs,
- l'évaluation,
- les projets principalement liés à l'objectif,
- la mise en relation de l'objectif avec les piliers du développement durable.

A noter que les liens entre objectifs et piliers du développement durable ont été définis par les membres de la C.L.D.R. dans le cadre d'une animation spécifique.

Tableau récapitulatif des défis et objectifs de la stratégie de développement rural de la Commune de Vaux-sur-Sûre		
<u>Des personnes</u>	<u>Un territoire</u>	<u>Des activités</u>
<b>PARIONS QU'EN 2025, VAUX-SUR-SÛRE SERA UNE COMMUNE D'EPANOUISSEMENT ET DE BIEN-ÊTRE POUR TOUS</b>	<b>PARIONS QU'EN 2025, VAUX-SUR-SÛRE SERA UNE COMMUNE QUI MAITRISE SON DEVELOPPEMENT</b>	<b>PARIONS QU'EN 2025, VAUX-SUR-SÛRE SERA UNE COMMUNE PLUS AUTONOME</b>
<b><u>Objectif 1 :</u> Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>	<b><u>Objectif 3 :</u> Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales</b>	<b><u>Objectif 5 :</u> Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>
<p><u>Mesure 1 :</u> Améliorer l'accueil de l'enfance</p> <p><u>Mesure 2 :</u> Créer les meilleures conditions d'épanouissement des jeunes</p> <p><u>Mesure 3 :</u> Créer les meilleures conditions d'épanouissement des aînés et des personnes handicapées</p> <p><u>Mesure 4 :</u> Faciliter le travail des acteurs de la santé et du bien-être</p>	<p><u>Mesure 7 :</u> Améliorer le cadre de vie villageois en prenant en compte sa spécificité rurale</p> <p><u>Mesure 8 :</u> Faciliter l'accès au logement pour tous</p> <p><u>Mesure 9 :</u> Circuler mieux et en toute sécurité</p>	<p><u>Mesure 13 :</u> Stimuler le dynamisme local</p> <p><u>Mesure 14 :</u> Professionnaliser le tourisme</p> <p><u>Mesure 15 :</u> Être attentif aux besoins du monde agricole local</p>
<b><u>Objectif 2 :</u> Promouvoir un tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>	<b><u>Objectif 4 :</u> Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>	<b><u>Objectif 6 :</u> Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie</b>
<p><u>Mesure 5 :</u> Soutenir le sport et l'associatif</p> <p><u>Mesure 6 :</u> Favoriser la solidarité et la culture</p>	<p><u>Mesure 10 :</u> Préserver les ressources naturelles</p> <p><u>Mesure 11 :</u> Sauvegarder la biodiversité</p> <p><u>Mesure 12 :</u> Réduire les pollutions</p>	<p><u>Mesure 16 :</u> Diminuer la consommation d'énergie</p> <p><u>Mesure 17 :</u> Favoriser les énergies renouvelables en valorisant les ressources endogènes</p>

**PARIONS QU'EN 2025,  
VAUX-SUR-SÛRE SERA UNE COMMUNE D'ÉPANOUISSEMENT ET DE  
BIEN-ÊTRE POUR TOUS**

Le premier défi s'articule autour de la volonté des habitants de :

- améliorer les services à l'enfance et aux aînés, à la santé et au bien-être ;
- proposer des activités essentiellement pour les adolescents, les aînés et les personnes handicapées ;
- soutenir toutes les initiatives des associations et de solidarité.

Pour atteindre ce défi, les objectifs suivants seront mis en œuvre :

**Objectif 1.**

**Améliorer la qualité de vie par le soutien  
à l'entraide et aux services à la personne**

**Les mesures opérationnelles :**

➤ *Améliorer l'accueil de l'enfance*

Afin de répondre rapidement au manque de places d'accueil pour la petite enfance, la Commune de Vaux-sur-Sûre a décidé d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche communale (de 18 places pour en atteindre 42) et d'aménager un local « halte garderie » pour les enfants.

Complémentairement, il s'agira de soutenir les gardiennes d'enfants en leur proposant, par exemple, un local pour pouvoir travailler.

➤ *Créer les meilleures conditions d'épanouissement des jeunes*

Suite aux remarques émises quant aux « inégalités » entre les aires de jeux disponibles dans les villages, la commune revoit l'aménagement des plaines de jeux et aires multisports sur tout le territoire communal.

Des activités pour les adolescents seront également créées, y compris des activités inter-villages.

Le projet de Plan de Cohésion Sociale s'impliquera également en promouvant l'emploi des jeunes et en mettant en place un conseil des jeunes.

➤ *Créer les meilleures conditions d'épanouissement des aînés et des personnes handicapées*

Malgré le fait que la solidarité entre générations est encore bien réelle à Vaux-sur-Sûre, il est décidé de créer, dans un premier temps, un centre de jour pour les personnes âgées. Cela permettra d'attendre la création d'une maison de repos transcommunale.

Quant au Plan de Cohésion Sociale, il prendra part à des projets intergénérationnels.

Il conviendra également de ne pas oublier les personnes handicapées qui ont, elles aussi, bien besoin de participer à des activités adaptées.

➤ *Faciliter le travail des acteurs de la santé et du bien-être*

La première étape de la création d'une maison médicale est la mise en place d'une poste de garde médicale en semaine. Ensuite, avec l'aide de la nouvelle Agence de Développement Local (ADL), une maison médicale sera créée.

**Les effets multiplicateurs :**

- Augmenter la capacité d'accueil de l'enfance.
- Créer des activités pour les adolescents.
- Offrir des alternatives au maintien à domicile des personnes âgées.
- Faciliter l'installation des jeunes acteurs de la santé et du bien-être.

**L'évaluation :**

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>	Nombre de place d'accueils pour la petite enfance	- Commune - ONE	Augmentation du nombre de places d'accueil chez les gardiennes ONE de 50 % dans les 5 ans
	Nombre d'activités organisées pour les adolescents	- Commune	Au moins 1 nouvelle activité pour les adolescents organisée chaque année
	Nombre d'activités organisées pour les aînés ou pour les personnes handicapées	- Commune	Au moins 1 nouvelle activité pour les personnes âgées ou les personnes handicapées organisée chaque année
	Nombre de projets facilitant l'installation des jeunes acteurs de la santé et du bien-être	- Commune - Acteurs de la santé et du bien-être	Au moins 1 projet concret au bout de 5 ans

**Les principaux projets liés à cet objectif :**

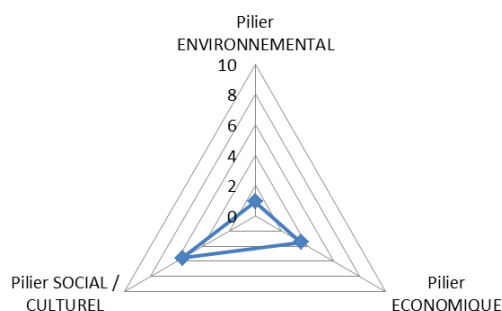
<b>Lot 0</b>	Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche de Vaux-sur-Sûre Aménagement d'un local « halte garderie » pour les enfants Agrandissement de l'école de Morhet Création d'un « poste de garde médicale en semaine », première étape de la création d'une maison médicale
<b>Lot 1</b>	M 1.05 Création d'un centre de jour pour les personnes âgées
<b>Lot 2</b>	M 2.08 Création d'une maison de repos transcommunale M 2.10 Création d'une maison médicale
<b>Lot 3</b>	M 3.07 Aménagement d'un local pour les gardiennes d'enfants
<b>Immatériel</b>	I 05 Simulation de la vocation de gardiennes d'enfants I 11 Elargissement de la CCA I 12 Réflexion sur l'accompagnement des devoirs I 24 Création d'activités pour les adolescents Etc.

**La mise en relation de l'objectif avec les piliers du développement durable :**

Le pilier social est mis en avant par cet objectif à travers sa volonté d'améliorer les conditions de vie générales en renforçant la solidarité, la vie sociale et l'épanouissement de chacun.

Le pilier économique est indirectement rencontré par cet objectif à travers les emplois et la mobilisation de moyens qu'entraîne le développement de ces services.

*Cet objectif répond principalement au pilier **social** puis au pilier **économique**.*





**Objectif 2.****Promouvoir un tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires****Les mesures opérationnelles :****➤ Soutenir le sport et l'associatif**

La Commune de Vaux-sur-Sûre est attentive et à l'écoute constante des associations et clubs sportifs qui agrémentent le quotidien des citoyens. Elle soutient leurs activités et n'hésite pas à favoriser toute initiative nouvelle. Elle a également mis en place un calendrier annuel pour la gestion du prêt de son chapiteau.

Pour répondre aux besoins des clubs sportifs, un hall omnisports est en cours d'étude. Le projet est réalisé en deux phases, la première permet de réaliser, sur fonds propres, un espace sportif répondant aux besoins du tennis de table et salle de gym pour les écoles. La seconde phase sera réalisée plus tard au moyen de subsides infrasport.

Enfin, la création et la rénovation de maisons de village se poursuivra avec les villages de Chaumont, Cobreville et Juseret.

**➤ Favoriser la solidarité et la culture**

La solidarité reste une caractéristique des communes rurales qu'il convient de préserver. Ainsi, une épicerie sociale va s'installer dans l'ancienne poste en complément au « Fer Bien », à la « vestiboutique » et à la laverie. Quant à la CLDR, elle soutient l'importance de créer un SEL.

La culture a été largement évoquée et les multiples discussions ont abouti à la volonté de créer une Commission loisirs et culture. Elle permettra de répondre à plusieurs objectifs tels la promotion des activités locales, l'organisation de journées à thème ou de loisirs, la valorisation du patrimoine, sans oublier un partenariat indispensable avec le Cercle culturel de Sibret.

La future Maison de la ruralité tiendra également un rôle important au niveau culturel et touristique.

**Les effets multiplicateurs :**

- Proposer des infrastructures adaptées aux associations de la commune.
- Soutenir la culture.
- Préserver la solidarité des villages ruraux.

**L'évaluation :**

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
<b>Promouvoir un tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>	Nombre de nouveaux clubs sportifs ou associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune</li> <li>- Associations</li> <li>- Clubs sportifs</li> </ul>	Augmentation du nombre de clubs sportifs et d'associations dans les 5 ans
	Nombre d'activités de solidarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune</li> <li>- CLDR</li> </ul>	Au moins 1 nouvelle activité de solidarité tous les 2 ans
	Nombre d'activités culturelles et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune</li> <li>- Future Commission loisirs et culture</li> </ul>	Au moins 1 nouvelle activité organisée tous les 2 ans

**Les principaux projets liés à cet objectif :**

<b>Lot 0</b>	<p>Aménagement de l'école de Morhet</p> <p>Aménagement de plaines de jeux</p> <p>Organisation d'une journée d'accueil des nouveaux habitants</p> <p>Gérer un calendrier annuel du prêt du chapiteau</p> <p>Création d'un hall omnisports communal – phase 1 local Tennis de table</p> <p>Création d'une épicerie sociale</p>
<b>Lot 1</b>	<p>M 1.01 Création d'une maison de village à Cobreville</p> <p>M 1.02 Création d'une maison de la ruralité</p> <p>M 1.04 Aménagement de la maison de village de Chaumont</p> <p>M 1.06 Création d'un hall omnisport communal</p>
<b>Lot 2</b>	M2.02 Aménagement d'une salle de village et de ses abords à Juseret
<b>Lot 3</b>	/
<b>Immatériel</b>	<p>I 01 Création d'un groupe de travail « culture » ayant pour but la mise en place d'une Commission loisirs et culture</p> <p>I 36 Promotion des activités locales</p> <p>I 38 Organisation d'une « journée des loisirs »</p> <p>I50 Mettre en place un agenda coordonné des activités</p> <p>Etc.</p>

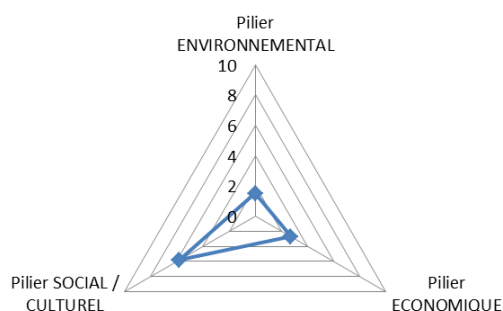
**La mise en relation de l'objectif avec les piliers du développement durable :**

Promouvoir un tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires contribue à mettre à disposition de tous (toutes les catégories d'âge et de revenus) des activités culturelles et associatives mais également à construire, soutenir et nourrir un patrimoine culturel commun.

Le pilier social et culturel est mis en avant par cet objectif à travers la volonté d'améliorer la cohésion sociale, en ce compris les relations et la convivialité au sein de la population et l'amélioration des conditions de vie.

Les deux autres piliers sont également rencontrés par la mise en place d'un contexte favorable à la mise en place d'initiatives locales, tant économique qu'environnementale.

*Cet objectif répond principalement au pilier **social** puis au pilier **économique**.*



## PARIONS QU'EN 2025, VAUX-SUR-SÛRE SERA UNE COMMUNE QUI MAITRISE SON DEVELOPPEMENT

Le deuxième défi de Vaux-sur-Sûre s'articule autour de la volonté des habitants de :

- développer les villages de manière parcimonieuse et dans le respect de leur caractère rural ;
- proposer des logements pour tous ;
- améliorer la mobilité ;
- préserver l'environnement général de la commune.

Pour atteindre ce défi, il faudra mettre en œuvre les objectifs suivants :

### Objectif 3.

#### Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales

##### Les mesures opérationnelles :

- *Améliorer le cadre de vie villageois en prenant en compte sa spécificité rurale*

La Commune de Vaux-sur-Sûre s'engage à aménager les cœurs de ses villages de manière conviviale afin d'améliorer le cadre de vie des villageois.

Il faut remarquer que le patrimoine et le petit patrimoine sont en cours d'inventaire : certains éléments ont déjà pu être entretenus ou valorisés. La commune poursuivra la préservation du patrimoine bâti local tandis que la future Commission loisirs et culture sera, quant à elle, en charge de la valorisation de l'histoire des villages et de la transmission du savoir des aînés.

Enfin, la Commune de Vaux-sur-Sûre s'engagera dans la gestion de l'expansion des villages en se dotant de documents d'urbanisme réglementaires et d'un service urbanisme adapté. Il conviendra ainsi d'organiser l'évolution future des surfaces urbanisables dans une perspective d'utilisation parcimonieuse du territoire.

- *Faciliter l'accès au logement pour tous*

Vaux-sur-Sûre possède peu de logements publics sur son territoire et doit donc combler son déficit en la matière. Aussi, des logements tremplins et intergénérationnels seront créés. Pour ce faire, la piste de la requalification des bâtiments agricoles sera également envisagée le cas échéant.

Le projet de création de maison de repos transcommunale devra être mené à son terme afin de faciliter l'accès au logement pour nos aînés.

➤ *Circuler mieux et en toute sécurité*

Au vu des discussions lors des groupes de travail concernant la mobilité, la Commune de Vaux-sur-Sûre a décidé d'engager un Conseiller en mobilité. Celui-ci a rédigé, en août 2014, une candidature pour un Plan Communal de Mobilité. Son rôle consistera aussi à rendre utilisables des chemins et sentiers, à promouvoir le covoiturage...

On a pu constater l'importance de la mobilité douce parmi la population. Ainsi, la commune a demandé une étude de faisabilité pour l'aménagement de RAVeLs, qui pourrait déboucher sur l'aménagement de RAVeLs sur les lignes 163 et 618. Des liaisons entre le RAVeL et les villages seront prévues et l'ancien vicinal Lavaselle-Senonchamps sera valorisé.

La commune poursuivra également sa politique de création de trottoirs comme à Rosières et de pistes cyclables. L'image de marque « Commune vélo » sera travaillée.

**Les effets multiplicateurs :**

- Valoriser le cœur des villages ainsi que leur patrimoine.
- Gérer l'évolution des surfaces urbanisables en bon père de famille.
- Créer du logement communal.
- Améliorer la mobilité et, notamment, la mobilité douce.

**L'évaluation :**

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
<b>Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales</b>	Nombre de documents d'urbanisme réglementaires	- Commune	1 document d'urbanisme règlement prêt à être mis en place dans les 5 ans
	Nombre de logements communaux	- Commune	Au moins 2 nouveaux logements communaux tous les 2 ans
	Nombre d'utilisateurs des modes de mobilité douce	- Commune	Augmentation significative du nombre d'utilisateurs des modes de mobilité douce dans les 5 ans

**Les principaux projets liés à cet objectif :**

<b>Lot 0</b>	Inventaire, entretien et valorisation du patrimoine et du petit patrimoine Etude de faisabilité pour l'aménagement de RAVeL Amélioration et création de trottoirs
--------------	---

<b>Lot 1</b>	/
<b>Lot 2</b>	M 2.03 Création de logements tremplin M 2.04 Création de logements intergénérationnels M 2.05 Création de liaisons entre le RAVeL et les villages M 2.06 Valorisation de l'ancien vicinal Lavaselle-Senonchamps M 2.08 Création d'une maison de repos transcommunale M 2.09 Aménagement d'un RAVeL sur les lignes 163 et 618
<b>Lot 3</b>	M 3.02 Aménagement convivial des centres de village M 3.04 Requalification des anciens bâtiments agricoles M 3.05 Amélioration et création de trottoirs M 3.08 Placement de bornes électriques pour voitures M 3.09 Création d'un espace pédagogique sur la biodiversité M 3.11 Réaffectation de bâtiments religieux
<b>Immatériel</b>	I 06 Gestion de l'expansion des villages I 15 Parrainage des sentiers I 17 Promotion du covoiturage I 55 Travail sur l'image de marque « Commune vélo » I 57 Balisage numérique des promenades Etc.

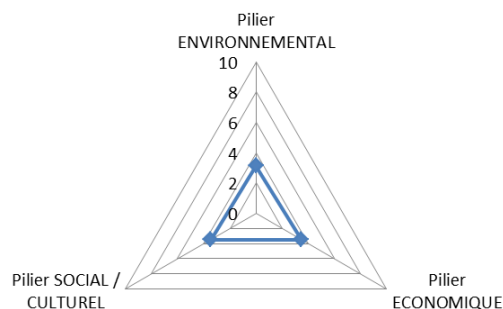
**La mise en relation de l'objectif avec les piliers du développement durable :**

Le pilier environnemental est rencontré par cet objectif à travers la valorisation d'un réel potentiel naturel et bâti sur la commune et la reconnaissance, par la population, de cette richesse du territoire ainsi que par les économies d'énergies qui seront réalisées au niveau de l'amélioration des performances des bâtiments communaux, la gestion, la rationalisation du transport et la gestion des déchets sur la commune.

Au niveau de la dimension sociale, améliorer le cadre de vie villageois et la circulation nécessite une implication et une responsabilisation de chacun.

Le pilier économique est rencontré par l'amélioration du contexte général qu'engendre le développement d'une dynamique territoriale.

*Cet objectif répond aux piliers  
**environnemental, social et économique.***



**Objectif 4.****Protéger les richesses du territoire  
pour les générations futures****Les objectifs opérationnels :****➤ Préserver les ressources naturelles**

Tout le monde est conscient de l'importance de l'eau à Vaux-sur-Sûre, véritable richesse à préserver. Une séance d'information sur les waterings a d'ailleurs été organisée durant une CLDR. Avec la participation active du Parc naturel, des actions en vue de diminuer la pollution des eaux seront mises en œuvre ainsi que l'encouragement à l'installation de citernes à eau de pluie.

Quant à la Commune de Vaux-sur-Sûre, elle définira un plan cohérent afin d'épurer les eaux usées du territoire et relancera les projets de stations d'épuration de Sibret et de Rosières.

**➤ Sauvegarder la biodiversité**

Cet objectif a fait l'objet de différentes réflexions au sein de la CLDR. L'aboutissement en est la mise en place d'un « groupe nature » de la Commune de Vaux-sur-Sûre afin de réunir les différents partenaires pour développer des actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité. Quelques idées de projets et actions ont déjà été listées : la création d'un espace pédagogique sur la biodiversité, la création d'un cercle horticole, l'implantation d'un verger, la sensibilisation et l'information...

Cela permettra également de rassembler tous les acteurs actifs sur le territoire dans le domaine de la nature, de l'environnement et de la biodiversité.

**➤ Réduire les pollutions**

La commune a procédé, avec le concours d'IDELUX à la distribution de filets à placer sur les remorques et cette initiative sera à renouveler.

Complémentairement au parc à conteneurs, la commune installera des modules de collecte de déchets dans les villages, tout comme c'est déjà le cas dans la commune voisine de Bastogne.

**Les effets multiplicateurs :**

- Réduire la pollution d'une manière générale.
- Sauvegarder la biodiversité.
- Proposer un meilleur cadre de vie.
- Préparer l'avenir des générations futures.

**L'évaluation :**

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>	Nombre de projets et d'actions en faveur de la réduction de la pollution	- Commune - Parc Naturel	Au moins un projet concrétisé tous les 2 ans et une nouvelle action chaque année en faveur de la diminution de la pollution
	Nombre de projets et d'actions en faveur de la sauvegarde de la biodiversité	- Commune	Au moins un projet concrétisé tous les 2 ans et une nouvelle action chaque année en faveur de la diminution de la pollution

**Les principaux projets liés à cet objectif :**

<b>Lot 0</b>	Inventaire, entretien et valorisation du patrimoine et du petit patrimoine Valorisation des fontaines Création de zones de débordage Sensibilisation régulière au problème du radon
<b>Lot 1</b>	M 1.02 Création d'une maison de la ruralité
<b>Lot 2</b>	M 2.07 Rénovation de fontaines M 2.11 Etude de faisabilité et réalisation d'un projet d'autonomie énergétique
<b>Lot 3</b>	M 3.02 Aménagement convivial des centres de villages M 3.03 Création des stations d'épuration de Sibret et Rosières M 3.08 Placement de bornes électriques pour voitures M 3.09 Création d'un espace pédagogique sur la biodiversité M 3.10 Installation de modules de collecte de déchets dans les villages
<b>Immatériel</b>	I 03 Création d'un groupe « nature » I 07 Définition d'un plan cohérent afin d'épurer les eaux usées individuelles I 08 Distribution de filets à placer sur les remorques I 14 Encouragement à l'installation de citernes à eau de pluie I 41 Création d'un cercle horticole I 47 Mise en place de panneaux d'informations didactiques Etc.

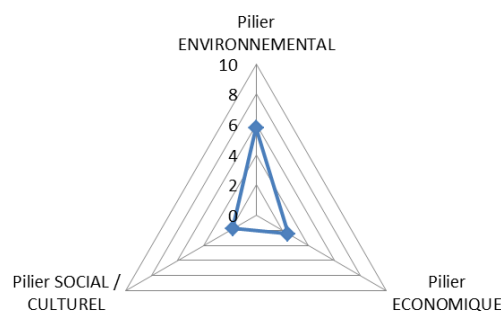


**La mise en relation de l'objectif avec les piliers du développement durable :**

Protéger les richesses du territoire pour les générations futures contribue principalement à assurer la protection et la préservation des biens naturels, assurer la conservation, la rénovation, l'utilisation appropriées d'un héritage commun rural et intégrer le développement du parc immobilier de la commune dans une valorisation globale du cadre de vie.

Le pilier économique est également rencontré par la préservation de l'environnement et de l'image verte qui composent le caractère et le patrimoine culturel à Vaux-sur-Sûre.

*Cet objectif répond principalement au pilier **environnemental** puis au pilier **économique**.*



## PARIONS QU'EN 2025, VAUX-SUR-SÛRE SERA UNE COMMUNE PLUS AUTONOME

Le troisième et dernier défi de Vaux-sur-Sûre s'articule autour de la volonté des habitants de :

- promouvoir une économie et des emplois durables dans un milieu rural ;
- trouver des solutions aux grands enjeux énergétiques de demain.

Pour atteindre ce défi, il faudra mettre en œuvre les objectifs suivants :

### Objectif 5.

#### Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux

##### Les objectifs opérationnels :

➤ *Stimuler le dynamisme local*

La mise en place de la nouvelle Agence de Développement Local (Léglise/Fauvillers/Martelange/Vaux-sur-Sûre) confirme la volonté de la commune de soutenir l'activité économique : l'ADL permettra d'aménager un cadre propice à l'accueil d'activités économiques locales.

L'économie à Vaux-sur-Sûre est et restera rurale et locale mais il faut permettre à l'entrepreneuriat de se développer. Un atelier rural sera créé pour aider de jeunes indépendants à s'installer ou à se développer sur le territoire.

➤ *Professionnaliser le tourisme*

Actuellement, les touristes sont de plus en plus exigeants sur les logements et les activités qui leur sont proposées. Il est évident que le tourisme est devenu un métier à part entière. La future maison de la ruralité permettra de professionnaliser le tourisme et fera le lien entre tous les acteurs touristiques du territoire.

➤ *Etre attentif aux besoins du monde agricole local*

Face à l'Europe, une commune a vraiment très peu de moyens d'action pour aider ses agriculteurs. Pourtant, les citoyens sont conscients du travail de plus en plus difficile du monde agricole.

La maîtrise foncière des terres agricoles a été une réelle préoccupation pour la CLDR. C'est pourquoi, elle mènera à bien une étude sur un système foncier permettant de conserver cette maîtrise par les agriculteurs locaux.

Quant à la commune, elle mettra en location ou à disposition les terres agricoles dont elle est propriétaire avec, pour finalité, de permettre des essais de nouvelles cultures. Elle se chargera préalablement des études de potentialités de cultiver le miscanthus et le chanvre.

Enfin, la valorisation des productions locales est essentielle pour les agriculteurs qui se sont lancés dans la diversification. Aussi, la commune fournira ses cantines scolaires avec des produits locaux.

### **Les effets multiplicateurs :**

- Aménager un cadre propice à l'accueil d'activités économiques.
- Aider les jeunes entrepreneurs à s'installer ou à se développer.
- Proposer un tourisme professionnalisé.
- Soutenir le monde agricole local.

### **L'évaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>	Augmentation du nombre d'acteurs économiques sur le territoire	- Commune - ADL	Augmentation significative du nombre d'acteurs économiques dans les 3 ans
	Sentiment de professionnalisation du secteur touristique de Vaux-sur-Sûre	- Commune - Enquête auprès des touristes - Acteurs touristiques	Sentiment positif après 5 ans
	Nombres d'actions menées en faveur du secteur agricole	- Commune - ADL	Au moins une nouvelle action en faveur du milieu agricole tous les 2 ans

### **Les principaux projets liés à cet objectif :**

<b>Lot 0</b>	Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche de VSS Aménagement d'un local « halte-garderie » pour les enfants Agrandissement de l'école de Morhet Création d'un « poste de garde médicale en semaine » Création de zones de débardage Création d'une épicerie sociale
--------------	---

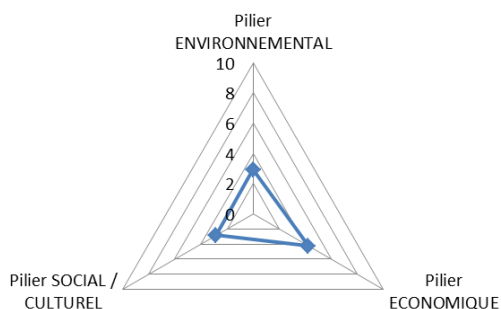
	Enquête sur les besoins réels des acteurs économiques
<b>Lot 1</b>	M 1.02 Création d'une maison de la ruralité M 1.05 Création d'un centre de jour pour aînés
<b>Lot 2</b>	M 2.01 Création d'un atelier rural M 2.05 Création de liaisons entre le RAVeL et les villages M 2.06 Valorisation de l'ancien vicinal Lavaselle-Senonchamps M 2.08 Création d'une maison de repos transcommunale M 2.09 Aménagement de RAVeLs sur les lignes 163 et 618 M 2.10 Création d'une maison médicale
<b>Lot 3</b>	M 3.01 Création d'un lieu pour accueillir le marché du terroir M 3.06 Création d'une aire pour mobil homes M 3.07 Aménagement d'un local pour les gardiennes d'enfants M 3.10 Installation de modules de collecte de déchets dans les villages
<b>Immatériel</b>	I 04 Etude d'un système foncier permettant de conserver la maîtrise des terres agricoles par les agriculteurs de la commune I 09 Fourniture des cantines scolaires avec des produits locaux de qualité I 32 Transformer les primes communales en chèques locaux I 54 Engagement d'un professionnel du tourisme I 58 Création d'un parcours de chasse aux trésors et de géocaching Etc.

**La mise en relation de l'objectif avec les piliers du développement durable :**

Le pilier économique est principalement mis en avant par cet objectif conformément à la nature même de cet objectif.

Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux vise essentiellement à adopter des mesures qui stimulent et soutiennent l'emploi local et l'émergence de nouvelles entreprises. De plus, il s'agit d'encourager la consommation de produits locaux et régionaux et soutenir ainsi les activités économiques endogènes du territoire.

*Cet objectif répond principalement au pilier **économique** puis aux piliers **environnemental** et **social**.*



**Objectif 6.****Travailler tous ensemble  
à la gestion durable de l'énergie****Les objectifs opérationnels :**➤ *Diminuer la consommation d'énergie*

Lors des derniers travaux d'aménagement du centre de Vaux-sur-Sûre, les canalisations nécessaires à la création d'un réseau de chaleur ont été installées. Reste donc à finaliser le projet de réseau de chaleur.

De plus, la commune étudiera toutes les possibilités d'économiser la consommation d'énergie lors de la construction ou la rénovation de bâtiments communaux.

➤ *Favoriser les énergies renouvelables en valorisant les ressources endogènes*

Face aux nombreuses questions que soulève la gestion durable de l'énergie, la commune a décidé d'engager un éco-passeur. Il a d'ores et déjà reçu la liste de tous les projets émis par la CLDR concernant l'énergie.

**Les effets multiplicateurs :**

- Diminuer la consommation énergétique.
- Favoriser l'indépendance énergétique.

**L'évaluation :**

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
<b>Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie</b>	Nombre de projets communaux utilisant un concept de diminution de la consommation d'énergie	- Commune	Au moins un projet étudié par an
	Nombre d'actions ou de projets mis en œuvre par l'éco-passeur	- Commune - Eco-passeur	Au moins 1 action ou 1 projet chaque année mis en œuvre

**Les projets liés à cet objectif :**

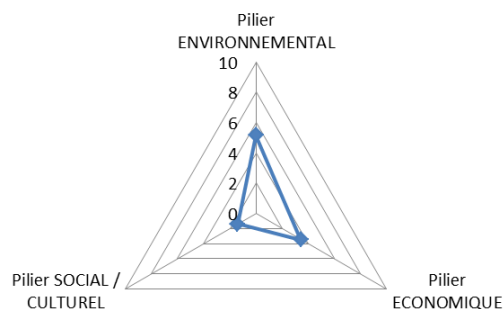
<b>Lot 0</b>	/
<b>Lot 1</b>	<p>M 1.01 Création d'une maison de village à Cobreville</p> <p>M 1.02 Création d'une maison de la ruralité</p> <p>M 1.03 Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre</p> <p>M 1.04 Aménagement de la maison de village de Chaumont</p> <p>M 1.05 Création d'un centre de jour pour aînés</p> <p>M 1.06 Création d'un hall omnisport communal</p>
<b>Lot 2</b>	<p>M 2.01 Création d'un atelier rural</p> <p>M 2.02 Aménagement d'une maison de village à Juseret et de ses abords</p> <p>M 2.03 Création de logements tremplin</p> <p>M 2.04 Création de logements intergénérationnels</p> <p>M 2.05 Création de liaisons entre le RAVeL et les villages</p> <p>M 2.08 Création d'une maison de repos transcommunale</p> <p>M2.09 Aménagement de RAVeLs sur les lignes 163 et 618</p> <p>M 2.10 Création d'une maison médicale</p> <p>M 2.11 Etude de faisabilité et réalisation d'un projet d'autonomie énergétique</p>
<b>Lot 3</b>	<p>M 3.04 Requalification des bâtiments agricoles en logements</p> <p>M 3.07 Aménagement d'un local pour les gardiennes d'enfants</p> <p>M 3.08 Placement de bornes électriques pour voitures</p> <p>M 3.11 Réaffectation de bâtiments religieux</p>
<b>Immatériel</b>	<p>I 18 Soutien des associations et des initiatives communes des citoyens dans le cadre de projets d'économie d'énergie et/ou environnementaux</p> <p>I 19 Mise en place d'incitants pour la réalisation d'audits énergétiques chez les particuliers</p> <p>I 20 Etude des besoins énergétiques de la commune et établissement de recommandations</p> <p>I 21 Etude de faisabilité de projets de production d'énergie renouvelable dans l'esprit d'un mix énergétique</p> <p>I 22 Etude des potentialités de cultiver le miscanthus et le chanvre</p> <p>Etc.</p>

**La mise en relation de l'objectif avec les piliers du développement durable :**

Le pilier environnemental est principalement rencontré par cet objectif à travers les économies d'énergies qui seront réalisées au niveau de l'amélioration des performances des bâtiments communaux, la gestion et la rationalisation du transport des déchets sur la commune. Mettre en place une politique énergétique communale contribue à assurer une réflexion globale de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Le pilier économique est également rencontré, principalement par les économies engendrées dans le cadre de l'amélioration de la gestion de l'énergie et des déchets.

*Cet objectif répond principalement au pilier **environnemental** puis au pilier **économique**.*



**CHAPITRE 3**

**ANALYSE COMPLÉMENTAIRE  
DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT**



### 3.1. MISE EN RELATION DU DIAGNOSTIC ET DES OBJECTIFS AVEC LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

#### **Synthèse de l'intégration des principes du développement durable dans la stratégie :**

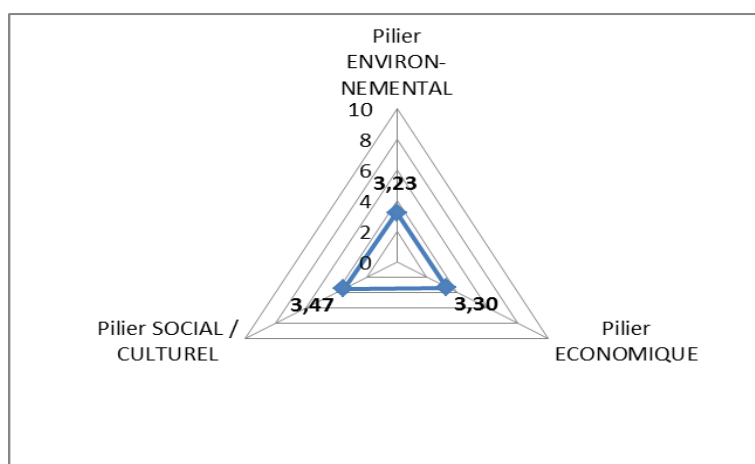
La réunion de CLDR du 5 juin 2014 a permis d'évaluer la contribution de chacune des mesures et donc des objectifs au développement durable.

Pour ce faire, les membres de la CLDR ont coté, sur un questionnaire et chacun selon sa sensibilité, chaque mesure en fonction de son lien avec les piliers du développement durable.

#### **Une stratégie équilibrée**

En réalisant la somme de l'impact des différents objectifs sur chacun des 3 piliers (voir le tableau en dernière page), les travaux de la CLDR indiquent une moyenne, pour l'ensemble de la stratégie, présentée dans le graphique ci-après. Un total de 10 points est réparti sur chacun des piliers.

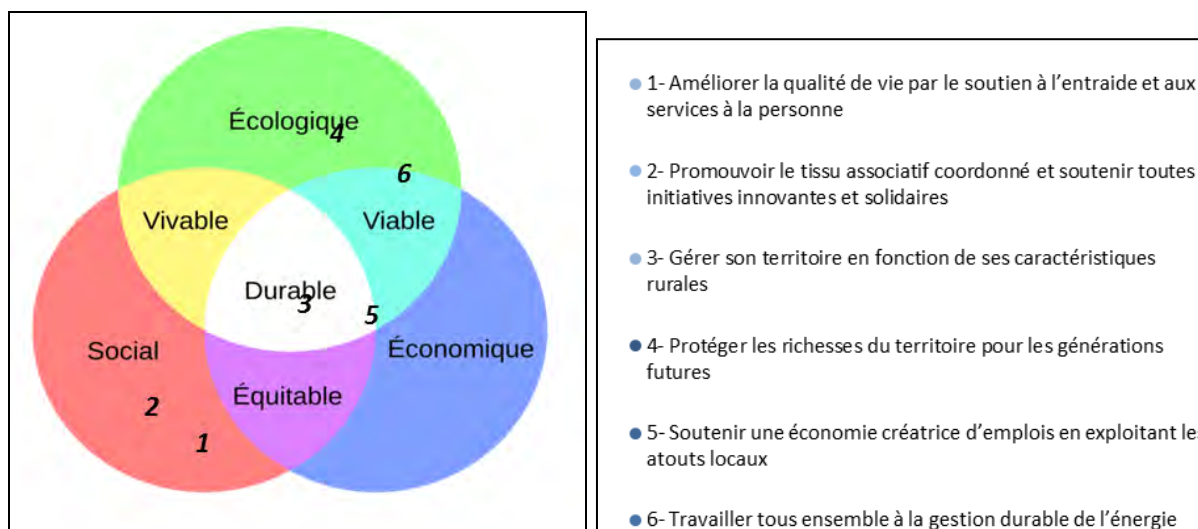
*Moyenne, par pilier, des cotations de l'ensemble des objectifs*



Ce graphique montre que **la stratégie globale a un impact équilibré sur les trois piliers du développement durable.**

## Une stratégie transversale

Équilibre de chaque objectif en fonction de sa proximité par chacun des piliers du développement durable



Ce graphique montre **une prise en compte diversifiée et complémentaire des objectifs** au sein de la stratégie.

- Objectifs à tendance social/culturel : 2 et 1
- Objectifs à tendance économique : 5
- Objectifs à tendance environnementale : 4 et 6
- Objectifs intégrant l'ensemble des trois piliers : 3

D'autre part, l'agglomération des objectifs au niveau du centre indique **une bonne transversalité de certains des objectifs** :

- Objectifs particulièrement transversaux : 3 et 5.
- Objectifs plus spécifiques : 1, 2, 4 et 6.

Tableau de synthèse des résultats, par mesure et par objectif,  
récoltés à la CLDR du 5 juin 2014

		Pilier ENVIRON- NEMENTAL	Pilier ECONO- MIQUE	Pilier SOCIAL / CULTUREL
OBJ				
1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne	0,93	3,50	5,55
	Mesure 1 : Améliorer l'accueil de l'enfance	0,85	3,10	6,05
	Mesure 2 : Créer les meilleures conditions d'épanouissement des jeunes en favorisant leur prise d'autonomie	0,85	3,20	5,95
	Mesure 3 : Créer les meilleures conditions d'épanouissement des aînés en favorisant leur maintien à domicile	0,85	3,40	5,75
	Mesure 4 : Faciliter le travail des acteurs de la santé et du bien-être	1,15	3,90	4,95
2	Promouvoir un tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires	1,50	2,70	5,80
	Mesure 5 : Soutenir l'associatif => loisirs, culture, associatif	1,20	2,80	6,00
	Mesure 6 : Favoriser les solidarités et les liens	1,80	2,60	5,60
3	Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales	3,15	3,43	3,48
	Mesure 7 : Améliorer le cadre de vie villageois en prenant en compte sa spécificité rurale	4,25	2,00	3,75
	Mesure 8 : Faciliter l'accès au logement pour tous (diversité des ménages et aînés)	2,55	3,45	4,00
	Mesure 9 : Circuler mieux et en toute sécurité	3,75	3,40	2,95
4	Protéger les richesses du territoire pour les générations futures	5,78	2,45	1,78
	Mesure 10 : Préserver les ressources naturelles	6,30	2,35	1,35
	Mesure 11 : Sauvegarder la biodiversité	5,50	2,50	2,00
	Mesure 12 : Réduire les pollutions diverses	6,05	2,40	1,55
5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux	2,93	4,23	2,85
	Mesure 13 : Stimuler le dynamisme local	1,55	4,40	4,05
	Mesure 14 : Professionnaliser le tourisme	1,80	4,35	3,85
	Mesure 15 : Répondre aux besoins du monde agricole local	4,05	4,10	1,85
6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie	5,15	3,45	1,40
	Mesure 16 : Diminuer la consommation d'énergie	5,40	3,50	1,10
	Mesure 17 : Favoriser les énergies renouvelables en valorisant les ressources endogènes	5,15	3,45	1,40
<b>Moyenne totale</b>		<b>3,23</b>	<b>3,30</b>	<b>3,47</b>

### 3.2. MISE EN RELATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ET LES ORIENTATIONS FIXEES DANS LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES ET REGIONALES

#### 3.2.1. Stratégie du PCDR / A21L et politique communale

Il s'agit de vérifier la cohérence de la stratégie de développement rural par rapport à la vision communale, présentée dans la note de politique générale 2013-2018.

« Pour la présente législature 2013-2018, le Conseil communal de Vaux-sur-Sûre se fixe d'abord comme volonté première de poursuivre et d'améliorer ce qui a été initié et mis en place ces dernières années au niveau de notre commune.

Mais il convient également de définir de nouveaux objectifs et de nouvelles priorités pour la population et son bien-être.

...

Précisons d'emblée les 4 principales priorités que nous nous sommes fixées pour Vaux-sur-Sûre et ses habitants:

OBJECTIFS	Des personnes		Un territoire		Des activités	
	1	2	3	4	5	6
<b>Politique générale communale 2013-2018 (extraits)</b>						
L'amélioration de la sécurité routière de nos villages			X			
La priorité maintenue à notre enseignement communal, tant sur le plan pédagogique qu'au niveau des infrastructures	X		X			
La construction d'un hall sportif		X				
Le Programme Communal de Développement Rural	X	X	X	X	X	X

#### Détails de la Déclaration de Politique Générale

##### Sécurité routière et mobilité

- Faire appel à un bureau d'études spécialisé pour établir un plan communal de mobilité et améliorer la sécurité routière dans nos villages. Prendre exemple sur d'autres régions, d'autres pays, pour mettre en œuvre des solutions adaptées à nos particularités locales.
- Faire de la sécurité routière une compétence primordiale de l'Echevinat des Travaux.
- Utiliser les 2 nouveaux radars préventifs communaux aux endroits sensibles.
- Revoir les emplacements de parking marqués sur la voirie ; inciter les usagers à les utiliser et à ne plus encombrer les piétonniers.
- Mettre en œuvre, dans le courant de l'année 2013, des trottoirs le long de la RR85 à Rosières en concertation avec les habitants et les utilisateurs.

- 
- Renforcer l'éclairage à proximité de certains arrêts de bus plus isolés.
  - Aménager des emplacements de parking pour les personnes effectuant du covoiturage.
  - Installer des panneaux indicateurs plus visibles pour guider les transporteurs vers le zoning de Villeroux.

#### **Infrastructures routières et égouttage**

- Pour mieux programmer les travaux au niveau des voiries et des bâtiments communaux, dresser un inventaire afin d'avoir une vision des aménagements à réaliser à moyen et long termes (Jodenville → RR85, Sibret → Poisson-Moulin, Cobreville → Remichampagne, route Godeau à Waffe, route du moulin de Salvacourt, route Fena à Rosières, route vers lotissement Collard à Morhet, route intérieure de Grandru vers Remichampagne, finalisation des infrastructures au Chemin des Monts...).
- Dresser aussi un programme annuel d'entretien régulier et de réfection des chemins.
- Relancer les projets des stations d'épuration de Rosières et de Sibret.

#### **Enfance**

- Augmenter la capacité d'accueil de notre crèche communale (de 22 à 36 places).
- Créer une commission avec des représentants, des acteurs et des professionnels de la petite enfance de Vaux-sur-Sûre.
- Développer des projets intergénérationnels en collaboration avec le Conseil communal des Enfants.
- Laisser aux enfants la possibilité de développer des initiatives propres au sein de leur Conseil communal.
- Favoriser l'organisation de séjours pour nos jeunes dans le nouveau centre de loisirs du village jumelé en Auvergne.

#### **Vie associative et jeunesse**

- Mettre à la disposition des mouvements associatifs, de façon réglementée et suivant des modalités précises, locaux, bâtiments communaux, ouvriers communaux... si l'intérêt général ou local le recommande.
- Revoir le règlement de mise à disposition du chapiteau communal afin que chaque première utilisation annuelle par une association reconnue soit gratuite.
- Dresser le calendrier annuel des différentes activités afin de définir les modalités de prêt du chapiteau avec les mouvements associatifs, culturels, sportifs...
- Prendre en charge la location d'un chapiteau en cas de demandes simultanées et envisager éventuellement l'achat d'un second.
- En complément à la construction d'une réserve pour la salle PISQ de Sibret, aménager un accès à l'étage pour les enfants et les associations.
- Répondre aux demandes des clubs des jeunes comme celles de disposer de locaux (Jeunesse Eurêka, nouveau comité des jeunes de Cobreville...) par la mise à disposition temporaire (en attendant les projets du PCDR) des anciens pavillons scolaires de Rosières.
- Envisager des activités durant les vacances scolaires pour les adolescents de nos villages.
- Etablir un « point de consultation » en partenariat avec Infor Jeunes Luxembourg.

#### **Enseignement**

- Exécuter les travaux encore nécessaires dans certaines implantations (agrandissement de l'implantation de Morhet...).
- Envisager la création d'une 3<sup>ème</sup> direction d'école car le cap des 600 élèves est largement dépassé.
- En concertation avec le corps enseignant et le comité de parents, envisager la création d'une école de devoirs.
- Etudier la possibilité d'ouvrir des cours de langues étrangères aux autres degrés d'enseignement.
- Optimiser l'équipement informatique présent dans chaque école par le biais des Cyberclasses.

- 
- *Redynamiser les activités extrascolaires du mercredi après-midi. De plus, de nouveaux locaux seront mis à la disposition des enfants et des accueillant(e)s.*

### **Sport et infrastructures sportives**

- *Doter notre commune d'un hall sportif en concertation étroite avec les futurs utilisateurs.*
- *En collaboration avec les clubs de football et l'ASBL Val Foot, envisager la construction d'un terrain synthétique.*
- *Etre à l'écoute des clubs sportifs et soutenir leurs activités ; favoriser toute initiative nouvelle.*
- *Veiller au bon aboutissement des projets de plaines de jeux et des espaces multisports dans les villages non encore équipés et aménager des modules à l'intention des adolescents (panneaux de basket-ball, terrains de pétanque...).*
- *Diversifier l'activité « Je cours pour ma forme » avec d'autres modules de distance.*
- *Doter les infrastructures sportives d'un défibrillateur cardiaque et assurer la formation de responsables pour son utilisation.*
- *Mettre en place un Trophée du Mérite sportif communal.*

### **Culture**

- *Créer une commission culturelle avec les acteurs du monde de la culture à Vaux-sur-Sûre en vue d'optimiser et de promouvoir les initiatives locales et communales.*
- *Assurer une promotion des activités via des panneaux et points d'information.*
- *En partenariat avec le Cercle culturel de Sibret, optimiser l'utilisation de ses infrastructures et de ses activités.*

### **Agriculture, ruralité et forêt**

- *Poursuivre et soutenir l'opération de développement rural initié depuis 2010 dans notre commune par la mise en place de groupes de travail thématiques et d'une Commission locale de développement rural.*
- *Intervenir auprès des autorités supérieures pour que notre commune soit maintenue en « zone défavorisée » au niveau agricole.*
- *Entretenir de manière systématique les routes et chemins forestiers.*
- *Lancer et soutenir des opérations rurales du style « Fermes ouvertes », marché du terroir...*
- *Fournir un soutien logistique au curage des ruisseaux et cours d'eau du ressort communal.*
- *Limiter le fauchage tardif aux voiries et chemins agricoles ; envisager la plantation de haies le long de ceux-ci lorsque les bas-côtés le permettent.*
- *Soutenir l'apiculture : campagne de sensibilisation, séances d'information, aide à la création de ruchers...*
- *Après une mise à blanc, replanter rapidement nos bois communaux en accordant une attention particulière aux feuillus.*
- *Favoriser le matériau bois pour la rénovation ou la construction de bâtiments communaux.*

### **Social, santé et séniors**

- *Encourager l'installation de nouveaux médecins dans notre commune afin de maintenir une médecine de proximité en milieu rural.*
- *Introduire un dossier subsidié afin d'assurer l'éclairage adapté d'un terrain de football pour l'atterrissage d'urgence de secours hélicoptérés.*
- *Recentrer notre politique sociale en privilégiant l'aide aux personnes en difficultés sur notre territoire.*
- *Envisager de nouvelles options et initiatives, comme un projet d'épicerie sociale, pour le bien-être de nos habitants.*

- 
- *Prévoir et soutenir des activités communales régulières pour les personnes présentant un handicap et accueillir l'ASBL « Premiers Pas » (aide pour les enfants) sur le site de l'ancienne maison de repos de Bercheux.*
  - *Penser et envisager des projets visant au maintien de nos aînés à leur domicile en nous associant aux organismes spécialisés en la matière afin de fixer les mesures les plus adéquates et les plus réalistes possible.*
  - *Imaginer et mettre en œuvre de nouveaux projets de logements et d'hébergements collectifs pour nos aînés à bon rapport qualité-prix.*
  - *Rendre plus autonomes le fonctionnement et les activités du Conseil communal consultatif des Aînés.*

### **Economie**

- *Entamer des démarches afin de disposer d'une nouvelle zone d'activité économique mixte comme, par exemple, l'extension du zoning de La Barrière.*
- *Poursuivre notre soutien à l'installation des centres de traitement de données (Data center BNP Paribas Fortis au Poteau de Morhet) afin de permettre à notre population de bénéficier des retombées économiques et sociales telles que l'emploi, l'appel à la sous-traitance...*
- *Finaliser le dossier construction du hall relais par Idelux.*
- *Intensifier notre soutien aux indépendants, aux entreprises locales et à ceux qui veulent lancer leur activités.*

### **Tourisme et loisirs**

- *Envisager tout projet utile au développement touristique et de loisirs sur notre territoire en passant notamment par des partenariats public-privé et par la construction d'un pavillon pour héberger un Office du Tourisme.*
- *Placer des panneaux d'information à l'entrée des bâtiments ou des sites d'intérêt historique.*
- *En fonction des conclusions de l'étude réalisée par l'Intercommunale Idelux-Projets Publics et par le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, envisager l'acquisition du site des étangs de la Strange afin de rendre l'endroit public.*
- *Poursuivre la mise en œuvre d'un RAVeL Bastogne-Librumont.*
- *Aménager des endroits de proximité et de rencontre (espaces barbecue, pique-nique...).*
- *Réitérer l'expérience des « Wallonie, Week-ends Bienvenue ».*
- *Assurer une plus grande visibilité des offres touristiques (gîtes, promenades, sites...) et mettre en valeur nos produits du terroir.*
- *Proposer et encourager l'organisation de cours et initiations axés sur nos traditions (vannerie, poterie, cuisine, collections...).*

### **Energie et environnement**

- *Finaliser le projet de chaufferie centralisée au bois à proximité de l'administration communale afin d'alimenter la maison communale, la crèche, la poste, l'école, la salle du Bar à Thym...*
- *Lancer un projet de production d'énergie (photovoltaïque, géothermie...) pour les 7 maisons en bois pour seniors.*
- *Maintenir notre refus d'implantation de nouveaux projets éoliens tels qu'ils nous sont proposés actuellement, comme nous l'avons fait dernièrement dans le cadre de la demande d'extension du site de Villeroux et comme nous le ferons pour le projet introduit entre Vaux-sur-Sûre, Bercheux, Juseret et Sûre.*
- *Soutenir les associations et les initiatives communes de citoyens dans le cadre de projets d'économies d'énergie et/ou environnementaux (réseau de chaleur, épuration collective...).*
- *En plus des bulles à verres, envisager l'installation de petits modules de collecte de déchets dans certains villages isolés et éloignés des parcs à conteneurs (bouteilles en plastique, papiers-cartons...).*

---

**Patrimoine, culte et urbanisme**

- *Inventorier le petit patrimoine présent sur le territoire communal pour en assurer une publication ; par la suite, le remettre en valeur et le promouvoir.*
- *Rénover l'ancien cimetière de Sibret et en faire un lieu de mémoire dans le cadre d'un dossier « patrimoine classé ».*
- *Poursuivre l'entretien des bâtiments de culte et la mise en valeur de certains lieux à haute valeur patrimoniale (réfection de l'église de Juseret...).*
- *Aménager la place de l'église de Nives et améliorer l'évacuation des eaux de toitures.*
- *Acquérir des terrains afin d'y créer des lotissements communaux pour les jeunes ménages de la commune.*
- *Se réinvestir dans un nouveau schéma de structure afin de repenser les affectations urbanistiques futures de notre territoire.*

**Finances communales**

- *Continuer notre saine gestion des finances communales en bon père de famille.*
- *Maintenir notre politique de stabilisation des taxes communales.*
- *Continuer la recherche active de subsides afin de limiter au maximum le recours aux emprunts et le prélèvement sur nos fonds propres.*

**Services communaux et citoyenneté**

- *En qualité de mandataires, reconnaître les compétences et l'expertise de nos services communaux, les associer aux projets et réflexions afin d'être le plus efficient possible.*
- *Organiser annuellement un accueil des nouveaux habitants et prévoir mi-mandat une rencontre entre les mandataires et les citoyens de la commune.*
- *Envisager un jumelage avec une commune flamande en privilégiant l'échange linguistique.*

***D'une manière générale, nous ne privilégierons aucun village en particulier mais nous ferons preuve d'équité en prenant en compte les nécessités, les urgences et les opportunités (subsides) de manière à répondre au mieux aux attentes de tous nos concitoyens.***

***Précisons également que nous serons au maximum à l'écoute de nos concitoyens et que nous continuerons à nous rendre disponibles pour que chacune et chacun bénéficient de la même attention. »***



### 3.2.2. Stratégie du PCDR / A21L et politique régionale wallonne

La stratégie du PCDR / A21L de Vaux-sur-Sûre peut être analysée à travers plusieurs politiques régionales (SDER, Contrat d'Avenir pour la Wallonie ou Plan Marshall 2.Vert). Cependant, l'année 2014 est aussi synonyme d'élections et de nouvelle mandature, ce qui signifie que les orientations régionales ne peuvent être connues avec certitudes.

L'analyse portera ici sur les plans existants et validés les années précédentes.

OBJECTIFS	Des personnes		Un territoire		Des activités	
	1	2	3	4	5	6
<b>Schéma de Développement de l'Espace Régional (1999)</b>						
1. Structurer l'espace wallon			X			
2. Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement spatial de la Wallonie			X			
3. Mettre en place des collaborations transversales	<i>Réalisation du PCDR / A21L</i>					
4. Répondre aux besoins primordiaux	X				X	
5. Contribuer à la création d'emplois et de richesses					X	X
6. Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité			X			
7. Valoriser le patrimoine et protéger les ressources			X	X		X
8. Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs	<i>CLDR</i>					

OBJECTIFS	Des personnes		Un territoire		Des activités	
	1	2	3	4	5	6
<b>Contrat d'Avenir pour la Wallonie (2005)</b>						
1. Accroître la création de richesses et augmenter le taux d'emploi					X	X
2. Développer les connaissances de façon continue					X	
3. Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	X	X				
4. S'inscrire dans une perspective d'amélioration continue du cadre de vie			X	X		
5. Assurer un développement territorial équilibré			X			
6. Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes vivant en Wallonie, quelle que soit leur origine	X	X				

### Plan Marshal 2.Vert

Le Plan Marshall 2.Vert énonce sept axes prioritaires pour répondre aux objectifs que la Région wallonne s'est fixés :

- Axe 1 – Un atout à valoriser : le capital humain.
- Axe 2 – Un succès à amplifier : les stratégies des pôles de compétitivité et des réseaux d'entreprises.
- Axe 3 – Une priorité : créer un cadre propice à la création d'activités et d'emplois de qualité.
- Axe 4 – Une stratégie d'avenir : les alliances emploi-environnement.
- Axe 5 – Accroître la disponibilité professionnelle par le développement d'emplois dans les services d'aide aux personnes et l'augmentation des investissements dans les infrastructures d'accueil pour les secteurs de l'accueil de l'enfance et de l'aide aux personnes vulnérables.
- Axe 6 – Une philosophie en action : promouvoir le développement durable de façon transversale dans toutes les politiques publiques.
- Axe 7 – Renforcer l'efficacité du partenaire public et une conscience wallonne source de mobilisation.

Force est de constater que les objectifs communaux transcrits dans le Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local s'inscrit pleinement dans la stratégie développée dans le cadre du Plan Marshall : création d'activités, développement durable...

### 3.3. MISE EN PERSPECTIVE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ET DES PROJETS PRIORISES

Projet	OBJECTIF	Des personnes		Un territoire		Des activités	
		1	2	3	4	5	6
<b>PROJETS MATERIELS DE PRIORITE 1</b>							
M 1.01	Création d'une maison de village à Cobreville	X	X				X
M 1.02	Création d'une maison de la ruralité	X	X		X	X	X
M 1.03	Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre						X
M 1.04	Aménagement de la maison de village de Chaumont	X	X				X
M 1.05	Création d'un centre de jour pour aînés	X	X			X	X
M 1.06	Création d'un hall omnisport communal	X	X				X
<b>PROJETS MATERIELS DE PRIORITE 2</b>							
M 2.01	Création d'un atelier rural					X	X
M 2.02	Aménagement d'une maison de village à Juseret et de ses abords	X	X				X
M 2.03	Création de logements tremplin	X		X			X
M 2.04	Création de logements intergénérationnels	X		X			X
M 2.05	Création de liaisons entre le RAVeL et les villages	X		X		X	X
M 2.06	Valorisation de l'ancien vicinal Lavaselle-Senonchamps			X		X	
M 2.07	Rénovation des fontaines			X	X		
M 2.08	Création d'une maison de repos transcommunale	X		X		X	X
M 2.09	Aménagement de RAVeLs sur les lignes 163 et 618	X		X		X	X
M 2.10	Création d'une maison médicale	X				X	X
M 2.11	Etude de faisabilité et réalisation d'un projet d'autonomie énergétique				X		X

Projet	OBJECTIF	Des personnes		Un territoire		Des activités	
		1	2	3	4	5	6
<b>PROJETS MATERIELS DE PRIORITE 3</b>							
M 3.01	Création d'un lieu pour accueillir le marché du terroir					X	
M 3.02	Aménagement convivial des centres de villages			X	X		
M 3.03	Création des stations d'épuration à Sibret et Rosières				X		
M 3.04	Requalification des bâtiments agricoles en logements			X			X
M 3.05	Amélioration et création de trottoirs			X			
M 3.06	Création d'une aire pour mobil homes					X	
M 3.07	Aménagement d'un local pour les gardiennes d'enfants	X				X	X
M 3.08	Placement de bornes électriques pour voitures			X	X		X
M 3.09	Création d'un espace pédagogique sur la biodiversité			X	X		
M 3.10	Installation de modules de collecte de déchets dans les villages				X	X	
M 3.11	Réaffectation de bâtiments religieux		X	X			X
<b>PROJETS IMMATERIELS PORTES PAR LA CLDR</b>							
I 01	Création d'un groupe de travail « culture » ayant pour but la mise en place d'une Commission loisirs et culture		X				
I 02	Création d'un SEL	X	X		X	X	
I 03	Création d'un groupe de travail « nature »				X		
I 04	Etude d'un système foncier permettant de conserver la maîtrise des terres agricoles par les agriculteurs de la commune					X	
<b>PROJETS IMMATERIELS PORTES PAR LA COMMUNE</b>							
I 05	Stimulation de la vocation de gardiennes d'enfants	X				X	
I 06	Gestion de l'expansion des villages par la mise en place de règlements et veiller au respect des règles			X			

	OBJECTIF	Des personnes		Un territoire		Des activités	
		1	2	3	4	5	6
I 07	Définition d'un plan cohérent afin d'épurer les eaux usées en zone individuelle				X		
I 08	Distribution de filets à placer sur les remorques				X		
I 09	Fourniture des cantines scolaires avec des produits locaux de qualité					X	
I 10	Mise en location ou à disposition de terres agricoles publiques pour permettre des essais de nouvelles cultures					X	
<b>PROJETS IMMATERIELS PORTES PAR UN OPERATEUR EXISTANT</b>							
<b><u>Commission Communale de l'Accueil (CCA)</u></b>							
I 11	Elargissement de la CCA	X					
I 12	Réflexion sur l'accompagnement des devoirs	X					
<b><u>Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier</u></b>							
I 13	Réduction de la pollution des eaux				X		
I 14	Encouragement à l'installation de citernes à eau de pluie				X		
<b><u>Conseiller en mobilité</u></b>							
I 15	Parrainage des sentiers			X		X	
I 16	Etude sur a. la réouverture, l'entretien des chemins et sentiers b. la signalisation des villages par des poteaux			X		X	
I 17	Promotion du covoiturage			X			X
<b><u>Ecopasseur</u></b>							
I 18	Soutien des associations et des initiatives communes des citoyens dans le cadre de projets d'économie d'énergie et/ou environnementaux		X		X		X
I 19	Mise en place d'incitants pour la réalisation d'audits énergétiques chez les particuliers			X			X
I 20	Etude des besoins énergétiques de la commune et établissement de recommandations						X
I 21	Etude de faisabilité de projets de production d'énergie renouvelable dans l'esprit d'un mix énergétique						X

	OBJECTIF	Des personnes		Un territoire		Des activités	
		1	2	3	4	5	6
I 22	Etude des potentialités de cultiver le miscanthus et le chanvre					X	X
<b>PROJETS IMMATERIELS PORTES PAR UN OPERATEUR A METTRE EN PLACE</b>							
<b><u>Plan de Cohésion Sociale (PCS)</u></b>							
I 23	Création d'un conseil des jeunes	X	X				
I 24	Création d'activités pour les adolescents : a. toute l'année b. durant les vacances c. favorisant les rencontres entre villages	X	X				
I 25	Projet d'échanges ou de jumelages pour les jeunes	X	X				
I 26	Développer des solutions intergénérationnelles et solidaires	X					
I 27	Mettre à profit le savoir-faire des aînés	X					
I 28	Création de services mobiles ambulants ou décentralisés	X				X	
I 29	Création d'activités en lien avec les personnes handicapées	X					
I 30	Faciliter l'installation de jeunes médecins	X				X	
I 31	Formation des intervenants sociaux afin de sensibiliser leurs publics aux économies d'énergie						X
<b><u>Agence de Développement Local (ADL)</u></b>							
I 32	Transformer les primes communales en chèques locaux					X	
I 33	Inciter les citoyens à se rendre chez les commerçants de la commune					X	
I 34	Création d'une confrérie gastronomique promotion du terroir					X	
I 35	Mise en place de groupements d'achats communs					X	X
<b><u>Commission loisirs et culture</u></b>							
I 36	Promotion des activités locales		X			X	

	OBJECTIF	Des personnes		Un territoire		Des activités	
		1	2	3	4	5	6
I 37	Organisation de journées à thème		X			X	
I 38	Organisation d'une « journée des loisirs »		X			X	
I 39	Valorisation de l'histoire des villages et transmission du savoir des aînés		X			X	
I 40	Diffusion de spectacles avec le Cercle culturel et les théâtres amateur		X			X	
<b><u>Le « groupe nature » de la Commune de Vaux-sur-Sûre</u></b>							
I 41	Création d'un cercle horticole		X		X		
I 42	Plantation de haies indigènes, d'arbres fruitiers et d'espèces mellifères				X		
I 43	Implantation de vergers				X		
I 44	Réalisation d'un cadastre des haies existantes disparues				X		
I 45	Organisation d'ateliers du CriE sur le territoire		X		X		
I 46	Sensibilisation et information sur a. les bonnes pratiques en matière environnementale b. la plantation des feuillus et d'essences adaptées c. les pesticides et ses alternatives		X	X	X	X	
I 47	Mise en place de panneaux d'informations didactiques				X		
I 48	Augmentation du potentiel d'accueil de la nature par de petits aménagements				X		
I 49	Prévention et répression afin de réduire la pollution dans les bois				X		
<b><u>Dans le cadre de la future maison de la ruralité</u></b>							
I 50	Mettre en place un agenda coordonné des activités		X				
I 51	Assurer la présence d'une personne relais à la commune pour les activités		X			X	
I 52	Promotion, redynamisation du tourisme		X			X	
I 53	Améliorer l'image du milieu agricole		X			X	

	OBJECTIF Projet	Des personnes		Un territoire		Des activités	
		1	2	3	4	5	6
I 54	Engagement d'un professionnel du tourisme					X	
I 55	Travail sur l'image de marque « Commune vélo »			X		X	
I 56	Création de projets pédagogiques et touristiques		X			X	
I 57	Balisage numérique de promenades			X		X	
I 58	Création d'un parcours de chasse aux trésors et de géo-caching					X	
I 59	Création d'activités d'accrobranches		X			X	
I 60	Développement de projets autour des étangs de la Strange				X	X	

Légende :

X – Objectif principal

X – Objectif secondaire



**PROVINCE DU LUXEMBOURG**  
**COMMUNE DE VAUX-SUR-SÛRE**



**PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL /**  
**AGENDA 21 LOCAL**

**Volume A**

**PARTIE IV.**

**Les PROJETS ET ACTIONS pour ATTEINDRE les OBJECTIFS**

**VERSION**  
**Approuvée par la CLDR du 18 novembre 2014**

**sprl LACASSE-MONFORT**  
**Ingénieur Conseil**  
Thier del Preux 1 - 4990 Lierneux  
Tél. 080/418.681



**Carine MARQUET**  
**Valentin LABOREY,**  
Auteurs de Programme



# Lot 0

Comprend:

- **Les projets réalisés ou initiés pendant l'élaboration du PCDR**
-



Lot 0

## **LOT 0**

**Projets réalisés ou initiés pendant l'élaboration du PCDR, par la Commune, la CLDR ou leurs partenaires, et répondant à la stratégie de développement**

---

Le présent chapitre présentera les projets selon le défi auquel il répond principalement. Un tableau récapitulatif en fin de chapitre permettra de visualiser les objectifs poursuivis par chaque projet qui peuvent être multiples.

### **DEFI 1 : PARIONS QU'EN 2025, VAUX-SUR-SÛRE SERA UNE COMMUNE D'EPANOUISSEMENT ET DE BIEN-ÊTRE POUR TOUS**

#### **Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche de VSS**

La commune attend le plan cigogne III suivant pour augmenter la capacité de la crèche, pouvant aller jusqu'à quarante-deux places.

Ainsi, elle pourrait obtenir 18 places supplémentaires : l'ouverture de l'étage de la crèche devrait effectivement avoir lieu dans le courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.

En avril 2014, la commune a reçu l'autorisation pour être agréée et subsidiée pour 24 places avec effet rétroactif à partir de janvier 2014.

#### **Aménagement d'un local « pour l'accueil extrascolaire » à la maison des générations**

La commune est en train d'aménager deux locaux à Bercheux pour y organiser l'accueil extrascolaire centralisé du mercredi après-midi. Un bureau y sera également aménagé pour accueillir le service « cohésion sociale » de l'administration communale.

#### **Agrandissement de l'école de Morhet**

Travaux en attente d'une promesse de subsides en 2014.

#### **Aménagement de plaines de jeux**

Travaux en attente d'une promesse de subsides en cours en 2014 : tous les villages seront couverts y compris des réaménagements ou des adaptations aux âges des enfants.

#### **Création d'un « poste de garde médicale en semaine », première étape de la création d'une maison médicale**

Le projet nécessite une initiative privée. La commune a rencontré, en janvier 2014, 4 médecins locaux pour envisager des pistes.

**☑ Création d'un hall omnisports communal – phase 1 : local tennis de table**

La Commune de Vaux-sur Sûre envisage la création d'un hall omnisports dans le cadre du PCDR / INFRASPORT. Le projet est réalisé en deux phases, la première permet de réaliser, sur fonds propres, un espace sportif (22 x 11 m) répondant aux besoins du tennis de table.

**☑ Organisation d'une journée d'accueil des nouveaux habitants**

**☑ Gérer un calendrier annuel du prêt du chapiteau**

**☑ Inventaire, entretien et valorisation du patrimoine et du petit patrimoine**

Ce dossier est pris en charge par le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

**DEFI 2 : PARIONS QU'EN 2025, VAUX-SUR-SÛRE SERA UNE COMMUNE QUI MAITRISE SON DEVELOPPEMENT**

**☑ Etude de faisabilité pour l'aménagement de RAVeLs**

Une convention pluricommunale existe entre Bastogne, Fauvillers, Libramont, Martelange. Le projet est porté par Idelux avec le soutien de la Province de Luxembourg.

**☑ Amélioration et création de trottoirs**

La commune répond aux différents appels à projets concernant l'aménagement de trottoirs. Après la traversée de Rosières, terminée en 2014, la prochaine priorité communale concerne la RN 85 au niveau du village de Bercheux.

**☑ Valorisation des fontaines**

Ces dossiers sont essentiellement pris en charge par le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier et le Contrat de Rivière Ourthe.

**☑ Création de zones de débardage**

La commune se porte acquéreuse de parcelles selon les opportunités.

**☑ Sensibilisation régulière au problème du radon**

**DEFI 3 : PARIONS QU'EN 2025, VAUX-SUR-SÛRE SERA UNE COMMUNE PLUS AUTONOME**

**☑ Création d'une épicerie sociale**

En 2014, le projet est en cours à l'ancienne poste en complément au « Le Fer Bien », à la « vestiboutique » et à la laverie. Il s'agit d'une antenne décentralisée de Bastogne gérée par le CPAS. Un comité de bénévoles est en création.

**☑ Enquête sur les besoins réels des acteurs économiques**

Réalisé dans le cadre de la création de l'ADL transcommunale.

## Synthèse des projets du lot 0 par objectif

PROJETS LOT 0	DEFI N°1		DEFI N°2		DEFI N°3	
	1	2	3	4	5	6
Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche de VSS	x				x	
Aménagement d'un local « halte-garderie » pour les enfants	x				x	
Agrandissement de l'école de Morhet	x	x			x	
Aménagement de plaines de jeux		x				
Création d'un « poste de garde médicale en semaine », première étape de la création d'une maison médicale	x				x	
Organisation d'une journée d'accueil des nouveaux habitants		x				
Gérer un calendrier annuel du prêt du chapiteau		x				
Inventaire, entretien et valorisation du patrimoine et du petit patrimoine			x	x		
Etude de faisabilité pour l'aménagement de RAVeLs			x			
Amélioration et création de trottoirs			x			
Valorisation des fontaines			x	x		
Création de zones de débarquement				x	x	
Sensibilisation régulière au problème du radon				x		
Création d'une épicerie sociale		x			x	
Enquête sur les besoins réels des acteurs économiques					x	

### Rappel des objectifs :

- Objectif 1 Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
- Objectif 2 Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires
- Objectif 3 Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales
- Objectif 4 Protéger les richesses du territoire pour les générations futures
- Objectif 5 Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux
- Objectif 6 Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**PROVINCE DU LUXEMBOURG**  
**COMMUNE DE VAUX-SUR-SÛRE**



**PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL /**  
**AGENDA 21 LOCAL**

**Volume A**

**PARTIE IV.**

**Les PROJETS ET ACTIONS pour ATTEINDRE les OBJECTIFS**

**VERSION**  
**Approuvée par la CLDR du 18 novembre 2014**

**sprl LACASSE-MONFORT**  
**Ingénieur Conseil**  
Thier del Preux 1 - 4990 Lierneux  
Tél. 080/418.681



**Carine MARQUET**  
**Valentin LABOREY,**  
Auteurs de Programme

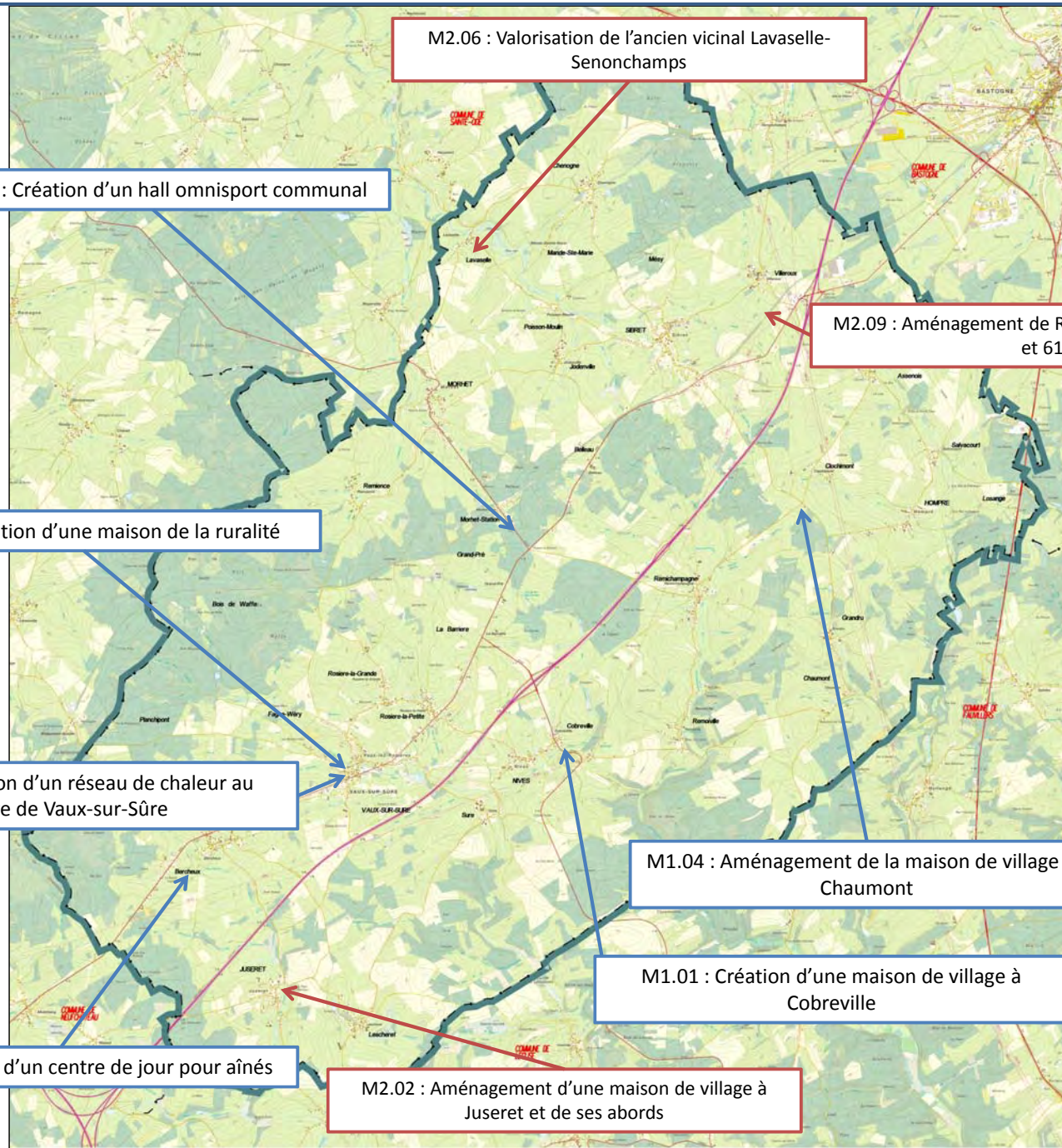




# Lot 1

<b>M 1.01</b>	<b>Création d'une maison de village à Cobreville</b>
<b>M 1.02</b>	<b>Création d'une maison de la ruralité</b>
<b>M 1.03</b>	<b>Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre</b>
<b>M 1.04</b>	<b>Aménagement de la maison de village de Chaumont</b>
<b>M 1.05</b>	<b>Création d'un centre de jour pour aînés</b>
<b>M 1.06</b>	<b>Création d'un hall omnisport communal</b>

---



PROJETS DU LOT 1

PROJETS DU LOT 2

M2.01 : Création d'un atelier rural

M2.03 : Création de logements tremplin

M2.04 : Création de logements intergénérationnels

M2.05 : Création de liaisons entre le RAVeL et les villages

M2.07 : Rénovation des fontaines

M2.08 : Création d'une maison de repos transcommunale

M2.10 : Création d'une maison médicale

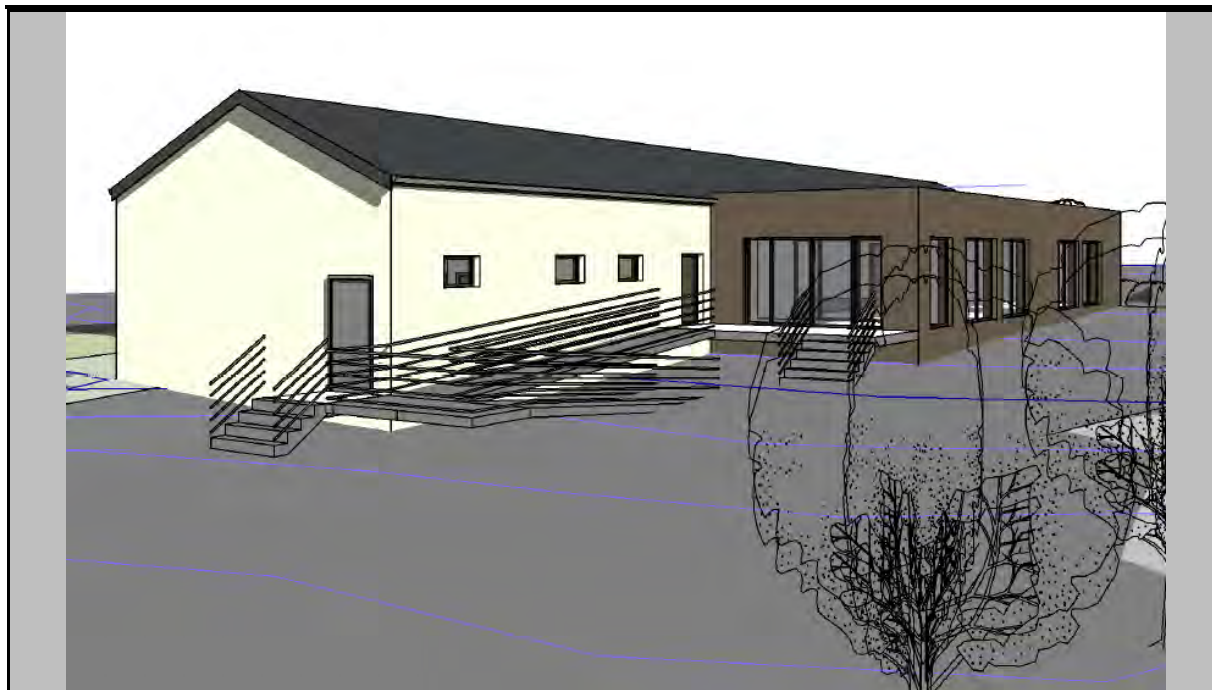
M2.11 : Etude de faisabilité et réalisation d'un projet d'autonomie énergétique



**M1.01**  
Projet 01  
Priorité 01

**Intitulé projet :**

**Création d'une maison de village à Cobreville**



**Description du projet :**

Le projet consiste à créer une maison de village à Cobreville.

**Contexte : le village de Cobreville**

Cobreville est implanté en versant de vallée et s'étire le long de la route régionale 848 et sur deux voiries intérieures. Le village s'étend de manière assez compacte autour de son ancien château. Les éléments centralisateurs sont la plaine de jeux, les installations du terrain de football et l'espace public constitué d'un panneau d'information, d'un abribus et d'un bac à eau remis en état.

Le projet est prévu au cœur du village, au niveau des installations du terrain de football.

Actuellement, le site fait l'objet d'un projet d'ensemble comprenant, outre le terrain de football existant, une plaine multisports, un local pour les jeunes (modules préfabriqués), une aire de jeux, un terrain de pétanque, un kiosque et l'adaptation des circulations et des stationnements pour le site.

En outre, une étude dans le cadre d'Infrasports prévoit la création de vestiaires et d'une buvette pour le football.

Le projet vise à compléter la fonction sportive du bâtiment avec une maison de village afin d'accueillir les activités existantes dans les villages de Cobreville, Nives et Sûre ainsi que les différentes activités envisagées par la CLDR.

### Le projet

Il s'agit de créer un nouveau bâtiment afin de remplacer l'actuelle salle des sports. En effet, cette salle ne répond pas aux normes d'Infrasports en matière de vestiaires et d'accès au bâtiment. De plus, l'infrastructure est vieillissante et le manque d'isolation entraîne de fortes consommations énergétiques.

L'objectif est d'intégrer la création d'une maison de village au projet de vestiaires et de buvette actuellement en cours d'étude.

La programmation du projet comprend :

- une salle polyvalente de 200 m<sup>2</sup> ;
- une cuisine avec un bar, une réserve et une chambre froide ;
- les sanitaires ;
- les vestiaires ;
- l'accès aux bâtiments pour les PMR ;
- un espace terrasse avec un barbecue couvert ;
- un terrain de sports pour enfants ;
- la plantation de haies d'essences indigènes pour délimiter et sécuriser le site.

Le bâtiment conservera la volumétrie existante en proposant, d'une part, les nouveaux vestiaires sur deux étages afin de faciliter les différents accès pour les sportifs et, d'autre part, une extension afin de pouvoir proposer un espace de 200 m<sup>2</sup>, nécessaire aux activités villageoises.

Actuellement les villages de Cobreville, Nives et Sûre font preuve d'une réelle dynamique associative. Outre les activités déjà présentes actuellement, la CLDR a recensé différents besoins pour la maison de village avec notamment :

- l'organisation de jeux intervillages ;
- la programmation de conférences et animations diverses ;
- l'organisation de différentes bourses ;
- l'organisation de brocantes ;
- le développement d'activités sportives (self défense women, gym, stretching, ...) ;
- l'accueil des concentrations de motos.

### **Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Pilier social du 24/01/2013, GT Pilier économique du 31/01/2013, GT des 15/05/2013, 21/05/2013, 23/05/2013, CLDR du 20/02/2014, CLDR du 27/02/2014, CLDR du 06/05/2014, GT projets du 12/03/2014, CLDR du 27/05/2014 et CLDR du 5/06/2014).

### **Justification du projet :**

Ce projet vise à proposer un espace fédérateur au cœur des trois villages, combinant les activités sportives et associatives.

La maison de village s'inscrit dans un projet global au niveau du site qui permettra de créer un lieu central, polyvalent et ouvert à toute la population de Cobreville, Nives et Sûre.

De plus, le projet de la maison de village permettra de soutenir les activités existantes tout en proposant un potentiel pour les activités à développer dans le futur. Actuellement, les activités présentes à Cobreville, Nives et Sûre sont :

- la fête du village (avec ajout d'un chapiteau) ;
- les activités footballistiques ;
- les événements familiaux (mariages, baptêmes, enterrements, anniversaires...)

- le grand feu ;
- les marches à thème ;
- les différents soupers (foot, écoles ...) ;
- les concours de cartes ;
- les réunions du club des jeunes ;
- les ventes publiques ;
- les divers événements communaux ;
- les diverses activités scolaires (Halloween, fête des mères ...) ;
- les activités de kicker ;
- les randonnailles.

Les villages de Cobreville, Nives et Sûre font donc preuve d'une réelle dynamique associative et la CLDR a recensé différents besoins pour la maison de village avec notamment :

- l'organisation de jeux intervillages ;
- la programmation de conférences et animations diverses ;
- l'organisation de différentes bourses ;
- l'organisation de brocantes ;
- le développement d'activités sportives (self défense women, gym, stretching, ...) ;
- l'accueil de concentrations de motos.

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

Les aménagements permettront de valoriser la maison de village et donc de soutenir l'économie locale que constitue sa location. De plus, la maison de village propose un lieu de rencontre propice aux échanges et à l'information de la population, de même qu'un point de chute aux touristes.

La mise en œuvre d'un projet bien étudié au niveau énergie permettra de réduire les frais de fonctionnement pour les utilisateurs.

#### *Impacts environnementaux :*

L'aménagement des abords prend en compte l'environnement bâti du village et contribue à l'amélioration de l'espace rue. De plus, ces aménagements prévoient des plantations d'arbres haute-tige ainsi que des plantations d'essences mellifères.

De par sa conception énergétique, l'impact environnemental sera réduit au maximum.

#### *Impacts sociaux :*

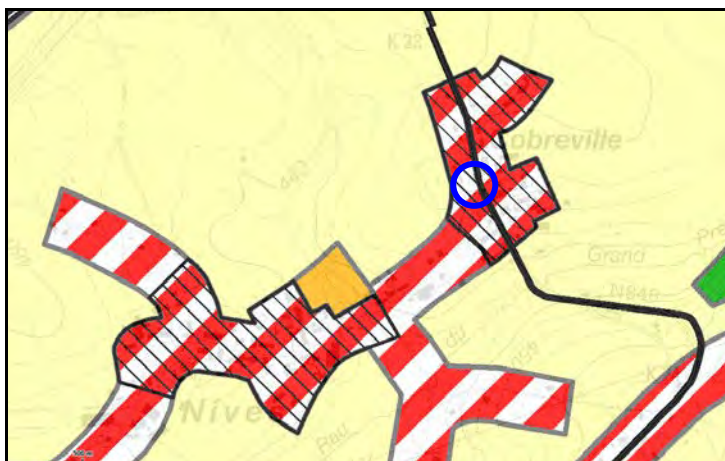
La maison de village contribue, avant tout, à créer un lieu de rencontre pour les habitants du village, les nouveaux arrivés et les visiteurs, tout en proposant une infrastructure utilisable par différents publics, favorisant ainsi la mixité sociale et l'intergénérationnel. De plus, les aménagements prévoient l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

### **Localisation :**

A Cobreville, terrain et bâtiment cadastrés, 3° division Nives, section A, n° 647c.

**Statut au plan de secteur :**

Zone d'habitat à caractère rural.



**Statut de propriété :**

Propriétés communales.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Obtention d'une convention exécution.
- Consultation des habitants sur base de la nouvelle esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
✓	Objectif 2	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :** Néant.

**Estimation globale du coût :**

**Montants**

<u>Tableau récapitulatif</u>		
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC + honoraires</u>
A- Démolition et travaux préparatifs	€ 39.015,00	€ 52.023,38
B- Vestiaires + Sanitaires	€ 192.312,00	€ 256.432,67
C- Maison de village	€ 358.126,00	€ 477.532,37
D- Abords	€ 82.000,00	€ 109.340,44
<b>TOTAL</b>	<b>€ 671.453,00</b>	<b>€ 895.328,86</b>

### **Origines du financement :**

Financé par :

- INFRASPORTS pour les vestiaires + sanitaires :
  - o 60 % de 256.432,67 € soit **153.859,60 € TTC** ;  
Total subside INFRASPORTS : 153.859,60 € TTC
- le DR pour la démolition, la maison de village et les abords (638.896,19 € TTC) :
  - o 80 % de 500.000,00 € soit **400.000,00 €** ;
  - o 50 % de 138.896,19 € (638.896,19 € - 500.000,00 €) ; soit **69.448,10 €**  
Total subside DR : 469.448,10 € TTC
- la commune pour le solde :
  - o 40 % de 256.432,67 € soit **102.573,07 €** ;
  - o 20 % de 500.000,00 € soit **100.000,00 €** ;
  - o 50 % de 138.896,19 € (638.896,19 € - 500.000,00 €), soit **69.448,09 €**  
Total part communale : 272.021,16 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- UREBA, pour l'amélioration des performances énergétiques.
- Espaces verts, pour les plantations.

### **Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

### **Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

C'est le caractère urgent du bâtiment en très mauvais état, ainsi que la synchronisation du dossier Infraspports concernant les vestiaires et sanitaires qui ont amené ce projet à être prioritaire.

### **Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

- Réalisation d'une première étude pour la création des vestiaires et sanitaires.
- Réalisation d'un local pour les jeunes sur le site (implantation de modules préfabriqués).
- Réalisation de la plaine multisports sur le site (en attente d'une promesse de subsides de la Région wallonne).

### **Programmation dans le temps :**

La CLDR, au vu des éléments qui lui ont été communiqués, a proposé que ce projet prioritaire soit réalisé en première convention.

### **Porteurs envisagés :**

Commune, CLDR.

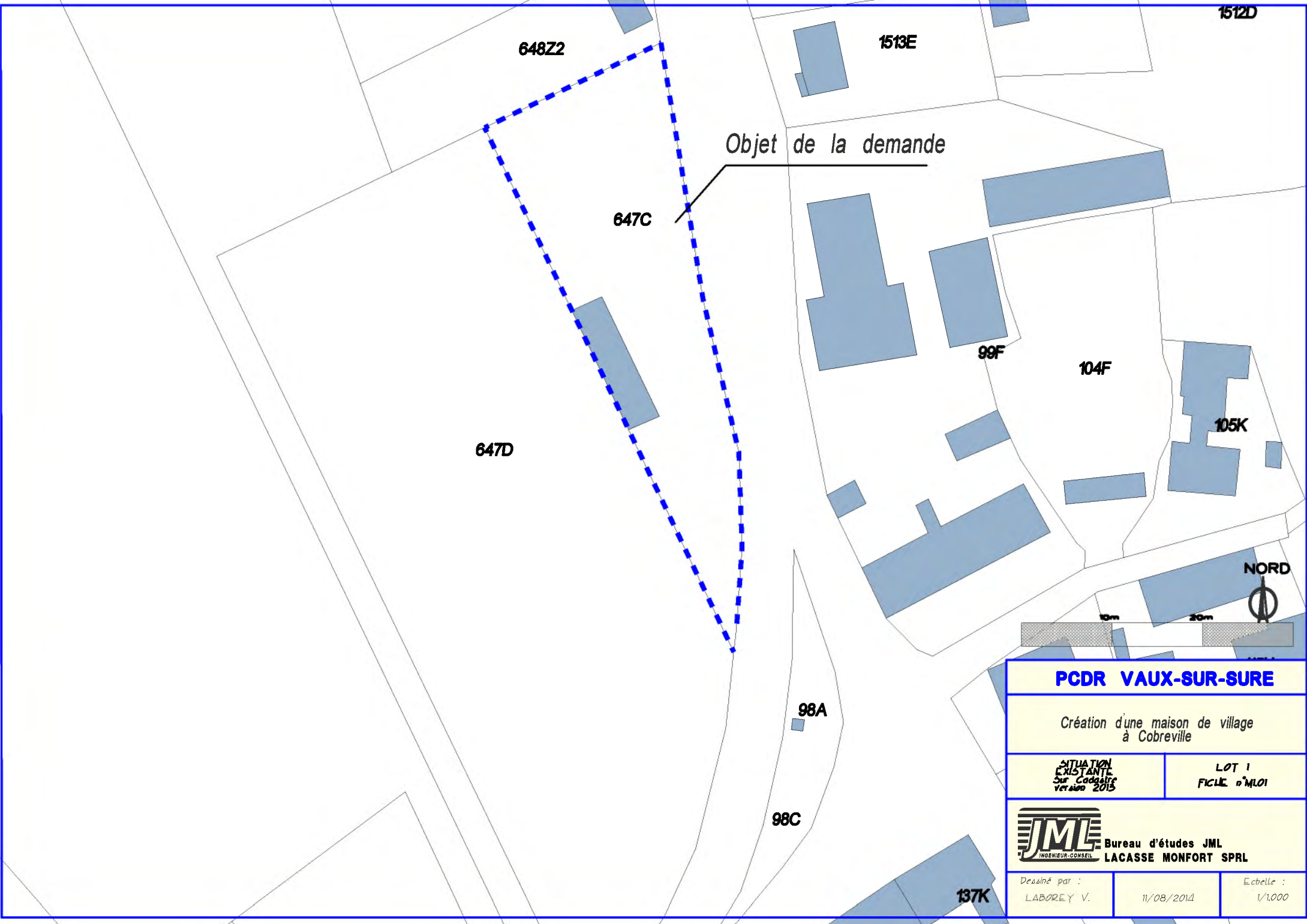
**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Création d'une maison de village à Cobreville	Nombre d'associations fréquentant la maison de village	Commune Comité de gestion de la maison de village	Augmentation du nombre
	Nombre de locations de la maison de village	Commune Comité de gestion de la maison de village	Utilisation à 80 % dans les 5 ans

**Annexes :**

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan du bâtiment (échelle : 1/200).
- Situation existante : Profil du bâtiment (échelle : 1/2.000).
- Situation projetée : Plan d'aménagement rez-de-chaussée (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Plan d'aménagement 1<sup>er</sup> étage (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Plan profils (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Perspectives.
- Dossier photos.
- Estimation.





Objet de la demande

NORD



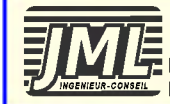
10m 20m

**PCDR VAUX-SUR-SURE**

Création d'une maison de village  
à Cobreville

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur Cadastre  
Version 2015

LOT 1  
FICILE n°MLO1



Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/1.000

Objet de la demande

NORD

**PCDR VAUX-SUR-SURE**

Création d'une maison de village  
à Cobreville

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur Ortoplan  
version 2015

LOT 1  
FICLÉ n°MLO1

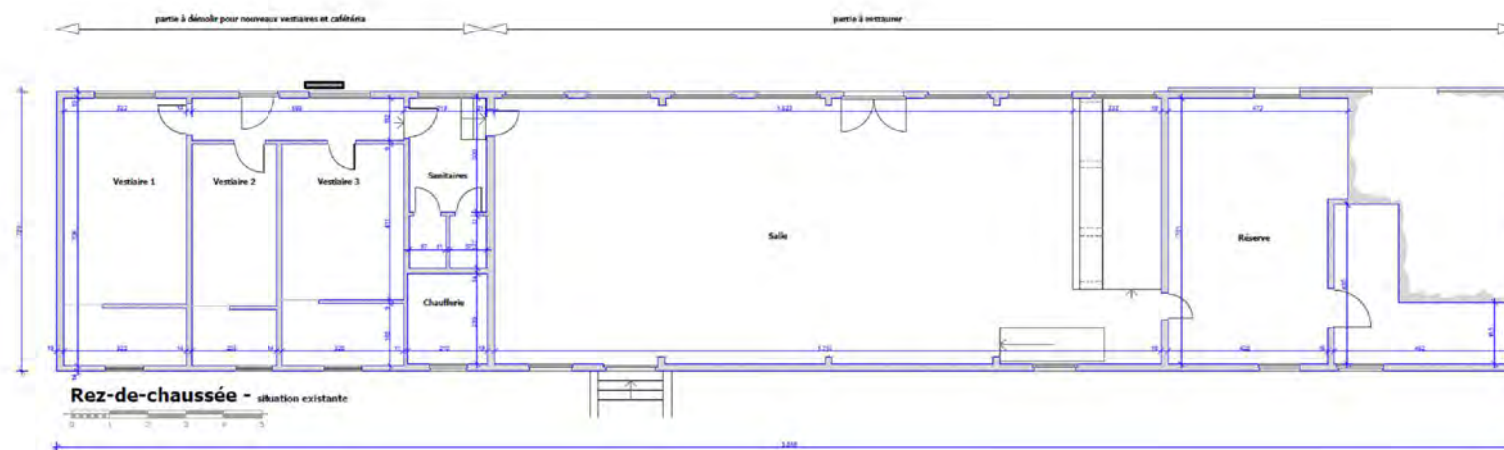


Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/1.000



## PLAN REZ-DE-CHAUSSEE

(G) 1 : 200E - 1 / 14

Source : sprl NIZET-REICHLING Architecture

PCDR VAUX-SUR-SURE  
M1.01 "Création d'une maison de village à Cobreville"

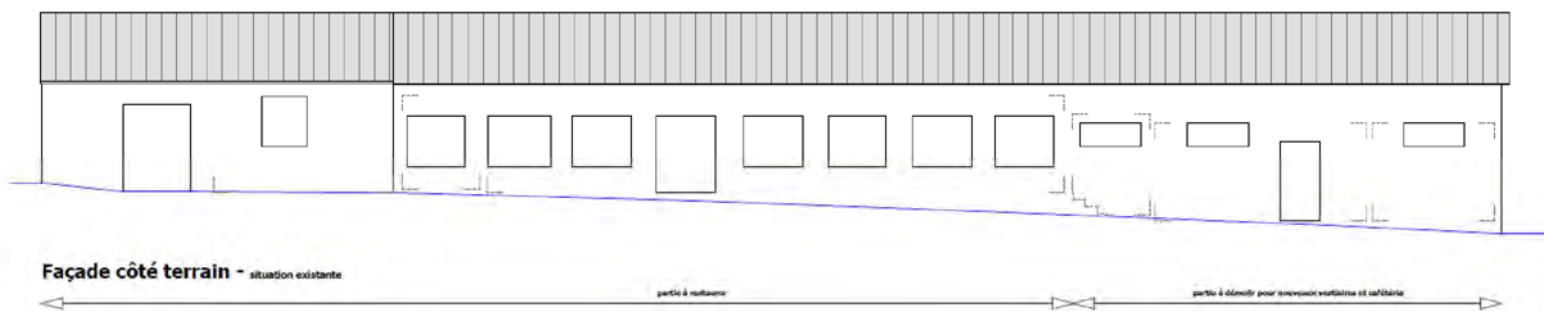
SITUATION EXISTANTE  
PLANS



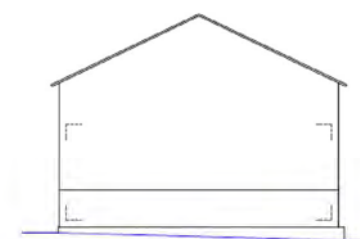
Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/14

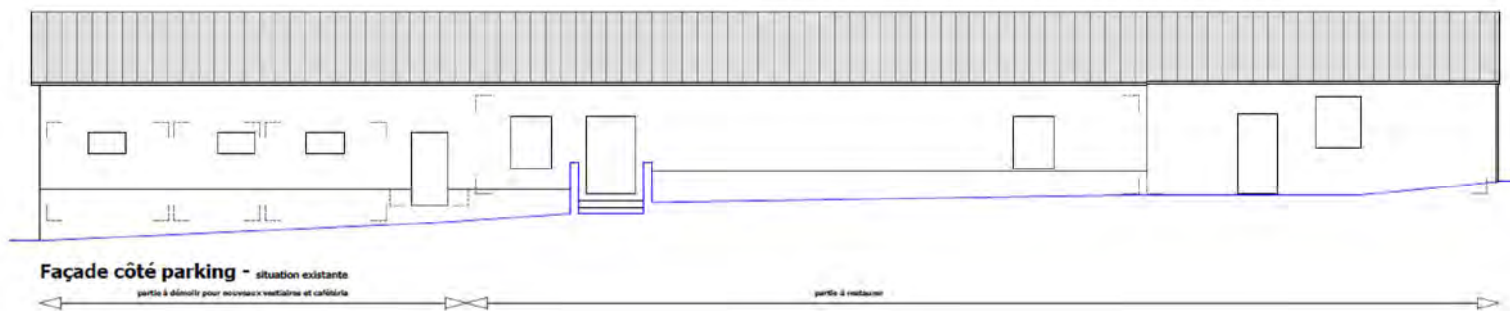
Echelle :  
1 : 200



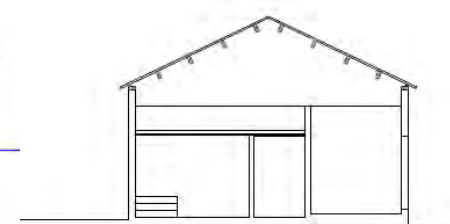
Façade côté terrain - situation existante



Pignon côté parking - situation existante

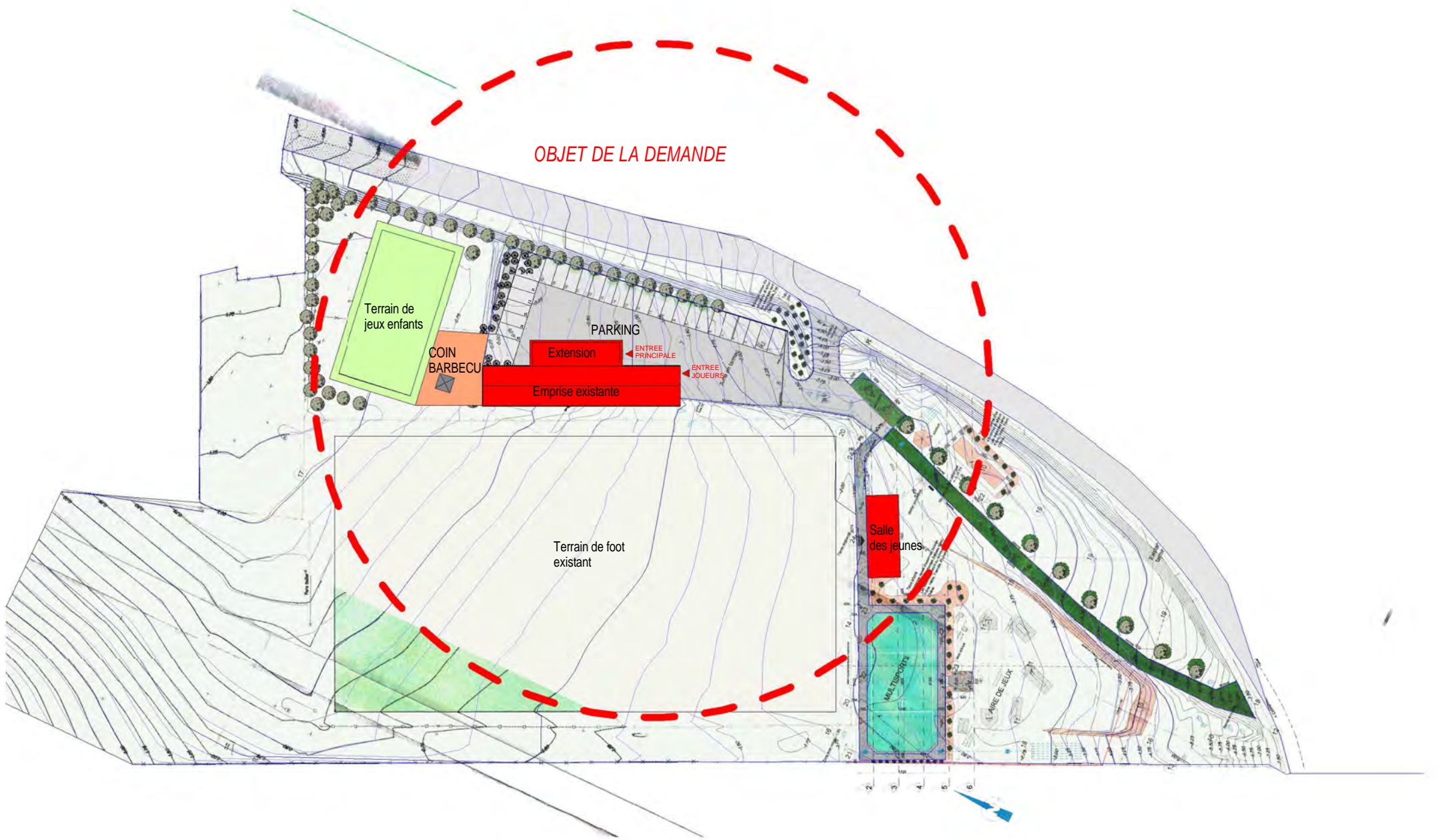


Façade côté parking - situation existante



Coupe de principe - situation existante

Source : sprl NIZET-REICHLING Architecture



PCDR VAUX-SUR-SURE

M1.01 "Création d'une maison de village à Cobreville"

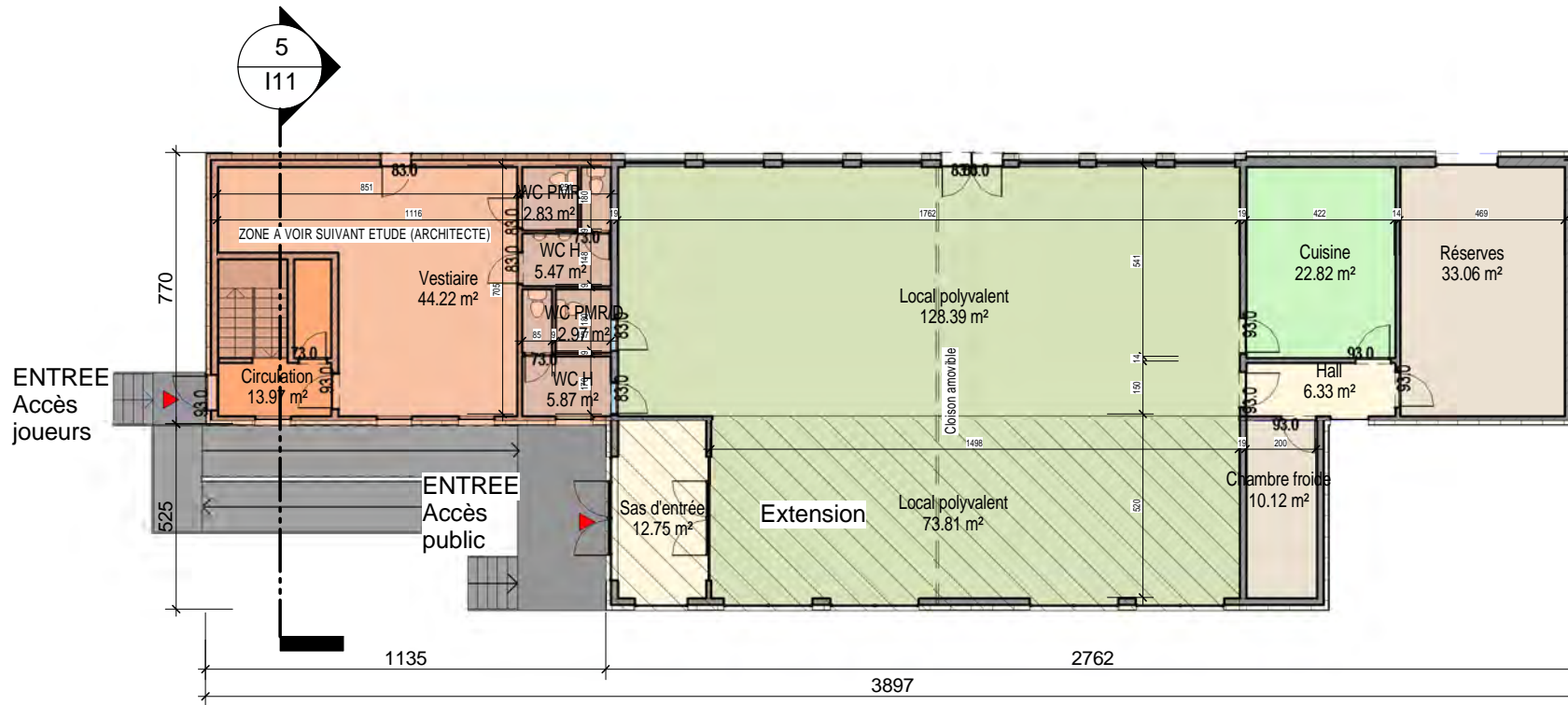
SITUATION PROJETEE  
IMPLANTATION



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

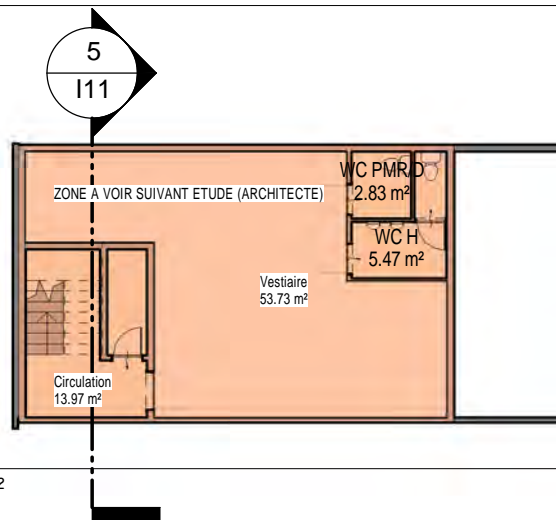
Date :  
30/07/14

Echelle :  
1 : 1000



## PLAN REZ-DE-CHAUSSEE

(G) 1 : 200E - 1 / I12



## 2 SOUS-SOL

(G) 1 : 200E - 2 / I12

PCDR VAUX-SUR-SURE  
M1.01 "Création d'une maison de village à Cobreville"

SITUATION PROJETEE  
PLANS



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/14

Echelle :  
1 : 200



**4 ELEVATION NORD**  
(G) 1 : 200E - 4 / III



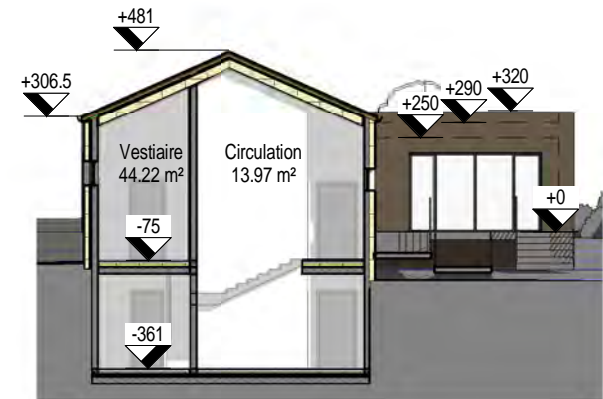
**1 ELEVATION SUD**  
(G) 1 : 200E - 1 / III

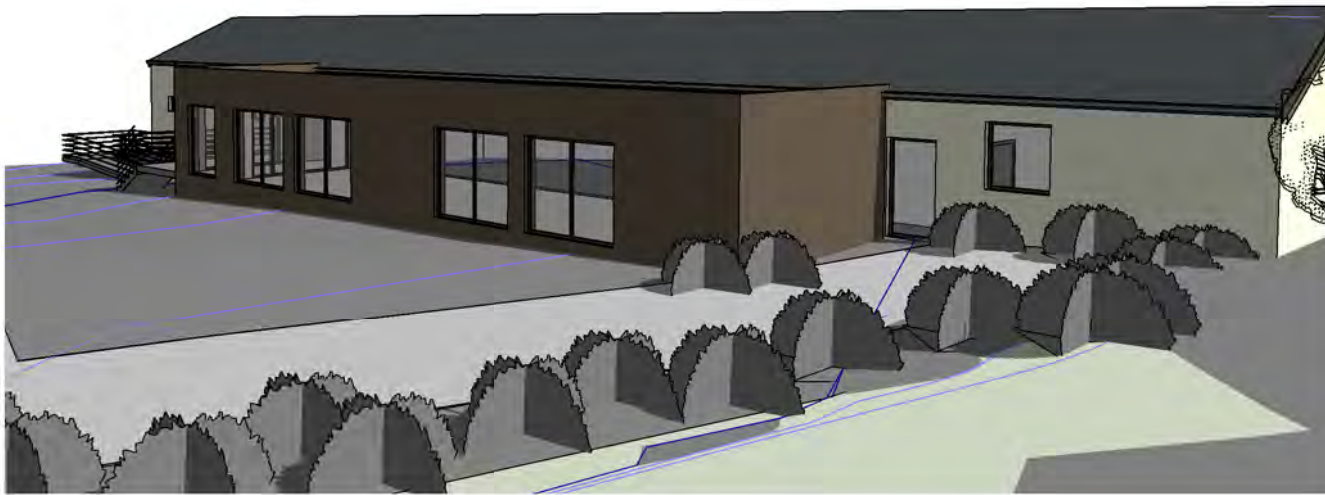


**3 ELEVATION OUEST**  
(G) 1 : 200E - 3 / III



**2 ELEVATION EST**  
(G) 1 : 200E - 2 / III





PCDR VAUX-SUR-SURE  
M1.01 "Création d'une maison de village à Cobreville"

SITUATION PROJETEE  
AXONOMETRIES



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/14

Echelle :



**PCDR VAUX-SUR-SÛRE**

**Création d'une maison de village à Cobreville**  
**Priorité 1 - Fiche M1.01**

Site d'intervention



*Photo n°1*



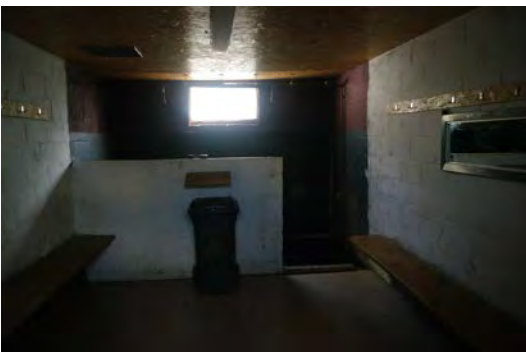
*Photo n°2*



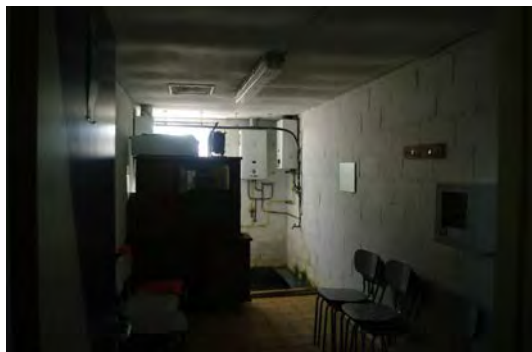
*Photo n°3*



*Photo n°4*



*Photo n°5*



*Photo n°6*

M1.01. Création d'une maison de village à Cobreville					
Récapitulatif					
Charges					
		Estimation HTVA	Estimation TVA 6% + honoraires		
A. Démolition et travaux préparatifs		€ 30.015,00	€ 32.023,36		
B. Vestiaires + Sanitaires		€ 192.312,00	€ 208.432,07		
C. Maison de village		€ 338.126,00	€ 477.532,17		
D. Abords		€ 41.000,00	€ 508.368,44		
TOTAL		€ 671.453,00	€ 895.328,96		
Décaissement					
		- 1.193,85 €	HTVA		
A. Démolition et travaux préparatifs					
	Qté	Unité	Qté	Qté	Qté
1	Démontage installations électriques, chauffage et divers saels existants	m	1	3 500,00 €	3 500,00 €
2	Démolition et évacuation des matériaux existants	m	46	56,21 €	2 585,86 €
3	Démolition des menuiseries extérieures existantes	m	353	30,00 €	10 590,00 €
4	Démolition de la toiture existante (structure et couverture)	m	335	30,00 €	10 050,00 €
5	Démolition de la dalle de sol existante	m	270	35,00 €	9 450,00 €
6	Démolition des menuiseries intérieures existantes	m	135	25,00 €	3 375,00 €
<b>Total A- DEMOLITION ET TRAVAUX PREPARATIFS HTVA</b>					<b>30 015,00 €</b>
B. Vestiaires + Sanitaires					
7	Classement	m	297	25,00 €	7 425,00 €
8	Terrassement pour semelles de fondation	m	8,5	115,00 €	977,50 €
9	Terrassement pour semelles de fondation	m	8,5	115,00 €	977,50 €
10	Terrassement pour semelles de fondation	m	1	5 000,00 €	5 000,00 €
11	Struc de terre	m	31	8,00 €	2 480,00 €
12	Empierrement Coffre de fondation 20 cm	m	85	30,00 €	2 550,00 €
13	Démontage de dalle	m	31	45,00 €	1 395,00 €
14	Réseau d'évacuation des eaux pluviales (Tuyaux PVC)	FTT	1	3 500,00 €	3 500,00 €
15	Réseau d'évacuation des eaux usées (Tuyaux PVC)	FTT	1	3 250,00 €	3 250,00 €
16	Dalle de sol dalle de sol PU 6 cm	m	85	35,00 €	2 975,00 €
17	Dalle de sol dalle de sol PU 6 cm + isolation	m	85	60,00 €	5 100,00 €
18	Mur en blocs béton 19 cm	m	750	45,00 €	33 750,00 €
19	Mur en blocs béton 19 cm (interieur)	m	43,5	70,00 €	3 045,00 €
20	Mur en blocs béton 19 cm	m	51	43,00 €	2 193,00 €
21	Bar. Isolation + chape de compression	m	85	45,00 €	3 825,00 €
22	Structure de toiture pannes BT3 tous les 60 cm	m	3,8	1 000,00 €	3 800,00 €
23	Couverture de toiture : sous-toiture + lattage et ardoises existantes	m	90	80,00 €	7 200,00 €
24	Couverture de toiture : sous-toiture + lattage et ardoises existantes	m	30,5	40,00 €	1 220,00 €
25	Couverture de toiture : sous-toiture + lattage et ardoises existantes	m	31	50,00 €	1 550,00 €
26	Couverture de toiture : sous-toiture + lattage et ardoises existantes	m	8	45,00 €	360,00 €
27	Couverture de toiture : isolation liège empilée 30 cm	m	90	35,00 €	3 150,00 €
28	Chape sur dalle exist - isolation PU 15 cm	m	134	130,00 €	17 420,00 €
29	Maintenance existante en PVC tous les ardoises	m	10,4	480,00 €	4 992,00 €
30	Ouvrière + face platond	m	90	75,00 €	6 750,00 €
31	Rendement de sol intérieur + chape	m	160	65,00 €	10 400,00 €
32	Chape isolante type Marel 8 cm	m	45	70,00 €	3 150,00 €
33	Chape isolante	m	13	475,00 €	6 175,00 €
34	Escalier	m	1	3 280,00 €	3 280,00 €
35	Chape sous dalle de sol exist	m	8,5	315,00 €	2 677,50 €
36	Démontage sur dalle existante	m	80	18,00 €	1 440,00 €
37	Démontage sur dalle existante	FTT	1	8 000,00 €	8 000,00 €
38	Briques isolantes existantes	FTT	1	8 000,00 €	8 000,00 €
39	Isolation	FTT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
40	Isolation	FTT	1	38 000,00 €	38 000,00 €
41	Isolation	FTT	1	8 500,00 €	8 500,00 €
42	Isolation + Lame	FTT	1	38 000,00 €	38 000,00 €
43	Isolation poutre + poutre + isolant et vide en coffrage	FTT	1	3 250,00 €	3 250,00 €
<b>Total B- VESTIAIRES + SANITAIRES HTVA</b>					<b>192 312,00 €</b>
C. Maison de village					
44	Classement	m	311	25,00 €	7 775,00 €
45	Terrassement pour semelles de fondation	m	15	75,00 €	1 125,00 €
46	Terrassement pour semelles de fondation	m	1	7 500,00 €	7 500,00 €
47	Struc de terre	m	31	9,00 €	2 790,00 €
48	Empierrement Coffre de fondation 20 cm	m	14	500,00 €	7 000,00 €
49	Empierrement Coffre de fondation 20 cm	m	201	25,00 €	5 025,00 €
50	Démontage existante	m	21	40,00 €	8 400,00 €
51	Réseau d'évacuation des eaux pluviales (Tuyaux PVC)	FTT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
52	Réseau d'évacuation des eaux usées (Tuyaux PVC) compris les accessoires	FTT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
53	Dalle de sol dalle de sol PU 6 cm	m	341	35,00 €	11 935,00 €
54	Dalle de sol dalle de sol PU 6 cm + isolation	m	341	55,00 €	18 755,00 €
55	Mur en blocs béton 19 cm	m	238	45,00 €	10 710,00 €
56	Mur en blocs béton 19 cm	m	143	45,00 €	6 435,00 €
57	Structure de toiture pannes BT3 tous les 60 cm	m	3,8	1 000,00 €	3 800,00 €
58	Structure de toiture pannes BT3 tous les 60 cm	m	213	80,00 €	17 040,00 €
59	Structure de toiture pannes BT3 tous les 60 cm	m	33,5	40,00 €	1 340,00 €
60	Structure de toiture pannes BT3 tous les 60 cm	m	8	45,00 €	360,00 €
61	Structure de toiture pannes BT3 tous les 60 cm	m	3	45,00 €	135,00 €
62	Structure de toiture pannes BT3 tous les 60 cm	m	213	35,00 €	7 455,00 €
63	Structure de toiture pannes BT3 tous les 60 cm	m	108,5	80,00 €	8 680,00 €
64	Structure de toiture pannes BT3 tous les 60 cm	m	31	90,00 €	2 790,00 €
65	Structure de toiture pannes BT3 tous les 60 cm	m	3	80,00 €	240,00 €
66	Structure de toiture pannes BT3 tous les 60 cm	m	3	45,00 €	135,00 €
67	Structure de toiture pannes BT3 tous les 60 cm	m	3,4	35,00 €	119,00 €
68	Chape sur dalle exist - isolation PU 15 cm	m	132	130,00 €	17 160,00 €
69	Chape sur dalle exist - isolation PU 15 cm	m	90	150,00 €	13 500,00 €
70	Maintenance existante en PVC tous les ardoises	m	31	480,00 €	14 880,00 €
71	Ouvrière + face platond	m	190	65,00 €	12 350,00 €
72	Rendement de sol intérieur + chape	m	292	65,00 €	18 980,00 €
73	Chape isolante	m	8	475,00 €	3 800,00 €
74	Démontage sur dalle existante	m	292	18,00 €	5 256,00 €
75	Démontage sur dalle existante	FTT	1	38 000,00 €	38 000,00 €
76	Briques isolantes existantes	FTT	1	8 500,00 €	8 500,00 €
77	Isolation	FTT	1	8 500,00 €	8 500,00 €
78	Isolation + Lame	FTT	1	38 000,00 €	38 000,00 €
79	Isolation poutre + poutre + isolant et vide en coffrage	FTT	1	3 250,00 €	3 250,00 €
80	Chape sur dalle exist - isolation PU 15 cm	m	134	130,00 €	17 420,00 €
<b>Total C- MAISON DE VILLAGE HTVA</b>					<b>338 126,00 €</b>
D. Abords					
81	Struc de terre + assés de fondation + isolation + pare-vent	m	200	45,00 €	9 000,00 €
82	Abords (Rampes d'accès PMR - accès vestiaires et maison de village)	m	48	125,00 €	6 000,00 €
83	Zone de parking	m	380	110,00 €	41 800,00 €
<b>Total D- ABORDS HTVA</b>					<b>60 800,00 €</b>
<b>TOTAL HTVA</b>					<b>671 453,00 €</b>
<b>E HONORAIRES - Architecture/stabilité</b>					<b>60 450,74 €</b>
<b>Coordination sécurité</b>					<b>8 587,44 €</b>
<b>TOTAL GENERAL HORS TVA</b>					<b>739 941,14 €</b>
<b>TOTAL TVA 6%</b>					<b>895 328,96 €</b>
<b>Total HTB à 200000000</b>					<b>895 328,96 €</b>
<b>Total HTB à 200000000</b>					<b>895 328,96 €</b>
<b>Total HTB à 200000000</b>					<b>895 328,96 €</b>

Démontage et évacuation des parois vitrées en façade					
<b>44</b>					
Démontage et évacuation des menuiseries extérieures					
Elevation arrière	9				25
Elevation droite	4,2				12
Elevation avant	8				13,2
<b>21,2</b>					
Création de bases dans les maçonneries existantes +					
Elevation arrière	4	3			25
Elevation avant	4,4	3			13,2
<b>50,2</b>					
Nouvelles annexes: déblais généraux					
	131	0,3			<b>39,3</b>
Nouvelles annexes: Terrassement pour semelles de					
	2,6				
	2,6				
	2,6				
	12,4				
	3,9				
	3,9				
	5,8				
	7,5				
	2,8				
	46,7	0,4	0,3		<b>5,694</b>
Nouvelles annexes: Boucle de terre					
	4				
	6				
	7,5				
	2,7				
	12,6				
	3				
	3				
<b>38,8</b>					
Nouvelles annexes: Empierrement: Coffre de fondation					
<b>100</b>					
Mur en blocs béton 19 cm					
	2,7				
	2,7				
	2,7				
	7,4				
	12,4				
	27,9	2,9			80,91
	4				
	4				
	6				
	14	3,2			44,8
					30
<b>155,71</b>					
Etage local polyvalent: hourds + chape de compression					
<b>58</b>					
Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm					
	2,9	20	0,08	0,23	1,0072
	3,1	24	0,08	0,23	1,36856
	4	10	0,08	0,23	0,736
<b>3,17216</b>					
Couverture de toiture: panneaux multiplex + membrane					
<b>90</b>					
Couverture de toiture: Couvre mur en acier laqué					
	2,9				
	2,9				
	12,5				
	4				
	4				
	6				
<b>32,3</b>					
Couverture de toiture: faces en acier laqué					
	1,5				
	3				
	7,7				
<b>12,2</b>					
Couverture de toiture: TD en zinc					
	3	2		6	
	3,2	4		12,8	
<b>16,8</b>					
Créspe ton gris clair + isolation PU 10 cm					
Elevation avant	5				
Elevation droite	56				
Elevation arrière	53				
Partie arrière	13				
	10				
<b>177</b>					
Bardage en mélèze ajouré + ossature et isolation PU 10					
Elevation avant	32				
Elevation droite	9				
Elevation gauche	9				
<b>50</b>					
Menuiseries extérieures en PVC ton gris anthracite					
Elevation avant	11				
Elevation droite	16				
Elevation arrière	34				
Partie arrière	9				
<b>70</b>					
Nouvelles annexes: Revêtement de sol intérieur + chape					
<b>90</b>					
Etage: Revêtement de sol intérieur + chape + isolation					
<b>55</b>					
Cloisons intérieures type Metall Stud 9 cm					
Rez	4,5				
	3,2				
	7,7	2,7			20,79
Etage	10				
	5,4				
	15,4	4,1			63,14
<b>83,93</b>					
Portes intérieures 90/205					
Rez	12				
Etage	3				
<b>15</b>					
Châssis vitrés intérieurs					
	14				
Garde corps intérieurs en acier laqué					
	3,2				
	3,2				
	6,4				



### Le projet

Il s'agit de compléter l'ensemble des infrastructures présentes dans le centre de Vaux-sur-Sûre en créant un bâtiment à destination touristique, culturelle et économique.

L'édifice propose la création d'un volume supplémentaire, accolé à la salle du Bar à Thym. Le bâtiment, d'architecture contemporaine, profitera de sa situation privilégiée en bordure de la nationale, en plein cœur du village, pour proposer un point de repère avec une large surface vitrée, orientée pour l'accueil des visiteurs de la commune.

Le projet vise également à restructurer l'espace public environnant en proposant, d'une part, la création d'une halle couverte sur l'espace de stationnement et, d'autre part, l'aménagement de neuf places de stationnement à front de rue. La halle permettra le déroulement de manifestations comme le marché de Noël ou le projet de marchés du terroir proposé par la CLDR. Constituée d'une structure métallique couverte, la halle permettra le stationnement des véhicules (deux places spécifiques pour mobile-homes sont également prévues) en dehors des manifestations.

La programmation vise essentiellement à répondre, au sein d'une même infrastructure, à trois besoins identifiés dans le cadre du PCDR : le développement d'un tourisme local, le renforcement du secteur culturel et le soutien au développement d'activités économiques.

### Fonction touristique :

Intégré au rez-de-chaussée avec une large visibilité sur la nationale, l'espace touristique comprend un local d'accueil des touristes combiné à une vitrine des caractéristiques touristiques de la commune (espace muséal de l'histoire locale), consultable de l'extérieur, même en dehors des heures d'ouverture. L'infrastructure sera complétée d'un panneau numérique d'affichage informatif. Le local d'accueil est complété d'un bureau et d'une réserve. Un local est également prévu pour les stockages et l'entretien de vélos de location, projet également initié dans le cadre du PCDR.

Différentes initiatives sont envisagées dans cet espace touristique :

- La professionnalisation de l'animation touristique par la mise à disposition d'un agent communal dans le but d'améliorer l'information au touriste à Vaux-sur-Sûre en complément au plein-temps déjà présent au Syndicat d'initiative de Sibret et de créer des liens avec les différents acteurs touristiques du territoire.
- La vente de produits locaux ou information renvoyant les touristes vers les producteurs et valorisant les hommes et les femmes qui se cachent derrière les produits.
- La réservation de « paniers pique-nique » + livraison en cours de promenade ou la mise à disposition de « paniers week-end » pour les gîtes.
- Le parrainage des sentiers (passage régulier, balisage, nettoyage, réparation, coordination...).
- La valorisation et l'entretien du petit patrimoine.
- Le développement de l'image de marque « Commune vélo ».

### Fonction culturelle :

Egalement intégrée au rez-de-chaussée, la fonction culturelle propose une salle supplémentaire mise à disposition des acteurs culturels (conférences, activités de l'Académie de musique...). Un local supplémentaire est prévu pour des expositions temporaires ou permanentes. Ce local pourra également convenir pour le déroulement de réunions ponctuelles ou pour des manifestations plus importantes dans le « Bar à Thym ». A ce titre, la partie ouest du bar à Thym sera également réaménagée afin d'améliorer la circulation vers le nouveau bâtiment et de restructurer la cuisine et le sanitaire actuellement peu pratiques.

Différentes initiatives sont envisagées dans cet espace culturel :

- La création d'une « Commission loisirs et culture » qui aurait pour objectif :
  - o le développement de synergies entre les différents acteurs du monde associatif ;
  - o le développement de l'animation inter-villages (jeunesse) ;
  - o l'optimisation des infrastructures de la Commission loisirs et culture et des maisons de villages ;
  - o l'organisation d'une journée d'accueil des nouveaux habitants ;
  - o la création d'un SEL ;
  - o la valorisation de l'histoire des villages et transmission du savoir des aînés ;
  - o la création d'une confrérie gastronomique ;
  - o le marché ou foire artisanale (+ cumulé avec un « apéro communal »), en collaboration avec les artisans locaux, intéressés par la création de dégustation de produits du terroir ;
  - o le développement d'activités environnementales comme le développement de projets pédagogiques et touristiques autour des étangs de la Stange ou l'implication du « Cercle horticole » pour différents projets de sensibilisation.
- L'accueil de l'Agence de Développement Local commune aux communes de Vaux-sur-Sûre, Léglise, Martelange et Fauvillers (agrément reçu me 4/7/2014).
- L'espace culturel restera de gestion communale afin de permettre une mise à disposition facilitée des espaces pour certaines manifestations.

#### Fonction économique :

Disposé de manière indépendante au premier étage, l'espace est prévu pour la mise en place d'une zone de co-working. Il s'agit d'une infrastructure intégrée, encourageant le développement d'activités économiques dans le secteur immatériel susceptibles d'être attirées par le cadre de vie de qualité que propose la commune, la mise à disposition de moyens de communication perfectionnés et l'ouverture vers une forme de travail audacieuse et innovante. La zone dédiée au co-working propose un espace de travail partagé, une salle de réunion, une aire cafétéria et des sanitaires, mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture. L'espace est également conçu pour pouvoir, le cas échéant, être loué à une entreprise individuelle.

Du point de vue technique, l'ensemble du volume créé fera l'objet d'une isolation des façades et de la toiture, associée à une prise en compte de l'acoustique de la salle.

L'autre axe d'efficacité énergétique porte sur les installations techniques. L'installation existante au Bar à Thym est vieillissante. Le projet profitera de cette rénovation pour dimensionner et installer un système de chauffage adapté à l'ensemble de l'infrastructure et raccordé au réseau de chaleur en cours de développement dans le centre de Vaux-sur-Sûre, dans le cadre du PCDR. La production de chaleur sera améliorée par le placement d'appareils à haut rendement et de systèmes de ventilation mécanique double flux.

#### **Origine de la demande :**

- ✓ Commune, artisans locaux, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Pilier social du 24/01/2013, GT Pilier économique du 31/01/2013, GT des 21/05/2013, 05/06/2013, 13/06/2013, CLDR du 20/02/2014, CLDR du 27/02/2014, CLDR du 6/05/2014, GT projets du 20/03/2014, CLDR du 27/05/2014 et CLDR du 5/06/2014).

### **Justification du projet :**

Ce projet s'inscrit dans une vision d'ensemble du village de Vaux-sur-Sûre, destiné à devenir un réel pôle centralisateur. A ce titre, le bâtiment propose le développement d'activités culturelles, touristiques et économiques, complétant parfaitement les activités de services déjà présents.

En outre, le projet profitera et renforcera le développement du réseau de chaleur initié pour le centre du village dans le cadre du PCDR.

La vocation culturelle ou touristique de la commune doit faire face à la concurrence de communes voisines comme Bastogne. A ce titre, le projet propose un projet à échelle de la commune, regroupant différentes fonctions permettant le développement de synergies futures comme le partage de matériel ou de ressources humaines ou le développement de manifestations à caractère tant culturel que touristique.

Le projet est le résultat de la synthèse d'un nombre considérable de demandes diffuses pour une meilleure animation territoriale en général. Il peut s'agir d'activités culturelles, associatives, citoyennes, en lien avec l'environnement ou même l'économie locale, les éléments communs étant la coordination, l'information et l'organisation d'activités ou d'initiatives locales. Etant donné une demande claire et répétée d'une professionnalisation du tourisme local, l'alliance entre ces différentes demandes est apparue comme une évidence : professionnaliser l'animation du territoire.

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

Ce projet renforcera l'attractivité touristique du village et de la commune et complètera l'identité du territoire. Le développement d'un espace de co-working s'inscrit pleinement dans le développement d'une économie locale et innovatrice. En outre, le projet, de par son intervention globale, permettra de rationaliser le coût de l'entreprise et évitera des travaux au coup par coup.

#### *Impacts environnementaux :*

L'isolation du bâtiment contribuera à en améliorer les performances énergétiques et donc en réduire les consommations. Développer au cœur de l'agglomération villageoise le projet contribue à requalifier des espaces urbanisés au profit d'espaces non bâtis tout en renforçant l'utilisation du futur réseau de chaleur.

#### *Impacts sociaux :*

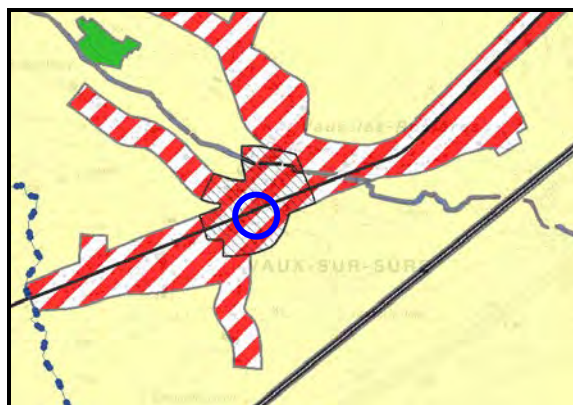
La maison de la ruralité contribue, avant tout, à créer un lieu de rencontre pour les habitants du village, les nouveaux arrivés et les visiteurs, tout en proposant une infrastructure utilisable par différents publics, favorisant ainsi la mixité sociale et l'intergénérationnel. De plus, les aménagements prévoient l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

### **Localisation :**

A Vaux-sur-Sûre, terrain et bâtiment cadastrés, 1° division, section C, n° 18n et n° 22h.

**Statut au plan de secteur :**

Zone d'habitat à caractère rural.



**Statut de propriété :**

Propriétés communales.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Obtention d'une convention exécution.
- Consultation des habitants sur base de la nouvelle esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
✓	<b>Objectif 2</b>	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 4	Protéger les richesses du territoire pour les générations futures
✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie



**Création d'emploi(s) envisagée** : Un emploi dans le secteur culturel, un emploi dans le secteur touristique et les emplois générés par l'espace de co-working.

**Estimation globale du coût :**

**Montants**

<u>Tableau récapitulatif</u>		
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC + honoraires</u>
A- Bâtiment: Espace culture	€ 266.208,86	€ 354.968,22
B- Bâtiment: Espace tourisme	€ 203.112,91	€ 270.834,82
C- Bâtiment: Espace co-working	€ 267.258,85	€ 356.368,30
D- Bâtiment existant: Le Bar à Thym	€ 102.560,56	€ 136.756,30
E- Abords	€ 125.800,00	€ 167.744,24
<b>TOTAL</b>	<b>€ 964.941,19</b>	<b>€ 1.286.671,88</b>

**Origines du financement :**

Financé par :

- le DR pour la maison de la ruralité :
  - o 80 % de 500.000,00 € soit **400.000,00 €**;
  - o 50 % de 786.671,88 € (1.286.671,88 € - 500.000,00 €) ; soit **393.335,94 €**

**Total subsides DR : 793.335,94 € TTC**

- la Commune pour le solde :
  - o 20 % de 500.000,00 € soit **100.000,00 €**;
  - o 50 % de 786.671,88 € (1.286.671,88 € - 500.000,00 €) ; soit **393.335,94 €**

**Total part communale : 493.335,94 € TTC**

Autres pistes de subventionnement :

- UREBA, pour l'amélioration des performances énergétiques.
- CGT, pour la création d'un espace touristique.
- Espaces verts, pour les plantations.
- FEDER.

**Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

**Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Le projet fait partie du portefeuille de projets soumis au FEDER par l'ADL.

### **Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

### **Porteurs envisagés :**

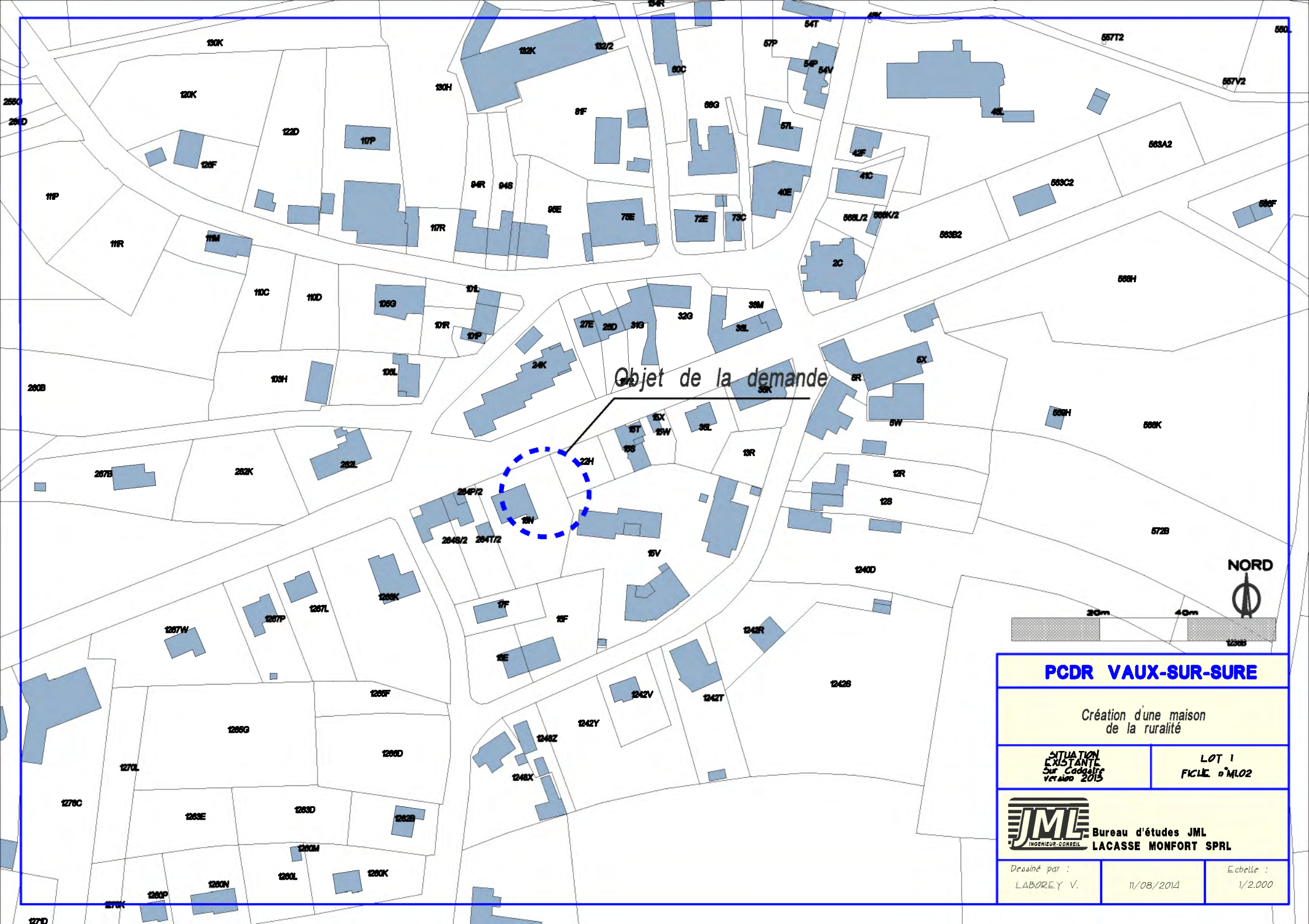
Commune, CLDR, ADL, Commission loisirs et culture.

### **Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Création d'une maison de la ruralité	La fréquentation du local culturel	Commission culturelle	Au moins une réunion par semaine
	Le nombre de visiteurs annuel dans l'espace touristique	Administration communale	Augmentation du nombre de visites annuel au cours des 5 premières années
	Le taux de satisfaction des habitants concernant l'espace co-working	Enquête auprès des affiliés	90% de réponses positives quant à l'utilisation de l'espace

### **Annexes :**

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Plan d'implantation (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Plan d'aménagement rez-de-chaussée (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Plan d'aménagement 1<sup>er</sup> étage (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Plan profils (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Plan profils (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Perspectives.
- Dossier photos.
- Estimation.



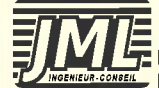
Objet de la demande

**PCDR VAUX-SUR-SURE**

Création d'une maison  
de la ruralité

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur Cadastre  
Version 2015

LOT 1  
FICILE n°M.02

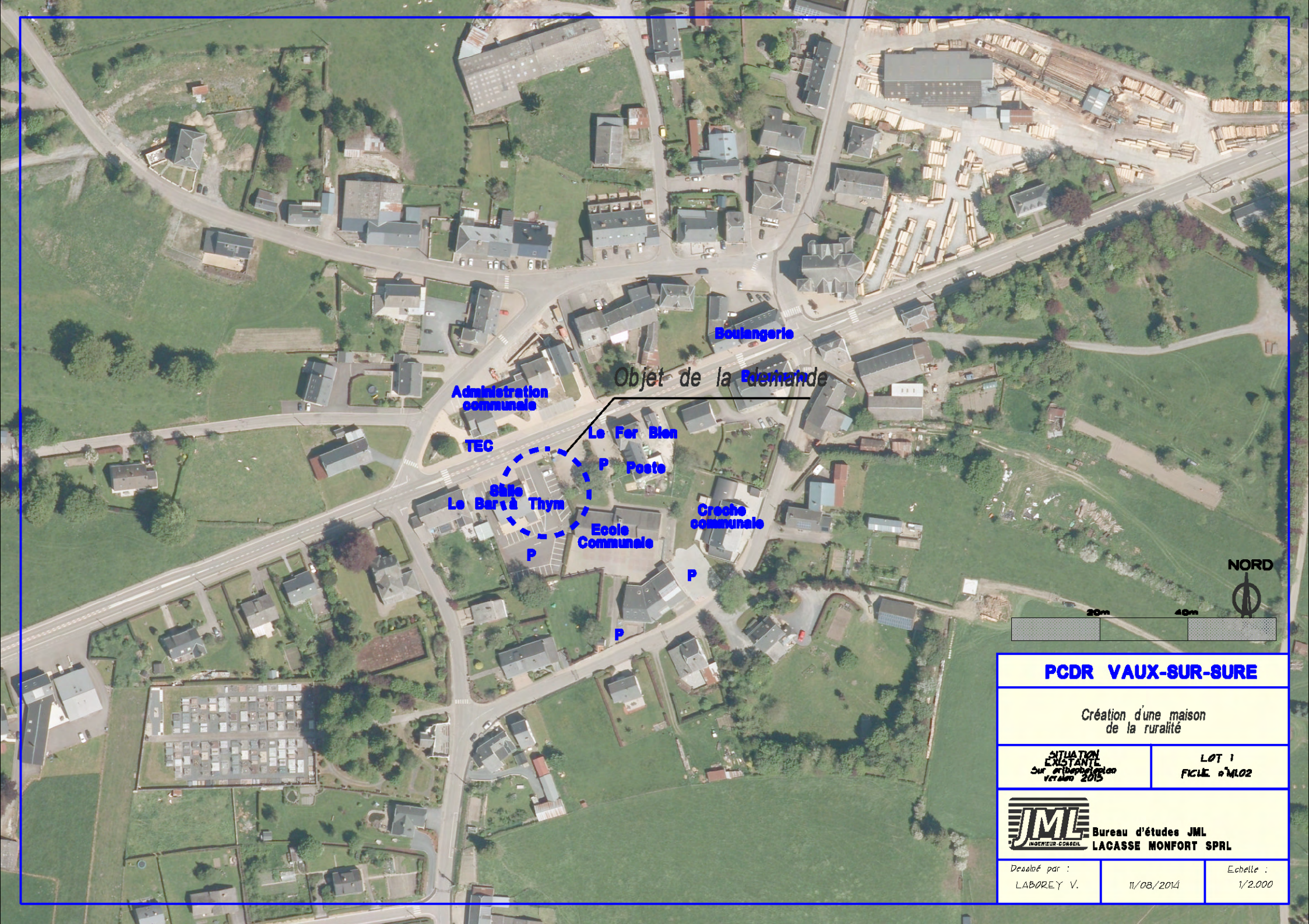


Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/2.000



Objet de la demande

Administration communale

Boulangerie

TEC

Le Fer Bien

P Poste

Salle Le Bar à Thym

Ecole Communale

Creche communale

NORD



### PCDR VAUX-SUR-SURE

Création d'une maison de la ruralité

SITUATION EXISTANTE Sur orthophotoplan version 2015

LOT 1 FICILE n°M102

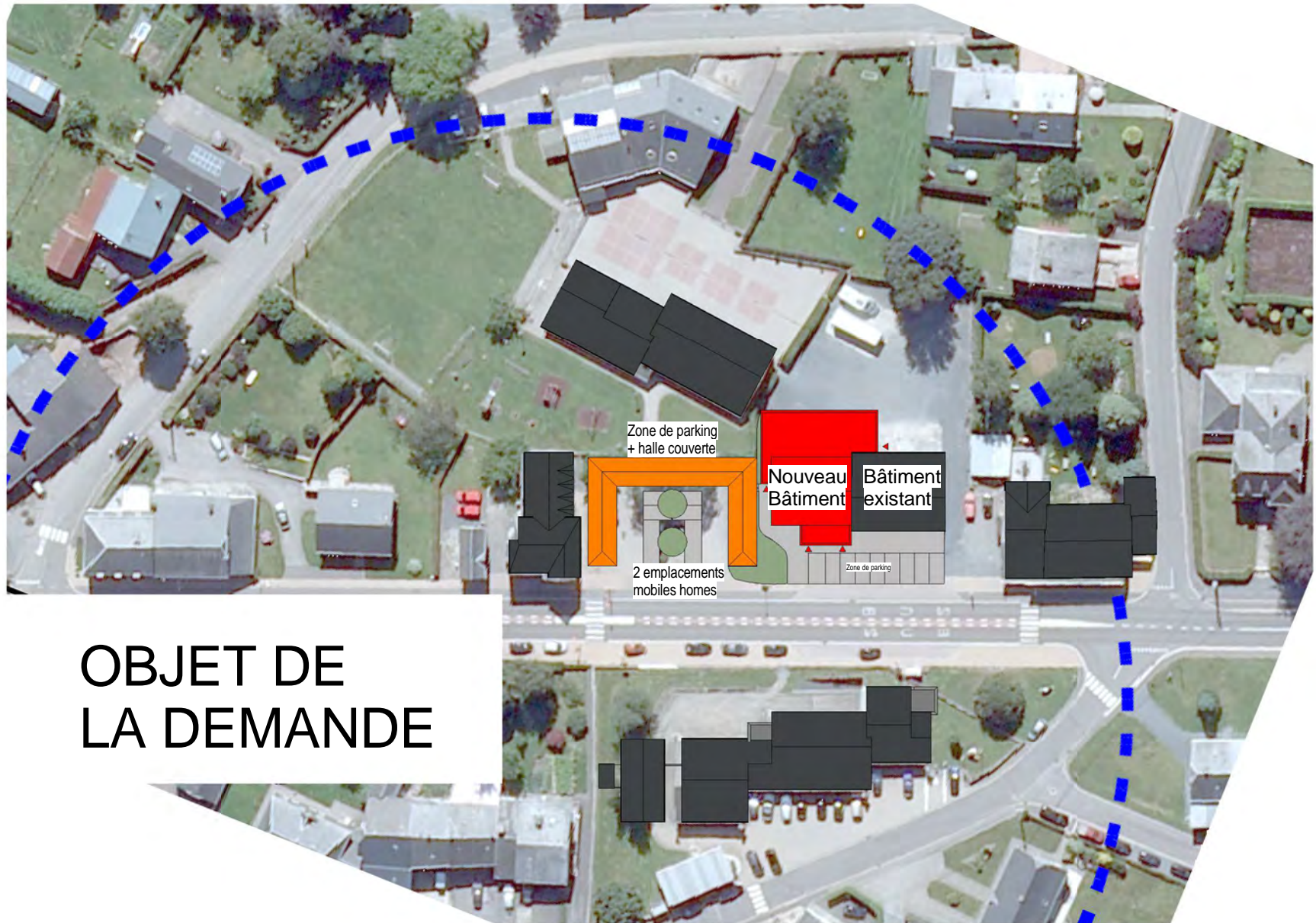


Bureau d'études JML LACASSE MONFORT SPRL

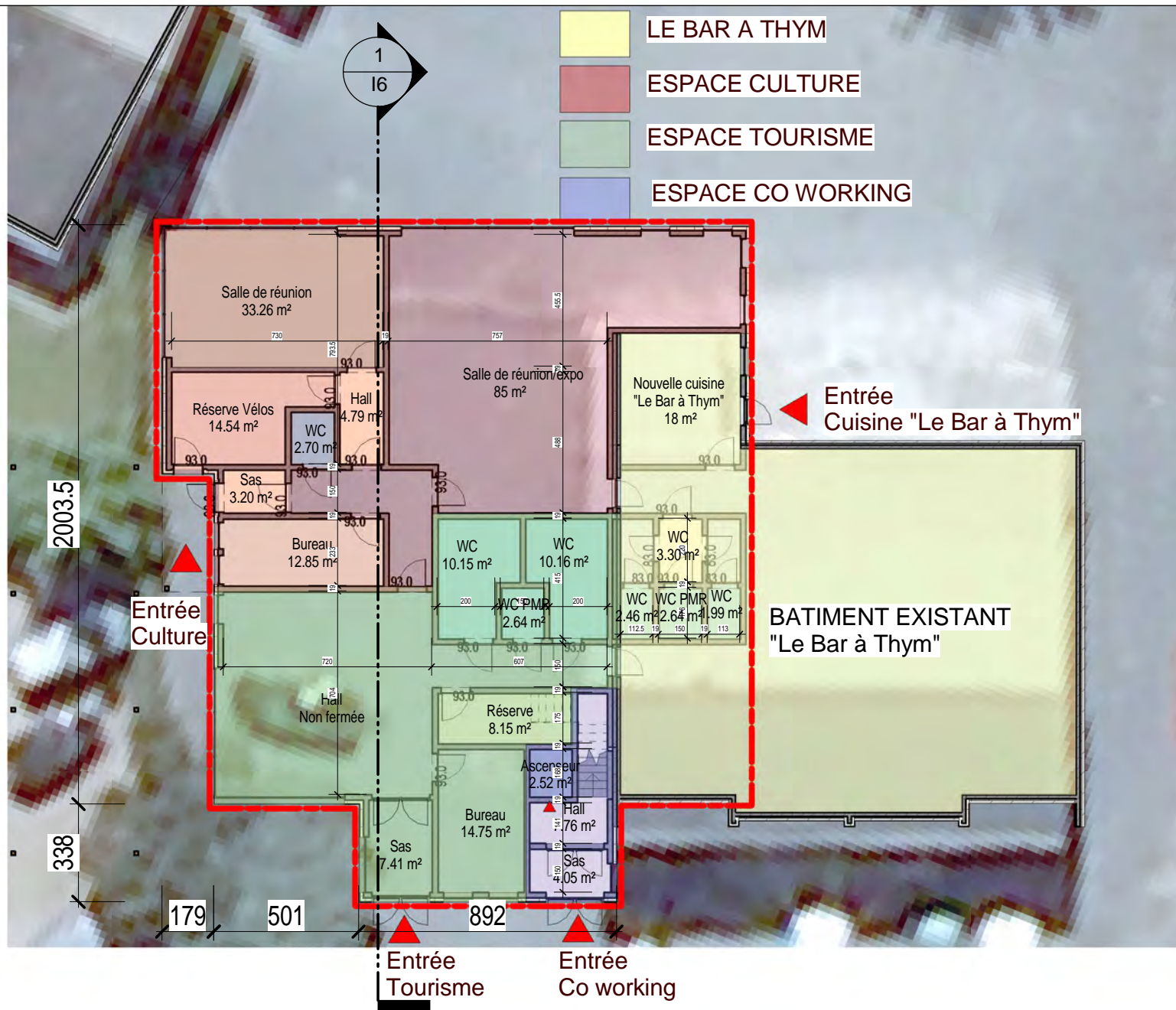
Dessiné par : LABOREY V.

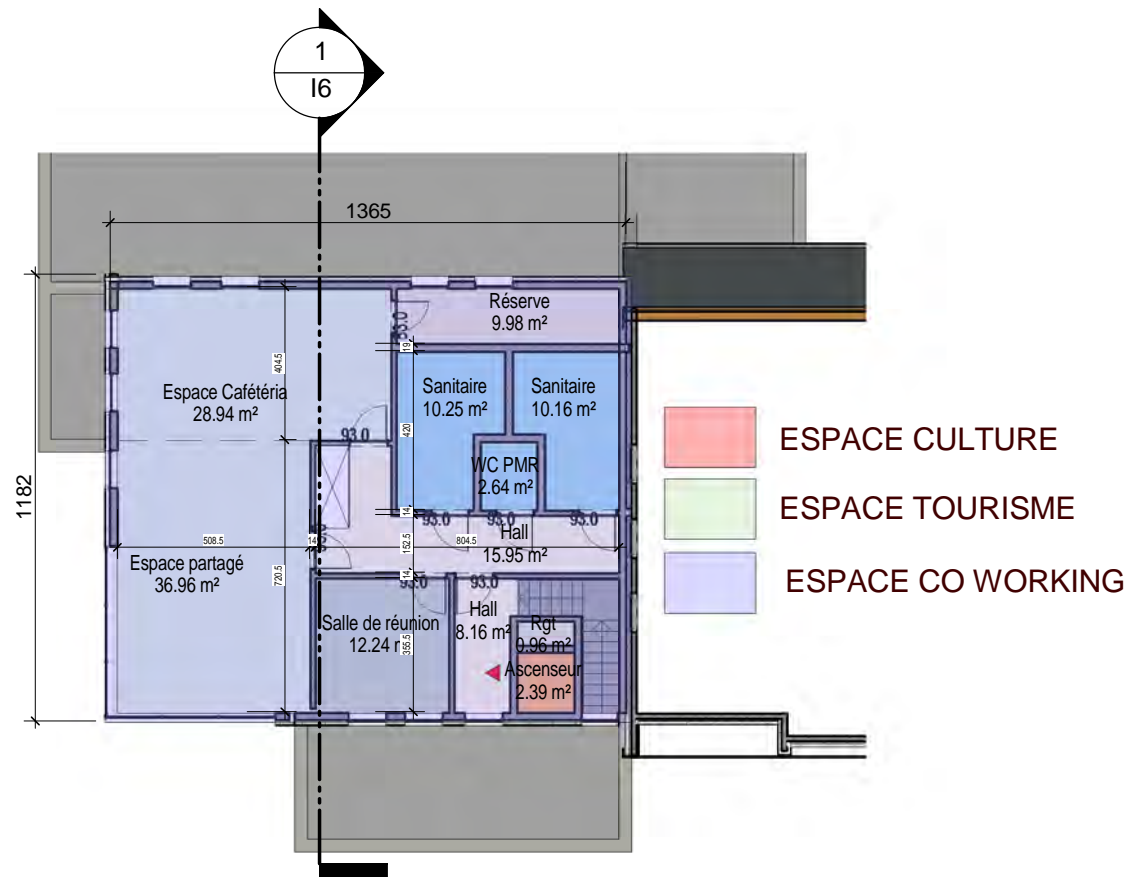
11/08/2014

Echelle : 1/2.000



# OBJET DE LA DEMANDE





PCDR VAUX-SUR-SURE  
M1.02 "Création d'une maison de la ruralité"

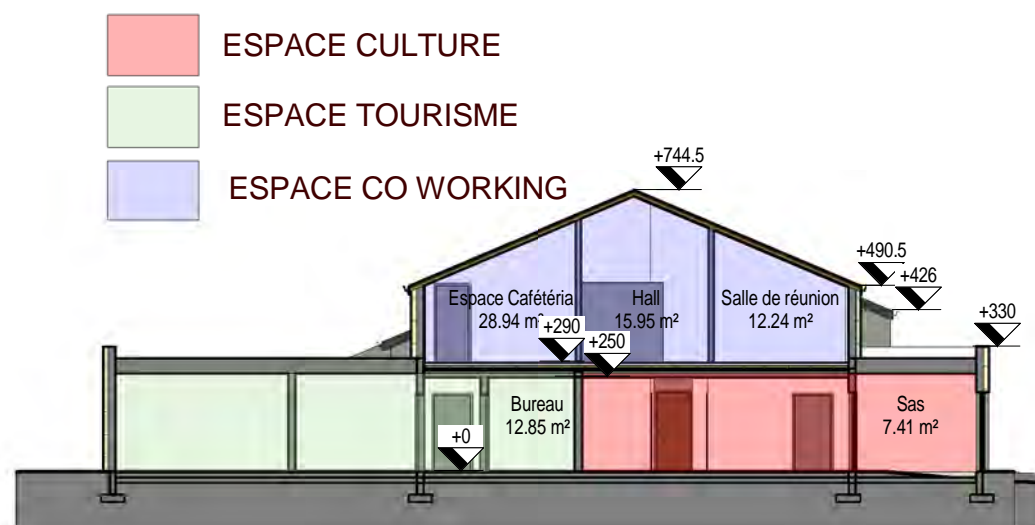
SITUATION PROJETEE  
PLAN R+1



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/14

Echelle :  
1 : 200







**1 F001**  
(G)1 : 200°



**2 F002**  
(G)1 : 200°



**3 F003**  
(G)1 : 200°

PCDR VAUX-SUR-SURE  
M1.02 "Création d'une maison de la ruralité"

SITUATION PROJETEE  
ELEVATIONS



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/14

Echelle :  
1 : 200



PCDR VAUX-SUR-SURE  
M1.02 "Création d'une maison de la ruralité"

SITUATION PROJETEE  
AXONOMETRIES



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/14

Echelle :

**PCDR VAUX-SUR-SÛRE**

**Création d'une maison de la ruralité**  
**Priorité 1 - Fiche M1.02**

Site d'intervention



*Photo n°1*



*Photo n°2*



*Photo n°3*



*Photo n°4*



*Photo n°5*



*Photo n°6*



Démontage et évacuation des parois vitrées en façade					
<b>44</b>					
Démontage et évacuation des menuiseries extérieures					
Elevation arrière	9				25
Elevation droite	4,2				12
Elevation avant	8				13,2
<b>21,2</b>					
Création de bases dans les maçonneries existantes +					
Elevation arrière	4	3			25
Elevation avant	4,4	3			13,2
<b>50,2</b>					
Nouvelles annexes: déblais généraux					
	131	0,3			<b>39,3</b>
Nouvelles annexes: Terrassement pour semelles de					
	2,6				
	2,6				
	2,6				
	12,4				
	3,9				
	3,9				
	5,8				
	7,5				
	2,8				
	46,7	0,4	0,3		<b>5,694</b>
Nouvelles annexes: Boucle de terre					
	4				
	6				
	7,5				
	2,7				
	12,6				
	3				
	3				
<b>38,8</b>					
Nouvelles annexes: Empierrement: Coffre de fondation					
<b>100</b>					
Mur en blocs béton 19 cm					
	2,7				
	2,7				
	2,7				
	7,4				
	12,4				
	27,9	2,9			80,91
	4				
	4				
	6				
	14	3,2			44,8
					30
<b>155,71</b>					
Etage local polyvalent: hourds + chape de compression					
<b>58</b>					
Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm					
	2,9	20	0,08	0,23	1,0072
	3,1	24	0,08	0,23	1,36856
	4	10	0,08	0,23	0,736
<b>3,17216</b>					
Couverture de toiture: panneaux multiplex + membrane					
<b>90</b>					
Couverture de toiture: Couvre mur en acier laqué					
	2,9				
	2,9				
	12,5				
	4				
	4				
	6				
<b>32,3</b>					
Couverture de toiture: faces en acier laqué					
	1,5				
	3				
	7,7				
<b>12,2</b>					
Couverture de toiture: TD en zinc					
	3	2		6	
	3,2	4		12,8	
<b>16,8</b>					
Crépis ton gris clair + isolation PU 10 cm					
Elevation avant	5				
Elevation droite	56				
Elevation arrière	53				
Partie arrière	13				
	10				
<b>177</b>					
Bardage en mélèze ajouré + ossature et isolation PU 10					
Elevation avant	32				
Elevation droite	9				
Elevation gauche	9				
<b>50</b>					
Menuiseries extérieures en PVC ton gris anthracite					
Elevation avant	11				
Elevation droite	16				
Elevation arrière	34				
Partie arrière	9				
<b>70</b>					
Nouvelles annexes: Revêtement de sol intérieur + chape					
<b>90</b>					
Etage: Revêtement de sol intérieur + chape + isolation					
<b>55</b>					
Cloisons intérieures type Metall Stud 9 cm					
Rez	4,5				
	3,2				
	7,7	2,7			20,79
Etage	10				
	5,4				
	15,4	4,1			63,14
<b>83,93</b>					
Portes intérieures 90/205					
Rez	12				
Etage	3				
<b>15</b>					
Châssis vitrés intérieurs					
	14				
Garde corps intérieurs en acier laqué					
	3,2				
	3,2				
	6,4				



**M1.03**  
Projet 03  
Priorité 01

**Intitulé projet :**

**Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre**



**Description du projet :**

Le projet consiste à créer un « réseau de chaleur » au cœur du village de Vaux-sur-Sûre.

**Contexte :**

Avec une surface boisée représentant 25% du territoire, soit 3.483 hectares dont près de 1.000 hectares de forêts communales, la Commune de Vaux-sur-Sûre a rapidement, et déjà en 2010 en partenariat avec Idelux, initié une réflexion sur la mise en place d'un projet de valorisation énergétique de cette ressource renouvelable.

Le projet est prévu au cœur du village où l'Administration communale, l'école communale, la crèche, la Poste, quelques petits commerces et la salle « Le Bar à Thym » constituent des éléments centralisateurs du village et dont la densité des bâtiments invite à la réalisation d'un réseau de chaleur centralisé.

Le projet veut répondre à de nombreux besoins exprimés lors de l'élaboration du PCDR. Ces besoins, issus de différentes thématiques comme l'indépendance énergétique, le développement d'une économie locale ou l'environnement, ont trouvé une réponse commune dans la création d'un réseau de chaleur.

Pour ce faire, la commune a sollicité l'aide du facilitateur bois énergie de la Région wallonne qui a réalisé une pré-étude de faisabilité sur base de la première étude réalisée par Idelux, d'un cadastre des consommations des bâtiments publics et de diverses réunions de coordination.

Notons que la première étude, réalisée par Idelux, a permis d'anticiper la mise en place du réseau de chaleur en réalisant un local, à côté de l'annexe de la Poste, dont le but

sera d'accueillir la future chaudière et le silo de combustible. Des gaines ont également été posées lors des différents travaux de voirie pour permettre la traversée de la route nationale.

### Projet

L'étude de pré-faisabilité a permis de baliser l'envergure du futur réseau de chaleur et de définir les premiers éléments de programmation :

#### a. Le combustible

Le choix du combustible a été discuté en comparant les différents avantages et inconvénients tant financiers qu'environnementaux ou techniques. Il apparaît que l'accessibilité au local de stockage ne permet pas à un camion de s'approcher suffisamment. Dès lors, la possibilité d'utiliser des plaquettes est compromise et le choix de l'utilisation de pellets a été retenu.

#### b. Le périmètre

Suite à une première visite des locaux envisagés (école, Poste, maison de village, Administration communale, crèche), il a été proposé d'élargir le réseau à d'autres utilisateurs, au moins pour la phase étude. Par la suite, les contraintes de distance et le manque de pertinence de raccorder certains consommateurs ont finalement décidé de limiter le périmètre de raccordement du réseau de chaleur aux bâtiments suivants (cf. plan de situation projetée) :

- l'Administration communale ;
- la crèche ;
- l'école primaire et maternelle ;
- le guichet de la Poste ;
- le Fer Bien ;
- le local de la Centrale de Services à Domicile (CSD) ;
- le Bar à Thym ;
- la future maison de la ruralité ;
- le presbytère ;
- l'église ;
- la maison de transit ;
- les bâtiments privés à proximité.

#### c. Les besoins en consommation

Au vu des appels maximum de puissance calculés de 434 kWth, et compte tenu des standards existants et des moyens d'optimisation de l'installation, une puissance bois de l'ordre de 300 kW devrait donc être installée. Le choix se portera sur deux chaudières de puissance inférieure. Cette solution présente notamment l'avantage d'être plus modulante, plus sécuritaire en cas de panne ou lors des entretiens.

#### d. Le réseau de chaleur

Pour rappel, un réseau de chaleur est un circuit en aller-retour permettant de distribuer l'énergie sous forme de chaleur (eau chaude ou vapeur selon les besoins) entre plusieurs bâtiments. Il se compose de tuyaux en acier ou en polyéthylène isolés, enterrés dans le sol. Ils occasionnent peu de déperditions (environ 1°C par kilomètre). Une seule chaufferie alimente alors le réseau en le maintenant à la température définie.

Des sous-stations sont placées à chaque entrée de bâtiment. Elles se composent d'un échangeur de chaleur, de pompes, de vannes et d'une régulation.

Considérant le réseau envisagé, un total de 395 m de canalisations devra être réalisé. Idéalement, la pose de ces canalisations profitera des éventuels travaux de voiries pour rationaliser le coût des travaux.

Enfin, une attention particulière sera portée à la mise en place d'un contrat de maintenance avec l'installateur du système de chaufferie.

### **Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Pilier social du 24/01/2013, GT Pilier économique du 31/01/2013, GT du 21/05/2013, CLDR du CLDR du 20/02/2014, CLDR du 27/02/2014, CLDR du 06/05/2014, GT projets du 30/04/2014, CLDR du 27/05/2014 et CLDR du 5/06/2014).

### **Justification du projet :**

La Commune est gestionnaire d'un important ensemble de bâtiments et se doit de montrer l'exemple en économisant l'énergie et en utilisant des énergies renouvelables.

L'augmentation et les variations de prix du pétrole, les défis posés par le développement durable (effet de serre lié au rejet massif dans l'atmosphère de produits de combustion d'origine fossile)... ont conduit à une prise de conscience de l'opinion publique de protéger l'environnement pour ne pas hypothéquer l'avenir de l'humanité. La politique énergétique constitue un aspect important de ce problème et concerne tous les niveaux de pouvoir jusqu'au citoyen lui-même.

L'Utilisation Rationnelle de l'Énergie est un préalable indispensable à la production d'énergie, même et surtout à base de sources renouvelables qui, comme le bois, sont parfois produites en quantités limitées.

D'autres bâtiments (publics et privés) situés à proximité ou sur le parcours du futur réseau de chaleur pourraient aussi s'inscrire dans un projet futur (réseau de chaleur densifié).

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

La valorisation énergétique des sous-produits forestiers entraînera une réelle plus-value économique pour les propriétaires forestiers publics ou privés qui ont bien souvent du mal à les valoriser ou du moins une réduction des factures sylvicoles par la valorisation de produits moins nobles.

L'utilisation de sous-produits forestiers pour le chauffage de bâtiments communaux entraînera une réduction des coûts de fonctionnement pour la commune. Des retombées seront également perceptibles en matière d'emploi local et régional.

#### *Impacts environnementaux :*

L'utilisation du bois pour le chauffage via un réseau de chaleur permettra de réduire substantiellement les émissions de CO<sub>2</sub>.

#### *Impacts sociaux :*

Ce type de projet permet de créer de l'emploi et donc d'améliorer le niveau de vie général des habitants de la commune.

### **Localisation :**

A Vaux-sur-Sûre.

### **Statut au plan de secteur :**

Zone d'habitat à caractère rural.



**Statut de propriété :**

Propriétés communales et domaine public.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Obtention d'une convention exécution.
- Réalisation d'une étude technique.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 6</b>	<b>Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie</b>
---	-------------------	---

**Création d'emploi(s) envisagée :** Des retombées seront perceptibles en matière d'emploi local et régional dans le secteur du bois énergie.

**Estimation globale du coût :**

**Montants**

<u>Tableau récapitulatif</u>	
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation TVAC + honoraires</u>
<b>A. Réseau de chaleur</b>	553.702,66 €
<b>B. Chaufferie centralisée</b>	473.364,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.027.066,76 €</b>

**Origines du financement :**

- le DR pour la création d'un réseau de chaleur :
  - o 80 % de 500.000,00 € soit **400.000,00 €**;
  - o 50 % de 527.066,76 € (1.027.066,76 € - 500.000,00 €) ; soit **263.533,38 €**

**Total subsides DR : 663.533,38 € TTC**

- la Commune pour le solde :
  - o 20 % de 500.000,00 € soit **100.000,00 €**;
  - o 50 % de 527.066,76 € (1.027.066,76 € - 500.000,00 €) ; soit **263.533,38 €**

**Total part communale : 363.533,38 € TTC**

Autres pistes de subventionnement :

- Plan d'investissement communal (PIC)
- FEDER

### **Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

### **Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Le projet sera idéalement réalisé simultanément à des travaux de voiries dans le périmètre.

### **Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

- Réalisation, en 2010, d'une première étude par Idelux.
- Réalisation d'une étude de pré-faisabilité par le facilitateur bois-énergie de la Région wallonne dans le cadre de l'opération de développement rural.
- Le projet fait partie du portefeuille de projets soumis au FEDER par l'ADL.

### **Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

### **Porteurs envisagés :**

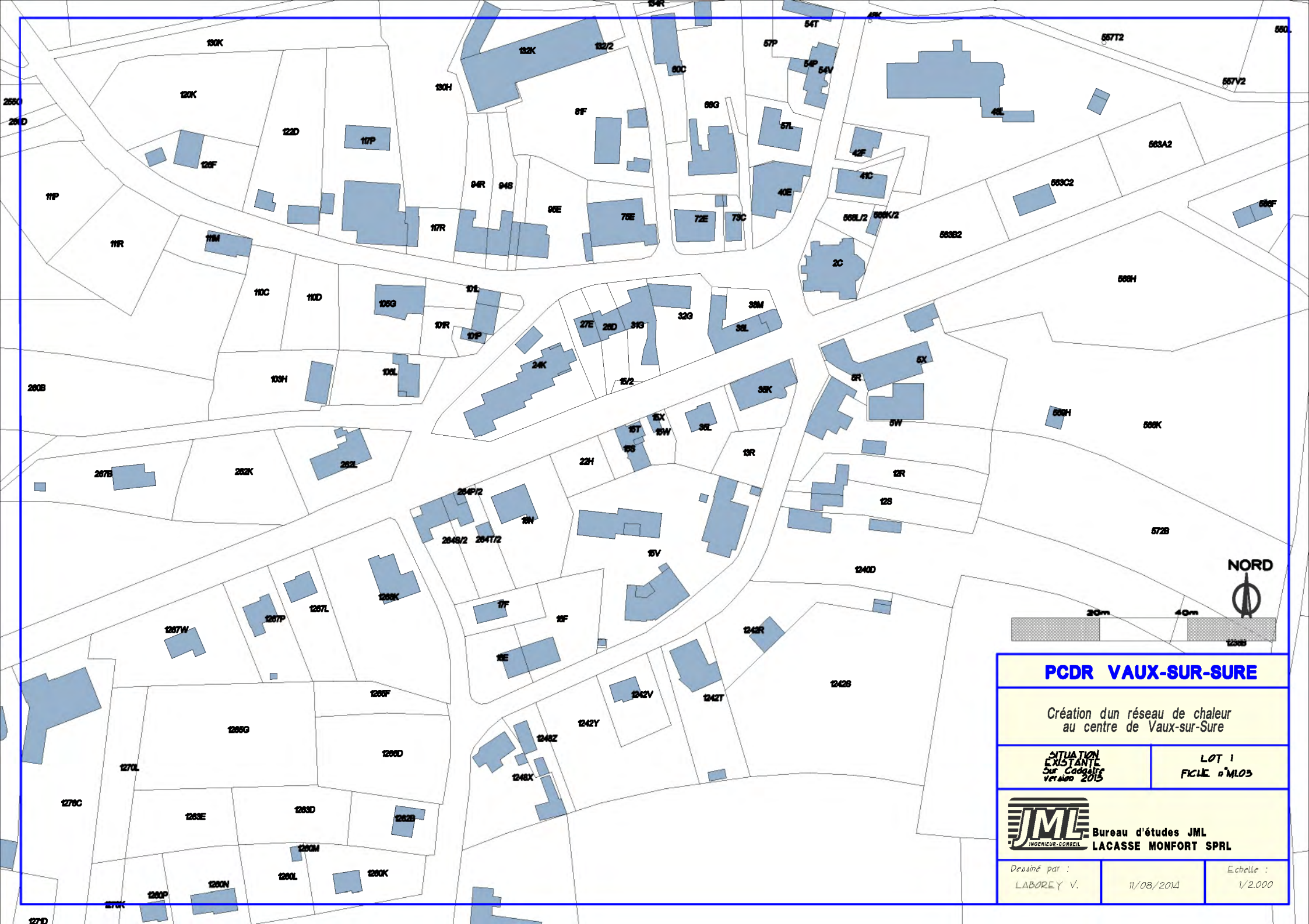
Commune, Idelux.

### **Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûr	Réduction de la facture énergétique des bâtiments communaux	Administration communale service cadre de vie	Réduction de 20%
	Réduction des émissions de CO2 grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables	Administration communale service cadre de vie	Réduction de 20%

### **Annexes :**

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Plan d'aménagement (échelle : 1/500).
- Situation projetée : Implantation (échelle : 1/500).
- Dossier photos.
- Estimation.
- Etude de pré-faisabilité réalisée par le facilitateur bois-énergie de la Région wallonne. (en attente des documents du facilitateur bois énergie)



NORD



**PCDR VAUX-SUR-SURE**

Création d'un réseau de chaleur  
au centre de Vaux-sur-Sure

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur Cadastre  
Version 2013

LOT 1  
FICILE n°M.03

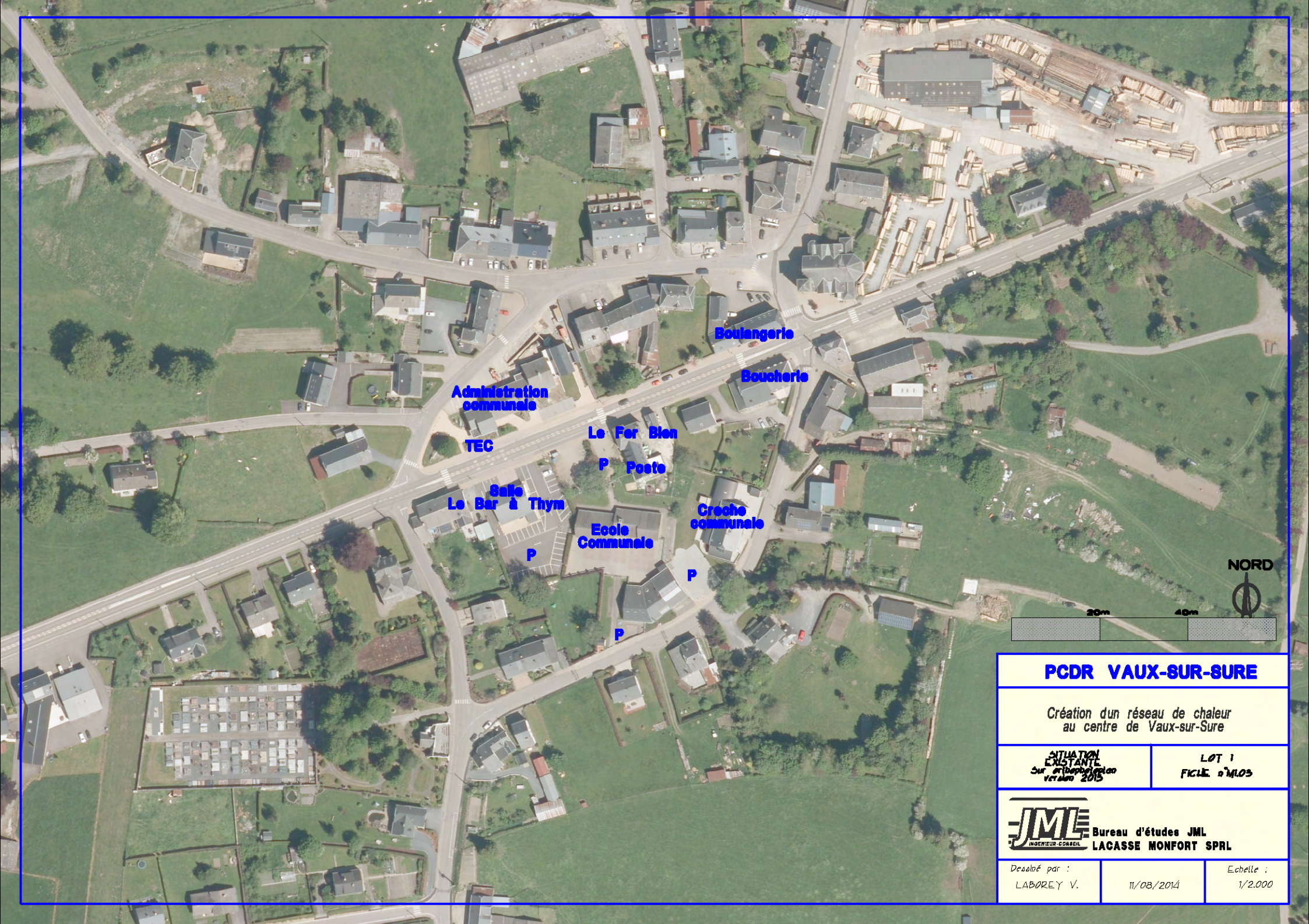


Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/2.000



**PCDR VAUX-SUR-SURE**

Création d'un réseau de chaleur  
au centre de Vaux-sur-Sure

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur orthophotoplan  
version 2015

LOT 1  
FIGE n°M103

**JML** Bureau d'études JML  
INGENIEUR-CONSEIL LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/2.000



- Réseau de chaleur :  
long. estimée : 495m
1. Administration communale
  2. Crèche
  3. Ecole primaire
  4. Ecole maternelle
  5. Guichet de la poste
  6. Fer bien et classe primaire
  7. Local CSD
  8. Bar à Thym
  9. Presbytère
  10. Eglise
  11. Maison d'insertion
  12. Future maison de la ruralité

**PCDR VAUX-SUR-SÛRE**  
M1.03 Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre

**SITUATION PROJETEE**  
Plan général



Bureau d'études JML  
**LACASSE-MONFORT SPRL**

Date : 25/03/2014

Echelle : 1/2.000

**PCDR VAUX-SUR-SÛRE**

**Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre**  
**Priorité 1 - Fiche M1.03**

Site d'intervention



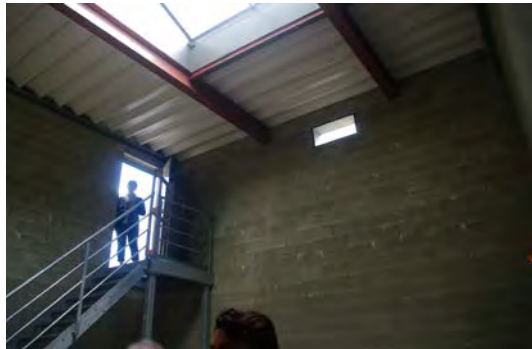
*Photo n°1*



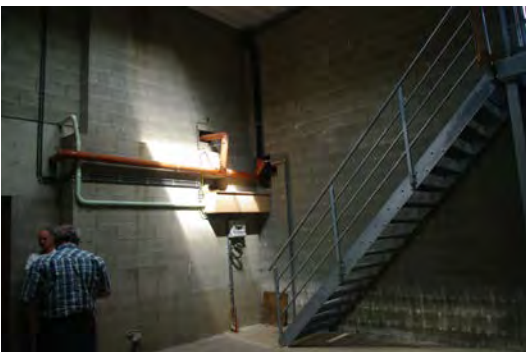
*Photo n°2*



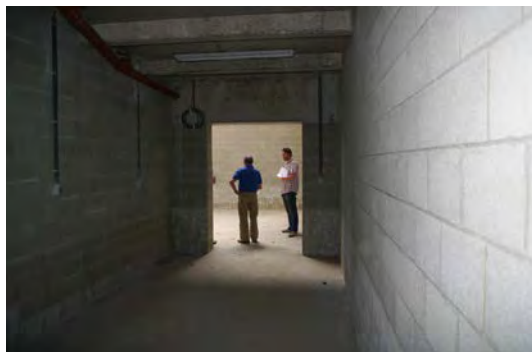
*Photo n°3*



*Photo n°4*



*Photo n°5*



*Photo n°6*

## M1.03 Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre

Tableau récapitulatif		
Chapitre		Estimation TVAC + honoraires
A. Réseau de chaleur		553 702,66 €
B. Chauffage centralisé		473 364,10 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 027 066,76 €</b>

### A. Réseau de chaleur

	U	Qtés	Pu	P total
1 Travaux préparatoires et terrassements	m	495	80,00 €	39 600,00 €
2 Réseau de chaleur <i>Comprend tuyaux pré-isolés souples en PE-Xa et acier</i>	m	495	400,00 €	198 000,00 €
3 Travaux de remise en état de la tranchée	m	495	70,00 €	34 650,00 €
4 Percement des bâtiments <i>Comprend ouverture, fermeture, finition des maçonneries</i>	Pce	11	3 000,00 €	33 000,00 €
5 Sous-station par bâtiment	Pce	11	10 000,00 €	110 000,00 €
<b>Sous-total A</b>				<b>415 250,00 €</b>

### B. Chauffage centralisé

	U	Qtés	Pu	P total
1 Aménagement des locaux	FFT	1	15 000,00 €	15 000,00 €
2 Silo de stockage	FFT	1	10 000,00 €	10 000,00 €
3 Chauffage au bois <i>Comprend chaudière, accessoires, ballon tampon, cheminée</i>	FFT	1	250 000,00 €	180 000,00 €
5 Adaptation hydraulique et raccord à la chaufferie	FFT	1	150 000,00 €	150 000,00 €
<b>Sous-total B</b>				<b>355 000,00 €</b>

<b>Total</b>				<b>770 250,00 €</b>
--------------	--	--	--	---------------------

<b>D HONORAIRES - Architecture/stabilité</b>	fft	9%	770 250,00 €	69 322,50 €
--	-----	----	--------------	-------------

<b>Coordination sécurité</b>	fft	1,20%	770 250,00 €	9 243,00 €
------------------------------	-----	-------	--------------	------------

<b>E TOTAL HORS TVA</b>	fft			848 815,50 €
-------------------------	-----	--	--	--------------

<b>F TOTAL TVAC</b>	fft	121%	848 815,50 €	<b>1 027 066,76 €</b>
---------------------	-----	------	--------------	-----------------------

Ainsi fait le 28/09/2014

pr la SPRL LACASSE-MONFORT,  
ir LACASSE Jean-Marie



**M1.04**  
Projet 04  
Priorité 01

**Intitulé projet :**

**Aménagement de la maison de village de Chaumont**



**Description du projet :**

Le projet consiste à créer une maison de village à Chaumont.

**Contexte :**

Le projet est localisé au niveau du terrain de football de Chaumont, situé en dehors de l'agglomération villageoise. Le site est partagé par les villages de Remichampagne, Remoiville, Grandru et Chaumont, villages de l'ancienne commune d'Hompré et particulièrement soudés entre eux.

Actuellement, un bâtiment existe au niveau du terrain de football. Une moitié du bâtiment a fait l'objet d'une rénovation et d'une extension afin d'y accueillir les activités sportives (vestiaires, buvettes, sanitaires, réserve).

L'autre moitié (salle polyvalente et bar) a fait l'objet d'une promesse de subsides dans le cadre d'UREBA exceptionnel pour l'installation d'une chaudière, le remplacement des châssis et l'isolation du faux plafond.

Le projet vise à adapter la salle polyvalente afin d'y accueillir les activités existantes dans les villages ainsi que les différentes activités envisagées par la CLDR.



### Le projet

Le projet prévoit la création d'une extension, perpendiculaire au volume actuel afin de bien marquer la nouvelle fonction de maison de village. L'espace existant sera aménagé et adapté afin de finaliser les améliorations énergétiques prévues dans le cadre de l'UREBA exceptionnel.

La programmation du projet comprend :

- une salle polyvalente de 240 m<sup>2</sup> ;
- une cuisine avec un bar et une réserve ;
- les sanitaires ;
- une salle de réunion adaptable en local pour bébés lors des manifestations ;
- une salle pour le comité des jeunes ;
- une réserve à l'étage ;
- un espace extérieur couvert.

Initialement, de nombreuses activités se déroulaient dans la salle, mais vu la précarité des aménagements, la salle est actuellement peu utilisée. Le nouveau comité de Chaumont a été mis en place en 2014. Parmi les différents besoins et idées discutés en CLDR, on retrouve notamment :

- des activités sportives : sophrologie, self défense ;
- des activités culturelles : théâtre, danse ;
- les rencontres du Club des Jeunes Eureka ;
- des conférences ;
- des mariages ;
- l'organisation de courses VTT et courses à pieds ;
- le déroulement du circuit des Ardennes (rallye automobile).

### **Origine de la demande :**

- ✓ Commune, Comité de Chaumont, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Pilier social du 24/01/2013, GT Pilier économique du 31/01/2013, GT des 21/05/2013, 23/05/2013, CLDR du 20/02/2014, CLDR du 27/02/2014, CLDR du 06/05/2014, GT projets du 12/03/2014, CLDR du 27/05/2014 et CLDR du 5/06/2014).

### **Justification du projet :**

Ce projet vise à proposer un espace fédérateur pour les quatre villages, combinant les activités sportives et associatives.

La maison de village est excentrée des noyaux villageois, ce qui ne favorise pas le recours à la mobilité douce mais permet le déroulement de manifestations n'entraînant pas de nuisances pour le voisinage.

De plus, le projet de maison de village permettra de soutenir les activités existantes tout en proposant un potentiel pour les activités à développer dans le futur. Actuellement, les activités présentes à Chaumont sont :

- le rallye pédestre ;
- le grand feu ;
- le souper du football ;
- les stages multisports (été) ;
- les camps scouts ;
- la marche gourmande ;
- les soupers (Saint Nicolas, Saint Eloy) ;
- le « Raid Red » (course VTT+ course à pied) ;
- les Allures libres ;

- les ventes publiques ;
- les spectacles scolaires ;
- les fêtes privées : communions, baptêmes, réceptions familiales... ;
- les meetings électoraux et séances d'information publiques ;
- le football : entraînement indoor des jeunes en hiver ;
- les réunions de l'ACRF (avant : réunion mensuelle) ;
- des projections vidéo.

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

Les aménagements permettront de valoriser la maison de village et donc de soutenir l'économie locale que constitue sa location. De plus, la maison de village propose un lieu de rencontre propice aux échanges et à l'information de la population, de même qu'un point de chute aux touristes.

La mise en œuvre d'un projet bien étudié au niveau énergie permettra de réduire les frais de fonctionnement pour les utilisateurs.

#### *Impacts environnementaux :*

L'aménagement des abords prend en compte l'environnement bâti du village et contribue à l'amélioration de l'espace rue. De plus, ces aménagements prévoient des plantations d'arbres haute-tige ainsi que des plantations d'essences mellifères.

De par sa conception énergétique, l'impact environnemental sera réduit au maximum.

#### *Impacts sociaux :*

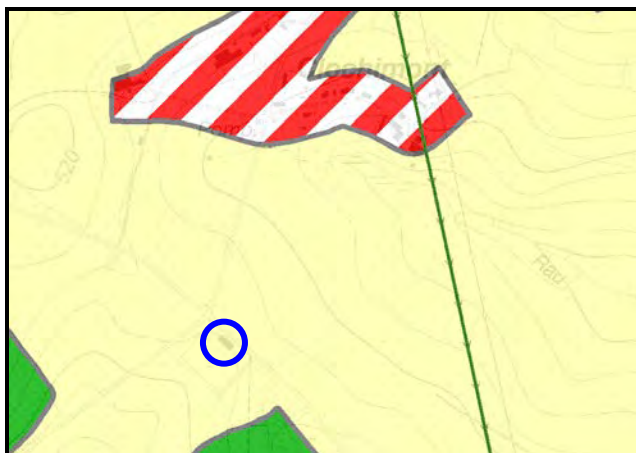
La maison de village contribue, avant tout, à créer un lieu de rencontre pour les habitants du village, les nouveaux arrivés et les visiteurs, tout en proposant une infrastructure utilisable par différents publics, favorisant ainsi la mixité sociale et l'intergénérationnel. De plus, les aménagements prévoient l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

### **Localisation :**

A Chaumont, terrain et bâtiment cadastrés 4° division, section H, n° 262n.

### **Statut au plan de secteur :**

Zone agricole.



**Statut de propriété :**

Propriétés communales.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Obtention d'une convention exécution.
- Consultation des habitants sur base de la nouvelle esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
✓	Objectif 2	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :** Néant.

**Estimation globale du coût :**

**Montants**

<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC + honoraires</u>
A- Adaptations et travaux préparatifs	€ 24.048,00	€ 32.066,08
B- Maison de village	€ 471.304,00	€ 628.446,18
C- Abords	€ 105.000,00	€ 140.009,10
D- Travaux UREBA	€ 102.807,59	€ 137.085,70
<b>TOTAL</b>	<b>€ 703.159,59</b>	<b>€ 937.607,06</b>

**Origines du financement :**

Financé par :

- UREBA exceptionnel selon promesse de subsides :  
Total subside UREBA : 137.085,70 € TTC
- le DR pour les travaux préparatifs, la maison de village et les abords (800.521,36 € TTC) :
  - o 80 % de 500.000,00 € soit **400.000,00 €** ;
  - o 50 % de 300.521,36 € (800.521,36 € - 500.000,00 €) ; soit **150.260,68 €**Total subside DR : 550.260,68 € TTC

- la commune pour le solde :
  - o 20 % de 500.000,00 € soit **100.000,00 €**;
  - o 50 % de 300.521,36 € (800.521,36 € - 500.000,00 €) ; soit **150.260,68 €**

**Total part communale : 250.260,68 € TTC**

Autres pistes de subventionnement :

- Espaces verts, pour les plantations.

**Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en deux phases :

- Travaux à réaliser dans le cadre du dossier UREBA exceptionnel.
- Travaux à réaliser dans le cadre du PCDR.

**Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Le bâtiment a fait l'objet d'une rénovation des buvettes et des vestiaires. L'aspect sportif du bâtiment est donc fonctionnel, ce qui justifie la priorité de la maison de village de Cobreville.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

- Rénovation des buvettes et des vestiaires.
- Obtention d'une promesse de subsides dans le cadre des dossiers UREBA exceptionnel.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

**Porteurs envisagés :**

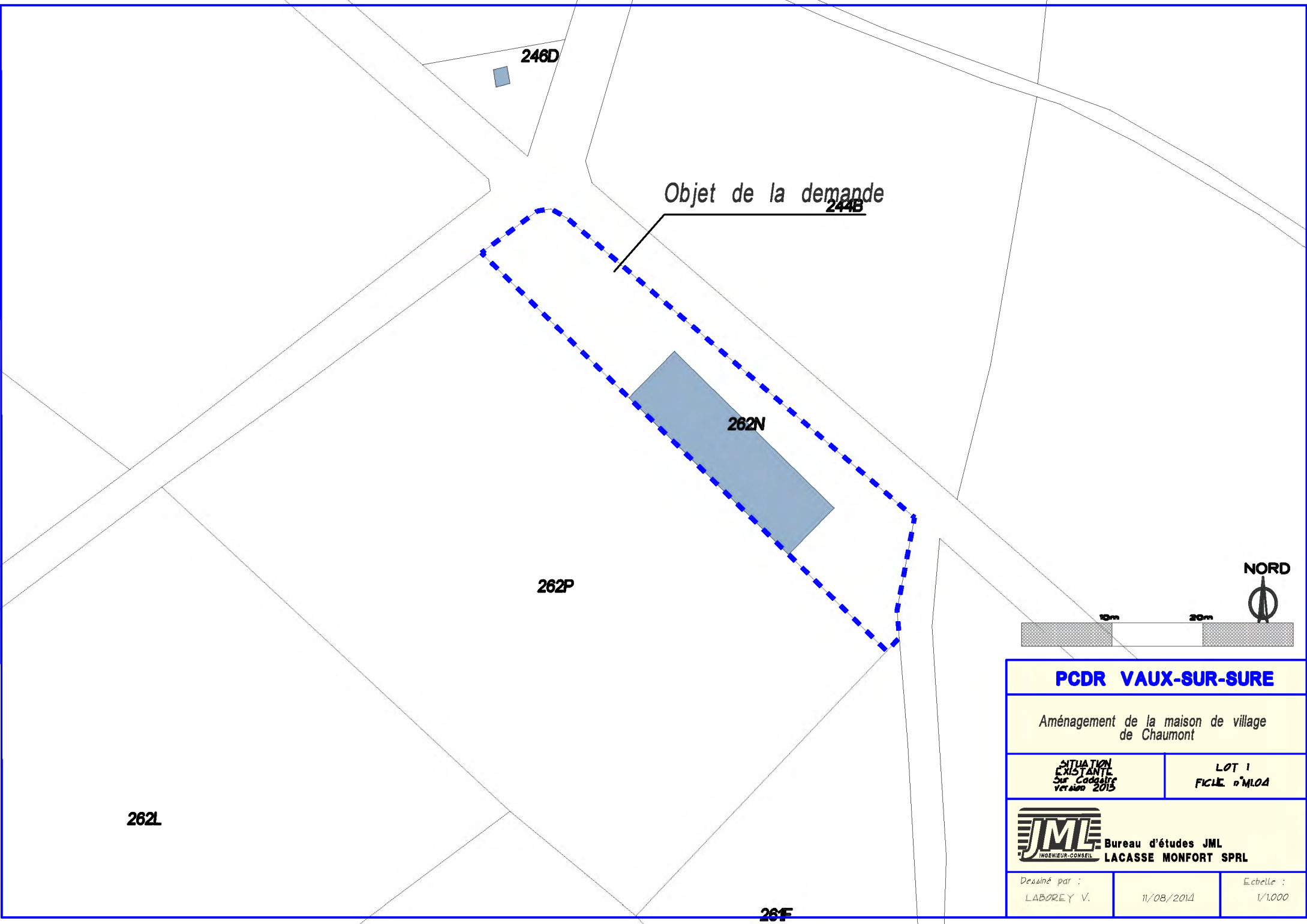
Commune, CLDR.

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Aménagement de la maison de village de Chaumont	Nombre d'associations fréquentant la maison de village	Commune Comité de gestion de la maison de village	Augmentation du nombre
	Nombre de locations de la maison de village	Commune Comité de gestion de la maison de village	80 % d'utilisation dans les 5 ans

**Annexes :**

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : plan d'implantation (échelle : 1/750).
- Situation projetée : Plan d'aménagement rez-de-chaussée (échelle : 1/250).
- Situation projetée : Plan d'aménagement 1<sup>er</sup> étage (échelle : 1/250).
- Situation projetée : Plan profils 1 (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Plan profils 2 (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Perspectives 1.
- Situation projetée : Perspectives 2.
- Dossier photos.
- Estimation.



246D

Objet de la demande  
244B

262N

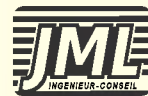
262P

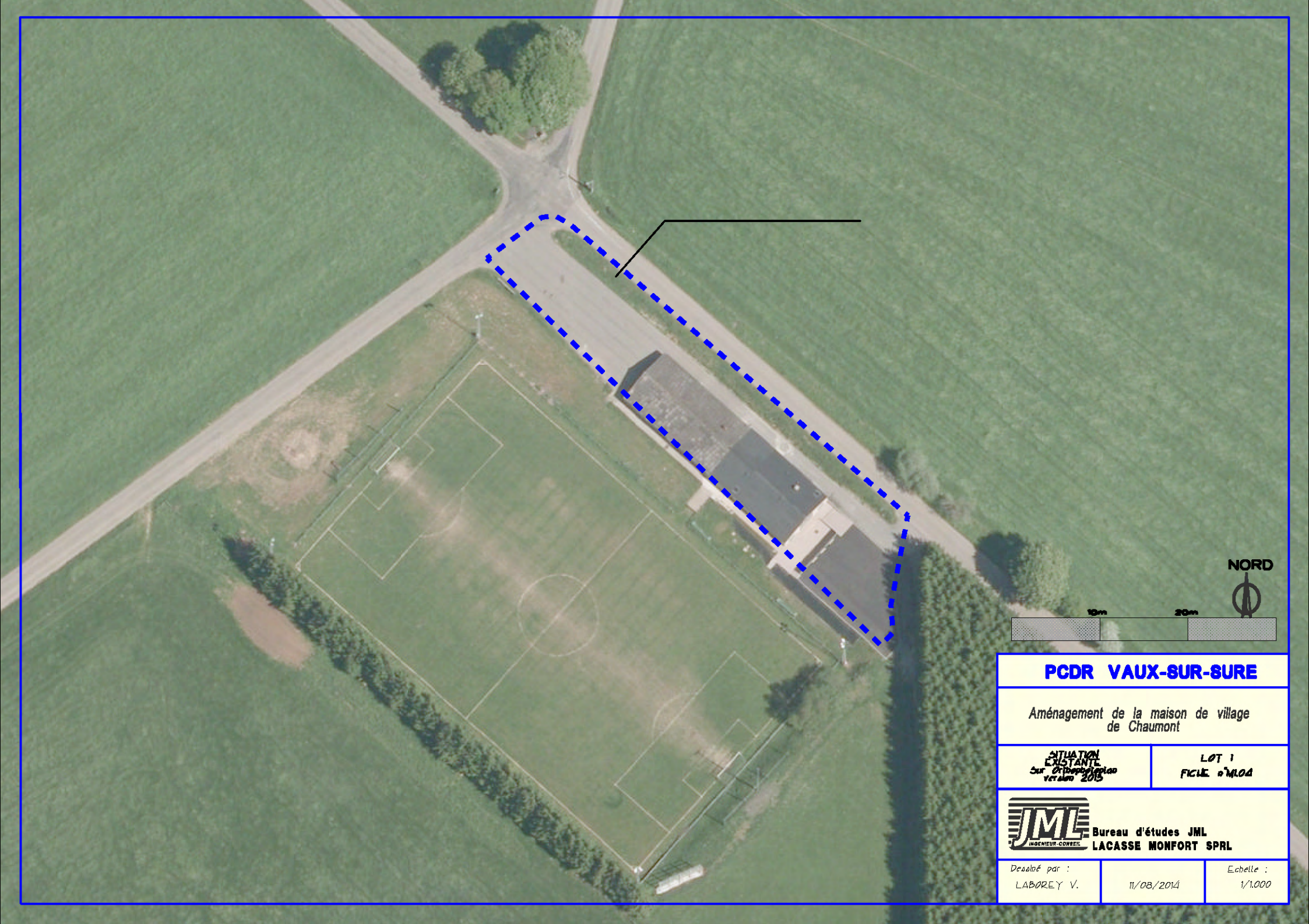
262L

262F

NORD



<b>PCDR VAUX-SUR-SURE</b>		
Aménagement de la maison de village de Chaumont		
SITUATION EXISTANTE Sur Cadastre Version 2015	LOT 1 FIGE n°M104	
 <b>Bureau d'études JML</b> <b>LACASSE MONFORT SPRL</b>		
Dessiné par : LABOREY V.	11/08/2014	Echelle : 1/1.000



NORD



10m

20m

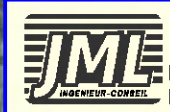


### PCDR VAUX-SUR-SURE

Aménagement de la maison de village  
de Chaumont

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur Orthophotoplan  
version 2015

LOT 1  
FICHE n°M104



Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/1.000







**PCDR VAUX-SUR-SURE**

M1.04 "Aménagement de la maison de village de Chaumont"

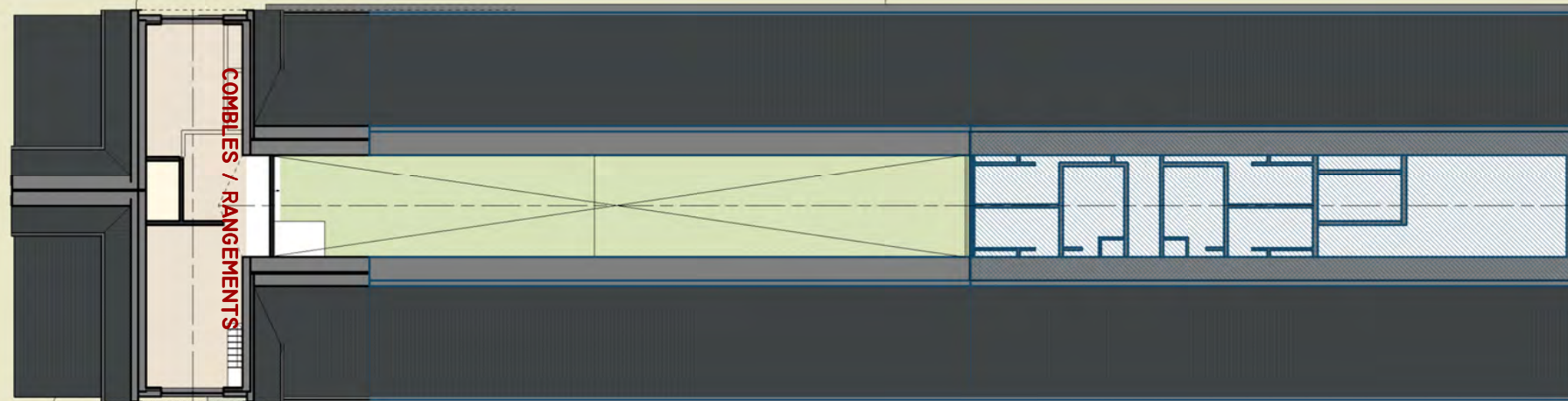
VUE EN PLAN - REZ-DE-CHAUSSEE



Bureau d'études **JML**  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/2014

Echelle :  
1 : 250



COMBLES / RANGEMENTS

PCDR VAUX-SUR-SURE

M1.04 "Aménagement de la maison de village de  
Chaumont"

VUE EN PLAN - 1er ETAGE



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :

30/07/2014

Echelle :

1 : 250




**ELEVATION SUD**

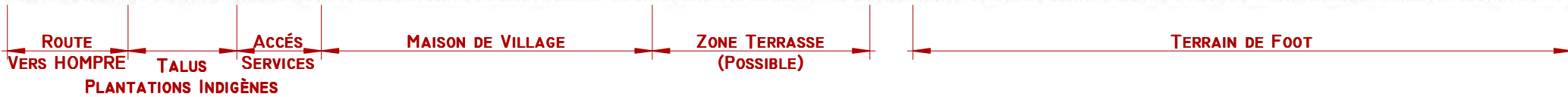
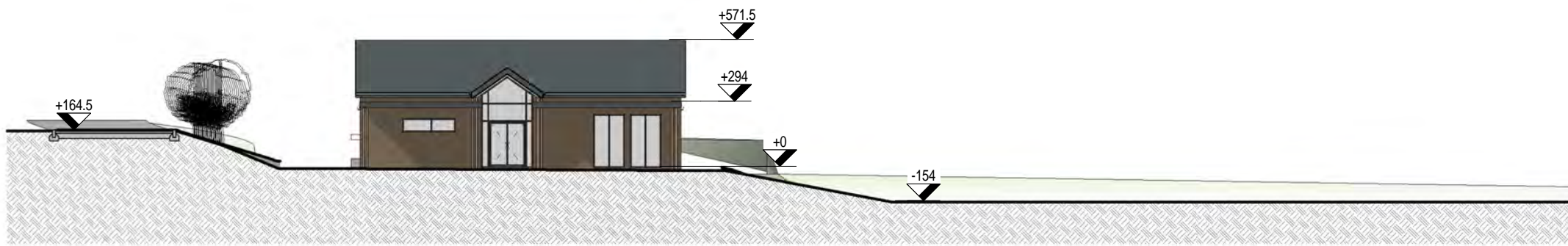
(G) 1 : 250E - 1 /14



**2 ELEVATION NORD**

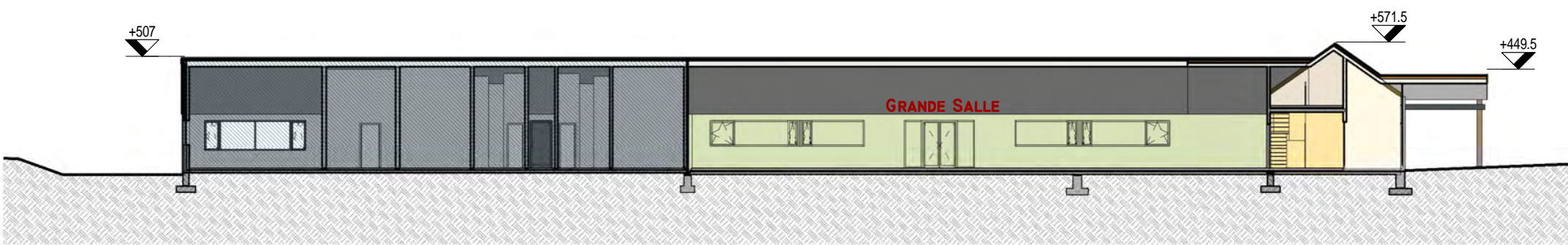
(G) 1 : 250E - 2 /14

<p>PCDR VAUX-SUR-SURE M1.04 "Aménagement de la maison de village de Chaumont"</p>	<p>ELEVATIONS</p>	 <p>Bureau d'études JML LACASSE-MONFORT SPRL</p>	<p>Date : 30/07/2014</p>	<p>Echelle : 1 : 250</p>
---	-------------------	---	------------------------------	------------------------------



**ELEVATION OUEST**

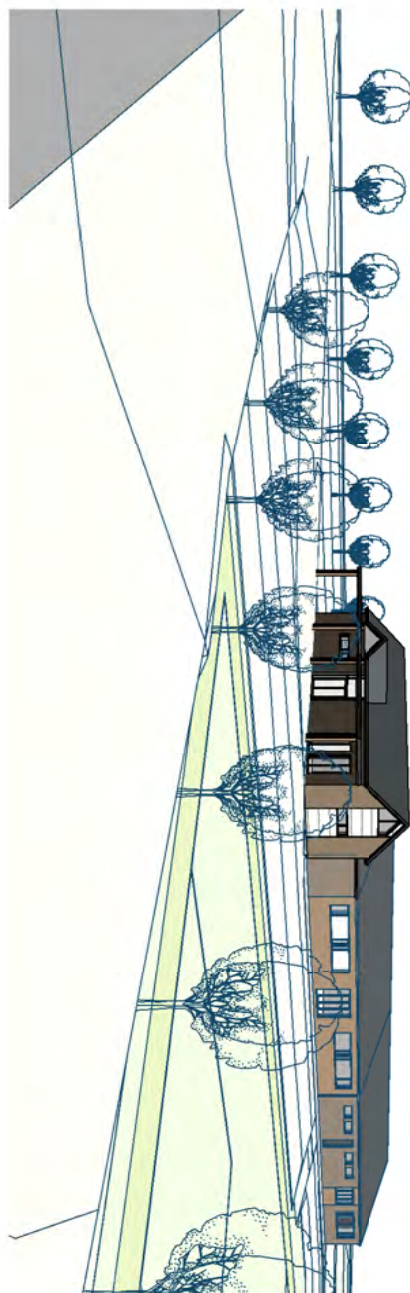
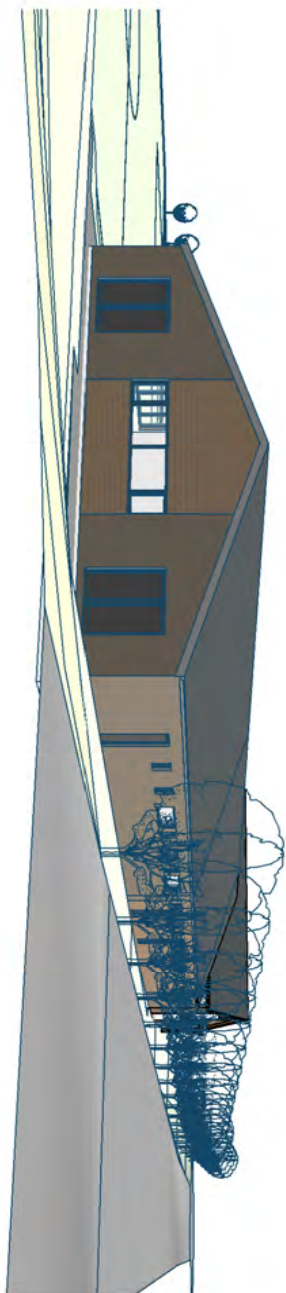
(G) 1 : 250E - 1 / 15



**2 COUPE A**

(G) 1 : 250E - 2 / 15

<p>PCDR VAUX-SUR-SURE M1.04 "Aménagement de la maison de village de Chaumont"</p>	<p>ELEVATION / COUPE</p>	 <p>Bureau d'études JML LACASSE-MONFORT SPRL</p>	<p>Date : 30/07/2014</p>	<p>Echelle : 1 : 250</p>
---	--------------------------	---	------------------------------	------------------------------



**PCDR VAUX-SUR-SURE**

M1.04 "Aménagement de la maison de village de  
Chaumont"

PERSPECTIVES

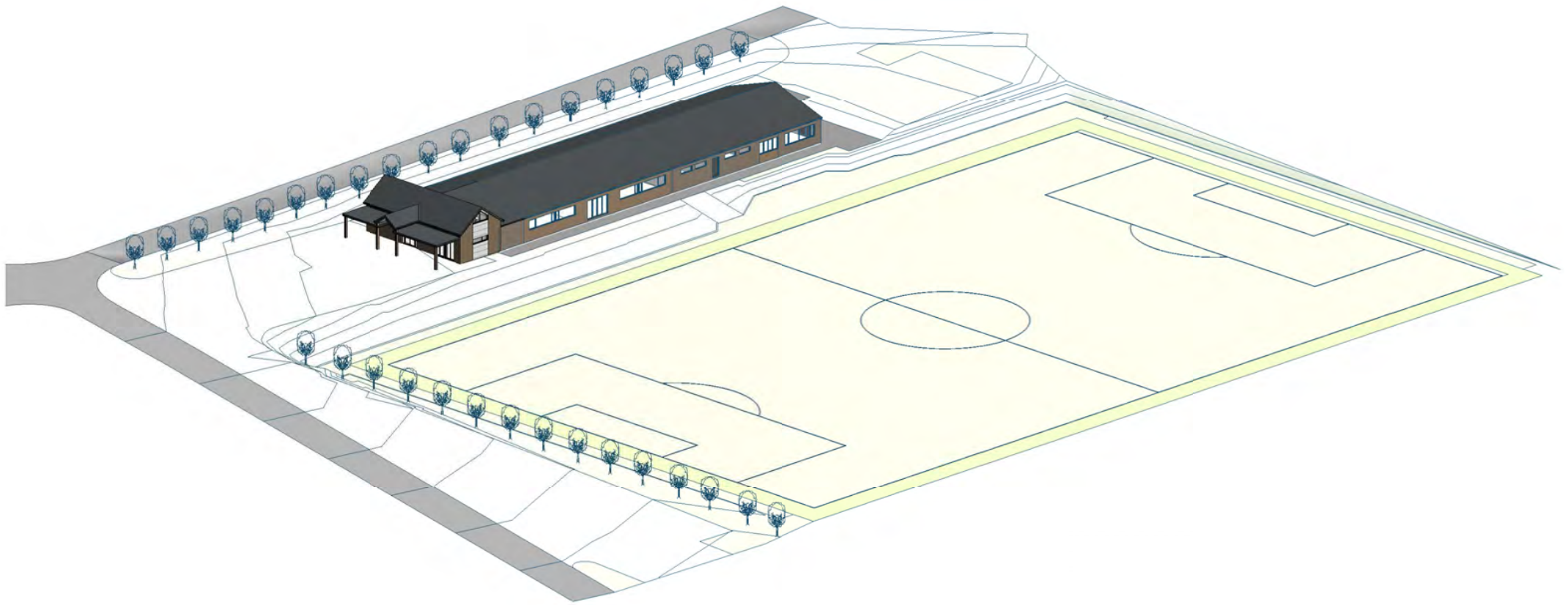


Bureau d'études **JML**  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :

30/07/2014

Echelle :



**PCDR VAUX-SUR-SURE**

M1.04 "Aménagement de la maison de village de  
Chaumont"

AXONOMETRIE



Bureau d'études **JML**  
**LACASSE-MONFORT SPRL**

Date :

30/07/2014

Echelle :

**PCDR VAUX-SUR-SÛRE**

**Aménagement de la maison de village de Chaumont**  
**Priorité 1 - Fiche M1.04**

Site d'intervention



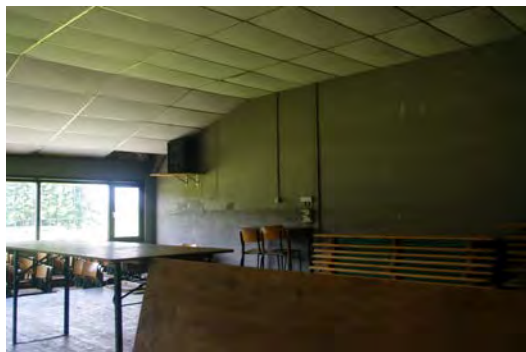
*Photo n°1*



*Photo n°2*



*Photo n°3*



*Photo n°4*



*Photo n°5*



*Photo n°6*

M1.04. Aménagement de la maison de village de Chaumont				
Tableau récapitulatif				
	Châche	Estimation HTVA	Estimation TVA/C + honoraires	
	A. Adaptations et travaux préparatifs	€ 24 048,00	€ 32 066,08	
	B. Maison de village	€ 211 394,00	€ 291 446,18	
	C. Abords	€ 105 000,00	€ 140 000,10	
	D. Travaux UREBA	€ 102 807,59	€ 137 085,70	
	<b>TOTAL</b>	<b>€ 703 159,59</b>	<b>€ 937 607,06</b>	
Recoût initial				
	Prix/m² des aménagements (bâtiment)	1 260,14 €	HTVA	
<b>A- Adaptations et travaux préparatifs</b>				
		Qtés	Pu	P total
1	Démontage installations électriques, chauffage et divers salle polyvalente	FR	1	1 500,00 €
2	Démontage et évacuation des menuiseries extérieures existantes	m²	32	50,00 €
3	Démolition des maçonneries extérieures existantes	m²	56,15	250,00 €
4	Démolition d'une partie de la toiture existante (structure et couverture)	m²	60,35	30,00 €
5	Adaptation des bases existantes (augmentation de la hauteur des linteaux) - 4 portes extérieures (1,01x2,2) + 1 porte-fenêtre (3,19x2,2) + 10 portes intérieures.	FR	1	5 100,00 €
<b>Total A- DEMOLITION ET TRAVAUX PREPARATIFS HTVA</b>				<b>24 048,00 €</b>
<b>B- Maison de village</b>				
<b>B1. Existant</b>				
1	Isolation dalle de sol PU 5 cm	m²	380	20,00 €
2	Bâtiment - Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm	m²	2,5	1 100,00 €
3	Bâtiment - Couverture de toiture: sous-toiture + lattage et ardoises artificielles	m²	65,2	85,00 €
4	Bâtiment - Couverture de toiture: faces et rives en ardoises	mt	7,25	40,00 €
5	Bâtiment - Couverture de toiture: chéneaux en zinc	mt	7,25	50,00 €
6	Bâtiment - Couverture de toiture: tuyaux de descente en zinc	mt	5,5	45,00 €
7	Bâtiment - Couverture de toiture: isolation laine minérale 30 cm	m²	65,2	32,00 €
8	Ossature + faux plafond + isolation laine minérale 20 cm	m²	380	115,00 €
9	Croûtes + isolation PU 10 cm	m²	191	140,00 €
10	Isolation intérieure Mur vives/aire: polystyrène + plaque de (laine)	m²	49,5	95,00 €
11	Menuiseries extérieures en ALU ton gris anthracite	m²	92	550,00 €
12	Revêtement de sol intérieur + chape	m²	380	85,00 €
13	Plafonnage sur murs intérieurs	FFT	1	15 000,00 €
14	Autres finitions intérieures	FFT	1	4 000,00 €
15	Sanitaires	FFT	1	8 000,00 €
16	Chauffage	FFT	1	45 000,00 €
17	Ventilation	FFT	1	15 000,00 €
18	Eclairage + luminaires	FFT	1	25 000,00 €
19	Prévention incendie: extincteur, hydrant et mise en conformité	FFT	1	3 250,00 €
<b>B1.2. Extension</b>				
20	Déblais généraux	m³	54	45,00 €
21	Terrassement pour semelles de fondation	m³	9,7	115,00 €
22	Travaux de remblais et stabilisation du sol	FFT	1	5 000,00 €
23	Bourée de terre	mt	27	9,00 €
24	Semelles de fondation en béton armé	m³	9,7	750,00 €
25	Empierrement: Coffre de fondation 20 cm	m³	85	30,00 €
26	Drainage périphérique	mt	27	40,00 €
27	Réseau d'évacuation des eaux pluviales (Tuyaux PVC)	FFT	1	5 000,00 €
28	Réseau d'évacuation des eaux usées (Tuyaux PVC)-compris les condensats	FFT	1	5 000,00 €
29	Isolation sous dalle de sol PU 5 cm	m²	85	20,00 €
30	Dalle de sol béton 20 cm + visqueux	m²	85	50,00 €
31	Mur en bloc béton 14 cm	m²	188,5	70,00 €
32	R+1 - hourdis + chape de compression	m²	72	90,00 €
33	Bâtiment - Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm	m²	2,8	1 100,00 €
34	Avant - Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm	m²	1,75	1 100,00 €
35	Bâtiment - Couverture de toiture: sous-toiture + lattage et ardoises artificielles	m²	105	85,00 €
36	Avant - Couverture de toiture: sous-toiture + lattage et ardoises artificielles	m²	60	85,00 €
37	Bâtiment - Couverture de toiture: faces et rives en ardoises	mt	43,2	40,00 €
38	Avant - Couverture de toiture: faces et rives en ardoises	mt	26,5	40,00 €
39	Bâtiment - Couverture de toiture: chéneaux en zinc	mt	23,1	50,00 €
40	Bâtiment - Couverture de toiture: tuyaux de descente en zinc	mt	14	45,00 €
41	Structure Avant - Colonne en bois	m³	0,51	1 100,00 €
42	Bâtiment - Couverture de toiture: isolation laine minérale 30 cm	m²	193	35,00 €
43	Bourée isolation PU 10 cm	m²	65,8	150,00 €
44	Battage bois en mélèze + ossature et isolation PU 10 cm	m²	18,1	168,00 €
45	Menuiseries extérieures en ALU ton gris anthracite	m²	24	550,00 €
46	Revêtement de sol intérieur + chape	m²	148	85,00 €
47	Portes intérieures	Pce	7	550,00 €
48	Encolure	Pce	1	3 500,00 €
49	Dalle sous-sol intérieure en acier léger	mt	4,5	315,00 €
50	Plafonnage sur plafond (hourdis)	m²	72	18,00 €
51	Plafonnage sur murs intérieurs	FFT	1	7 500,00 €
52	Autres finitions intérieures	FFT	1	4 000,00 €
53	Sanitaires	FFT	1	8 000,00 €
54	Chauffage	FFT	1	30 000,00 €
55	Ventilation	FFT	1	8 000,00 €
56	Eclairage + luminaires	FFT	1	25 000,00 €
57	Qualité + bar + réserve	FFT	1	5 500,00 €
58	Prévention incendie: extincteur, hydrant et mise en conformité	FFT	1	3 250,00 €
<b>Total B- MAISON DE VILLAGE HTVA</b>				<b>471 394,00 €</b>
<b>C- Abords</b>				
59	Abords	m²	700	150,00 €
<b>Total C- ABORDS HTVA</b>				<b>105 000,00 €</b>
<b>D- Travaux UREBA</b>				
60	Bâtiment : Travaux d'amélioration énergétique pris en compte par UREBA (Amélioration du système de chauffage, remplacement des menuiseries extérieures, isolation du faux-plafond)	FR	1	102 807,59 €
<b>Total D- TRAVAUX UREBA HTVA</b>				<b>102 807,59 €</b>
<b>TOTAL HTVA</b>				<b>703 159,59 €</b>
<b>E HONORAIRES - Architecture/stabilité</b>				
	Coordination sécurité	FR	9%	703 159,59 €
		FR	1,20%	703 159,59 €
<b>TOTAL GENERAL HORS TVA</b>				<b>774 881,87 €</b>
<b>TOTAL TVAC</b>				
	Améli fait le 30/07/2014	FR	121%	774 881,87 €
par la SDRP LACASSE-MONFORT et LACASSE Jean-Marc				



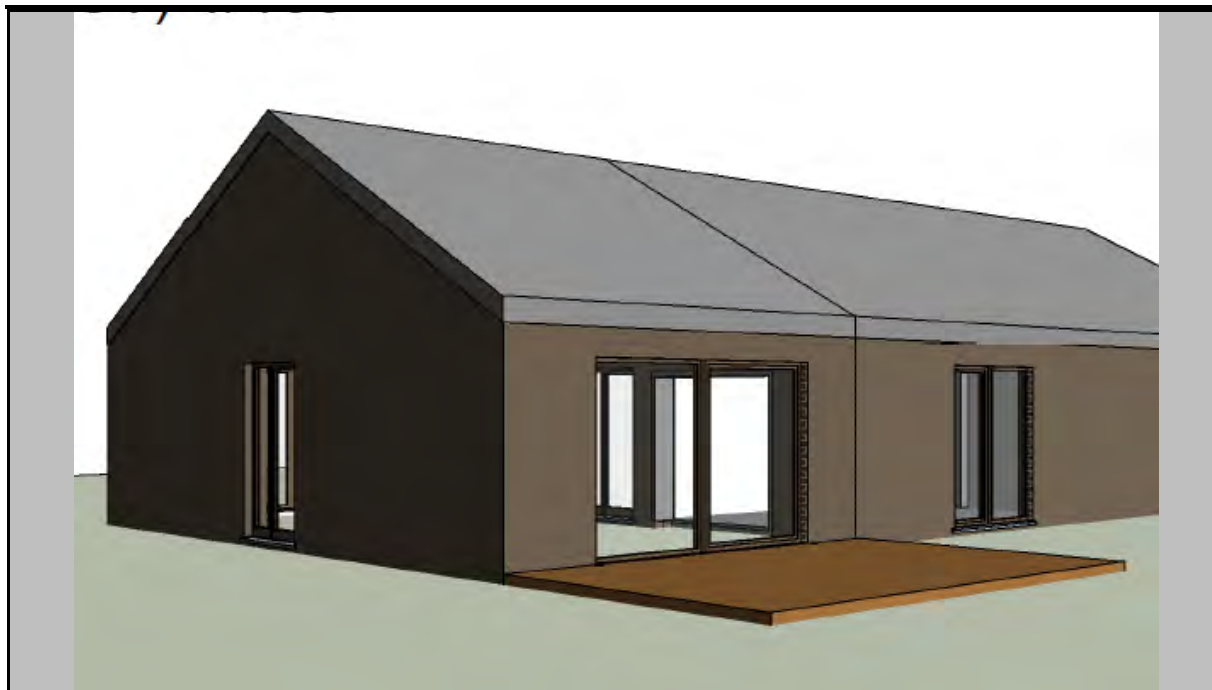
Démontage et évacuation des parois vitrées en façade					
<b>44</b>					
Démontage et évacuation des menuiseries extérieures					
Elevation arrière	9				25
Elevation droite	4,2				12
Elevation avant	8				13,2
<b>21,2</b>					
Création de bases dans les maçonneries existantes +					
Elevation arrière	4	3			25
Elevation avant	4,4	3			13,2
<b>50,2</b>					
Nouvelles annexes: déblais généraux					
	131	0,3			<b>39,3</b>
Nouvelles annexes: Terrassement pour semelles de					
	2,6				
	2,6				
	2,6				
	12,4				
	3,9				
	3,9				
	5,8				
	7,5				
	2,8				
	46,7	0,4	0,3		<b>5,694</b>
Nouvelles annexes: Boucle de terre					
	4				
	6				
	7,5				
	2,7				
	12,6				
	3				
	3				
<b>38,8</b>					
Nouvelles annexes: Empierrement: Coffre de fondation					
<b>100</b>					
Mur en blocs béton 19 cm					
	2,7				
	2,7				
	2,7				
	7,4				
	12,4				
	27,9	2,9			80,91
	4				
	4				
	6				
	14	3,2			44,8
					30
<b>155,71</b>					
Etage local polyvalent: hourds + chape de compression					
<b>58</b>					
Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm					
	2,9	20	0,08	0,23	1,0072
	3,1	24	0,08	0,23	1,36856
	4	10	0,08	0,23	0,736
<b>3,17216</b>					
Couverture de toiture: panneaux multiplex + membrane					
<b>90</b>					
Couverture de toiture: Couvre mur en acier laqué					
	2,9				
	2,9				
	12,5				
	4				
	4				
	6				
<b>32,3</b>					
Couverture de toiture: faces en acier laqué					
	1,5				
	3				
	7,7				
<b>12,2</b>					
Couverture de toiture: TD en zinc					
	3	2		6	
	3,2	4		12,8	
<b>16,8</b>					
Crépis ton gris clair + isolation PU 10 cm					
Elevation avant	5				
Elevation droite	56				
Elevation arrière	53				
Partie arrière	13				
	10				
<b>177</b>					
Bardage en mélèze ajouré + ossature et isolation PU 10					
Elevation avant	32				
Elevation droite	9				
Elevation gauche	9				
<b>50</b>					
Menuiseries extérieures en PVC ton gris anthracite					
Elevation avant	11				
Elevation droite	16				
Elevation arrière	34				
Partie arrière	9				
<b>70</b>					
Nouvelles annexes: Revêtement de sol intérieur + chape					
<b>90</b>					
Etage: Revêtement de sol intérieur + chape + isolation					
<b>55</b>					
Cloisons intérieures type Metall Stud 9 cm					
Rez	4,5				
	3,2				
	7,7	2,7			20,79
Etage	10				
	5,4				
	15,4	4,1			63,14
<b>83,93</b>					
Portes intérieures 90/205					
Rez	12				
Etage	3				
<b>15</b>					
Châssis vitrés intérieurs					
	14				
Garde corps intérieurs en acier laqué					
	3,2				
	3,2				
	6,4				



**M1.05**  
Projet 05  
Priorité 01

**Intitulé projet :**

**Création d'un centre de jour pour aînés**



**Description du projet :**

Le projet consiste à créer un centre de jour à Bercheux.

**Contexte :**

Le projet est prévu dans l'ancienne maison de repos de Bercheux acquise par la commune en 2011 et accueillant « la maison des générations ».

Deux pièces restent actuellement inutilisées et seront réaménagées pour accueillir le projet.

**Le projet**

Le projet prévoit d'étendre le bâtiment en conservant son gabarit, afin de pouvoir aménager un centre de jour dont la programmation prévoit :

- une pièce de vie de 45 m<sup>2</sup> connectée à la cuisine de 18 m<sup>2</sup> ;
- un couloir d'accès au reste du bâtiment ;
- une réserve de 18 m<sup>2</sup>, servant également de local administratif ;
- un espace terrasse.

L'objectif est d'accueillir 12 à 15 personnes de plus de 65 ans, valides et habitant la commune, afin de leur proposer des activités de journée (jeux, bricolage, sortie théâtre...).

Les activités proposées par le centre de jour renforceront et compléteront les activités de la maison des générations qui attire un public similaire.

Un emploi spécialisé supplémentaire sera créé, ainsi que la constitution d'une équipe de bénévoles, élément indispensable au bon fonctionnement du projet. Le soutien de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) sera également sollicité.

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Pilier social du 24/01/2013, GT Pilier économique du 31/01/2013, GT des 21/05/2013, 20/06/2013, CLDR du 20/02/2014, CLDR du 27/02/2014, CLDR du 06/05/2014, GT projets du 20/03/2014, CLDR du 27/05/2014 et CLDR du 5/06/2014).

**Justification du projet :**

Le projet permettra de rencontrer le vieillissement de la population observé à Vaux-sur-Sûre en proposant des activités occupationnelles et sociabilisantes aux personnes du troisième âge.

Le projet permettra de renforcer les activités proposées par la « Maison des générations ».

En outre, les problèmes de mobilité des personnes âgées seront également pris en compte par la mise à disposition de la camionnette communale.

**Contribution au développement durable :**

*Impacts économiques :*

Le projet, outre la mobilisation de bénévoles, permettra de créer des emplois spécialisés.

*Impacts environnementaux :*

L'isolation du bâtiment contribuera à en améliorer les performances énergétiques et donc en réduire les consommations.

*Impacts sociaux :*

Le projet permettra aux personnes du troisième âge de rompre avec la solitude et d'établir des contacts sociaux.

**Localisation :**

A Bercheux, terrain et bâtiment cadastrés, 5° division, section A, n° 279x.

**Statut au plan de secteur :**

Zone d'habitat à caractère rural.



**Statut de propriété :**

Propriétés communales.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Obtention d'une convention exécution.
- Consultation des habitants sur base de la nouvelle esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 1</b>	<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>
✓	Objectif 2	Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :** Un emploi spécialisé dans l'animation des aînés.

**Estimation globale du coût :**

**Montants**

<u>Tableau récapitulatif</u>		
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC + honoraires</u>
A- Rénovation et transformation du bâtiment	€ 107.254,50	€ 143.015,30
B- Abords	€ 3.960,00	€ 5.280,34
<b>TOTAL</b>	<b>€ 111.214,50</b>	<b>€ 148.295,64</b>

**Origines du financement :**

Financé par :

- le DR pour la création d'un centre de jour pour aînés:
  - o 80 % de 148.295,64 € soit **118.636,51 €**;

**Total subsides DR : 118.636,51 € TTC**

- la commune pour le solde :

o 20 % de 148.295,64 € soit **29.659,13 €**;

**Total part communale : 29.659,13 € TTC**

Autres pistes de subventionnement :

- UREBA, pour l'amélioration des performances énergétiques.
- Espaces verts, pour les plantations.
- DGO 5 Direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé.

**Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

**Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Néant.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

**Porteurs envisagés :**

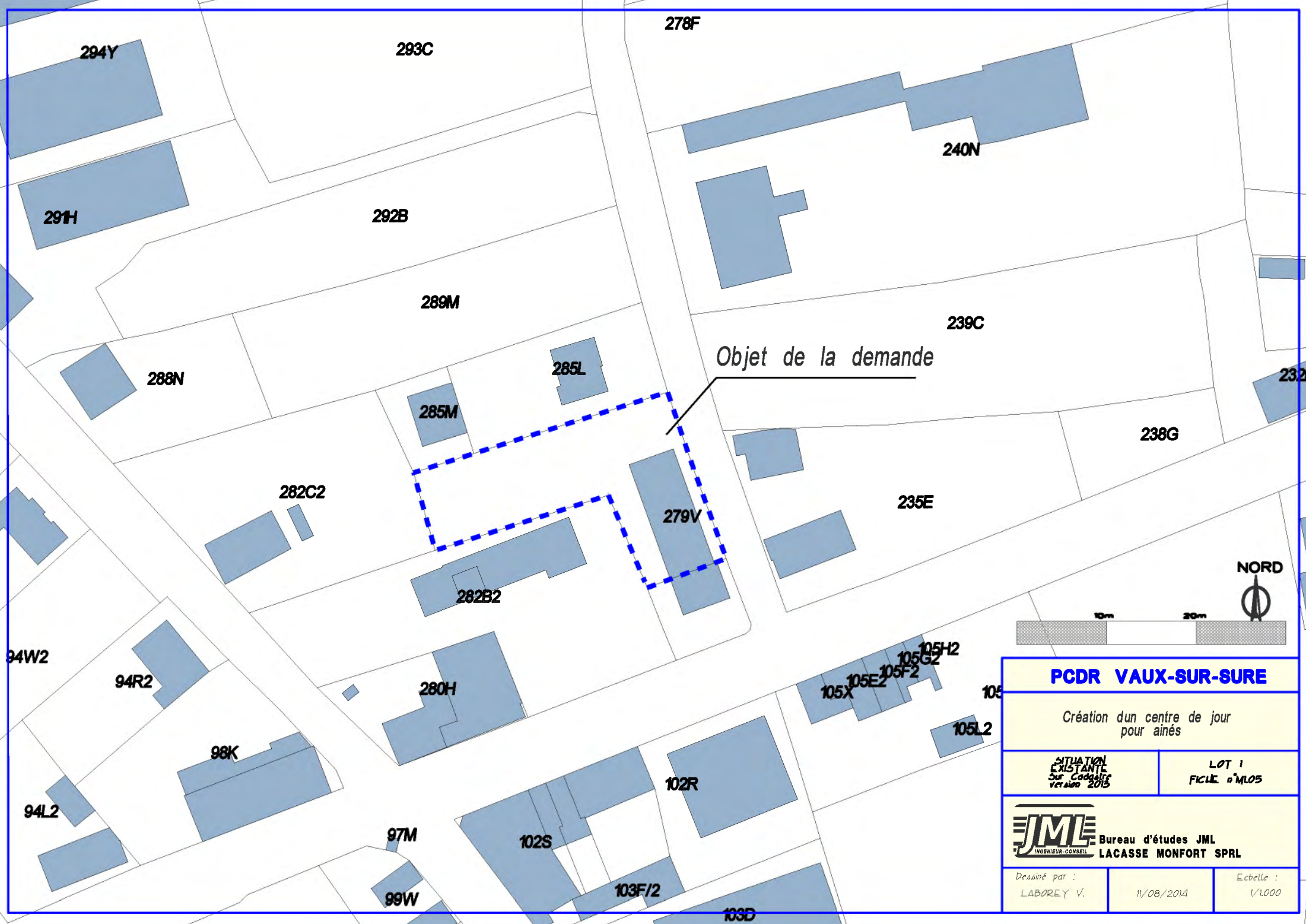
Commune, CLDR, Commission consultative des aînés.

**Evaluation :**

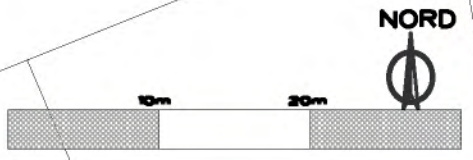
<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Création d'un centre de jour pour aînés	Nombre de personnes inscrites au centre de jour	Commune	Au moins 10 personnes inscrites chaque année


**Annexes :**

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Plan d'aménagement (échelle : 1/100).
- Situation projetée : Elévation et perspectives 1 (échelle : 1/100).
- Situation projetée : Elévation et perspectives 2 (échelle : 1/100).
- Dossier photos.
- Estimation.



Objet de la demande



<b>PCDR VAUX-SUR-SURE</b>		
Création d'un centre de jour pour aînés		
SITUATION EXISTANTE Sur Cadastre Version 2015	LOT 1 FICLIE n°M105	
 <b>Bureau d'études JML</b> LACASSE MONFORT SPRL		
Dessiné par : LABOREY V.	11/08/2014	Echelle : 1/1.000



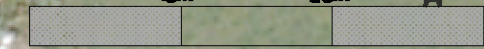
Objet de la demande

NORD



10m

20m



### PCDR VAUX-SUR-SURE

Création d'un centre de jour pour aînés

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur Ortoplan  
version 2015

LOT 1  
FICHE n°M.05

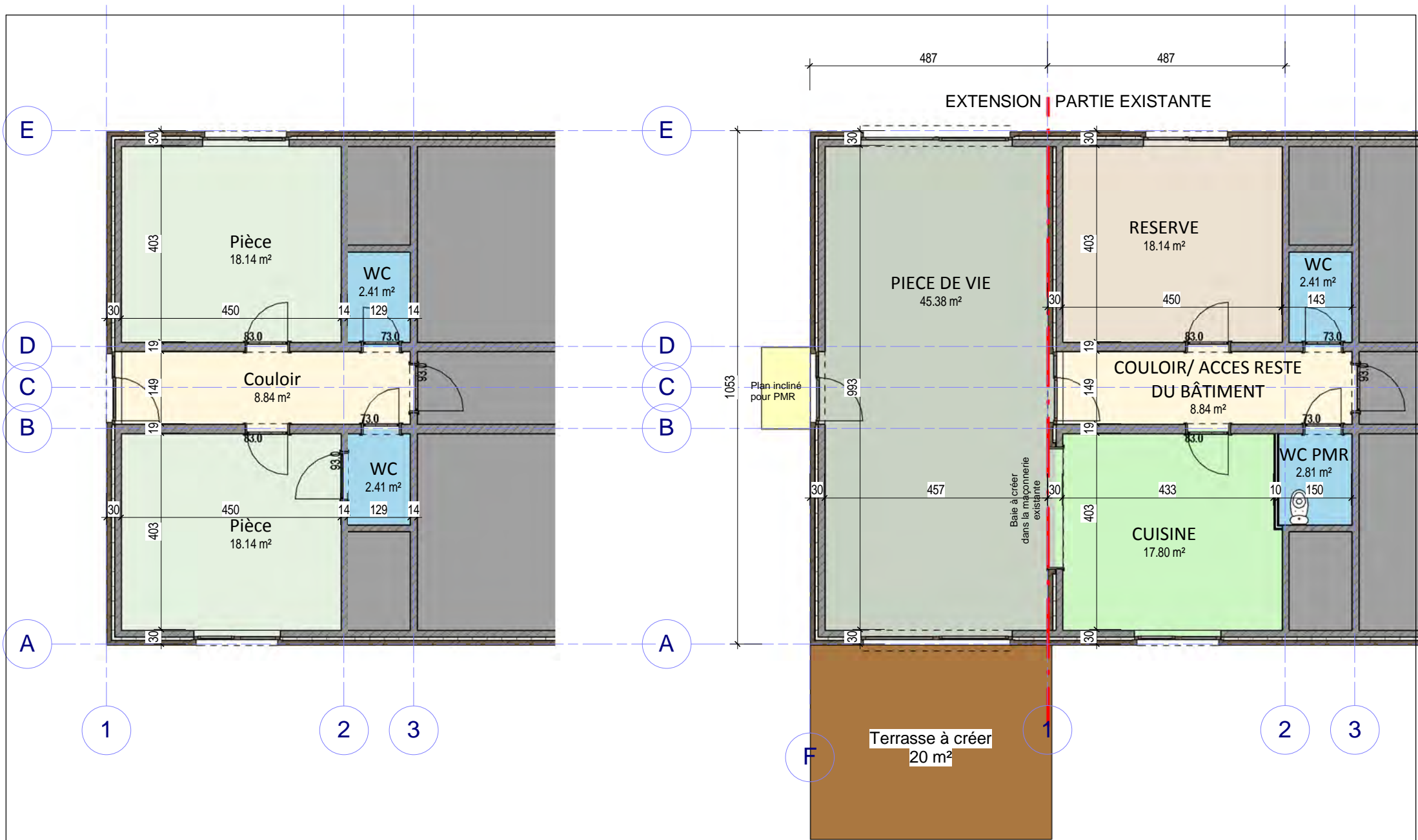


Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/1.000



VUE EN PLAN EXISTANTE 1/100

VUE EN PLAN PROJETEE 1/100

PCDR VAUX SUR SÛRE  
M1.05 "Création d'un centre de jour pour aînés"

SITUATION EXISTANTE ET  
PROJETEE

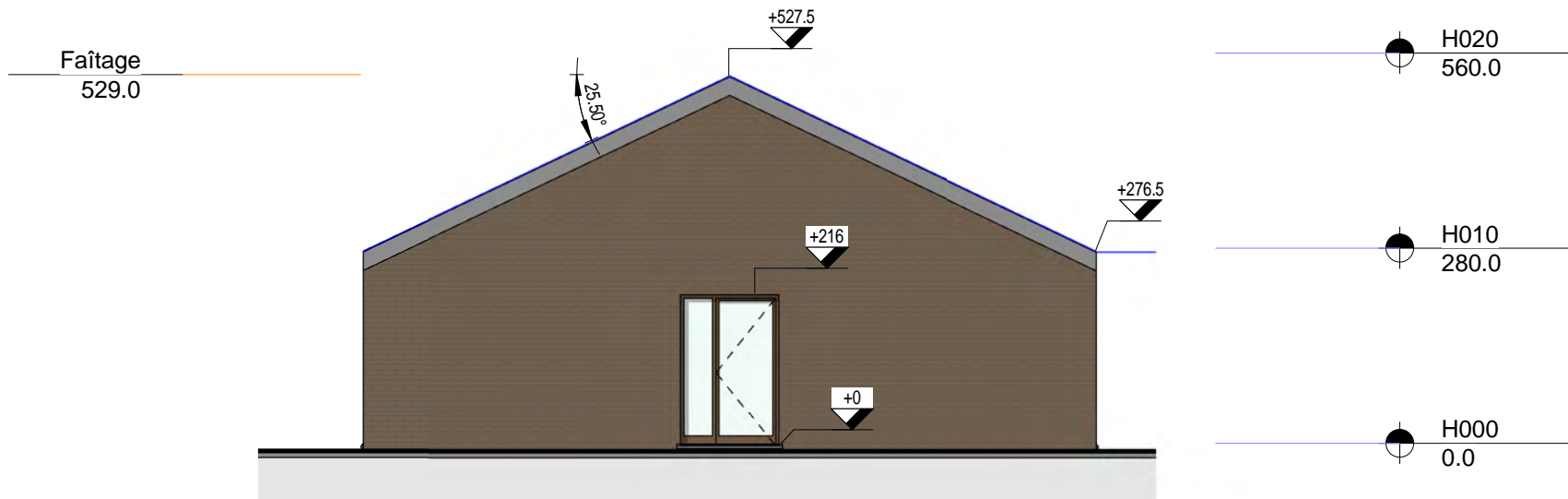


Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

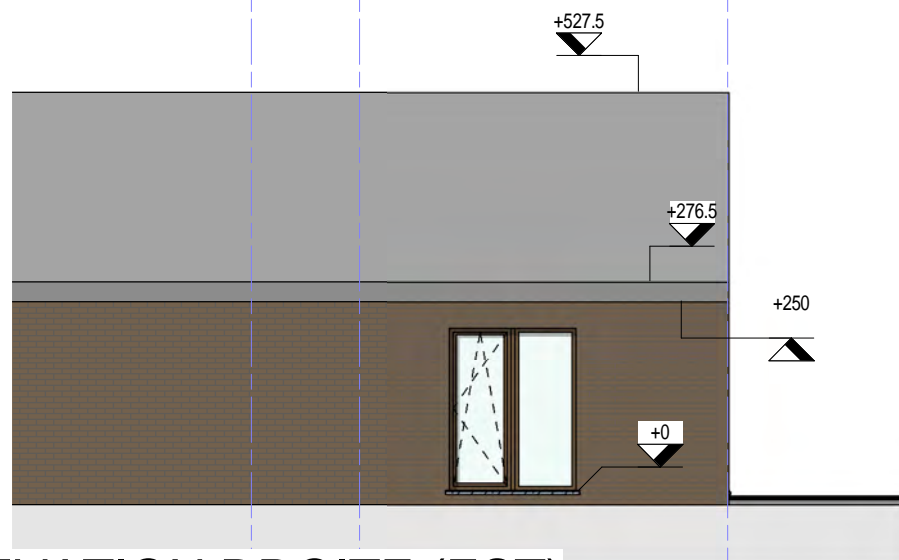
Date :  
30/07/2014

Echelle :  
1 : 100

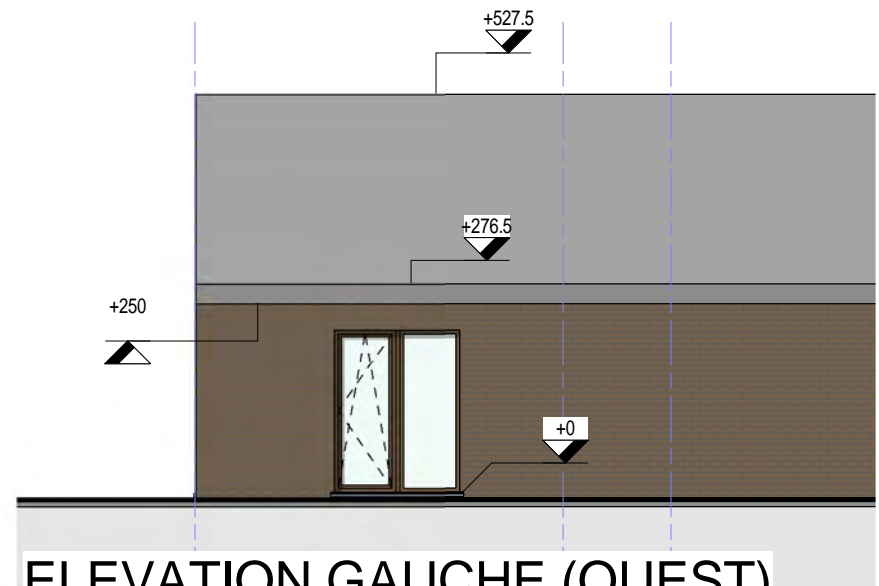




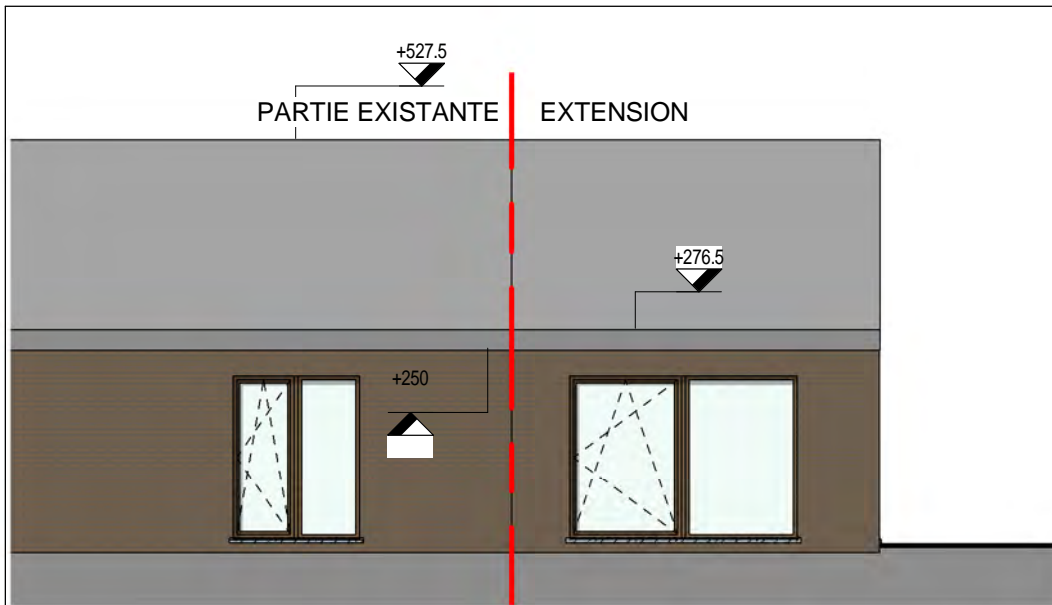
ELEVATION ARRIERE (NORD) PROJETEE ET EXISTANTE 1/100



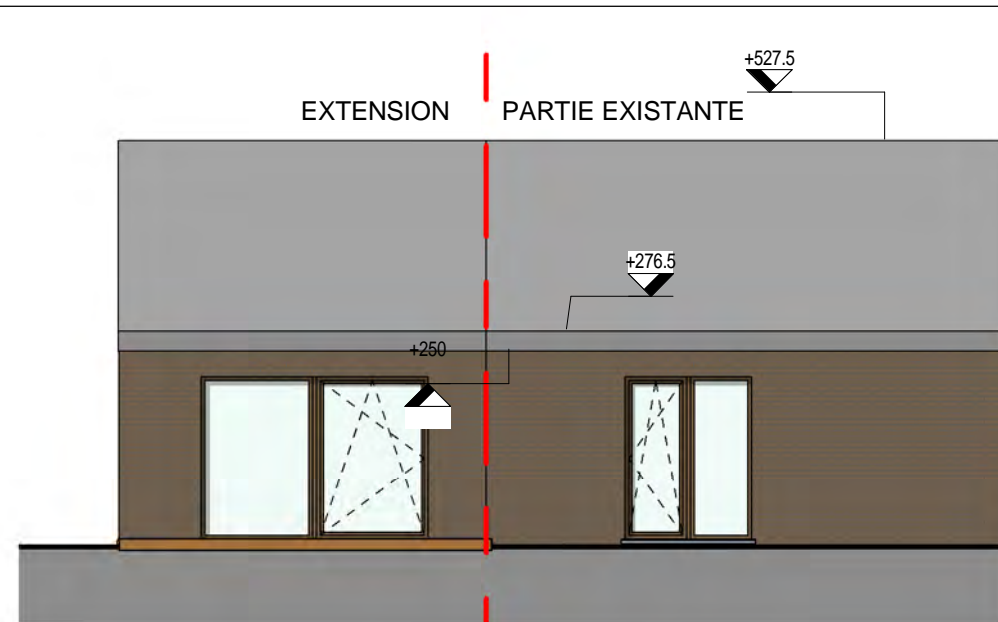
ELEVATION DROITE (EST)  
EXISTANTE 1/100<sup>2</sup>



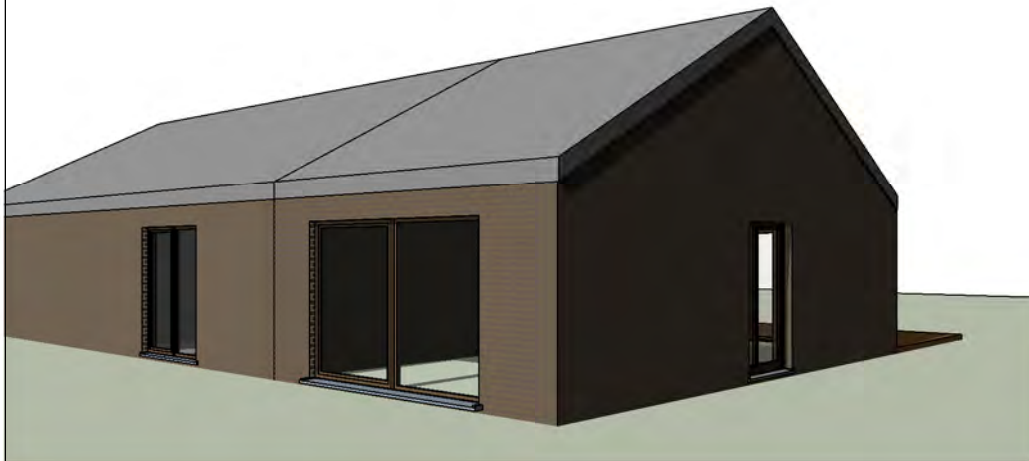
ELEVATION GAUCHE (OUEST)  
EXISTANTE 1/100



ELEVATION DROITE PROJETEE  
(OUEST) 1/100



ELEVATION GAUCHE PROJETEE  
(OUEST) 1/100



PERSPECTIVES PROJETEES

PCDR VAUX SUR SÛRE  
M1.05 "Création d'un centre de jour pour aînés"

SITUATION EXISTANTE ET  
PROJETEE



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/2014

Echelle :  
1 : 100

**PCDR VAUX-SUR-SÛRE**

**Création d'un centre de jour pour aînés**  
**Priorité 1 - Fiche M1.05**

Site d'intervention



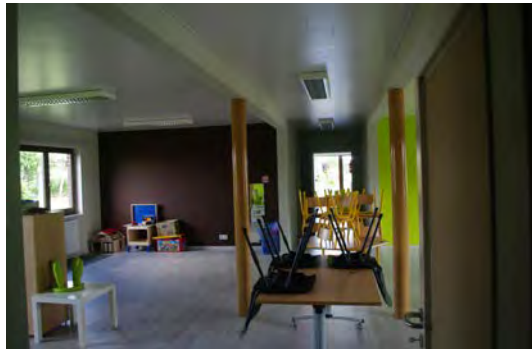
*Photo n°1*



*Photo n°2*



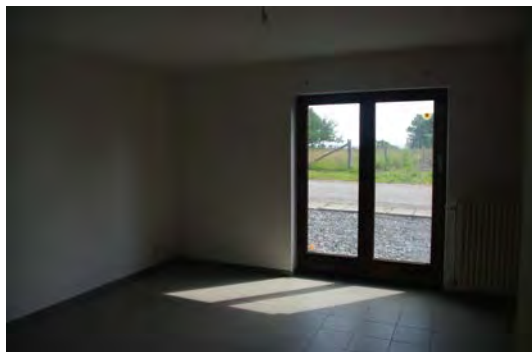
*Photo n°3*



*Photo n°4*



*Photo n°5*



*Photo n°6*

M1.05 Création d'un centre de jour pour aînés								
<b>Tableau récapitulatif</b>								
Chapitre		Estimation HTVA		Estimation TVAC + honoraires				
A- Rénovation et transformation du bâtiment		€ 107 254,50		€ 143 015,30				
B- Abords		€ 3 960,00		€ 5 280,34				
<b>TOTAL</b>		€ 111 214,50		€ 148 295,64				
<b>Recapitulatif</b>								
Prix/m² des aménagements (bâtiment)		901,30 €		HTVA				
<b>A- Rénovation et transformation du bâtiment</b>								
		U	Qtés	Pu	P total			
1	Démolition des maçonneries extérieures existantes	m²	5,5	250,00 €	1 375,00 €			
2	Démolition des maçonneries intérieures existantes	m²	5,8	40,00 €	232,00 €			
3	Déblais généraux	m³	31,5	45,00 €	1 417,50 €			
4	Terrassement pour semelles de fondation	m³	4	115,00 €	460,00 €			
5	Travaux de remblais et stabilisation du sol	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €			
6	Boucle de terre	mct	20,5	9,00 €	184,50 €			
7	Semelles de fondation en béton armé	m³	4	750,00 €	3 000,00 €			
8	Empierrement: Coffre de fondation 20 cm	m²	49	30,00 €	1 470,00 €			
9	Drainage périphérique	mct	20,5	40,00 €	820,00 €			
10	Réseau d'évacuation des eaux pluviales (Tuyaux PVC)	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €			
11	Réseau d'évacuation des eaux usées (Tuyaux PVC)- compris les condensats	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €			
12	Isolation sous dalle de sol PU 5 cm	m²	49	20,00 €	980,00 €			
13	Dalle de sol béton 20 cm + visqueen	m²	49	50,00 €	2 450,00 €			
14	Mur en blocs béton 19 cm	m²	50,55	70,00 €	3 538,50 €			
15	Mur en blocs béton 29 cm (enterré)	m²	12,2	70,00 €	854,00 €			
16	Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm	m³	1,55	1 100,00 €	1 705,00 €			
17	Couverture de toiture: sous-toiture + lattage et ardoises artificielles	m²	57	85,00 €	4 845,00 €			
18	Couverture de toiture: faces et rives en ardoises artificielles	mct	20,3	40,00 €	812,00 €			
19	Couverture de toiture: chéneaux en zinc	mct	10	50,00 €	500,00 €			
20	Couverture de toiture: tuyaux de descente en zinc	mct	5,3	45,00 €	238,50 €			
21	Couverture de toiture: Isolation laine minérale 30 cm	m²	57	35,00 €	1 995,00 €			
22	Brique + isolation PU	m²	50,55	150,00 €	7 582,50 €			
23	Menuiseries extérieures en ALU ton gris anthracite	m²	16,2	550,00 €	8 910,00 €			
24	Local polyvalent: ossature + faux plafond	m²	45,4	75,00 €	3 405,00 €			
25	Revêtement de sol intérieur + chape	m²	45,4	85,00 €	3 859,00 €			
26	Cloisons intérieures type Metall Stud 9 cm	m²	5,3	70,00 €	371,00 €			
27	Plafonnage sur murs intérieurs	FFT	1	4 000,00 €	4 000,00 €			
28	Autres finitions intérieures seuil, tablettes...	FFT	1	2 000,00 €	2 000,00 €			
29	Sanitaires	FFT	1	4 000,00 €	4 000,00 €			
30	Chauffage	FFT	1	18 000,00 €	18 000,00 €			
31	Ventilation	FFT	1	3 000,00 €	3 000,00 €			
32	Electricité + luminaires	FFT	1	7 000,00 €	7 000,00 €			
33	Prévention incendie: extincteur, hydrant et mise en conformité	FFT	1	3 250,00 €	3 250,00 €			
<b>Total A- RENOVATION ET TRANSFORMATION DU BÂTIMENT HTVA</b>					<b>107 254,50 €</b>			
<b>B- Abords</b>								
34	Abords (Terrasse + coin barbecue)	m²	22	180,00 €	3 960,00 €			
<b>Total B- ABORDS HTVA</b>					<b>3 960,00 €</b>			
<b>TOTAL HTVA</b>					<b>111 214,50 €</b>			
<b>E HONORAIRES - Architecture/stabilité</b>		fft	9%	111 214,50 €	10 009,31 €			
<b>Coordination sécurité</b>		fft	1,20%	111 214,50 €	1 334,57 €			
<b>TOTAL GENERAL HORS TVA</b>					<b>122 558,38 €</b>			
<b>TOTAL TVAC</b>					fft	121%	122 558,38 €	<b>148 295,64 €</b>
Ainsi fait le 30/07/2014								
pr la SPRL LACASSE-MONFORT, ir LACASSE Jean-Marie								

Démontage et évacuation des parois vitrées en façade					
<b>44</b>					
Démontage et évacuation des menuiseries extérieures					
Elevation arrière	9				25
Elevation droite	4,2				12
Elevation avant	8				13,2
	<b>21,2</b>				<b>50,2</b>
Création de bases dans les maçonneries existantes +					
Elevation arrière	4	3			25
Elevation avant	4,4	3			13,2
					<b>50,2</b>
Nouvelles annexes: déblais généraux					
	131	0,3			<b>39,3</b>
Nouvelles annexes: Terrassement pour semelles de					
	2,6				
	2,6				
	2,6				
	12,4				
	3,9				
	3,9				
	5,8				
	7,5				
	2,8				
	46,7	0,4	0,3		<b>5,694</b>
Nouvelles annexes: Boucle de terre					
	4				
	6				
	7,5				
	2,7				
	12,6				
	3				
	3				
	<b>38,8</b>				
Nouvelles annexes: Empierrement: Coffre de fondation					
	<b>100</b>				
Mur en blocs béton 19 cm					
	2,7				
	2,7				
	2,7				
	7,4				
	12,4				
	27,9	2,9			80,91
	4				
	4				
	6				
	14	3,2			44,8
					30
					<b>155,71</b>
Etage local polyvalent: hourds + chape de compression					
	<b>58</b>				
Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm					
	2,9	20	0,08	0,23	1,0072
	3,1	24	0,08	0,23	1,36856
	4	10	0,08	0,23	0,736
					<b>3,17216</b>
Couverture de toiture: panneaux multiplex + membrane					
	<b>90</b>				
Couverture de toiture: Couvre mur en acier laqué					
	2,9				
	2,9				
	12,5				
	4				
	4				
	6				
	<b>32,3</b>				
Couverture de toiture: faces en acier laqué					
	1,5				
	3				
	7,7				
	<b>12,2</b>				
Couverture de toiture: TD en zinc					
	3	2		6	
	3,2	4		12,8	
					<b>16,8</b>
Crépis ton gris clair + isolation PU 10 cm					
Elevation avant	5				
Elevation droite	56				
Elevation arrière	53				
Partie arrière	13				
	10				
	<b>177</b>				
Bardage en mélèze ajouré + ossature et isolation PU 10					
Elevation avant	32				
Elevation droite	9				
Elevation gauche	9				
	<b>50</b>				
Menuiseries extérieures en PVC ton gris anthracite					
Elevation avant	11				
Elevation droite	16				
Elevation arrière	34				
Partie arrière	9				
	<b>70</b>				
Nouvelles annexes: Revêtement de sol intérieur + chape					
	<b>90</b>				
Etage: Revêtement de sol intérieur + chape + isolation					
	<b>55</b>				
Cloisons intérieures type Metall Stud 9 cm					
Rez	4,5				
	3,2				
	7,7	2,7			20,79
Etage	10				
	5,4				
	15,4	4,1			63,14
					<b>83,93</b>
Portes intérieures 90/205					
Rez	12				
Etage	3				
	<b>15</b>				
Châssis vitrés intérieurs					
	<b>14</b>				
Garde corps intérieurs en acier laqué					
	3,2				
	3,2				
	6,4				



**M1.06**  
Projet 06  
Priorité 01

**Intitulé projet :**

**Création d'un hall omnisport communal**



**Description du projet :**

Contexte :

Le hall sportif se trouvera au Poteau de Morhet sur la route régionale 848. Bien que le projet soit éloigné d'un centre urbanisé, le caractère central du projet est pointé comme un atout. Il se situe au centre de la commune et notamment au milieu des différentes écoles qui utiliseront l'infrastructure.

La localisation a fait l'objet d'une discussion avec le Fonctionnaire délégué qui a déjà fait savoir que le projet devrait se situer sur la zone d'équipement communautaire et éviter au maximum la zone verte.

En outre, le projet de hall sportif répondant aux besoins des clubs sportifs de la commune et financé par Infrasports sera précédé d'une première construction, un espace sportif modeste répondant aux besoins du tennis de table et des écoles qui sera financé sur fonds propres (Cf. lot 0 du PCDR), libérant ainsi les infrastructures de l'école de Vaux-sur-Sûre.

Projet :

Le projet sera principalement à destination des écoles le jour. L'infrastructure sera mise à disposition des associations ou des privés en soirée.

En termes de programmation, le hall omnisports comprendra :

- Un plateau sportif de 44 x 22 mètres avec des tribunes, pour la pratique du football en salle, du handball, du hockey in, du basket ball, du volley ball ou du badminton.
- Une salle de 16 x 16 mètres sera réservée à la pratique du karaté, de la boxe ou de la danse.

- A l'étage, une salle de 308 m<sup>2</sup> sera réservée à la pratique du tennis de table.
- Une cafétéria de 142 m<sup>2</sup> avec une cuisine et une réserve.
- 8 vestiaires ainsi que des locaux de rangement.
- Un bureau et une salle de réunion.
- Un local chaufferie.
- Un terrain de football avec les équipements et l'éclairage est prévu à côté du hall.

L'ensemble des infrastructures répond aux critères techniques d'Infrasports.

En terme architectural, le vaste volume nécessaire au plateau sportif sera intégré par le développement de volumes secondaires à front de voirie qui limiteront l'impact d'un tel gabarit dans le paysage.

Enfin, un espace de stationnement de 24 places sera prévu à côté du hall sportif. Cet espace parking privilégiera les revêtements drainants ainsi que les plantations d'arbres hautes tiges et de haies mixtes d'essences indigènes.

Etant donné que la valorisation de l'ancienne ligne de chemin de fer 163 en RAVeL fait partie des projets retenus par le PCDR et que la ligne se situe à proximité (250m), il serait intéressant d'intégrer des éléments favorisant la mobilité douce dans le projet.

#### **Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Pilier social du 24/01/2013, GT Pilier économique du 31/01/2013, GT des 21/05/2013, 23/05/2013, CLDR du 20/02/2014, CLDR du 27/02/2014, CLDR du 06/05/2014, GT projets du 30/04/2014, CLDR du 27/05/2014 et CLDR du 5/06/2014).

#### **Justification du projet :**

Mis à part les terrains de football et les plaines dans les villages, la Commune de Vaux-sur-Sûre ne dispose pas sur son territoire d'une infrastructure permettant la pratique du sport de compétition. Les habitants de la commune et les différentes associations sont obligés de se rendre dans les autres communes pour pratiquer leur sport.

La situation est identique pour les implantations scolaires. En outre, suite au dernier plan Cigogne, la Commune de Vaux-sur-Sûre va pouvoir mettre en service le deuxième étage de la crèche et fonctionner à 100% de sa capacité. Hors, l'école de Vaux-sur-Sûre utilise actuellement l'étage en tant que cantine. La salle de gymnastique sera donc transformée en un local supplémentaire pour l'école. Une solution doit être trouvée pour les cours de gymnastique de l'école.

De plus, le tennis de table de Sibret utilise l'infrastructure scolaire de Sibret pour leurs entraînements et leur buvette. La situation n'est pas optimale (gestion des locaux, utilisation de la cuisine, horaires tardifs...). Une infrastructure garantissant plus d'autonomie au Club de tennis de Table est souhaitée.

Lors des nombreuses réunions de consultation, la demande de création d'une infrastructure sportive couverte s'est fait souvent entendre.

En effet, avec plus de 20 associations sportives sur la commune, la pratique du sport connaît un réel engouement et la création d'un hall omnisport permettra d'accompagner cette dynamique tout en proposant une infrastructure fédératrice au centre du territoire communal.

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

Que ce soit par la location du hall sportif ou par l'organisation de différents évènements, ce projet contribue à encourager le développement économique lié aux manifestations sportives sur la commune.

#### *Impacts environnementaux :*

Le projet prévoit une infrastructure limitant les consommations énergétiques tout en favorisant le recours aux énergies renouvelables. En outre, une attention particulière est portée à l'intégration du projet dans son environnement paysager.

#### *Impacts sociaux :*

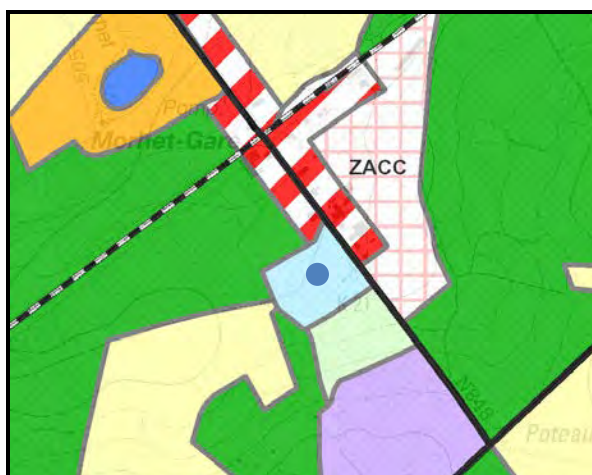
Le projet propose une infrastructure fédératrice pour l'ensemble des habitants de la commune favorisant la rencontre et les échanges.

### **Localisation :**

Au Poteau de Morhet, terrains cadastrés, 3<sup>e</sup> division, section A, n° 1114 z7 et n° 1113 m.

### **Statut au plan de secteur :**

Zone d'équipements communautaires.



### **Statut de propriété :**

Propriété communale.

### **Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Obtention d'une convention exécution.
- Consultation des habitants sur base de la nouvelle esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.



**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
✓	Objectif 2	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :** Emploi lié à la gestion de l'infrastructure.

**Estimation globale du coût :**

**Montants**

<u>Tableau récapitulatif</u>	<u>Estimation HVAC</u>	<u>Estimation TVAC</u>
<u>Chapitre</u>		
<b>A. Construction d'un hall sportif</b>	3.582.054,44 €	4.334.285,87 €
<b>B. Terrain de football</b>	600.000,00 €	726.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4.182.054,44 €</b>	<b>5.060.285,87 €</b>

**Origines du financement :**

Financé par :

- INFRASPORTS dans le cadre des grandes infrastructures sportives

- o 60 % de 5.060.285,87 €, soit **3.036.171,52 €**;

**Total subsides INFRASPORTS : 3.036.171,52 €**

- la commune pour le solde :

- o 40 % de 3.378.156,41 €, soit **2.024.114,35 €**;

**Total part communale : 2.024.114,35 € TTC**

Autres pistes de subventionnement :

- UREBA.
- Espaces verts, pour les plantations.

**Programme de réalisation :**

Le projet sera réalisé en une seule phase.

**Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Première rencontre avec le Fonctionnaire délégué.

Désignation d'un auteur de projet.

Réalisation d'un avant-projet.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

**Porteurs envisagés :**

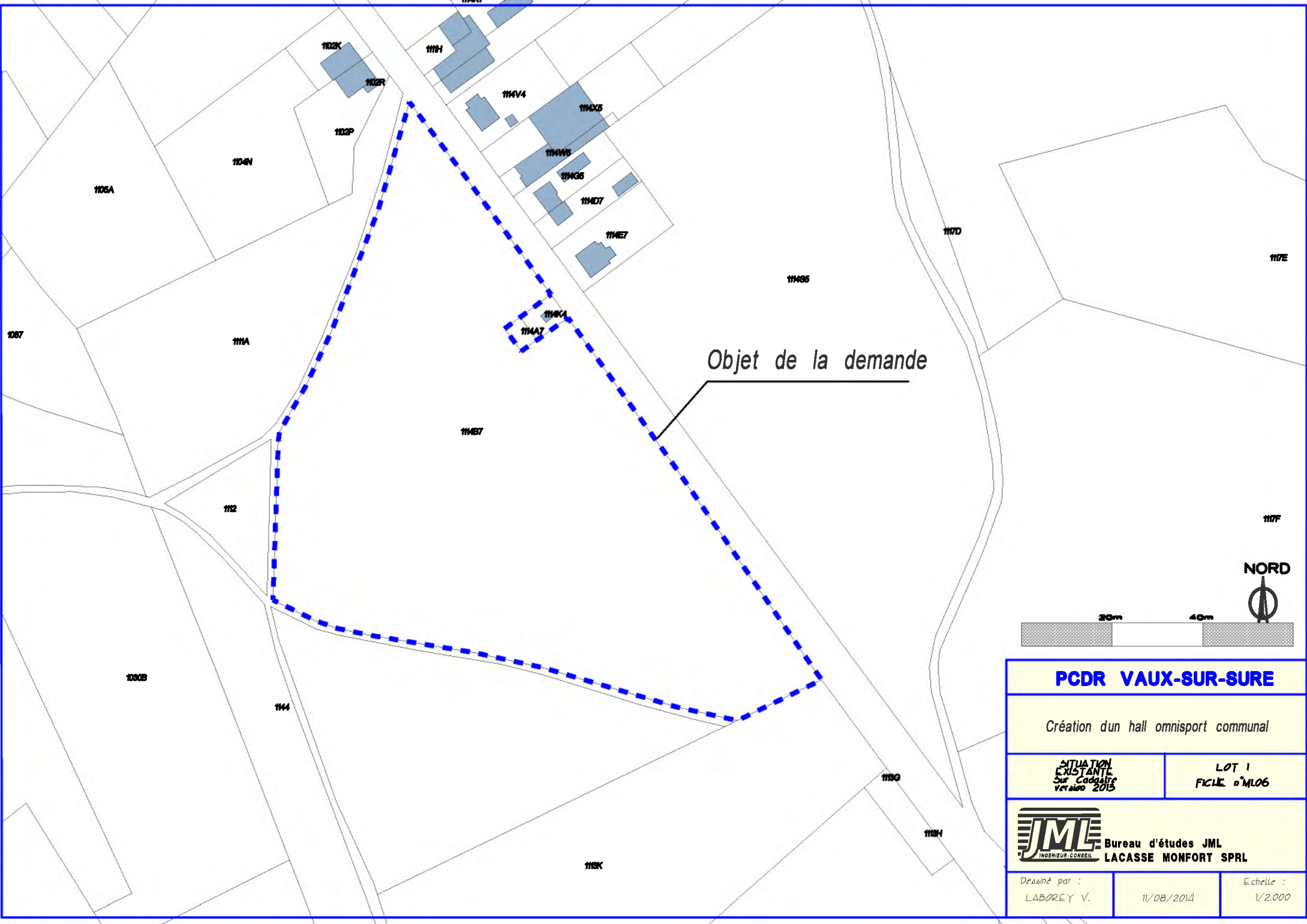
La CLDR avec l'aide de la Commune.

**Evaluation :**

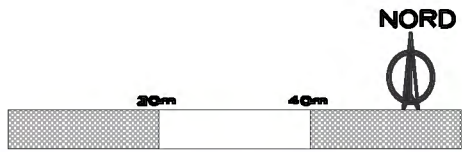
<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Création d'un hall omnisport communal	Part des associations profitant de l'infrastructure	Commune	Au moins 50 % des associations sportives de la commune profitent de l'infrastructure
	Nombre de locations en soirées	Commune	Au moins 4 soirées par semaine réservées régulièrement

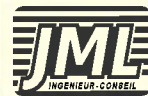
**Annexes :**

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Plan d'aménagement et perspectives (échelle : variable).
- Situation projetée : Plan d'aménagement 1<sup>er</sup> étage (échelle : 1/100).
- Dossier photos.
- Estimation.



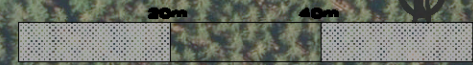
Objet de la demande



<b>PCDR VAUX-SUR-SURE</b>		
Création dun hall omnisport communal		
SITUATION EXISTANTE Sur Cadastre Version 2013	LOT 1 FICIE n°M106	
 <b>Bureau d'études JML</b> <b>LACASSE MONFORT SPRL</b>		
Dessiné par : LABOREY V.	11/08/2014	Echelle : 1/2.000

Objet de la demande

NORD



### PCDR VAUX-SUR-SURE

Création dun hall omnisport communal

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur orthophotoplan  
version 2015

LOT 1  
FICHE n°M.06

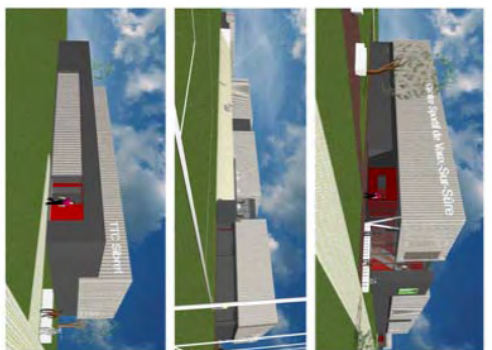
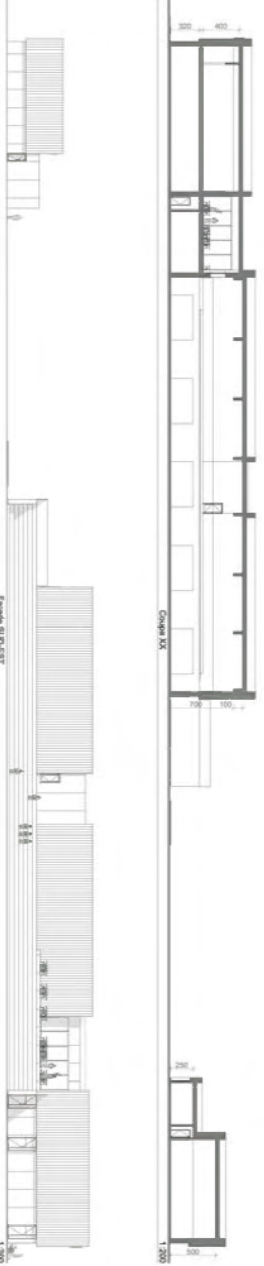
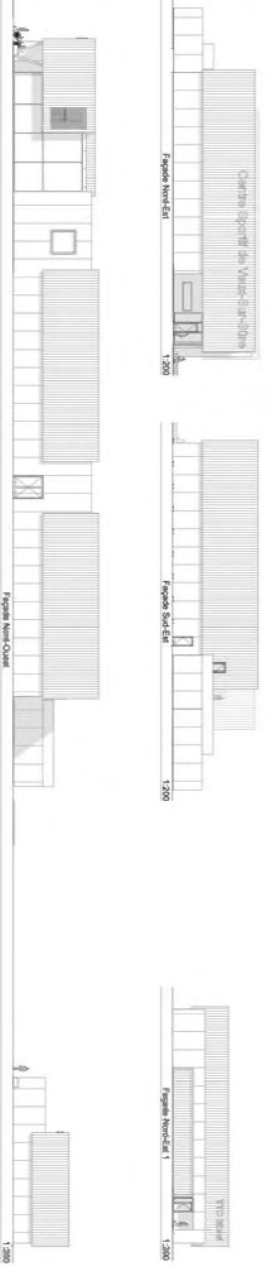
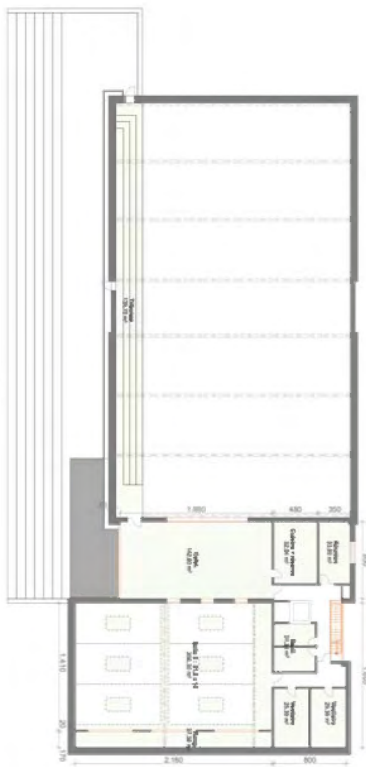


Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/2.000



**AM ARCHITECTES**  
 Architectes  
 1404  
 01

**Centre Sportif de Valenciennes**  
 1404  
 01

**PCDR VAUX-SUR-SÛRE**

**Création d'un hall omnisport communal**  
**Priorité 1 - Fiche M1.06**

Site d'intervention



*Photo n°1*



*Photo n°2*



*Photo n°3*



*Photo n°4*



*Photo n°5*



*Photo n°6*



Chaussée de Rochefort, 81a. 6900 MARCHÉ  
Square de la Paix, 28. 4031 LIÈGE

www . awarchitectes . be  
info @ awarchitectes . be

## **ESTIMATION AVANT-PROJET 19/08/14**

**Commune de VAUX-SUR-SÛRE**

Chaussée de Neufchâteau, 36  
B-6640 VAUX-SUR-SÛRE

**" CREATION D'UN HALL DE SPORTS,  
D'UNE SALLE DE TENNIS DE TABLE ET  
D'UN TERRAIN DE FOOTBALL  
SYNTHETIQUE "**

	DESIGNATION	U	Q1	PU1	PT1	Q2	PU2	PT2
			<b>HALL SPORTIF</b>			<b>SALLE ANNEXE</b>		
<b>1</b>	<b>ENTREPRISE/CHANTIER</b>							
	AMENAGEMENT DU CHANTIER	Poste	1	33.900,00	33.900,00	1	9.150,00	9.150,00
	<b>sous total</b>				<b>33.900,00</b>			<b>9.150,00</b>
<b>2</b>	<b>INFRASTRUCTURE</b>							
	TERRASSEMENTS INFRASTRUCTURE							
	Enlèvement terre arable	M2	8736,57	1,45	12.668,03	3714,89	1,45	5.386,59
	Nivellement mécanique	M3	2699,35	8,00	21.594,82	626,94	8,00	5.015,52
	Evacuation dans un rayon de 10 km (terrain communal)	M3	2699,35	11,00	29.692,87	626,94	11,00	6.896,34
	Supplément terrassement dans la roche montabe	M3	500	20,00	10.000,00	125	20,00	2.500,00
	MACONNERIES SOUTERRAINES							
	Membrane à pastilles/Etanchéité contre terre	M2	166,312	35,00	5.820,92	70,96	35,00	2.483,60
	DALLES DE SOL INFRASTRUCTURE							
	Réservation douilles/Equipement sportif	Pe	15	100,00	1.500,00	6	100,00	600,00
	Isolation rigide sous dalle de sol ép.10 cm	M2	2055,8	12,00	24.669,60	477,1	12,00	5.725,20
	EGOUTS/DRAINAGE ET RACCORDEMENTS IMPETRANTS	Poste	1	85.000,00	85.000,00	1	21.250,00	21.250,00
	<b>sous total</b>				<b>190.946,23</b>			<b>49.857,25</b>
<b>3</b>	<b>SUPERSTRUCTURE</b>							
	MACONNERIE D'ELEVATION INTERIEURE							
	Bloc en béton	Poste	1	65.000,00	65.000,00	1	16.250,00	16.250,00
	Etanchéité intérieure	Poste	1	10.000,00	10.000,00	1	3.000,00	3.000,00
	MACONNERIE NON PORTANTE							
	Bloc en béton	Poste	1	5.000,00	5.000,00	1	2.000,00	2.000,00
	ISOLATION DES MURS EN SUPERSTRUCTURE							
	Isolation thermique incompressible	M1	499,84	35,00	17.494,40	182,55	35,00	6.389,25
	ELEMENTS DE FACADE / PIERRE DE CONSTRUCTION							
	Seuil de porte	M3	0,7	6.200,00	4.340,00	0,3	6.200,00	1.860,00
	ELEMENTS DE STRUCTURE EN ACIER							
	Support intermédiaire panneaux sandwichs	Kg	500	8,00	4.000,00	170	8,00	1.360,00
	CHEMINEE/SORTIE DE VENTILATION	Poste	1	4.000,00	4.000,00	1	2.000,00	2.000,00
	STABILITE INGENIEUR							
	TERRASSEMENTS	Poste	1	18.000,00	18.000,00	1	6.000,00	6.000,00
	BETON COULE SUR PLACE	Poste	1	32.000,00	32.000,00	1	10.666,67	10.666,67
	COFFRAGES POUR BETON ARME	Poste	1	55.000,00	55.000,00	1	18.333,33	18.333,33
	ACIERS POUR BETON ARME	Poste	1	35.000,00	35.000,00	1	11.666,67	11.666,67
	BETON PREFABRIQUE	Poste	1	55.000,00	55.000,00	1	18.333,33	18.333,33
	DALLE DE SOL							
	Dalle de sol + fondation	M2	2055,8	70,00	143.906,00	477,1	70,00	33.397,00
	PLANCHERS PREFABRIQUES	M2	846,8	70,00	59.276,00			



	DESIGNATION	U	Q1	PU1	PT1	Q2	PU2	PT2
			<b>HALL SPORTIF</b>			<b>SALLE ANNEXE</b>		
	PREMURS ISOLEES 15 cm PU	M2	1027,89	160,00	164.462,40	370,6	160,00	59.296,00
	STRUCTURE ACIER (Cuvelage etc.)	Poste	1	8.000,00	8.000,00	1	2.666,67	2.666,67
	STRUCTURE BOIS LAMELLE-COLLE	Poste	1	70.000,00	70.000,00	1	23.333,33	23.333,33
	<b>sous total</b>				<b>750.478,80</b>			<b>216.552,25</b>
<b>4</b>	<b>TRAVAUX DE TOITURE</b>							
	TOITURES PLATES - SUPPORT							
	Eléments autoportants acier	M2	2070	20,00	41.400,00	477,1	20,00	9.542,00
	TOITURES PLATES - ISOLATION							
	Panneaux d'isolation sur bac acier ép.25 cm	M2	2070	50,00	103.500,00	477,1	50,00	23.855,00
	Panneaux d'isolation sur dalle ép.25 cm	M2	73	50,00	3.650,00			
	Freine-vapeur hygrorégulant	M2	2143	8,00	17.144,00	477,1	8,00	3.816,80
	TOITURES PLATES - ETANCHEITE							
	Monocouche PVC/relevés	M2	2357,3	17,00	40.074,10	524,81	17,00	8.921,77
	Panneau de support d'étanchéité/Acrotères	M2	353,595	25,00	8.839,88	78,7215	25,00	1.968,04
	OUVERTURE POUR FENETRE DE TOITURE							
	Exutoire de fumée	Pe	11	2.000,00	22.000,00	3	2.000,00	6.000,00
	Clapet de ventilation ascenseur	Pe	1	3.000,00	3.000,00			
	Centrale	Pe	1	3.000,00	3.000,00	1	2.500,00	2.500,00
	RIVES DE TOITURE - CORNICHES	M1	333,05	30,00	9.991,50	114,5	30,00	3.435,00
	EVACUATION DES EAUX DE TOITURE (Tuyaux de descente, access.)	Poste	1	8.000,00	8.000,00	1	2.666,67	2.666,67
	LIGNES DE VIE	M1	75	65,00	4.875,00	50	65,00	3.250,00
	ECHELLES/ACCESSOIRES	Pe	8	500,00	4.000,00	2	500,00	1.000,00
	AMENAGEMENTS DIVERS/TRVERSEES ET SORTIE DE TOITURE	Poste	1	4.000,00	4.000,00	1	1.333,33	1.333,33
	<b>sous total</b>				<b>273.474,48</b>			<b>68.288,61</b>
<b>5</b>	<b>FERMETURE DE FAÇADE</b>							
	PORTE ET FENETRE EXTERIEURE							
	Profil acier	M2	152,04	600,00	91.224,00	10,36	600,00	6.216,00
	Profil aluminium	M2	15,5	600,00	9.300,00			
	ACCESSOIRES/BUTOIRS/ARRETS	Poste	1	1.500,00	1.500,00	1	500,00	500,00
	REVETEMENT DE FACADE							
	Panneau sandwich ép.15 cm PU	M2	1031,51	85,00	87.678,35	361,46	85,00	30.724,10
	Structure secondaire de support de panneaux sandwichs en acier	Pe	4	1.500,00	6.000,00	2	1.500,00	3.000,00
	Enseigne extérieure en acier	Poste	1	3.000,00	3.000,00	1	2.000,00	2.000,00
	<b>sous total</b>				<b>198.702,35</b>			<b>42.440,10</b>

	DESIGNATION	U	Q1	PU1	PT1	Q2	PU2	PT2
			HALL SPORTIF			SALLE ANNEXE		
<b>6</b>	<b>FINITION INTERIEURE</b>							
	FINITION INTERIEURE EN PLAQUES/CLOISONS/DOUBLAGE/FX-PLAFONDS	Poste	1	45.200,00	45.200,00	1	12.200,00	12.200,00
	Habillage portes et fenêtres	Poste	1	6.000,00	6.000,00	1	2.000,00	2.000,00
	Trappes/Caches tuyaux et gaines/Finitions diverses	Poste	1	4.500,00	4.500,00	1	1.500,00	1.500,00
	CHAPES ET SOLS INDUSTRIELS							
	Chapes ordinaires	M2	1577	20,00	31.540,00	477,1	20,00	9.542,00
	REVETEMENTS DE SOLS INTERIEURS							
	Carrelage céramique/anti-dérapant	M2	599,99	45,00	26.999,55	172,6	45,00	7.767,00
	Revêtement PU	M2	223,21	43,00	9.598,03			
	Plinthe céramique	M1	600	17,00	10.200,00	175	17,00	2.975,00
	Plinthe bois	M1	225	17,00	3.825,00			
	Caniveaux de douches	Pe	12	220,00	2.640,00	3	220,00	660,00
	Étanchéités douches	Pe	12	200,00	2.400,00	3	200,00	600,00
	Sterfput	Pe	6	175,00	1.050,00	2	175,00	350,00
	PORTES ET FENETRES INTERIEURES							
	Huissierie bois, portes âme pleine stratifiée et accessoires	Pe	27	850,00	22.950,00	10	850,00	8.500,00
	Volets coulissants et accessoires rangements salles	Pe	9	1.350,00	12.150,00	2	1.350,00	2.700,00
	Grilles de ventilation et accessoires	Poste	1	4.500,00	4.500,00	1	1.500,00	1.500,00
	Fenêtre intérieure fixe non RF	M2	15,3	330,00	5.049,00			
	Fenêtre intérieure fixe RF	M2	18,775	550,00	10.326,25	2,15	550,00	1.182,50
	Cloisons sanitaires	Poste	1	2.700,00	2.700,00	1	2.700,00	2.700,00
	ESCALIER INTERIEUR/RAMPES							
	Rampes d'escalier	Poste	1	4.000,00	4.000,00			
	Garde-corps	M1	46	280,00	12.880,00			
	Main-courante	Poste	1	2.000,00	2.000,00			
	MOBILIER INTERIEUR FIXE							
	Accessoires sanitaires/PMR/vestiaires	Pe	14	850,00	11.900,00	4	850,00	3.400,00
	Bar/caféteria	Poste	1	5.000,00	5.000,00			
	Cuisine et arrière cuisine	Poste	1	8.500,00	8.500,00			
	Boîte aux lettres	Poste	1	300,00	300,00			
	REVETEMENTS DE TABLETTES ET DE MURS							
	Tablettes	Poste	1	6.000,00	6.000,00	1	2.000,00	2.000,00
	Carrelage mural/Faïences	Pe	14	1.000,00	14.000,00	4	1.000,00	4.000,00
	Signalétique	Poste	1	1.500,00	1.500,00	1	500,00	500,00
	<b>sous total</b>				<b>267.707,83</b>			<b>64.076,50</b>

	DESIGNATION	U	Q1	PU1	PT1	Q2	PU2	PT2
			HALL SPORTIF			SALLE ANNEXE		
<b>7</b>	<b>TECHNIQUES / FLUIDE</b>							
	INSTALLATION SANITAIRE/CANALISATION	Poste	1	6.000,00	6.000,00	1	2.000,00	2.000,00
	APPAREILS & ACCESSOIRES	Pe	14	1.500,00	21.000,00	4	1.500,00	6.000,00
	SANITAIRE INGENIEUR	Poste	1	79.100,00	79.100,00	1	21.350,00	21.350,00
	HVAC INGENIEUR	Poste	1	226.000,00	226.000,00	1	61.000,00	61.000,00
	TEST D'ETANCHEITE	Pe	1	2.000,00	2.000,00	1	2.000,00	2.000,00
	<b>sous total</b>				<b>334.100,00</b>			<b>92.350,00</b>
<b>8</b>	<b>TECHNIQUES / ELECTRICITE</b>							
	ELECTROMECHANIQUE / ASCENSEURS							
	Ascenseur électrique	Poste	1	40.000,00	40.000,00			
	ELECTRICITE INGENIEUR	Poste	1	113.000,00	113.000,00	1	30.500,00	30.500,00
	CABINE ELECTRIQUE	Poste	1	45.000,00	45.000,00			
	ALARME	Poste	1	7.500,00	7.500,00	1	2.500,00	2.500,00
	<b>sous total</b>				<b>205.500,00</b>			<b>33.000,00</b>
<b>9</b>	<b>TRAVAUX DE PEINTURE</b>							
	Travaux de peinture intérieure	Poste	1	25.000,00	25.000,00	1	7.500,00	7.500,00
	Travaux de peinture extérieure/traitement des bétons	M2	1027,89	16,00	16.446,24	370,6	16,00	5.929,60
	<b>sous total</b>				<b>41.446,24</b>			<b>13.429,60</b>
<b>10</b>	<b>AMENAGEMENT DES ABORDS</b>							
	TERRASSEMENTS/RENETEMENTS							
	Remise en place terre arable	M2	8736,57	3,00	26.209,71	3714,89	3,00	11.144,67
	Pelouse	M2	4889,69	2,00	9.779,38	2815,79	2,00	5.631,58
	Aménagement des accès et parkings	M2	1791,88	100,00	179.188,00	422	100,00	42.200,00
	VEGETATION							
	Arbustres	Pe	40	150,00	6.000,00	10	150,00	1.500,00
	Haies	Pe	180	20,00	3.600,00	20	20,00	400,00
	MOBILIER URBAIN							
	Bancs	Pe	2	1.400,00	2.800,00			
	Support-vélos	Pe	1	1.500,00	1.500,00	1	1.500,00	1.500,00
	ECLAIRAGE	Poste	1	12.000,00	12.000,00	1	4.000,00	4.000,00
	<b>sous total</b>				<b>241.077,09</b>			<b>66.376,25</b>
<b>11</b>	<b>GRADINS EXTERIEURS</b>							
	Gradins en béton préfabriqué/fondations/garde-corps	Poste	1	200.000,00	200.000,00			
	<b>sous total</b>				<b>200.000,00</b>			

	DESIGNATION	U	Q1	PU1	PT1	Q2	PU2	PT2
			<b>HALL SPORTIF</b>			<b>SALLE ANNEXE</b>		
<b>12</b>	<b>EQUIPEMENTS ET SOLS SPORTIFS</b>							
	Equipement multidisciplinaire	Pe	1	90.000,00	90.000,00	1	10.000,00	10.000,00
	Revêtement de sol							
	PU 8+2 certif EU	M2	1849	42,00	77.650,86	275	42,00	11.550,00
	<b>sous total</b>				<b>167.650,86</b>			<b>21.550,00</b>
	<b>TOTAL HTVA BATIMENTS</b>		<b>BATIMENT 1</b>	<b>Hall sportif</b>	<b>2.904.983,88</b>	<b>BATIMENT 2</b>	<b>Salle tennis de table</b>	<b>677.070,56</b>
<b>13</b>	<b>TERRAIN DE FOOTBALL+ECLAIRAGE</b>							
	Terrain de football, équipement et éclairage	Poste	1	600.000,00	600.000,00			
	<b>sous total</b>				<b>600.000,00</b>			
	<b>TOTAL HTVA TERRAIN DE FOOTBALL</b>				<b>600.000,00</b>			
	<b>TOTAL HTVA BATIMENTS+TERRAIN DE FOOTBALL</b>				<b>4.182.054,44</b>			

**PROVINCE DU LUXEMBOURG**  
**COMMUNE DE VAUX-SUR-SÛRE**



**PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL /**  
**AGENDA 21 LOCAL**

**Volume A**

**PARTIE IV.**

**Les PROJETS ET ACTIONS pour ATTEINDRE les OBJECTIFS**

**VERSION**  
***Approuvée par la CLDR du 18 novembre 2014***

**sprl LACASSE-MONFORT**  
**Ingénieur Conseil**  
Thier del Preux 1 - 4990 Lierneux  
Tél. 080/418.681



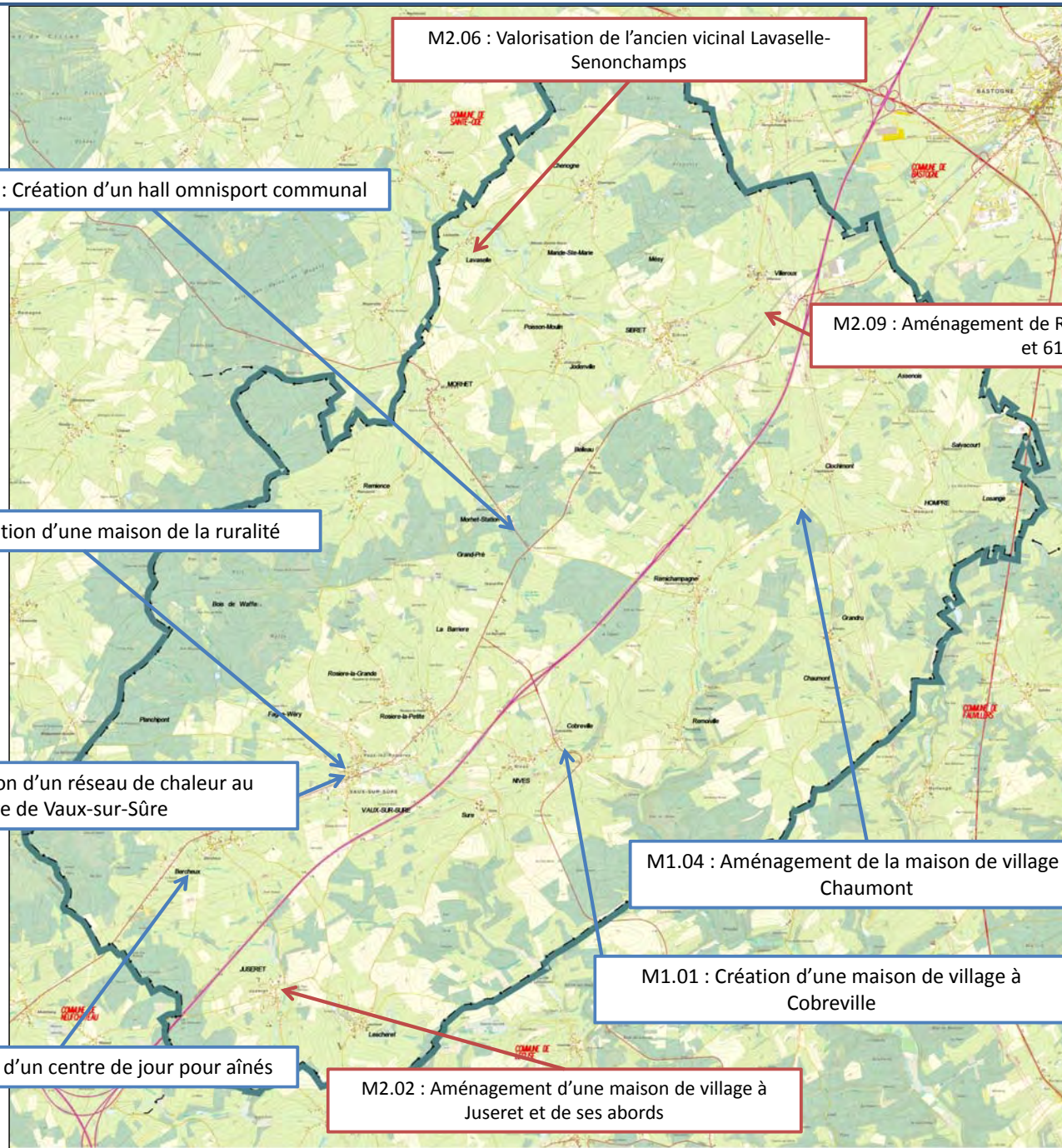
**Carine MARQUET**  
**Valentin LABOREY,**  
Auteurs de Programme



# Lot 1

<b>M 1.01</b>	<b>Création d'une maison de village à Cobreville</b>
<b>M 1.02</b>	<b>Création d'une maison de la ruralité</b>
<b>M 1.03</b>	<b>Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre</b>
<b>M 1.04</b>	<b>Aménagement de la maison de village de Chaumont</b>
<b>M 1.05</b>	<b>Création d'un centre de jour pour aînés</b>
<b>M 1.06</b>	<b>Création d'un hall omnisport communal</b>

---



PROJETS DU LOT 1

PROJETS DU LOT 2

M2.01 : Création d'un atelier rural

M2.03 : Création de logements tremplin

M2.04 : Création de logements intergénérationnels

M2.05 : Création de liaisons entre le RAVeL et les villages

M2.07 : Rénovation des fontaines

M2.08 : Création d'une maison de repos transcommunale

M2.10 : Création d'une maison médicale

M2.11 : Etude de faisabilité et réalisation d'un projet d'autonomie énergétique

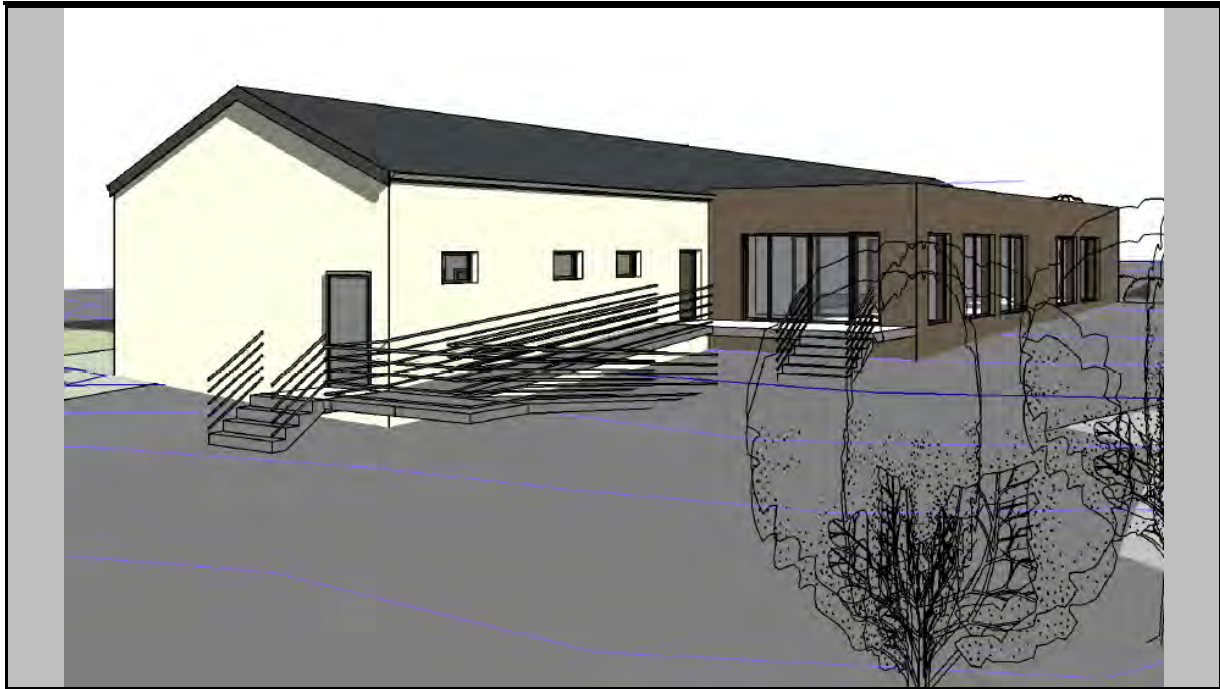




**M1.01**  
Projet 01  
Priorité 01

**Intitulé projet :**

**Création d'une maison de village à Cobreville**



**Description du projet :**

Le projet consiste à créer une maison de village à Cobreville.

**Contexte : le village de Cobreville**

Cobreville est implanté en versant de vallée et s'étire le long de la route régionale 848 et sur deux voiries intérieures. Le village s'étend de manière assez compacte autour de son ancien château. Les éléments centralisateurs sont la plaine de jeux, les installations du terrain de football et l'espace public constitué d'un panneau d'information, d'un abribus et d'un bac à eau remis en état.

Le projet est prévu au cœur du village, au niveau des installations du terrain de football.

Actuellement, le site fait l'objet d'un projet d'ensemble comprenant, outre le terrain de football existant, une plaine multisports, un local pour les jeunes (modules préfabriqués), une aire de jeux, un terrain de pétanque, un kiosque et l'adaptation des circulations et des stationnements pour le site.

En outre, une étude dans le cadre d'Infrasports prévoit la création de vestiaires et d'une buvette pour le football.

Le projet vise à compléter la fonction sportive du bâtiment avec une maison de village afin d'accueillir les activités existantes dans les villages de Cobreville, Nives et Sûre ainsi que les différentes activités envisagées par la CLDR.

### Le projet

Il s'agit de créer un nouveau bâtiment afin de remplacer l'actuelle salle des sports. En effet, cette salle ne répond pas aux normes d'Infrasports en matière de vestiaires et d'accès au bâtiment. De plus, l'infrastructure est vieillissante et le manque d'isolation entraîne de fortes consommations énergétiques.

L'objectif est d'intégrer la création d'une maison de village au projet de vestiaires et de buvette actuellement en cours d'étude.

La programmation du projet comprend :

- une salle polyvalente de 200 m<sup>2</sup> ;
- une cuisine avec un bar, une réserve et une chambre froide ;
- les sanitaires ;
- les vestiaires ;
- l'accès aux bâtiments pour les PMR ;
- un espace terrasse avec un barbecue couvert ;
- un terrain de sports pour enfants ;
- la plantation de haies d'essences indigènes pour délimiter et sécuriser le site.

Le bâtiment conservera la volumétrie existante en proposant, d'une part, les nouveaux vestiaires sur deux étages afin de faciliter les différents accès pour les sportifs et, d'autre part, une extension afin de pouvoir proposer un espace de 200 m<sup>2</sup>, nécessaire aux activités villageoises.

Actuellement les villages de Cobreville, Nives et Sûre font preuve d'une réelle dynamique associative. Outre les activités déjà présentes actuellement, la CLDR a recensé différents besoins pour la maison de village avec notamment :

- l'organisation de jeux intervillages ;
- la programmation de conférences et animations diverses ;
- l'organisation de différentes bourses ;
- l'organisation de brocantes ;
- le développement d'activités sportives (self défense women, gym, stretching, ...) ;
- l'accueil des concentrations de motos.

### **Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Pilier social du 24/01/2013, GT Pilier économique du 31/01/2013, GT des 15/05/2013, 21/05/2013, 23/05/2013, CLDR du 20/02/2014, CLDR du 27/02/2014, CLDR du 06/05/2014, GT projets du 12/03/2014, CLDR du 27/05/2014 et CLDR du 5/06/2014).

### **Justification du projet :**

Ce projet vise à proposer un espace fédérateur au cœur des trois villages, combinant les activités sportives et associatives.

La maison de village s'inscrit dans un projet global au niveau du site qui permettra de créer un lieu central, polyvalent et ouvert à toute la population de Cobreville, Nives et Sûre.

De plus, le projet de la maison de village permettra de soutenir les activités existantes tout en proposant un potentiel pour les activités à développer dans le futur. Actuellement, les activités présentes à Cobreville, Nives et Sûre sont :

- la fête du village (avec ajout d'un chapiteau) ;
- les activités footballistiques ;
- les événements familiaux (mariages, baptêmes, enterrements, anniversaires...)

- le grand feu ;
- les marches à thème ;
- les différents soupers (foot, écoles ...) ;
- les concours de cartes ;
- les réunions du club des jeunes ;
- les ventes publiques ;
- les divers évènements communaux ;
- les diverses activités scolaires (Halloween, fête des mères ...) ;
- les activités de kicker ;
- les randonnailles.

Les villages de Cobreville, Nives et Sûre font donc preuve d'une réelle dynamique associative et la CLDR a recensé différents besoins pour la maison de village avec notamment :

- l'organisation de jeux intervillages ;
- la programmation de conférences et animations diverses ;
- l'organisation de différentes bourses ;
- l'organisation de brocantes ;
- le développement d'activités sportives (self défense women, gym, stretching, ...) ;
- l'accueil de concentrations de motos.

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

Les aménagements permettront de valoriser la maison de village et donc de soutenir l'économie locale que constitue sa location. De plus, la maison de village propose un lieu de rencontre propice aux échanges et à l'information de la population, de même qu'un point de chute aux touristes.

La mise en œuvre d'un projet bien étudié au niveau énergie permettra de réduire les frais de fonctionnement pour les utilisateurs.

#### *Impacts environnementaux :*

L'aménagement des abords prend en compte l'environnement bâti du village et contribue à l'amélioration de l'espace rue. De plus, ces aménagements prévoient des plantations d'arbres haute-tige ainsi que des plantations d'essences mellifères.

De par sa conception énergétique, l'impact environnemental sera réduit au maximum.

#### *Impacts sociaux :*

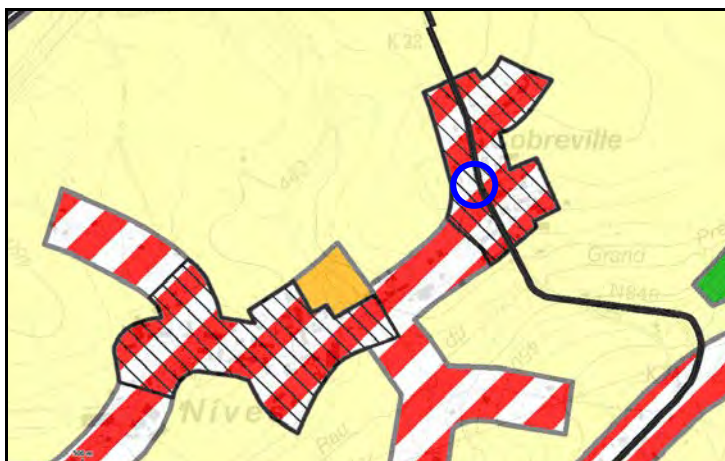
La maison de village contribue, avant tout, à créer un lieu de rencontre pour les habitants du village, les nouveaux arrivés et les visiteurs, tout en proposant une infrastructure utilisable par différents publics, favorisant ainsi la mixité sociale et l'intergénérationnel. De plus, les aménagements prévoient l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

### **Localisation :**

A Cobreville, terrain et bâtiment cadastrés, 3° division Nives, section A, n° 647c.

**Statut au plan de secteur :**

Zone d'habitat à caractère rural.



**Statut de propriété :**

Propriétés communales.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Obtention d'une convention exécution.
- Consultation des habitants sur base de la nouvelle esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
✓	Objectif 2	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :** Néant.

**Estimation globale du coût :**

**Montants**

<u>Tableau récapitulatif</u>		
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC + honoraires</u>
A- Démolition et travaux préparatifs	€ 39.015,00	€ 52.023,38
B- Vestiaires + Sanitaires	€ 192.312,00	€ 256.432,67
C- Maison de village	€ 358.126,00	€ 477.532,37
D- Abords	€ 82.000,00	€ 109.340,44
<b>TOTAL</b>	<b>€ 671.453,00</b>	<b>€ 895.328,86</b>

### **Origines du financement :**

Financé par :

- INFRASPORTS pour les vestiaires + sanitaires :
  - o 60 % de 256.432,67 € soit **153.859,60 € TTC** ;  
Total subside INFRASPORTS : 153.859,60 € TTC
- le DR pour la démolition, la maison de village et les abords (638.896,19 € TTC) :
  - o 80 % de 500.000,00 € soit **400.000,00 €** ;
  - o 50 % de 138.896,19 € (638.896,19 € - 500.000,00 €) ; soit **69.448,10 €**  
Total subside DR : 469.448,10 € TTC
- la commune pour le solde :
  - o 40 % de 256.432,67 € soit **102.573,07 €** ;
  - o 20 % de 500.000,00 € soit **100.000,00 €** ;
  - o 50 % de 138.896,19 € (638.896,19 € - 500.000,00 €), soit **69.448,09 €**  
Total part communale : 272.021,16 € TTC

Autres pistes de subventionnement :

- UREBA, pour l'amélioration des performances énergétiques.
- Espaces verts, pour les plantations.

### **Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

### **Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

C'est le caractère urgent du bâtiment en très mauvais état, ainsi que la synchronisation du dossier Infraspports concernant les vestiaires et sanitaires qui ont amené ce projet à être prioritaire.

### **Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

- Réalisation d'une première étude pour la création des vestiaires et sanitaires.
- Réalisation d'un local pour les jeunes sur le site (implantation de modules préfabriqués).
- Réalisation de la plaine multisports sur le site (en attente d'une promesse de subsides de la Région wallonne).

### **Programmation dans le temps :**

La CLDR, au vu des éléments qui lui ont été communiqués, a proposé que ce projet prioritaire soit réalisé en première convention.

### **Porteurs envisagés :**

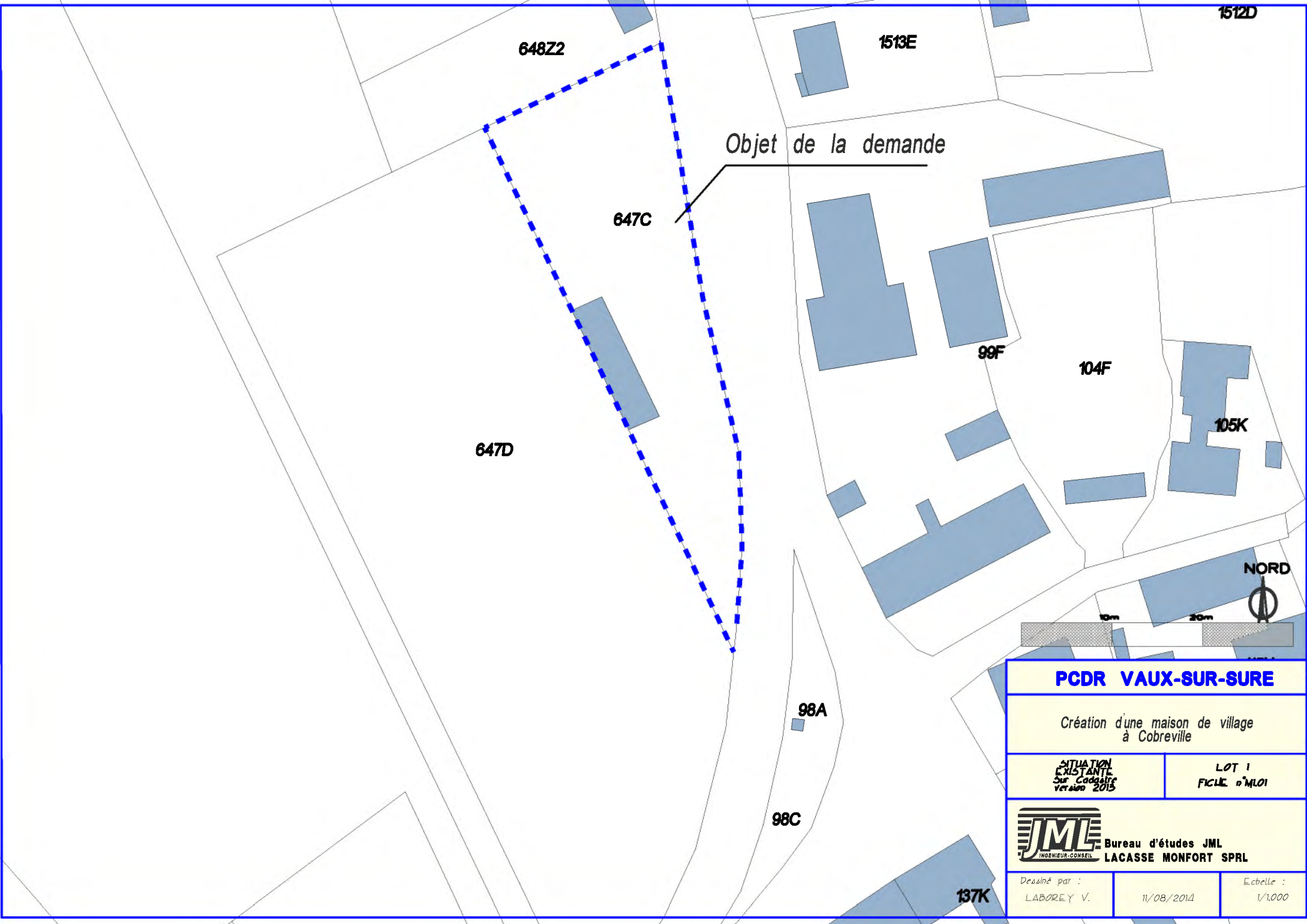
Commune, CLDR.

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Création d'une maison de village à Cobreville	Nombre d'associations fréquentant la maison de village	Commune Comité de gestion de la maison de village	Augmentation du nombre
	Nombre de locations de la maison de village	Commune Comité de gestion de la maison de village	Utilisation à 80 % dans les 5 ans

**Annexes :**

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan du bâtiment (échelle : 1/200).
- Situation existante : Profil du bâtiment (échelle : 1/2.000).
- Situation projetée : Plan d'aménagement rez-de-chaussée (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Plan d'aménagement 1<sup>er</sup> étage (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Plan profils (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Perspectives.
- Dossier photos.
- Estimation.



Objet de la demande

**PCDR VAUX-SUR-SURE**

Création d'une maison de village  
à Cobreville

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur Cadastre  
Version 2015

LOT 1  
FICILE n°MLO1



Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/1.000



10m 20m

Objet de la demande

NORD

**PCDR VAUX-SUR-SURE**

Création d'une maison de village  
à Cobreville

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur Ortoplan  
version 2015

LOT 1  
FICLÉ n°MLO1



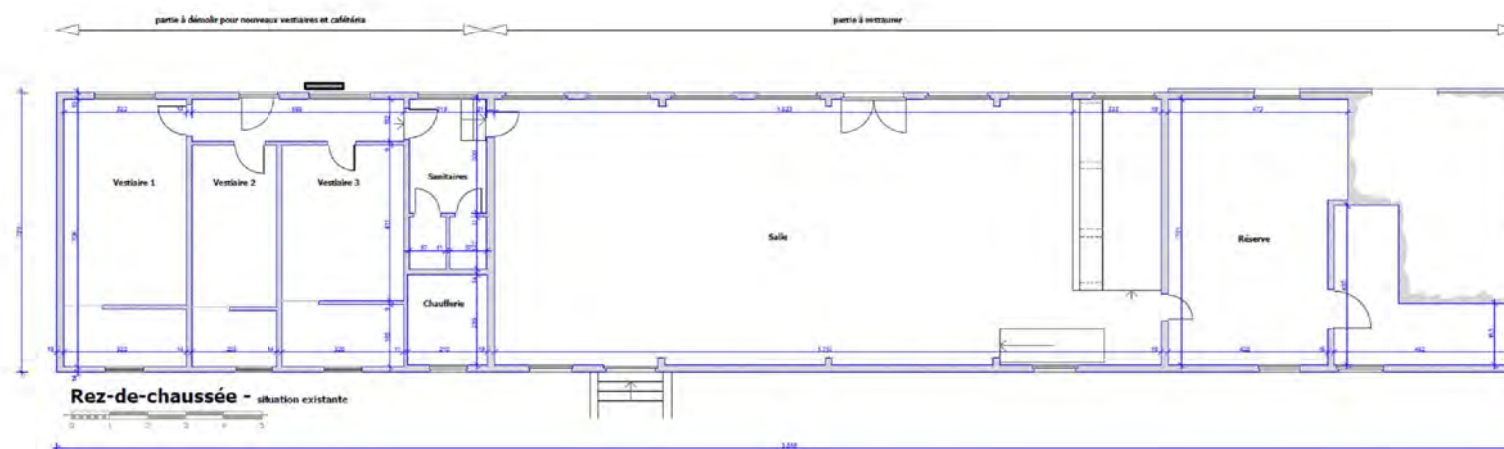
Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/1.000





## PLAN REZ-DE-CHAUSSEE

(G) 1 : 200E - 1 / 14

Source : sprl NIZET-REICHLING Architecture

PCDR VAUX-SUR-SURE  
M1.01 "Création d'une maison de village à Cobreville"

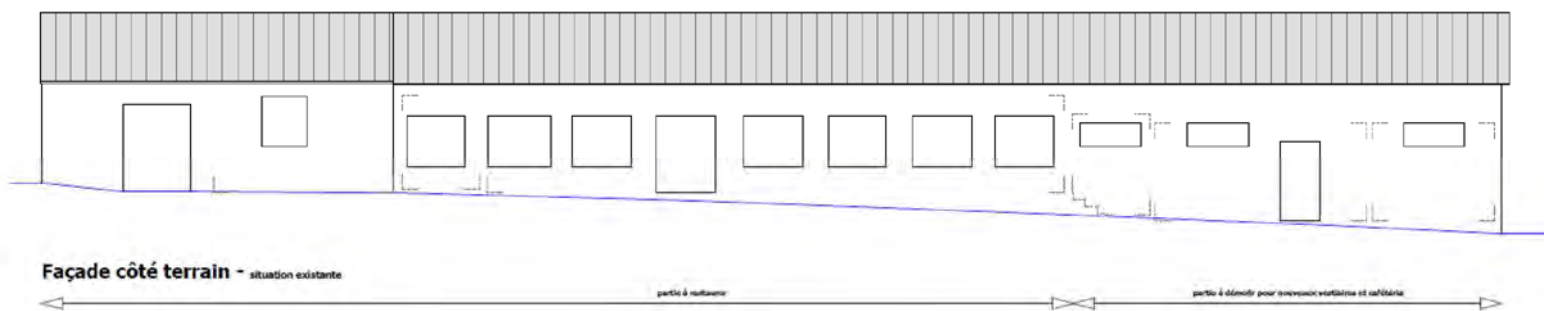
SITUATION EXISTANTE  
PLANS



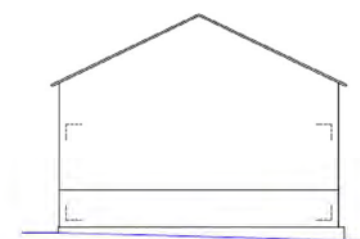
Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/14

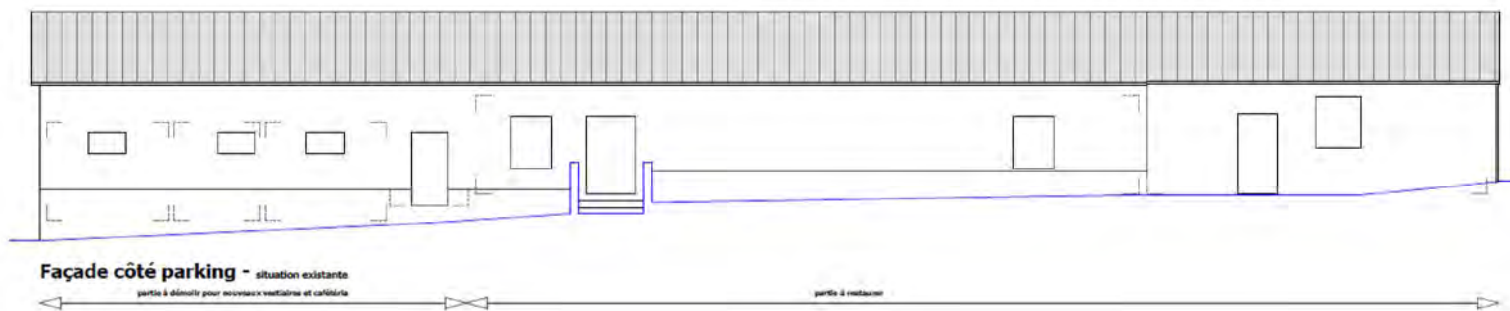
Echelle :  
1 : 200



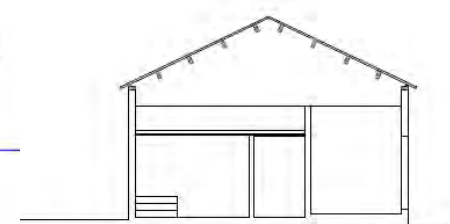
Façade côté terrain - situation existante



Pignon côté parking - situation existante

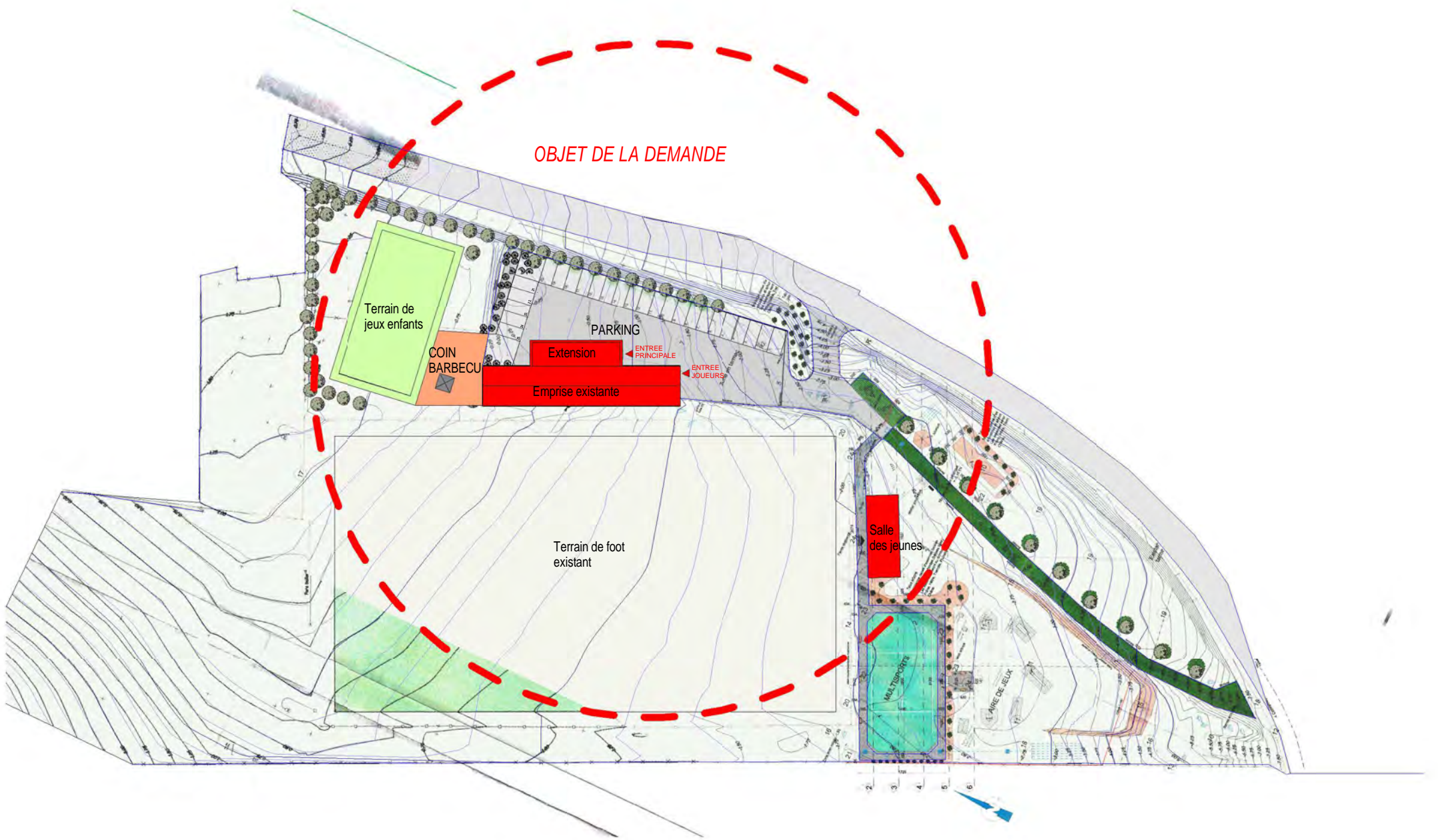


Façade côté parking - situation existante



Coupe de principe - situation existante

Source : sprl NIZET-REICHLING Architecture



PCDR VAUX-SUR-SURE  
 M1.01 "Création d'une maison de village à Cobreville"

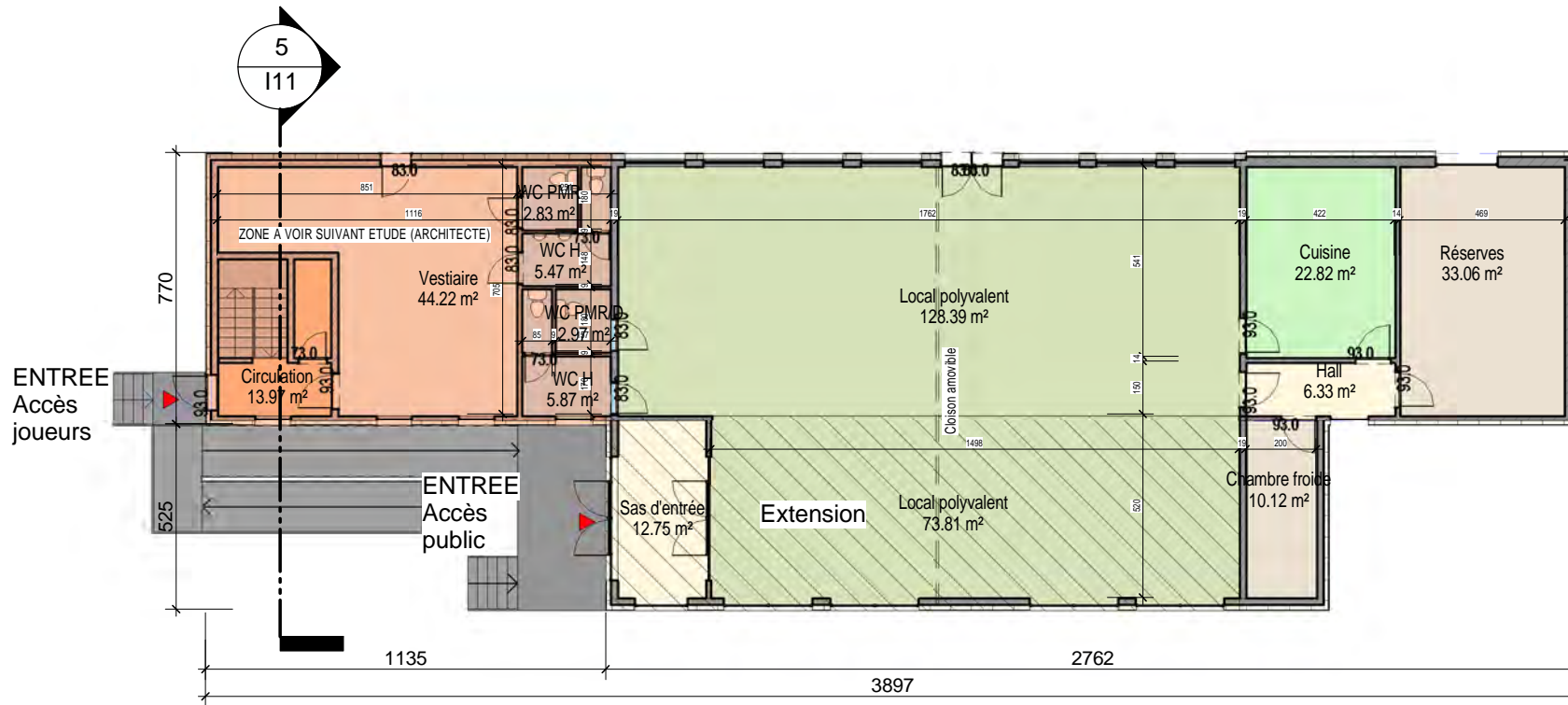
SITUATION PROJETEE  
 IMPLANTATION



Bureau d'études JML  
 LACASSE-MONFORT SPRL

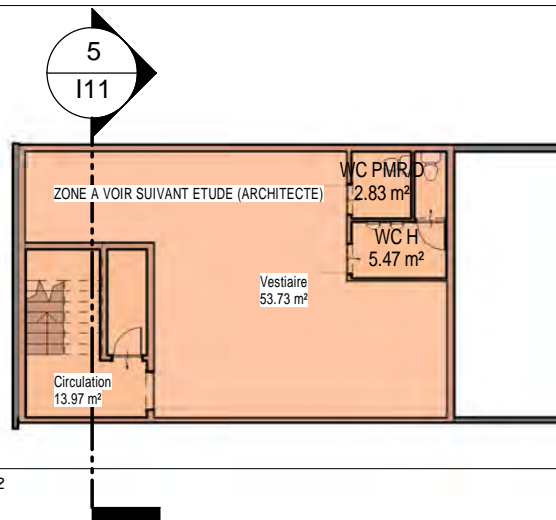
Date :  
 30/07/14

Echelle :  
 1 : 1000



## PLAN REZ-DE-CHAUSSEE

(G) 1 : 200E - 1 / I12



## 2 SOUS-SOL

(G) 1 : 200E - 2 / I12

PCDR VAUX-SUR-SURE  
M1.01 "Création d'une maison de village à Cobreville"

SITUATION PROJETEE  
PLANS



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/14

Echelle :  
1 : 200



**4 ELEVATION NORD**  
(G) 1 : 200E - 4 / III



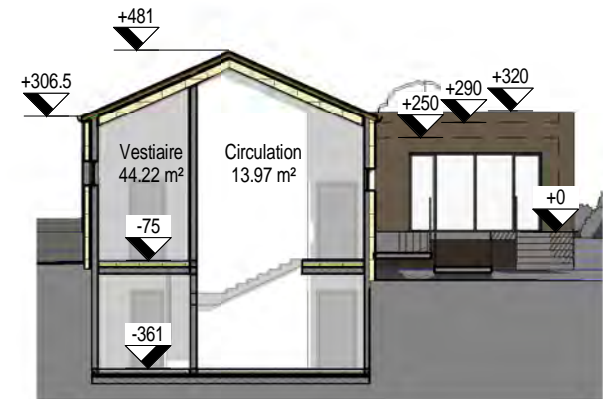
**1 ELEVATION SUD**  
(G) 1 : 200E - 1 / III



**3 ELEVATION OUEST**  
(G) 1 : 200E - 3 / III



**2 ELEVATION EST**  
(G) 1 : 200E - 2 / III



PCDR VAUX-SUR-SURE  
M1.01 "Création d'une maison de village à Cobreville"

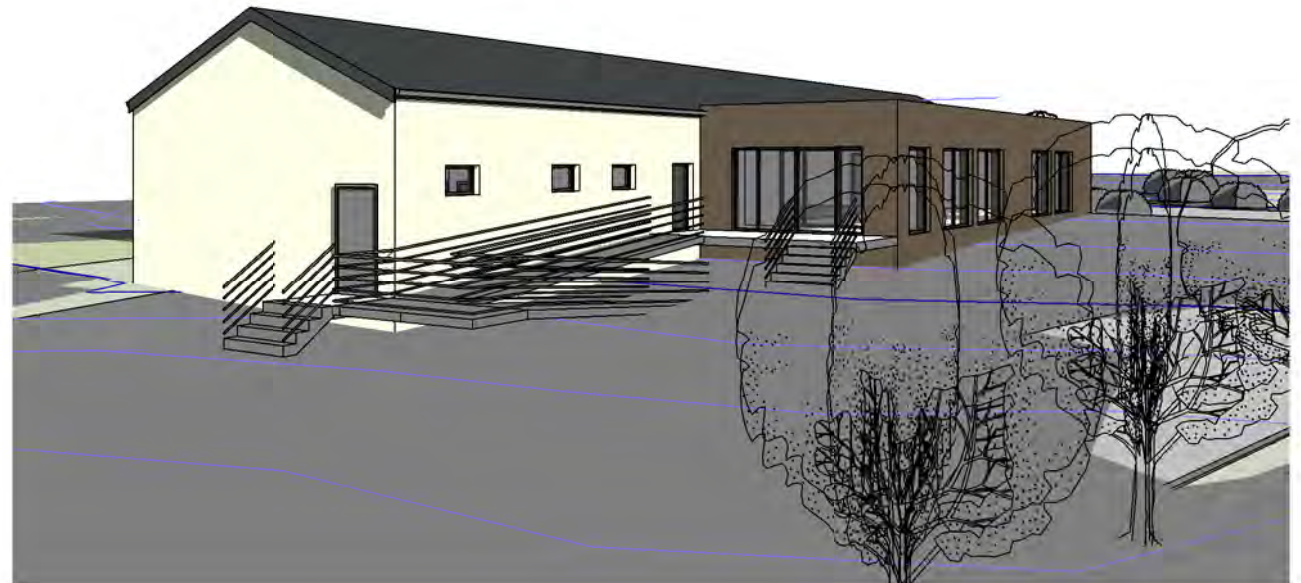
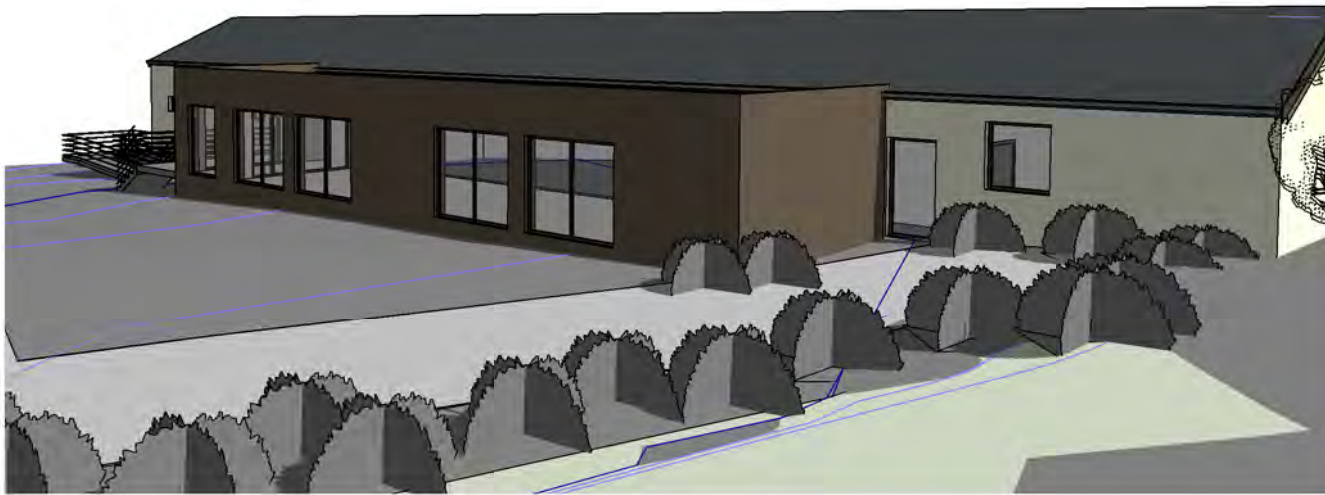
SITUATION PROJETEE  
ELEVATIONS - COUPE



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/14

Echelle :  
1 : 200



**PCDR VAUX-SUR-SURE**  
M1.01 "Création d'une maison de village à Cobreville"

**SITUATION PROJETEE**  
AXONOMETRIES



**Bureau d'études JML**  
**LACASSE-MONFORT SPRL**

Date :  
30/07/14

Echelle :

**PCDR VAUX-SUR-SÛRE**

**Création d'une maison de village à Cobreville**  
**Priorité 1 - Fiche M1.01**

Site d'intervention



*Photo n°1*



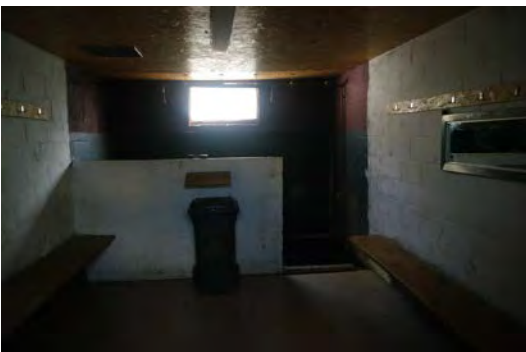
*Photo n°2*



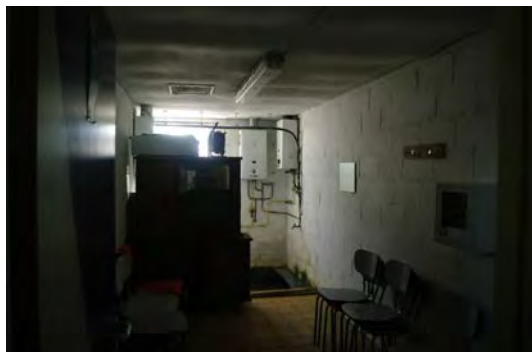
*Photo n°3*



*Photo n°4*



*Photo n°5*



*Photo n°6*

## M1.01. Création d'une maison de village à Cobreville

### Tableau récapitulatif

Chapitre	Estimation HTVA	Estimation TVAC + honoraires
A- Démolition et travaux préparatifs	€ 39 015,00	€ 52 023,38
B- Vestiaires + Sanitaires	€ 192 312,00	€ 256 432,67
C- Maison de village	€ 358 126,00	€ 477 532,37
D- Abords	€ 82 000,00	€ 109 340,44
<b>TOTAL</b>	<b>€ 671 453,00</b>	<b>€ 895 328,86</b>

### Recapitulatif

Prix/m <sup>2</sup> des aménagements (bâtiment)	1 194,05 €	HTVA
---	------------	------

### A- Démolition et travaux préparatifs

		U	Qtés	Pu	P total
1	Démontage installations électriques, chauffage et divers salle polyvalente	Fft	1	3 500,00 €	3 500,00 €
2	Démontage et évacuation des menuiseries extérieures	m <sup>2</sup>	46	50,00 €	2 300,00 €
3	Démolition des maçonneries extérieures existantes	m <sup>2</sup>	353	30,00 €	10 590,00 €
4	Démolition de la toiture existante (structure et couverture)	m <sup>2</sup>	335	30,00 €	10 050,00 €
5	Démolition de la dalle de sol existante	m <sup>2</sup>	270	35,00 €	9 450,00 €
6	Démolition des maçonneries intérieures existantes	m <sup>2</sup>	125	25,00 €	3 125,00 €
<b>Total A- DEMOLITION ET TRAVAUX PREPARATIFS HTVA</b>					<b>39 015,00 €</b>

### B- Vestiaires + Sanitaires

7	Déblais généraux	m <sup>3</sup>	297	25,00 €	7 425,00 €
8	Terrassement pour semelles de fondation	m <sup>3</sup>	6,5	115,00 €	747,50 €
9	Travaux de remblais et stabilisation du sol	FFT	1	4 500,00 €	4 500,00 €
10	Boucle de terre	mct	31	9,00 €	279,00 €
11	Semelles de fondation en béton armé	m <sup>3</sup>	6,5	550,00 €	3 575,00 €
12	Empierrement: Coffre de fondation 20 cm	m <sup>2</sup>	85	30,00 €	2 550,00 €
13	Drainage périphérique	mct	31	40,00 €	1 240,00 €
14	Réseau d'évacuation des eaux pluviales (Tuyaux PVC)	FFT	1	3 500,00 €	3 500,00 €
15	Réseau d'évacuation des eaux usées (Tuyaux PVC)	FFT	1	3 250,00 €	3 250,00 €
16	Isolation sous dalle de sol PU 5 cm	m <sup>2</sup>	85	20,00 €	1 700,00 €
17	Dalle de sol béton 20 cm + visqueen	m <sup>2</sup>	85	50,00 €	4 250,00 €
18	Mur en blocs béton 19 cm	m <sup>2</sup>	250	65,00 €	16 250,00 €
19	Mur en blocs béton 29 cm (enterré)	m <sup>2</sup>	51,5	70,00 €	3 605,00 €



20	Mur en blocs béton 14 cm	m <sup>2</sup>	31	63,00 €	1 953,00 €
21	Rez : hourdis + chape de compression	m <sup>2</sup>	85	85,00 €	7 225,00 €
22	Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm	m <sup>3</sup>	2,8	1 100,00 €	3 080,00 €
23	Couverture de toiture: sous-toiture + lattage et ardoises artificielles	m <sup>2</sup>	90	80,00 €	7 200,00 €
24	Couverture de toiture: faces et rives en ardoises artificielles	mct	30,5	40,00 €	1 220,00 €
25	Couverture de toiture: chéneaux en zinc	mct	23	50,00 €	1 150,00 €
26	Couverture de toiture: tuyaux de descente en zinc	mct	8	45,00 €	360,00 €
27	Couverture de toiture: Isolation laine minérale 30 cm	m <sup>2</sup>	90	35,00 €	3 150,00 €
28	Crépis ton gris clair + isolation PU 10 cm	m <sup>2</sup>	134	135,00 €	18 090,00 €
29	Menuiseries extérieures en PVC ton gris anthracite	m <sup>2</sup>	10,4	450,00 €	4 680,00 €
30	Ossature + faux plafond	m <sup>2</sup>	90	75,00 €	6 750,00 €
31	Revêtement de sol intérieur + chape	m <sup>2</sup>	160	65,00 €	10 400,00 €
32	Cloisons intérieures type Metall Stud 9 cm	m <sup>2</sup>	45	70,00 €	3 150,00 €
33	Portes intérieures	Pce	13	475,00 €	6 175,00 €
34	Escalier	Pce	1	3 250,00 €	3 250,00 €
35	Garde corps intérieurs en acier laqué	mct	4,5	315,00 €	1 417,50 €
36	Plafonnage sur plafond (hourdis)	m <sup>2</sup>	80	18,00 €	1 440,00 €
37	Plafonnage sur murs intérieurs	FFT	1	8 000,00 €	8 000,00 €
38	Autres finitions intérieures seuil, tablettes...	FFT	1	4 000,00 €	4 000,00 €
39	Sanitaires	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
40	Chauffage	FFT	1	18 000,00 €	18 000,00 €
41	Ventilation	FFT	1	6 500,00 €	6 500,00 €
42	Electricité + luminaires	FFT	1	14 000,00 €	14 000,00 €
43	Prévention incendie: extincteur, hydrant et mise en conformité	FFT	1	3 250,00 €	3 250,00 €
<b>Total B- VESTIAIRES + SANITAIRES HTVA</b>					<b>192 312,00 €</b>
<b>C- Maison de village</b>					
44	Déblais généraux	m <sup>3</sup>	321	25,00 €	8 025,00 €
45	Terrassement pour semelles de fondation	m <sup>3</sup>	15	75,00 €	1 125,00 €
46	Travaux de remblais et stabilisation du sol	FFT	1	7 500,00 €	7 500,00 €
47	Boucle de terre	mct	73	9,00 €	657,00 €
48	Semelles de fondation en béton armé	m <sup>3</sup>	15	550,00 €	8 250,00 €
49	Empierrement: Coffre de fondation 20 cm	m <sup>2</sup>	321	25,00 €	8 025,00 €
50	Drainage périphérique	mct	73	40,00 €	2 920,00 €

51	Réseau d'évacuation des eaux pluviales (Tuyaux PVC)	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
52	Réseau d'évacuation des eaux usées (Tuyaux PVC)- compris les condensats	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
53	Isolation sous dalle de sol PU 5 cm	m²	321	20,00 €	6 420,00 €
54	Dalle de sol béton 20 cm + visqueen	m²	321	50,00 €	16 050,00 €
55	Mur en blocs béton 19 cm	m²	278	65,00 €	18 070,00 €
56	Mur en blocs béton 14 cm	m²	123	63,00 €	7 749,00 €
54	Structure: Poutrelles acier + Colonne métallique	Kg	1600	3,20 €	5 120,00 €
55	Structure de toiture double pente : pannes 8/23 tous les 60 cm	m³	6,5	1 100,00 €	7 150,00 €
56	Toiture double pente : Couverture de toiture: sous-toiture + lattage et ardoises artificielles	m²	213	80,00 €	17 040,00 €
56	Toiture double pente : Couverture de toiture: faces et rives en ardoises artificielles	mct	63,5	40,00 €	2 540,00 €
57	Toiture double pente : Couverture de toiture: chéneaux en zinc	mct	56	50,00 €	2 800,00 €
58	Toiture double pente : Couverture de toiture: tuyaux de descente	mct	8	45,00 €	360,00 €
59	Toiture double pente : Couverture de toiture: Isolation laine minérale 30 cm	m²	213	35,00 €	7 455,00 €
60	Toiture plate : Couverture de toiture: panneaux multiplex + membrane EPDM+ isolant	m²	108,5	80,00 €	8 680,00 €
61	Toiture plate : Couverture de toiture: Couvre-mur en acier laqué	mct	31	60,00 €	1 860,00 €
62	Toiture plate : Couverture de toiture: Avaloirs	Pce	2	85,00 €	170,00 €
63	Toiture plate : Couverture de toiture: zinc	mct	8	45,00 €	360,00 €
64	Toiture plate : Structure de toiture double pente : pannes 8/23 tous les 60 cm	m²	3,4	35,00 €	119,00 €
60	Crépis ton beige clair + isolation PU 14 cm	m²	112	135,00 €	15 120,00 €
61	Brique de parement avec isolation PU 14cm	m²	90	155,00 €	13 950,00 €
62	Menuiseries extérieures en PVC ton gris anthracite	m²	72	450,00 €	32 400,00 €
63	Volume double pente : Ossature + faux plafond	m²	190	65,00 €	12 350,00 €
64	Revêtement de sol intérieur + chape	m²	292	65,00 €	18 980,00 €
65	Portes intérieures	Pce	5	475,00 €	2 375,00 €
66	Plafonnage sur plafond (hourdis)	m²	292	18,00 €	5 256,00 €
67	Plafonnage sur murs intérieurs	FFT	1	16 000,00 €	16 000,00 €
68	Autres finitions intérieures (seuil, tablettes...)	FFT	1	6 500,00 €	6 500,00 €
69	Sanitaires	FFT	1	6 000,00 €	6 000,00 €
70	Chauffage	FFT	1	38 500,00 €	38 500,00 €
71	Ventilation	FFT	1	8 500,00 €	8 500,00 €
72	Electricité + Luminaires	FFT	1	25 000,00 €	25 000,00 €
73	Prévention incendie: extincteur, hydrant et mise en conformité	FFT	1	3 250,00 €	3 250,00 €
74	Cuisine avec bar + réserve + chambre froide	FFT	1	5 500,00 €	5 500,00 €

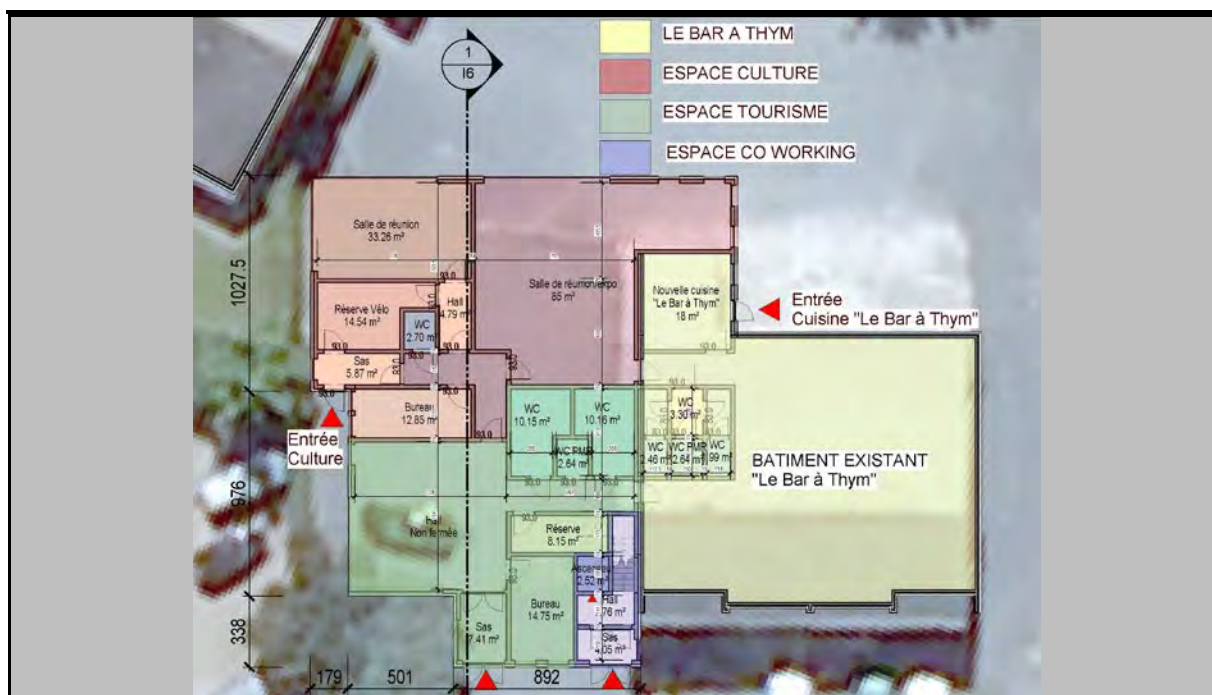
<b>Total C- MAISON DE VILLAGE HTVA</b>						<b>358 126,00 €</b>
<b>D- Abords</b>						
74	Abords (Terrasse + coin barbecue + plantation + terrain jeux)	m²	760	45,00 €		34 200,00 €
75	Abords (Rampe d'accès PMR - accès vestiaires et maison de village)	m²	48	125,00 €		6 000,00 €
76	Zone de parking	m²	380	110,00 €		41 800,00 €
<b>Total D- ABORDS HTVA</b>						<b>82 000,00 €</b>
<b>TOTAL HTVA</b>						<b>671 453,00 €</b>
<b>E HONORAIRES - Architecture/stabilité</b>		fft	9%	671 453,00 €		60 430,77 €
<b>Coordination sécurité</b>		fft	1,20%	671 453,00 €		8 057,44 €
<b>TOTAL GENERAL HORS TVA</b>						<b>739 941,21 €</b>
<b>TOTAL TVAC</b>						<b>895 328,86 €</b>
Ainsi fait le 30/07/2014						
pr la SPRL LACASSE-MONFORT,						
ir LACASSE Jean-Marie						



**M1.02**  
Projet 02  
Priorité 01

**Intitulé projet :**

**Création d'une maison de la ruralité**



**Description du projet :**

Le projet consiste à créer une « maison de la ruralité » au cœur du village de Vaux-sur-Sûre.

**Contexte : le village de Vaux-sur-Sûre**

Vaux-sur-Sûre est implanté en versant de vallée et se développe en étoile. Les terrains autour sont encore utilisés pour l'agriculture. Le noyau ancien est assez dense et concentré. Il s'est développé des deux côtés de la Sûre. Les extensions se sont installées le long de la nationale et des axes d'entrées au village.

Le projet est prévu au cœur du village où l'Administration communale, l'école communale, la crèche, la Poste, quelques petits commerces et la salle « Le Bar à Thym » constituent des éléments centralisateurs du village et, à plus grande échelle, de la commune.

Le projet est né de la volonté de répondre à de nombreux besoins exprimés lors de l'élaboration du PCDR. Ces besoins, issus de différentes thématiques comme l'animation culturelle, le développement touristique et associatif, l'économie ou l'environnement, ont trouvé une réponse commune dans la création d'une maison de la ruralité. Ce projet propose de développer une infrastructure centralisée et polyvalente avec la mise à disposition de ressources humaines et le déploiement de projets immatériels susceptibles de proposer un espace transversal pour l'animation du territoire de Vaux-sur-Sûre.

### Le projet

Il s'agit de compléter l'ensemble des infrastructures présentes dans le centre de Vaux-sur-Sûre en créant un bâtiment à destination touristique, culturelle et économique.

L'édifice propose la création d'un volume supplémentaire, accolé à la salle du Bar à Thym. Le bâtiment, d'architecture contemporaine, profitera de sa situation privilégiée en bordure de la nationale, en plein cœur du village, pour proposer un point de repère avec une large surface vitrée, orientée pour l'accueil des visiteurs de la commune.

Le projet vise également à restructurer l'espace public environnant en proposant, d'une part, la création d'une halle couverte sur l'espace de stationnement et, d'autre part, l'aménagement de neufs places de stationnement à front de rue. La halle permettra le déroulement de manifestations comme le marché de Noël ou le projet de marchés du terroir proposé par la CLDR. Constituée d'une structure métallique couverte, la halle permettra le stationnement des véhicules (deux places spécifiques pour mobile-homes sont également prévues) en dehors des manifestations.

La programmation vise essentiellement à répondre, au sein d'une même infrastructure, à trois besoins identifiés dans le cadre du PCDR : le développement d'un tourisme local, le renforcement du secteur culturel et le soutien au développement d'activités économiques.

### Fonction touristique :

Intégré au rez-de-chaussée avec une large visibilité sur la nationale, l'espace touristique comprend un local d'accueil des touristes combiné à une vitrine des caractéristiques touristiques de la commune (espace muséal de l'histoire locale), consultable de l'extérieur, même en dehors des heures d'ouverture. L'infrastructure sera complétée d'un panneau numérique d'affichage informatif. Le local d'accueil est complété d'un bureau et d'une réserve. Un local est également prévu pour les stockages et l'entretien de vélos de location, projet également initié dans le cadre du PCDR.

Différentes initiatives sont envisagées dans cet espace touristique :

- La professionnalisation de l'animation touristique par la mise à disposition d'un agent communal dans le but d'améliorer l'information au touriste à Vaux-sur-Sûre en complément au plein-temps déjà présent au Syndicat d'initiative de Sibret et de créer des liens avec les différents acteurs touristiques du territoire.
- La vente de produits locaux ou information renvoyant les touristes vers les producteurs et valorisant les hommes et les femmes qui se cachent derrière les produits.
- La réservation de « paniers pique-nique » + livraison en cours de promenade ou la mise à disposition de « paniers week-end » pour les gîtes.
- Le parrainage des sentiers (passage régulier, balisage, nettoyage, réparation, coordination...).
- La valorisation et l'entretien du petit patrimoine.
- Le développement de l'image de marque « Commune vélo ».

### Fonction culturelle :

Egalement intégrée au rez-de-chaussée, la fonction culturelle propose une salle supplémentaire mise à disposition des acteurs culturels (conférences, activités de l'Académie de musique...). Un local supplémentaire est prévu pour des expositions temporaires ou permanentes. Ce local pourra également convenir pour le déroulement de réunions ponctuelles ou pour des manifestations plus importantes dans le « Bar à Thym ». A ce titre, la partie ouest du bar à Thym sera également réaménagée afin d'améliorer la circulation vers le nouveau bâtiment et de restructurer la cuisine et le sanitaire actuellement peu pratiques.

Différentes initiatives sont envisagées dans cet espace culturel :

- La création d'une « Commission loisirs et culture » qui aurait pour objectif :
  - o le développement de synergies entre les différents acteurs du monde associatif ;
  - o le développement de l'animation inter-villages (jeunesse) ;
  - o l'optimisation des infrastructures de la Commission loisirs et culture et des maisons de villages ;
  - o l'organisation d'une journée d'accueil des nouveaux habitants ;
  - o la création d'un SEL ;
  - o la valorisation de l'histoire des villages et transmission du savoir des aînés ;
  - o la création d'une confrérie gastronomique ;
  - o le marché ou foire artisanale (+ cumulé avec un « apéro communal »), en collaboration avec les artisans locaux, intéressés par la création de dégustation de produits du terroir ;
  - o le développement d'activités environnementales comme le développement de projets pédagogiques et touristiques autour des étangs de la Stange ou l'implication du « Cercle horticole » pour différents projets de sensibilisation.
- L'accueil de l'Agence de Développement Local commune aux communes de Vaux-sur-Sûre, Léglise, Martelange et Fauvillers (agrément reçu le 4/7/2014).
- L'espace culturel restera de gestion communale afin de permettre une mise à disposition facilitée des espaces pour certaines manifestations.

#### Fonction économique :

Disposé de manière indépendante au premier étage, l'espace est prévu pour la mise en place d'une zone de co-working. Il s'agit d'une infrastructure intégrée, encourageant le développement d'activités économiques dans le secteur immatériel susceptibles d'être attirées par le cadre de vie de qualité que propose la commune, la mise à disposition de moyens de communication perfectionnés et l'ouverture vers une forme de travail audacieuse et innovante. La zone dédiée au co-working propose un espace de travail partagé, une salle de réunion, une aire cafétéria et des sanitaires, mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture. L'espace est également conçu pour pouvoir, le cas échéant, être loué à une entreprise individuelle.

Du point de vue technique, l'ensemble du volume créé fera l'objet d'une isolation des façades et de la toiture, associée à une prise en compte de l'acoustique de la salle.

L'autre axe d'efficacité énergétique porte sur les installations techniques. L'installation existante au Bar à Thym est vieillissante. Le projet profitera de cette rénovation pour dimensionner et installer un système de chauffage adapté à l'ensemble de l'infrastructure et raccordé au réseau de chaleur en cours de développement dans le centre de Vaux-sur-Sûre, dans le cadre du PCDR. La production de chaleur sera améliorée par le placement d'appareils à haut rendement et de systèmes de ventilation mécanique double flux.

#### **Origine de la demande :**

- ✓ Commune, artisans locaux, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Pilier social du 24/01/2013, GT Pilier économique du 31/01/2013, GT des 21/05/2013, 05/06/2013, 13/06/2013, CLDR du 20/02/2014, CLDR du 27/02/2014, CLDR du 6/05/2014, GT projets du 20/03/2014, CLDR du 27/05/2014 et CLDR du 5/06/2014).

### **Justification du projet :**

Ce projet s'inscrit dans une vision d'ensemble du village de Vaux-sur-Sûre, destiné à devenir un réel pôle centralisateur. A ce titre, le bâtiment propose le développement d'activités culturelles, touristiques et économiques, complétant parfaitement les activités de services déjà présents.

En outre, le projet profitera et renforcera le développement du réseau de chaleur initié pour le centre du village dans le cadre du PCDR.

La vocation culturelle ou touristique de la commune doit faire face à la concurrence de communes voisines comme Bastogne. A ce titre, le projet propose un projet à échelle de la commune, regroupant différentes fonctions permettant le développement de synergies futures comme le partage de matériel ou de ressources humaines ou le développement de manifestations à caractère tant culturel que touristique.

Le projet est le résultat de la synthèse d'un nombre considérable de demandes diffuses pour une meilleure animation territoriale en général. Il peut s'agir d'activités culturelles, associatives, citoyennes, en lien avec l'environnement ou même l'économie locale, les éléments communs étant la coordination, l'information et l'organisation d'activités ou d'initiatives locales. Etant donné une demande claire et répétée d'une professionnalisation du tourisme local, l'alliance entre ces différentes demandes est apparue comme une évidence : professionnaliser l'animation du territoire.

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

Ce projet renforcera l'attractivité touristique du village et de la commune et complètera l'identité du territoire. Le développement d'un espace de co-working s'inscrit pleinement dans le développement d'une économie locale et innovatrice. En outre, le projet, de par son intervention globale, permettra de rationaliser le coût de l'entreprise et évitera des travaux au coup par coup.

#### *Impacts environnementaux :*

L'isolation du bâtiment contribuera à en améliorer les performances énergétiques et donc en réduire les consommations. Développer au cœur de l'agglomération villageoise le projet contribue à requalifier des espaces urbanisés au profit d'espaces non bâtis tout en renforçant l'utilisation du futur réseau de chaleur.

#### *Impacts sociaux :*

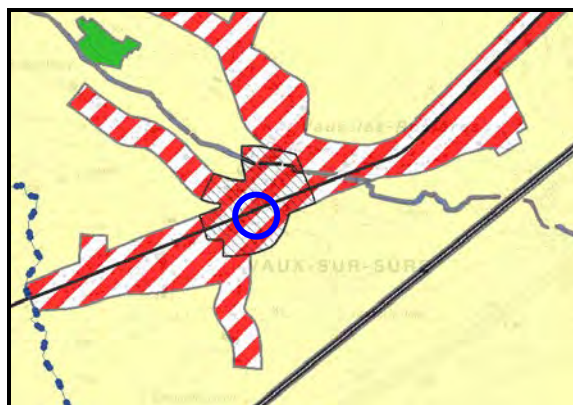
La maison de la ruralité contribue, avant tout, à créer un lieu de rencontre pour les habitants du village, les nouveaux arrivés et les visiteurs, tout en proposant une infrastructure utilisable par différents publics, favorisant ainsi la mixité sociale et l'intergénérationnel. De plus, les aménagements prévoient l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

### **Localisation :**

A Vaux-sur-Sûre, terrain et bâtiment cadastrés, 1° division, section C, n° 18n et n° 22h.

**Statut au plan de secteur :**

Zone d'habitat à caractère rural.



**Statut de propriété :**

Propriétés communales.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Obtention d'une convention exécution.
- Consultation des habitants sur base de la nouvelle esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
✓	<b>Objectif 2</b>	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 4	Protéger les richesses du territoire pour les générations futures
✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie



**Création d'emploi(s) envisagée** : Un emploi dans le secteur culturel, un emploi dans le secteur touristique et les emplois générés par l'espace de co-working.

**Estimation globale du coût :**

**Montants**

<u>Tableau récapitulatif</u>		
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC + honoraires</u>
A- Bâtiment: Espace culture	€ 266.208,86	€ 354.968,22
B- Bâtiment: Espace tourisme	€ 203.112,91	€ 270.834,82
C- Bâtiment: Espace co-working	€ 267.258,85	€ 356.368,30
D- Bâtiment existant: Le Bar à Thym	€ 102.560,56	€ 136.756,30
E- Abords	€ 125.800,00	€ 167.744,24
<b>TOTAL</b>	<b>€ 964.941,19</b>	<b>€ 1.286.671,88</b>

**Origines du financement :**

Financé par :

- le DR pour la maison de la ruralité :
  - o 80 % de 500.000,00 € soit **400.000,00 €**;
  - o 50 % de 786.671,88 € (1.286.671,88 € - 500.000,00 €) ; soit **393.335,94 €**

**Total subsides DR : 793.335,94 € TTC**

- la Commune pour le solde :
  - o 20 % de 500.000,00 € soit **100.000,00 €**;
  - o 50 % de 786.671,88 € (1.286.671,88 € - 500.000,00 €) ; soit **393.335,94 €**

**Total part communale : 493.335,94 € TTC**

Autres pistes de subventionnement :

- UREBA, pour l'amélioration des performances énergétiques.
- CGT, pour la création d'un espace touristique.
- Espaces verts, pour les plantations.
- FEDER.

**Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

**Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Le projet fait partie du portefeuille de projets soumis au FEDER par l'ADL.

### **Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

### **Porteurs envisagés :**

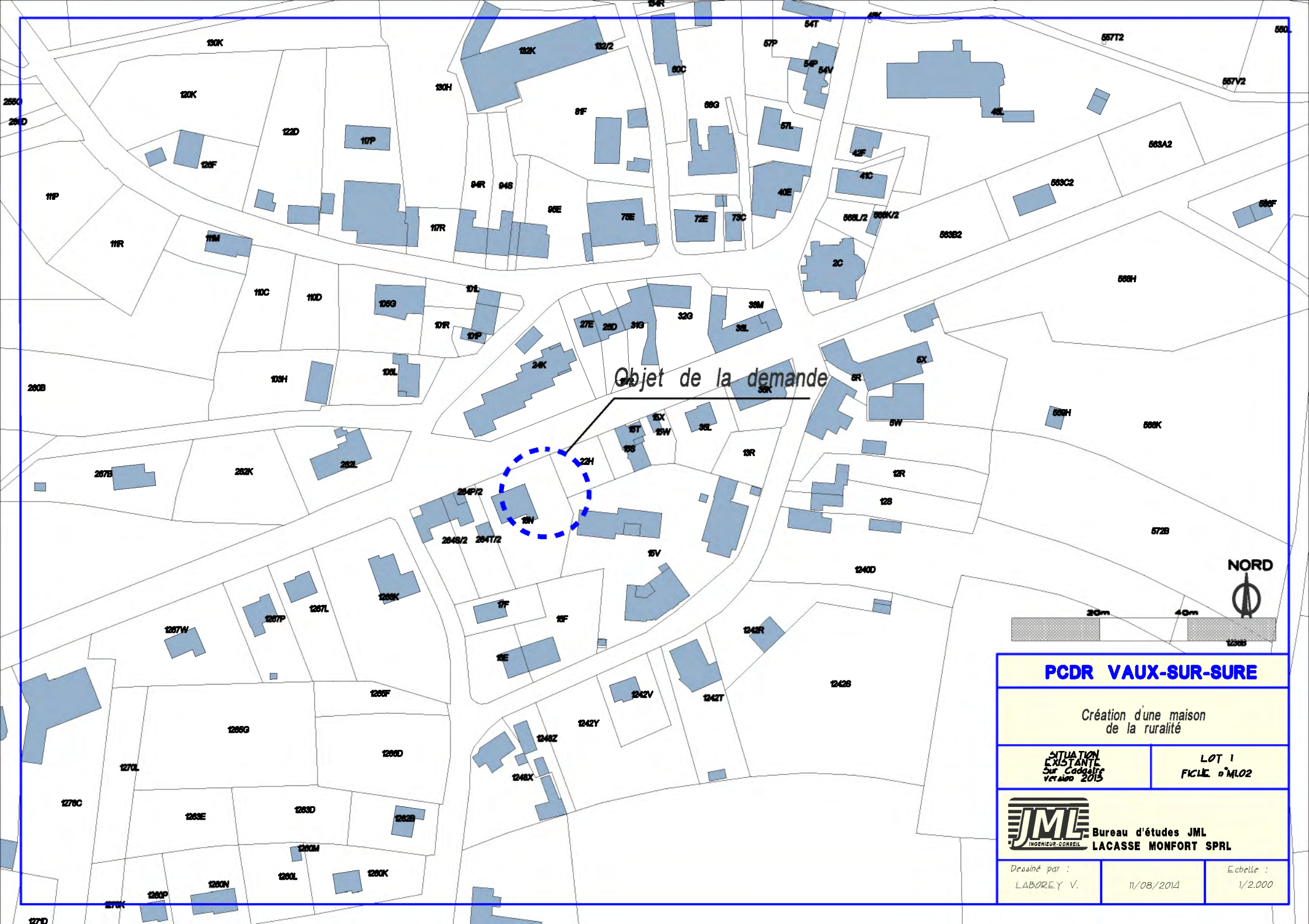
Commune, CLDR, ADL, Commission loisirs et culture.

### **Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Création d'une maison de la ruralité	La fréquentation du local culturel	Commission culturelle	Au moins une réunion par semaine
	Le nombre de visiteurs annuel dans l'espace touristique	Administration communale	Augmentation du nombre de visites annuel au cours des 5 premières années
	Le taux de satisfaction des habitants concernant l'espace co-working	Enquête auprès des affiliés	90% de réponses positives quant à l'utilisation de l'espace

### **Annexes :**

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Plan d'implantation (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Plan d'aménagement rez-de-chaussée (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Plan d'aménagement 1<sup>er</sup> étage (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Plan profils (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Plan profils (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Perspectives.
- Dossier photos.
- Estimation.



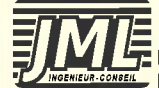
Objet de la demande

**PCDR VAUX-SUR-SURE**

Création d'une maison  
de la ruralité

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur Cadastre  
Version 2015

LOT 1  
FICILE n°M.02

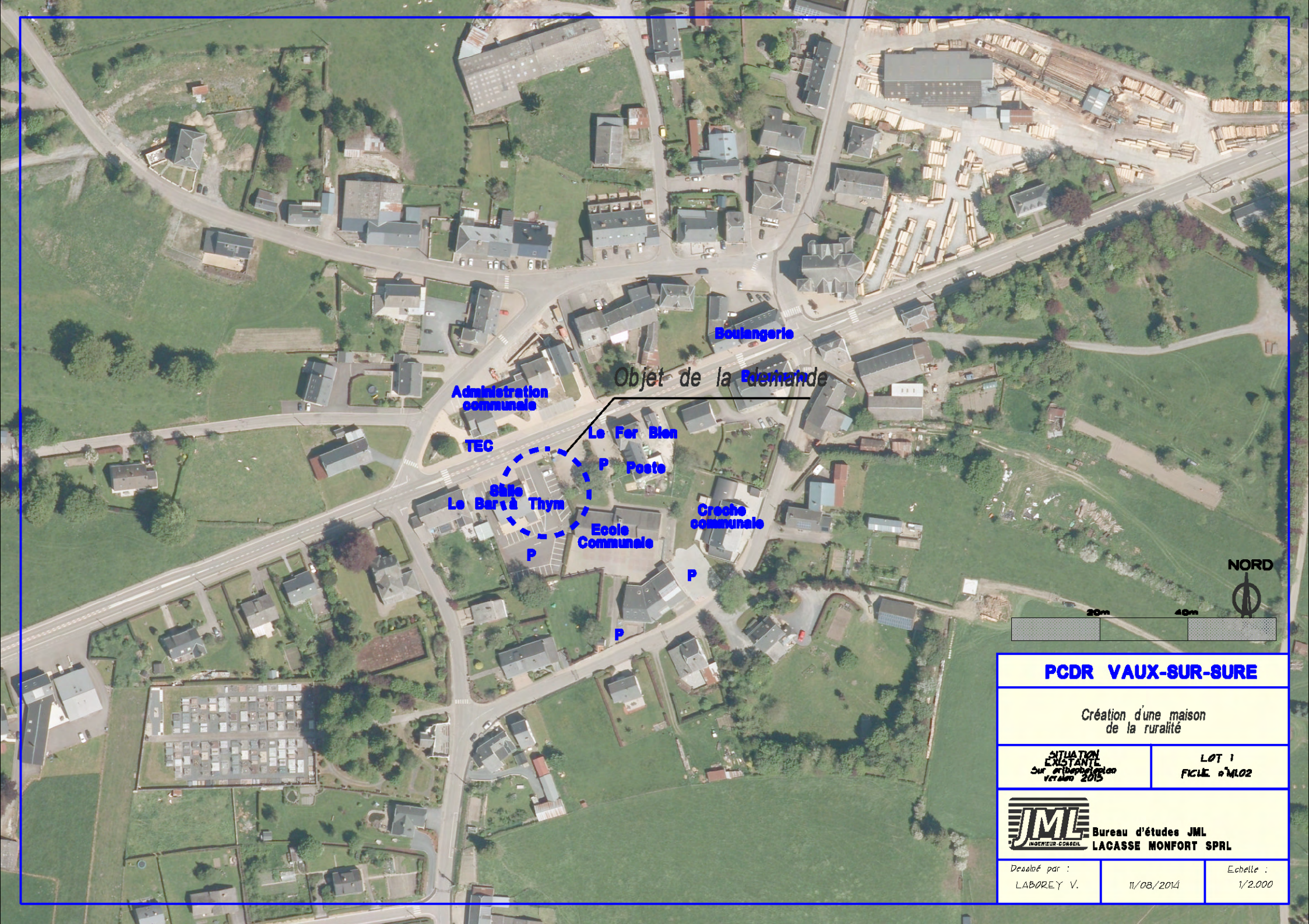


Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/2.000



Objet de la demande

Administration communale

Boulangerie

TEC

Le Fer Bien

P Poste

Salle Le Bar à Thym

Ecole Communale

Creche communale

P

P

P

NORD

20m

40m

### PCDR VAUX-SUR-SURE

Création d'une maison de la ruralité

SITUATION EXISTANTE sur orthophotoplan version 2015

LOT 1  
FICHE n°ML02

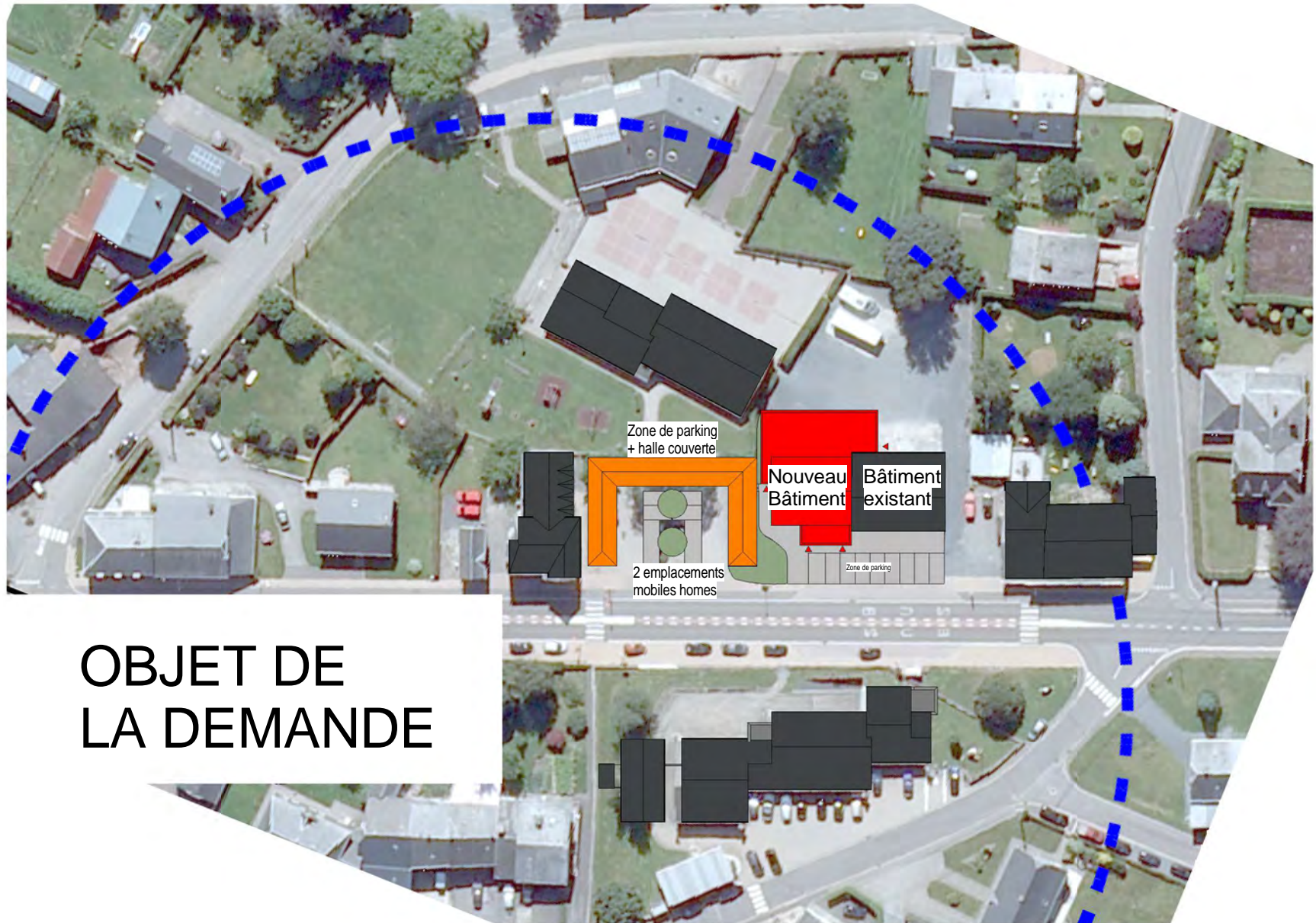


Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/2.000



## OBJET DE LA DEMANDE

PCDR VAUX-SUR-SURE  
M1.02 "Création d'une maison de la ruralité"

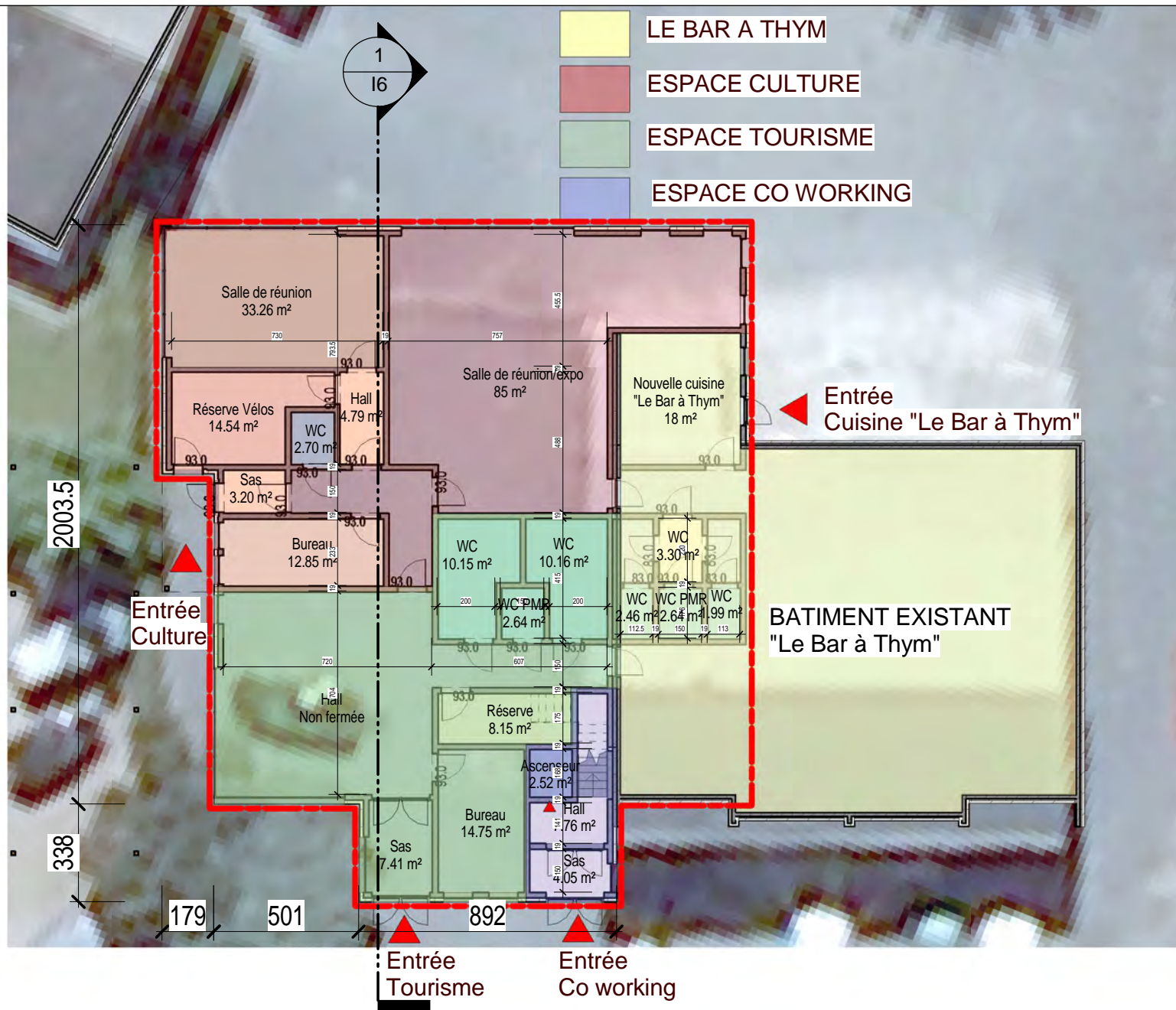
SITUATION PROJETEE  
IMPLANTATION

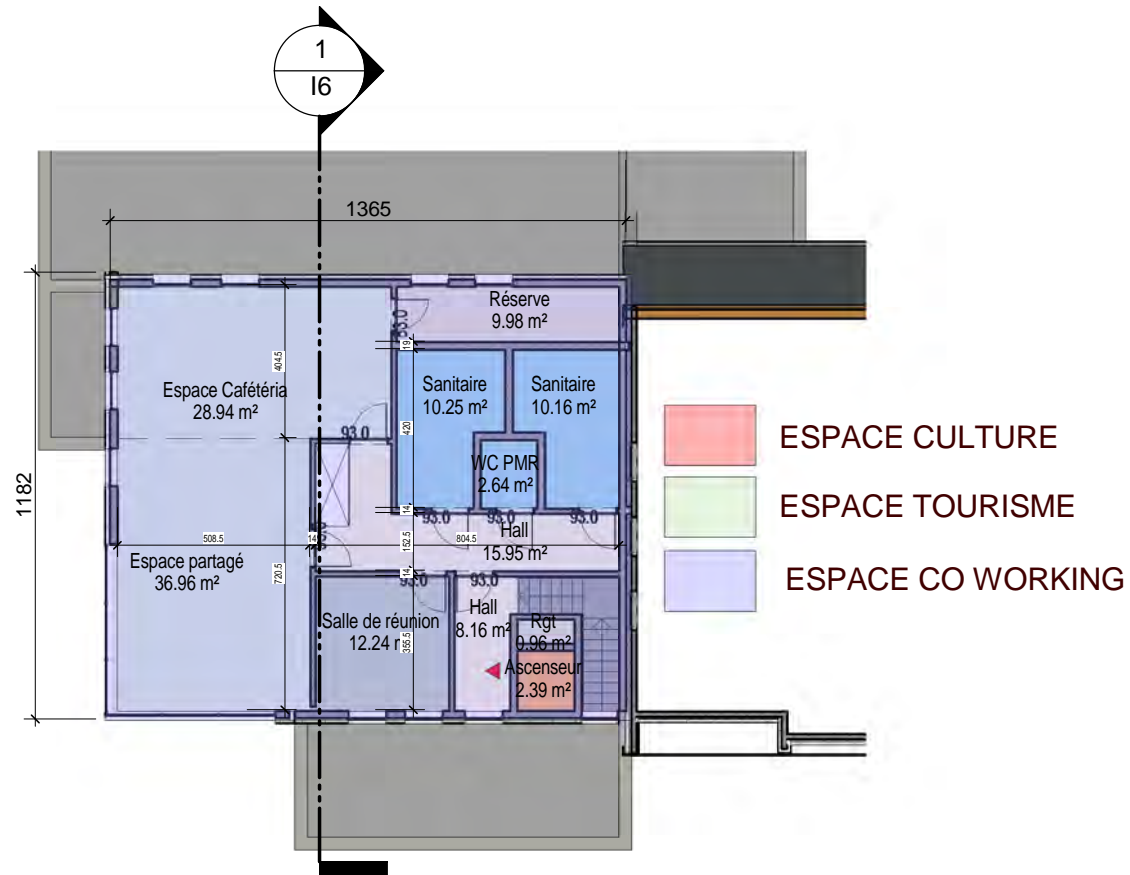


Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/14

Echelle :  
1 : 1000





PCDR VAUX-SUR-SURE  
M1.02 "Création d'une maison de la ruralité"

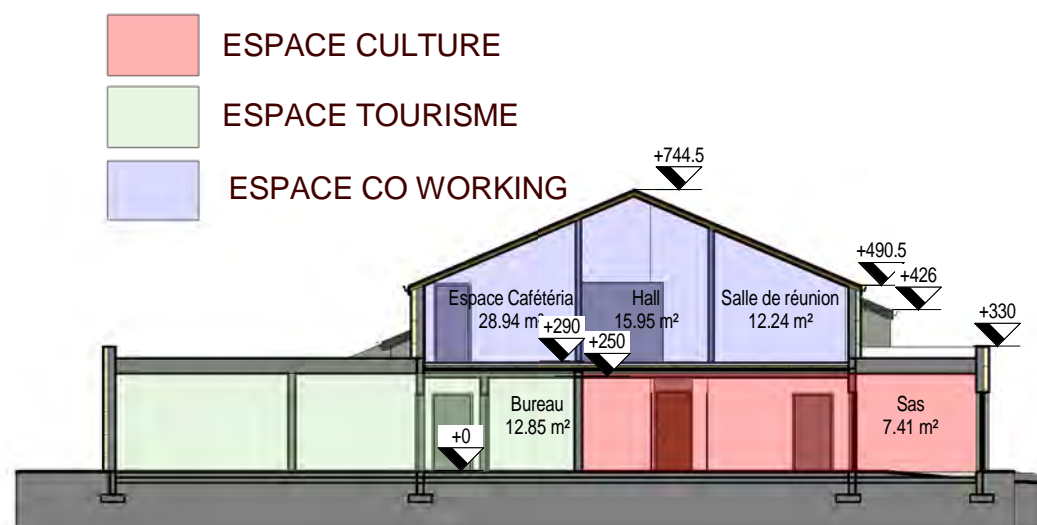
SITUATION PROJETEE  
PLAN R+1



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/14

Echelle :  
1 : 200







**1 F001**  
(G)1 : 200°



**2 F002**  
(G)1 : 200°



**3 F003**  
(G)1 : 200°

PCDR VAUX-SUR-SURE  
M1.02 "Création d'une maison de la ruralité"

SITUATION PROJETEE  
ELEVATIONS



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/14

Echelle :  
1 : 200



PCDR VAUX-SUR-SURE  
M1.02 "Création d'une maison de la ruralité"

SITUATION PROJETEE  
AXONOMETRIES



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/14

Echelle :

**PCDR VAUX-SUR-SÛRE**

**Création d'une maison de la ruralité**  
**Priorité 1 - Fiche M1.02**

Site d'intervention



*Photo n°1*



*Photo n°2*



*Photo n°3*



*Photo n°4*



*Photo n°5*



*Photo n°6*

## M1.02. Création d'une maison de la ruralité

### Tableau récapitulatif

Chapitre	Estimation HTVA	Estimation TVAC + honoraires
A- Bâtiment: Espace culture	€ 266 208,86	€ 354 968,22
B- Bâtiment: Espace tourisme	€ 203 112,91	€ 270 834,82
C- Bâtiment: Espace co-working	€ 267 258,85	€ 356 368,30
D- Bâtiment existant: Le Bar à Thym	€ 102 560,56	€ 136 756,30
E- Abords	€ 125 800,00	€ 167 744,24
<b>TOTAL</b>	<b>€ 964 941,19</b>	<b>€ 1 286 671,88</b>

### Recapitulatif

Prix/m <sup>2</sup> des aménagements (bâtiment)	1 446,80 €	HTVA
---	------------	------

### A- Bâtiment: Espace culture

		U	Qtés	Pu	P total
1	Déblais généraux	m <sup>3</sup>	115,2	45,00 €	5 184,00 €
2	Terrassement pour semelles de fondation	m <sup>3</sup>	11	115,00 €	1 265,00 €
3	Travaux de remblais et stabilisation du sol	FFT	1	12 500,00 €	12 500,00 €
4	Boucle de terre	mct	39	9,00 €	351,00 €
5	Semelles de fondation en béton armé	m <sup>3</sup>	11	750,00 €	8 250,00 €
6	Empierrement: Coffre de fondation 20 cm	m <sup>2</sup>	185	30,00 €	5 550,00 €
7	Drainage périphérique	mct	39	40,00 €	1 560,00 €
8	Réseau d'évacuation des eaux pluviales (Tuyaux PVC)	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
9	Réseau d'évacuation des eaux usées (Tuyaux PVC)- compris les condensats	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
10	Isolation sous dalle de sol PU 5 cm	m <sup>2</sup>	185	20,00 €	3 700,00 €
11	Dalle de sol béton 20 cm + visqueen	m <sup>2</sup>	185	50,00 €	9 250,00 €
12	Mur en blocs béton 19 cm	m <sup>2</sup>	345	70,00 €	24 150,00 €
13	Mur en blocs béton 29 cm (enterré)	m <sup>2</sup>	64	70,00 €	4 480,00 €
14	Structure: Poutrelles acier + Colonne métallique	Kg	381,52	3,20 €	1 220,86 €
15	Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm	m <sup>3</sup>	5,2	1 100,00 €	5 720,00 €
16	Toiture plate : Couverture de toiture: panneaux multiplex + membrane EPDM+ isolant	m <sup>2</sup>	150	135,00 €	20 250,00 €
17	Toiture plate : Couverture de toiture: Couvre-mur en acier laqué	mct	39	60,00 €	2 340,00 €
18	Toiture plate : Couverture de toiture: Avaloirs	Pce	3	85,00 €	255,00 €
19	Toiture plate : Couverture de toiture: zinc	mct	9	45,00 €	405,00 €
20	Crépis ton gris foncé + isolation PU 12 cm	m <sup>2</sup>	71	140,00 €	9 940,00 €
21	Crépis ton blanc cassé + isolation PU 12 cm	m <sup>2</sup>	4,2	140,00 €	588,00 €
22	Menuiseries extérieures en ALU ton gris anthracite	m <sup>2</sup>	52	550,00 €	28 600,00 €

23	Ossature + faux plafond	m <sup>2</sup>	175	115,00 €	20 125,00 €
24	Revêtement de sol intérieur + chape	m <sup>2</sup>	175	85,00 €	14 875,00 €
25	Portes intérieures	Pce	8	550,00 €	4 400,00 €
26	Plafonnage sur murs intérieurs	FFT	1	8 000,00 €	8 000,00 €
27	Autres finitions intérieures seuil, tablettes...	FFT	1	4 000,00 €	4 000,00 €
28	Sanitaires	FFT	1	6 000,00 €	6 000,00 €
29	Chauffage	FFT	1	24 000,00 €	24 000,00 €
30	Ventilation	FFT	1	12 000,00 €	12 000,00 €
31	Electricité + luminaires	FFT	1	14 000,00 €	14 000,00 €
32	Prévention incendie: extincteur, hydrant et mise en conformité	FFT	1	3 250,00 €	3 250,00 €
<b>Total A- Bâtiment: Espace culture HTVA</b>					<b>266 208,86 €</b>
<b>B- Bâtiment: Espace tourisme</b>					
33	Déblais généraux	m <sup>3</sup>	80	45,00 €	3 600,00 €
34	Terrassement pour semelles de fondation	m <sup>3</sup>	13	115,00 €	1 495,00 €
35	Travaux de remblais et stabilisation du sol	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
36	Boucle de terre	mct	22	9,00 €	198,00 €
37	Semelles de fondation en béton armé	m <sup>3</sup>	13	750,00 €	9 750,00 €
38	Empierrement: Coffre de fondation 20 cm	m <sup>2</sup>	127	30,00 €	3 810,00 €
39	Drainage périphérique	mct	22	40,00 €	880,00 €
40	Réseau d'évacuation des eaux pluviales (Tuyaux PVC)	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
41	Réseau d'évacuation des eaux usées (Tuyaux PVC)- compris les condensats	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
42	Isolation sous dalle de sol PU 5 cm	m <sup>2</sup>	127	20,00 €	2 540,00 €
43	Dalle de sol béton 20 cm + visqueen	m <sup>2</sup>	127	50,00 €	6 350,00 €
44	Mur en blocs béton 19 cm	m <sup>2</sup>	193,5	70,00 €	13 545,00 €
45	Mur en blocs béton 29 cm (enterré)	m <sup>2</sup>	50	70,00 €	3 500,00 €
46	Structure: Poutrelles acier + Colonne métallique	Kg	542,16	3,20 €	1 734,91 €
46	Toiture plate : Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm	m <sup>3</sup>	1	1 100,00 €	1 100,00 €
47	Toiture plate : Couverture de toiture: panneaux multiplex + membrane EPDM+ isolant	m <sup>2</sup>	150	135,00 €	20 250,00 €
48	Toiture plate : Couverture de toiture: Couvre mur en acier laqué	mct	39	60,00 €	2 340,00 €
49	Toiture plate : Couverture de toiture: Avaloirs	Pce	1	85,00 €	85,00 €
50	Toiture plate : Couverture de toiture: zinc	mct	3	45,00 €	135,00 €
51	Crépis ton gris foncé + isolation PU 12 cm	m <sup>2</sup>	20	140,00 €	2 800,00 €
52	Crépis ton blanc cassé + isolation PU 12 cm	m <sup>2</sup>	6	140,00 €	840,00 €

53	Menuiseries extérieures en ALU ton gris anthracite	m²	37	550,00 €	20 350,00 €
54	Ossature + faux plafond	m²	120	115,00 €	13 800,00 €
55	Revêtement de sol intérieur + chape	m²	120	85,00 €	10 200,00 €
56	Portes intérieures	Pce	8	550,00 €	4 400,00 €
57	Plafonnage sur plafond (hourdis)	m²	120	18,00 €	2 160,00 €
58	Plafonnage sur murs intérieurs	FFT	1	6 000,00 €	6 000,00 €
59	Autres finitions intérieures seuil, tablettes...	FFT	1	3 000,00 €	3 000,00 €
60	Sanitaires	FFT	1	6 000,00 €	6 000,00 €
61	Chauffage	FFT	1	24 000,00 €	24 000,00 €
62	Ventilation	FFT	1	8 000,00 €	8 000,00 €
63	Electricité + luminaires	FFT	1	12 000,00 €	12 000,00 €
64	Prévention incendie: extincteur, hydrant et mise en conformité	FFT	1	3 250,00 €	3 250,00 €
<b>Total B- Bâtiment: Espace tourisme HTVA</b>					<b>203 112,91 €</b>
<b>C- Bâtiment: Espace co-working</b>					
65	Déblais généraux	m³	12,6	45,00 €	567,00 €
66	Terrassement pour semelles de fondation	m³	3,5	115,00 €	402,50 €
67	Travaux de remblais et stabilisation du sol	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
68	Boucle de terre	mct	7	9,00 €	63,00 €
69	Semelles de fondation en béton armé	m³	3,5	750,00 €	2 625,00 €
70	Empierrement: Coffre de fondation 20 cm	m²	15,5	30,00 €	465,00 €
71	Drainage périphérique	mct	7	40,00 €	280,00 €
72	Réseau d'évacuation des eaux pluviales (Tuyaux PVC)	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
73	Réseau d'évacuation des eaux usées (Tuyaux PVC)- compris les condensats	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
74	Isolation sous dalle de sol PU 5 cm	m²	20,5	20,00 €	410,00 €
75	Dalle de sol béton 20 cm + visqueen	m²	20,5	50,00 €	1 025,00 €
76	RDC : Mur en blocs béton 19 cm	m²	80	70,00 €	5 600,00 €
77	R+1 : Mur en blocs béton 19 cm	m²	149	70,00 €	10 430,00 €
78	Mur en blocs béton 29 cm (enterre)	m²	16	70,00 €	1 120,00 €
79	R+1 : Mur en blocs béton 14 cm	m²	104	70,00 €	7 280,00 €
80	R+1 : Structure: Poutrelles acier + Colonne métallique	Kg	255,267	3,20 €	816,85 €
81	R+1 : Hourdis + chape de compression	m²	151	90,00 €	13 590,00 €
82	Toiture double pente : Structure de toiture double pente : pannes 8/23 tous les 60 cm	m³	5	1 100,00 €	5 500,00 €
83	Toiture double pente : Couverture de toiture: sous toiture + lattage et ardoises artificielles	m²	181,5	85,00 €	15 427,50 €

84	Toiture double pente : Couverture de toiture: faces et rives en ardoises artificielles	mct	39,5	40,00 €	1 580,00 €
85	Toiture double pente : Couverture de toiture: chéneaux en zinc	mct	28	50,00 €	1 400,00 €
86	Toiture double pente : Couverture de toiture: tuyaux de descente	mct	14	45,00 €	630,00 €
86	Toiture double pente : Couverture de toiture: Isolation laine minérale 30 cm	m²	181,5	35,00 €	6 352,50 €
87	Toiture plate : Couverture de toiture: panneaux multiplex + membrane EPDM+ isolant	m²	12	85,00 €	1 020,00 €
88	Toiture plate : Couverture de toiture: Couvre mur en acier laqué	mct	7	60,00 €	420,00 €
89	Toiture plate : Couverture de toiture: Avaloirs	Pce	1	85,00 €	85,00 €
90	Toiture plate : Couverture de toiture: zinc	mct	3	45,00 €	135,00 €
91	Toiture plate : Structure de toiture double pente : pannes 8/23 tous les 60 cm	m²	0,4	35,00 €	14,00 €
87	Crépis ton blanc cassé + isolation PU 12cm	m²	52,5	140,00 €	7 350,00 €
88	Crépis ton gris foncé + isolation PU 12 cm	m²	15,5	140,00 €	2 170,00 €
89	Menuiseries extérieures en ALU ton gris anthracite	m²	37	550,00 €	20 350,00 €
90	R+1 : Ossature + faux plafond	m²	140	115,00 €	16 100,00 €
91	RDC : Ossature + faux plafond	m²	8,5	115,00 €	977,50 €
92	R+1 : Revêtement de sol intérieur + chape	m²	140	85,00 €	11 900,00 €
93	RDC : Revêtement de sol intérieur + chape	m²	8,5	85,00 €	722,50 €
94	Portes intérieures	Pce	10	550,00 €	5 500,00 €
95	Escalier	Pce	1	2 500,00 €	2 500,00 €
96	Garde-corps intérieurs en acier laqué	mct	6,5	315,00 €	2 047,50 €
97	RDC : Plafonnage sur plafond (hourdis)	m²	8,5	18,00 €	153,00 €
98	Plafonnage sur murs intérieurs	FFT	1	8 000,00 €	8 000,00 €
99	Autres finitions intérieures seuil, tablettes...	FFT	1	6 000,00 €	6 000,00 €
100	Sanitaires	FFT	1	6 000,00 €	6 000,00 €
101	Chauffage	FFT	1	25 000,00 €	25 000,00 €
102	Ventilation	FFT	1	8 000,00 €	8 000,00 €
103	Electricité + Luminaires	FFT	1	14 000,00 €	14 000,00 €
104	Ascenseur	FFT	1	35 000,00 €	35 000,00 €
105	Prévention incendie: extincteur, hydrant et mise en conformité	FFT	1	3 250,00 €	3 250,00 €
<b>Total C- Bâtiment: Espace co-working HTVA</b>					<b>267 258,85 €</b>
<b>D- Bâtiment existant: Le Bar à Thym</b>					
106	Démolition des maçonneries extérieures existantes	m²	42,5	40,00 €	1 700,00 €
107	Démolition de la toiture existante (structure et couverture)	m²	19	30,00 €	570,00 €

108	Démolition de la dalle de sol existante	m²	19	50,00 €	950,00 €
109	Déblais généraux	m³	11,5	45,00 €	517,50 €
110	Terrassement pour semelles de fondation	m³	3	115,00 €	345,00 €
111	Travaux de remblais et stabilisation du sol	FFT	1	12 500,00 €	12 500,00 €
112	Boucle de terre	mct	3,92	9,00 €	35,28 €
113	Semelles de fondation en béton armé	m³	3	750,00 €	2 250,00 €
114	Empierrement: Coffre de fondation 20 cm	m²	19	30,00 €	570,00 €
115	Drainage périphérique	mct	3,92	40,00 €	156,80 €
116	Réseau d'évacuation des eaux pluviales (Tuyaux PVC)	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
117	Réseau d'évacuation des eaux usées (Tuyaux PVC)- compris les condensats	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
118	Isolation sous dalle de sol PU 5 cm	m²	19	20,00 €	380,00 €
119	Dalle de sol béton 20 cm + visqueen	m²	19	50,00 €	950,00 €
120	Mur en blocs béton 19 cm	m²	87	70,00 €	6 090,00 €
121	Structure: Poutrelles acier + Colonne métallique	Kg	123,743	3,20 €	395,98 €
122	Structure de toiture double pente : pannes 8/23 tous les 60 cm	m³	0,75	1 100,00 €	825,00 €
123	Toiture plate : Couverture de toiture: panneaux multiplex + membrane EPDM+ isolant	m²	24	85,00 €	2 040,00 €
124	Toiture plate : Couverture de toiture: Couvre-mur en acier laqué	mct	4	60,00 €	240,00 €
125	Crépis ton gris foncé + isolation PU 12cm	m²	11	140,00 €	1 540,00 €
126	Menuiseries extérieures en ALU ton gris anthracite	m²	3,1	550,00 €	1 705,00 €
127	Ossature + faux plafond	m²	36	115,00 €	4 140,00 €
128	Revêtement de sol intérieur + chape	m²	36	85,00 €	3 060,00 €
129	Portes intérieures	Pce	7	550,00 €	3 850,00 €
130	Plafonnage sur murs intérieurs	FFT	1	5 500,00 €	5 500,00 €
131	Autres finitions intérieures seuil, tablettes...	FFT	1	2 500,00 €	2 500,00 €
132	Sanitaires	FFT	1	2 000,00 €	2 000,00 €
133	Chauffage	FFT	1	16 000,00 €	16 000,00 €
134	Ventilation	FFT	1	6 000,00 €	6 000,00 €
135	Electricité + Luminaires	FFT	1	8 000,00 €	8 000,00 €
136	Cuisine	FFT	1	4 500,00 €	4 500,00 €
137	Prévention incendie: extincteur, hydrant et mise en conformité	FFT	1	3 250,00 €	3 250,00 €
<b>Total D- Bâtiment existant: Le Bar à Thym HTVA</b>					<b>102 560,56 €</b>



<b>E- Abords</b>							
106	Abords			m <sup>2</sup>	540	150,00 €	81 000,00 €
107	Abords (Structure et couverture de toiture sur une partie du parking pour la halle)			m <sup>2</sup>	280	160,00 €	44 800,00 €
<b>Total E- ABORDS HTVA</b>							<b>125 800,00 €</b>
<b>TOTAL HTVA</b>							<b>964 941,19 €</b>
<b>E HONORAIRES - Architecture/stabilité</b>				fft	9%	964 941,19 €	86 844,71 €
<b>Coordination sécurité</b>				fft	1,20%	964 941,19 €	11 579,29 €
<b>TOTAL GENERAL HORS TVA</b>				fft			<b>1 063 365,19 €</b>
<b>TOTAL TVAC</b>				fft	121%	1 063 365,19 €	<b>1 286 671,88 €</b>
Ainsi fait le 30/07/2014							
pr la SPRL LACASSE-MONFORT,							
ir LACASSE Jean-Marie							



**M1.03**  
Projet 03  
Priorité 01

**Intitulé projet :**

**Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre**



**Description du projet :**

Le projet consiste à créer un « réseau de chaleur » au cœur du village de Vaux-sur-Sûre.

**Contexte :**

Avec une surface boisée représentant 25% du territoire, soit 3.483 hectares dont près de 1.000 hectares de forêts communales, la Commune de Vaux-sur-Sûre a rapidement, et déjà en 2010 en partenariat avec Idelux, initié une réflexion sur la mise en place d'un projet de valorisation énergétique de cette ressource renouvelable.

Le projet est prévu au cœur du village où l'Administration communale, l'école communale, la crèche, la Poste, quelques petits commerces et la salle « Le Bar à Thym » constituent des éléments centralisateurs du village et dont la densité des bâtiments invite à la réalisation d'un réseau de chaleur centralisé.

Le projet veut répondre à de nombreux besoins exprimés lors de l'élaboration du PCDR. Ces besoins, issus de différentes thématiques comme l'indépendance énergétique, le développement d'une économie locale ou l'environnement, ont trouvé une réponse commune dans la création d'un réseau de chaleur.

Pour ce faire, la commune a sollicité l'aide du facilitateur bois énergie de la Région wallonne qui a réalisé une pré-étude de faisabilité sur base de la première étude réalisée par Idelux, d'un cadastre des consommations des bâtiments publics et de diverses réunions de coordination.

Notons que la première étude, réalisée par Idelux, a permis d'anticiper la mise en place du réseau de chaleur en réalisant un local, à côté de l'annexe de la Poste, dont le but

sera d'accueillir la future chaudière et le silo de combustible. Des gaines ont également été posées lors des différents travaux de voirie pour permettre la traversée de la route nationale.

### Projet

L'étude de pré-faisabilité a permis de baliser l'envergure du futur réseau de chaleur et de définir les premiers éléments de programmation :

#### a. Le combustible

Le choix du combustible a été discuté en comparant les différents avantages et inconvénients tant financiers qu'environnementaux ou techniques. Il apparaît que l'accessibilité au local de stockage ne permet pas à un camion de s'approcher suffisamment. Dès lors, la possibilité d'utiliser des plaquettes est compromise et le choix de l'utilisation de pellets a été retenu.

#### b. Le périmètre

Suite à une première visite des locaux envisagés (école, Poste, maison de village, Administration communale, crèche), il a été proposé d'élargir le réseau à d'autres utilisateurs, au moins pour la phase étude. Par la suite, les contraintes de distance et le manque de pertinence de raccorder certains consommateurs ont finalement décidé de limiter le périmètre de raccordement du réseau de chaleur aux bâtiments suivants (cf. plan de situation projetée) :

- l'Administration communale ;
- la crèche ;
- l'école primaire et maternelle ;
- le guichet de la Poste ;
- le Fer Bien ;
- le local de la Centrale de Services à Domicile (CSD) ;
- le Bar à Thym ;
- la future maison de la ruralité ;
- le presbytère ;
- l'église ;
- la maison de transit ;
- les bâtiments privés à proximité.

#### c. Les besoins en consommation

Au vu des appels maximum de puissance calculés de 434 kWth, et compte tenu des standards existants et des moyens d'optimisation de l'installation, une puissance bois de l'ordre de 300 kW devrait donc être installée. Le choix se portera sur deux chaudières de puissance inférieure. Cette solution présente notamment l'avantage d'être plus modulante, plus sécuritaire en cas de panne ou lors des entretiens.

#### d. Le réseau de chaleur

Pour rappel, un réseau de chaleur est un circuit en aller-retour permettant de distribuer l'énergie sous forme de chaleur (eau chaude ou vapeur selon les besoins) entre plusieurs bâtiments. Il se compose de tuyaux en acier ou en polyéthylène isolés, enterrés dans le sol. Ils occasionnent peu de déperditions (environ 1°C par kilomètre). Une seule chaufferie alimente alors le réseau en le maintenant à la température définie.

Des sous-stations sont placées à chaque entrée de bâtiment. Elles se composent d'un échangeur de chaleur, de pompes, de vannes et d'une régulation.

Considérant le réseau envisagé, un total de 395 m de canalisations devra être réalisé. Idéalement, la pose de ces canalisations profitera des éventuels travaux de voiries pour rationaliser le coût des travaux.

Enfin, une attention particulière sera portée à la mise en place d'un contrat de maintenance avec l'installateur du système de chaufferie.

### **Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Pilier social du 24/01/2013, GT Pilier économique du 31/01/2013, GT du 21/05/2013, CLDR du CLDR du 20/02/2014, CLDR du 27/02/2014, CLDR du 06/05/2014, GT projets du 30/04/2014, CLDR du 27/05/2014 et CLDR du 5/06/2014).

### **Justification du projet :**

La Commune est gestionnaire d'un important ensemble de bâtiments et se doit de montrer l'exemple en économisant l'énergie et en utilisant des énergies renouvelables.

L'augmentation et les variations de prix du pétrole, les défis posés par le développement durable (effet de serre lié au rejet massif dans l'atmosphère de produits de combustion d'origine fossile)... ont conduit à une prise de conscience de l'opinion publique de protéger l'environnement pour ne pas hypothéquer l'avenir de l'humanité. La politique énergétique constitue un aspect important de ce problème et concerne tous les niveaux de pouvoir jusqu'au citoyen lui-même.

L'Utilisation Rationnelle de l'Énergie est un préalable indispensable à la production d'énergie, même et surtout à base de sources renouvelables qui, comme le bois, sont parfois produites en quantités limitées.

D'autres bâtiments (publics et privés) situés à proximité ou sur le parcours du futur réseau de chaleur pourraient aussi s'inscrire dans un projet futur (réseau de chaleur densifié).

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

La valorisation énergétique des sous-produits forestiers entraînera une réelle plus-value économique pour les propriétaires forestiers publics ou privés qui ont bien souvent du mal à les valoriser ou du moins une réduction des factures sylvicoles par la valorisation de produits moins nobles.

L'utilisation de sous-produits forestiers pour le chauffage de bâtiments communaux entraînera une réduction des coûts de fonctionnement pour la commune. Des retombées seront également perceptibles en matière d'emploi local et régional.

#### *Impacts environnementaux :*

L'utilisation du bois pour le chauffage via un réseau de chaleur permettra de réduire substantiellement les émissions de CO<sub>2</sub>.

#### *Impacts sociaux :*

Ce type de projet permet de créer de l'emploi et donc d'améliorer le niveau de vie général des habitants de la commune.

### **Localisation :**

A Vaux-sur-Sûre.

### **Statut au plan de secteur :**

Zone d'habitat à caractère rural.

**Statut de propriété :**

Propriétés communales et domaine public.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Obtention d'une convention exécution.
- Réalisation d'une étude technique.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 6</b>	<b>Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie</b>
---	-------------------	---

**Création d'emploi(s) envisagée :** Des retombées seront perceptibles en matière d'emploi local et régional dans le secteur du bois énergie.

**Estimation globale du coût :**

**Montants**

<u>Tableau récapitulatif</u>	
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation TVAC + honoraires</u>
<b>A. Réseau de chaleur</b>	553.702,66 €
<b>B. Chaufferie centralisée</b>	473.364,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.027.066,76 €</b>

**Origines du financement :**

- le DR pour la création d'un réseau de chaleur :
  - o 80 % de 500.000,00 € soit **400.000,00 €**;
  - o 50 % de 527.066,76 € (1.027.066,76 € - 500.000,00 €) ; soit **263.533,38 €**

Total subside DR : **663.533,38 € TTC**

- la Commune pour le solde :
  - o 20 % de 500.000,00 € soit **100.000,00 €**;
  - o 50 % de 527.066,76 € (1.027.066,76 € - 500.000,00 €) ; soit **263.533,38 €**

Total part communale : **363.533,38 € TTC**

Autres pistes de subventionnement :

- Plan d'investissement communal (PIC)
- FEDER

### **Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

### **Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Le projet sera idéalement réalisé simultanément à des travaux de voiries dans le périmètre.

### **Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

- Réalisation, en 2010, d'une première étude par Idelux.
- Réalisation d'une étude de pré-faisabilité par le facilitateur bois-énergie de la Région wallonne dans le cadre de l'opération de développement rural.
- Le projet fait partie du portefeuille de projets soumis au FEDER par l'ADL.

### **Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

### **Porteurs envisagés :**

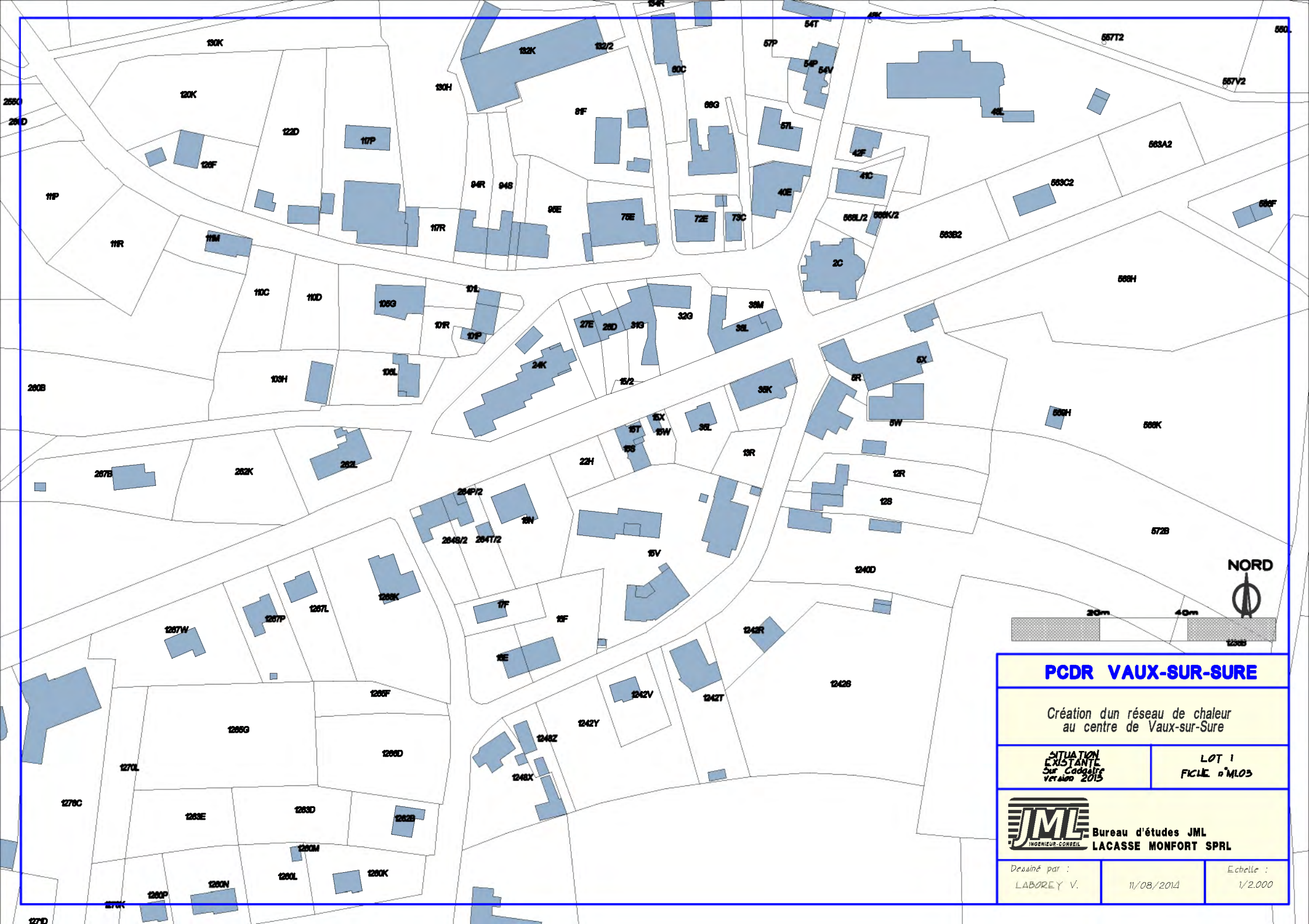
Commune, Idelux.

### **Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûr	Réduction de la facture énergétique des bâtiments communaux	Administration communale service cadre de vie	Réduction de 20%
	Réduction des émissions de CO2 grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables	Administration communale service cadre de vie	Réduction de 20%

### **Annexes :**

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Plan d'aménagement (échelle : 1/500).
- Situation projetée : Implantation (échelle : 1/500).
- Dossier photos.
- Estimation.
- Etude de pré-faisabilité réalisée par le facilitateur bois-énergie de la Région wallonne. (en attente des documents du facilitateur bois énergie)

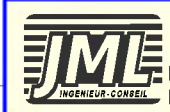


## PCDR VAUX-SUR-SURE

Création d'un réseau de chaleur  
au centre de Vaux-sur-Sure

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur Cadastre  
Version 2015

LOT 1  
FICILE n°M.03

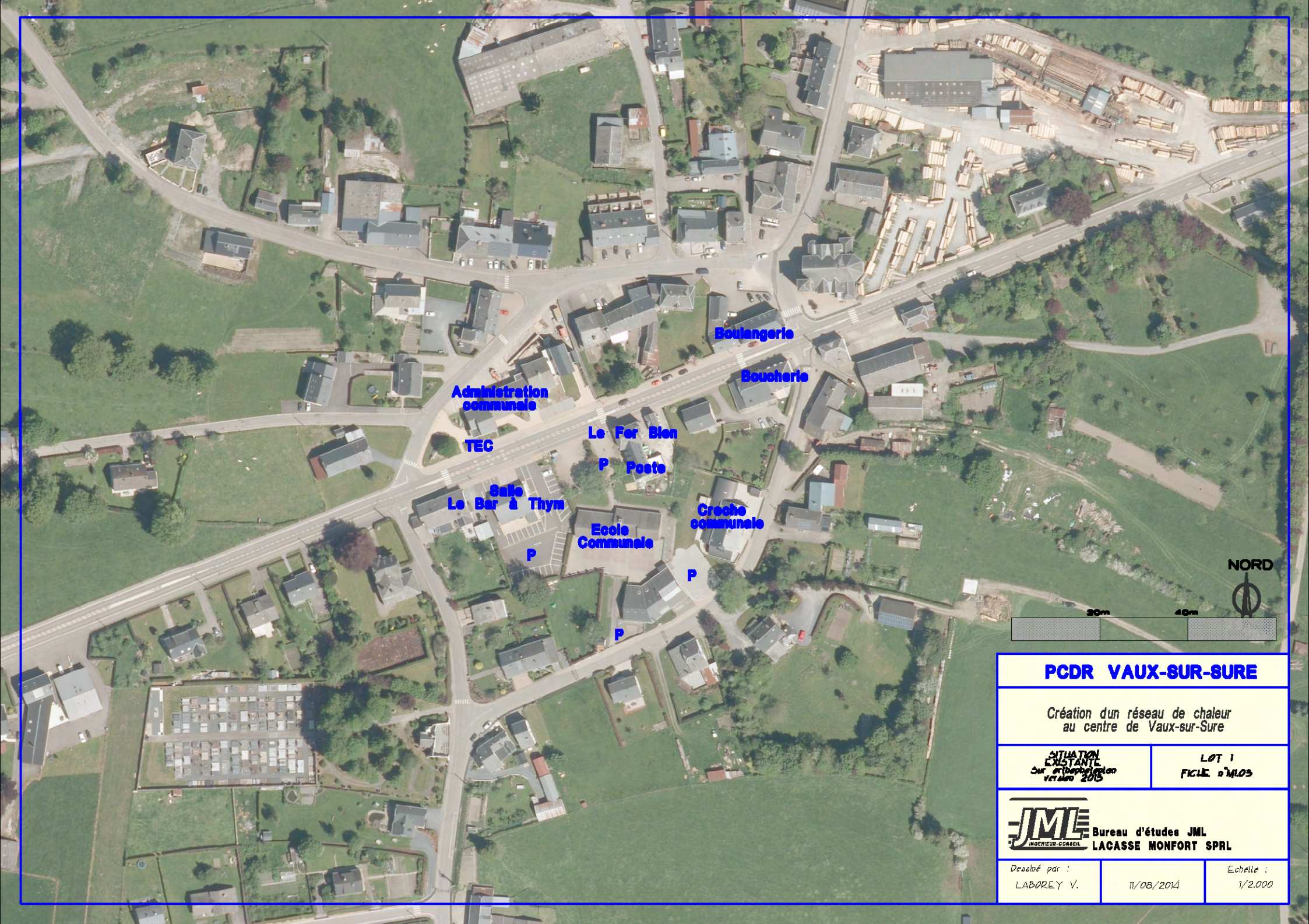


Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/2.000



NORD



20m

40m



### PCDR VAUX-SUR-SURE

Création d'un réseau de chaleur  
au centre de Vaux-sur-Sure

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur orthophotoplan  
version 2015

LOT 1  
FICHE n°M103



Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/2.000





**PCDR VAUX-SUR-SÛRE**  
M1.03 Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre

**SITUATION PROJETEE**  
Plan général



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date : 25/03/2014

Echelle : 1/2.000

**PCDR VAUX-SUR-SÛRE**

**Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre**  
**Priorité 1 - Fiche M1.03**

Site d'intervention



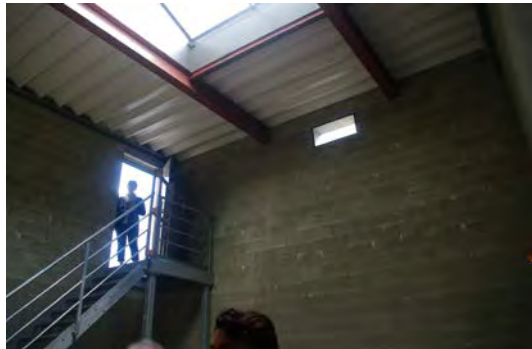
*Photo n°1*



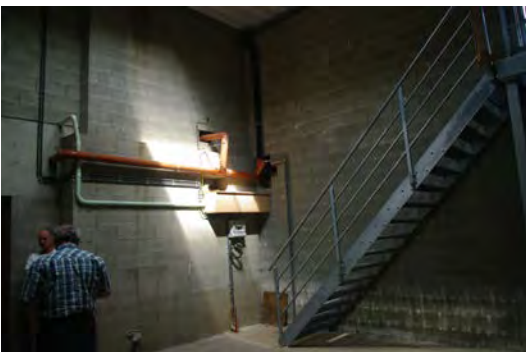
*Photo n°2*



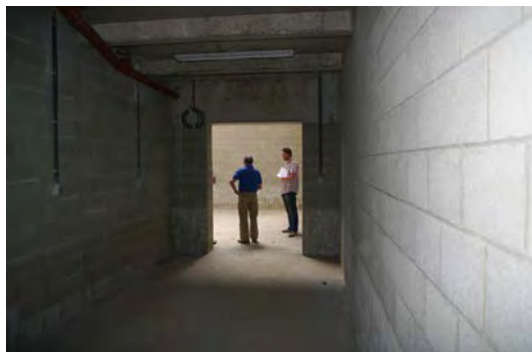
*Photo n°3*



*Photo n°4*



*Photo n°5*



*Photo n°6*

## M1.03 Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre

Tableau récapitulatif		
Chapitre		Estimation TVAC + honoraires
A. Réseau de chaleur		553 702,66 €
B. Chauffage centralisé		473 364,10 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 027 066,76 €</b>

### A. Réseau de chaleur

		U	Qtés	Pu	P total
1	Travaux préparatoires et terrassements	m	495	80,00 €	39 600,00 €
2	Réseau de chaleur <i>Comprend tuyaux pré-isolés souples en PE-Xa et acier</i>	m	495	400,00 €	198 000,00 €
3	Travaux de remise en état de la tranchée	m	495	70,00 €	34 650,00 €
4	Percement des bâtiments <i>Comprend ouverture, fermeture, finition des maçonneries</i>	Pce	11	3 000,00 €	33 000,00 €
5	Sous-station par bâtiment	Pce	11	10 000,00 €	110 000,00 €
<b>Sous-total A</b>					<b>415 250,00 €</b>

### B. Chauffage centralisé

		U	Qtés	Pu	P total
1	Aménagement des locaux	FFT	1	15 000,00 €	15 000,00 €
2	Silo de stockage	FFT	1	10 000,00 €	10 000,00 €
3	Chaufferie au bois <i>Comprend chaudière, accessoires, ballon tampon, cheminée</i>	FFT	1	250 000,00 €	180 000,00 €
5	Adaptation hydraulique et raccord à la chaufferie	FFT	1	150 000,00 €	150 000,00 €
<b>Sous-total B</b>					<b>355 000,00 €</b>

<b>Total</b>					<b>770 250,00 €</b>
--------------	--	--	--	--	---------------------

<b>D HONORAIRES - Architecture/stabilité</b>	fft	9%	770 250,00 €	69 322,50 €
--	-----	----	--------------	-------------

<b>Coordination sécurité</b>	fft	1,20%	770 250,00 €	9 243,00 €
------------------------------	-----	-------	--------------	------------

<b>E TOTAL HORS TVA</b>	fft			848 815,50 €
-------------------------	-----	--	--	--------------

<b>F TOTAL TVAC</b>	fft	121%	848 815,50 €	<b>1 027 066,76 €</b>
---------------------	-----	------	--------------	-----------------------

Ainsi fait le 28/09/2014

pr la SPRL LACASSE-MONFORT,  
ir LACASSE Jean-Marie



**M1.04**  
Projet 04  
Priorité 01

**Intitulé projet :**

**Aménagement de la maison de village de Chaumont**



**Description du projet :**

Le projet consiste à créer une maison de village à Chaumont.

**Contexte :**

Le projet est localisé au niveau du terrain de football de Chaumont, situé en dehors de l'agglomération villageoise. Le site est partagé par les villages de Remichampagne, Remoiville, Grandru et Chaumont, villages de l'ancienne commune d'Hompré et particulièrement soudés entre eux.

Actuellement, un bâtiment existe au niveau du terrain de football. Une moitié du bâtiment a fait l'objet d'une rénovation et d'une extension afin d'y accueillir les activités sportives (vestiaires, buvettes, sanitaires, réserve).

L'autre moitié (salle polyvalente et bar) a fait l'objet d'une promesse de subsides dans le cadre d'UREBA exceptionnel pour l'installation d'une chaudière, le remplacement des châssis et l'isolation du faux plafond.

Le projet vise à adapter la salle polyvalente afin d'y accueillir les activités existantes dans les villages ainsi que les différentes activités envisagées par la CLDR.

### Le projet

Le projet prévoit la création d'une extension, perpendiculaire au volume actuel afin de bien marquer la nouvelle fonction de maison de village. L'espace existant sera aménagé et adapté afin de finaliser les améliorations énergétiques prévues dans le cadre de l'UREBA exceptionnel.

La programmation du projet comprend :

- une salle polyvalente de 240 m<sup>2</sup> ;
- une cuisine avec un bar et une réserve ;
- les sanitaires ;
- une salle de réunion adaptable en local pour bébés lors des manifestations ;
- une salle pour le comité des jeunes ;
- une réserve à l'étage ;
- un espace extérieur couvert.

Initialement, de nombreuses activités se déroulaient dans la salle, mais vu la précarité des aménagements, la salle est actuellement peu utilisée. Le nouveau comité de Chaumont a été mis en place en 2014. Parmi les différents besoins et idées discutés en CLDR, on retrouve notamment :

- des activités sportives : sophrologie, self défense ;
- des activités culturelles : théâtre, danse ;
- les rencontres du Club des Jeunes Eureka ;
- des conférences ;
- des mariages ;
- l'organisation de courses VTT et courses à pieds ;
- le déroulement du circuit des Ardennes (rallye automobile).

### **Origine de la demande :**

- ✓ Commune, Comité de Chaumont, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Pilier social du 24/01/2013, GT Pilier économique du 31/01/2013, GT des 21/05/2013, 23/05/2013, CLDR du 20/02/2014, CLDR du 27/02/2014, CLDR du 06/05/2014, GT projets du 12/03/2014, CLDR du 27/05/2014 et CLDR du 5/06/2014).

### **Justification du projet :**

Ce projet vise à proposer un espace fédérateur pour les quatre villages, combinant les activités sportives et associatives.

La maison de village est excentrée des noyaux villageois, ce qui ne favorise pas le recours à la mobilité douce mais permet le déroulement de manifestations n'entraînant pas de nuisances pour le voisinage.

De plus, le projet de maison de village permettra de soutenir les activités existantes tout en proposant un potentiel pour les activités à développer dans le futur. Actuellement, les activités présentes à Chaumont sont :

- le rallye pédestre ;
- le grand feu ;
- le souper du football ;
- les stages multisports (été) ;
- les camps scouts ;
- la marche gourmande ;
- les soupers (Saint Nicolas, Saint Eloy) ;
- le « Raid Red » (course VTT+ course à pied) ;
- les Allures libres ;

- les ventes publiques ;
- les spectacles scolaires ;
- les fêtes privées : communions, baptêmes, réceptions familiales... ;
- les meetings électoraux et séances d'information publiques ;
- le football : entraînement indoor des jeunes en hiver ;
- les réunions de l'ACRF (avant : réunion mensuelle) ;
- des projections vidéo.

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

Les aménagements permettront de valoriser la maison de village et donc de soutenir l'économie locale que constitue sa location. De plus, la maison de village propose un lieu de rencontre propice aux échanges et à l'information de la population, de même qu'un point de chute aux touristes.

La mise en œuvre d'un projet bien étudié au niveau énergie permettra de réduire les frais de fonctionnement pour les utilisateurs.

#### *Impacts environnementaux :*

L'aménagement des abords prend en compte l'environnement bâti du village et contribue à l'amélioration de l'espace rue. De plus, ces aménagements prévoient des plantations d'arbres haute-tige ainsi que des plantations d'essences mellifères.

De par sa conception énergétique, l'impact environnemental sera réduit au maximum.

#### *Impacts sociaux :*

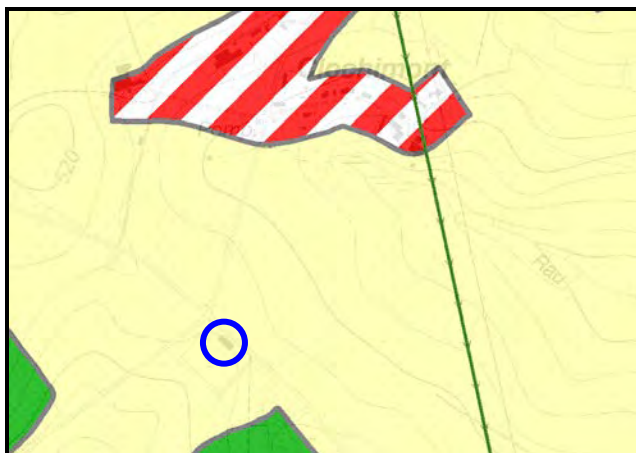
La maison de village contribue, avant tout, à créer un lieu de rencontre pour les habitants du village, les nouveaux arrivés et les visiteurs, tout en proposant une infrastructure utilisable par différents publics, favorisant ainsi la mixité sociale et l'intergénérationnel. De plus, les aménagements prévoient l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

### **Localisation :**

A Chaumont, terrain et bâtiment cadastrés 4° division, section H, n° 262n.

### **Statut au plan de secteur :**

Zone agricole.



**Statut de propriété :**

Propriétés communales.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Obtention d'une convention exécution.
- Consultation des habitants sur base de la nouvelle esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
✓	Objectif 2	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :** Néant.

**Estimation globale du coût :**

**Montants**

<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC + honoraires</u>
A- Adaptations et travaux préparatifs	€ 24.048,00	€ 32.066,08
B- Maison de village	€ 471.304,00	€ 628.446,18
C- Abords	€ 105.000,00	€ 140.009,10
D- Travaux UREBA	€ 102.807,59	€ 137.085,70
<b>TOTAL</b>	<b>€ 703.159,59</b>	<b>€ 937.607,06</b>

**Origines du financement :**

Financé par :

- UREBA exceptionnel selon promesse de subsides :  
Total subside UREBA : 137.085,70 € TTC
- le DR pour les travaux préparatifs, la maison de village et les abords (800.521,36 € TTC) :
  - o 80 % de 500.000,00 € soit **400.000,00 €** ;
  - o 50 % de 300.521,36 € (800.521,36 € - 500.000,00 €) ; soit **150.260,68 €**Total subside DR : 550.260,68 € TTC

- la commune pour le solde :
  - o 20 % de 500.000,00 € soit **100.000,00 €**;
  - o 50 % de 300.521,36 € (800.521,36 € - 500.000,00 €) ; soit **150.260,68 €**

**Total part communale : 250.260,68 € TTC**

Autres pistes de subventionnement :

- Espaces verts, pour les plantations.

**Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en deux phases :

- Travaux à réaliser dans le cadre du dossier UREBA exceptionnel.
- Travaux à réaliser dans le cadre du PCDR.

**Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Le bâtiment a fait l'objet d'une rénovation des buvettes et des vestiaires. L'aspect sportif du bâtiment est donc fonctionnel, ce qui justifie la priorité de la maison de village de Cobreville.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

- Rénovation des buvettes et des vestiaires.
- Obtention d'une promesse de subsides dans le cadre des dossiers UREBA exceptionnel.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

**Porteurs envisagés :**

Commune, CLDR.

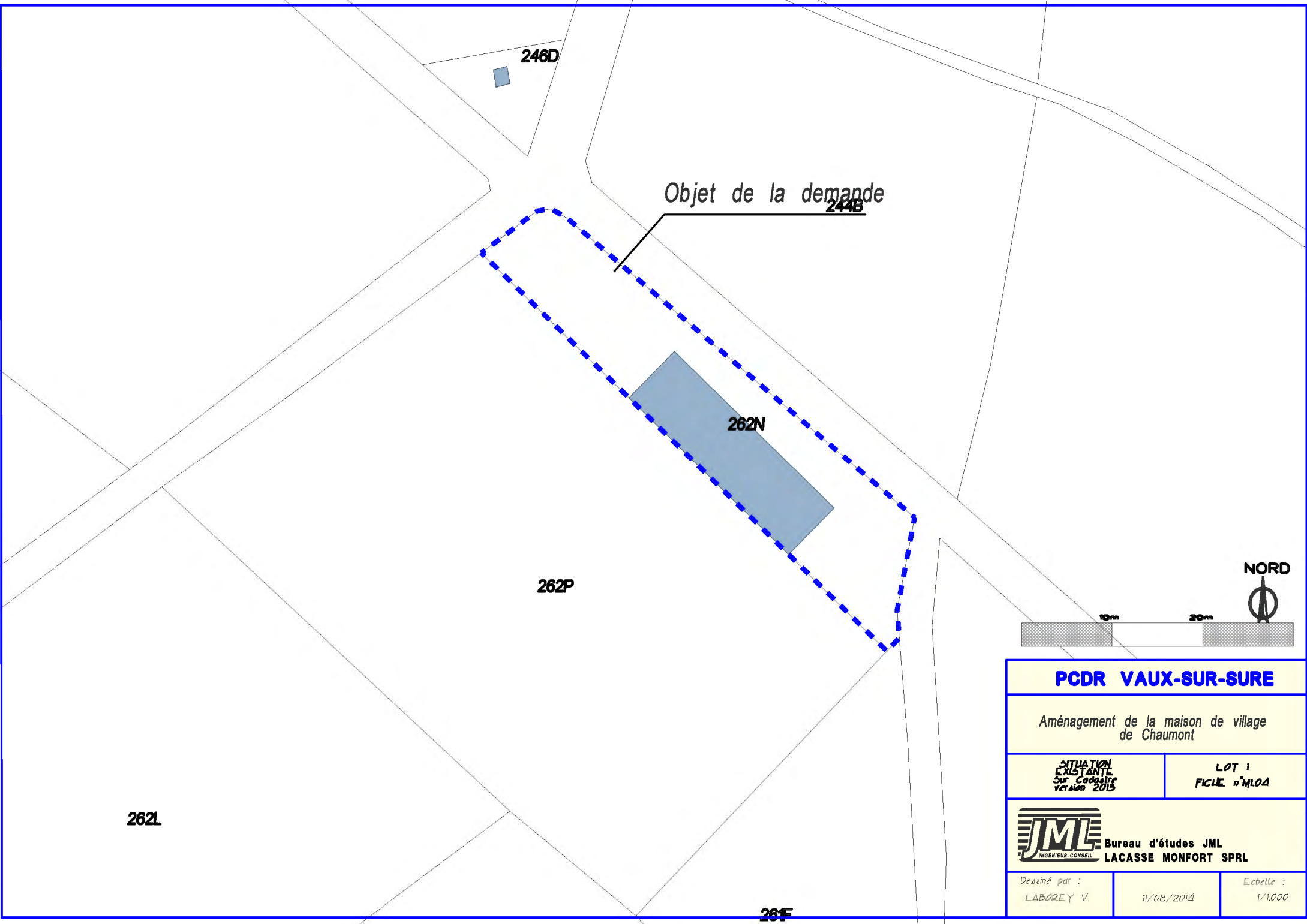
**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Aménagement de la maison de village de Chaumont	Nombre d'associations fréquentant la maison de village	Commune Comité de gestion de la maison de village	Augmentation du nombre
	Nombre de locations de la maison de village	Commune Comité de gestion de la maison de village	80 % d'utilisation dans les 5 ans



**Annexes :**

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : plan d'implantation (échelle : 1/750).
- Situation projetée : Plan d'aménagement rez-de-chaussée (échelle : 1/250).
- Situation projetée : Plan d'aménagement 1<sup>er</sup> étage (échelle : 1/250).
- Situation projetée : Plan profils 1 (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Plan profils 2 (échelle : 1/200).
- Situation projetée : Perspectives 1.
- Situation projetée : Perspectives 2.
- Dossier photos.
- Estimation.



246D

Objet de la demande  
244B

262N

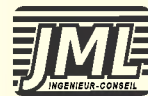
262P

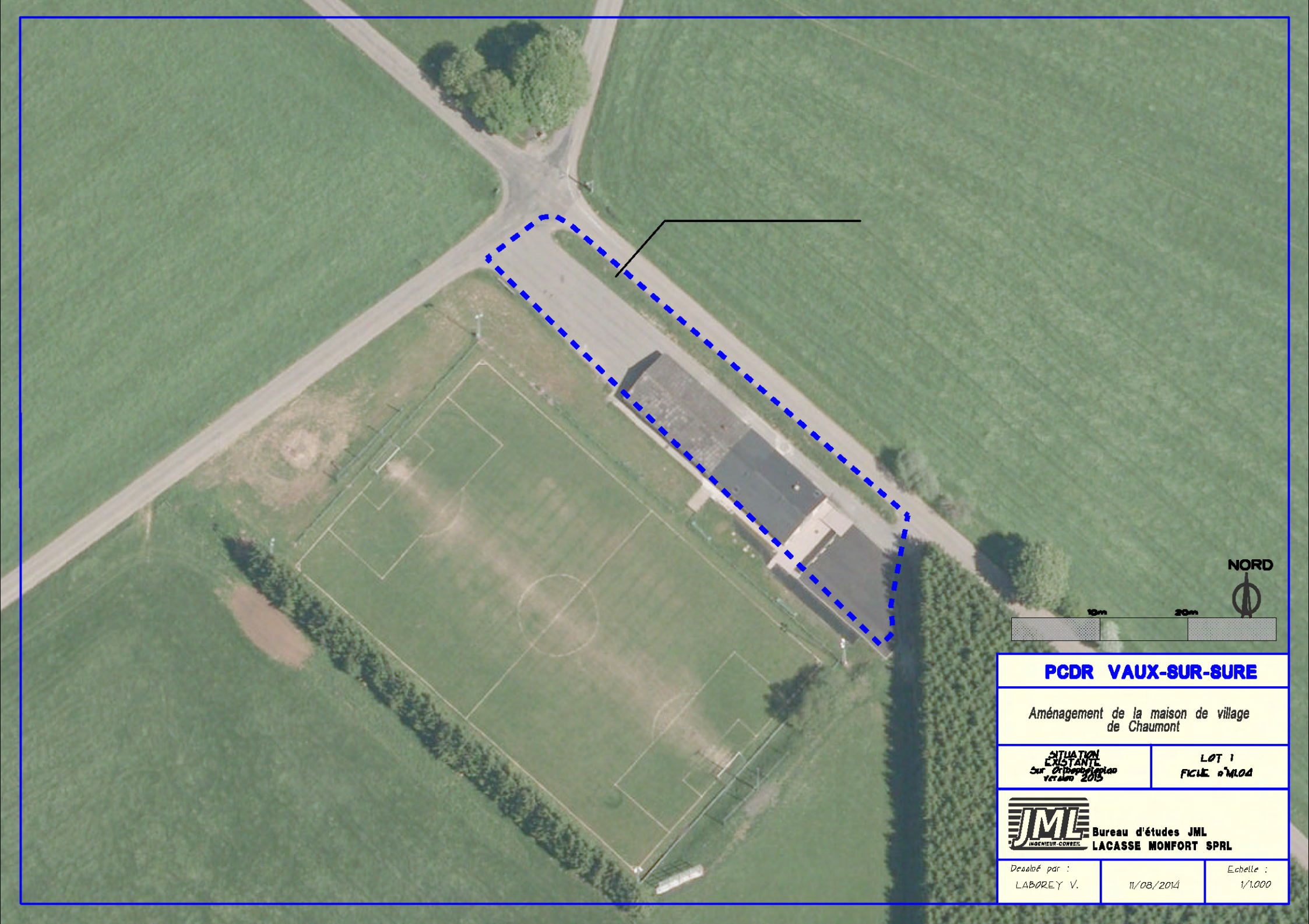
262L

262F

NORD



<b>PCDR VAUX-SUR-SURE</b>		
Aménagement de la maison de village de Chaumont		
SITUATION EXISTANTE Sur Cadastre Version 2015	LOT 1 FICHE n°M104	
 <b>Bureau d'études JML</b> <b>LACASSE MONFORT SPRL</b>		
Dessiné par : LABOREY V.	11/08/2014	Echelle : 1/1.000



NORD



10m

20m



### PCDR VAUX-SUR-SURE

Aménagement de la maison de village  
de Chaumont

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur Orthophotoplan  
version 2015

LOT 1  
FICHE n°M104



Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/1.000





N°	LOCAL	SURF.
0.00	SAS	6.06 m²
0.01	CIRCULATION	10.05 m²
0.02	CIRCULATION	6.15 m²
0.03	LOBBY	11.13 m²
0.04A	SALLE polyvalente	136.37 m²
0.05	SALLE polyvalente	103.63 m²
0.06	LOCAL RÉUNION	24.56 m²
0.07	LOCAL RÉUNION / LOCAL BÉBÉ	18.35 m²
0.07A	CUISINE	25.08 m²
0.07B	RÉSERVE CUISINE / BAR	14.28 m²
0.08	BAR	12.12 m²
0.09A	S.H	11.01 m²
0.09B	S.D / PHR	7.54 m²
0.09E	ROOMT/EQUIPEMENTS SPORTIF	5.08 m²
0.10B	ROOMT/EQUIPEMENTS SPORTIF	7.42 m²
0.10C	ROOMT/EQUIPEMENTS SPORTIF	8.73 m²
0.11	LOCAL TECHN.	14.34 m²
0.12	WC	6.38 m²

**PCDR VAUX-SUR-SURE**

M1.04 "Aménagement de la maison de village de Chaumont"

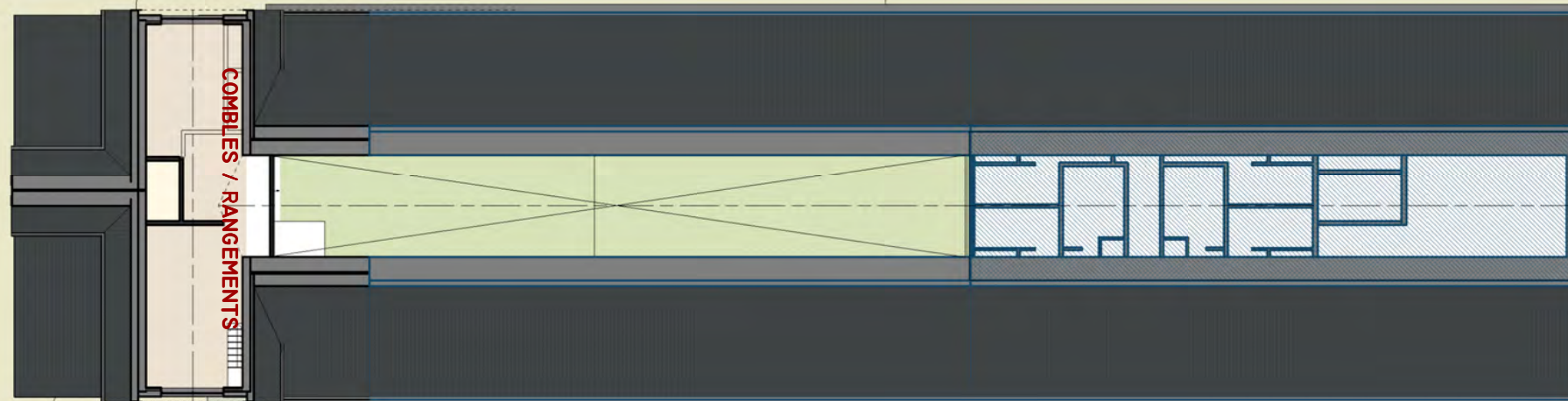
VUE EN PLAN - REZ-DE-CHAUSSEE



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/2014

Echelle :  
1 : 250



COMBLES / RANGEMENTS

PCDR VAUX-SUR-SURE

M1.04 "Aménagement de la maison de village de  
Chaumont"

VUE EN PLAN - 1er ETAGE



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :

30/07/2014

Echelle :

1 : 250




**ELEVATION SUD**

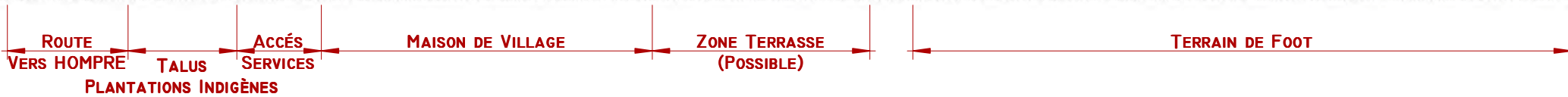
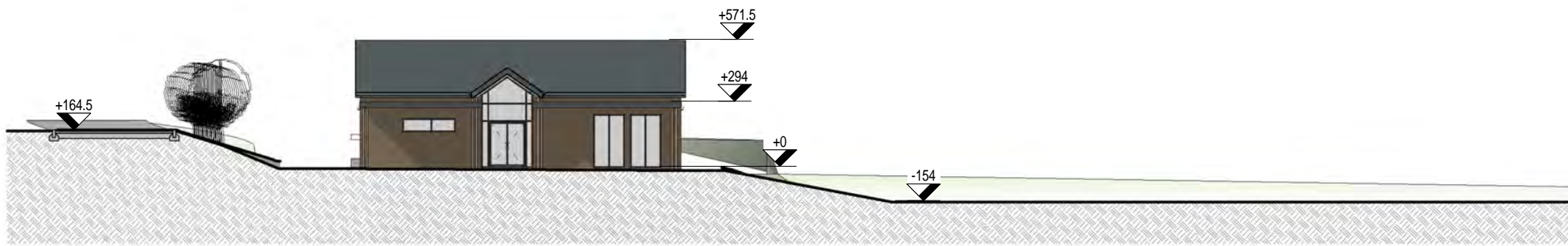
(G) 1 : 250E - 1 /14



**2 ELEVATION NORD**

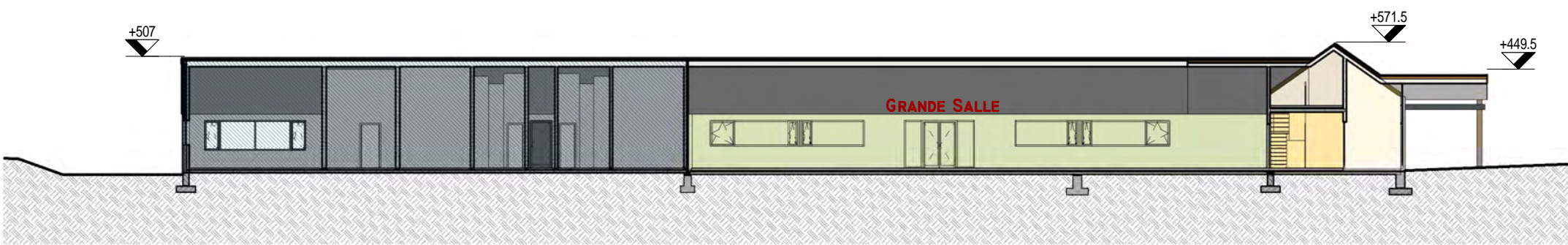
(G) 1 : 250E - 2 /14

<p>PCDR VAUX-SUR-SURE M1.04 "Aménagement de la maison de village de Chaumont"</p>	<p>ELEVATIONS</p>	 <p>Bureau d'études JML LACASSE-MONFORT SPRL</p>	<p>Date : 30/07/2014</p>	<p>Echelle : 1 : 250</p>
---	-------------------	---	------------------------------	------------------------------



**ELEVATION OUEST**

(G) 1 : 250E - 1 / 15

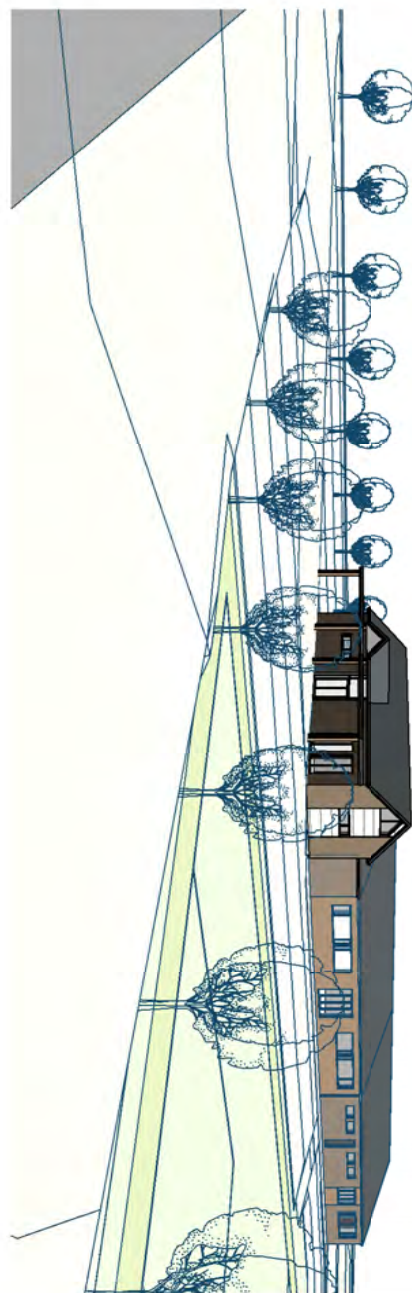
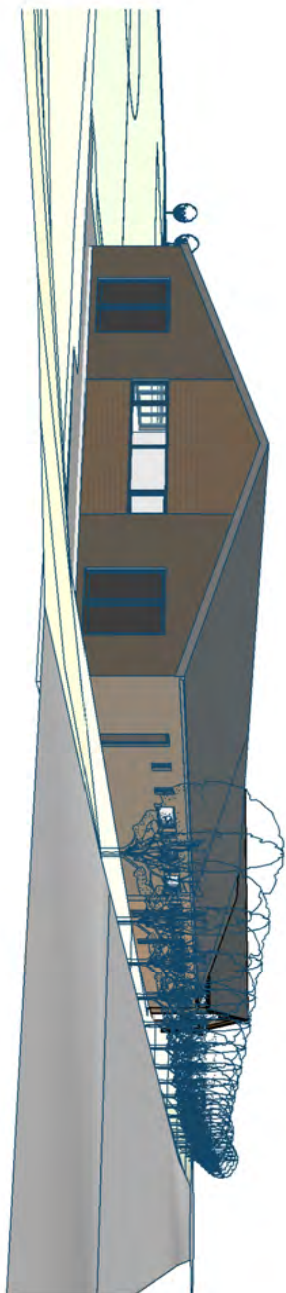


**2 COUPE A**

(G) 1 : 250E - 2 / 15

<p>PCDR VAUX-SUR-SURE M1.04 "Aménagement de la maison de village de Chaumont"</p>	<p>ELEVATION / COUPE</p>	 <p>Bureau d'études JML LACASSE-MONFORT SPRL</p>	<p>Date : 30/07/2014</p>	<p>Echelle : 1 : 250</p>
---	--------------------------	---	------------------------------	------------------------------





**PCDR VAUX-SUR-SURE**

M1.04 "Aménagement de la maison de village de  
Chaumont"

PERSPECTIVES

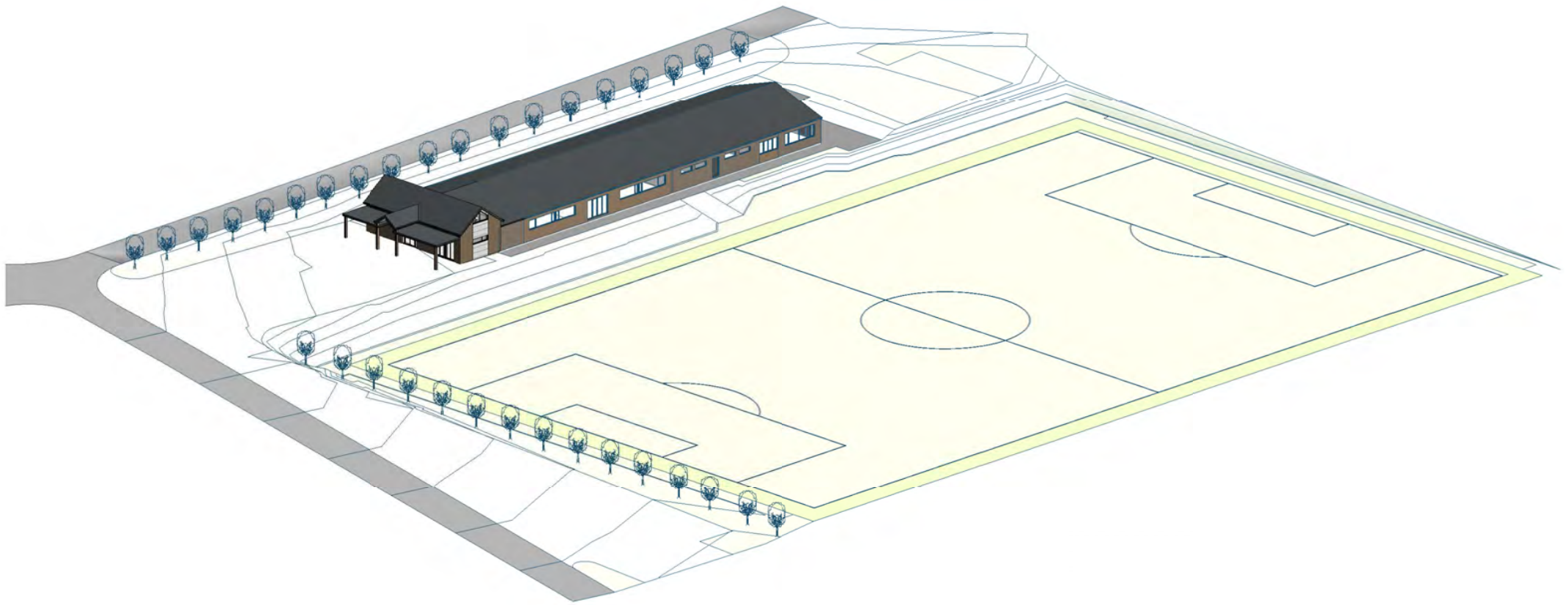


Bureau d'études **JML**  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :

30/07/2014

Echelle :



**PCDR VAUX-SUR-SURE**

M1.04 "Aménagement de la maison de village de  
Chaumont"

AXONOMETRIE



Bureau d'études **JML**  
**LACASSE-MONFORT SPRL**

Date :

30/07/2014

Echelle :

**PCDR VAUX-SUR-SÛRE**

**Aménagement de la maison de village de Chaumont**  
**Priorité 1 - Fiche M1.04**

Site d'intervention



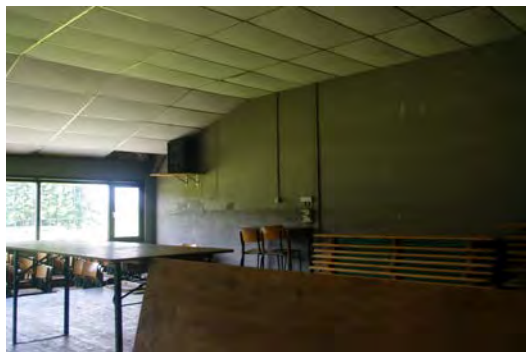
*Photo n°1*



*Photo n°2*



*Photo n°3*



*Photo n°4*



*Photo n°5*



*Photo n°6*

## M1.04. Aménagement de la maison de village de Chaumont

### Tableau récapitulatif

Chapitre	Estimation HTVA	Estimation TVAC + honoraires
A- Adaptations et travaux préparatifs	€ 24 048,00	€ 32 066,08
B- Maison de village	€ 471 304,00	€ 628 446,18
C- Abords	€ 105 000,00	€ 140 009,10
D- Travaux UREBA	€ 102 807,59	€ 137 085,70
<b>TOTAL</b>	<b>€ 703 159,59</b>	<b>€ 937 607,06</b>

### Recapitulatif

Prix/m <sup>2</sup> des aménagements (bâtiment)	1 260,14 €	HTVA
---	------------	------

### A- Adaptations et travaux préparatifs

		U	Qtés	Pu	P total
1	Démontage installations électriques, chauffage et divers salle polyvalente	Fft	1	1 500,00 €	1 500,00 €
2	Démontage et évacuation des menuiseries extérieures existantes	m <sup>2</sup>	32	50,00 €	1 600,00 €
3	Démolition des maçonneries extérieures existantes	m <sup>2</sup>	56,15	250,00 €	14 037,50 €
4	Démolition d'une partie de la toiture existante (structure et couverture)	m <sup>2</sup>	60,35	30,00 €	1 810,50 €
5	Adaptation des baies existantes (augmentation de la hauteur des linteaux) - 4 portes extérieures (1,01X2,2) + 1 porte-fenêtre (3,19X2,2) + 10 portes intérieures	Fft	1	5 100,00 €	5 100,00 €
<b>Total A- DEMOLITION ET TRAVAUX PREPARATIFS HTVA</b>					<b>24 048,00 €</b>

### B- Maison de village

#### B1.1. Existant

1	Isolation dalle de sol PU 5 cm	m <sup>2</sup>	380	20,00 €	7 600,00 €
2	Bâtiment : Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm	m <sup>3</sup>	2,5	1 100,00 €	2 750,00 €
3	Bâtiment : Couverture de toiture: sous toiture + lattage et ardoises artificielles	m <sup>2</sup>	65,2	85,00 €	5 542,00 €
4	Bâtiment : Couverture de toiture: faces et rives en ardoises	mct	7,25	40,00 €	290,00 €
5	Bâtiment : Couverture de toiture: chéneaux en zinc	mct	7,25	50,00 €	362,50 €
6	Bâtiment : Couverture de toiture: tuyaux de descente en zinc	mct	5,5	45,00 €	247,50 €
7	Bâtiment : Couverture de toiture: Isolation laine minérale 30 cm	m <sup>2</sup>	65,2	35,00 €	2 282,00 €
8	Ossature + faux plafond + isolation laine minérale 20 cm	m <sup>2</sup>	380	115,00 €	43 700,00 €
9	Crépis + isolation PU 10 cm	m <sup>2</sup>	121	140,00 €	16 940,00 €
10	Isolation intérieure Mur c/vestiaire : polystyrène + plaque de gyproc)	m <sup>2</sup>	49,5	95,00 €	4 702,50 €
11	Menuiseries extérieures en ALU ton gris anthracite	m <sup>2</sup>	32	550,00 €	17 600,00 €
12	Revêtement de sol intérieur + chape	m <sup>2</sup>	380	85,00 €	32 300,00 €

13	Plafonnage sur murs intérieurs	FFT	1	15 000,00 €	15 000,00 €
14	Autres finitions intérieures seuil, tablettes...	FFT	1	4 000,00 €	4 000,00 €
15	Sanitaire	FFT	1	8 000,00 €	8 000,00 €
16	Chauffage	FFT	1	45 000,00 €	45 000,00 €
17	Ventilation	FFT	1	15 000,00 €	15 000,00 €
18	Electricité + luminaires	FFT	1	25 000,00 €	25 000,00 €
19	Prévention incendie: extincteur, hydrant et mise en conformité	FFT	1	3 250,00 €	3 250,00 €
<b>B1.2. Extension</b>					
20	Déblais généraux	m³	54	45,00 €	2 430,00 €
21	Terrassement pour semelles de fondation	m³	9,7	115,00 €	1 115,50 €
22	Travaux de remblais et stabilisation du sol	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
23	Boucle de terre	mct	27	9,00 €	243,00 €
24	Semelles de fondation en béton armé	m³	9,7	750,00 €	7 275,00 €
25	Empierrement: Coffre de fondation 20 cm	m²	85	30,00 €	2 550,00 €
26	Drainage périphérique	mct	27	40,00 €	1 080,00 €
27	Réseau d'évacuation des eaux pluviales (Tuyaux PVC)	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
28	Réseau d'évacuation des eaux usées (Tuyaux PVC)- compris les condensats	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
29	Isolation sous dalle de sol PU 5 cm	m²	85	20,00 €	1 700,00 €
30	Dalle de sol béton 20 cm + visqueen	m²	85	50,00 €	4 250,00 €
31	Mur en blocs béton 14 cm	m²	188,5	70,00 €	13 195,00 €
32	R+1 : hourdis + chape de compression	m²	72	90,00 €	6 480,00 €
33	Bâtiment : Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm	m³	2,8	1 100,00 €	3 080,00 €
34	Auvent : Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm	m³	1,75	1 100,00 €	1 925,00 €
35	Bâtiment : Couverture de toiture: sous-toiture + lattage et ardoises artificielles	m²	105	85,00 €	8 925,00 €
36	Auvent : Couverture de toiture: sous-toiture + lattage et ardoises artificielles	m²	60	85,00 €	5 100,00 €
37	Bâtiment : Couverture de toiture: faces et rives en ardoises	mct	43,2	40,00 €	1 728,00 €
38	Auvent : Couverture de toiture: faces et rives en ardoises	mct	26,5	40,00 €	1 060,00 €
39	Bâtiment : Couverture de toiture: chéneaux en zinc	mct	23,1	50,00 €	1 155,00 €
40	Bâtiment : Couverture de toiture: tuyaux de descente en zinc	mct	14	45,00 €	630,00 €
41	Structure Auvent : Colonne en bois	m³	0,51	1 100,00 €	561,00 €
42	Bâtiment : Couverture de toiture: Isolation laine minérale 30 cm	m²	123	35,00 €	4 305,00 €
43	Brique+ isolation PU 10 cm	m²	65,8	150,00 €	9 870,00 €
44	Bardage bois en mélèze + ossature et isolation PU 10 cm	m²	18,1	165,00 €	2 986,50 €
44	Menuiseries extérieures en ALU ton gris anthracite	m²	24	550,00 €	13 200,00 €

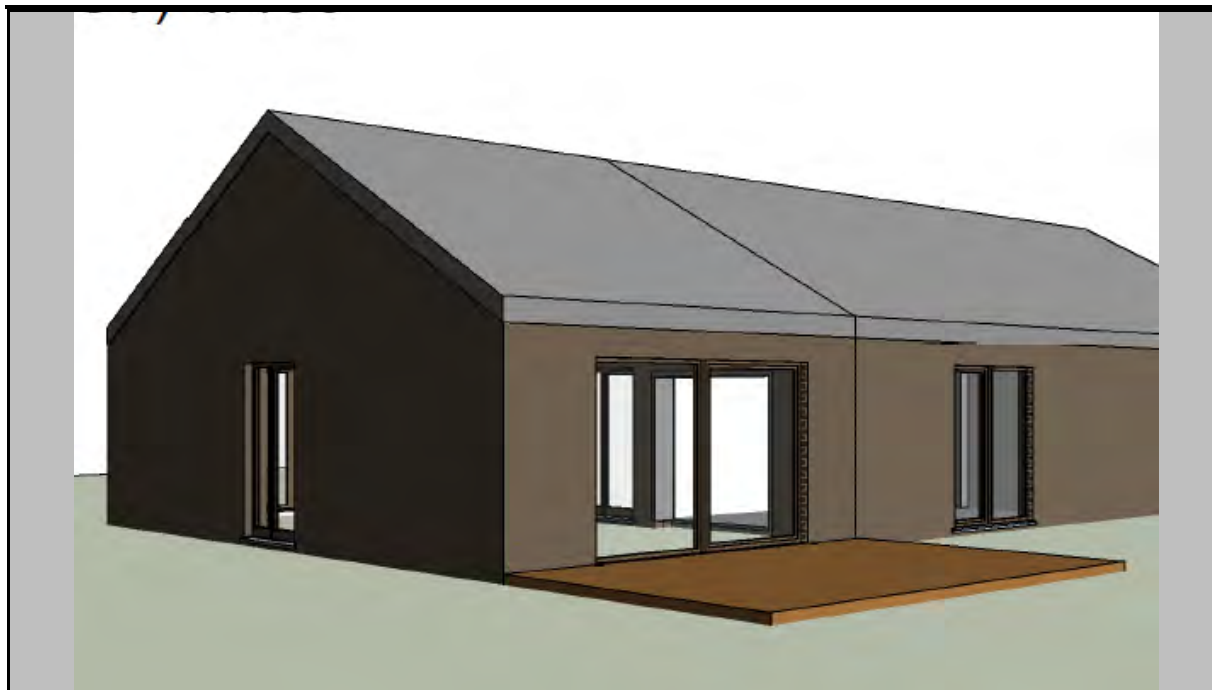
45	Revêtement de sol intérieur + chape	m²	148	85,00 €	12 580,00 €
46	Portes intérieures	Pce	7	550,00 €	3 850,00 €
47	Escalier	Pce	1	3 500,00 €	3 500,00 €
48	Garde-corps intérieurs en acier laqué	mct	4,5	315,00 €	1 417,50 €
49	Plafonnage sur plafond (hourdis)	m²	72	18,00 €	1 296,00 €
50	Plafonnage sur murs intérieurs	FFT	1	7 500,00 €	7 500,00 €
51	Autres finitions intérieures seuil, tablettes...	FFT	1	4 000,00 €	4 000,00 €
52	Sanitaires	FFT	1	6 000,00 €	6 000,00 €
53	Chauffage	FFT	1	30 000,00 €	30 000,00 €
54	Ventilation	FFT	1	8 000,00 €	8 000,00 €
55	Electricité + luminaires	FFT	1	25 000,00 €	25 000,00 €
56	Cuisine + bar + réserve	FFT	1	5 500,00 €	5 500,00 €
58	Prévention incendie: extincteur, hydrant et mise en conformité	FFT	1	3 250,00 €	3 250,00 €
<b>Total B- MAISON DE VILLAGE HTVA</b>					<b>471 304,00 €</b>
<b>C- Abords</b>					
59	Abords	m²	700	150,00 €	105 000,00 €
<b>Total C- ABORDS HTVA</b>					<b>105 000,00 €</b>
<b>D- Travaux UREBA</b>					
60	Bâtiment : Travaux d'amélioration énergétique pris en compte par UREBA (Amélioration du système de chauffage, remplacement des menuiseries extérieures, isolation du faux-plafond)	Fft	1	102 807,59 €	102 807,59 €
<b>Total D- TRAVAUX UREBA HTVA</b>					<b>102 807,59 €</b>
<b>TOTAL HTVA</b>					<b>703 159,59 €</b>
<b>E HONORAIRES - Architecture/stabilité</b>		fft	9%	703 159,59 €	63 284,36 €
<b>Coordination sécurité</b>		fft	1,20%	703 159,59 €	8 437,92 €
<b>TOTAL GENERAL HORS TVA</b>					<b>774 881,87 €</b>
<b>TOTAL TVAC</b>					<b>937 607,06 €</b>
Ainsi fait le 30/07/2014					
pr la SPRL LACASSE-MONFORT, ir LACASSE Jean-Marie					



**M1.05**  
Projet 05  
Priorité 01

**Intitulé projet :**

**Création d'un centre de jour pour aînés**



**Description du projet :**

Le projet consiste à créer un centre de jour à Bercheux.

**Contexte :**

Le projet est prévu dans l'ancienne maison de repos de Bercheux acquise par la commune en 2011 et accueillant « la maison des générations ».

Deux pièces restent actuellement inutilisées et seront réaménagées pour accueillir le projet.

**Le projet**

Le projet prévoit d'étendre le bâtiment en conservant son gabarit, afin de pouvoir aménager un centre de jour dont la programmation prévoit :

- une pièce de vie de 45 m<sup>2</sup> connectée à la cuisine de 18 m<sup>2</sup> ;
- un couloir d'accès au reste du bâtiment ;
- une réserve de 18 m<sup>2</sup>, servant également de local administratif ;
- un espace terrasse.

L'objectif est d'accueillir 12 à 15 personnes de plus de 65 ans, valides et habitant la commune, afin de leur proposer des activités de journée (jeux, bricolage, sortie théâtre...).

Les activités proposées par le centre de jour renforceront et compléteront les activités de la maison des générations qui attire un public similaire.

Un emploi spécialisé supplémentaire sera créé, ainsi que la constitution d'une équipe de bénévoles, élément indispensable au bon fonctionnement du projet. Le soutien de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) sera également sollicité.

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Pilier social du 24/01/2013, GT Pilier économique du 31/01/2013, GT des 21/05/2013, 20/06/2013, CLDR du 20/02/2014, CLDR du 27/02/2014, CLDR du 06/05/2014, GT projets du 20/03/2014, CLDR du 27/05/2014 et CLDR du 5/06/2014).

**Justification du projet :**

Le projet permettra de rencontrer le vieillissement de la population observé à Vaux-sur-Sûre en proposant des activités occupationnelles et sociabilisantes aux personnes du troisième âge.

Le projet permettra de renforcer les activités proposées par la « Maison des générations ».

En outre, les problèmes de mobilité des personnes âgées seront également pris en compte par la mise à disposition de la camionnette communale.

**Contribution au développement durable :**

*Impacts économiques :*

Le projet, outre la mobilisation de bénévoles, permettra de créer des emplois spécialisés.

*Impacts environnementaux :*

L'isolation du bâtiment contribuera à en améliorer les performances énergétiques et donc en réduire les consommations.

*Impacts sociaux :*

Le projet permettra aux personnes du troisième âge de rompre avec la solitude et d'établir des contacts sociaux.

**Localisation :**

A Bercheux, terrain et bâtiment cadastrés, 5° division, section A, n° 279x.

**Statut au plan de secteur :**

Zone d'habitat à caractère rural.





**Statut de propriété :**

Propriétés communales.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Obtention d'une convention exécution.
- Consultation des habitants sur base de la nouvelle esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 1</b>	<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>
✓	Objectif 2	Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :** Un emploi spécialisé dans l'animation des aînés.

**Estimation globale du coût :**

**Montants**

<u>Tableau récapitulatif</u>		
<u>Chapitre</u>	<u>Estimation HTVA</u>	<u>Estimation TVAC + honoraires</u>
A- Rénovation et transformation du bâtiment	€ 107.254,50	€ 143.015,30
B- Abords	€ 3.960,00	€ 5.280,34
<b>TOTAL</b>	<b>€ 111.214,50</b>	<b>€ 148.295,64</b>

**Origines du financement :**

Financé par :

- le DR pour la création d'un centre de jour pour aînés:
  - o 80 % de 148.295,64 € soit **118.636,51 €**;

**Total subsides DR : 118.636,51 € TTC**

- la commune pour le solde :

o 20 % de 148.295,64 € soit **29.659,13 €**;

**Total part communale : 29.659,13 € TTC**

Autres pistes de subventionnement :

- UREBA, pour l'amélioration des performances énergétiques.
- Espaces verts, pour les plantations.
- DGO 5 Direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé.

**Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

**Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Néant.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

**Porteurs envisagés :**

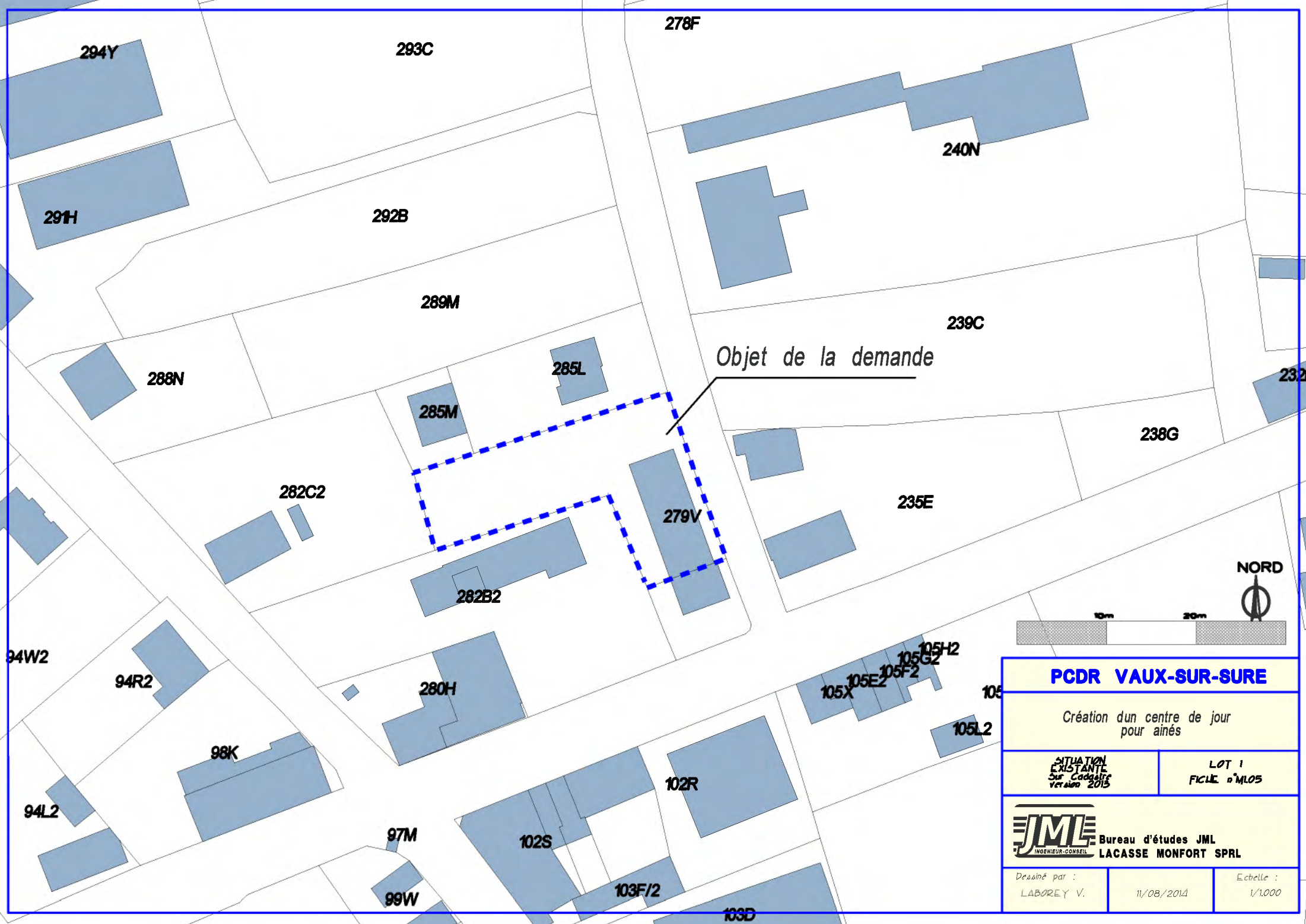
Commune, CLDR, Commission consultative des aînés.

**Evaluation :**

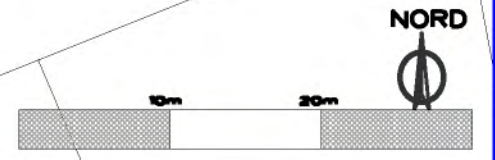
Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Création d'un centre de jour pour aînés	Nombre de personnes inscrites au centre de jour	Commune	Au moins 10 personnes inscrites chaque année

**Annexes :**

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Plan d'aménagement (échelle : 1/100).
- Situation projetée : Elévation et perspectives 1 (échelle : 1/100).
- Situation projetée : Elévation et perspectives 2 (échelle : 1/100).
- Dossier photos.
- Estimation.



Objet de la demande



<b>PCDR VAUX-SUR-SURE</b>		
Création d'un centre de jour pour aînés		
SITUATION EXISTANTE Sur Cadastre Version 2015	LOT 1 FICLIE n°M105	
 <b>Bureau d'études JML</b> INGENIEUR-CONSEIL LACASSE MONFORT SPRL		
Dessiné par : LABOREY V.	11/08/2014	Echelle : 1/1.000



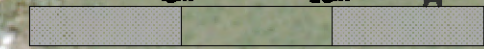
Objet de la demande

NORD



10m

20m



### PCDR VAUX-SUR-SURE

Création d'un centre de jour pour aînés

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur Ortoplan  
version 2015

LOT 1  
FICHE n°M.05

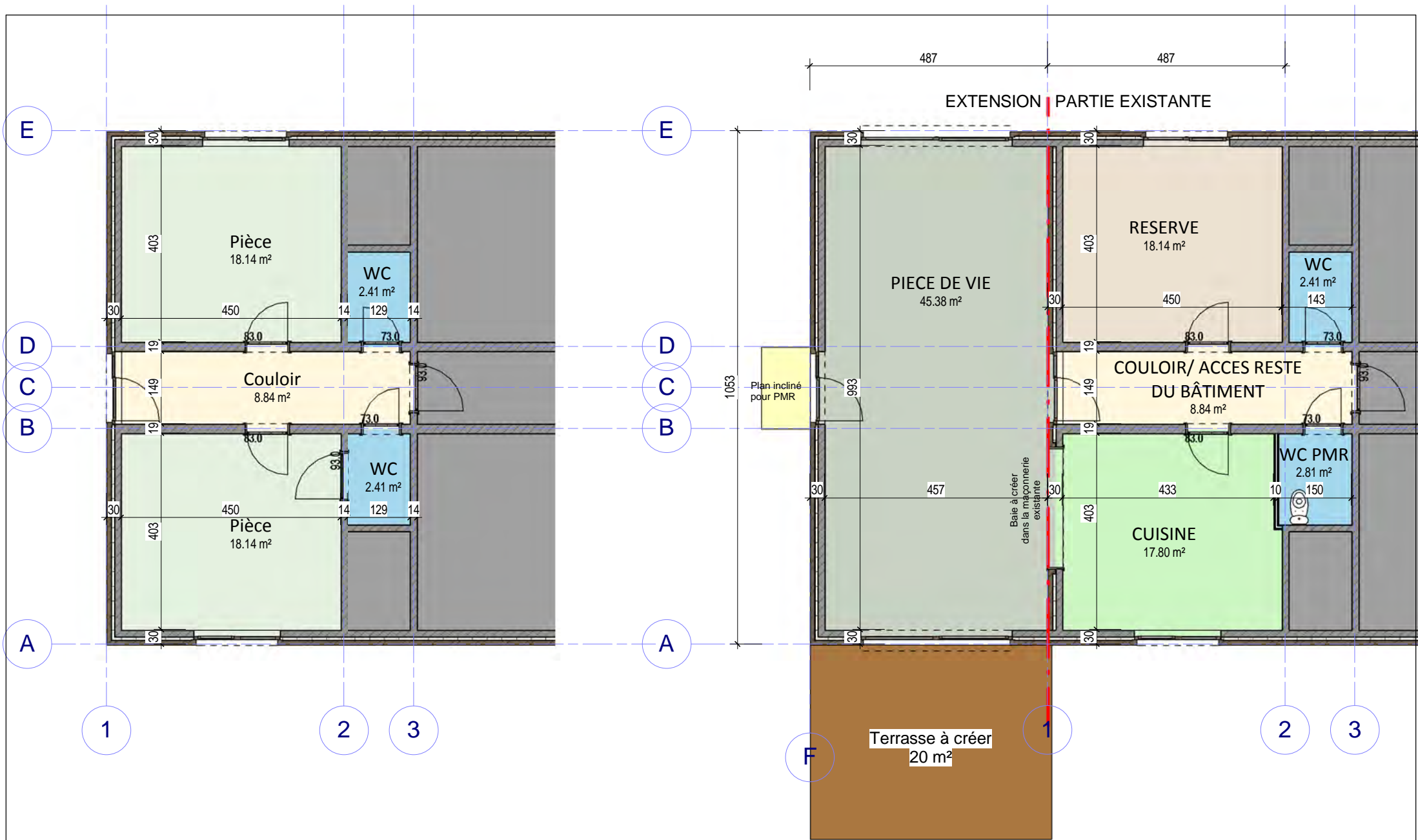


Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/1.000



VUE EN PLAN EXISTANTE 1/100

VUE EN PLAN PROJETEE 1/100

PCDR VAUX SUR SÛRE  
M1.05 "Création d'un centre de jour pour aînés"

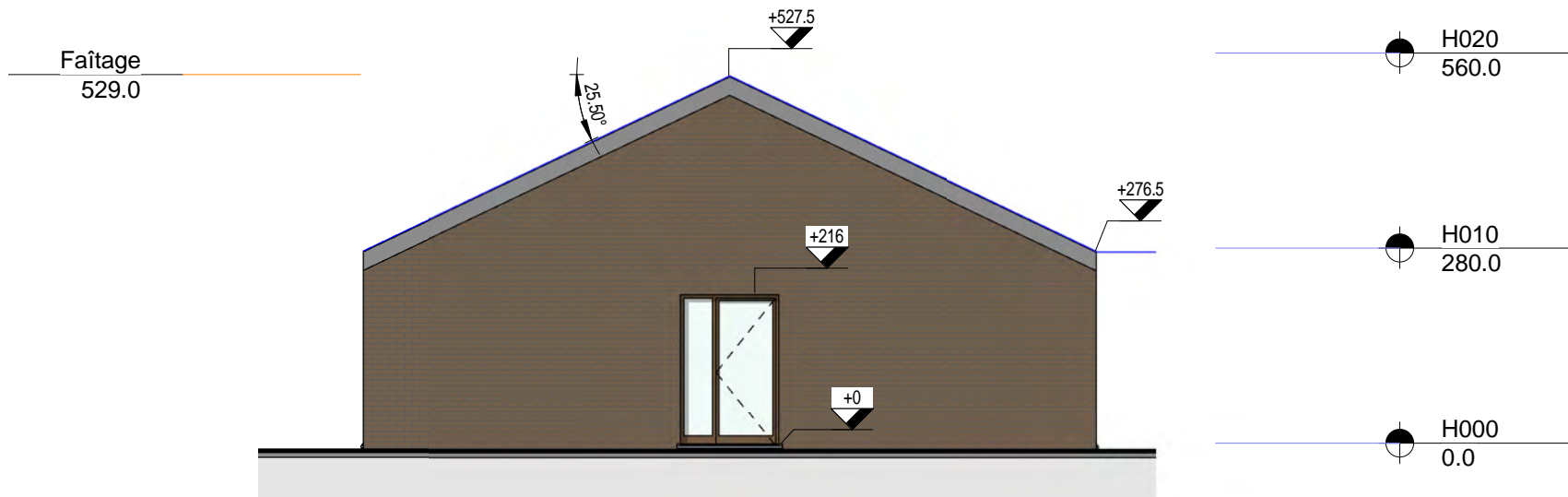
SITUATION EXISTANTE ET  
PROJETEE



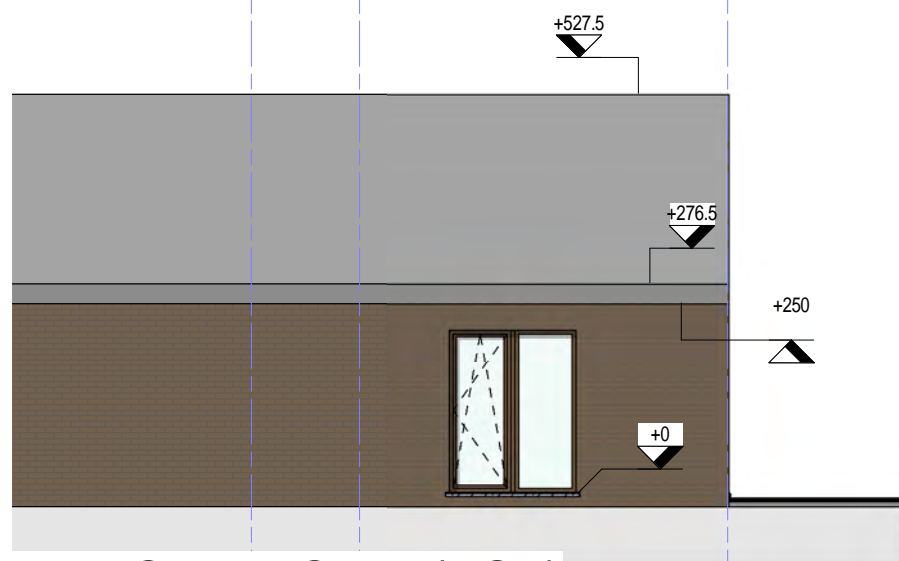
Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/2014

Echelle :  
1 : 100

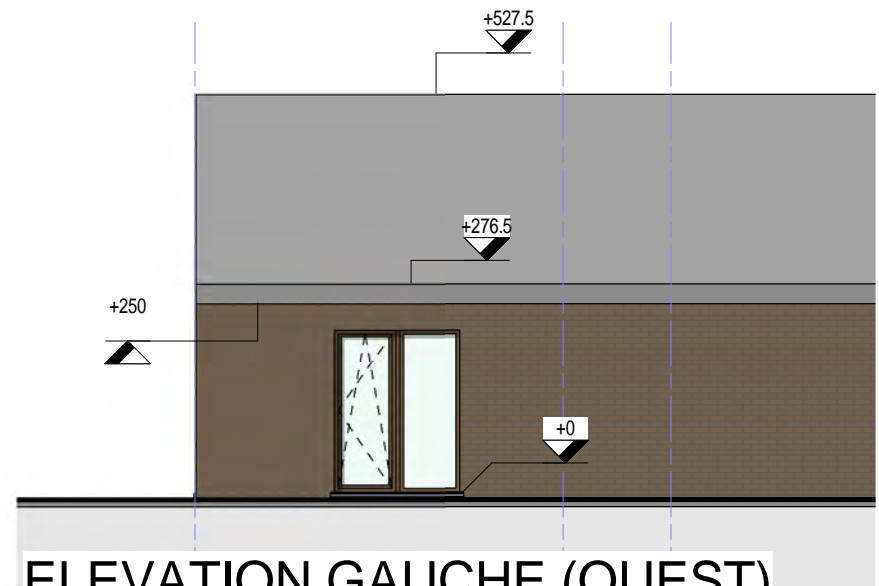


ELEVATION ARRIERE (NORD) PROJETEE ET EXISTANTE 1/100



ELEVATION DROITE (EST)  
EXISTANTE 1/100<sup>2</sup>

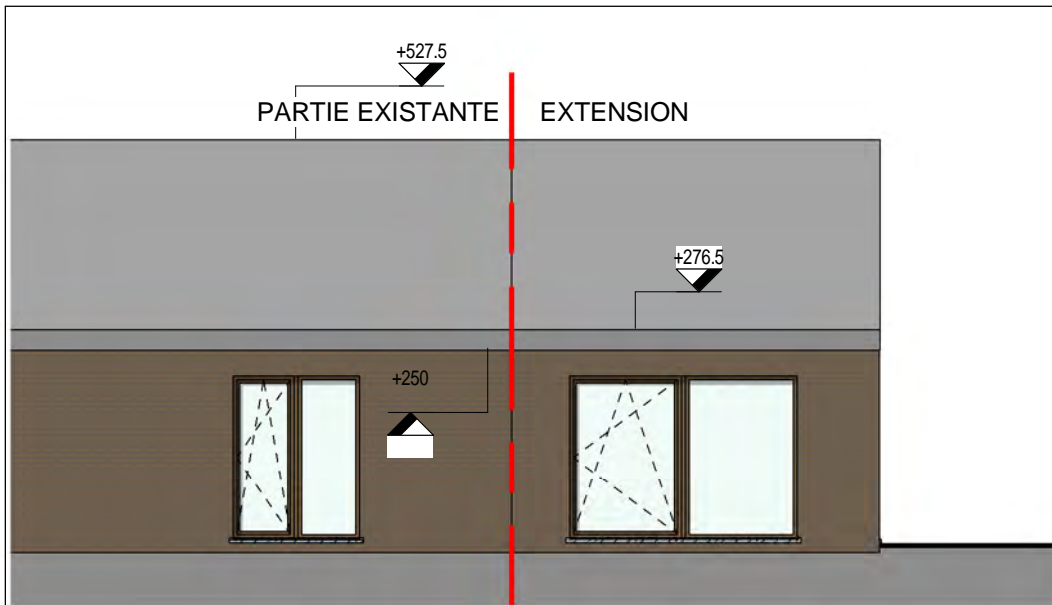
1



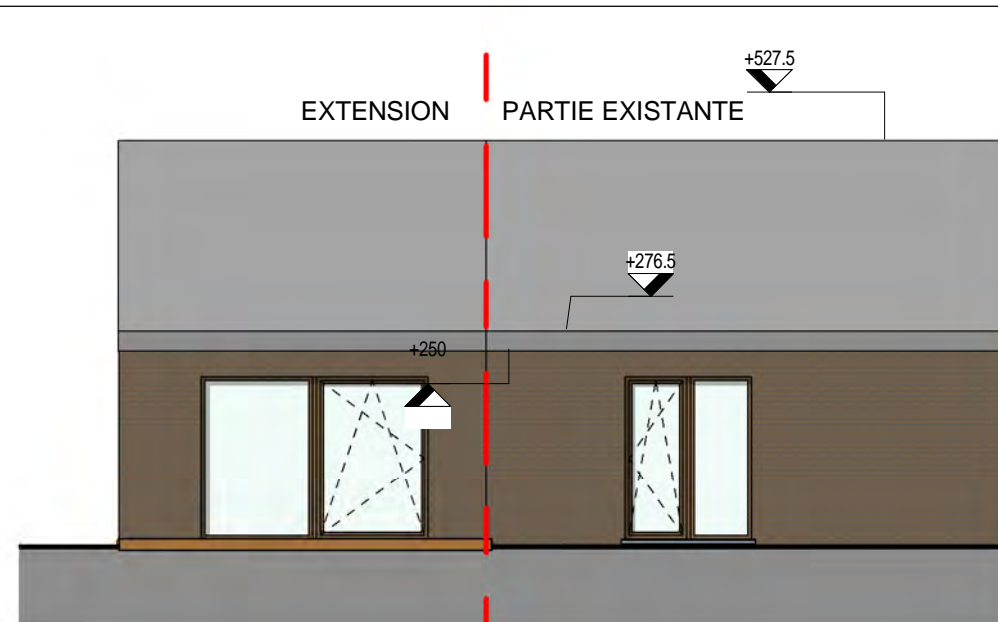
ELEVATION GAUCHE (OUEST)  
EXISTANTE 1/100

2

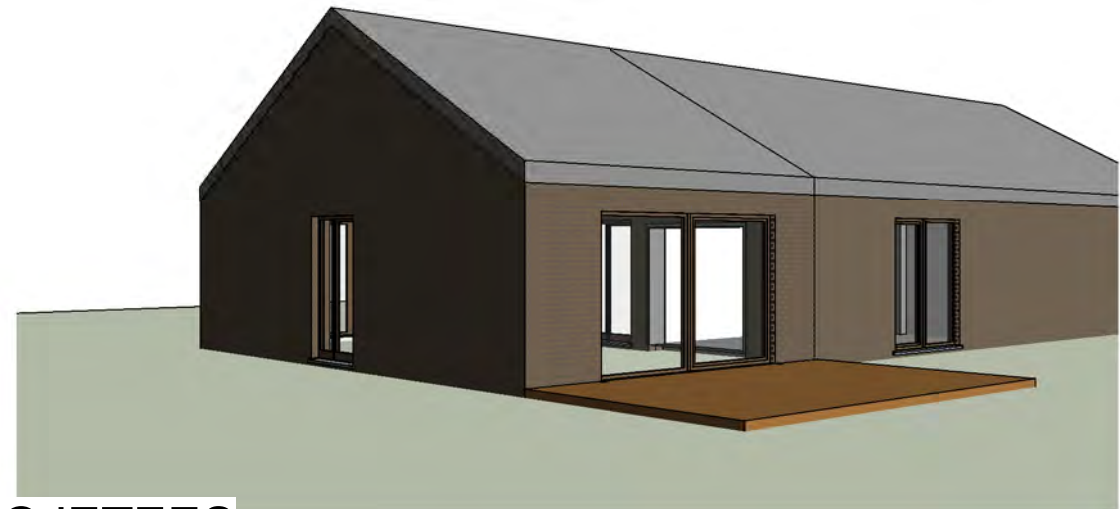
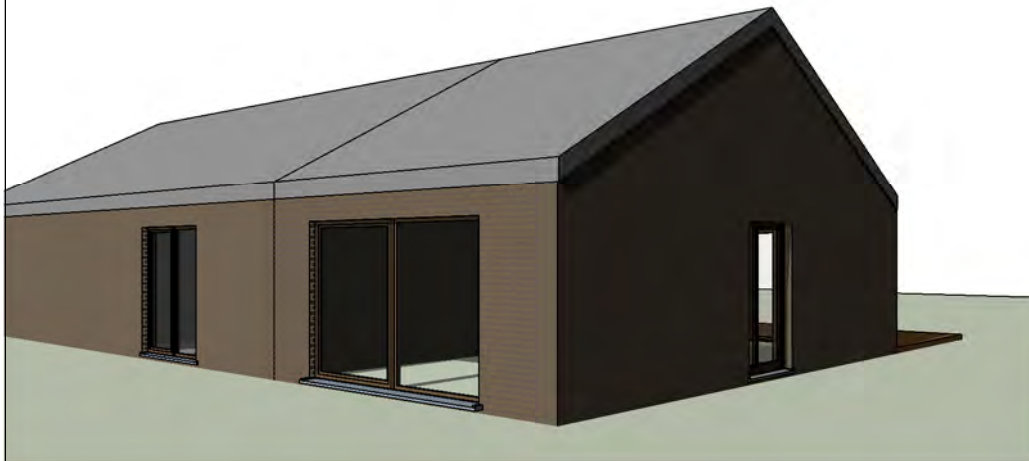
3



ELEVATION DROITE PROJETEE  
(OUEST) 1/100



ELEVATION GAUCHE PROJETEE  
(OUEST) 1/100



PERSPECTIVES PROJETEES

PCDR VAUX SUR SÛRE  
M1.05 "Création d'un centre de jour pour aînés"

SITUATION EXISTANTE ET  
PROJETEE



Bureau d'études JML  
LACASSE-MONFORT SPRL

Date :  
30/07/2014

Echelle :  
1 : 100

**PCDR VAUX-SUR-SÛRE**

**Création d'un centre de jour pour âgés**  
**Priorité 1 - Fiche M1.05**

Site d'intervention



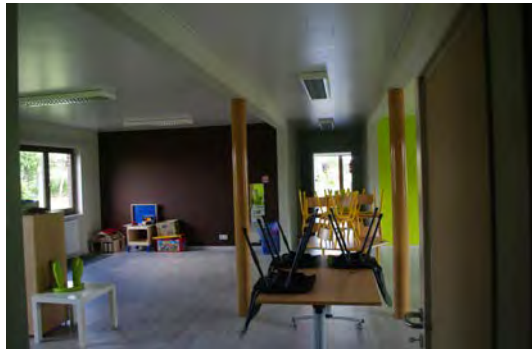
*Photo n°1*



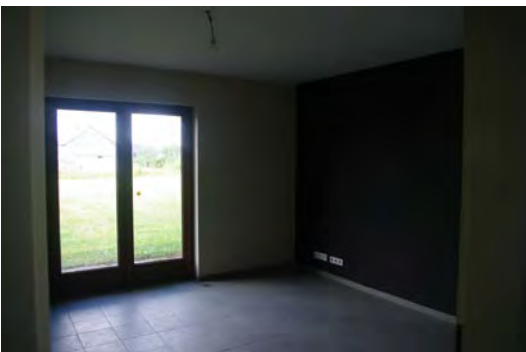
*Photo n°2*



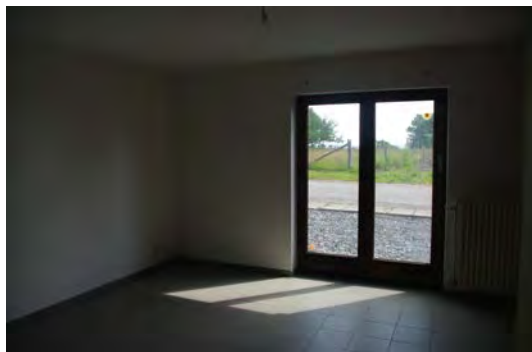
*Photo n°3*



*Photo n°4*



*Photo n°5*



*Photo n°6*



## M1.05 Création d'un centre de jour pour aînés

Tableau récapitulatif			
Chapitre	Estimation HTVA	Estimation TVAC + honoraires	
A- Rénovation et transformation du bâtiment	€ 107 254,50	€ 143 015,30	
B- Abords	€ 3 960,00	€ 5 280,34	
<b>TOTAL</b>	<b>€ 111 214,50</b>	<b>€ 148 295,64</b>	

Recapitulatif			
Prix/m <sup>2</sup> des aménagements (bâtiment)	901,30 €	HTVA	

### A- Rénovation et transformation du bâtiment

		U	Qtés	Pu	P total
1	Démolition des maçonneries extérieures existantes	m <sup>2</sup>	5,5	250,00 €	1 375,00 €
2	Démolition des maçonneries intérieures existantes	m <sup>2</sup>	5,8	40,00 €	232,00 €
3	Déblais généraux	m <sup>3</sup>	31,5	45,00 €	1 417,50 €
4	Terrassement pour semelles de fondation	m <sup>3</sup>	4	115,00 €	460,00 €
5	Travaux de remblais et stabilisation du sol	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
6	Boucle de terre	mct	20,5	9,00 €	184,50 €
7	Semelles de fondation en béton armé	m <sup>3</sup>	4	750,00 €	3 000,00 €
8	Empierrement: Coffre de fondation 20 cm	m <sup>2</sup>	49	30,00 €	1 470,00 €
9	Drainage périphérique	mct	20,5	40,00 €	820,00 €
10	Réseau d'évacuation des eaux pluviales (Tuyaux PVC)	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
11	Réseau d'évacuation des eaux usées (Tuyaux PVC)- compris les condensats	FFT	1	5 000,00 €	5 000,00 €
12	Isolation sous dalle de sol PU 5 cm	m <sup>2</sup>	49	20,00 €	980,00 €
13	Dalle de sol béton 20 cm + visqueen	m <sup>2</sup>	49	50,00 €	2 450,00 €
14	Mur en blocs béton 19 cm	m <sup>2</sup>	50,55	70,00 €	3 538,50 €
15	Mur en blocs béton 29 cm (enterré)	m <sup>2</sup>	12,2	70,00 €	854,00 €
16	Structure de toiture: pannes 8/23 tous les 60 cm	m <sup>3</sup>	1,55	1 100,00 €	1 705,00 €
17	Couverture de toiture: sous-toiture + lattage et ardoises artificielles	m <sup>2</sup>	57	85,00 €	4 845,00 €
18	Couverture de toiture: faces et rives en ardoises artificielles	mct	20,3	40,00 €	812,00 €
19	Couverture de toiture: chéneaux en zinc	mct	10	50,00 €	500,00 €
20	Couverture de toiture: tuyaux de descente en zinc	mct	5,3	45,00 €	238,50 €
21	Couverture de toiture: Isolation laine minérale 30 cm	m <sup>2</sup>	57	35,00 €	1 995,00 €
22	Brique + isolation PU	m <sup>2</sup>	50,55	150,00 €	7 582,50 €
23	Menuiseries extérieures en ALU ton gris anthracite	m <sup>2</sup>	16,2	550,00 €	8 910,00 €

24	Local polyvalent: ossature + faux plafond	m <sup>2</sup>	45,4	75,00 €	3 405,00 €
25	Revêtement de sol intérieur + chape	m <sup>2</sup>	45,4	85,00 €	3 859,00 €
26	Cloisons intérieures type Metall Stud 9 cm	m <sup>2</sup>	5,3	70,00 €	371,00 €
27	Plafonnage sur murs intérieurs	FFT	1	4 000,00 €	4 000,00 €
28	Autres finitions intérieures seuil, tablettes...	FFT	1	2 000,00 €	2 000,00 €
29	Sanitaires	FFT	1	4 000,00 €	4 000,00 €
30	Chauffage	FFT	1	18 000,00 €	18 000,00 €
31	Ventilation	FFT	1	3 000,00 €	3 000,00 €
32	Electricité + luminaires	FFT	1	7 000,00 €	7 000,00 €
33	Prévention incendie: extincteur, hydrant et mise en conformité	FFT	1	3 250,00 €	3 250,00 €
<b>Total A- RENOVATION ET TRANSFORMATION DU BÂTIMENT HTVA</b>					<b>107 254,50 €</b>
<b>B- Abords</b>					
34	Abords (Terrasse + coin barbecue)	m <sup>2</sup>	22	180,00 €	3 960,00 €
<b>Total B- ABORDS HTVA</b>					<b>3 960,00 €</b>
<b>TOTAL HTVA</b>					<b>111 214,50 €</b>
<b>E HONORAIRES - Architecture/stabilité</b>		fft	9%	111 214,50 €	10 009,31 €
<b>Coordination sécurité</b>		fft	1,20%	111 214,50 €	1 334,57 €
<b>TOTAL GENERAL HORS TVA</b>					<b>122 558,38 €</b>
<b>TOTAL TVAC</b>					<b>148 295,64 €</b>
Ainsi fait le 30/07/2014					
pr la SPRL LACASSE-MONFORT, ir LACASSE Jean-Marie					



**M1.06**  
Projet 06  
Priorité 01

**Intitulé projet :**

**Création d'un hall omnisport communal**



**Description du projet :**

Contexte :

Le hall sportif se trouvera au Poteau de Morhet sur la route régionale 848. Bien que le projet soit éloigné d'un centre urbanisé, le caractère central du projet est pointé comme un atout. Il se situe au centre de la commune et notamment au milieu des différentes écoles qui utiliseront l'infrastructure.

La localisation a fait l'objet d'une discussion avec le Fonctionnaire délégué qui a déjà fait savoir que le projet devrait se situer sur la zone d'équipement communautaire et éviter au maximum la zone verte.

En outre, le projet de hall sportif répondant aux besoins des clubs sportifs de la commune et financé par Infrasports sera précédé d'une première construction, un espace sportif modeste répondant aux besoins du tennis de table et des écoles qui sera financé sur fonds propres (Cf. lot 0 du PCDR), libérant ainsi les infrastructures de l'école de Vaux-sur-Sûre.

Projet :

Le projet sera principalement à destination des écoles le jour. L'infrastructure sera mise à disposition des associations ou des privés en soirée.

En termes de programmation, le hall omnisports comprendra :

- Un plateau sportif de 44 x 22 mètres avec des tribunes, pour la pratique du football en salle, du handball, du hockey in, du basket ball, du volley ball ou du badminton.
- Une salle de 16 x 16 mètres sera réservée à la pratique du karaté, de la boxe ou de la danse.

- A l'étage, une salle de 308 m<sup>2</sup> sera réservée à la pratique du tennis de table.
- Une cafétéria de 142 m<sup>2</sup> avec une cuisine et une réserve.
- 8 vestiaires ainsi que des locaux de rangement.
- Un bureau et une salle de réunion.
- Un local chaufferie.
- Un terrain de football avec les équipements et l'éclairage est prévu à côté du hall.

L'ensemble des infrastructures répond aux critères techniques d'Infrasports.

En terme architectural, le vaste volume nécessaire au plateau sportif sera intégré par le développement de volumes secondaires à front de voirie qui limiteront l'impact d'un tel gabarit dans le paysage.

Enfin, un espace de stationnement de 24 places sera prévu à côté du hall sportif. Cet espace parking privilégiera les revêtements drainants ainsi que les plantations d'arbres hautes tiges et de haies mixtes d'essences indigènes.

Etant donné que la valorisation de l'ancienne ligne de chemin de fer 163 en RAVeL fait partie des projets retenus par le PCDR et que la ligne se situe à proximité (250m), il serait intéressant d'intégrer des éléments favorisant la mobilité douce dans le projet.

#### **Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Pilier social du 24/01/2013, GT Pilier économique du 31/01/2013, GT des 21/05/2013, 23/05/2013, CLDR du 20/02/2014, CLDR du 27/02/2014, CLDR du 06/05/2014, GT projets du 30/04/2014, CLDR du 27/05/2014 et CLDR du 5/06/2014).

#### **Justification du projet :**

Mis à part les terrains de football et les plaines dans les villages, la Commune de Vaux-sur-Sûre ne dispose pas sur son territoire d'une infrastructure permettant la pratique du sport de compétition. Les habitants de la commune et les différentes associations sont obligés de se rendre dans les autres communes pour pratiquer leur sport.

La situation est identique pour les implantations scolaires. En outre, suite au dernier plan Cigogne, la Commune de Vaux-sur-Sûre va pouvoir mettre en service le deuxième étage de la crèche et fonctionner à 100% de sa capacité. Hors, l'école de Vaux-sur-Sûre utilise actuellement l'étage en tant que cantine. La salle de gymnastique sera donc transformée en un local supplémentaire pour l'école. Une solution doit être trouvée pour les cours de gymnastique de l'école.

De plus, le tennis de table de Sibret utilise l'infrastructure scolaire de Sibret pour leurs entraînements et leur buvette. La situation n'est pas optimale (gestion des locaux, utilisation de la cuisine, horaires tardifs...). Une infrastructure garantissant plus d'autonomie au Club de tennis de Table est souhaitée.

Lors des nombreuses réunions de consultation, la demande de création d'une infrastructure sportive couverte s'est fait souvent entendre.

En effet, avec plus de 20 associations sportives sur la commune, la pratique du sport connaît un réel engouement et la création d'un hall omnisport permettra d'accompagner cette dynamique tout en proposant une infrastructure fédératrice au centre du territoire communal.

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

Que ce soit par la location du hall sportif ou par l'organisation de différents évènements, ce projet contribue à encourager le développement économique lié aux manifestations sportives sur la commune.

#### *Impacts environnementaux :*

Le projet prévoit une infrastructure limitant les consommations énergétiques tout en favorisant le recours aux énergies renouvelables. En outre, une attention particulière est portée à l'intégration du projet dans son environnement paysager.

#### *Impacts sociaux :*

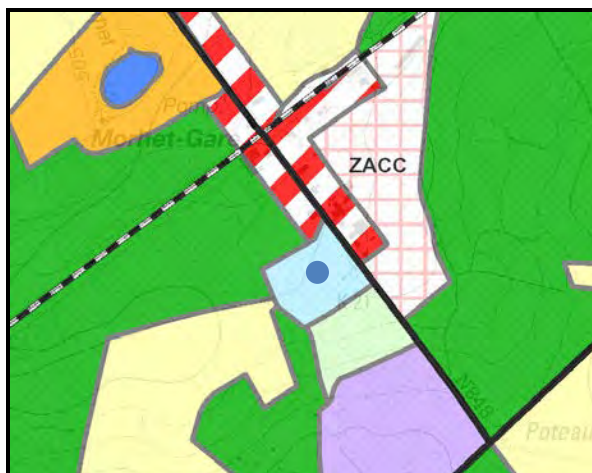
Le projet propose une infrastructure fédératrice pour l'ensemble des habitants de la commune favorisant la rencontre et les échanges.

### **Localisation :**

Au Poteau de Morhet, terrains cadastrés, 3<sup>e</sup> division, section A, n° 1114 z7 et n° 1113 m.

### **Statut au plan de secteur :**

Zone d'équipements communautaires.



### **Statut de propriété :**

Propriété communale.

### **Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Obtention d'une convention exécution.
- Consultation des habitants sur base de la nouvelle esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Adjudication et réalisation des travaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
✓	Objectif 2	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :** Emploi lié à la gestion de l'infrastructure.

**Estimation globale du coût :**

**Montants**

<u>Tableau récapitulatif</u>	<u>Estimation HVAC</u>	<u>Estimation TVAC</u>
<u>Chapitre</u>		
<b>A. Construction d'un hall sportif</b>	3.582.054,44 €	4.334.285,87 €
<b>B. Terrain de football</b>	600.000,00 €	726.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4.182.054,44 €</b>	<b>5.060.285,87 €</b>

**Origines du financement :**

Financé par :

- INFRASPORTS dans le cadre des grandes infrastructures sportives

- o 60 % de 5.060.285,87 €, soit **3.036.171,52 €**;

**Total subsides INFRASPORTS : 3.036.171,52 €**

- la commune pour le solde :

- o 40 % de 3.378.156,41 €, soit **2.024.114,35 €**;

**Total part communale : 2.024.114,35 € TTC**

Autres pistes de subventionnement :

- UREBA.
- Espaces verts, pour les plantations.

**Programme de réalisation :**

Le projet sera réalisé en une seule phase.

**Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Première rencontre avec le Fonctionnaire délégué.

Désignation d'un auteur de projet.

Réalisation d'un avant-projet.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

**Porteurs envisagés :**

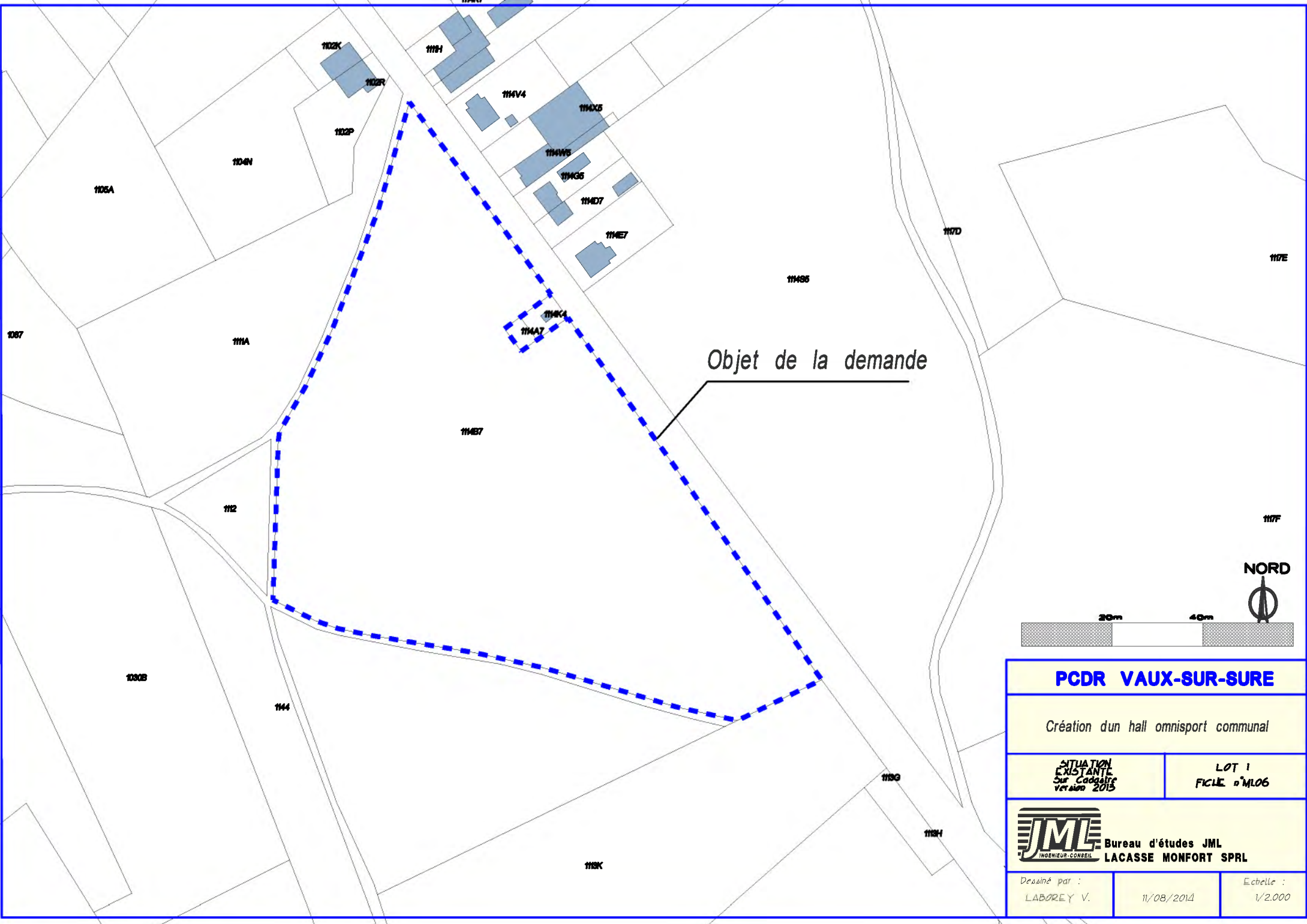
La CLDR avec l'aide de la Commune.

**Evaluation :**

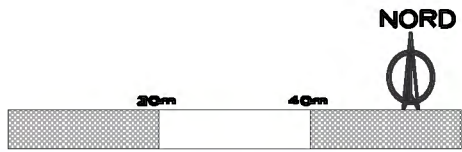
<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Création d'un hall omnisport communal	Part des associations profitant de l'infrastructure	Commune	Au moins 50 % des associations sportives de la commune profitent de l'infrastructure
	Nombre de locations en soirées	Commune	Au moins 4 soirées par semaine réservées régulièrement

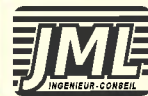
**Annexes :**

- Situation existante: Plan d'ensemble sur orthophotoplan, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation existante: Plan d'ensemble sur cadastre, version 2013 (échelle : 1/1.000).
- Situation projetée : Plan d'aménagement et perspectives (échelle : variable).
- Situation projetée : Plan d'aménagement 1<sup>er</sup> étage (échelle : 1/100).
- Dossier photos.
- Estimation.



Objet de la demande

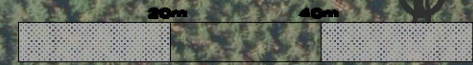


<b>PCDR VAUX-SUR-SURE</b>		
Création dun hall omnisport communal		
SITUATION EXISTANTE Sur Cadastre Version 2013	LOT 1 FICLIE n°M106	
 <b>Bureau d'études JML</b> <b>LACASSE MONFORT SPRL</b>		
Dessiné par : LABOREY V.	11/08/2014	Echelle : 1/2.000



Objet de la demande

NORD



### PCDR VAUX-SUR-SURE

Création dun hall omnisport communal

SITUATION  
EXISTANTE  
Sur orthophotoplan  
version 2015

LOT 1  
FICHE n°M.06



Bureau d'études JML  
LACASSE MONFORT SPRL

Dessiné par :  
LABOREY V.

11/08/2014

Echelle :  
1/2.000



**PCDR VAUX-SUR-SÛRE**

**Création d'un hall omnisport communal**  
**Priorité 1 - Fiche M1.06**

Site d'intervention



*Photo n°1*



*Photo n°2*



*Photo n°3*



*Photo n°4*



*Photo n°5*



*Photo n°6*



Chaussée de Rochefort, 81a. 6900 MARCHÉ  
Square de la Paix, 28. 4031 LIÈGE

www . awarchitectes . be  
info @ awarchitectes . be

## **ESTIMATION AVANT-PROJET 19/08/14**

**Commune de VAUX-SUR-SÛRE**

Chaussée de Neufchâteau, 36  
B-6640 VAUX-SUR-SÛRE

**" CREATION D'UN HALL DE SPORTS,  
D'UNE SALLE DE TENNIS DE TABLE ET  
D'UN TERRAIN DE FOOTBALL  
SYNTHETIQUE "**

	DESIGNATION	U	Q1	PU1	PT1	Q2	PU2	PT2
			HALL SPORTIF			SALLE ANNEXE		
<b>1</b>	<b>ENTREPRISE/CHANTIER</b>							
	AMENAGEMENT DU CHANTIER	Poste	1	33.900,00	33.900,00	1	9.150,00	9.150,00
	<b>sous total</b>				<b>33.900,00</b>			<b>9.150,00</b>
<b>2</b>	<b>INFRASTRUCTURE</b>							
	TERRASSEMENTS INFRASTRUCTURE							
	Enlèvement terre arable	M2	8736,57	1,45	12.668,03	3714,89	1,45	5.386,59
	Nivellement mécanique	M3	2699,35	8,00	21.594,82	626,94	8,00	5.015,52
	Evacuation dans un rayon de 10 km (terrain communal)	M3	2699,35	11,00	29.692,87	626,94	11,00	6.896,34
	Supplément terrassement dans la roche montabe	M3	500	20,00	10.000,00	125	20,00	2.500,00
	MACONNERIES SOUTERRAINES							
	Membrane à pastilles/Etanchéité contre terre	M2	166,312	35,00	5.820,92	70,96	35,00	2.483,60
	DALLES DE SOL INFRASTRUCTURE							
	Réservation douilles/Equipement sportif	Pe	15	100,00	1.500,00	6	100,00	600,00
	Isolation rigide sous dalle de sol ép.10 cm	M2	2055,8	12,00	24.669,60	477,1	12,00	5.725,20
	EGOUTS/DRAINAGE ET RACCORDEMENTS IMPETRANTS	Poste	1	85.000,00	85.000,00	1	21.250,00	21.250,00
	<b>sous total</b>				<b>190.946,23</b>			<b>49.857,25</b>
<b>3</b>	<b>SUPERSTRUCTURE</b>							
	MACONNERIE D'ELEVATION INTERIEURE							
	Bloc en béton	Poste	1	65.000,00	65.000,00	1	16.250,00	16.250,00
	Etanchéité intérieure	Poste	1	10.000,00	10.000,00	1	3.000,00	3.000,00
	MACONNERIE NON PORTANTE							
	Bloc en béton	Poste	1	5.000,00	5.000,00	1	2.000,00	2.000,00
	ISOLATION DES MURS EN SUPERSTRUCTURE							
	Isolation thermique incompressible	M1	499,84	35,00	17.494,40	182,55	35,00	6.389,25
	ELEMENTS DE FACADE / PIERRE DE CONSTRUCTION							
	Seuil de porte	M3	0,7	6.200,00	4.340,00	0,3	6.200,00	1.860,00
	ELEMENTS DE STRUCTURE EN ACIER							
	Support intermédiaire panneaux sandwichs	Kg	500	8,00	4.000,00	170	8,00	1.360,00
	CHEMINEE/SORTIE DE VENTILATION	Poste	1	4.000,00	4.000,00	1	2.000,00	2.000,00
	STABILITE INGENIEUR							
	TERRASSEMENTS	Poste	1	18.000,00	18.000,00	1	6.000,00	6.000,00
	BETON COULE SUR PLACE	Poste	1	32.000,00	32.000,00	1	10.666,67	10.666,67
	COFFRAGES POUR BETON ARME	Poste	1	55.000,00	55.000,00	1	18.333,33	18.333,33
	ACIERS POUR BETON ARME	Poste	1	35.000,00	35.000,00	1	11.666,67	11.666,67
	BETON PREFABRIQUE	Poste	1	55.000,00	55.000,00	1	18.333,33	18.333,33
	DALLE DE SOL							
	Dalle de sol + fondation	M2	2055,8	70,00	143.906,00	477,1	70,00	33.397,00
	PLANCHERS PREFABRIQUES	M2	846,8	70,00	59.276,00			

	DESIGNATION	U	Q1	PU1	PT1	Q2	PU2	PT2
			<b>HALL SPORTIF</b>			<b>SALLE ANNEXE</b>		
	PREMURS ISOLEES 15 cm PU	M2	1027,89	160,00	164.462,40	370,6	160,00	59.296,00
	STRUCTURE ACIER (Cuvelage etc.)	Poste	1	8.000,00	8.000,00	1	2.666,67	2.666,67
	STRUCTURE BOIS LAMELLE-COLLE	Poste	1	70.000,00	70.000,00	1	23.333,33	23.333,33
	<b>sous total</b>				<b>750.478,80</b>			<b>216.552,25</b>
<b>4</b>	<b>TRAVAUX DE TOITURE</b>							
	TOITURES PLATES - SUPPORT							
	Eléments autoportants acier	M2	2070	20,00	41.400,00	477,1	20,00	9.542,00
	TOITURES PLATES - ISOLATION							
	Panneaux d'isolation sur bac acier ép.25 cm	M2	2070	50,00	103.500,00	477,1	50,00	23.855,00
	Panneaux d'isolation sur dalle ép.25 cm	M2	73	50,00	3.650,00			
	Freine-vapeur hygrorégulant	M2	2143	8,00	17.144,00	477,1	8,00	3.816,80
	TOITURES PLATES - ETANCHEITE							
	Monocouche PVC/relevés	M2	2357,3	17,00	40.074,10	524,81	17,00	8.921,77
	Panneau de support d'étanchéité/Acrotères	M2	353,595	25,00	8.839,88	78,7215	25,00	1.968,04
	OUVERTURE POUR FENETRE DE TOITURE							
	Exutoire de fumée	Pe	11	2.000,00	22.000,00	3	2.000,00	6.000,00
	Clapet de ventilation ascenseur	Pe	1	3.000,00	3.000,00			
	Centrale	Pe	1	3.000,00	3.000,00	1	2.500,00	2.500,00
	RIVES DE TOITURE - CORNICHES	M1	333,05	30,00	9.991,50	114,5	30,00	3.435,00
	EVACUATION DES EAUX DE TOITURE (Tuyaux de descente, access.)	Poste	1	8.000,00	8.000,00	1	2.666,67	2.666,67
	LIGNES DE VIE	M1	75	65,00	4.875,00	50	65,00	3.250,00
	ECHELLES/ACCESSOIRES	Pe	8	500,00	4.000,00	2	500,00	1.000,00
	AMENAGEMENTS DIVERS/TRVERSEES ET SORTIE DE TOITURE	Poste	1	4.000,00	4.000,00	1	1.333,33	1.333,33
	<b>sous total</b>				<b>273.474,48</b>			<b>68.288,61</b>
<b>5</b>	<b>FERMETURE DE FAÇADE</b>							
	PORTE ET FENETRE EXTERIEURE							
	Profil acier	M2	152,04	600,00	91.224,00	10,36	600,00	6.216,00
	Profil aluminium	M2	15,5	600,00	9.300,00			
	ACCESSOIRES/BUTOIRS/ARRETS	Poste	1	1.500,00	1.500,00	1	500,00	500,00
	REVETEMENT DE FACADE							
	Panneau sandwich ép.15 cm PU	M2	1031,51	85,00	87.678,35	361,46	85,00	30.724,10
	Structure secondaire de support de panneaux sandwichs en acier	Pe	4	1.500,00	6.000,00	2	1.500,00	3.000,00
	Enseigne extérieure en acier	Poste	1	3.000,00	3.000,00	1	2.000,00	2.000,00
	<b>sous total</b>				<b>198.702,35</b>			<b>42.440,10</b>

	DESIGNATION	U	Q1	PU1	PT1	Q2	PU2	PT2
			HALL SPORTIF			SALLE ANNEXE		
<b>6</b>	<b>FINITION INTERIEURE</b>							
	FINITION INTERIEURE EN PLAQUES/CLOISONS/DOUBLAGE/FX-PLAFONDS	Poste	1	45.200,00	45.200,00	1	12.200,00	12.200,00
	Habillage portes et fenêtres	Poste	1	6.000,00	6.000,00	1	2.000,00	2.000,00
	Trappes/Caches tuyaux et gaines/Finitions diverses	Poste	1	4.500,00	4.500,00	1	1.500,00	1.500,00
	CHAPES ET SOLS INDUSTRIELS							
	Chapes ordinaires	M2	1577	20,00	31.540,00	477,1	20,00	9.542,00
	REVETEMENTS DE SOLS INTERIEURS							
	Carrelage céramique/anti-dérapant	M2	599,99	45,00	26.999,55	172,6	45,00	7.767,00
	Revêtement PU	M2	223,21	43,00	9.598,03			
	Plinthe céramique	M1	600	17,00	10.200,00	175	17,00	2.975,00
	Plinthe bois	M1	225	17,00	3.825,00			
	Caniveaux de douches	Pe	12	220,00	2.640,00	3	220,00	660,00
	Étanchéités douches	Pe	12	200,00	2.400,00	3	200,00	600,00
	Sterfput	Pe	6	175,00	1.050,00	2	175,00	350,00
	PORTES ET FENETRES INTERIEURES							
	Huissierie bois, portes âme pleine stratifiée et accessoires	Pe	27	850,00	22.950,00	10	850,00	8.500,00
	Volets coulissants et accessoires rangements salles	Pe	9	1.350,00	12.150,00	2	1.350,00	2.700,00
	Grilles de ventilation et accessoires	Poste	1	4.500,00	4.500,00	1	1.500,00	1.500,00
	Fenêtre intérieure fixe non RF	M2	15,3	330,00	5.049,00			
	Fenêtre intérieure fixe RF	M2	18,775	550,00	10.326,25	2,15	550,00	1.182,50
	Cloisons sanitaires	Poste	1	2.700,00	2.700,00	1	2.700,00	2.700,00
	ESCALIER INTERIEUR/RAMPES							
	Rampes d'escalier	Poste	1	4.000,00	4.000,00			
	Garde-corps	M1	46	280,00	12.880,00			
	Main-courante	Poste	1	2.000,00	2.000,00			
	MOBILIER INTERIEUR FIXE							
	Accessoires sanitaires/PMR/vestiaires	Pe	14	850,00	11.900,00	4	850,00	3.400,00
	Bar/caféteria	Poste	1	5.000,00	5.000,00			
	Cuisine et arrière cuisine	Poste	1	8.500,00	8.500,00			
	Boîte aux lettres	Poste	1	300,00	300,00			
	REVETEMENTS DE TABLETTES ET DE MURS							
	Tablettes	Poste	1	6.000,00	6.000,00	1	2.000,00	2.000,00
	Carrelage mural/Faïences	Pe	14	1.000,00	14.000,00	4	1.000,00	4.000,00
	Signalétique	Poste	1	1.500,00	1.500,00	1	500,00	500,00
	<b>sous total</b>				<b>267.707,83</b>			<b>64.076,50</b>

	DESIGNATION	U	Q1	PU1	PT1	Q2	PU2	PT2
			HALL SPORTIF			SALLE ANNEXE		
<b>7</b>	<b>TECHNIQUES / FLUIDE</b>							
	INSTALLATION SANITAIRE/CANALISATION	Poste	1	6.000,00	6.000,00	1	2.000,00	2.000,00
	APPAREILS & ACCESSOIRES	Pe	14	1.500,00	21.000,00	4	1.500,00	6.000,00
	SANITAIRE INGENIEUR	Poste	1	79.100,00	79.100,00	1	21.350,00	21.350,00
	HVAC INGENIEUR	Poste	1	226.000,00	226.000,00	1	61.000,00	61.000,00
	TEST D'ETANCHEITE	Pe	1	2.000,00	2.000,00	1	2.000,00	2.000,00
	<b>sous total</b>				<b>334.100,00</b>			<b>92.350,00</b>
<b>8</b>	<b>TECHNIQUES / ELECTRICITE</b>							
	ELECTROMECHANIQUE / ASCENSEURS							
	Ascenseur électrique	Poste	1	40.000,00	40.000,00			
	ELECTRICITE INGENIEUR	Poste	1	113.000,00	113.000,00	1	30.500,00	30.500,00
	CABINE ELECTRIQUE	Poste	1	45.000,00	45.000,00			
	ALARME	Poste	1	7.500,00	7.500,00	1	2.500,00	2.500,00
	<b>sous total</b>				<b>205.500,00</b>			<b>33.000,00</b>
<b>9</b>	<b>TRAVAUX DE PEINTURE</b>							
	Travaux de peinture intérieure	Poste	1	25.000,00	25.000,00	1	7.500,00	7.500,00
	Travaux de peinture extérieure/traitement des bétons	M2	1027,89	16,00	16.446,24	370,6	16,00	5.929,60
	<b>sous total</b>				<b>41.446,24</b>			<b>13.429,60</b>
<b>10</b>	<b>AMENAGEMENT DES ABORDS</b>							
	TERRASSEMENTS/RENETEMENTS							
	Remise en place terre arable	M2	8736,57	3,00	26.209,71	3714,89	3,00	11.144,67
	Pelouse	M2	4889,69	2,00	9.779,38	2815,79	2,00	5.631,58
	Aménagement des accès et parkings	M2	1791,88	100,00	179.188,00	422	100,00	42.200,00
	VEGETATION							
	Arbustres	Pe	40	150,00	6.000,00	10	150,00	1.500,00
	Haies	Pe	180	20,00	3.600,00	20	20,00	400,00
	MOBILIER URBAIN							
	Bancs	Pe	2	1.400,00	2.800,00			
	Support-vélos	Pe	1	1.500,00	1.500,00	1	1.500,00	1.500,00
	ECLAIRAGE	Poste	1	12.000,00	12.000,00	1	4.000,00	4.000,00
	<b>sous total</b>				<b>241.077,09</b>			<b>66.376,25</b>
<b>11</b>	<b>GRADINS EXTERIEURS</b>							
	Gradins en béton préfabriqué/fondations/garde-corps	Poste	1	200.000,00	200.000,00			
	<b>sous total</b>				<b>200.000,00</b>			



	DESIGNATION	U	Q1	PU1	PT1	Q2	PU2	PT2
			<b>HALL SPORTIF</b>			<b>SALLE ANNEXE</b>		
<b>12</b>	<b>EQUIPEMENTS ET SOLS SPORTIFS</b>							
	Equipement multidisciplinaire	Pe	1	90.000,00	90.000,00	1	10.000,00	10.000,00
	Revêtement de sol							
	PU 8+2 certif EU	M2	1849	42,00	77.650,86	275	42,00	11.550,00
	<b>sous total</b>				<b>167.650,86</b>			<b>21.550,00</b>
	<b>TOTAL HTVA BATIMENTS</b>		<b>BATIMENT 1</b>	<b>Hall sportif</b>	<b>2.904.983,88</b>	<b>BATIMENT 2</b>	<b>Salle tennis de table</b>	<b>677.070,56</b>
<b>13</b>	<b>TERRAIN DE FOOTBALL+ECLAIRAGE</b>							
	Terrain de football, équipement et éclairage	Poste	1	600.000,00	600.000,00			
	<b>sous total</b>				<b>600.000,00</b>			
	<b>TOTAL HTVA TERRAIN DE FOOTBALL</b>				<b>600.000,00</b>			
	<b>TOTAL HTVA BATIMENTS+TERRAIN DE FOOTBALL</b>				<b>4.182.054,44</b>			

**PROVINCE DU LUXEMBOURG**  
**COMMUNE DE VAUX-SUR-SÛRE**



**PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL /**  
**AGENDA 21 LOCAL**

**Volume A**

**PARTIE IV.**

**Les PROJETS ET ACTIONS pour ATTEINDRE les OBJECTIFS**

**VERSION**  
***Approuvée par la CLDR du 18 novembre 2014***

**sprl LACASSE-MONFORT**  
**Ingénieur Conseil**  
Thier del Preux 1 - 4990 Lierneux  
Tél. 080/418.681



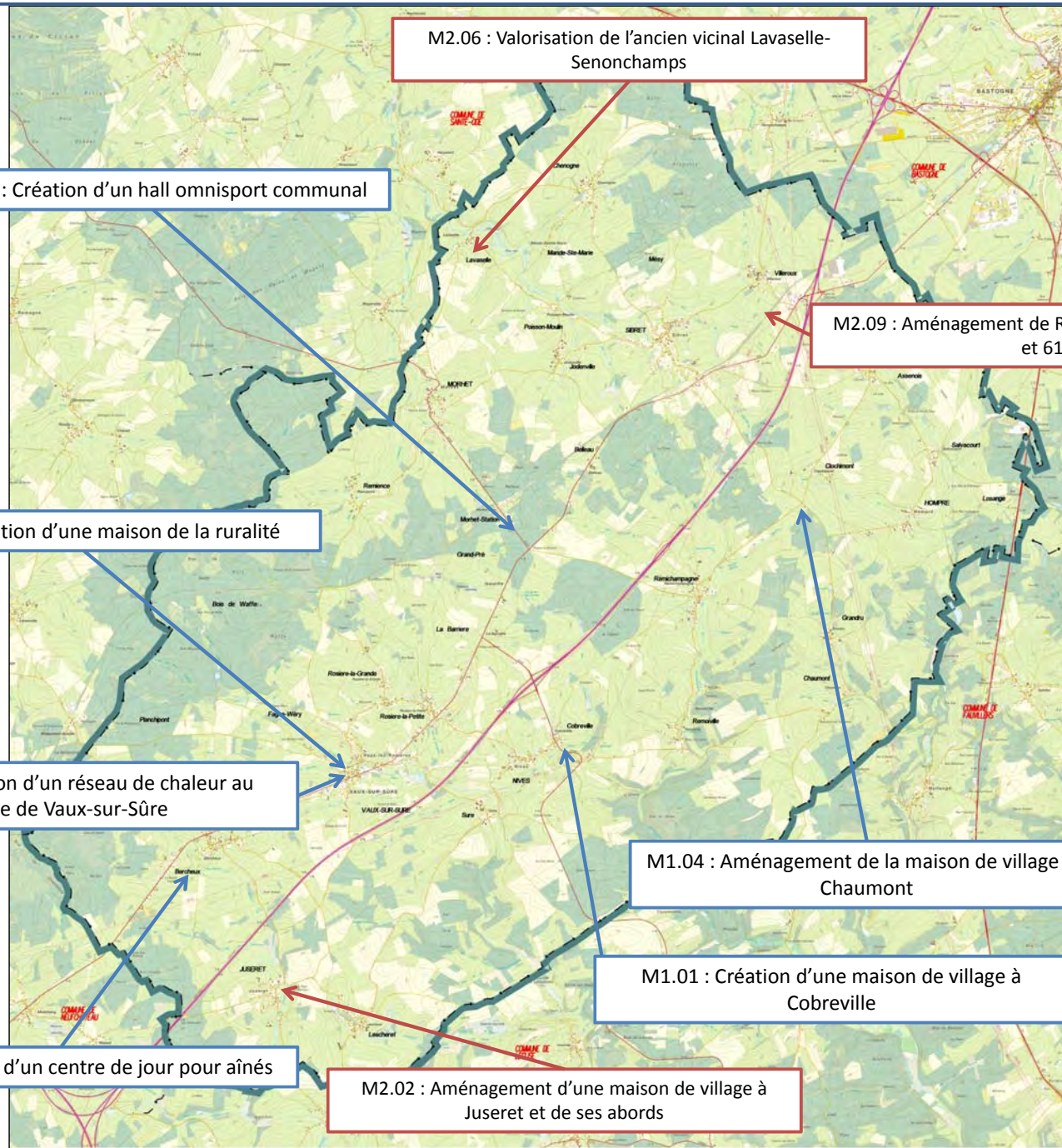
**Carine MARQUET**  
**Valentin LABOREY,**  
Auteurs de Programme



# Lot 2

M 2.01	Création d'un atelier rural
M 2.02	Aménagement d'une maison de village à Juseret et de ses abords
M 2.03	Création de logements tremplin
M 2.04	Création de logements intergénérationnels
M 2.05	Création de de liaisons entre le RAVeL et les villages
M 2.06	Valorisation de l'ancien vicinal Lavaselle-Senonchamps
M 2.07	Rénovation des fontaines
M 2.08	Création d'une maison de repos transcommunale
M 2.09	Aménagement de RAVeLS sur les lignes 163 et 618
M 2.10	Création d'une maison médicale
M 2.11	Etude de faisabilité et réalisation d'un projet d'autonomie énergétique

---



M2.06 : Valorisation de l'ancien vicinal Lavaselle-Senonchamps

PROJETS DU LOT 1

PROJETS DU LOT 2

M1.06 : Création d'un hall omnisport communal

M2.09 : Aménagement de RAVeLS sur les lignes 163 et 618

M1.02 : Création d'une maison de la ruralité

M2.01 : Création d'un atelier rural

M2.03 : Création de logements tremplin

M1.03 : Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre

M2.04 : Création de logements intergénérationnels

M2.05 : Création de liaisons entre le RAVeL et les villages

M1.04 : Aménagement de la maison de village de Chaumont

M2.07 : Rénovation des fontaines

M2.08 : Création d'une maison de repos transcommunale

M1.05 : Création d'un centre de jour pour aînés

M1.01 : Création d'une maison de village à Cobreville

M2.10 : Création d'une maison médicale

M2.02 : Aménagement d'une maison de village à Juseret et de ses abords

M2.11 : Etude de faisabilité et réalisation d'un projet d'autonomie énergétique



**Intitulé projet :**

**Création d'un atelier rural**

**M 2.01**  
Projet 1  
Priorité 2

**Description du projet :**

Le projet consiste à créer un atelier rural, infrastructure polyvalente louée par la commune aux petites et moyennes entreprises en phase de lancement ou en voie d'expansion et de diversification.

L'atelier rural sera assez grand pour pouvoir accueillir plusieurs entreprises. Il favorisera le service et le tertiaire et chaque utilisateur disposera d'un vaste espace polyvalent, d'un local administratif et d'un bloc sanitaire.

Le bâtiment sera conçu pour atteindre le niveau « basse énergie » et une attention particulière sera portée sur son intégration dans l'environnement.

L'idée d'y ajouter du logement a été émise.

Suivant les disponibilités foncières de la commune, le projet pourra également comprendre l'achat d'un terrain à bâtir ou d'un bâtiment existant à transformer.

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT volet économique du 31/01/2013, GT économie du 13/06/2013, CLDR du 20/02/2014, GT projets du lot 2 du 23/04/2014).

**Justification du projet :**

De manière générale, la réalisation de ce projet permettra à la commune de louer cet atelier rural à des petites ou moyennes entreprises en phase de lancement. Cela leur évitera ainsi les investissements lourds de départ tels que l'achat du bâtiment. Des entreprises en voie d'expansion ou de diversification pourront également être intéressées et, ici, l'atelier rural donnera un coup de pouce nécessaire pour s'agrandir ou exploiter de nouveaux marchés.

Le projet permettra ainsi de dynamiser les activités de la commune.

**Contribution au développement durable :**

*Impacts économiques :*

Le projet contribue pleinement à soutenir le développement économique de la commune en facilitant l'installation de nouvelles entreprises.

*Impacts environnementaux :*

La conception durable des bâtiments permettra d'améliorer considérablement les performances énergétiques du bâtiment tant au niveau de l'utilisation rationnelle de l'énergie qu'au niveau de la production d'énergies renouvelables.

*Impacts sociaux :*

Le projet permettra de créer des emplois locaux.

**Localisation :**

La localisation reste à définir.

Néanmoins, plusieurs pistes sont proposées à savoir au Poteau de Morhet, à Vaux-sur-Sûre, à la Barrière ou dans une zone d'activités économiques.

**Statut au plan de secteur :**

A définir, mais impérativement en zone constructible.

**Statut de propriété :**

Impérativement, propriété communale.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Définir la localisation définitive du projet, soit sur un terrain communal, soit sur un terrain ou dans un bâtiment que la commune doit acquérir.
- Obtention d'une convention-exécution.
- Le cas échéant, l'acquisition d'un terrain ou d'un bâtiment par la commune.
- Consultation des habitants sur base d'une esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Exécution des travaux.
- Mise en location et organisation de la gestion du bâtiment.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :**

Accueil d'entreprises sur le territoire et donc, de nouveaux emplois.

**Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

**Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Dans le cadre de sa demande d'agrément, la future ADL a pour objet la mise en place d'une plate-forme pluricommunale dans le cadre de la création / mise en œuvre d'ateliers ruraux ou hall relais.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Création d'un atelier rural	Nombre d'entreprises louant l'atelier rural	Commune ADL	2 entreprises différentes sur 5 ans

**Annexes :**

- Néant.





**Intitulé projet :**

**Aménagement d'une maison de village  
à Juseret et de ses abords**

**M 2.02**  
Projet 2  
Priorité 2



Source : Google Street View – Juseret 46 avant les travaux de la phase 1.

**Description du projet :**

Le projet consiste en la seconde phase d'aménagement d'une ferme au milieu du village de Juseret en maison de village.

Cette phase comprend la rénovation de l'étage du bâtiment avec une rehausse du toit en une grande salle polyvalente.

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, CLDR du 20/02/2014, GT projets du lot 2 du 23/04/2014).

**Justification du projet :**

Le village de Juseret n'étant pas pourvu de maison de village, le Conseil communal a donc décidé d'acquérir une ferme au milieu du village et de la rénover. La première phase des rénovations s'est concentrée sur la création d'une salle pouvant accueillir une vingtaine de personnes, d'une zone cuisine, de sanitaires, d'une chaufferie et de locaux techniques. Cette phase a été terminée en 2012.

C'est donc naturellement que les habitants demandent la poursuite des aménagements de leur maison de village et de ses abords.

**Contribution au développement durable :**

*Impacts économiques :*

La maison de village permettra de soutenir l'économie locale que constitue sa localisation.

*Impacts environnementaux :*

L'isolation du bâtiment contribuera à améliorer les performances énergétiques de la maison de village et donc d'en réduire les consommations.

L'aménagement des abords prendra en compte l'environnement bâti du village et contribuera à l'amélioration de l'espace-rue. Des plantations d'arbres haute-tige et des plantations d'essences mellifères pourraient être envisagées.

*Impacts sociaux :*

La maison de village contribue, avant tout, à créer un lieu de rencontre pour les habitants du village tout en proposant une infrastructure utilisable par différents publics, favorisant ainsi la mixité sociale.

**Localisation :**

Vaux-sur-Sûre, Juseret 46.

Données cadastrales :

- Ferme « Juseret 46 » : 5<sup>ème</sup> Division, section B, n°396c ;
- Pré « Juseret » : 5<sup>ème</sup> Division, section B n°399d.

**Statut au plan de secteur :**

Zone d'habitat à caractère rural.

**Statut de propriété :**

Propriété communale.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Obtention d'une convention-exécution.
- Consultation des habitants sur base d'une esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Exécution des travaux.
- Organisation de la gestion du bâtiment.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
✓	<b>Objectif 2</b>	<b>Promouvoir un tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :**

Néant.

**Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

**Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Néant.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

**Evaluation :**

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Aménagement d'une maison de village à Juseret et de ses abords	Taux d'occupation de la maison de village	Commune Associations	80 % d'occupation dans les 5 ans
	Nombre de nouvelles activités	Commune	Au moins 1 nouvelle activité récurrente tous les 3 ans



Phase 1 de l'aménagement de la maison de village de Juseret  
(Photo de Georges & Theis architectes)

**Annexes :**

- Néant.



**Intitulé projet :**

**Création de logements tremplin**

**M 2.03**  
Projet 3  
Priorité 2

**Description du projet :**

*Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par la commune moyennant un loyer modéré.*

*L'idée est de permettre aux jeunes de faire ainsi des économies et, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement.*

*Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction dans la même commune. C'est cette restitution qui constitue l'originalité fondamentale du système.*

*L'objectif est donc de garder, fixer à long terme des jeunes de la commune.*

*Secondairement, la commune génère un impact positif sur la dynamique locale en offrant, même pour une durée limitée, un logement locatif financièrement accessible à de jeunes ménages.*

(Source : Le Cahier de la FRW n° 2 – Le logement « tremplin »)

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT volet pilier social du 24/01/2013, GT du 20/06/2013, CLDR du 20/02/2014, GT projets du lot 2 du 23/04/2014).

**Justification du projet :**

La précarité des ménages n'est pas encore un fléau auquel Vaux-sur-Sûre est confronté (à l'une ou l'autre exception près dans l'un ou l'autre village). Le manque de logements sociaux n'est donc pas encore une priorité absolue.

Par contre, la population est en constante augmentation depuis quelques années.

Dès lors, il s'avère plus judicieux de disposer de logements publics à destination des jeunes ménages. De plus, cela permettra à la commune de combler progressivement son déficit de logements locatifs.

Ce projet complète donc le programme communal d'actions en matière de logement de Vaux-sur-Sûre.

**Contribution au développement durable :**

*Impacts économiques :*

Le projet contribue à soutenir la création de nouveaux logements et à l'installation de jeunes ménages sur la commune.

### *Impacts environnementaux :*

La conception durable des logements permettra d'améliorer considérablement les performances énergétiques des bâtiments tant au niveau de l'utilisation rationnelle de l'énergie qu'au niveau de la production d'énergies renouvelables.

### *Impacts sociaux :*

Attirer les jeunes ménages à la campagne reste un défi tant le coût du logement à augmenter. Les jeunes ménages sont cependant précieux au monde rural. Ils influencent positivement la dynamique locale et permettent de diversifier la population.

### **Localisation :**

A définir.

Plusieurs pistes ont pu être identifiées, à savoir :

- Acquisition d'un terrain ou d'un bâtiment pour y faire plusieurs logements.
- Acquisition des maisons de l'ancienne gendarmerie pour y faire 4 logements.
- Achat en cours de terrains à bâtir à Morhet (9 lots) : possibilité de localisation pour un logement tremplin.
- Achat en cours de terrains à bâtir à Chenogne (± 18 lots) : possibilité de localisation pour un logement tremplin.
- Terrain à bâtir à côté de la nouvelle école à Rosières pour y construire de nouveaux logements.
- Etc.

### **Statut au plan de secteur :**

A définir.

### **Statut de propriété :**

Impérativement, propriété communale.

### **Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Définir la localisation définitive du projet, soit sur un terrain ou dans un bâtiment communal, soit sur un terrain ou dans un bâtiment que la commune doit acquérir.
- Réunion plénière avec la SWL visant l'intégration du projet dans la politique communale du logement.
- Obtention d'une convention-exécution.
- Le cas échéant, l'acquisition d'un terrain ou d'un bâtiment par la commune.
- Consultation des habitants sur base d'une esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Exécution des travaux.
- Mise en location des logements.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
✓	<b>Objectif 3</b>	<b>Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales</b>
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :**

Néant.

**Programme de réalisation :**

Le projet sera réalisé en une seule phase.

Mais il est possible que ce type de projet fasse l'objet de plusieurs demandes de convention-exécution si nécessaire.

**Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Néant.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

**Evaluation :**

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Création de logements trempin	Nombre de locataires ayant acquis un bien dans la commune	Commune	Au moins 2 ménages installés dans la commune tous les 5 ans
	Augmentation de la part des 25-44 ans dans la population globale	Commune	Au bout de 5 ans, les 10-24 ans passent de 20 % à 21 %

**Annexes :**

- Néant.



**Intitulé projet :**

**Création de logements intergénérationnels**

**M 2.04**  
Projet 4  
Priorité 2

**Description du projet :**

*Il s'agit de logements conçus et aménagés, par la commune, pour accueillir simultanément, des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment, l'échange de services.*

*Le logement intergénérationnel, c'est donc davantage qu'une simple cohabitation. Sans relever pour autant de la vie communautaire, il comporte nécessairement une dimension d'entraide et de coopération entre les générations qui l'occupent.*

(Source : Le Cahier de la FRW n° 3 – Le logement intergénérationnel)

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT volet pilier social du 24/01/2013, table ronde de la santé du 25/02/2013, GT du 20/06/2013, CLDR du 20/02/2014, GT projets du lot 2 du 23/04/2014).

**Justification du projet :**

La Commune de Vaux-sur-Sûre est confrontée au vieillissement de sa population.

Elle a déjà mis en œuvre sept maisons en bois pour personnes de plus de 60 ans ou handicapées, le long de la Chaussée de Neufchâteau à Vaux-sur-Sûre.

Ce projet lui permet de poursuivre sa volonté d'offrir un logement adapté à ses aînés et PMR.

Mais l'idée va ici plus loin puisque l'on recrée une qualité de vie que procurent les contacts humains entre des personnes d'âges différents.

Bref, le logement intergénérationnel, c'est – sans les contraintes de la promiscuité – la reconstitution des familles d'antan : ainsi, les personnes âgées gardent plus d'autonomie que si elles étaient isolées... et les jeunes ménages profitent de menus services.

**Contribution au développement durable :**

*Impacts économiques :*

Le projet contribue à soutenir la création de nouveaux logements et à l'installation de jeunes ménages sur la commune.

*Impacts environnementaux :*

La conception durable des logements permettra d'améliorer considérablement les performances énergétiques des bâtiments tant au niveau de l'utilisation rationnelle de l'énergie qu'au niveau de la production d'énergies renouvelables.

### *Impacts sociaux :*

Ce projet propose une solution aux personnes âgées et aux PMR désirant rester sur le territoire. Elles conservent ainsi un lien avec les habitants de la commune en favorisant la mixité sociale.

D'autre part, attirer les jeunes ménages à la campagne reste un défi tant le coût du logement à augmenter. Les jeunes ménages sont cependant précieux au monde rural. Ils influencent positivement la dynamique locale et permettent de diversifier la population.

### **Localisation :**

A définir.

Plusieurs pistes ont pu être identifiées, à savoir :

- Acquisition d'un terrain ou d'un bâtiment pour y faire plusieurs logements.
- Acquisition des maisons de l'ancienne gendarmerie pour y faire 4 logements.
- Achat en cours de terrains à bâtir à Morhet (9 lots) : possibilité de localisation pour un logement tremplin.
- Achat en cours de terrains à bâtir à Chenogne ( $\pm$  18 lots) : possibilité de localisation pour un logement tremplin.
- Terrain à bâtir à côté de la nouvelle école à Rosières pour y construire de nouveaux logements.
- Etc.

### **Statut au plan de secteur :**

A définir.

### **Statut de propriété :**

Impérativement, propriété communale.

### **Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Définir la localisation définitive du projet, soit sur un terrain ou dans un bâtiment communal, soit sur un terrain ou dans un bâtiment que la commune doit acquérir.
- Réunion plénière avec la SWL visant l'intégration du projet dans la politique communale du logement.
- Obtention d'une convention-exécution.
- Le cas échéant, l'acquisition d'un terrain ou d'un bâtiment par la commune.
- Consultation des habitants sur base d'une esquisse en vue d'un avant-projet.
- Demande de permis d'urbanisme, cahier des charges, dossier d'exécution.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Exécution des travaux.
- Mise en location des logements.



**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
✓	<b>Objectif 3</b>	<b>Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales</b>
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :**

Néant.

**Programme de réalisation :**

Le projet sera réalisé en une seule phase.

Mais il est possible que ce type de projet fasse l'objet de plusieurs demandes de convention-exécution si nécessaire.

**Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Table ronde de la santé et du bien-être du 25/02/2013.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

**Evaluation :**

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Création de logements intergénérationnels	Utilisation différenciée des logements	Commune	Au moins un isolé et un ménage de seniors louant un logement
	Nombre de locataires ayant acquis un bien dans la commune	Commune	Au moins 2 ménages installés dans la commune tous les 5 ans

**Annexes :**

- Néant.



**Intitulé projet :**

**Création de liaisons entre le RAVeL  
et les villages**

**M 2.05**  
Projet 5  
Priorité 2

**Description du projet :**

Le projet consiste à créer les connexions nécessaires entre les villages et l'accès aux futurs RAVeLS des lignes 163 et 618.

Ces liaisons seront sécurisées.

Le cas échéant, le projet prévoira des zones de détente aux différentes entrées du RAVeL.

Cette fiche est à mettre en relation avec la fiche M2 09 « Aménagement de RAVeLS sur les lignes 163 et 618 » car actuellement la ligne 618 n'est qu'un pré-RAVeL et la ligne 163 n'a fait l'objet que d'un assainissement de l'assiette et n'est pas encore praticable.

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Pilier social du 24/01/2013, GT Pilier économique du 31/01/2013, GT des 30/05/2013, 05/06/2013, 13/06/2013, CLDR du 20/02/2014, GT projets du lot 2 du 23/04/2014).

**Justification du projet :**

La création de liaisons sécurisées entre le RAVeL et les villages contribue à réduire le recours systématique à la voiture en milieu rural.

Enfin, le projet participe également au développement touristique de la commune.

**Contribution au développement durable :**

*Impacts économiques :*

Le projet contribuera, de manière indirecte, au développement d'une économie durable par, d'une part, sa contribution à l'image d'une économie verte que développe la commune, d'autre part, en améliorant la mobilité et l'accessibilité de l'emploi local et enfin par le développement d'un projet lié au tourisme vert.

*Impacts environnementaux :*

Le projet encourage le recours à l'utilisation d'une mobilité douce et, de ce fait, participe à la réduction des émissions de CO2 liées à l'utilisation des véhicules motorisés.

*Impacts sociaux :*

Le projet contribuera principalement à améliorer les conditions d'emploi local en encourageant les déplacements quotidiens moins coûteux. D'autre part, la création d'un axe de mobilité douce au sein des villages favorise le contact social et la convivialité entre les villageois.

**Localisation :**

Sur l'ensemble de la commune.

**Statut au plan de secteur :**

Divers.

**Statut de propriété :**

Divers

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- L'étude préliminaire.
- Le projet d'aménagement.
- L'exécution des travaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
✓	<b>Objectif 3</b>	<b>Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :**

Retombées indirectes liées à la fréquentation touristique.

Retombées sur les entreprises locales lors des aménagements.

**Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

**Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Néant.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Création de liaisons entre le RAVeL et les villages	Le taux de fréquentation par les promeneurs (habitants et touristes)	Enquête auprès des habitants et des touristes	25 % de réponses positives

**Annexes :**

- Néant.



**Intitulé projet :**

**Valorisation de l'ancien vicinal  
Lavaselle-Senonchamps**

**M 2.06  
Projet 6  
Priorité 2**

**Description du projet :**

Au début du XXème siècle, le transport des personnes et des marchandises se voit facilité par la mise en service de la ligne du vicinal. Le tram effectuait 3 allers-retours par jour. Après la guerre, le tram a encore circulé quelques années jusqu'à être supplanté par un service de bus au milieu des années 1950. La voie sera démantelée.

Le projet consiste à aménager cette ancienne voie de tram en sentier de promenade.

Sur le territoire de Vaux-sur-Sûre, l'ancienne assiette du vicinal traverse Lavaselle, Chenogne et Senonchamps (Commune de Bastogne).

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Pilier social du 24/01/2013, GT Pilier économique du 31/01/2013, GT des 30/05/2013, 05/06/2013, 13/06/2013, CLDR du 20/02/2014, GT projets du lot 2 du 23/04/2014).

**Justification du projet :**

Outre la valorisation d'un élément du patrimoine vicinal, ce projet va permettre de relier plusieurs villages de Vaux-sur-Sûre, d'une manière sécurisée.

Le maillage des voies lentes sera ainsi étendu tout en offrant une promenade supplémentaire aux touristes.

**Contribution au développement durable :**

*Impacts économiques :*

Le projet contribuera, de manière indirecte, au développement d'une économie durable par, d'une part, sa contribution à l'image d'une économie verte que développe la commune, d'autre part, en améliorant la mobilité et l'accessibilité de l'emploi local et enfin par le développement d'un projet lié au tourisme vert.

*Impacts environnementaux :*

Le projet encourage le recours à l'utilisation d'une mobilité douce et, de ce fait, participe à la réduction des émissions de CO2 liées à l'utilisation des véhicules motorisés.

*Impacts sociaux :*

Le projet contribuera principalement à améliorer les conditions d'emploi local en encourageant les déplacements quotidiens moins coûteux. D'autre part, la création d'un axe de mobilité douce au sein des villages favorise le contact social et la convivialité entre les villageois.

**Localisation :**

Ancienne ligne vicinale Lavaselle-Senonchamps.

**Statut au plan de secteur :**

Divers.

**Statut de propriété :**

Divers

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- L'étude préliminaire.
- Le projet d'aménagement.
- L'exécution des travaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 3</b>	<b>Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux

**Création d'emploi(s) envisagée :**

Retombées indirectes liées à la fréquentation touristique.

Retombées sur les entreprises locales lors des aménagements.

**Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

**Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Néant.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Valorisation de l'ancien vicinal Lavaselle-Senonchamps	Nombre d'utilisateurs	Commune SI	Augmentation conséquente du nombre de promeneurs
	Satisfaction des utilisateurs	Enquête	Au moins 80 % des utilisateurs satisfaits par les aménagements

**Annexes :**

- Néant.



**Intitulé projet :**

**Rénovation des fontaines**

**M 2.07**  
Projet 7  
Priorité 2

**Description du projet :**

Le projet consiste à répertorier les fontaines existantes et à les mettre en valeur (entretien ou rénovation).

Si certaines fontaines ont un passé historique particulier, un panneau explicatif sera installé à proximité.

Une attention particulière sera portée aux fontaines lavoirs et abreuvoirs pour animaux : dans le cadre d'une utilisation rationnelle de l'eau potable, ces sources d'eau pourront être utilisées à des fins d'utilisation domestique.

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, CLDR du 20/02/2014, GT projets du lot 2 du 23/04/2014).

**Justification du projet :**

Le projet se justifie par la volonté des habitants de Vaux-sur-Sûre de préserver le petit patrimoine de la commune et de sensibiliser sur l'importance de l'eau.

Ainsi, les paysages et les villages seront valorisés tant pour les villageois que pour les touristes.

**Contribution au développement durable :**

*Impacts économiques :*

Ce projet entraîne une contribution directe à une économie durable en augmentant l'attractivité du territoire pour un tourisme vert. La dimension économique est également soutenue par le travail des entreprises pour les travaux de rénovation.

*Impacts environnementaux :*

Le projet s'inscrit pleinement dans le pilier environnemental, par l'implication et la sensibilisation de chacun à la préservation et à l'entretien du patrimoine mais aussi, par la sensibilisation à l'importance de l'eau.

*Impacts sociaux :*

La contribution sociale de ce projet est principalement le renforcement du sentiment d'appartenance et une plus grande implication de chacun à la préservation du patrimoine et à sa transmission aux générations futures.

**Localisation :**

Sur l'ensemble de la commune.



**Statut au plan de secteur :**

Divers.

**Statut de propriété :**

Divers, mais idéalement sur propriété communale.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Collaboration avec le PNHSFA, le CRO, la CLDR, le Syndicat d'initiative, le PPPW.
- Inventaire.
- Priorisation.
- Elaboration du projet avec consultation des habitants.
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics.
- Exécution des travaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 3	Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales
✓	Objectif 4	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>

**Création d'emploi(s) envisagée :**

Néant.

**Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

**Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Néant.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Rénovation des fontaines	Nombre de fontaines restaurées et mises en valeur	CLDR Commune	Au moins 5 fontaines restaurées au bout de 5 ans
	Nombre de points d'eau mis à disposition dans les villages	CLDR Commune	Au moins 5 points d'eau mis à disposition au bout de 5 ans

**Annexes :**

- Néant.



**Intitulé projet :**

**Création d'une maison de repos  
transcommunale**

**M 2.08**  
Projet 8  
Priorité 2

**Description du projet :**

Le projet consiste en la création d'une maison de repos transcommunale pour les Communes de Vaux-sur-Sûre, Martelange, Fauvillers et Léglise.

Pour rappel, une maison de repos est un établissement agréé par la Région wallonne. Elle s'adresse à des personnes de plus de 60 ans qui y résident de façon habituelle. Dans une maison de repos, le logement mais aussi les soins collectifs, les aides à la vie journalière et, si nécessaire, des soins sont organisés.

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier social du 24/01/2013, Table ronde de la santé du 25/02/2013, GT du 20/06/2013, CLDR du 20/02/2014, GT projets du lot 2 du 23/04/2014).

**Justification du projet :**

Même si la problématique du vieillissement est moins marquée que dans d'autres régions, les Communes de Vaux-sur-Sûre, Martelange, Fauvillers et Léglise souhaitent porter une attention toute particulière au bien-être de leurs aînés.

Quatre maisons de repos privées existent sur le territoire des quatre communes (2 à Vaux-sur-Sûre et 2 à Martelange). Le coût de l'hébergement dépasse parfois les revenus de la personne âgée.

Dans cette perspective, les communes souhaitent créer une maison de repos en intercommunalité, afin de proposer ce service à un coût acceptable.

**Contribution au développement durable :**

*Impacts économiques :*

Le projet contribue pleinement à soutenir le développement économique de la commune puisqu'une maison de repos est un pôle d'emplois incontestable pour des communes rurales.

Des critères d'achat éco-responsable seront mis en œuvre pour optimiser les dépenses de la maison de repos et s'assurer que ses achats soient respectueux de l'environnement et fabriqués dans des conditions socialement respectueuses.

*Impacts environnementaux :*

La conception durable du bâtiment permettra d'améliorer considérablement ses performances énergétiques tant au niveau de l'utilisation rationnelle de l'énergie qu'au niveau de la production d'énergies renouvelables.

De plus, dans sa gestion journalière, la maison de repos devra mesurer son impact environnemental afin de prendre toutes les mesures nécessaires garantissant la diminution de son empreinte écologique, pour moins polluer demain.

*Impacts sociaux :*

Le projet permettra de créer des emplois locaux.

L'ensemble des collaborateurs et du personnel devra être associé à une politique sociale ayant pour objectif le bien-être au travail et la qualité du travail accompli.

**Localisation :**

A définir.

**Statut au plan de secteur :**

A définir.

**Statut de propriété :**

A définir.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Etablissement du dossier.
- Demande d'ouverture de places.
- Mise en place d'une asbl responsable de la gestion de la maison de repos (possibilité).
- Construction de la maison de repos.
- Engagement du personnel.
- Arrivée et accueil des résidents.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>
✓	Objectif 3	Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :**

Création d'emplois non chiffrables actuellement.

Retombées sur les activités économiques locales (commerces, services...).

**Programme de réalisation :**

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

**Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Des contacts entre les 4 communes ont déjà eu lieu d'où leur décision de mener ce projet de maison de repos ensemble.

Dans le cadre de sa demande d'agrément, la future ADL a pour projet d'accompagner les communes dans leur volonté de mettre en place une maison de repos transcommunale.

Il s'agit d'un projet conséquent et à long terme.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Création d'une maison de repos transcommunale	Nombre de lits proposés	Commune Future asbl de gestion de la maison de repos	Au minimum 50 lits

**Annexes :**

- Néant.



**Intitulé projet :**

**Aménagement de RAVeLS  
sur les lignes 163 et 618**

**M 2.09  
Projet 9  
Priorité 2**

**Description du projet :**

*Le territoire se caractérise par un tourisme vert, avec comme produits « phares » les nombreux circuits balisés (thématiques, pédestres, VTT et équestres).*

*Dans ce cadre, les Pré-RAVeL Libramont-Bastogne (ligne 163) et la ligne 618 qui relie Martelange à Bastogne, en passant par Fauvillers et Vaux-sur-Sûre, constituent un potentiel touristique indéniable. L'objectif de la Région wallonne, à terme, est la création d'un RAVeL.*

*Récemment, Idelux a été désigné par les communes associées (Libramont, Vaux-sur-Sûre, Bastogne, Fauvillers et Martelange) comme assistant à la Maîtrise d'ouvrage pour la recherche de financements européens pour la concrétisation des deux lignes.*

*Idelux étudiera à la fois les dimensions « aménagement de l'assiette » et « mise en tourisme » (aménagement de points d'intérêts particuliers, d'aire de repos et renvoi vers les opérateurs économiques proches).*

(Source : Dossier de demande d'agrément ADL - 2014)

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Pilier social du 24/01/2013, GT Pilier économique du 31/01/2013, GT des 30/05/2013, 05/06/2013, 13/06/2013, CLDR du 20/02/2014, GT projets du lot 2 du 23/04/2014).

**Justification du projet :**

Le RAVeL n'est pas une simple infrastructure... c'est un véritable programme favorisant le développement social, économique et culturel de toute une région. C'est aussi une réponse au problème de la mobilité. C'est, enfin, une contribution à la mise en place d'une politique de développement durable au niveau européen.

A Vaux-sur-Sûre, sur la ligne 163, seul un tronçon entre Villeroux et la limite avec la Commune de Bastogne a été aménagé en Pré-RAVeL. Le reste de l'itinéraire n'a fait l'objet que d'un assainissement de l'assiette et reste difficilement praticable.

Quant à la ligne 618, un itinéraire local de praticabilité moyenne va de Villeroux à Hompré. A Hompré, il y a une liaison ponctuelle de 4,5 km en Pré-RAVeL vers Hollange.

Les 2 lignes sont donc peu praticables sur le territoire de Vaux-sur-Sûre et nécessite des travaux d'adaptation.

**Contribution au développement durable :**

*Impacts économiques :*

Le RAVeL est un formidable espace de loisirs propice aux promenades. Développer un RAVeL à des fins touristiques, c'est aussi contribuer à l'essor d'une région.

*Impacts environnementaux :*

Les anciennes lignes de chemin de fer désaffectées sont des éléments importants de nos paysages qu'ils ont en partie façonnés.

Gérées d'une façon écologique, les voies du RAVeL servent de liaisons entre les sites naturels et participent à la constitution d'un réseau écologique d'espèces animales et végétales.

*Impacts sociaux :*

Le développement du RAVeL s'inscrit dans une politique globale de mobilité avec, parmi les priorités, la réhabilitation des modes de déplacement doux.

**Localisation :**

Itinéraire Libramont-Bastogne (ligne 163) et Pré-RAVeL 618 reliant Martelange à Bastogne en passant par Fauvillers et Vaux-sur-sûre.

**Statut au plan de secteur :**

Divers.

**Statut de propriété :**

Divers

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Les études préliminaires.
- Le projet d'aménagement.
- L'exécution des travaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
✓	<b>Objectif 3</b>	<b>Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :**

Retombées indirectes liées à la fréquentation touristique.

Retombées sur les entreprises locales lors des aménagements.

**Programme de réalisation :**

Chaque RAVeL sera réalisé en une seule phase.

**Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

En cours d'étude par Idélux.

Dans le cadre de sa demande d'agrément, la future ADL a pour projet de contribuer à la mise en œuvre du projet RAVeL, en support aux structures existantes.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

**Evaluation :**

Intitulé	Indicateurs	Source	Cible
Création de RAVeLS sur les lignes 163 et 618	Nombre d'utilisateurs des RAVeLS	Commune SI	Augmentation conséquente du nombre d'utilisateurs
	Satisfaction des utilisateurs	Enquête	Au moins 80 % des utilisateurs satisfaits par les aménagements



RAVeL lignes 163 et 618

Source : Région wallonne, DGO 1 et 2 (Extrait de la carte des RAVeL, janvier 2014)

**Annexes :**

- Néant.





**Intitulé projet :**

**Création d'une maison médicale**

**M 2.10**  
Projet 10  
Priorité 2

**Description du projet :**

Le projet vise à créer une maison médicale sur le territoire de Vaux-sur-Sûre.

*Une maison médicale est une équipe pluridisciplinaire dispensant des soins de première ligne de qualité, accessibles, continus, globaux et intégrés. Elle s'adresse à l'ensemble de la population. Son action vise une approche globale de la santé considérée dans ses dimensions physiques, mais aussi psychiques et sociales. Elle s'inscrit dans une approche de promotion de la santé et intègre les soins et la prévention. La maison médicale s'appuie sur une dynamique de participation communautaire pour favoriser une prise de conscience critique des citoyens vis-à-vis de mécanismes qui entravent leur santé.*

*Au sein de la maison médicale, différentes professions de santé sont représentées :*

- Accueillant(e)
- Médecin généraliste
- Infirmier(ère)
- Kinésithérapeute
- Travailleur social
- Psychologue, psychothérapeute

*Ces professions constituent l'équipe de base d'une maison médicale. D'autres professionnels peuvent s'y ajouter (diététicien, dentiste, acteur en promotion de la santé, logopède, gestionnaire...). Ils s'organisent dans une perspective et dans une démarche interdisciplinaire au sein d'une équipe « structurée ». Plus que la pluridisciplinarité qui juxtapose plusieurs disciplines, l'interdisciplinarité tend à faire partager les savoirs des disciplines différentes, à les mettre en interaction. Elle va permettre de répondre de manière plus adéquate aux besoins et aux demandes des patients, et tenir compte de la globalité de leur vécu.*

*Un dossier médical est tenu à jour pour chaque patient et une garde médicale, infirmier et kiné est organisée durant la semaine et les week-ends afin d'assurer la continuité des soins.*

*A travers son action mais aussi dans son mode d'organisation autogestionnaire, la maison médicale prône un certain nombre de valeurs : la justice sociale, basée sur un principe d'équité et de solidarité ; la citoyenneté ; le respect de l'autre et l'autonomie.*

*La maison médicale s'efforce d'offrir des conditions de travail de qualité et une organisation démocratique au sein de l'équipe pour permettre un travail de qualité, valorisant et axé sur la durée. Les travailleurs ont la possibilité de participer aux organes de gestion de la maison médicale.*

*Enfin, dans le cadre de sa démarche en promotion de la santé, des actions de prévention, d'éducation à la santé et de santé communautaire sont développées par l'ensemble des professionnels de la maison médicale, dans le but de permettre à la population de rester ou de redevenir acteur de sa santé. Pour ce faire, la maison médicale travaille en réseau avec des partenaires locaux en y intégrant l'ensemble des déterminants sociaux, économiques, environnementaux et culturels.*

*(Extrait de la brochure « Travailler en maison médicale, centre de santé intégrée » de la Fédération des Maisons médicales)*

### **Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, Table ronde de la santé du 25/02/2013, CLDR du 20/02/2014, GT projets du lot 2 du 23/04/2014).

### **Justification du projet :**

Comme beaucoup de communes en milieu rural, Vaux-sur-Sûre sera tôt ou tard confronté au problème de pénurie de médecins, dont on peut trouver l'origine dans le vieillissement de nos médecins, dans un mode de vie moins attractif comprenant les gardes, les horaires surchargés, des rythmes de vie différents (+ de 70 heures de travail par semaine) ainsi que dans la féminisation du métier (congrés de maternité, enfants).

Une première solution apportée a été la création d'un poste médical de garde à Bastogne. Globalement, les échos sont positifs au niveau de Vaux-sur-Sûre et les gens se déplacent plutôt facilement.

Au niveau du territoire communal, l'une des propositions a été de mettre en place des solutions « évolutives » qui permettent aux différents médecins de trouver des réponses adaptées à leurs besoins spécifiques tout en gardant une certaine liberté. L'idée d'une « permanence » médicale communale est ainsi lancée et elle aboutit au présent projet de maison médicale.

Cette structure permettra de conserver une accessibilité et une proximité des soins médicaux pour les habitants. De plus, la centralisation des services de soins permettra de mutualiser et de réduire les frais de fonctionnement pour les utilisateurs. La maison médicale permettra également de faciliter les permanences de soins pour une optimisation des heures de garde.

A terme la maison médicale de Vaux-sur-Sûre se veut également devenir un atout pour l'installation de jeunes médecins sur le territoire en leur proposant une qualité de vie plus adéquate.

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

Le projet soutient le maintien, voire le développement des activités de soins dans la commune.

#### *Impacts environnementaux :*

Ce nouveau service à la population sera central et facile d'accès. Les habitants auront moins de déplacement à faire et seront soignés sur place. Le projet pourrait également aboutir à la rénovation écologique d'un bâtiment existant.

#### *Impacts sociaux :*

Le projet contribue à l'amélioration générale des conditions de santé pour les habitants de Vaux-sur-Sûre et à la centralisation des services. La proximité sociale médecin – patient sera conservée et améliorée.

### **Localisation :**

A définir.

**Statut au plan de secteur :**

A définir.

**Statut de propriété :**

A définir.

La mise à disposition d'un bâtiment par la Commune de Vaux-sur-Sûre pourrait être envisagée le cas échéant.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Inviter tous les acteurs de la santé de Vaux-sur-Sûre à l'initiative de la commune et de la CLDR afin de connaître leurs idées, leurs besoins... sur le projet de maison médicale.
- Intégrer dans la démarche la Fédération des maisons médicales.
- Ecrire un projet commun qui définit les objectifs de l'équipe sur base :
  - des motivations et intérêts de chacun,
  - des moyens,
  - d'un mode d'organisation en équipe pluridisciplinaire.
- Bien réfléchir au lieu d'implantation, en fonction des caractéristiques locales de la population et de la démographie des travailleurs de santé.
- Prévoir les modalités concrètes de gestion de l'équipe.
- Planifier les étapes de réalisation (échancier des tâches à réaliser).
- Réalisation du projet.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Création d'emploi(s) envisagée :**

Soutien à l'emploi existant et maintien d'un service de proximité de qualité.

Création d'emplois administratifs (secrétariat médical).

**Programme de réalisation :**

A définir.

**Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

### **Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Table ronde de la santé et du bien-être du 25/02/2013.

Une réflexion avec la commune et les médecins locaux a déjà été entamée.

Dans le cadre de sa demande d'agrément, la future ADL a pour projet d'accompagner les communes ou les acteurs privés dans leur volonté de développer des maisons médicales.

### **Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

### **Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Création d'une maison médicale	Nombre d'acteurs de la santé sur la commune	Commune	Au moins 4 acteurs de la santé en plus dans les dix ans
	Taux de mortalité de la commune	Commune	Diminution du taux dans les dix ans

A titre informatif, voici une liste non exhaustive des acteurs de la santé de Vaux-sur-Sûre :

Dr ANNET M	Médecin généraliste	Rue de Marche 34 à Vaux-sur-Sûre
Dr CALLANT L	Médecin généraliste	Rue du Centre 11 à Sibret
Dr LALOY V	Médecin généraliste	Bercheux 85B
Dr RIGOT B	Médecin généraliste	Rue du Wez 10 à Vaux-sur-Sûre
Dr BAI F	Dentiste	Rue de Laneuville 13 à Vaux-sur-Sûre
Dr GIRS C	Dentiste	Chemin des Monts 4 à Sibret
BRABANTS H	Logopède	Chenogne 27
CORBIAU I	Logopède	Chenogne 12
LHOAS M-P	Logopède	Morhet 79
PAQUAY F	Logopède	Nives 15
DEJACE I	Kinésithérapeute	Virée-du-Renard 21 à Sibret
GODFRIND R	Kinésithérapeute	Rue du Moulin 8 à Vaux-sur-Sûre
GODFRIND J	Kinésithérapeute	Rue du Moulin 8 à Vaux-sur-Sûre
GUEIBE L	Kinésithérapeute	Rue du Moulin 8 à Vaux-sur-Sûre
PIERRET S	Kinésithérapeute	Rue du Moulin 8 à Vaux-sur-Sûre
DEMOUSTIER MP	Kinésithérapeute	Virée-du-Renard 21 à Sibret
MARON S	Kinésithérapeute	Grand-Route, Rosières 82/C
PIRON S	Kinésithérapeute	Morhet 71H

Les services de la Croix Jaune et Blanche de Bertix et de la Centrale de Soins à Domicile de Saint-Hubert travaillent sur le territoire de Vaux-sur-Sûre.

### **Annexes :**

- Néant.



**Intitulé projet :**

**Etude de faisabilité et réalisation  
d'un projet d'autonomie énergétique**

**M 2.11**  
Projet 11  
Priorité 2

**Description du projet :**

Ce projet vise à étudier au préalable le potentiel des énergies renouvelables sur le territoire avant de mettre en œuvre un projet d'autonomie énergétique.

La première démarche consiste à réaliser un inventaire du potentiel de développement de chaque technologie renouvelable de façon à mettre en lumière des possibilités d'investissements favorables tant d'un point de vue économique qu'environnemental.

Sur base de cet inventaire, une étude de faisabilité pourra être réalisée et, si elle est concluante, le projet sera mis en œuvre.

Rappelons que la création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre fait déjà l'objet d'un projet en lot 1 du PCDR.

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (Consultation des villages, GT Pilier environnement du 17/01/2013, GT Energies du 21/05/2013, CLDR du 20/02/2014, GT projets du lot 2 du 23/04/2014).

**Justification du projet :**

Dès les réunions de consultation, les habitants ont montré un intérêt pour les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

Les éléments naturels comme l'eau, le vent et la forêt sont, parmi d'autres, des sources potentielles d'énergie renouvelable à valoriser en gardant une attention soutenue à leur ancrage local (retombées positives pour les habitants, respect des paysages...). Un projet de réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre est en cours d'étude. Cependant, d'autres ressources méritent encore d'être exploitées. Dans cette optique, les habitants souhaitent que la commune mette en place une réelle politique énergétique et montre l'exemple.

**Contribution au développement durable :**

*Impacts économiques :*

La mise en place d'une politique énergétique communale et le recours aux énergies renouvelables contribuent au développement d'une économie durable essentiellement grâce aux économies engendrées par la réduction des consommations énergétiques ainsi que par les retombées directes d'exploitation sur le territoire.

*Impacts environnementaux :*

Le recours aux énergies renouvelables s'inscrit pleinement dans le pilier environnemental, que ce soit par la réduction des consommations (mesures URE), la préservation des ressources énergétiques ou par la limitation du recours aux énergies fossiles.

*Impacts sociaux :*

La contribution sociale de cette action est principalement le soutien à la réduction des charges énergétiques pour le citoyen et la commune.

Par ailleurs, la plupart des projets ayant recours aux sources d'énergies renouvelables, et singulièrement ceux ayant trait à la biomasse, génère des emplois décentralisés, pérennes et non délocalisables.

**Localisation :**

A définir.

**Statut au plan de secteur :**

A définir.

**Statut de propriété :**

A définir.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Réalisation d'un inventaire.
- Choix d'un projet.
- Réalisation d'une étude de faisabilité.
- Le projet.
- L'exécution du projet.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 4	Protéger les richesses du territoire pour les générations futures
✓	<b>Objectif 6</b>	<b>Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie</b>

**Création d'emploi(s) envisagée :**

Création d'emplois non chiffrable.

**Programme de réalisation :**

Le cas échéant, le projet peut être réalisé en 2 phases :

- Phase 1, l'étude de faisabilité.
- Phase 2, l'exécution du projet.

**Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Néant.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans en développement rural.

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Etude de faisabilité et réalisation d'un projet d'autonomie énergétique	Nombres de ressources énergétiques renouvelables identifiées sur le territoire	Commune	1 projet d'exploitation des énergies renouvelables identifiées mis en œuvre

**Annexes :**

- Néant.

**PROVINCE DU LUXEMBOURG**  
**COMMUNE DE VAUX-SUR-SÛRE**



**PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL /**  
**AGENDA 21 LOCAL**

**Volume A**

**PARTIE IV.**

**Les PROJETS ET ACTIONS pour ATTEINDRE les OBJECTIFS**

**VERSION**  
***Approuvée par la CLDR du 18 novembre 2014***

**sprl LACASSE-MONFORT**  
**Ingénieur Conseil**  
Thier del Preux 1 - 4990 Lierneux  
Tél. 080/418.681



**Carine MARQUET**  
**Valentin LABOREY,**  
Auteurs de Programme





# Lot 3

<b>M 3.01</b>	<b>Création d'un lieu pour accueillir le marché du terroir</b>
<b>M 3.02</b>	<b>Aménagement convivial des centres de villages</b>
<b>M 3.03</b>	<b>Création des stations d'épuration à Sibret et Rosières</b>
<b>M 3.04</b>	<b>Requalification des bâtiments agricoles en logements</b>
<b>M 3.05</b>	<b>Amélioration et création de trottoirs</b>
<b>M 3.06</b>	<b>Création d'une aire pour mobil homes</b>
<b>M 3.07</b>	<b>Aménagement d'un local pour les gardiennes d'enfants</b>
<b>M 3.08</b>	<b>Placement de bornes électriques pour voitures</b>
<b>M 3.09</b>	<b>Création d'un espace pédagogique sur la biodiversité</b>
<b>M 3.10</b>	<b>Installation de modules de collecte de déchets dans les villages</b>
<b>M 3.11</b>	<b>Réaffectation des bâtiments religieux</b>

---



**Intitulé projet matériel :**

**Création d'un milieu  
pour accueillir le marché du terroir**

**M 3.01  
Projet 1  
Priorité 3**

**Description du projet :**

Le marché nécessite un endroit pour se tenir (espace ou local public). Un contact avec les différents producteurs et une étude de marché seront nécessaires afin de cadrer l'organisation de l'évènement. Enfin, une officialisation du marché (règlement de marché, perception de taxes, nettoyage de la zone...) devra également être réalisée.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>
---	-------------------	--



**Intitulé projet matériel :**

**Aménagement convivial  
des centres de villages**

**M 3.02**  
Projet 2  
Priorité 3

**Description du projet :**

*Dans un village, la place de l'église ne constitue pas le seul espace public. Une rue, une ruelle, une placette, un chemin, une plaine de jeux, un jardin... peuvent être aménagés également.*

*En rendant les villages plus attrayants, des espaces bien aménagés entraînent des retombées qui favorisent l'économie locale et l'emploi : les touristes y séjournent plus volontiers ; les commerces et les entreprises améliorent leur image. En retour, le secteur privé investit, un effet d'entraînement qui bénéficie à tous.*

Le projet consiste donc à aménager les centres de villages de la Commune de Vaux-sur-Sûre. Préalablement, un inventaire des villages à aménager sera dressé afin de pouvoir établir un programme d'exécution.

(Source : FRW Cahier n° 8 – Les espaces publics villageois)

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 3</b>	<b>Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales</b>
✓	Objectif 4	Protéger les richesses du territoire pour les générations futures



**Intitulé projet matériel :**

**Création des stations d'épuration  
à Sibret et Rosières**

**M 3.03**  
Projet 3  
Priorité 3

**Description du projet :**

Une station d'épuration a été construite en 1996 à Vaux-sur-Sûre (700 EH).

Le PASH prévoit deux autres stations supplémentaires, à savoir une à Sibret (1.000 EH) et une à Rosières (300 EH).

Les habitants souhaitent que la Région wallonne tienne ses engagements vis-à-vis de la construction de ces deux stations.

Afin d'être complet, notons que l'avant-projet de modification du PASH, approuvé en 2013, transfère les villages de Lescheret, Juseret, Bercheux vers l'assainissement collectif. Mais aucun planning n'a accompagné cette modification du PASH.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 4</b>	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>
---	-------------------	--



**Intitulé projet matériel :**

**Requalification des bâtiments agricoles en logements**

**M 3.04**  
Projet 4  
Priorité 3

**Description du projet :**

Le projet consiste à acquérir des anciennes fermes possédant une certaine valeur architecturale, afin de les préserver ou de les mettre en valeur.

Ces bâtiments seront rénovés et affectés en logements.

Une attention particulière est à apporter, lors de l'aménagement des bâtiments, à l'aspect développement durable.

Un lien peut être fait avec la fiche M 2.03 « Création de logements tremplin » et / ou la fiche M 2.04 « Création de logements intergénérationnels ».

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 3</b>	<b>Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales</b>
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie



**Intitulé projet matériel :**

**Amélioration et création de trottoirs**

**M 3.05**  
Projet 5  
Priorité 3

---

**Description du projet :**

D'une manière générale, les habitants souhaitent la poursuite de l'amélioration et création de trottoirs sur l'ensemble de la commune et, notamment (non exhaustif) :

- Prolonger le trottoir jusqu'au Poteau de Nives ;
- Créer des trottoirs le long du chemin de Martelage à Cobreville et vers l'école pour les enfants ;
- Créer des trottoirs à Bercheux ;
- Aménager des trottoirs à Remience et à Juseret ;
- Etc.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 3</b>	<b>Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales</b>
---	-------------------	---



**Intitulé projet matériel :**

**Création d'une aire pour mobil homes**

**M 3.06**  
Projet 6  
Priorité 3

**Description du projet :**

Les voyages en mobil homes connaissent un succès croissant et amènent un public toujours plus nombreux à visiter la région.

Malheureusement, le stationnement sauvage de ce type de véhicules est de plus en plus gênant.

Le projet consiste donc en la création d'une aire réservée aux mobil homes. Cela permettra d'améliorer l'accueil touristique à Vaux-sur-Sûre mais également de protéger l'ensemble de la commune que ce soit au niveau visuel, sécuritaire ou de la propreté.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>
---	-------------------	--





**Intitulé projet matériel :**

**Aménagement d'un local  
pour les gardiennes d'enfants**

**M 3.07**  
Projet 7  
Priorité 3

**Description du projet :**

Dans l'optique de stimuler la vocation de gardiennes d'enfants, le projet consiste à ce que la commune mette un local adapté à la disposition des accueillantes d'enfants conventionnées.

L'ONE accepte que ses accueillantes travaillent ailleurs qu'à domicile et il accepte également le co-accueil, c'est-à-dire que deux accueillantes ont la possibilité de travailler ensemble.

Le local mis à disposition doit être aménagé pour ce type d'activités et répondre aux exigences de l'ONE en la matière.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie



**Intitulé projet matériel :**

**Placement de bornes électriques  
pour voitures**

**M 3.08**  
Projet 8  
Priorité 3

**Description du projet :**

A une époque où la pénurie des matières premières, où la pollution de l'environnement ne cessent de s'intensifier et où les conditions d'émissions CO2 se durcissent, tous les grands constructeurs automobiles ont aujourd'hui décidé de proposer des véhicules purement électriques.

Pour que ces véhicules électriques soient désormais acceptés par un large public, il faut prévoir une vaste infrastructure de stations afin de permettre aux conducteurs de recharger leur véhicule partout et à tout moment.

Les habitants de Vaux-sur-Sûre ont estimé qu'il n'était pas utopique de pourvoir leur commune rurale de bornes électriques.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 3	Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales
✓	Objectif 4	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>



**Intitulé projet matériel :**

**Création d'un espace pédagogique  
sur la biodiversité**

**M 3.09**  
Projet 9  
Priorité 3

**Description du projet :**

Ce projet est avant tout un projet d'éducation à la nature qui répond parfaitement aux objectifs du développement durable.

En termes d'aménagements, on peut citer un jardin naturel, une haie vive, un verger, un jardin partagé, une zone humide, une prairie fleurie, un parcours aventure...

L'espace naturel pédagogique se voudra convivial et permettra d'accueillir les habitants, les enfants, les écoles, les associations locales...

Des animations pourront également y être organisées.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 3	Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales
✓	<b>Objectif 4</b>	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>



**Intitulé projet matériel :**

**Installation de modules de collecte  
de déchets dans les villages**

**M 3.10**  
Projet 10  
Priorité 3

**Description du projet :**

Il s'agit d'installer, dans les principaux villages de la commune, des kiosques pour recueillir les déchets triés. A ce projet sera associée la mise en place d'un système d'enlèvement par l'Administration communale.

En outre, le projet prévoira des panneaux d'information plurilinguistique sur les méthodes de tri ainsi qu'un fléchage au départ du centre des villages.

Ce projet contribue à faciliter l'accès à des points de collecte de déchets pour les habitants des villages et, de ce fait, à améliorer le tri sélectif sur la commune.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 4</b>	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux



**Intitulé projet matériel :**

**Réaffectation de bâtiments religieux**

**M 3.11**  
Projet 11  
Priorité 3

**Description du projet :**

*Lorsqu'une église n'est plus suffisamment occupée et entretenue, elle se dégrade progressivement et peut devenir dangereuse pour la population. Il est donc intéressant d'envisager une reconversion des lieux et une adaptation à une autre fonction.*

*Rappelons que la réaffectation d'un bâtiment de culte n'est envisageable que si celui-ci a été préalablement désaffecté, en tout ou en partie.*

*La désaffectation est une démarche visant à supprimer l'affectation d'un bâtiment religieux comme lieu de culte. Elle est indispensable à tout projet envisageant une autre destination que religieuse sur l'ensemble du bâtiment.*

*La réaffectation, quant à elle, donne une nouvelle fonction au bâtiment. En effet, bien des éléments du patrimoine ne répondent plus à leur fonction traditionnelle. Leur trouver une nouvelle vocation apparaît souvent comme le meilleur moyen d'assurer leur conservation.*

*Etant donné le volume disponible des bâtiments religieux et la symbolique des lieux, les réaffectations envisageables sont des transformations en salle de spectacle, de concert, d'exposition, en bibliothèque ou encore en musée.*

*En tenant compte de l'évolution des modes de vie et des différents enjeux liés au développement durable, d'autres solutions peuvent être proposées. Une maison de village ou des associations, une plateforme de télétravail et/ou de multimédia, une halte-garderie, un lieu d'accueil extrascolaire, une maison multiservices, un atelier pour artistes et/ou artisans, un logement... sont autant d'exemples permettant de répondre à des problématiques rurales.*

*Quel que soit le nouvel usage, celui-ci devra être en lien avec le contexte social, culturel, environnemental, paysager et économique des lieux. Le projet devra associer valeur d'existence (histoire, positionnement, architecture...) et valeur d'usage (fonctionnalité et économie) pour bien être accueilli par la population locale. Ainsi, si le programme de réaffectation est bien pensé, la perception de l'église perdurera.*

(Source : SOS patrimoine rural – Vade mecum réalisé par la FRW, avec l'aide de la Wallonie et le concours de l'Institut du patrimoine wallon)

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 2	Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires
✓	Objectif 3	Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales
✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>

**PROVINCE DU LUXEMBOURG**  
**COMMUNE DE VAUX-SUR-SÛRE**



**PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL /**  
**AGENDA 21 LOCAL**

**Volume A**

**PARTIE IV.**

**Les PROJETS ET ACTIONS pour ATTEINDRE les OBJECTIFS**

**VERSION**  
***Approuvée par la CLDR du 18 novembre 2014***

**sprl LACASSE-MONFORT**  
**Ingénieur Conseil**  
Thier del Preux 1 - 4990 Lierneux  
Tél. 080/418.681



**Carine MARQUET**  
**Valentin LABOREY,**  
Auteurs de Programme



# Lot immatériel

---





## Projets immatériels

Sur base de la liste des projets immatériels arrêtée lors des réunions de sélection du 26/11/2013 et du 9/12/2013, la CLDR a sélectionné et étudié chacun des projets immatériels.

Par la suite, elle a réfléchi à l'opérateur le mieux adapté pour réaliser le projet. Cette sélection a permis d'intégrer l'ensemble des projets évoqués par la population et la CLDR dans la stratégie tout en établissant une liste cohérente de projets immatériels qui pourront être portés par la CLDR.

L'ensemble des fiches projets a été soumis aux différents porteurs existants (Administration communale, CLDR, ADL...), ce qui a permis d'alimenter les fiches projets immatériels et de les confronter aux réalités de terrains.

Les fiches des projets immatériels sont donc présentées par opérateur. Une distinction est faite entre les opérateurs déjà existants et les opérateurs qui vont être mis en place.

<b>Projets immatériels portés par la CLDR .....</b>	<b>2</b>
<b>Projets immatériels portés par la Commune .....</b>	<b>4</b>
<b>Projets immatériels portés par un opérateur existant .....</b>	<b>6</b>
La Commission Communale de l'Accueil (CCA).....	6
Le Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier (PNHSFA).....	7
Le conseiller en mobilité .....	8
L'écopasseur .....	10
<b>Projets immatériels portés par un opérateur à mettre en place .....</b>	<b>12</b>
Le Plan de Cohésion Sociale (PCS).....	12
L'Agence de Développement Local (ADL) .....	16
La Commission loisirs et culture .....	19
Le « groupe nature » de la commune de Vaux-sur-Sûre .....	21
La future maison de la ruralité .....	24

## Projets immatériels portés par la CLDR

### **Présentation de l'opérateur :**

Le Conseil communal définit la mission générale de la CLDR comme étant un rôle de relais d'information entre la population et le Conseil communal pour tout ce qui concerne l'opération de développement rural. La Commission joue ainsi un rôle d'organe consultatif pour le Conseil communal. Elle répond à toute demande d'avis de sa part et s'exprime, au besoin, d'initiative.

### **I 01**      **Création d'un groupe de travail « culture » ayant pour but la mise en place d'une Commission loisirs et culture**

#### **Description succincte :**

Le groupe de travail « culture » se réunira afin de définir la mission, le programme et les besoins nécessaires à la mise en place d'une Commission loisirs et culture dont le but sera de coordonner et de dynamiser les actions dans les domaines des loisirs et de la culture sur la Commune de Vaux-sur-Sûre. Les premières réflexions de la CLDR sont :

- a. Mettre en place un agenda coordonné des activités.
- b. Promouvoir des activités locales.
- c. Assurer la présence d'une personne relais à la commune pour les activités.
- d. Gérer un calendrier annuel de prêt du chapiteau.
- e. Organisation de journées à thème.
- f. Organisation d'une journée des loisirs.
- g. Promouvoir et redynamiser le tourisme.
- h. Améliorer l'image du milieu agricole (calendrier des activités agricoles).

#### **Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 2</b>	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
---	-------------------	---

### **I 02**      **Création d'un SEL**

#### **Description succincte :**

Un SEL est une association locale et privée de personnes mettant des ressources à disposition les unes des autres en échangeant des services, produits, savoirs et biens de façon multilatérale. Les échanges sont dans un SEL enregistrés et mesurés par une unité de compte commune.

#### **Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne
✓	<b>Objectif 2</b>	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 4	Protéger les richesses du territoire pour les générations futures
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux

**I 03**

**Création d'un groupe de travail « nature »**

**Description succincte :**

Le groupe de travail « nature » se réunira afin de définir l'objectif, les partenaires et les besoins nécessaires à la mise en place d'actions coordonnées en faveur de la nature sur la commune. Les actions visent à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 4</b>	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>
---	-------------------	--

**I 04**

**Etude d'un système foncier permettant de conserver la maîtrise des terres agricoles par les agriculteurs de la commune**

**Description succincte :**

Il s'agit de définir, sur base d'une étude de la situation existante des propriétés agricoles de la commune, un programme permettant la mise en place d'une stratégie foncière visant à préserver et pérenniser les terres agricoles sur le territoire.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>
---	-------------------	--

## Projets immatériels portés par la Commune

### **Présentation de l'opérateur :**

La Commune, à travers les différents services qui la constituent et les différents programmes qu'elle a mis en place, sera amenée à porter les projets suivants :

#### **I 05**      **Stimulation de la vocation de gardiennes d'enfants**

##### **Description succincte :**

Il s'agit, via différentes campagnes de sensibilisation et via la mise en place d'aides ou d'infrastructures adaptées, de soutenir et d'encourager la vocation de gardiennes d'enfants.

##### **Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 1</b>	<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux

#### **I 06**      **Gestion de l'expansion des villages par la mise en place de règlements et contrôle du respect des règles**

##### **Description succincte :**

La commune se dotera des documents d'urbanisme règlementaires et d'un service adapté afin d'organiser l'évolution future des surfaces bâties dans une perspective d'utilisation parcimonieuse du territoire.

##### **Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 3</b>	<b>Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales</b>
---	-------------------	---

#### **I 07**      **Définition d'un plan cohérent afin d'épurer les eaux usées en zone individuelle**

##### **Description succincte :**

Il s'agit de définir, sur base d'une étude de la situation existante des zones d'épuration individuelle, un programme permettant d'organiser l'installation d'infrastructures (individuelles et communes) qui permettront d'épurer l'ensemble des habitations reprises dans ces zones.

##### **Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 4</b>	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>
---	-------------------	--

**I 08**

**Distribution de filets à placer sur les remorques**

**Description succincte :**

Pour tenter de remédier au problème de pollution des bords de route, la commune, en partenariat avec l'AIVE, lancera une campagne de sensibilisation, avec distribution gratuite de filet pour remorques.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 4</b>	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>
---	-------------------	--

**I 09**

**Fourniture des cantines scolaires avec des produits locaux de qualité**

**Description succincte :**

Il s'agit d'adapter les cahiers des charges des cantines scolaires pour y intégrer l'utilisation de produits locaux de qualité.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>
---	-------------------	--

**I 10**

**Mise en location ou à disposition de terres agricoles publiques pour permettre des essais de nouvelles cultures**

**Description succincte :**

Il s'agit de mettre à disposition des agriculteurs des terres agricoles leur permettant d'effectuer des essais de nouvelles cultures. Ces essais leur permettront, le cas échéant, d'envisager une diversification de leur production agricole.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>
---	-------------------	--

**Projets immatériels portés par un opérateur existant**  
**La Commission Communale de l'Accueil (CCA)**

**Présentation de l'opérateur :**

La CCA, en partenariat avec la Province et l'ONE, assure la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et le soutien à l'accueil extrascolaire. Les membres de la Commission d'agrément de l'ONE réunis le 1er décembre 2009 ont émis un avis favorable quant à l'agrément du nouveau Programme CLE (Programme de coordination locale pour l'enfance) de la Commune. Ce dernier a été approuvé par le Conseil communal du 30/9/2014.

**I 11**      **Elargissement de la CCA**

**Description succincte :**

Il s'agit d'étendre la Commission Communale de l'Accueil afin d'y intégrer un maximum de partenaires et plus particulièrement des personnes en charge de la petite enfance.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 1</b>	<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>
---	-------------------	--

**I 12**      **Réflexion sur l'accompagnement des devoirs**

**Description succincte :**

A l'image d'une école des devoirs, il s'agit de mettre en place une association de bénévoles qui aideront les élèves à faire leurs devoirs en dehors des heures scolaires.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 1</b>	<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>
---	-------------------	--

**Projets immatériels portés par un opérateur existant**  
**Le Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier (PNHSFA)**

**Présentation de l'opérateur :**

Le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier a été initié par l'association de 6 communes regroupées en intercommunale (Bastogne, Fauvillers, Vaux-sur-Sûre, Martelage, Habay et Léglise). Le territoire couvre ainsi la quasi-totalité du bassin hydrographique de la Haute-Sûre, ainsi que l'ensemble du grand massif de la Forêt d'Anlier. Les compétences ainsi fédérées sont : l'environnement, l'aménagement du territoire, l'agriculture, la pédagogie, le tourisme, la communication et la gestion administrative.

<b><u>I 13</u></b>	<b><u>Réduction de la pollution des eaux</u></b>
--------------------	--

**Description succincte :**

Il s'agit de mettre en place des projets et des actions d'information et de sensibilisation qui permettront, à court, moyen et long termes, d'améliorer la qualité des eaux souterraines et de surface sur le territoire de la commune.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 4</b>	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>
---	-------------------	--

<b><u>I 14</u></b>	<b><u>Encouragement à l'installation de citernes à eau de pluie</u></b>
--------------------	---

**Description succincte :**

Il s'agit, via des actions d'information et de sensibilisation ou via la mise en place d'incitants, de sensibiliser les habitants à la réduction des consommations d'eau potable par la mise en place de citernes à eau de pluie.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 4</b>	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>
---	-------------------	--

**Projets immatériels portés par un opérateur existant**  
**Le conseiller en mobilité**

**Présentation de l'opérateur :**

*Le conseiller en mobilité est un relais, un lien entre les acteurs concernés par la problématique de la mobilité (responsables politiques, services techniques, associations, usagers...) au sein de l'Administration communale de Vaux-sur-Sûre.*

*Notons qu'en août 2014, il a rédigé la candidature pour un Plan Communal de Mobilité. Cette étude permettra à la commune d'analyser et développer les thématiques de la mobilité (vélo, marche, voiture, covoiturage, signalisation, sécurité, routes, autoroutes, sentiers, pistes cyclables, RAVeL et pré RAVeL...).*

**I 15**      **Parrainage des sentiers**

**Description succincte :**

Le principe est simple : chaque parrain choisit la promenade ou le secteur qu'il souhaite contrôler, il s'engage ensuite à le parcourir au moins deux fois par an pour en vérifier son état et sur base d'une carte et d'un formulaire fournis par le conseiller en mobilité, relève les éventuels problèmes constatés (balisage manquant, végétation à tailler, dépôt clandestin). Ces informations sont ensuite transmises au conseiller en mobilité.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 3</b>	<b>Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux

**I 16**      **Etude sur :**  
**a. la réouverture, l'entretien des chemins et sentiers**  
**b. la signalisation des villages par des poteaux**

**Description succincte :**

Il s'agit de définir, sur base d'une étude de la situation existante des itinéraires et de l'Atlas des chemins vicinaux, un programme permettant d'organiser l'ouverture, le balisage, l'entretien de ces itinéraires ainsi que la signalisation des villages.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 3</b>	<b>Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux



**I 17**

**Promotion du covoiturage**

**Description succincte :**

Il s'agit, via différentes campagnes de sensibilisation et, via la mise en place d'aides ou d'infrastructures adaptées, de soutenir et d'encourager le recours au covoiturage.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 3</b>	<b>Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales</b>
✓	Objectif 6	Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie

**Projets immatériels portés par un opérateur existant**  
**L'écopasseur**

**Présentation de l'opérateur :**

*L'écopasseur vise à la sensibilisation du citoyen à la rénovation durable et la bonne mise en œuvre des politiques de l'énergie et du logement au niveau communal.*

**I 18**      **Soutien des associations et des initiatives communes des citoyens dans le cadre de projets d'économie d'énergie et/ou environnementaux**

**Description succincte :**

Il s'agit d'offrir un service d'information et soutien aux associations et aux initiatives communes des citoyens dans le cadre de projets d'économie d'énergie et/ou environnementaux.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 2	Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires
✓	Objectif 4	Protéger les richesses du territoire pour les générations futures
✓	<b>Objectif 6</b>	<b>Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie</b>

**I 19**      **Mise en place d'incitants pour la réalisation d'audits énergétiques chez les particuliers**

**Description succincte :**

Il s'agit d'offrir un service d'information ainsi qu'un incitant financier pour la réalisation d'audits énergétiques chez les particuliers dans le cadre de travaux de rénovation ou d'une nouvelle construction.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 3	Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales
✓	<b>Objectif 6</b>	<b>Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie</b>

**I 20**      **Etude des besoins énergétiques de la commune et établissement de recommandations**

**Description succincte :**

Il s'agit de définir, sur base d'une étude de la situation existante des potentialités et des besoins de la commune, un programme permettant la mise en place d'une politique énergétique communale.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 6</b>	<b>Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie</b>
---	-------------------	---

**I 21**

**Etude de faisabilité de projets de production d'énergie renouvelable dans l'esprit d'un mix énergétique**

**Description succincte :**

Il s'agit de définir, sur base d'une étude des ressources renouvelables de la commune, un programme permettant la mise en place de moyens de production d'énergie renouvelable variés.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 6</b>	<b>Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie</b>
---	-------------------	---

**I 22**

**Etude des potentialités de cultiver le miscanthus et le chanvre**

**Description succincte :**

Il s'agit de définir, sur base d'une étude du contexte agricole de la commune, les potentialités de cultiver le miscanthus et le chanvre.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux
✓	<b>Objectif 6</b>	<b>Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie</b>

**Projets immatériels portés par un opérateur à mettre en place**  
**Le Plan de Cohésion Sociale (PCS)**

**Présentation de l'opérateur :**

*Le Conseil communal a approuvé le Plan de cohésion sociale 2014–2019.*

*Un animateur a été engagé en septembre 2014. Avec le coordinateur du Plan de cohésion sociale, celui-ci finalisera au mieux les différents objectifs du Plan de cohésion sociale.*

**I 23**      **Création d'un conseil des jeunes**

**Description succincte :**

Le conseil des jeunes aura essentiellement pour objet de veiller aux intérêts des jeunes et de délibérer par voie d'avis sur toutes les questions d'ordre éthique, social, économique, sanitaire, culturel, pédagogique, juridique, de sécurité et d'environnement qui, sur le plan communal, les concernent directement ou indirectement.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 1</b>	<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>
✓	Objectif 2	Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires

**I 24**      **Création d'activités pour les adolescents**

**Description succincte :**

Il s'agit de proposer des activités dédiées aux adolescents en favorisant les rencontres entre villages. Une distinction sera faite entre les activités se déroulant toute l'année et celles se déroulant durant les vacances.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 1</b>	<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>
✓	Objectif 2	Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires

**I 25****Projet d'échanges ou de jumelages pour les jeunes****Description succincte :**

Il s'agit d'initier, en partenariat avec le conseil des jeunes, un projet de jumelage visant à resserrer les liens avec une autre nation.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 1</b>	<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>
✓	Objectif 2	Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires

**I 26****Développer des solutions intergénérationnelles et solidaires****Description succincte :**

Il s'agit de mettre en place des actions et des manifestations permettant aux jeunes de renforcer leur lien avec les autres générations de la commune.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 1</b>	<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>
---	-------------------	--

**I 27****Mettre à profit le savoir-faire des aînés****Description succincte :**

Il s'agit, via des ateliers, des manifestations, ou via la participation à des actions communales, de mettre à profit le savoir-faire des aînés auprès des plus jeunes.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 1</b>	<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>
---	-------------------	--

**I 28****Création de services mobiles ambulants ou décentralisés****Description succincte :**

Il s'agit de mettre à disposition des aînés des services communaux dispensables dans tous les villages et directement chez la personne.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux

**I 29****Création d'activités en lien avec les personnes handicapées****Description succincte :**

Il s'agit de mettre en place des activités permettant de sensibiliser les habitants aux difficultés rencontrées au quotidien par les personnes handicapées.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>
---	------------	--

**I 30****Faciliter l'installation de jeunes médecins****Description succincte :**

Il s'agit de mettre en place une campagne de publicité, dans les universités, les centres hospitaliers et auprès des médecins locaux, vantant les avantages que propose la commune pour l'installation de jeunes médecins.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	<b>Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux

**I 31**

**Formation des intervenants sociaux afin de sensibiliser leurs publics aux économies d'énergie**

**Description succincte :**

Il s'agit de proposer une formation des intervenants sociaux afin de sensibiliser leurs publics aux économies d'énergie. Ces formations seront mises en place avec le partenariat de la Province du Luxembourg et des facilitateurs énergie de la Région wallonne.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓

**Objectif 6 Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie**

**Projets immatériels portés par un opérateur à mettre en place**  
**L'Agence de Développement Local (ADL)**

---

**Présentation de l'opérateur :**

*L'Agence de Développement Local (ADL) réunit les quatre communes rurales de Fauvillers, Léglise, Martelange et Vaux-sur-Sûre pour tenter de développer des activités économiques. L'ADL prévoit l'engagement de deux agents à temps plein.*

*L'agrément de la Région wallonne a été reçu le 4 juillet 2014.*

**I 32**

**Transformer les primes communales en chèques locaux**

**Description succincte :**

Cette action fait partie du plan d'actions de l'ADL (action à moyen terme).

L'action vise à répondre à l'objectif global de soutenir l'économie locale en rapprochant les producteurs des consommateurs, dans un climat de confiance.

Les Communes de Léglise, Martelange, Fauvillers et Vaux-sur-Sûre remplaceront la prime de fréquentation des parcs à conteneurs par la remise de chèques commerces. Il s'agit d'un geste fort des communes pour les commerces locaux, puisque l'argent qui sortira des caisses communales sera réinjecté dans l'économie locale.

Les « chèques commerces » seront uniquement valables chez les commerçants des 4 communes et pourront être achetés par les particuliers, les entreprises, les commerçants, les indépendants, les communes, les CPAS, etc.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>
---	-------------------	--



**I 33****Inciter les citoyens à se rendre chez les commerçants de la commune****Description succincte :**

Il s'agit d'un objectif général de l'ADL, à savoir stimuler les activités économiques locales, d'une part en insufflant une logique de proximité (connaître et faire connaître les biens et services de proximité) et d'autre part, en amplifiant la visibilité des activités via le développement d'une politique événementielle.

Ces différents objectifs se concrétiseront par différentes actions. A titre d'exemples, voici quelques actions prévues à court terme :

- Création d'un répertoire des entreprises : guide local reprenant les entreprises, commerçants, artisans, professions libérales et associations. Ce répertoire sera mis à jour une fois par an et distribué en toutes-boîtes aux habitants des 4 communes.
- Mise à l'honneur d'entreprises/ rédaction d'articles thématiques : à l'occasion de chaque bulletin communal, l'ADL se chargera de réaliser des articles mettant à l'honneur une entreprise ou un thème particulier du territoire.
- Réalisation de vidéos d'entreprises : souvent, les entreprises font l'impasse sur la communication ; il s'agit donc de les inciter à réaliser des vidéos d'entreprises. Un marché commun au 4 communes leur permettrait d'obtenir des prix intéressants.
- Inciter les acteurs économiques locaux à participer à divers événements promotionnels (journée de l'Artisan, Place aux Enfants, journée de l'Entreprise...).
- Mise en place d'une foire commerciale : organisée chaque année, dans une des 4 communes, autour d'un thème commun.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>
---	-------------------	--

**I 34****Création d'une confrérie gastronomique promotion du terroir****Description succincte :**

Il s'agit de soutenir toute action tendant à défendre et à promouvoir la gastronomie du terroir, par la mise en place d'une confrérie alliant défense des produits de bouche, folklore et convivialité.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>
---	-------------------	--

**Description succincte :**

Le groupement d'achats communs (GAC) rassemblera plusieurs ménages, à intervalles réguliers, qui optent pour des produits de qualité auprès de producteurs et transformateurs locaux. Pour rappel, l'essentiel des commandes concerne des produits de consommation courante comme le pain, les produits laitiers, les fruits et légumes, la viande... L'ADL pourra s'avérer un partenaire intéressant dans cette dynamique ainsi que la coopérative d'agriculteurs. En fonction des besoins, une extension peut également être envisagée à d'autres produits de consommation courante (électricité, panneaux solaires, isolants...).

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux
✓	Objectif 6	<b>Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie</b>

**Projets immatériels portés par un opérateur à mettre en place**  
**La Commission loisirs et culture**

**Présentation de l'opérateur :**

*Le but de la Commission loisirs et culture sera de coordonner et de dynamiser les actions dans les domaines des loisirs et de la culture, dans les sens larges de ces termes, sur la Commune de Vaux-sur-Sûre. La maison de la ruralité, projet du PCDR, sera mise à disposition de cette commission pour le développement de ses projets.*

**I 36**      **Promotion des activités locales**

**Description succincte :**

Il s'agit d'établir un calendrier et une stratégie de communication visant à promouvoir l'ensemble des activités locales de la commune.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 2</b>	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux

**I 37**      **Organisation de journées à thème**

**Description succincte :**

Il s'agit de mettre en place, de manière récurrente, des journées à thème déclinant les caractéristiques et particularités (environnementales, culturelles, historiques...) de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 2</b>	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux

**I 38**      **Organisation d'une « journée des loisirs »**

**Description succincte :**

Il s'agit de mettre en place, de manière récurrente, une « journée des loisirs » qui, dans une ambiance festive et conviviale, permettra de présenter l'ensemble des activités proposées sur la commune.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 2	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux

**I 39**      **Valorisation de l'histoire des villages et transmission du savoir des aînés**

**Description succincte :**

Il s'agit d'organiser des ateliers ou des manifestations permettant, avec l'aide et le savoir des aînés, de présenter de manière ludique et pédagogique les caractéristiques historiques de la commune et de ses villages.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 2	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux

**I 40**      **Diffusion de spectacles avec le Cercle culturel et les théâtres amateurs**

**Description succincte :**

Il s'agit de mettre en place des manifestations théâtrales fédératrices réunissant le Cercle culturel et les théâtres amateurs.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 2	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux

**Projets immatériels portés par un opérateur à mettre en place**  
**Le « groupe nature » de la Commune de Vaux-sur-Sûre**

**Présentation de l'opérateur :**

*Le groupe nature a pour but de mettre en place des actions servant à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux.*

**I 41**      **Création d'un cercle horticole**

**Description succincte :**

Il s'agit de mettre en place un cercle horticole réunissant les passionnés, amateurs et professionnels, dans le but de proposer des conseils ou services et de partager les connaissances et expériences de chacun.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 2	Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires
✓	Objectif 4	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>

**I 42**      **Plantation de haies indigènes, d'arbres fruitiers et d'espèces mellifères**

**Description succincte :**

Il s'agit d'élaborer un plan de plantation sur l'ensemble de la commune permettant de multiplier les peuplements de haies indigènes, d'arbres fruitiers et d'espèces mellifères.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 4	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>
---	------------	--

**I 43**      **Implantation de verger**

**Description succincte :**

Il s'agit d'étudier, préalablement, l'ensemble des parcelles communales non bâties sur le territoire susceptibles d'accueillir un verger. Par la suite, les vergers seront plantés et un plan de gestion pour chacun de ceux-ci sera mis en place.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 4	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>
---	------------	--

**I 44**      **Réalisation d'un cadastre des haies existantes disparues**

**Description succincte :**

Il s'agit de révéler le maillage de haies sur le territoire par l'élaboration d'un plan présentant, d'une part, l'ensemble des haies existantes et, d'autre part, les haies historiquement présentes sur le territoire (via la consultation de plans historiques, orthophotoplans, gravures, etc.).

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 4</b>	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>
---	-------------------	--

**I 45**      **Organisation d'ateliers du CriE sur le territoire**

**Description succincte :**

Il s'agit de faciliter la mise en place des actions des CriE, via la publicité ou la mise à disposition d'infrastructures, sur le territoire de la commune. Les trois CriE les plus proches sont les CriE d'Anlier de Spa et du Fourneau-Saint-Michel.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 2	Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires
✓	<b>Objectif 4</b>	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>

**I 46**      **Sensibilisation et information sur :**  
**a. les bonnes pratiques en matière environnementale**  
**b. la plantation des feuillus et d'essences adaptées**  
**c. les pesticides et ses alternatives**

**Description succincte :**

Il s'agit de dispenser une information à l'attention des habitants de la commune afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques en matière environnementale, à la plantation des feuillus et d'essences adaptées et aux alternatives aux pesticides.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 2	Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires
✓	Objectif 3	Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales
✓	<b>Objectif 4</b>	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux

**I 47****Mise en place de panneaux d'informations didactiques****Description succincte :**

Il s'agit de répartir, sur l'ensemble du territoire de la commune, des panneaux didactiques présentant les particularités environnementales présentes sur le territoire.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 4</b>	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>
---	-------------------	--

**I 48****Augmentation du potentiel d'accueil de la nature par de petits aménagements****Description succincte :**

Il s'agit de recenser et d'aménager l'ensemble des petits espaces publics susceptibles d'offrir un espace d'accueil pour la faune et la flore régionale (prairies fleuries, nichoirs, haies libres, etc.).

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 4</b>	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>
---	-------------------	--

**I 49****Prévention et répression afin de réduire la pollution dans les bois****Description succincte :**

Il s'agit, d'une part, de sensibiliser les visiteurs des forêts aux différentes conséquences des pollutions dans les bois et, d'autre part, de systématiser la répression et la verbalisation de ces infractions.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 4</b>	<b>Protéger les richesses du territoire pour les générations futures</b>
---	-------------------	--

**Projets immatériels portés par un opérateur à mettre en place**  
**La future maison de la ruralité**

**Présentation de l'opérateur :**

*Intégré au rez-de-chaussée de la maison de la ruralité (projet PCDR) avec une large visibilité sur la route régionale, un espace comprendra un local d'accueil des touristes combiné à une vitrine des caractéristiques touristiques de la commune (espace muséal de l'histoire locale), consultable de l'extérieur, même en dehors des heures d'ouverture. Différentes initiatives sont envisagées dans cet espace avec notamment le projet de professionnalisation de l'animation touristique par la mise à disposition d'un agent communal dans le but d'améliorer l'information aux touristes.*

**I 50**      **Mettre en place un agenda coordonné des activités**

**Description succincte :**

Il s'agit de coordonner les différentes activités sur la commune afin de mettre en place un agenda, régulièrement mis à jour.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 2</b>	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
---	-------------------	---

**I 51**      **Assurer la présence d'une personne relais à la commune pour les activités**

**Description succincte :**

Il s'agit de mettre à disposition un agent communal qui servira de relais aux associations pour la mise en place de leurs activités avec notamment la gestion d'un agenda coordonné.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 2</b>	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux



**I 52****Promotion, redynamisation du tourisme****Description succincte :**

Il s'agit, notamment grâce à la mise en place d'un professionnel du tourisme dans la maison de la ruralité, de promouvoir et de redynamiser le tourisme à Vaux-sur-Sûre en valorisant les richesses du territoire tout en inscrivant la commune dans le développement touristique régional, notamment au niveau de la Ville de Bastogne.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 2</b>	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux

**I 53****Améliorer l'image du milieu agricole****Description succincte :**

Il s'agit de mettre en place une action de publicité, via le bulletin communal, le site internet ou l'édition de publications, visant à améliorer l'image du milieu agricole auprès de la population.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 2</b>	<b>Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires</b>
✓	Objectif 5	Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux

**I 54****Engagement d'un professionnel du tourisme****Description succincte :**

Il s'agit de développer la professionnalisation de l'animation touristique par la mise à disposition d'un agent communal dans le but d'améliorer l'information aux touristes à Vaux-sur-Sûre en complément au plein-temps déjà présent au Syndicat d'initiative de Sibret et de créer des liens avec les différents acteurs touristiques du territoire.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>
---	-------------------	--

**I 55****Travail sur l'image de marque « Commune vélo »****Description succincte :**

Parallèlement à la mise en place d'un système de location de vélos à la maison de la ruralité, il s'agit de développer l'image de marque « Commune vélo » en prospectant l'ensemble des publications, manifestations et infrastructures susceptibles de servir de support à la mise en valeur de cette image de marque.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 3	Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales
✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>

**I 56****Création de projets pédagogiques et touristiques****Description succincte :**

Il s'agit de mettre en place des projets, à l'attention des touristes, dans une perspective pédagogique de sensibilisation aux caractéristiques du territoire (historiques, environnementales ou culturelles).

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 2	Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires
✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>

**I 57****Balisateur numérique de promenades****Description succincte :**

Il s'agit de compléter les balises existantes sur les pieux ponctuant les différents itinéraires balisés, avec des balises présentant un QR Code renvoyant à des informations consultables via smartphone.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 3	Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales
✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>

**I 58****Création d'un parcours de chasse aux trésors et de géo-caching****Description succincte :**

Il s'agit de révéler des lieux insolites de la commune par l'élaboration de chasses aux trésors et l'installation de caches géolocalisées.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>
---	-------------------	--

**I 59****Création d'activités d'accrobranches****Description succincte :**

Il s'agit de prospecter les forêts communales afin d'identifier un lieu pertinent d'un point de vue touristique et environnemental pour le développement d'activité d'accrobranche. Par la suite, il s'agira de développer un partenariat avec un acteur privé pour le développement de cette activité.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 2</b>	Promouvoir le tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires
✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>

**I 60****Développement de projets autour des étangs de la Strange****Description succincte :**

Les étangs de la Strange sont désormais une propriété privée. Il s'agit de mettre en place un partenariat avec le propriétaire pour organiser des activités de sensibilisation à l'environnement sur ce site remarquable.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	<b>Objectif 4</b>	Protéger les richesses du territoire pour les générations futures
✓	<b>Objectif 5</b>	<b>Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux</b>

**PROVINCE DU LUXEMBOURG**  
**COMMUNE DE VAUX-SUR-SÛRE**



**PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL /**  
**AGENDA 21 LOCAL**

**Volume A**

**PARTIE V.**

**TABLEAU RECAPITULATIF**

**VERSION**  
***Approuvée par la CLDR du 18 novembre 2014***

**sprl LACASSE-MONFORT**  
**Ingénieur Conseil**  
Thier del Preux 1 - 4990 Lierneux  
Tél. 080/418.681



**Carine MARQUET**  
**Valentin LABOREY,**  
Auteurs de Programme

**Tableau récapitulatif des projets matériels des lots 1, 2 et 3 du PCDR de Vaux-sur-Sûre**

N° de fiche	Libellé du projet matériel (M)	Objectifs de développement (*)						Estimation du coût TVAC	Subventionnement			Part Communale
		DEF 1		DEF 2		DEF 3			DR Montant	INFRASTRUCTURES / UREBA Montant	Autres sources	
		1	2	3	4	5	6					
<b>Les projets de priorité 1</b>												
M 1.01	Création d'une maison de village à Cobreville	X	X				X	<b>895.328,86</b>	469.448,10 €	INFRASTRUCTURES 153.859,60	- UREBA - Espaces verts	272.021,16 €
M 1.02	Création d'une maison de la ruralité	X	X		X	X	X	<b>1.286.671,88 €</b>	793.335,94 €	Néant	- UREBA - Espaces verts - CGT - FEDER	493.335,94 €
M 1.03	Création d'un réseau de chaleur au centre de Vaux-sur-Sûre						X	<b>1.027.066,76 €</b>	663 533,38 €	Néant	- FEDER	363 533,38 €
M 1.04	Aménagement de la maison de village de Chaumont	X	X				X	<b>937.607,06 €</b>	550.260,68 €	UREBA 137.085,70 €	- Espaces verts	250.260,68 €
M 1.05	Création d'un centre de jour pour aînés	X	X				X	<b>148.295,64 €</b>	118.636,51 €	Néant	- UREBA - Espaces verts - DGO 5	29.659,13 €
M 1.06	Création d'un hall omnisport communal	X	X				X	<b>5.060.285,87 €</b>	Néant	INFRASTRUCTURES 3.036.171,52 €	- UREBA - Espaces verts	2.024.114,35 €

N° de fiche	Libellé du projet matériel (M)	Objectifs de développement (*)						Estimation du coût TVAC
		DEF 1		DEF 2		DEF 3		
		1	2	3	4	5	6	
<b>Les projets de priorité 2</b>								
M 2.01	Création d'un atelier rural					X	X	Sans objet
M 2.02	Aménagement d'une maison de village à Juseret et de ses abords	X	X				X	Sans objet
M 2.03	Création de logements tremplin	X		X			X	Sans objet
M 2.04	Création de logements intergénérationnels	X		X			X	Sans objet
M 2.05	Création de liaisons entre le RAVeL et les villages	X		X		X	X	Sans objet
M 2.06	Valorisation de l'ancien vicinal Lavaselle-Senonchamps			X		X		Sans objet
M 2.07	Rénovation des fontaines			X	X			Sans objet
M 2.08	Création d'une maison de repos transcommunale	X		X		X	X	Sans objet
M 2.09	Aménagement de RAVeLs sur les lignes 163 et 618	X		X		X	X	Sans objet
M 2.10	Création d'une maison médicale	X				X	X	Sans objet
M 2.11	Etude de faisabilité et réalisation d'un projet d'autonomie énergétique				X		X	Sans objet

N° de fiche	Libellé du projet matériel (M)	Objectifs de développement (*)						Estimation du coût TVAC
		DEF 1		DEF 2		DEF 3		
		1	2	3	4	5	6	
<b>Les projets de priorité 3</b>								
M 3.01	Création d'un lieu pour accueillir le marché du terroir					X		Sans objet
M 3.02	Aménagement convivial des centres de villages			X	X			Sans objet
M 3.03	Création des stations d'épuration à Sibret et Rosières				X			Sans objet
M 3.04	Requalification des bâtiments agricoles en logements			X			X	Sans objet
M 3.05	Amélioration et création de trottoirs			X				Sans objet
M 3.06	Création d'une aire pour mobil homes					X		Sans objet
M 3.07	Aménagement d'un local pour les gardiennes d'enfants	X				X	X	Sans objet
M 3.08	Placement de bornes électriques pour voitures			X	X		X	Sans objet
M 3.09	Création d'un espace pédagogique sur la biodiversité			X	X			Sans objet
M 3.10	Installation de modules de collecte de déchets dans les villages				X	X		Sans objet
M 3.11	Réaffectation de bâtiments religieux		X	X			X	Sans objet

N° de fiche	Libellé du projet immatériel (I)	Objectifs de développement (*)					
		DEF 1		DEF 2		DEF 3	
		1	2	3	4	5	6
<b>PROJETS IMMATERIELS PORTES PAR LA CLDR</b>							
I 01	Création d'un groupe de travail « culture » ayant pour but la mise en place d'une Commission loisirs et culture		X				
I 02	Création d'un SEL	X	X		X	X	
I 03	Création d'un groupe de travail « nature »				X		
I 04	Etude d'un système foncier permettant de conserver la maîtrise des terres agricoles par les agriculteurs de la commune					X	
<b>PROJETS IMMATERIELS PORTES PAR LA COMMUNE</b>							
I 05	Stimulation de la vocation de gardiennes d'enfants	X				X	
I 06	Gestion de l'expansion des villages par la mise en place de règlements et veiller au respect des règles			X			
I 07	Définition d'un plan cohérent afin d'épurer les eaux usées en zone individuelle				X		
I 08	Distribution de filets à placer sur les remorques				X		
I 09	Fourniture des cantines scolaires avec des produits locaux de qualité					X	
I 10	Mise en location ou à disposition de terres agricoles publiques pour permettre des essais de nouvelles cultures					X	
<b>PROJETS IMMATERIELS PORTES PAR UN OPERATEUR EXISTANT</b>							
<b><u>Commission Communale de l'Accueil (CCA)</u></b>							
I 11	Elargissement de la CCA	X					
I 12	Réflexion sur l'accompagnement des devoirs	X					
<b><u>Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier</u></b>							
I 13	Réduction de la pollution des eaux				X		
I 14	Encouragement à l'installation de citernes à eau de pluie				X		
<b><u>Conseiller en mobilité</u></b>							
I 15	Parrainage des sentiers			X		X	
I 16	Etude sur						
	a. la réouverture, l'entretien des chemins et sentiers			X		X	
	b. la signalisation des villages par des poteaux						
I 17	Promotion du covoiturage			X			X



N° de fiche	Libellé du projet immatériel (I)	Objectifs de développement (*)					
		DEF 1		DEF 2		DEF 3	
		1	2	3	4	5	6
<b>Ecopasseur</b>							
I 18	Soutien des associations et des initiatives communes des citoyens dans le cadre de projets d'économie d'énergie et/ou environnementaux		X		X		X
I 19	Mise en place d'incitants pour la réalisation d'audits énergétiques chez les particuliers			X			X
I 20	Etude des besoins énergétiques de la commune et établissement de recommandations						X
I 21	Etude de faisabilité de projets de production d'énergie renouvelable dans l'esprit d'un mix énergétique						X
<b>PROJETS IMMATERIELS PORTES PAR UN OPERATEUR A METTRE EN PLACE</b>							
<b>Plan de Cohésion Sociale (PCS)</b>							
I 23	Création d'un conseil des jeunes	X	X				
I 24	Création d'activités pour les adolescents :	X	X				
	a. toute l'année						
	b. durant les vacances						
	c. favorisant les rencontres entre villages						
I 25	Projet d'échanges ou de jumelages pour les jeunes	X	X				
I 26	Développer des solutions intergénérationnelles et solidaires	X					
I 27	Mettre à profit le savoir-faire des aînés	X					
I 28	Création de services mobiles ambulants ou décentralisés	X				X	
I 29	Création d'activités en lien avec les personnes handicapées	X					
I 30	Faciliter l'installation de jeunes médecins	X				X	
I 31	Formation des intervenants sociaux afin de sensibiliser leurs publics aux économies d'énergie						X
<b>Agence de Développement Local (ADL)</b>							
I 32	Transformer les primes communales en chèques locaux					X	
I 33	Inciter les citoyens à se rendre chez les commerçants de la commune					X	
I 34	Création d'une confrérie gastronomique promotion du terroir					X	
I 35	Mise en place de groupements d'achats communs					X	X

N° de fiche	Libellé du projet immatériel (I)	Objectifs de développement (*)					
		DEF 1		DEF 2		DEF 3	
		1	2	3	4	5	6
<b>Commission loisirs et culture</b>							
I 36	Promotion des activités locales		X			X	
I 37	Organisation de journées à thème		X			X	
I 38	Organisation d'une « journée des loisirs »		X			X	
I 39	Valorisation de l'histoire des villages et transmission du savoir des aînés		X			X	
I 40	Diffusion de spectacles avec le Cercle culturel et les théâtres amateur		X			X	
<b> GROUPE NATURE</b>							
I 41	Création d'un cercle horticole		X		X		
I 42	Plantation de haies indigènes, d'arbres fruitiers et d'espèces mellifères				X		
I 43	Implantation de vergers				X		
I 44	Réalisation d'un cadastre des haies existantes disparues				X		
I 45	Organisation d'ateliers du CriE sur le territoire		X		X		
I 46	Sensibilisation et information sur						
	a. les bonnes pratiques en matière environnementale		X	X	X	X	
	b. la plantation des feuillus et d'essences adaptées						
	c. les pesticides et ses alternatives						
I 47	Mise en place de panneaux d'informations didactiques				X		
I 48	Augmentation du potentiel d'accueil de la nature par de petits aménagements				X		
I 49	Prévention et répression afin de réduire la pollution dans les bois				X		
<b>Dans le cadre de la future maison de la ruralité</b>							
I 50	Mettre en place un agenda coordonné des activités		X				
I 51	Assurer la présence d'une personne relais à la commune pour les activités		X			X	
I 52	Promotion, redynamisation du tourisme		X			X	
I 53	Améliorer l'image du milieu agricole		X			X	
I 54	Engagement d'un professionnel du tourisme					X	
I 55	Travail sur l'image de marque « Commune vélo »			X		X	
I 56	Création de projets pédagogiques et touristiques		X			X	
I 57	Balisage numérique de promenades			X		X	

N° de fiche	Libellé du projet immatériel (I)	Objectifs de développement (*)					
		DEF 1		DEF 2		DEF 3	
		1	2	3	4	5	6
I 58	Création d'un parcours de chasse aux trésors et de géo-caching					X	
I 59	Création d'activités d'accrobranches		X			X	
I 60	Développement de projets autour des étangs de la Strange				X	X	

(\*) Les objectifs de développement sont:

DEFI 1 : "PARIONS QU'EN 2025, VAUX-SUR-SÛRE SERA UNE COMMUNE D'EPANOUISSEMENT ET DE BIEN-ÊTRE POUR TOUS"

*Objectif 1 : Améliorer la qualité de vie par le soutien à l'entraide et aux services à la personne*

*Objectif 2 : Promouvoir un tissu associatif coordonné et soutenir toutes initiatives innovantes et solidaires*

DEFI 2 : "PARIONS QU'EN 2025, VAUX-SUR-SÛRE SERA UNE COMMUNE QUI MAITRISE SON DEVELOPPEMENT"

*Objectif 3 : Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales*

*Objectif 4 : Protéger les richesses du territoire pour les générations futures*

DEFI 3 : "PARIONS QU'EN 2025, VAUX-SUR-SÛRE SERA UNE COMMUNE PLUS AUTONOME"

*Objectif 5 : Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts locaux*

*Objectif 6 : Travailler tous ensemble à la gestion durable de l'énergie*